This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 491215

Digitized by Google

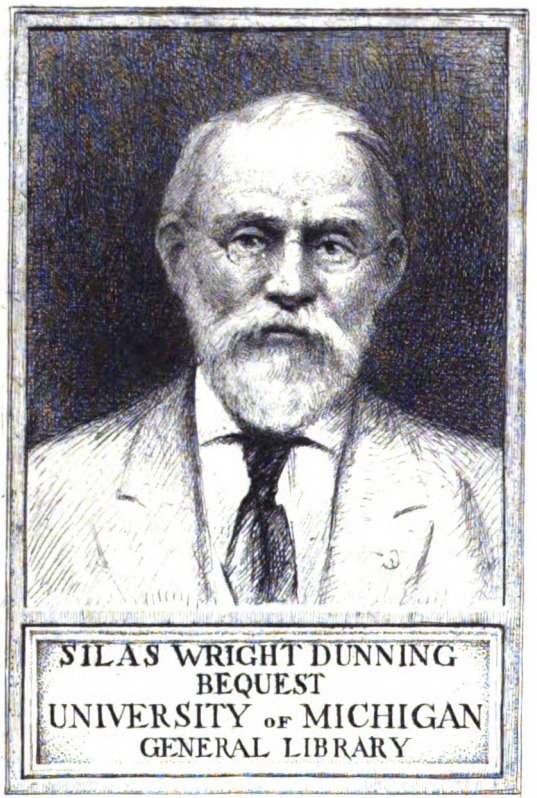

Digitized by Google

AS
161
.R45

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

Anglo-Française.

Digitized by Google

POITIERS. — IMP. DE F.-A. SAURIN.

Digitized by Google

REVUE
ANGLO-FRANÇAISE

DESTINÉE

A recueillir toutes les données historiques et autres, se rapportant aux points de contact

ENTRE LA FRANCE, L'AQUITAINE ET LA NORMANDIE;

Rédigée par une société de savants et de littérateurs,

ET PUBLIÉE A POITIERS, SOUS LA DIRECTION

De M. de la Fontenelle de Vaudoré,

Correspondant de l'Institut de France (académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des publications historiques au ministère de l'instruction publique, et d'un grand nombre de Sociétés savantes, françaises et étrangères.

Seconde Série. — Tome deuxième.

Poitiers,
SAURIN FRERES, IMPRIMEURS-ÉDITEURS.
PARIS,
DERACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1841.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

ANGLO-FRANÇAISE.

DEUX ANNÉES DU RÈGNE DE HENRI II (1173-1174).

RÉVOLTE DE HENRI AU COURT-MANTEL. — GUERRE ENTRE LES ANGLAIS ET LES ÉCOSSAIS. — PRISE DE GUILLAUME LE LION.

Henri II avait appelé son fils aîné, Henri, à lui succéder comme roi d'Angleterre (1), duc de Normandie et comte d'Anjou, du Maine et de Touraine; Richard, son second fils, devait posséder le duché de Guienne et le comté de Poitou; Geoffroy, qui venait ensuite, héritait du duché de Bretagne, du chef de sa femme Constance, fille de Conan IV, surnommé le Petit (2); et l'Irlande, réduite depuis peu, paraissait destinée à Jean, son quatrième fils, alors surnommé Sans-Terre. Mais tout cela, au lieu de satisfaire complétement les jeunes princes et de les attacher de plus en plus à leur père, éveilla dans leur cœur un fol orgueil et une ambition

(1) Il fut couronné et sacré roi d'Angleterre, en 1170, par Roger, archevêque d'York, Thomas Becket se trouvant alors exilé en France. Voyez *Guillelmi Neubrigensis de Rebus anglicis liber secundus* (Recueil des Historiens des Gaules, t. XIII, p. 3, D); *Gervasii Dorobernensis Chronicon de Regibus Angliæ* (ibid., p. 134, C); *Benedictus abbas Petroburgensis* (ibid., p. 143, A); *Imagines historiarum autore Radulfo de Diceto* (ibid., p. 188, E), etc.

(2) *Rob. de Monte* (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 310, A).

Digitized by Google

qui ordinairement n'est pas de cet âge. Une noire ingratitude devait, comme pour le roi Lear, être le prix de l'imprévoyante largesse de l'un de ses successeurs. D'après le conseil des deux cardinaux légats, Théodine et Albert, le jeune roi avait été couronné de nouveau à Winchester avec Marguerite son épouse, fille de Louis VII et de Constance d'Espagne, des mains de Rotrou, archevêque de Rouen, et cela dans le but d'être agréable au roi de France, qui s'était plaint de ce que sa fille n'avait pas figuré au premier couronnement (1). Peu après, ils retournèrent en Normandie, d'où ils vinrent à la cour du roi de France. Louis, qui n'avait jamais été un ami bien chaud de Henri, et qui s'alarmait de l'accroissement de sa puissance, découvrit bientôt dans l'esprit de son gendre des dispositions qu'il pouvait tourner à son avantage politique. Il lui insinua qu'en réalité son couronnement avait été une cérémonie purement illusoire, que la médiocrité de son état s'accordait peu avec son titre et avec les richesses de son père, qu'être roi sans royaume le ravalait au profit de l'ambition paternelle, enfin qu'il devait demander le royaume d'Angleterre, ou, tout au moins, le duché de Normandie. L'ardent jeune homme n'avait pas besoin de cet aiguillon ; il brûlait déjà d'être indépendant : aussi prêta-t-il une oreille avide à ces insinuations, que peut-être Louis n'avait pas risquées dans le but d'exciter une révolte sacrilége ; car son caractère, tel que nous le connaissons, semble repousser la supposition d'une telle perfidie. Quoi qu'il en soit, le jeune Henri ne tarda pas à présenter la demande qu'on l'avait persuadé d'adresser à son père, et celui-ci refusa d'y faire droit (2).

(1) *Gerv. Dorob.* (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 135, C); *Bened. Petrob.* (ibid., p. 147, A); *Rad. de Diceto* (ibid., p. 190, C); *Rob. de Monte* (ibid., p. 315, D).

(2) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVII (ed. Hearne, p. 197); *Gervas. Dorob.*

Digitized by Google

L'an 1173, Henri II et la famille royale, c'est-à-dire la reine Éléonore et Henri, Richard et Geoffroy leurs fils, célébrèrent les fêtes de Noël à Chinon, en Touraine. De là, le roi se mit en route, avec toute sa cour, vers l'Auvergne, où il devait s'aboucher avec Humbert, comte de Savoie, pour conclure un mariage entre Jean, le plus jeune de ses fils, qui n'avait pas encore atteint sa huitième année, et la fille aînée du comte. Les offres dont celui-ci accompagnait la main de sa fille étaient des plus convenables (1) : aussi furent-elles acceptées sans la moindre objection. En retour, le roi proposa d'avantager son fils des trois importants châteaux de Mirebeau, de Chinon et de Loudun, avec leurs dépendances. Cela ne fut pas du goût du jeune roi, qui refusa tout net d'y consentir, et la cour se retira avec colère et dépit.

Éléonore, née pour faire le malheur de plusieurs rois, Éléonore, que Henri, dit-on, avait négligée, et dont la nature méridionale devait difficilement supporter un pareil affront, saisit l'occasion de s'en venger. Elle fomenta les passions de son fils, et l'exhorta avec chaleur à revendiquer sans délai les droits et priviléges attachés à son titre de roi. Cette épouse impie ne s'en tint pas là. Elle lui adjoignit comme complices ses deux autres fils, et promit de suivre elle-même l'étendard de la révolte (2). De Limoges, où l'entrevue avec Humbert avait eu lieu, Henri II se hâta de se rendre en Normandie, emmenant avec lui son fils aîné. Arrivé à Chinon, il s'y arrêta pour passer la nuit, et le jeune Henri partit en avant sans permission ; de sorte que le lendemain il fut à Alençon, et le second jour à Argentan. Son père se mit

(Hist. Anglicanæ Scriptores x, col. 1424) ; *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 46, 47), etc.

(1) Elles sont contenues dans une charte que l'on peut lire dans le Recueil des Historiens des Gaules, t. XIII, p. 148, note *b*.

(2) *Guill. Neubrig.* (ed. Hearne, p. 198) ; *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 48), etc.

Digitized by Google

à sa poursuite; mais il arrivait pour coucher à Alençon, que le jeune prince était déjà à St-Denis (1) auprès de son beau-père, où ses frères ne tardèrent pas à le rejoindre ; cependant leur mère ayant été surprise sous des habits d'homme, fut mise en prison. Un grand nombre de chevaliers et de barons passèrent au même instant dans le parti des rebelles, préférant ainsi abandonner leur fortune aux chances d'une révolte sacrilége, honteuse et peut-être funeste, que de mériter de nouvelles faveurs de leur souverain légitime. Henri II ne se laissa pas décourager par ces défections. Quand il fut au fait des intentions de son fils, il cessa de le poursuivre, et, revenant sur ses pas, il visita, sans perdre un seul moment, ses châteaux du Vexin et de la Normandie, et les fit mettre en état. En même temps, il envoya des lettres en Angleterre et dans les provinces, avec des instructions pour ceux qui en étaient gouverneurs (2).

Pendant ce temps-là, le jeune Henri recevait à la cour du roi de France l'hommage de ses admirateurs et de ses flatteurs ; tous se croyaient à la veille d'une heureuse révolution et lui faisaient partager leur confiance. Ses agents, répandus de tous côtés, promettaient largesses, honneurs, récompenses, et mettaient en parallèle, dans une intention odieuse, les vertus éclatantes du jeune homme et les défauts que la malveillance ou le mécontentement avaient signalés dans le vieux roi ; car c'est ainsi qu'on le désignait, bien qu'il fût à peine âgé de 40 ans. Tout cela eut un tel succès, que la défection ne se borna pas aux lieux les plus rapprochés de celui

(1) Jordan Fantosme, v. 26. Joseph Berington dit que le jeune Henri se réfugia auprès de son beau-père à Chartres. Nous ne savons où cet historien a trouvé cette indication. Voyez son *History of the Reign of Henry the second*, etc., t. II, p. 30.

(2) *Gervas. Dorob.* (Hist. Angl. Script. X, col. 1424); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 47); *Rob. de Monte* (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 316, B).

Digitized by Google

qui en avait donné le signal; elle s'étendit encore en Angleterre et dans les provinces éloignées qui étaient soumises à Henri II. Louis convoqua alors à St-Denis (1) une assemblée où se trouvèrent, entre autres seigneurs, Philippe, comte de Flandre, Mathieu son frère, comte de Boulogne, et Thibaud, comte de Chartres et de Blois; tous entrèrent dans une ligue et s'engagèrent par serment. En retour, le jeune Henri leur abandonna des terres et des châteaux en Angleterre, en Touraine, en Normandie, pour lesquels ils lui firent hommage. Plusieurs autres seigneurs français obtinrent de semblables donations; et, en Angleterre, les grands barons renoncèrent au service de leur souverain, dans l'espoir d'un changement ou d'une occasion de rapine.

Guillaume le Lion, roi d'Écosse, et son frère David se rangèrent du parti des rebelles, sous la promesse qu'il leur serait donné trois comtés de l'Angleterre. L'hiver se passa dans les préparatifs d'une guerre imminente (2). Le vieux roi, étonné, voyait tout le danger de sa situation et ne pouvait le détourner; à chaque moment, il était informé de quelque défection nouvelle. Quant à l'appréciation des causes, les esprits étaient partagés : les uns, plus fortement imbus des idées de l'époque, voyaient dans la tempête qui s'apprêtait à fondre sur la tête de Henri II, le châtiment mérité du meurtre de Thomas Becket; les autres, un événement dont il était facile de se rendre compte en ne recourant qu'à des mobiles humains. Henri, inquiet de se voir pressé par ses ennemis à l'intérieur et à l'extérieur, et de se trouver abandonné par ceux même qui semblaient devoir le soutenir, appela à son service un corps formidable de mercenaires, qu'on appe-

(1) Jordan Fantosme, v. 26. Benoît de Peterborough et Roger de Hoveden, qui le copie, disent que cette assemblée eut lieu à Paris.

(2) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVII (ed. Hearne, p. 198, 199); *Gervas. Dorob.* (Hist. Angl. Script. X, col. 1424); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 50-53); *Rad. de Diceto* (Script. X, col. 571), etc.

Digitized by Google

lait alors indistinctement *Brabançons* (1) ou *Routiers*, et se les attacha par une paye considérable. Au moyen de ces troupes, il mit en état de défense les postes les plus importants de la frontière, et il se retira à Rouen avec son principal corps d'armée, pour y surveiller les premiers mouvements de l'ennemi.

Au mois de juin, les princes ligués contre le roi d'Angleterre commencèrent les hostilités. Philippe, comte de Flandre, et Mathieu, comte de Boulogne, son frère, entrant dans la Normandie, du côté de la Picardie, assiégèrent la ville d'Aumale et la prirent; puis, continuant leur route, ils mirent le siége devant Neufchâtel, qui se rendit après quelques jours de défense. Mais le comte de Flandre n'eut que des larmes pour cet avantage; car son frère Mathieu, qu'il espérait avoir pour successeur à défaut d'autre héritier, fut blessé d'une flèche près du genou, au siége de cette ville, et mourut quelques jours après. Le comte crut voir dans cet événement le doigt de Dieu, et il se retira en se reprochant comme un crime d'avoir aidé un fils rebelle, et traité en ennemi un roi, son proche parent, qui l'avait comblé de bienfaits (2).

(1) Nous avons ainsi traduit ce nom, qui est diversement écrit dans les manuscrits latins de cette époque, où l'on trouve *Brebantiones*, *Brebiciones*, *Brebenzones*, *Bribantiones*, *Brebationes*, *Brebantini*, *Brabanceni*, *Braibanceni*, *Brebatii* et *Brabantiones*. Cette dernière orthographe nous semble la meilleure; car c'est celle du nom des gens du Brabant, province que l'on regarde comme la patrie de ces mercenaires. Voyez le Glossaire de du Cange, au mot BRABANCIONES, et le Supplément de dom Carpentier, au mot BRACBANÇONNES. Un grand nombre d'entre eux entrèrent au service du jeune Henri qui avait enchéri sur le marché de son père, et c'est là-dessus que Richard, archevêque de Canterbury, adresse des reproches à ce fils rebelle : « Et undè hoc tibi quod Brebantionum factus es ductor, gentique excommunicatæ et perditissimæ adhæsisti, ut perderes devotissimam tibi gentem? In quo offendit, in quo gratiam tuam demeruit pater tuus? » *Petri Blesensis... Opera omnia*. Parisiis, 1667, in-folio, p. 69, epist. XLVII.

(2) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVIII (ed. Hearne, p. 200, 201).

Digitized by Google

A cette nouvelle, Henri II se voyant débarrassé de la moitié de ses adversaires, se sentit plus de courage pour faire face à l'autre moitié. Sur ces entrefaites, Louis et le jeune roi d'Angleterre se trouvaient devant Verneuil, ville singulièrement construite et composée de trois bourgs distincts, dont le principal, nommé le Bourg de la Reine (1) ou le Grand-Bourg (2), et défendu par Hugues de Lacy et Hugues de Beauchamp, devint le point de mire de l'attaque. Au bout d'un mois, les provisions étant épuisées, les assiégés promirent de se rendre, s'ils n'étaient pas secourus dans trois jours. Ils le furent; car le vieux roi, ayant rassemblé ses mercenaires et tous ceux sur lesquels il croyait pouvoir compter, manda au roi de France qu'il eût à lever le siége ou à lui indiquer un jour pour livrer bataille. D'abord les Français, fiers de leur nombre et de leur tenue imposante, s'amusèrent de la sommation et du défi; mais, ayant su que Henri arrivait, sans témoigner aucune frayeur, à la tête d'une armée en bon ordre, ils commencèrent alors à soupçonner qu'il oserait quelque chose. Aussitôt Louis, ayant appelé tous ses barons, tint conseil avec eux relativement à la guerre présente; puis il envoya au roi d'Angleterre un évêque et un abbé chargés de lui demander s'il venait dans l'intention de lui livrer bataille. Pendant ce temps-là il rassemblait ses troupes. Les deux prélats ayant rempli leur message, Henri leur répondit avec un visage menaçant et une voix de tonnerre : « Allez, et dites à votre roi que dans un moment je suis à lui. »

Les messagers, de retour auprès du roi de France, lui firent part de cette fière réponse; et celui-ci, après avoir de nouveau consulté ses barons, proposa une conférence à Henri. Une trève d'un jour fut conclue entre eux; mais cette journée

(1) *Rad. de Diceto* (Hist. Angl. Script. x, col. 571).

(2) *Bened. Petrob.* (edit. Hearne, p. 57).

Digitized by Google

fut déshonorée par un acte de perfidie : les Français, profitant de l'armistice, sommèrent la garnison de se rendre, en vertu de l'accord qu'ils avaient fait avec les bourgeois; et, sans tenir compte de son serment, Louis mit le feu au Bourg de la Reine, le pilla, fit prisonniers tous ceux dont il put s'emparer, et, remontant à cheval, se hâta de rentrer dans son pays. Les bagages que les Français laissèrent derrière eux tombèrent entre les mains des Normands, qui survinrent, et des assiégés. Quant aux vivres que l'armée française avait transportés avec elle dans des charrettes attelées de deux et de quatre chevaux, ils devinrent la proie des Brabançons et des habitants de la frontière. Ceci eut lieu le 5 des ides d'août (1).

De Verneuil, le roi d'Angleterre fit passer ses mercenaires en Bretagne, où un noyau considérable de rebelles s'étaient rassemblés dans Dol. Ceux-ci, défaits en bataille rangée, se retirèrent dans la ville, qui ne tarda pas à être prise : ils furent alors obligés de se réfugier dans le château, où ils furent assiégés par les Brabançons, les chevaliers de Henri et le peuple d'Avranches. Tout ceci fut rapidement porté à la connaissance de Henri, qui était alors à Rouen. Sans perdre une seule minute, ni s'arrêter ailleurs qu'à Tinchebray, où il dormit quelque peu, il traversa avec une célérité incroyable, et en changeant plusieurs fois de chevaux, le long espace qui le séparait de Dol, et il s'apprêtait à en faire le siége, lorsque la multitude qui y était renfermée, fort mal à l'aise par suite du manque de vivres (2), implora sa miséricorde et se rendit à discrétion. Le roi leur garantit la vie

(1) *Guill. Neubrig.*, cap. XXVIII (ed. Hearne, p. 201-203); *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 57, 58); *Rad. de Diceto* (Hist. Angl. Script. X, p. 572); *Roger de Hoveden* (Rerum Anglicarum Scriptores post Bedam præcipui, ed. Henrico Savile, p. 535); *Rob. de Monte* (Guiberti de Novigento Opera omnia, p. 793).

(2) Fantosme, v. 211.

Digitized by Google

sauve, et en envoya une partie dans ses forteresses pour y être tenus en prison ; quant aux autres, il les retint avec lui en liberté, après qu'ils eurent donné des otages. On comptait parmi ceux que Henri mit ainsi hors d'état de lui nuire, Hugues Kévélioc, comte de Chester ; Raoul, comte de Fougère, et une centaine d'autres nobles qui s'étaient fait remarquer jusque-là par leur haine contre lui. D'autres barons, qui se trouvaient dans le même cas, comme Asculfe de Saint-Hilaire et Guillaume Patric, avaient été pris dans la bataille dont nous avons parlé, et conduits à Pontorson. Un autre seigneur, Eude de Porhouët, qui n'avait pas voulu rester avec Raoul de Fougère, s'en était allé à Porhouët, avait fortifié Château-Josselin, et s'était emparé du château de Ploasmel. La prise du château de Dol fut suivie de près par la soumission du reste de la province et de ses châteaux (1).

Cette suite rapide de succès, auxquels on était loin de s'attendre, découragea les rebelles ; ils firent proposer une entrevue à Henri, par l'entremise du légat du pape. Cette entrevue eut lieu entre Gisors et Trie. D'un côté était le roi de France, accompagné des trois fils de Henri et d'une suite nombreuse d'archevêques, d'évêques, de comtes et de barons de son royaume ; de l'autre, Henri se présenta avec un cortége non moins imposant. Cédant à sa tendresse de père, le monarque anglais proposa un arrangement des plus avantageux pour ses fils : il offrait à l'aîné la moitié des revenus de l'Angleterre ou de la Normandie, à son choix, avec un nombre convenable de châteaux pour lui servir de résidence ; de semblables conditions étaient faites à Richard et à Geoffroy, pour la Bretagne et l'Aquitaine. Henri ne se réservait que son

(1) *Guill. Neubrig.*, cap. XXIX (ed. Hearne, p. 204, 205) ; *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 63-66) ; *Rad. de Diceto* (Script. X, col. 574) ; *Rog. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 535, 536) ; *Rob. de Monte* (Guib. de Novigento Opera omnia, p. 794).

Digitized by Google

droit de souveraineté et l'administration de la justice. Cette réserve déplut probablement à Louis; car il rejeta ces propositions, et la conférence en resta là (1). Elle fut terminée par un déplorable incident : Robert, comte de Leicester, s'oublia au point d'accabler Henri II d'invectives et d'outrages. Il porta même la main à son épée pour l'en frapper; mais il fut retenu par les assistants (2).

Cependant le roi de France, épouvanté de la promptitude avec laquelle Henri avait soumis la Bretagne, songea à lui susciter de nouveaux ennemis dans son propre royaume. Après avoir pris conseil de ses intimes, il adressa au roi d'Écosse, au nom du jeune Henri, des lettres par les quelles il le gourmandait de son inaction, et l'exhortait à en sortir, sous la promesse de lui restituer le territoire qu'avaient possédé ses ancêtres, savoir: la terre au delà de la Tyne, Carlisle et tout le Westmoreland Ce message mit Guillaume dans une grande perplexité; pour en sortir, il fit convoquer tout son conseil. D'après l'avis de Duncan, comte de Fife, Guillaume envoya au vieux roi des messagers, qui le trouvèrent en Normandie; et frère Guillaume Dolepene, qui était à leur tête, prit la parole en ces termes : « Le roi d'Écosse, qui m'envoie auprès de vous, me charge de vous dire qu'en bon parent il est tout disposé à vous aider dans les circonstances difficiles où vous vous trouvez; avant un mois, il peut venir à votre secours, à la tête de mille chevaliers armés et de trente mille hommes non équipés, et pour cela il ne vous demande pas un denier; il ne réclame de vous que ce qui lui est légitimement dû : c'est tout d'abord le Northumberland, auquel personne n'a autant de droit que lui, comme il offre de le prouver tout de suite. Un chevalier le soutiendra en champ-clos contre celui qui

(1) *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 67).
(2) *Roger. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 536).

Digitized by Google

affirmerait le contraire. Si, voulant retenir son héritage, vous rejetez sa demande, je vous rends ici son hommage. »

Henri répondit par un refus formel à cette proposition, et congédia ceux qui la lui avaient apportée, en les chargeant de dire à David, frère de Guillaume le Lion et comte d'Huntingdon, de venir à son secours avec tout son monde, et qu'en revanche il lui donnerait tout ce qu'il pourrait désirer en fait de terres et de fiefs. Les messagers, revenus sains et saufs en Écosse, rapportèrent cette réponse au roi et à ses barons. Parmi ceux-ci, les plus jeunes, qui n'aspiraient qu'à voir commencer une guerre où ils pussent recueillir de la gloire et du butin, s'écrièrent que, si Guillaume refusait de déclarer la guerre au roi qui le traitait ainsi, il était indigne de régner, mais qu'il devait se faire le serf du fils de l'impératrice Mathilde.

Malheureusement pour Guillaume, il n'avait pas alors auprès de lui son prudent chancelier, Engelram, évêque de Glasgow. Ce prélat fût peut-être parvenu à contre-balancer par son autorité ces funestes avis. Waltheof, comte de Dunbar, tenta en vain de décider le roi au maintien de la paix; pour prix de ses efforts, il n'eut de son souverain que des paroles assez dures.

Décidé à faire la guerre, Guillaume commença par envoyer en Normandie un espion qu'il chargea d'observer les actions de Henri II; puis il fit partir pour la Flandre des messagers, porteurs de lettres pour le jeune roi. Le monarque écossais informait celui-ci de la réponse faite à ses propositions, lui annonçait l'intention de lui venir bientôt en aide, et, en attendant, le priait d'envoyer ses Flamands pour l'aider à réduire les châteaux qu'il comptait assiéger. Ces messagers, dont Fantosme nous a conservé les noms, étaient chevaliers, et se nommaient Guillaume de Saint-Michel et Robert de Huseville : conséquemment ils étaient natifs ou originaires de

Digitized by Google

la Normandie. Tous les deux se faisaient remarquer autant par leur prudence que par leur bravoure, et à ces qualités joignaient l'avantage de parler plusieurs langues. Ces agents se rendirent à Berwick-sur-la-Tweed, où ils s'embarquèrent pour la Flandre ; ils évitèrent, du plus loin qu'ils purent, les côtes des comtés de Durham et d'York, de crainte de tomber entre les mains des Anglais, et arrivèrent au lieu de leur destination, où ils trouvèrent le jeune Henri (1) avec le roi Louis et le comte de Flandre. A peine les messagers avaient-ils rempli leur mission, en présence du roi et de sa cour, que le comte de Flandre exhorta Henri à tenir parole au roi d'Écosse, moyennant que celui-ci ferait une guerre acharnée à son suzerain. Il ajouta qu'avant quinze jours lui-même enverrait à Guillaume un corps de Flamands, contre lesquels les Anglais ne pourraient tenir. Après Philippe, le roi Louis prit la parole pour approuver ce qu'il venait d'entendre, et il ajouta ce peu de mots : « La charte que vous porterez dans votre pays va tout de suite être scellée ; partez sans perdre de temps, et dites au roi d'Écosse que tout le territoire qu'il a demandé est à lui. » Il est à remarquer que, dans ce récit, emprunté à Fantosme, il est à peine question du jeune Henri. C'était à lui pourtant que les messagers étaient adressés, et il était le plus intéressé dans l'affaire. Cette circonstance nous semble caractéristique, et nous prouverait, à défaut de tout autre témoignage, que le jeune roi n'était, on doit nous passer le mot, qu'une espèce de mannequin couronné, mû par la seule volonté de Louis. Les messagers, revenus en Écosse, n'eurent pas besoin de faire connaître le résultat de leur mission, pour voir que partout le vent était à la guerre ; il se tramait alors des projets contre le château de Wark.

(1) C'est ainsi que nous entendons le vers 434 de Fantosme, d'où l'on peut inférer que les deux messagers de Guillaume le Lion étaient sujets de Henri le Jeune.

Digitized by Google

Guillaume le Lion ayant reçu la réponse qu'il attendait, assigna à ses vassaux, pour lieu de rendez-vous, Caldenlé dans le Selkirkshire. Là vinrent en foule les Écossais de toutes les parties du royaume; et, parmi eux, se faisaient remarquer, par leur nombre, les gens de Ross et de Moray. Le comte Colbein ne manqua pas de s'y rendre, aussi bien que Gilibred, comte d'Angus. Ce dernier amenait avec lui plus de trois mille Écossais (1).

Guillaume le Lion dirigea ses premiers efforts contre le château de Wark, situé sur la frontière, et dont Henri II avait confié la garde au brave Roger d'Estuteville. Celui-ci vit bien qu'il ne pourrait tenir longtemps contre des forces aussi considérables; après avoir pris conseil de ses chevaliers, il sollicita de Guillaume une trève de quarante jours, pour passer la mer et aller demander du secours à son souverain, promettant de se rendre, s'il ne pouvait en obtenir. Le roi d'Écosse, touché de la douleur de Roger, et pensant d'ailleurs que ses efforts pour obtenir du secours seraient inutiles, lui accorda sa requête. Alors, sans perdre un seul moment, le connétable de Wark expédia ses messagers en Normandie, et se rendit lui-même en Angleterre. Ses démarches eurent un plein succès; car, avant que le terme fixé fût arrivé, il revint avec un renfort qui le mit en état d'attendre de pied ferme le roi d'Écosse et ses Flamands. Guillaume, voyant que la chance n'était plus de son côté, fit assembler ses chevaliers et leur annonça le dessein de continuer sa marche à travers le Northumberland, où personne ne lui résisterait. Il ajouta : « L'évêque de Durham, dont vous voyez ici le messager, me mande par ses lettres qu'il veut rester neutre, et que nous n'avons rien à craindre de lui ni de ses gens. Allons vers Alnwick, si vous le trouvez bon, à Guillaume de Vesci que je ne puis vaincre. S'il consent à me rendre le

(1) Jordan Fantosme, v. 241-477.

Digitized by Google

château de son père, je consens, de mon côté, à le laisser aller sain et sauf; je suis encore disposé à faire avec lui le même arrangement que j'ai fait avant-hier avec le connétable de Wark, à cette condition, cependant, qu'il n'en profitera pas pour ravitailler ou fortifier aucunement le château. Allons à Warkworth; je veux le démanteler. »

L'armée écossaise se porta donc sur Alnwick, où elle trouva Guillaume de Vesci tout prêt à la recevoir. Voyant cela, le roi poussa plus avant, et le jeune connétable d'Alnwick envoya des lettres et son messager, pour avoir du secours. Cependant les chevaliers, les sergents et les autres maraudeurs de l'armée écossaise se répandent et font main basse sur le pays qui avoisine la mer; ils viennent à Warkworth et dédaignent de s'y arrêter; car Roger Fitz-Richard, à qui avait été confié le château, n'avait pu le garder, vu le mauvais état de ses fortifications. Ce brave chevalier était seigneur de Newcastle-sur-la-Tyne, et ne songeait pas plus que les autres barons du Northumberland à demander quartier au roi d'Écosse. Celui-ci sentit bien qu'il ne viendrait à bout de s'emparer de Newcastle que par stratagème, et ses conseillers l'engagèrent à se porter sur Carlisle, pendant que les châtelains du Northumberland s'affaibliraient de plus en plus, avant de voir arriver du secours. A cela, le roi Guillaume répondit qu'il voulait être maudit, excommunié de la bouche d'un prêtre et déconfit, s'il faisait la moindre grâce à Prudhoe, le château d'Odinel d'Humfranville. Il termina en disant que, si le comte Henri son père avait chéri et élevé ce baron, il comptait, lui, le traiter d'une manière bien différente. Guillaume fit dresser ses tentes avec celles de ses comtes et de ses barons, et, s'adressant à eux, il leur dit : « Seigneurs, que ferons-nous là? Tant que Prudhoe sera debout, nous n'aurons jamais la paix. » Les Flamands répondirent qu'ils étaient prêts à détruire ce château; mais les

Digitized by Google

chefs des autres corps qui composaient l'armée écossaise ne furent pas de cet avis ; ils ne voulurent pas entendre parler de faire le siége de Prudhoe, ni d'aider Guillaume dans aucune entreprise dont le premier résultat serait d'arrêter sa marche. Ils déclarèrent qu'ils ne consentiraient à lui continuer leur concours qu'autant qu'il se porterait en avant, assurant qu'à son retour il trouverait le Northumberland soumis. A cette déclaration, les conseillers ordinaires de Guillaume vinrent joindre leur avis : « Seigneur roi d'Écosse, lui dirent-ils, de tout le pays auquel vous avez droit, Carlisle est ce qu'il y a de plus difficile à conquérir; et puisque le jeune roi Henri consent à vous donner tout le Westmoreland, allez vous emparer de la capitale. Si Robert de Vaux, qui en est le gouverneur, ne veut pas la remettre entre vos mains, vous le ferez jeter du haut du donjon en bas. Mettez donc le siége devant Carlisle, et puis après faites jurer à votre armée de ne pas quitter la place avant que vous n'ayez vu la cité livrée aux flammes, le principal rempart changé en un amas de décombres par vos pics d'acier, et Robert de Vaux lui-même pendu à un gibet. » Guillaume goûta cet avis; il fit passer la nuit à ses troupes où elles se trouvaient ; et le lendemain, au point du jour, les trompettes donnèrent le signal du départ (1).

Arrivé sous les murs de Carlisle, Guillaume en fit le siége et pressa vivement la place. Cependant Richard de Lucy, grand justicier d'Angleterre, qui, avec Reginald, comte de Cornouaille et oncle du roi, venait d'assiéger et de prendre la ville de Leicester, ayant appris l'invasion et les horribles ravages des Écossais, se mit en marche en toute hâte vers le Nord, où le grand connétable Humphroy de Bohun opéra sa jonction avec lui. Guillaume, prévenu par un chanoine que

(1) Jordan Fantosme, v. 478-629.

Digitized by Google

Richard de Lucy était à peu de distance du camp, où il ne manquerait pas d'arriver avant minuit, voulait attendre sa venue et lui livrer bataille ; mais, mieux conseillé, il se décida à faire retraite sur Roxburgh, en Écosse, et l'armée anglaise ravagea le Lothian sans être inquiétée. Sur ces entrefaites, Richard fut informé par un de ses messagers que le comte de Leicester, à la tête d'une armée de Flamands, avait débarqué sur la côte est de l'Angleterre (1), où Hugues Bigot, baron puissant et rusé, l'avait reçu dans son château de Framlingham, fameux par ses treize tours et sa large enceinte (2). Justement alarmés de cette nouvelle, les deux chefs de l'armée anglaise, qui, avec l'aide des barons du Northumberland, venaient de réduire en cendres la ville de Berwick, s'empressèrent de proposer une trève au roi d'Écosse. Celui-ci, n'étant pas au fait de leurs motifs, l'accepta, et ils revinrent sur leurs pas. Pendant ce temps-là, les rebelles, commandés par le comte de Leicester, étaient arrivés jusque dans le comté de Suffolk, où Dunwich, ville célèbre et opulente située sur la côte, fut le premier objet de leurs attaques. Le comte Hugues Bigot eut beau exhorter les habitants à se rendre au comte Robert aux Blanches-Mains, celui-ci eut beau les menacer, avec serment, du dernier supplice s'ils ne se mettaient pas à sa discrétion, les bourgeois résistèrent aux invitations comme aux menaces, et se préparèrent à faire une vigoureuse défense. Transformés en vaillants chevaliers, tous ils combattaient, les uns tirant de l'arc, les autres lançant des pierres

(1) J. Fantosme dit en North-Wales. Voyez le v. 820 du Ms. de Durham. Quant au Ms. de Lincoln, il porte que ce débarquement eut lieu à Orewell, dans le comté de Suffolk. Enfin, Raoul de Dicet et Mathieu Paris disent que ce fut à Walton, dans le même comté. Voyez les *Scriptores X*, col. 573, et l'*Historia major*, éd. 1640, p. 128.

(2) L'Histoire de Framlingham a été écrite par Loder, et publiée, en 1798, en un volume in-4°.

Digitized by Google

sur les assaillants : elles leur étaient apportées sur les remparts par les jeunes filles et les femmes de la ville. A la vue d'une pareille défense, le comte de Leicester ne fut pas tenté de continuer le siége ; il s'en alla avec Hugues Bigot dans le comté de Norfolk, dont la capitale leur fut livrée par un traître, Lorrain de nation ; ils la pillèrent, et revinrent à leur camp chargés de dépouilles (1). C'est à ce moment que le comte Hugues Bigot, n'ayant plus besoin de l'armée des rebelles, signifia au comte de Leicester qu'il eût à la retirer sur ses propres terres et dans ses châteaux. Robert fit longtemps la sourde oreille, parce qu'il y avait pour lui le plus grand danger à traverser, pour retourner à Leicester, des pays ennemis, où l'on guettait, disait-on, son passage ; mais plein de confiance dans le nombre et dans la valeur de ses compagnons, qui se composaient d'environ quatre-vingts cavaliers d'élite et de quatre ou cinq mille braves fantassins ; rassuré d'ailleurs par les lettres du comte Hugues de Ferrières, qui lui mandait qu'il pouvait aller sans crainte par toute l'Angleterre, Robert se décida à se mettre en marche pour Leicester. Ce ne fut pas cependant sans avoir demandé conseil à ses chevaliers. Sa femme se chargea de répondre pour eux, et elle le fit dans le sens du comte de Ferrières. De leur côté, les étrangers que Robert avait amenés avec lui s'écrièrent d'une commune voix qu'ils n'étaient pas venus en Angleterre pour s'y reposer, mais bien pour ruiner le pouvoir de Henri II et pour avoir sa laine qu'ils convoitaient fort. « En effet, dit Fantosme, la plupart étaient des tisserands tout-à-fait étrangers au métier des armes ; ils étaient venus pour

(1) Nous avons suivi le récit de Fantosme ; quant à William de Newbury, il place le siége de Dunwich après le sac de Norwich. Voyez chapitre XXX, édition de Hearne, p. 206, 207.

Au sujet du pillage de cette dernière ville, voyez Gervais de Canterbury (Script. X, col. 1426).

Digitized by Google

piller, à la faveur de la guerre, car, sur la terre entière, il n'y a pas de pays plus plantureux que St-Edmond (1). »

C'est là qu'Humphroy de Bohun, avec les comtes de Cornouailles, d'Arundel et de Gloucester, l'attendait, à la tête d'une armée nombreuse, prêt à s'opposer à son passage. Robert ayant à ses côtés la comtesse sa femme, armée de toutes pièces, était déjà en vue des remparts de la ville, lorsque l'armée royale déboucha dans la campagne, précédée par la bannière de St-Edmond. Le comte reconnut alors toute son imprudence, et, vu l'impossibilité où il se trouvait de se replier sur la droite ou sur la gauche, il fit ranger ses troupes en bataille et attendit le combat. Gautier Fitz-Robert s'élança le premier sur les Flamands, dont il fit un grand carnage. Engagé par lui, le combat se termina presque aussitôt; car rien ne put résister au choc de la cavalerie royale dans la plaine, et aux coups de chevaliers tels que le comte d'Arundel, Roger Bigod, comte de Norfolk et maréchal d'Angleterre, Hugues de Cressi et Robert Fitz-Bernard.

La comtesse de Leicester, comme l'on pouvait s'y attendre, fut la première à prendre la fuite; mais elle n'alla pas loin, et tomba dans un fossé bourbeux où elle voulait se noyer. A cet instant, survint Simon de Vahull, qui la releva et lui adressa quelques paroles de consolation (2). Le comte,

(1) Jord. Fantosme, v. 646-1005; *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 69).

Raoul Coggeshale dit aussi que le comte de Leicester et ses Flamands avaient dessein de piller le territoire et l'abbaye de Saint-Edmond. Voyez l'*Amplissima Collectio*, tome v, p. 809.

(2) Mathieu Paris, qui copie servilement Raoul de Dicet, rapporte ici une anecdote qui ne se trouve pas dans cet historien. La comtesse de Leicester aurait jeté de dépit, dans un ruisseau qui coulait près de là, une bague ornée d'une pierre d'un grand prix, ne voulant pas que ses ennemis tirassent un si grand profit de sa prise. V. l'*Historia major*, éd. de Londres, 1640, in-f°, p. 128.

Fantosme se borne à dire qu'elle laissa ses anneaux dans la vase, et que l'on ne les retrouva pas de son vivant. Voyez vers 1072.

Digitized by Google

voyant sa femme aux mains de l'ennemi et ses compagnons égorgés, changea de couleur, et ne tarda pas à tomber lui-même, ainsi que Hugues du Chastel et Simon de Vahull, entre les mains de Humphroy de Bohun et du comte d'Arundel. La presque totalité de la cavalerie des rebelles fut faite prisonnière; quant aux Flamands, les chevaliers de l'armée royale ne se donnaient que la peine de les abattre, et les paysans, que le bruit du combat avait attirés, se chargeaient de les tuer à coups de fourches ou de fléaux, et de les précipiter dans les fossés. Les prisonniers de marque furent envoyés au roi en Normandie; on attendit ses ordres, pour régler le sort des autres.

Henri II, comme on le voit, n'avait négligé pour sa défense aucun des moyens que la prudence humaine conseille; cependant, non content de tout cela, il eut aussi recours aux armes de l'Église. Il implora, de la manière la plus pressante, l'aide du pape Alexandre contre ses enfants rebelles; et, pour stimuler son zèle, il se reconnaissait son vassal et appelait l'Angleterre le patrimoine de St-Pierre (1). Cette démarche lui valut la médiation des légats, car le pape ne pouvait prendre une part plus active dans une affaire où Louis était intéressé. D'autres évêques écrivirent aussi des lettres au jeune roi et à Éléonore sa mère, pour tâcher de les amener à une réconciliation; mais leurs efforts furent sans succès (2).

Une trève conclue entre Henri II et Louis avait fait cesser la guerre sur le continent, et les armées ennemies étaient retirées dans leurs quartiers d'hiver; mais, en Angleterre, il n'en fut pas ainsi. Les hommes d'armes qui se trouvaient dans les châteaux du comte de Leicester, consternés de ce qui était arrivé à leur seigneur, se tinrent pendant quelque

(1) *Petri Blesensis epistola* CXXXVI, p. 209, 210 de l'édition citée plus haut.

(2) Le même, épîtres XXXIII (édition imprimée, p. 54, 55) et CLIV (ibidem, p. 240).

Digitized by Google

temps en repos; mais bientôt ils se réveillèrent de leur stupeur, et, comme s'ils eussent été animés du désir de venger le comte, ils ramassèrent une multitude de bandits, et se mirent à faire des incursions dans les comtés voisins. Sur ces entrefaites, David, frère du roi d'Écosse, ayant reçu de Guillaume l'investiture du comté de Lennox en Écosse, et de celui de Huntingdon en Angleterre, lui prêta serment de fidélité, et se rendit dans ce dernier pays, au mois de mai de l'an 1174, à la tête d'une suite nombreuse de gens armés. Les vassaux du comte de Leicester, pensant qu'ils agiraient avec plus de confiance s'ils étaient commandés par un homme d'un grand nom, choisirent David pour leur chef. Celui-ci accepta, et, à la tête de sa nouvelle armée, il ravagea toutes les villes environnantes, entre autres Nottingham et Northampton. Enhardis par son exemple, le comte de Ferrières et Roger de Mowbray jetèrent le masque dont ils s'étaient couverts pendant longtemps, et vinrent, après les fêtes de Pâques, grossir le nombre des rebelles. Pendant ce temps-là, le jeune roi ne cessait d'adresser des lettres secrètes aux nobles anglais qui paraissaient fidèles au parti de son père, soit pour les allécher par des promesses, soit pour les effrayer par des menaces, dans le but enfin de les amener à lui, d'une manière ou d'une autre : aussi dit-on qu'à cette époque il y avait peu de nobles en Angleterre dont la fidélité envers le roi ne chancelât. La plupart étaient décidés à se séparer de son parti, à moins que les circonstances ne vinssent à changer (1).

Si maintenant nous reportons nos regards sur le continent, nous verrons la guerre se préparer de nouveau contre Henri II. Le comte de Flandre, ne pensant déjà plus à la mort de son frère, et désireux d'obtenir le comté de Kent, dont le jeune roi lui avait donné l'investiture, rassemblait une flotte

(1) *Guill. Neubr.*, cap. XXXI (ed. Hearne, p. 208, 209).

Digitized by Google

pour faire une descente en Angleterre avec le jeune Henri. Le roi de France, ayant enrôlé de tous côtés et composé une armée nombreuse, se préparait, avec le concours des ducs de Bretagne et d'Aquitaine, à envahir la Normandie et les autres possessions françaises de Henri II. Dès qu'il eut connaissance de ces préparatifs, le vieux roi, craignant plus de laisser en péril son royaume que ses possessions au-delà de la Manche, passa promptement en Angleterre avec un peu de cavalerie et un corps de Brabançons, mais non pas sans avoir mis en état de défense ses fiefs situés sur le continent L'Angleterre le préoccupait davantage, parce qu'il savait bien que pendant son absence personne ne résisterait à celui qu'on attendait comme son successeur.

Cependant, après les fêtes de Pâques, époque à laquelle la trève avait expiré, Guillaume le Lion rentra en Angleterre avec une armée nombreuse d'Écossais et de mercenaires flamands à pied et à cheval, et se porta tout d'abord sur le château de Wark, que Roger d'Estuteville avait fait fortifier; mais il ne s'y arrêta pas longtemps. Il fit armer, la nuit, un très-grand nombre de chevaliers, qu'un baron anglais conduisit au château de Bamborough, ce qui plus tard lui fit grand tort (1). Les Écossais, entrés par surprise dans cette place, en égorgèrent les habitants endormis; puis, vers le matin, ils attaquèrent la ville de Beleford, et se répandirent ensuite par tout le pays : les uns accouraient dans les villes pour s'y livrer à la débauche; les autres se faisaient voleurs de moutons; d'autres enfin portaient partout l'incendie. On ne voyait dans la campagne que des paysans garrottés par des Flamands. Les femmes se réfugiaient dans des églises, sans avoir le temps de prendre leurs vêtements, et sans songer à sauver ce qu'elles possédaient; mais, au dire de Fantosme, quelque grande que fût la désolation, elle l'eût été

(1) Fantosme, p. 54, l. 1159.

Digitized by Google

bien davantage si les Écossais eussent été aussi impitoyables envers les habitants que le furent leurs alliés (1).

Quand l'armée de Guillaume fut lasse de ravager le pays, elle rentra dans ses quartiers à Berwick-sur-la-Tweed, chargée de butin, et poussant devant elle de nombreux troupeaux de bœufs, de chevaux, de vaches et de brebis. Le roi d'Écosse, après avoir pris l'avis de ses barons, conduisit son armée sous les murs de Wark, que défendait Roger d'Estuteville avec une garnison composée de plus de vingt chevaliers et de braves soldats, et il lui fit donner l'assaut un lundi matin; mais les Flamands, que Guillaume avait chargés de l'attaque, furent repoussés avec perte, après un combat long et acharné. A la vue de ce désastre, le monarque écossais, transporté de dépit, commanda à ses chevaliers de faire venir en toute hâte leur pierrière, afin qu'ils pussent briser la porte et s'emparer sans délai du pont-levis; mais, chose merveilleuse! la première pierre qui fut placée dans la machine, au lieu d'arriver aux assiégés auxquels elle était destinée, partit en arrière et frappa un des chevaliers de Guillaume, qui dut à ses armes et à son écu de ne pas être tué sur le coup. Cependant le roi d'Écosse fit amener l'autre pierrière, et songeait à livrer le château aux flammes; mais voyant son armée diminuer chaque jour sous les coups réunis de la guerre et de la maladie, il se décida à opérer sa retraite vers Roxburgh. En conséquence, les Écossais et leurs alliés levèrent leur camp et partirent en tumulte, après avoir mis le feu aux baraques qu'ils s'étaient construites. Roger d'Estuteville, plein de joie de ce départ, défendit à son monde de pousser contre les ennemis des cris injurieux; il les exhorta au contraire à louer Dieu, qui venait de garantir leur vie de la fureur du roi d'Écosse et de sa terrible armée. Au reste, il ne leur interdisait pas d'exprimer leur joie;

(1) Fantosme, p. 54, v. 1181.

Digitized by Google

et le château de Wark retentit bientôt, non pas de reproches et d'injures, mais de chansons amoureuses et de *rotruenges*, auxquelles se mêlaient des fanfares de cors et de trompettes. Roger d'Estuteville devait être en effet bien content : le roi d'Écosse, malgré tous ses efforts, ne lui avait tué personne, et pas un de ses chevaliers ni de ses sergents n'avait reçu la moindre blessure (1).

Sur ces entrefaites, Roger de Mowbray, ayant laissé en garde à ses deux fils aînés sa terre, ses châteaux et ses autres domaines, qu'ils étaient en état de défendre, se joignit au roi d'Écosse, dont il releva le courage. Ils passèrent la nuit à tenir conseil, et décidèrent que, le lendemain matin, ils se mettraient en route pour Carlisle afin d'en faire le siége. Arrivé devant les murs de la ville, Guillaume manda auprès de lui Roger de Mowbray, Adam de Port, qui était venu le trouver à la tête d'une suite nombreuse de chevaliers, et Walter de Berkeley ; il les chargea de sommer Robert de Vaux, gouverneur de Carlisle, de lui rendre la place incontinent, s'il ne voulait perdre la tête et causer la mort de ses enfants, de sa famille et de ses amis. Les nobles messagers se rendirent auprès de Robert de Vaux, qui, vêtu d'un haubert et appuyé contre un créneau, jouait avec une épée tranchante qu'il tenait à la main ; ils lui firent part de leur commission. Celui-ci leur répondit avec calme qu'il s'inquiétait peu de leurs menaces ; que Carlisle était défendu par une bonne et fidèle garnison, qui ne se rendrait pas tant qu'elle aurait des vivres. « Allez, ajouta-t-il, allez dire au roi d'Écosse, votre maître, que je ne lui prends ni ne lui prendrai jamais rien en fait de fiefs et d'héritages ; mais qu'il aille se plaindre au roi Henri de ce que je tiens par force contre lui le château et la tour de Carlisle, et si monseigneur le roi le trouve mauvais, qu'un messager sûr vienne me commander de sa

(1) Fantosme, p. 60, v. 1320.

Digitized by Google

part de rendre ce château sans réserve. S'il se refuse à cette démarche, faisons tous les deux un accord : donnez-moi assez de répit pour que je puisse passer la mer et dire au roi Henri, mon maître, de rendre à Guillaume ce qu'il réclame comme son fief, c'est-à-dire le château de Carlisle avec ses dépendances. Si j'en reçois l'ordre, le roi d'Écosse peut être sûr que j'y obtempérerai; autrement, je préfère mourir sur ces remparts que de rendre le château de mon seigneur. » Cette fière réponse fut rapportée à Guillaume, qui ne jugea pas à propos de pousser le siége plus avant. Il se porta sur le château d'Appleby, dont le connétable était le vieux Gospatric, fils de Horm, et qui n'avait aucune espèce de garnison : aussi ne tarda-t-il pas à capituler. Ce succès facile rendit du cœur au roi d'Écosse, et il continua sa route avec son ami et allié Roger de Mowbray, en exhalant force menaces contre Henri II. Ce baron s'était rendu auprès de Guillaume pour lui demander du secours contre Geoffroy, fils naturel de Henri et de Rosamonde de Clifford, évêque élu de Lincoln, qui, à la tête de ses vassaux et des habitants de l'Yorkshire restés fidèles au vieux roi, lui avait enlevé deux châteaux à main armée, et menaçait de lui en enlever un troisième, nommé Tresch. Avant de quitter Appleby, le roi d'Écosse y mit une garnison et trois connétables; puis il marcha sur Brough-under-Stanemore, qu'il trouva défendu par un grand nombre de chevaliers. Les Flamands et les hommes de la frontière l'investirent de toutes parts, et lui livrèrent un rude assaut. Le premier jour ils prirent le pont-levis, et les assiégés se réfugièrent dans la tour, où ils ne tinrent pas longtemps; car voyant qu'on avait mis le feu à leur retraite, et qu'ils étaient sur le point d'en être atteints, ils se rendirent, à l'exception d'un nouveau chevalier qui leur était arrivé le jour même. Celui-ci, resté seul dans la tour, s'empara de deux écus qu'il pendit aux créneaux; puis saisis-

Digitized by Google

sant trois épieux acérés, il les lança aux Écossais et en tua trois. Il prit ensuite des pieux aiguisés, et, les lançant de même sur les assaillants, il en renversa plusieurs sans vie. Pendant ce temps-là, il ne cessait de crier : « Vous allez tous être vaincus. » Mais bientôt le feu ayant dévoré le rempart qui le protégeait, c'est-à-dire ses deux écus, il put se rendre sans déshonneur (1).

La prise de Brough effraya tant soit peu Robert de Vaux ; il envoya le jour même un messager à Richard de Lucy pour lui apprendre le sort de ce château, celui du château d'Appleby, et lui exprimer la crainte d'une nouvelle attaque. Richard l'encouragea à faire une vigoureuse défense, et lui promit qu'il aurait des nouvelles du roi avant quinze jours de là : ce qui rendit à Robert de Vaux et joie et confiance (2).

Sans perdre un seul instant, Richard de Lucy écrivit au roi Henri des lettres, que Richard d'Ilchester, archidiacre de Poitiers, évêque élu de Winchester, voulut bien se charger de remettre en personne. Il trouva le roi d'Angleterre sur la frontière de la Normandie, venant de pacifier les provinces du Maine, de l'Anjou, de l'Aquitaine (3), et occupé à rechercher, avec ses amis et les gouverneurs de ses villes et châteaux, les meilleurs moyens de les défendre contre les attaques redoutables de l'ennemi. Henri s'empressa de demander des nouvelles de ses principaux barons. Quand il apprit la position critique de Robert de Vaux, et les affreux ravages des Écossais dans le Northumberland, il ne put s'empêcher de pousser de profonds soupirs et de verser des larmes. Il s'informa encore de ses barons de sa cité de Lon-

(1) Fantosme, p. 60, v. 1326 — p. 68, v. 1511.

(2) Fantosme, p. 68, v. 1512 — p. 70, v. 1529.

(3) *Bened. Petrob.* (ed. Hearne, p. 81, 82); *Rad. de Diceto* (Script. x, col. 575); *Rog. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 538); *Math. Paris* (éd. 1640, p. 129).

Digitized by Google

dres ; il apprit que Gilbert de Munfichet avait fortifié son château, et répandait le bruit qu'il avait fait alliance avec les Flamands. Alors le vieux roi donna congé à Richard d'Ilchester de retourner en Angleterre, l'assurant que, pour peu que Dieu lui accordât vie et santé, avant quinze jours on le verrait à Londres prêt à se venger de ses ennemis. Là-dessus, il fit assembler toutes ses troupes, ainsi que ses comtes et barons, et confia la ville de Rouen à leur bravoure et à leur loyauté. De retour en Angleterre, l'évêque donna des nouvelles du roi à Richard de Lucy, qui s'empressa de les communiquer à Robert de Vaux. Ce jour-là même, le roi d'Écosse revint devant Carlisle, et somma son gouverneur de lui remettre la ville et le château, s'il ne voulait les voir emporter de vive force. Le brave connétable demanda un délai, promettant de se rendre s'il ne recevait pas du secours; et Guillaume, persuadé qu'il n'en recevrait point, ne fit pas difficulté d'acquiescer à sa proposition (1). De Carlisle, l'armée écossaise se mit en marche vers Prudhoe, pour tâcher de surprendre cette place; mais Odinel de Humfranville l'avait mise depuis quelque temps en état : aussi fit-il bonne contenance quand Guillaume commença les préparatifs d'un siége. Odinel laissa à ses soldats le soin de leur propre défense; pour lui, il monta à cheval afin d'aller demander du secours, et il fit tant qu'il ramena avec lui quatre cents chevaliers armés. Le siége dura trois jours, pendant lesquels la garnison de Prudhoe fit des prodiges de valeur. Quelque acharnés que fussent et la défense et les efforts des assiégeants, toute la perte fut du côté de ces derniers; et, pour s'en venger, ils détruisirent les moissons, arrachèrent les jardins, et allèrent jusqu'à dépouiller les pommiers de leur écorce.

Guillaume, voyant qu'il ne gagnait rien au siége de

(1) Fantosme, p. 70, v. 1529 — p. 74, v. 1648.

Digitized by Google

Prudhoe, prit le parti de le lever, et il annonça à son conseil, puis à ses troupes, qu'il allait se porter sur Alnwick, sauf à revenir un peu plus tard sur Odinel, qui alors ne s'en tirerait pas à si bon marché que la première fois. Il ajouta qu'il laissait les Écossais ravager le pays voisin de la mer et renverser sans pitié tout ce qu'ils trouveraient debout, églises ou maisons, pendant que, de l'autre côté, les hommes du Galloway égorgeraient ceux qu'ils trouveraient sur les possessions d'Odinel; enfin, que ces deux corps d'armée, après avoir mis le pays à feu et à sang, viendraient renforcer les Français et les Flamands occupés au siége d'Alnwick. Ce fut un jeudi soir que le roi annonça cette résolution à ses troupes, et le vendredi matin la trompette se fit entendre pour donner le signal du départ. Pendant que les Flamands et les Français faisaient le siége d'Alnwick, les Écossais s'abandonnaient sans frein à tous les excès qui leur avaient valu jusqu'alors une si affreuse célébrité. Un jour, ils violèrent l'abbaye de St-Laurent à Warkworth, se livrèrent, sur la personne de trois prêtres, au dernier des outrages, et massacrèrent trois cents hommes (1).

Pendant ce temps-là, Odinel de Humfranville, à la tête des troupes qu'il avait rassemblées, se joignit à Guillaume d'Estuteville, à Randulph de Glanville, à Bernard de Baliol, à Guillaume de Vescy, et cette petite armée fut hébergée par l'archevêque d'York, qui l'augmenta encore de soixante de ses chevaliers. Quand la nuit fut venue, Odinel, qui les conduisait, vint à Newcastle-sur-la-Tyne ; là il apprit que le roi d'Écosse faisait le siége d'Alnwick avec peu de monde. Il

(1) Fantosme, p. 74, v. 1649 — p. 78, v. 1710. Relativement aux ravages exercés par les Écossais dans les comtés de Durham et de Northumberland, et à la frayeur qu'ils inspiraient à la population de cette partie de l'Angleterre, voyez *Reginaldi Libellus de admirandis Beati Cuthberti virtutibus*, cap. CXXVII, p. 272; cap. CXXVIII, p. 273; et cap. CXXIX, p. 275.

Digitized by Google

rassembla les autres barons pour arrêter un plan de conduite. Odinel ainsi que Bernard de Baliol étaient d'avis d'attaquer sans retard, pour profiter du moment où Guillaume n'avait pas ses Écossais avec lui; Randulph de Glanville proposa d'envoyer d'abord un espion pour savoir l'état de ses forces. Cependant Odinel et Roger Fitz-Richard firent armer leurs meilleures troupes, et, la nuit (1), les barons, pleins de résolution, se mirent en route, se dirigeant en bon ordre vers Alnwick. Ils s'avancèrent avec une rapidité merveilleuse; car, pesamment armés comme ils l'étaient, ils avaient fait vingt-quatre milles avant la cinquième heure, et ils étaient enveloppés d'un brouillard si épais qu'ils savaient à peine où ils allaient. Cette circonstance, pourtant si favorable, effraya les plus prudents, qui proposèrent de rebrousser chemin, afin d'éviter quelque malheur. A cet avis, Bernard de Baliol, baron d'un noble sang et d'un grand cœur, s'écria : « S'en aille qui voudra; quant à moi, dussé-je être abandonné de vous tous, je ne ferai point une retraite ignominieuse. » Les confédérés se remirent en route, et bientôt le brouillard s'étant dissipé, ils virent devant eux le château d'Alnwick : ce qui leur fit grand plaisir, car ils pensaient y trouver un asile dans le cas où ils seraient poursuivis par l'ennemi (2).

Cependant, dès le point du jour, le roi d'Écosse s'était couvert la tête de son casque; ses cinq cents chevaliers s'étaient armés à son exemple, et tous exprimaient la persuasion où ils étaient que personne ne viendrait leur disputer la possession du Northumberland. A cette assurance Guillaume répondit : « Il nous faut attendre notre armée; quand

(1) Nous suivons ici la version de Fantosme (p. 80, l. 1751). Quant à Guillaume de Newbury, il dit qu'ils se reposèrent la nuit et ne partirent que le matin : *Nocturna requie paulisper recreati, summo mane progressi sunt*, etc. Édit. Hearne, p. 213, cap. XXXIII.

(2) J. Fantosme, p. 78, v. 1711 — p. 80, v. 1751; Guill. Neubrig., cap. XXXIII (ed. Hearne, p. 212-214).

Digitized by Google

elle sera venue, nous attaquerons vigoureusement le château. Maintenant, seigneurs, comme la chaleur est grande, dînons. » Plein de sécurité, il se trouvait en ce moment au milieu de la campagne avec une escorte d'environ soixante cavaliers. Le reste de son armée, ainsi qu'une partie de sa cavalerie, s'était répandu çà et là dans la campagne pour y faire du butin. Le roi s'arrêta devant le château; il ôta son heaume, et se mit à faire honneur au repas que ses serviteurs lui avaient apporté. Pendant ce temps-là les barons entrèrent dans un taillis, où ils trouvèrent leur espion qui leur rendit compte de tout. Aussitôt Randulph de Glanville donna l'ordre de monter à cheval, ce qui fut fait avec empressement. Guillaume, les voyant approcher, n'y fit pas grande attention; car il pensait que c'était un gros de ses propres soldats qui revenaient de la maraude. Mais bientôt son erreur se dissipa à la vue des bannières anglaises et aux cris d'armes des confédérés; il reconnut qu'il était tombé dans une embuscade. Il ne perdit pourtant pas son sang-froid; il se fit armer en toute hâte, monta à cheval, et s'adressant au petit nombre de gens d'armes qui l'entouraient : « Nous allons voir, s'écria-t-il fièrement, qui se conduira en chevalier. » A peine avait-il parlé, qu'il s'élançait sur les troupes des barons, et faisait mordre la poussière au premier qu'il frappait. La lutte fut des plus acharnées, et Guillaume eût sans doute réussi à se dégager, si un soldat, pénétrant jusqu'auprès de lui, ne lui eût tué son cheval d'un coup de lance. Le roi tomba par terre sous son dextrier, et resta là sans pouvoir faire le moindre mouvement, jusqu'à ce qu'il en fut tiré par Randulph de Glanville, auquel il se rendit. La plupart de ceux qui formaient la suite du roi eurent le même sort; ceux même qui eussent pu s'y soustraire par la fuite ne voulurent point y avoir recours, et se remirent volontairement aux mains de l'ennemi. Il y eut plus : des nobles qui ne se trouvaient pas alors avec

Digitized by Google

le roi, mais étaient à quelque distance, apprenant ce qui venait de se passer, arrivèrent en toute hâte, et se livrèrent pour ainsi dire au vainqueur, afin de partager le malheur de leur maître. Roger de Mowbray et Adam de Port, qui pour lors se trouvaient là, s'échappèrent, et se réfugièrent en Écosse. Quant aux Flamands de l'armée de Guillaume, comme c'était surtout à eux qu'en voulaient les barons anglais, il ne leur fut fait aucun quartier (1).

Aussitôt que Randulph de Glanville vit le roi d'Écosse entre ses mains, il se dépouilla de ses armes, et fit monter son prisonnier sur un palefroi; puis il rentra le soir à Newcastle, d'où il était parti le matin. Guillaume passa la nuit dans cette ville, et le lendemain il fut transféré à Richmond, où il attendit, dans une étroite prison, un moment opportun pour être envoyé à Henri II.

Cependant, non contents de la capture qu'ils venaient de faire, les autres barons anglais restèrent à combattre, et tous se distinguèrent plus ou moins dans cette journée. Parmi les seigneurs de la suite de Guillaume, il en est à qui leur valeur a mérité une mention de la part d'un écrivain, témoin oculaire du combat. L'un d'eux, Alain de Lancelles, se défendit longtemps sur son cheval de bataille; il était très-vieux, d'une taille fort élevée, et n'avait pas combattu depuis trente ans; mais, ajoute Fantosme, auquel nous empruntons ces détails, c'était un brave et sage chevalier; et si le roi eût suivi ses conseils, son affaire en eût été mieux. Sir Alain fut fait prisonnier, et retenu jusqu'à ce qu'il donnât une forte rançon; car il était fort riche. Un autre, Guillaume de Mortimer, portait le ravage dans les rangs des barons, comme l'eût fait un sanglier en furie; il frappait de grands coups, il en recevait sans les compter; mais bientôt il se trouva face à face

(1) J. Fantosme, p. 80, v. 1752 — p. 82, l. 1822; *Will. Neubrig.*, cap. XXXIII (ed. Hearne, p. 214-215).

Digitized by Google

avec Sir Bernard de Baliol, qui le fit rouler, lui et son dextrier, dans la poussière ; il ne se releva que pour se rendre à son vainqueur. Raoul le Roux et Richard Maluvel méritent également d'être cités. Le premier combattit vaillamment jusqu'à ce qu'enfin, assailli par plus de cent adversaires à la fois, il fut obligé de se rendre ; le second se fit remarquer dans la mêlée à la tête de treize compagnons d'armes, qui à eux tous faisaient moins de carnage que lui ; mais, frappé au milieu du corps, il ne tarda pas à tomber de cheval, et une foule d'ennemis se précipitèrent sur lui, en lui criant de se rendre : ce qu'il dut faire, quelque douleur qu'il en ressentît. Le nombre de ceux qui tombèrent aux mains des Anglais dans cette rencontre fut considérable ; Guillaume de Vesci en eut à sa part près de cent ; le reste fut distribué entre Bernard de Baliol, Gautier de Bolbec, Odinel de Humfranville, et les autres barons (1). Ce combat, si important par ses résultats, eut lieu un samedi, le trois des ides de juillet (13 juillet), l'an 1174 ; et bientôt la nouvelle s'en étant répandue au loin, fut accueillie avec allégresse dans tous les comtés, et saluée par les joyeuses volées de toutes les cloches de l'Angleterre (2).

Heureusement pour le roi Henri, quand il reçut l'avertissement de Richard d'Ilchester, sa flotte se trouvait à l'ancre à Barfleur, prête à partir au premier signal. Henri n'avait pas un moment à perdre ; car le comte de Flandres et le jeune roi étaient alors à Gravelines, n'attendant qu'un vent favorable pour faire une descente en Angleterre avec toutes leurs forces. Il prit avec lui Éléonore sa femme, Marguerite, femme de son fils, ses deux petits-enfants, les plus notables de ses prisonniers ; et le 8 des ides de juillet (lundi 8 juillet), de bon matin, il mit à la voile. A peine les navires avaient-ils

(1) Fantosme, p. 82, v. 1830—p. 86, v. 1898.

(2) *Will. Neubr.*, cap. XXXIII (ed. Hearne, p. 215).

Digitized by Google

quitté le rivage et déployé leurs voiles, que la mer commença à s'enfler, et que le vent s'élevant et tombant tour à tour, inspira des craintes aux matelots. Le roi vit de l'inquiétude sur leurs visages ; il reconnut que, si le navire marchait avec le vent en poupe, et prenait sa course droit vers l'Angleterre, les bourrasques devenaient en même temps plus fréquentes et plus intenses. Alors, levant les yeux au ciel, il dit en présence de tout le monde : « Si mes desseins tendent à ramener la paix au milieu du clergé et du peuple, si le Roi des cieux a décidé que mon arrivée la rétablirait, puisse sa miséricorde me conduire au port ! Si, au contraire, il a détourné sa face de mon royaume, et qu'il ait résolu de le visiter dans sa colère, alors qu'il ne me soit jamais donné de toucher le rivage ! » Les assistants purent croire que Dieu avait exaucé sa prière, car le même soir il aborda à Southampton (1).

A peine arrivé, le premier soin de Henri fut de se rendre, sans perdre de temps, au tombeau de Thomas Becket. Le lendemain donc, qui était un mardi, il laissa les deux reines et les comtes continuer leur route avec ses braves mercenaires; pour lui, il monta sur son cheval, et, accompagné d'une suite peu nombreuse, il prit le chemin de Canterbury. Ce ne fut que le vendredi matin qu'il put apercevoir la tour de l'église du Christ. Il s'arrêta à l'église de St-Dunstan, qui est située à une grande distance hors de la ville. Là il descendit de cheval, se dépouilla de ses vêtements, les échangea contre un habit de laine grossière, et, dans un recueillement silencieux, il franchit un espace de trois milles (2) parmi des flots de peuple qui se pressaient sur ses pas. Arrivé dans la cathédrale, il se dirigea vers le tombeau du martyr, et se prosterna

(1) *Rad. de Diceto* (ap. Twysden, col. 576).

(2) *Rog. de Hoveden* (apud H. Savile, p. 539).

Nous aimons à croire que le lecteur nous saura gré de lui donner ici les détails circonstanciés que l'on trouve sur le pèlerinage de Henri II au tombeau

Digitized by Google

devant lui. Pendant que, les bras étendus, il était en prière, Gilbert Foliot, évêque de Londres, harangua la multitude assemblée, lui déclarant avec serment, de la part de Henri, que ce monarque n'avait ni ordonné, ni voulu, ni machiné

de saint Thomas de Canterbury, dans la vie de ce prélat par Guernes de Pont-Sainte-Maxence :

Juste Cantorbire unt leprus un hospital,
Mult i ad malades degez e plain de mal ;
Près une liwe i ad del mustier principal,
Là ù li cors sainz gist del mire espirital,
Qui maint dolent ad mis en joie e en estal.

Dunc descendi li reis à iluec Herebaldun,
E entra el mustier e ad fait s'oreisun ;
De trestuz ses mesfaiz ad requis Deu pardun.
Pur amur saint Thomas ad otrié en dun
Vint marchies de rente à la poure meson.

E à un hospital bien dous liwes de là,
A herberchier les poures, li reis ne s'ublia ;
Kar de rente à cel liu par an cent sols dona.
Benéi seit de Deu ki al liu le turna,
E altrement qu'il n'est qui l'amendera !

Tresqu'à Saint-Dunstan tut à pié s'en ala,
A la premiere iglise qu'en la vile trova ;
Od les prelaz ki i furent el mustier s'en entra,
E par confessiun sun espirit munda,
E suffri discipline e sa char chastia.

Dunc ad fait le priur tresqu'al covent aler,
Preiad lui que fesist les seignurs asembler ;
E quanqu'il voldreient entr'aus eswarder
Qu'il déust al martir faire e amender,
Volentiers e de gré le voldreit graanter.

Dunc se fist erramment tut nuz piez deschalcier ;
E, nuz piez e en langes, pur sa char castier,
En une chape à pluie qu'il soleit chevalchier,
Tut contremund la vile ala par le perrier :
A Deu se volt par grief penitence amaisier.

(*Leben des h. Thomas von Canterbury*, *Altfranzœsisch*, *herausgeben von Immanuel Bekker*. Berlin, in der Nicolaischen Buchhandlung. 1838, in-8°, p. 161, v. 11 — p. 162, v. 10.)

Digitized by Google

la mort de l'archevêque ; mais que, comme ses meurtriers s'étaient autorisés, pour commettre leur crime, de quelques paroles inconsidérées du roi, celui-ci demandait l'absolution aux évêques qui se trouvaient présents. Alors Henri fut frappé de verges par tous les prélats, abbés, et moines de l'église du Christ, qui assistaient à la cérémonie; il reçut de chacun trois ou même cinq coups. Non content de cette pénitence, il resta en prières auprès du tombeau du martyr pendant tout le jour et toute la nuit, sans boire ni manger, ni sortir pour satisfaire aux besoins de la nature, sans vouloir même souffrir que l'on plaçât un tapis sous ses genoux. Après l'office de Laudes, vers le matin, il se leva, visita les autels de l'église haute et les corps des saints qui y étaient enterrés ; ensuite il redescendit dans la crypte auprès du tombeau de Thomas Becket. Aux premières lueurs de l'aube, il demanda que l'on dît la messe, et il l'entendit. Puis il reprit ses habits, but un peu d'eau du puits du martyr, en remplit un flacon qu'il suspendit à son cou (1), et quitta Canterbury, plein de joie,

(1) « Sancta denique martyris aqua potatus, et ampulla insignitus, » etc. *Gervas. Dorob.*

Pluisur rei le requierent (*saint Thomas*) en dreit pelerinage,
Li prince, li barun, li duc od lur barnage,
Genz de divers pais, de mult divers language,
Prelat, moine reclus e maint en poünage ;
E ampolles reportent en seigne del veage.

Mais de Jerusalem est la palme aportée,
E de Rochemadur Marie en plum getée,
De Saint-Jame l'escale qui en plum est muée.
Or ad Deus saint Thomas cel ampole donée,
Qui est par tut le mund cherie e honurée.

En semblance de vin e d'ewe fait user
Deus sun sanc par le mund pur les anemes salver ;
En ewe e en ampoles fait par le mund porter
Le sanc de saint Thomas, pur li plus honurer :
En santé e el signe i fait l'onur dubler.

(*Leben des h. Thomas von Canterbury*, p. 160, v. 11.

Digitized by Google

après avoir offert de riches présents au tombeau de saint Thomas : il venait de constituer une rente annuelle de quarante livres pour entretenir des cierges à perpétuité autour des dépouilles mortelles du saint (1).

De Canterbury Henri se rendit à Londres, où il fut reçu avec les honneurs dus à son rang. Tous les bourgeois étaient sortis de la ville pour aller à sa rencontre, revêtus

(1) *Will. Neubr.*, cap. XXXIV (Rec. des Hist. des Gaules, t. XIII, p. 116, B); *Gervas. Dorob.* (apud Twysden, col. 1427; D. Bouquet, XIII, 138, C); *Bened. Petrob.* (Rec. des Hist. des Gaules, XIII, 159, A); *Rob. de Monte* (ibid., p. 318, D); *Epistolæ et Vita divi Thomæ...* opera et studio F. Christiani Lupi. Bruxellis, 1682, in-4°, pars prima, cap. V et VI, p. 150, 151, etc.

Encontre les reis solt-um faire glas soner,
E la processiun encontre els asembler
E dedenz le mustier à grant honur mener;
Mais tut cel honur dunc fist li reis ester:
Ne volt pas cumme reis, mais cum mendifs, entrer.

Humblement vint à l'uis, iloec s'agenoilla,
En plur e en lermes granment i demura;
En l'iglise est entrez, al martirie en ala,
Dist-i *Confiteor*, e le marbre baisa;
Dunc ala à la tumbe, al martyr s'acorda.

Quant il out lungement esté en oreisun
E jnt grant piece en lermes e en afflictiun,
En quer contrit, del tut en grant devotiun,
Li evesques de Lundres i a fait sun sermun;
Pur le rei e pur lui dist sa confessiun.

. . . . . .

Li reis Henris idunc de tant s'umiliad
Que par s'umilité en plur tuz les turnad.
Veant els, il méisme sa chape desfublad;
En une des fenestres de la tumbe musçad
Le chief e les espaules, le dos abandunad.

Mais il ne voleit pas la cote verte oster;
Kar jo quid bien pur veir, e si l' puis afermer,
Qu'il out desuz la haire qu'il ne volt pas mustrer
Dunc se fist as prelaz primes discipliner;
Tendrement véissiez les plusurs plurer.

Digitized by Google

de leurs habits de fête, et montés sur des palefrois. Sir Henri le Blunt fut le premier qui s'avança pour donner l'accolade à son maître; et après lui, un si grand nombre de barons fidèles jouirent de la même faveur, que vous eussiez pu, dit Fantosme, marcher pendant ce temps-là l'espace d'une lieue. Le roi d'Angleterre remercia ses serviteurs des preuves de loyauté qu'ils lui avaient données, et à leur tour ceux-ci le compli-

Li evesques de Lundres tint el puing le balai,
Reguarda le cors saint e reguarda le rei :
« Saint Thomas, veir martyr, fist idunc, oez mei.
Se de Deu les si bien cum l'um dit e je l' crei,
De cest pecheur aiez merci que jo ci vei. »
. . . . . .

A saint Thomas dona li reis en acordance
Bien quarante livres de rente à remanance,
E à sa fiertre faire or pesé en balance.
. . . . . .

Quant li reis Henris fu batuz e castiez,
Par satisfactiun à Deu reconciliez,
E ot fait s'oreisun, dunc se dresça en piez;
Juste un pilier s'asist à la terre, entaiez;
N'i fu suz lui tapiz n'oreillier culchiez.

En salmes e oreisuns tute la nuit veilla,
As hummes saint Thomas sun coruz pardona;
La surur saint Thomas merci quist e cria,
E en adrescement un molin li dona.
Bien valt dis mars par an la rente qu'ele en a.

Tute la nuit entiere en oreisuns veilla,
Ne pur necessité del cors ne se leva,
Tresque après matines : idunches se dresça
E par tuz les alters aorer s'en ala.
Al martyr vint jéun, n'i but ne n'i manga.

En la puinte del jur fist la messe chanter,
Trestuz enboez de tai se fist heser,
Ainc pur nului ne volt faire ses piez laver.
Se [De?] plus repentant prince ne puet nuls cunter;
Mais al martyr requerre dut-il trop demurer.

(*Leben des h. Thomas*, p. 162, v. 11 et suiv.)

Digitized by Google

mentèrent comme leur seigneur légitime : « Sire, dit Gervais Suplest, vous n'avez point à nous remercier. A Dieu ne plaise que personne puisse jamais donner le nom de traîtres aux habitants de Londres ! Ils ne commettraient pas une trahison, dût-on leur couper les membres. » — « Certes, répondit le roi, ils peuvent s'en vanter : aussi bien le leur revaudrai-je, s'ils ont besoin de moi. » Et conversant de la sorte, Henri s'avança toujours escorté jusqu'à Westminster (1).

Les habitants de Londres manifestèrent la joie que leur causait son arrivée, et lui rendirent de grands honneurs. Cependant la pensée des ravages exercés par le roi d'Écosse et Roger de Mowbray tenait son esprit dans la préoccupation et la tristesse ; il s'était retiré dans sa chambre pour s'y livrer à de sombres réflexions, et là, appuyé sur son coude, tandis qu'un valet lui grattait doucement les pieds, il s'était endormi d'un léger sommeil. Autour de lui on n'entendait aucun bruit; personne n'eût osé ouvrir la bouche, lorsqu'un messager se présenta à la porte, haletant et rendu de fatigue ; il appela à voix basse, et parla au chambellan : « Ami, lui dit-il, venez plus près de moi; Sir Randulph de Glanville m'envoie ici pour parler au roi de choses très-importantes. » — « Revenez demain matin, » dit le chambellan. « Par ma foi, reprit le messager, je veux lui parler tout de suite : mon maître est accablé de douleur; laissez-moi entrer, bon chambellan. » — « Je n'oserais le faire, répondit cet officier. Le roi est endormi; il faut vous retirer. » Pendant ce colloque, Henri s'était réveillé ; il entendit crier à la porte : « Ouvrez ! ouvrez ! » et demanda ce que c'était. « Sire, dit le chambellan, vous allez le savoir : c'est un messager venant du Nord. Vous le connaissez très-bien ; il appartient à Randulph de Glanville, et s'appelle Brien. » — « Par ma foi, dit le roi, je suis très-inquiet. Randulph a sans doute besoin de secours : laissez entrer

(1) J. Fantosme, p. 88, v. 1921-1947.

Digitized by Google

ceans son messager. » Brien entra et salua le roi, qui s'empressa de le questionner : « Messager, dit-il, quelles nouvelles apportes-tu ? Le roi d'Écosse est-il entré dans Richmond ? Newcastle-sur-la-Tyne est-il tombé entre ses mains? Odinel de Humfranville est-il pris ou chassé de son fief? et tous mes barons sont-ils dépouillés de leurs terres ? Messager, par ta foi, dis-moi la vérité. Ils ont été mal inspirés de me servir, s'ils ne sont pas bientôt vengés. »—« Sire, dit Brien, prêtez-moi un peu d'attention. Vos barons du Nord sont tous des braves. Mon maître vous présente par moi ses salutations amicales; et ma maîtresse, que vous connaissez bien, renchérit encore sur ses compliments. Je vous mande de sa part de ne pas vous déranger, car le roi d'Écosse et tous ses barons sont prisonniers entre ses mains. » — « Dis-tu la vérité? » s'écria Henri avec autant de joie que de surprise. — « Oui, sire, et vous l'apprendrez demain matin par deux messagers particuliers que vous envoie l'archevêque d'York; mais moi, qui savais les nouvelles, je suis parti le premier. Voici quatre jours que je n'ai guère dormi, ni bu ni mangé: aussi ai-je grand'faim. Si tel est votre bon plaisir, donnez-moi pour cela une récompense. » — « Sois tranquille, répondit le roi; si tu m'as dit vrai, tu seras riche. Mais le roi d'Écosse est-il pris? ne va pas me tromper. » — « Oui, sire, répliqua Brien; que je sois mis en croix, pendu par le cou ou livré au bûcher, si demain, avant midi, mes paroles ne se confirment pas. » A cette nouvelle assurance, Henri remercia avec effusion Dieu, saint Thomas le martyr, et tous les saints du paradis; il congédia le messager, et fit abondamment pourvoir à tous ses besoins. Sa joie était si vive que, ne pouvant dormir, il alla éveiller tous ses chevaliers pour leur faire part de la nouvelle (1).

(1) J. Fantosme, p. 88, v. 1948 — p. 92, v. 2029; *Guill. Neubrig.*, cap. XXXV (ed. Hearne, p. 218, 219).

Digitized by Google

Le lendemain, ainsi que Brien l'avait annoncé, les messagers de l'archevêque d'York arrivèrent. Alors, sans tarder davantage, Henri prit un petit bâton et le tendit à Brien en signe d'investiture, lui donnant généreusement dix *livrées* de sa terre pour le payer de sa peine. Délivré de ce soin, il envoya sommer David, frère du roi d'Écosse, qui s'était renfermé dans Leicester, de remettre cette place forte entre ses mains, et de venir lui-même se livrer à merci. Tout cela se fit dans l'espace de huit jours; et, grâce à l'activité et au sang-froid du roi d'Angleterre, joints à un concours heureux de circonstances inespérées, la révolte, qui avait mis en péril le trône de Henri II et l'intégrité de la monarchie anglaise, fut victorieusement étouffée sur tous les points. En ce moment, Henri apprit que la ville de Rouen était assiégée par les forces combinées du roi de France et du comte de Flandre : comme il était un de ces hommes qui pensent que rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire, il se prépara à passer la mer sans retard et se rendit à Southampton, emmenant David avec lui; mais auparavant il fit mander par Brien à Randulph de Glanville qu'il eût à lui amener promptement le roi d'Écosse au port où il allait s'embarquer. Randulph obéit: suivi de son illustre prisonnier, il se rendit en toute hâte à Southampton; mais le roi n'y était déjà plus : il avait profité d'un vent favorable pour passer en Normandie, où bientôt son fidèle serviteur le rejoignit avec Guillaume le Lion (1).

« Le roi est venu à Rouen aux premiers rayons de l'aube. Avant la tombée de la nuit, la paix était rétablie; et le roi va en France avec la grande armée qu'il a rassemblée. Il s'en est allé en France, maintenant la guerre est finie. » Telles sont les paroles par lesquelles Fantosme termine sa chronique

(1) J. Fantosme, p. 92, v. 2030 — p. 94, v. 2067. *Guill. Neubrig.* (ed. Hearne, p. 219-225).

Digitized by Google

rimée, cette chronique dont nous avons essayé de faire apprécier l'importance, en comparant continuellement avec les récits des chroniqueurs déjà connus, les renseignements qu'elle nous fournit sur l'époque la plus intéressante peut-être du règne de Henri II.

FRANCISQUE MICHEL.

Digitized by Google

ÉDOUARD III ET LES AUDOMAROIS.

« Quel autre doit régner sur la France ? — Un Français. »

La Convention nationale avait ordonné la destruction de tous les documents propres à rappeler la domination des Anglais en France; mais il en fut de ce décret comme de ceux relatifs aux cartulaires des abbayes et aux manuscrits des bibliothèques publiques: on détruisit beaucoup, il est vrai, mais on ne pouvait détruire la redoutable histoire, qui plane éternellement au dessus des rois et des nations. L'histoire nous a donc laissé de nombreux monuments du séjour et des projets des Anglais en France, pendant la domination des Plantagenets et des Tudors, surtout lors des débats sanglants d'Édouard III avec Philippe de Valois, et des querelles interminables de leurs descendants.

Il est à remarquer que les unions entre les souverains d'Albion et les filles de France (1) ne leur furent jamais favorables, et que bien rarement les princesses d'Angleterre, amenées par l'hyménée dans le palais de nos rois, y apportèrent la paix et la félicité (2). Isabelle, fille de Philippe le

(1) Éléonore d'Aquitaine se remaria avec Henri II. — Henri, fils de ce prince, épousa Marguerite, fille de Louis VII, et Blanche, petite-fille de cette Éléonore si funeste à la France, devint la femme de Louis VIII, qui porta la couronne d'Angleterre, et mère de saint Louis. — Marguerite, fille de Philippe III, se maria avec Édouard Ier.

(2) Odgine, fille d'Alfred, épousa Charles le Simple. — Marguerite d'Écosse, Louis XI. — Marie, sœur de Henri VIII, Louis XII. — Marie Stuart, François II. — Henriette, fille de Charles Ier, le frère de Louis XIV.

Digitized by Google

Bel, avait épousé Edouard II, roi d'Angleterre (1). Cette *louve de France* « une des plus belles dames du monde, » d'après Froissart, escortée de la mort et de la ruine, apporta pour dot la guerre séculaire.

A la mort du petit Jean, fils posthume de Louis X, le comte de Valois avait voulu qu'on examinât les droits de Jeanne, fille aînée de ce roi. Singulier retour ! au décès de Charles IV, qui ne laissa aussi qu'une fille, les droits de Philippe VI, son fils, furent également contestés.

Edouard III réclama alors la France comme son héritage, en qualité d'héritier mâle de Philippe le Bel par sa fille Isabelle, rappelant l'exemple de Louis VIII, dont la femme descendait de Henri II; et l'union des deux royaumes devint un de ses rêves favoris, comme l'avait été celle de l'Écosse. Tout-à-coup, il prit les couleurs françaises, accepta les offres de quelques traîtres fameux, et se disposa à récupérer toutes les conquêtes de Henri II, et à se faire sacrer à Rheims. Ayant été forcé de rendre hommage à son rival, au *roi trouvé*, pour les provinces qu'il possédait dans le midi de la France, il ne pouvait oublier cette humiliation, et sa haine était implacable. Mais dans ce siècle, l'expression de *bon Français* fut justifiée par des démonstrations éclatantes; et l'étranger, puissant et vainqueur d'abord, ne put jamais gagner la confiance et l'affection de nos ancêtres.

En 1319, le magistrat de St-Omer avait publié un règlement par lequel il était permis aux Anglais de s'établir, *comme par le passé*, en cette ville, et leur avait accordé divers droits. Ils pouvaient y tenir congrégation, y apporter et

(1) Catherine, fille de Charles VI, épousa Henri V, et Marguerite d'Anjou, Henri VI. — Auparavant, Isabelle, autre fille de Charles VI, s'était mariée avec Richard II. Rien n'a été plus tragique que la fin des époux des deux Isabelle. Madeleine, fille de François Ier, fut la femme de Jacques V, roi d'Écosse.

Digitized by Google

vendre leurs marchandises. — En 1328, Philippe VI accorda aux Audomarois une charte confirmative de celles qu'ils avaient obtenues les siècles précédents, la même qui fut ensuite soumise à l'acceptation de Louis XIV, lors de la capitulation de la cité.

Le célèbre Robert, dont l'éloquence contribua à entraîner les suffrages des barons français en faveur du roi son beau-frère, à une époque où la représentation et le droit de primogéniture n'était pas encore bien établi, et qui, après avoir combattu vaillamment à Cassel, avait été témoin à Amiens de la déférence rendue au légitime souverain par l'orgueilleux vassal, embrassa vivement les intérêts de celui-ci, lorsqu'il eut perdu de son côté tout espoir à la possession du comté d'Artois. — Edouard III le chargea de sa vengeance.

La lettre de ce monarque aux Audomarois, datée de Gand le 8 février 1340, est une des pièces les plus curieuses de nos archives. — Les rois d'Angleterre avaient toujours eu en grande estime la ville de St-Omer. — Le magistrat envoya cette lettre à Philippe de Valois, en l'assurant de la fidélité des bourgeois. — Les deux rivaux couronnés se trouvèrent alors dans l'Artois, l'un pour châtier, l'autre pour secourir et récompenser. — Un cartel fut en vain proposé. — Le fougueux Robert éprouva une défaite devant St-Omer, et Philippe ne tarda pas à accorder de nouveaux priviléges aux Audomarois.

Après Crécy, les Anglais désolèrent toute la contrée. — L'héroïsme des bourgeois de Calais est connu du monde entier, et jamais, pour l'honneur français, on ne peut le révoquer en doute. — Saint-Omer fut mis aussitôt en état respectable de défense. Geoffroi de Charni y exerçait une autorité illimitée ; et les partisans d'Édouard virent là échouer tous leurs efforts. Ils allèrent ensuite de dépit saccager Thérouanne.

Digitized by Google

Le roi Jean, à son avènement, s'empressa de mettre, autant que possible, tout le pays d'Artois à l'abri des chevauchées des Anglais « passant, repassant pour revenir et s'en aller encore, tour à tour vainqueurs ou vaincus, suivant la fortune des combats..... »

Edouard III, en octobre 1355, traversa, comme un orage, le territoire de Thérouanne; il avait marché vers St-Omer, poursuivant son nouveau rival, ravageant tout sur sa route, et dédaignant à son tour le cartel du fils de son ancien compétiteur. Possédant Calais, cette importante clef de la France, il pouvait impunément braver les représailles de ses adversaires. — En 1359, l'Artois fut encore désolé par les Anglais, et nous sentîmes « l'abomination de la conquête. » Oh! certes, « c'est bien pour nous que le XIVe siècle a été rempli par les guerres contre les Flamands et les longs et funestes démêlés avec l'Angleterre! » — En septembre de cette année, le régent prescrivit les mesures nécessaires contre les Anglais pour la sûreté de la place de St-Omer, le rempart de l'Artois, et autorisa même au besoin d'abattre les églises des dominicains, des frères mineurs et des chartreux.

Par lettres d'Édouard III, du 6 novembre 1363, la chartreuse de St-Omer fut rétablie dans la jouissance de ses propriétés du Calaisis. — En 1369, le nombre des prisonniers anglais était grand à St-Omer; une ordonnance du magistrat, du 15 janvier, leur défendit de courir dans les rues, et accorda le tiers de leur rançon à ceux qui les trouveraient en contravention. Vers la Noël de cette année, ils cherchèrent à surprendre le château de St-Omer, mais ils furent repoussés par la valeur des citoyens.

Edouard III somma plusieurs fois les Audomarois de remplacer les otages du roi Jean, évadés ou décédés. Il combla de bienfaits Denis de Morbecque, de St-Omer, et Enguerrand de Beaulaincourt, qui s'étaient emparés de ce prince à Poitiers.

Digitized by Google

Le duc de Lancastre et Robert Canolle poussèrent à cette époque leurs invasions jusqu'aux murs de Thérouanne, que les Flamands avaient espéré tenir des Anglais au traité de Gand, en 1340.

En 1370, un détachement d'Audomarois, contre le gré du magistrat et du gouverneur, étant sorti de la ville pour combattre les Anglais, 28 d'entre eux furent tués, 500 et plus faits prisonniers, et le reste dispersé; il en coûta 40,000 liv. pour la rançon des captifs. — Le magistrat permit alors au seigneur de Watten de faire mettre des étaques en sa rivière, afin d'empêcher les Anglais et leurs adhérents de passer pour faire des courses et endommager le pays.

Edouard III n'était plus alors ce terrible Plantagenet qui, à Brétigny, avait pu se dire presque le maître de la France; il avait renoncé au beau délire de se croire souverain de cette riche contrée, et avait aboli, même dans ses états, l'usage du français dans les actes publics. Nos pères avaient pris la noble résolution de se condamner, s'il le fallait, à deux siècles de guerre, plutôt « que de se laisser gouverner par un étranger, » et le formidable cri de Duguesclin répandait à son tour l'épouvante parmi nos ennemis.

Trois siècles après, comme on sait, Charles-Quint et Henri VIII rêvèrent encore, à l'aide du connétable de Bourbon, le partage de la France; mais, malgré de grands revers éprouvés par des causes justes, jamais les succès de la trahison n'y ont été de longue durée, et le bon droit a presque toujours fini par y prévaloir.

H. PIERS (*de St-Omer*).

Digitized by Google

COURAGEUSE RÉSOLUTION

DU

CAPITAINE GARNIER.

Les dernières guerres de la France avec l'Angleterre, on ne le sait que trop, furent désastreuses pour notre marine : nos côtes étaient en quelque sorte bloquées, la mer nous était interdite; il partait rarement un navire de nos ports qu'il ne fût chassé à sa sortie des jetées, capturé sur la rade ou pris en cours de voyage. Ce n'était cependant pas la valeur qui manquait à nos marins ; le nombre seul écrasait leurs efforts. Il est même à remarquer que jamais nos matelots n'ont eu plus de bravoure : la résistance excitait leur audace, les revers doublaient leur courage et enfantaient en eux l'héroïsme. On avait chaque jour à signaler des résistances désespérées, des attaques léonines, des faits si prodigieux qu'ils en paraissent fabuleux.

Entre les mille actions d'éclat de cette période de gloire, nous mentionnerons l'audacieuse résolution que la crainte de l'esclavage et l'amour de la liberté inspirèrent au capitaine Garnier. Cet intrépide marin, jeune héros de vingt ans, commandait un petit navire ayant huit hommes d'équipage. C'était une élégante goëlette, à l'allure rapide, aux formes sveltes et gracieuses ; à voir son léger accastille, on aurait cru volontiers qu'elle était faite sur le modèle d'un balaou des Bermudes. Poussée par une forte brise, elle filait comme une hirondelle sur les eaux de la Manche. La vélocité de sa marche lui faisait espérer qu'elle atteindrait sans accident à son port de destination ; mais cet heureux présage ne devait pas s'accomplir.

Digitized by Google

Pendant les ténèbres d'une nuit assombrie par un épais brouillard, elle fut se jeter dans les griffes d'un corsaire de Guernesey, qui épiait, dans le voisinage de cette île, l'arrivée de quelque bâtiment du commerce français. La goëlette n'aperçut la terrible lettre de marque qu'au départ de la brume, dissipée par le lever du jour, quand elle se trouvait déjà sous la portée du canon de l'ennemi. Sans doute elle lui aurait échappé, si le vent eût été favorable : on l'eût vue alors, ainsi que la mauve agile, raser légèrement la surface de l'onde ; mais par malheur un calme plat vint à point nommé l'immobiliser sous les serres du redoutable vautour qui allait fondre sur elle. Elle mit toutes ses voiles dehors : aucun zéphir ne les agita ; elle employa l'aviron : ce fut encore en vain : comme en Aulide le vaisseau de l'Agamemnon de Racine, allant au siége de Troie,

> Il fallut s'arrêter, et la rame inutile
> Fatigua vainement une mer immobile.

Tout espoir de salut échappa à la pauvre goëlette ; il lui devint impossible d'éviter la capture. L'Anglais la somma sur-le-champ de se rendre, en lui envoyant des boulets pour parlementaires. Le capitaine Garnier, qui n'avait point d'artillerie à son bord, n'eut pas un instant la folle pensée de lutter avec son petit et fragile navire contre le grand et vigoureux corsaire qui lui faisait un salut si brutal ; la goëlette fut donc amarinée. L'ennemi prit à son bord l'équipage du bâtiment français, à l'exception du commandant et du mousse, qui furent confiés avec le navire à un capitaine de prise et à trois matelots anglais, chargés de conduire la capture à Portsmouth.

Voilà donc la goëlette manœuvrant sous la direction du capitaine de prise. Tant bien que mal on gagna le large ; mais arrivé au milieu du canal de la Manche, le vent fraîchit, la mer devint houleuse, et le pauvre capitaine anglais, qui

Digitized by Google

n'avait jamais conduit que des barques à rames, se trouva fort embarrassé : ignorant absolument les manœuvres nautiques, il ne savait ni faire orienter ses voiles, ni tenir lui-même la barre du gouvernail ; bientôt le navire fut abandonné à la merci des vents et des flots. Cependant le mauvais temps augmentait, et il y avait du danger à voguer ainsi sans direction ; mais que faire ? L'infortuné patron, ne connaissant que trop son incapacité, prit enfin son parti : ce fut de remettre le commandement du bâtiment au capitaine français, en lui intimant l'ordre formel d'aller droit sur Portsmouth. Garnier accepta cette mission, mais il n'eut garde de cingler vers l'Angleterre : il eût été plaisant qu'il se fût conduit lui-même dans ces barbares pontons qui ont été le tombeau de tant de milliers de Français, malheureux prisonniers moissonnés par l'air insalubre de ces cachots flottants. Au milieu du tumulte des vagues, et profitant des ténèbres de la nuit, il mit le cap sur Cherbourg, et fit route pour la France, sans que ses gardiens s'en doutassent.

Le vent, tombant peu à peu, se calma sur le matin ; une bonne brise succéda à l'ouragan. Bientôt on vit poindre aux limites de l'horizon les hautes terres de la Hague, que dorait l'éclat radieux du soleil levant. La circonstance devenait critique pour le capitaine Garnier ; les Anglais pouvaient reconnaître leur position et lui faire un mauvais parti. Il se dépêcha donc d'exécuter le projet libérateur qu'il avait conçu. Armé d'un poignard, il va trouver le capitaine de prise, qui fumait sa pipe dans la cabine en dégustant du cognac, et le somme de se rendre. Celui-ci veut saisir un des pistolets qu'il avait à sa ceinture ; Garnier, prévenant ce mouvement, se précipite sur l'Anglais et l'étend sans vie à ses pieds. Le jeune Français s'empare des armes du cerbère, monte sur le pont avec un pistolet dans chaque main, et ajuste les autres Anglais, qui tombent à genoux et implorent sa clémence. Ainsi

Digitized by Google

la thèse est renversée en un instant par le courage d'un seul homme : le prisonnier devient vainqueur et libre, et les vainqueurs deviennent prisonniers sans condition.

Garnier, armé jusqu'aux dents, tint en respect les matelots étrangers, dont il avait besoin pour conduire son navire, et continua sa route le cap sur Cherbourg. Un brick anglais, qui rôdait dans ces parages, lui donna la chasse jusqu'à la hauteur d'Omanville. Le même jour, dans l'après-midi, le brave capitaine Garnier entrait victorieusement dans le port de Cherbourg avec sa goëlette et ses trois prisonniers.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, 2e série, tome 1er, in-4° avec planches. — Paris, Dérache. — Caen, Hardel.

La Société des Antiquaires de Normandie vient d'ouvrir la seconde série de ses mémoires par un volume qui ne le cède point aux précédentes publications de cette savante compagnie, et qui offre à la *Revue anglo-française* plusieurs bons articles de sa spécialité.

Dans une dissertation fort remarquable, M. Deville a précisé l'époque de la naissance de Guillaume le Conquérant. Non-seulement aucun des chroniqueurs contemporains ne l'avait enregistrée à sa date, mais encore les données qu'ils fournissaient pour établir cette date étaient contradictoires. Tous d'accord, en effet, sur l'époque de son décès au mois de septembre 1087, les uns, comme Orderic-Vital et Wace, le font mourir âgé de 64 ans; d'autres, notamment Guillaume de Jumiéges, à l'âge de 60, et Guillaume de Malmesbury à 59 seulement.

M. Deville fait remarquer d'abord que si Guillaume fût né en 1023, comme il résulterait du texte d'Orderic-Vital, l'auteur de ses jours, Robert eût été père à douze ans, ce que l'on ne peut supposer. Ensuite il établit que Wace, Orderic-Vital et Guillaume de Malmesbury s'accordent à dire que Guillaume avait sept ans passés quand Robert partit pour la Terre-Sainte, et qu'Orderic-Vital ajoute qu'il avait huit ans accomplis quand Robert mourut à Nicée, au mois de juillet 1035, en revenant de Jérusalem. Or, une charte conservée aux archives du département de la Seine-Inférieure nous montre Robert donnant, à Fécamp, de nombreux priviléges à l'abbaye de Montiviliers, au mois de janvier 1035. Ainsi Guillaume avait atteint sa huitième année entre le mois de janvier et le mois de juillet 1035 : il était donc né dans les mois correspondants de l'année 1027; et si l'on réfléchit qu'après la mort de Richard II son père, au mois d'août 1026, Robert avait été s'enfermer dans le

Digitized by Google

donjon de Falaise, où Richard III son frère aîné vint bientôt l'assiéger et le forcer de se soumettre, on reconnaîtra que ce fut probablement au mois de septembre 1026 que se formèrent les liaisons de Robert et de la fille du bourgeois de Falaise, liaisons dont l'illustre bâtard fut le fruit; et on admettra dès lors que la naissance du conquérant de l'Angleterre doit être rapportée au milieu de l'année 1027.

M. Couppey de Cherbourg, auquel cette Revue doit tant de d'excellents articles sur la législation anglo-normande, a enrichi le volume qui nous occupe de considérations du plus haut intérêt sur les lois faites et exécutées sans être écrites, sur les effets de l'absence de l'écriture dans l'administration de la justice, et sur les moyens que l'on employait pour y suppléer, particulièrement en Normandie et en Angleterre, après la conquête des Normands.

Mais quoi! dira-t-on, les Normands des XIe et XIIe siècles, ce peuple qui marchait à la tête de la civilisation en Occident après avoir soumis à son pouvoir l'Angleterre et la Sicile, les Normands qui élevaient de si majestueux monuments d'architecture, n'avaient-ils pour seul bulletin des lois que la mémoire des prélats et des barons qui formaient leurs assemblées législatives, pour plumitif de leurs juridictions que les souvenirs des juges, des témoins et des parties? Rien cependant n'est plus vrai, et les preuves qu'apporte M. Couppey à l'appui de ce fait sont tout-à-fait incontestables. Nous ne suivrons pas M. Couppey dans le détail des procédures et instructions faites sans écritures, des jugements verbaux et de leur exécution, et des formalités dont la solennité servait à graver les faits divers du procès dans la mémoire des acteurs et des témoins; son travail ne saurait être analysé, et nous devons nous borner à le recommander à l'attention des lecteurs de la Revue, et à leur annoncer comme une bonne fortune que M. Couppey se propose d'examiner, dans une autre notice, comment, aux mêmes époques, on constatait les naissances, mariages et décès, et quelle était l'influence de l'absence de l'écriture à cet égard sur l'ordre public et la vie privée.

Sur la fin de l'année 1371, Édouard III faisait d'immenses préparatifs pour recouvrer les provinces que l'Angleterre avait perdues, et la Normandie paraissait devoir être la première le but de ces formidables efforts. Pour résister à cette invasion, Charles V voulut faire mettre en état d'armement tous les points de la province qui étaient susceptibles de défense, et chargea Renier

Digitized by Google

Lecoustelier, bailli de Caen, de visiter toutes les forteresses de son bailliage avec Jehan Dubois et Rogier Lemasnier, chevaliers. La relation de la visite de ces forteresses, au nombre de cent onze, extraite par M. de Caumont d'un manuscrit de la bibliothèque royale, fournit de précieux détails sur la statistique des châteaux fortifiés de la Normandie à cette époque, et sur les moyens dont on procédait alors à leur approvisionnement et à leur armement.

Les menaces du roi d'Angleterre nécessitaient ces précautions. L'année précédente, une armée anglaise était entrée en France par Calais et le comté de Ponthieu, et s'était avancée jusque sous les murs de Paris. Elle traversait le Maine pour aller se joindre aux forces qu'Édouard avait en Aquitaine, lorsque Duguesclin partit de Caen pour aller le combattre. Thomas de Grantson, prévenu de la marche du connétable, lui fait demander par un héraut de fixer le jour et le lieu du combat. *Ils me verront briefvement*, répond le connétable; et apprenant que les Anglais sont dispersés en plusieurs cantonnements autour de Pontvallain, il jure entre ses dents de ne manger ni dormir avant de les avoir frottés. Il comble le héraut de largesses, charge ses gens de le bien traiter; et lui, quand le soir est venu, se départ à petit bruit avec ses meilleurs gens d'armes, chevauche toute la nuit, malgré vent, malgré pluie, à travers forêts et fondrières, et le matin tombe sur les Anglais et en fait pleine déconfiture.

Ce qui rendait le fait d'armes de Duguesclin plus merveilleux encore, ou pour mieux dire fabuleux, c'était que les historiens plaçaient à Vire son entrevue avec le héraut de Thomas de Grantson, et lui faisaient franchir en une nuit les 150 kilomètres qui séparent cette ville de Pontvallain. En s'appuyant sur le récit détaillé de Cuvelier, auteur du *roumant de Bertrant du Glaiequin*, dont le manuscrit existe à la bibliothèque du Mans, M. Cauvin a démontré que c'était à Viré, château du Maine, que le connétable avait reçu l'envoyé des Anglais. Il y a 45 kilomètres de Viré à Pontvallain; la course était encore honnête pour une seule nuit, dans des chemins et sous le harnois du moyen-âge (1).

D'autres mémoires contiennent quelques faits isolés intéressants pour la *Revue anglo-française*. Ainsi, dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches, dressé par M. l'abbé

(1) Voir au t. IV, p. 16, 1re série de ce Recueil, l'article de M. Pesche sur la *bataille de Pontvallain*.

Digitized by Google

Desroches, nous trouvons l'indication de plusieurs ouvrages fort précieux pour l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre sous les rois anglo-normands, notamment de manuscrits du célèbre abbé Robert du Mont. Ainsi, dans une notice de M. le vicomte Guiton de la Villeberge, sur l'ancien château de Charruel, nous lisons qu'en 1419 Henri V confisqua les château et seigneurie de Charruel sur Robert Lecharpentier, et en investit Guillaume Hodehal, l'un de ses capitaines, qui y tint garnison pendant plusieurs années de l'occupation. Quatre ans plus tard, ce Robert Lecharpentier était au nombre des 119 braves qui défendaient, avec autant de bonheur que de vaillance, le château du mont St-Michel contre une armée de quinze mille Anglais.

Nous voudrions parler encore d'une excellente notice de M. Deville sur les médailles gauloises de la cité de Rouen, et du beau travail de M. Auguste Leprévost sur les anciennes divisions territoriales de la Normandie, travail qui est, pour cette province, ce que sont, pour les pays compris entre la Loire et la Charente, les savantes recherches de M. de la Fontenelle sur les vigueries et les origines de la féodalité en Poitou; mais ces mémoires s'écartent trop de la spécialité de ce Recueil. Le même motif nous force à passer sous silence les discours prononcés par M. Guizot dans deux séances publiques de la Société des Antiquaires de Normandie. Heureusement ces belles paroles, reproduites par plusieurs des journaux les plus répandus, sont connues de la plupart de nos lecteurs. Nous terminerons donc cette analyse par les phrases suivantes d'un discours de M. Passy, que nous citons d'autant plus volontiers, que la France a, depuis le moment où écrivait M. Passy, réalisé sa prédiction et surpassé l'Angleterre elle-même par le goût raisonné et l'étude approfondie de son histoire et de ses antiquités nationales.

« Il est un pays, disait en 1836 l'honorable directeur de la » Société des Antiquaires de Normandie, où la science que nous » étudions a fait des pas plus paisibles qu'en France, où le culte » des antiquités nationales était soutenu par l'esprit public.

» L'Angleterre, par sa situation insulaire, s'est trouvée à l'abri » des invasions, et l'esprit religieux ayant toujours dominé parmi » les discordes civiles, elle n'a pas supporté de destruction systé- » matique de ses monuments. . . . . .

» C'est l'un des traits distinctifs du caractère national des An- » glais, que l'esprit de conservation. Le respect inné du peuple

Digitized by Google

» pour ses antécédents défendra toujours les types de toutes les » époques de son histoire.

» Semblable à sa constitution politique, qui a maintenu tout ce » qu'elle a pu de ses premiers errements, tout en adoptant les » principes nouveaux que fonde, en sa marche, l'ordre progressif » des sociétés, la face de l'Angleterre est diversifiée par des mo- » numents de tous les siècles de son histoire, mêlés aux con- » structions neuves qu'élèvent le commerce et l'industrie.

» Il faut le dire, Messieurs, ce sont les ouvrages que les Anglais » ont publiés sur leurs antiquités, les voyages de leurs érudits » qui venaient nous demander la raison de leurs origines nor- » mandes, qui ont réveillé parmi nous quelque intérêt pour nos » propres origines.

» La Société des Antiquaires de Normandie, que la ville de » Caen a eu la gloire de voir naître dans son sein, est venue heu- » reusement et à propos donner une direction intelligente à ces » nouvelles études, au sentiment national de la défense de nos » monuments menacés..... Vous avez donné, Messieurs, une » impulsion qui ne s'arrêtera pas, et déjà le respect pour nos » ruines est devenu plus profond, plus général, plus populaire. »

G. L. D.

Histoire du siége d'Orléans, contenant une dissertation où l'on s'attache à faire connaître la ville et les environs, tels qu'ils existaient en 1428 et 1429, ainsi que l'emplacement des boulevards et batailles des Anglais, les armes en usage à cette époque pour l'attaque et la défense, et les forces relatives des assiégeants et des assiégés. Par M. Jollois, in-f°. 1833, Orléans, Pensée.

Cette Revue, dans sa première série (1), a déjà donné, d'après ce travail, la relation du mémorable siége d'Orléans, que fit lever Jeanne la Pucelle d'une manière que beaucoup ont jugée miraculeuse. On croit devoir rappeler ici encore l'existence de ce bon livre, parce qu'il n'avait pas eu d'article spécial dans cette publication, et qu'il est accompagné de plusieurs plans qui ajoutent beaucoup, pour la démonstration, à ce qui est contenu dans le récit. Du reste, on le rappelle, il y a eu sur plusieurs points une polémique établie entre l'auteur et M. Vergneaud-Romagnési.

D. L. F.

(1) T. 1...

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

Récit de la bataille de Poitiers, *d'après le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens* (1356).

(1) Apries le prise dou fort castiel de Romorentin (2), *de monseigneur de Craan*, *de monseigneur de Boucicaut*, *de monseigneur Lermitte de Chaumont*, *et de plusieurs autres* chevaliers *et escuiers qui dedens estoient*, *se departi* li princhés et toutte s'en ost et chevauchierent *plus avant deviers Humainne* (3) ardant et essillant le pays. *Si trouvoient li Engles et li Gascon le pays si gras et si plains de tous biens*, *que merveilles seroit a pensser si gasterent et esillierent une grant plenté de che biau pays du Mainne*, *et puis entrerent en* Tourainne. Li roys de France qui se tenoit à Chartres *entendi que li Engles prendoioient leus chemin pour venir vers Tours en Touraine et deviers le Haye* (4). *Si se parti de Cartres et s'en vint à Blois et* la se tint II jours *pour mieux aprendre le convenant des Engles*. Si se parti *au tierch jour* de Blois, et passa la le Loire et vint jésir à Amboisse et lendemain *a che biau castiaux de Loches*. La s'aresta, il atendit ses gens qui avoient passet le Loire em pluissieurs a Orliiens, a Meun, à Blois, à Tours et la partout ou

(1) Ce récit, copié par M. de Cayrol (de Compiègne), sur le manuscrit des chroniques de Froissart appartenant à la ville d'Amiens, a été, comme on va le voir, comparé avec les versions adoptées par les éditeurs Dacier, Sauvage et Buchon, et de plus accompagné de notes explicatives du texte. Nous en avons seulement ajouté quelques-unes ayant rapport aux localités, ou portant renvoi aux articles déjà publiés dans ce Recueil. D. L. F.

(2) Ms. d'Amiens, f° CIII v°, alinéa 554. (Tous les mots en italique appartiennent spécialement à ce manuscrit. — Dacier, in-f° de 632 pages, sans titre, p. 396, chap. 347 et 348. — Sauvage, édition in-f° de 1559, t. 1, p. 184, ch. CLIX, jusqu'à ces mots *et petit s'en sauverent*. — Buchon, Panth. gr. in-8°, t. 1, p. 337, ch. 27 et 28.

(3) *Deviers Humainne*, la province *du Maine*, comme on le voit bientôt après.

(4) *Le Haye*, la Haye, arrondissement de Loches, Indre-et-Loire. Ce lieu est appelé aujourd'hui la Haie-Descartes, à raison de la naissance de ce savant.

Digitized by Google

il pooient. *Et en ce sejour* que li roys de Franche fist à Loches, aprist il que li Engles prendroient leur chemin *pour aller ent* (1) en Poitau *et par le Tourainne et se hastoient durement. Quant li roys oy ces nouvelles, si se doubta qu'il ne li escappassent*, et se parti de Loches et commanda que touttes ses gens le sieuvissent; si s'en vint à le Haye en Tourainne *et passa la le rivierre de Vianne* (2) *et quida seloncq ce que on l'avoit emfourmet que li Engles fuissent devant lui*, et il estoient deriere. Si chevaucha li roys ce jour mout avant et vint a Cauvegny (3) et rapassa le rivierre (4), *car on dist que li Engles en alloient viers le chité de Poitiers* che venredi que li roys *Jehans* passa au pont de Cauvegny *eut moult grant presse a passer* (5) *la dite rivierre et le passerent plus de LV-M hommes et otant de* chevaux (6), et encoires en passa il assez à Castieleraut, dont il avint que pour le graint presse d'ommes et de chevaux qui fu che venredi a passer au pont à Cauvegny *messire Raoulx de Couchy*, *messire de Cauvegny*, *viscomtes de Brouesse* (7) et *li comtes de Joui. Cil Troy seigneurs et leurs gens* demourerent en le ditte ville de Cauvegny le venrendi tout le jour *et le soir ensuivant*, et le sammedi au matin ils passerent *à leur aise. Quant il eurent passet le ditte rivierre et chevauchiet environ II lieulves*, *il regarderent sour costierre* (8), *si perchurent une routte* (9) *d'En-*

(1) *Ent.* — M. Buchon, dans son Glossaire (*Panthéon*), ne donne pas ce mot, que Roquefort traduit par *avant*, *auparavant;* il dérive, dit-il, du latin *ante.*

(2) *Le rivierre de Vianne.* — La Vienne, qui prend sa source en Limousin et se jette dans la Loire à Candes. (Voy. le Dict. hydrog. de la France.)

(3) *Cauvegny.* — C'est aujourd'hui *Chauvigny*, arrondissement de Montmorillon (Vienne).

(4) *Le rivierre.* — Nous venons de voir que cette rivière est la Vienne; les imprimés portent à tort ici *la Creuze.* Dacier, dans ses notes, a rectifié cette erreur qui, comme on doit le remarquer, n'existe pas sur le manuscrit de la bibliothèque d'Amiens, dont le récit, dans ce chapitre, diffère entièrement de celui des quatre éditions.

(5) *Au pont.* — M. Buchon, *Chroniques*, à mis *au point.* Cette faute d'impression, qui n'existe pas dans Dacier, a été corrigée dans le *Panthéon.*

(6) *LV. M.* — Sauvage met 40,000 chevaux; Dacier et M. Buchon disent 60,000 chevaux, sans parler des hommes.

(7) *Vicomtes de Brouesse.* — Vicomte de Brosse, suivant Dacier. — M. Buchon, dans sa *table des noms d'hommes*, *Panthéon*, t. 1, p. xxxv, traduit *Bruese* par *Brioude* en Auvergne, et fait ainsi du sire de Chauvigny un *comte de Brioude!*

(8) *Sour costierre.* — M. Buchon ne donne pas ces deux mots dans son Glossaire; on trouve dans Roquefort *sore*, sur, et *costiere*, à côté.

(9) *Routte.* — Troupe.

Digitized by Google

gles environ C compagnons (1), et la estoient doi chevaliers de Haynnau, messire Ustasses d'Aubrecicourt et messire Jehans de Gistelles *et ossi aucuns baceler d'Engleterre qui s'estoient quéilliet* (2) *et aroutet enssamble pour yaux aventurer et savoir se il poroient riens conquerir. Quant cil baron de France qui pooient estre bien CC armures de fer virent leurs ennemis, si en eurent grant joie et dissent que il les yroient veoir de plus pries. Si se missent en bon convenant et* desvoleperent les bannierres *et chevaucherent*, en escriant leur cri, *les grans galos dessus yaux. Li Engles* (3) *a che coummenchement ne les vorent mies refuser, mes les rechuprent assés apertement. La en yeult a ceste jouste pluisieurs porté à terre qui a grant mescief furent relevés.* Li Engles regarderent que li Franchois estoient trop plus qu'il ne fuissent, prenrent advis de reculer et qu'il se feroient cachier. Car li princhés et li grande host ne leur estoit point loing. *Si se partirent li bien monté qu'il avoient fleurs de courssiers et* li seigneurs de Franche apries yaux *messire Raoux de Couchy* (4) *et li autrez qui ne veurent mies arester suz lez varlets, mes sieuvir lez mestres. La furent cachiet messire Ustasses d'Aubrecicourt, messire Jehans de Ghistellez et leur routte l'un sus l'autre jusque à le bataille dou princhè*, et si avant, que li bannierre, monseigneur Raoul de Couchy, *s'en vint combattre et li chevaliers ossi* desoubs le baniere dou princhè. La eult grant hustin et dur *et croy bien* (5) *que li chevaliers de France fuissent vollentiers recullet s'il peuuissent, car il n'avoient pas le gen* (6) *parti. Mes il se missent si avant, qu'il furent enclos et ne se peurent retraire* et la se qbatirent *si vassanment* (7) *et hardiement tant qu'il peurent durer.* Mais

(1) *C. compagnons.* — Sauvage, Dacier et Buchon ont mis *soixante armures de fer.*

(2) *Queilliet.* — Ce mot, qui se cherche en vain dans tous les glossaires, ne vient-il pas de celui *quilleter*, que donne Roquefort et qui signifie *s'arrêter ?*

(3) *Li Engles* et jusqu'à *apertement.* — Les textes de Sauvage, Dacier et M. Buchon disent tout le contraire et portent que les Anglais « *si n'eurent » mies propos d'attendre les et s'avizerent qu'ilz se feroient chacier* (Dacier). » Ce qu'ils ne firent, comme va le dire notre manuscrit, qu'après cette escarmouche.

(4) *Messire Raoux*, etc. — Tout ce détail manque dans les imprimés.

(5) *Et croy bien*, etc. — Cette réflexion n'existe pas dans les imprimés.

(6) *Gen.* — Ce mot bien entendu n'est pas dans le Glossaire de M. Buchon; Roquefort l'écrit *gens*, *gent*, et le traduit par *Beau.*

(7) *Vassanment.* — M. Buchon traduit ce mot par *bravement*, et Roquefort par *avec fidélité*, après toutefois avoir rendu *vassal* par *courageux*, *brave.* — Le texte des imprimés porte tout simplement *si vaillamment.*

Digitized by Google

finaument il furent pris, li comtes de Joui *premierement*, li viscomte de Brouese et messire Raoulx de Couchy *et aucun autre chevaliers et escuiers de leur routte*, par lesquels li princes de Gallez *et li seigneurs Engles et Gascon* seurent que li roys de Franche les avoit adevanciés a tout si grant nombre de gens d'armes que c'estoit merveillez à pensser.

(1) Quant li princez de Galles et ses conssaux eurent entendu que li roys Jehans et ses batailles estoient devant yaux et avoient ce venredi passet au pont de Cauvegny, et que nullement il ne se pooient partir du pays sans estre combattu, si se requeillierent et rassemblerent che samedi pour les camps et fu adont coummandé de par le princhc que nulx, sus le teste, ne courust ne ne chevaucast devant (2) les bannierres des marescaux *s'il n'y estoit envoyés. Puis* chevauchierent ce samedi de l'eure de primme jusques a *heure* de vespres qu'ils vinrent a II petittes lieulvez de Poitiers, *en moult forte place entre haies et vingnes et montaingnes de l'un des costés s'y y magnierent* (3) *li marescal ce fort lieu et ce place, et demanderent au princhc quel cose il volloit faire, cil respondi que cestoit sen entente de la arester et atendre ses ennemis qui le quéroient* (4) *et ossi l'aventure ou non de Dieu et de saint Gorge. Dont se logierent li Englès en celle meysme plache que on dist ou pays les plams de Maupetruis* (5), *et se fortefiierent sagement et vistement de ces haiez espineuses drues et fortes et missent ce qu'il avoient de charroy derriere yaulx et fissent devant yaux pluissieurs fossés, affin que on ne lez peuuist soudainnement aprochier a cheval sans grant*

(1) M. d'Amiens, f° CIII v°, alinéa 555. — Dacier, p. 399, chap. 349. — Sauvage, t. I, p. 186, chap. 159, à partir de ces mots : *Par ces prisonniers*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 178, chap. 349. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 340, chap. 29.

(2) *Devant.* — Ce mot est précédé dans les imprimés par ceux-ci : *Sans commandement.*

(3) *Magnierent.* — Mot qui ne se trouve pas dans le Glossaire de M. Buchon. — Roquefort écrit *maigner*, *demeurer.*

(4) *Quéroient.* — *Querer*, *chercher*, Roquefort. — M. Buchon ne donne dans son Glossaire que *quérir.*

(5) *Maupetruis.* — Ce nom est-il celui de *Maupertuis* corrompu? Il existerait alors dans les environs de Poitiers un troisième lieu de ce nom qu'il faudrait joindre à ceux qui existent dans les départements de la Manche et de Seine-et-Marne. D. C.

C'est le nom de Maupertuis corrompu. Pour savoir où est ce lieu, se reporter à la première série de ce Recueil, t. V, p. 206 et 5. D. L. F.

Digitized by Google

dammaige. Si furent a dont envoiiet de par les marescaux (1) environ CC *compaignons* tres bien montés courir pour descouvrir le pays et savoir ou li Franchois estoient. Si chevaucierent *chil coureur bien pries de Poitiers et tant c'as fourbours de le cité.* Et devoit li roys de Franche ce propre soïr *venir gésir à* Poitierez, *et ne savoit a dont de certain nul convenant des Engles ne ou il se tenoient ; mes les nouvelles li vinrent* qu'il estoient derriere lui. A dont se retourna li roys tout a I fes et fist retraire toutte son host, et s'en vint logier *entre la chitté de Poitiers et les Engles, et estoit ja* bien tart quant il furent tout logiet. Si eut li roys grant joie *quant il se senti si pries de ses ennemis et quant il parchut qu'il estoit en tel parti qu'il ne li pooient escapper ne fuir qu'il ne fuissent combatu. Ceste nuit fu li host bien escargaitié* (2) des II *marescaus de Franche monseigneur Jehan de Clermont et monseigneur Ernoul Dandrehen a V cent hommes d'armes et passerent le nuit sans dommaige* (3).

(4) Quant ce vint le diemenche au matin, li roys *Jehans* de Franche qui grant *vollenté* avoit de combattre les Engles fist chanter messe devant lui moult solempnelement, et la estoient se IIII fil *messire Carles, messire Loeys, messire Jehans et messire Phelippes*, et li dus d'Orliens ses frerres, li dus de Bourbon, li dus d'Athenes, connestables de Franche *et grant fuison de comtes, de barons et de toutte bonne chevalerie.* Apries les messes *qui furent ditez en l'ost de Franche, li roys s'arma* et si s'armerent touttes gens et se traissent sur lez camps et ordonnerent leurs batailles. Si en fissent III grosses a IIII parmy celi des marescaux et indementires (5) que li connestables de France entendoit à l'ordonner. Li rois Jehans appella *IIII de ses chevaliers en qui il avoit moult grant fianche et bons chevaliers as armes durement*, monseigneur

(1) *De par les marescaux.* — Tous les détails contenus dans ce long paragraphe que j'ai souligné depuis ces mots : *en moult forte place*, etc., se cherchent envain dans les imprimés.

(2) *Escargaitié.* — Buchon traduit ce mot par *environné de sentinelle*, et Roquefort par *guetté.*

(3) *Sans dommaige.* — On voit par la comparaison de cet alinéa avec le récit des imprimés, qu'ils se taisent sur les dispositions prises par les maréchaux de l'armée française.

(4) M. d'Amiens, f° CIIII r°, alinéa 556. — Dacier, p. 400, chap. 350. — Sauvage, t. I, p. 186, chap. 160. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 180, chap. 350. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 340, chap. 30.

(5) *Indementires.* — Ce mot, dans les Glossaires de Roquefort et M. Buchon, commence par un *e*, et signifie *pendant que* ; et, d'après ces auteurs, il doit s'écrire *endementre* ou *endementieres.*

Digitized by Google

Ustasse de Ribeumont, *monseigneur Joffroy de Hargny* (1), monseigneur Guichart de Biaugeu *et monseigneur le Baudrain de Lehvesse* (2), et leur dist qu'il chevaucerissent deviers les Engles, et avisassent leur aray (3), *et en quel convenant il se tenoient* et de quel costé on les poroit assaillir *pour avoir ent* (4) *l'avantaige.* Chils IIII chevaliers se partirent chacun montés sus fleur de coursiers, et les bachinies en le teste. Si chevauchierent si avant qu'il peurent et congnurent assez clerement lez arrois des Engles et en apporterent au roy toute le verité et coumment il estoient *si comme* (5) *je vous diray*, *car li roys les oy vollentiers.*

(6) Li quatre chevaliers dessus noummés dissent eussi au roy, qu'il avoient veu les Engles et pooient y estre *environ XII. M. hommez*, *III. M.* hommes d'armes, *V. M.* archiers et *IIII. M. bidaus apret*, *car tout les avoient veut entrer en leur ordonnanche et mettre en convoy de bataille* (7) et avoient pris le lonch d'une haye et mis lesdits archiers d'un les et de l'autre, *et n'avoit en toutte* celle haye qu'une seulle entrée ou IIII hommes d'armes poioient chevauchier de froncq, *et estre ceste entrée trop bien gardée d'archiers et de gens à piet. Apries se tenoient ou fons de ce chemin* les gens d'armes *en bon convenant*, deux hayes d'archiers devant yaux a manniere d'une herce *et estoient tout apret les cevaux* (8) *deriere yaux* et ne pooit on aller ne venir a yaux de *nul les fois* (9) par le chemin dont il estoient fortefiiet de le haye. *Et avoient l'avantage*

(1) *Joffroy de Hargny.* — Le nom de ce chevalier ne figure pas dans la *table des noms d'hommes* donnée par M. Buchon dans son *Panthéon.*

(2) *Le Baudrain de Lehvesse.* — Id. — Id. — A la place de ces deux chevaliers, les imprimés portent Jehans de Landas.

(3) *Aray.* — M. Buchon ne donne pas ce mot, qui doit être l'*arroy* des glossaires. — Traduit par *ordre*, *arrangement.*

(4) *Ent.* — M. Buchon ne donne pas ce monosyllabe que Roquefort traduit par *plustot.*

(5) *S'i comme*, etc. Ce chapitre est beaucoup plus long dans les imprimés, sans en dire davantage.

(6) M. d'Amiens, f° CIIII r°, alinéa 557. — Dacier, p. 401, chap. 351. — Sauvage, t. I, p. 187, chap. 160, à partir de ces mots *et adonc ces trois chevaliers*, jusqu'à *le roi dit qu'ainsi il seroit fet.* — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 184, chap. 351. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 341, chap. 31.

(7) *Convoy de bataille.* — Les imprimés ne sont pas ici d'accord avec notre manuscrit; il portent seulement 2,000 *hommes d'armes*, 4,000 *archers* et 1,500 *brigands.*

(8) *Les cevaux.* — Les imprimés ne disent rien *des chevaux*, et même le mot *cevaux*, que donne Roquefort, n'est pas dans le Glossaire Buchon.

(9) *Nul les fois.* — Ce mot composé n'est pas dans le Glossaire Buchon; Roquefort ne donne que *nule fois*, qu'il traduit par *jamais*, *nullement.*

Digitized by Google

d'une petite montaingne dessus quoy leurs chevaux et leur arroy estoient. A l'antre les sus senestre avoit I petit plain, mes il l'avoient fortifiet de fossés et de leur charroy et ne leur pooit on porter nul dommaige de ce costet. A dont *s'aresta* li roys *et demanda a dessus dits chevaliers de quelle part* il conssilloient à *assaillir les Engles. Il regarderent* (1) *tout l'un l'autre et ne se volloient mies avanchir de respondre, car il leur sembloit que li roys les cargoit d'une grosse demande*, si se *teurent une espasse ; mais li roys reprist la parolle et requist à monseigneur Ustasse de Ribeumont que sans delay il en desist sen entente.* Dont parla messire Ustasse et dist que li Engles estoient en forte place *mallement ;* se convenra des vostres prendre CCC hommes par election preux chevaliers hardis *et alosés* (2) durement et chacun bien armés et bien montés sus fleur de courssiers et chevaucheront *radement* (3), sans yaux ne leurs chevaux espargnier et de ces CCC fendre et ouvrir et desromprez les archiers d'Engleterre, et puis nos batailles *qui sont grandes et grosses et bien etoffées* de bonnes gens d'armes sieuiront vistement et tout a pret ; *car il y a tant de vignes que cheval ne si poroient avoir.* C'est li plus grant avantagez que jy say *par l'ame de mon pere. Che respondi li roys de Franche messire Ustasse vous em parlez moult a point et tres meurement* et il sera ferit si comme vous l'avez dit *et deviset* ne ja ny sterons (4) de votre ordonnanche.

(5) Dont furent la esleu et advisé CCC hommes chevaliers et escuiers par advis les plus preus et plus *bachelereux* de tout l'ost et les devoient li connestables de Franche et li doy marescal *et conduire et gouvermez. La ne fu mies misse en oubli fleur de chevalerie, premierement messire Jehans de Cleremont* (6), *messire Ernoulz d'Andrehen, messire Ustasse de Ribeumont, messire Jehans*

(1) *Il regarderent*, etc. Cette hésitation n'est pas indiquée dans les imprimés.

(2) *Alosés.* — Estimés, fameux. — Roq.

(3) *Radement*, Vigoureusement. — M. Buchon traduit le mot par *en rasant*, ce qui n'aurait ici aucun sens.

(4) *Sterons*, du verbe *steir*, *ster*, *se tenir*, *demeurer*.

(5) M. d'Amiens, f° CIIII r°, alinéa 548. — Dacier, f° 402, chap. 351, depuis *adonc par le comm. du roi*, etc. — Sauvage, t. I, p. 187, chap. 160, depuis *lors se partirent*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 186, chap. 351, le dernier paragraphe. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 342, chap. 31, dernier paragraphe.

(6) *Messire Jehans de Cleremont*, etc. Toute cette nomenclature des chevaliers français n'existe pas dans les imprimés.

Digitized by Google

de Landas, messire Robiers de Duras, messire Guillaumes qte de Douglas d'Escoce, et messire Archebaus Douglas ses cousins germains, messire Ghuicars de Biaugeu, messire Guillaummes de Mierle, messire Guillaume de Montagut d'Auvergne; li sires de Pons en Poito, li sires de Partenay, messire Guichars d'Angle, li archeprestres armés sus a coursse couvert des parures le jone comte Pierre d'Alençon; *le seigneur de Castiel Vilain, le seigneur de Grantsi, le viscomte de Thouars, le baudrain de le Huesse* (1), *monseigneur Grimouton de Cambli, le seigneur Despinouse, le Borgne de Rouvroi, messire Rabache de Hangiers, le seigneur de Cramelles, messire Antoine de Kodun*, messire *Hue de Barbenchou*, pour le jonne *comte de Blois, le seigneur de Saint-Sanlieu, le seigneur de Basentum, et plusieurs autres que je ne puis ou ne say mies tout noummer. Mes li nombres de CCC* (2) *fu tous emplis et se montrerent tout par devant les marescaux; encorres estoient ordonné avoecq yaux, et en celle prémierre bataille, une grosse routte de chevaliers d'Allemagne* ou li comtes de Salebruche, li comtes Jehans de Nasco, li comtes de Nido, *et pluisieurs autres estoient tout armé et bien monté et en tres bon couvenant si s'aprochierent des Englès, et entroes* (3) *s'ordounnerent les trois autres batailles.*

(4) *La premierre bataille apries ceste des marescaux avoit li dus de Normendie, aimes fils dou roy Jehan, et avoit avoecq lui bien III mille hommes d'armes* (5), *chevaliers et escuiers, et IX mil hommes d'autres gens tous as armes et estoient au frain dou jone duc de*

(1) *Le Baudrain de le Huesse.* — Je crois avoir bien écrit ce nom dont je n'ai pu trouver la trace dans la table des noms donnée par M. Buchon.

(2) *Mes li nombre de CCC*, etc. — Nos éditeurs ne font aucune mention de tous ces préparatifs, qui précédèrent la bataille; en sorte que l'on peut dire que leurs chapitres 351, etc., n'ont aucun rapport avec celui-ci.

(3) *Entroes.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort écrit *entrues, tandis, pendant.*

(4) M. d'Amiens, f° CIIII v°, alinéa 559. — Dacier, p. 402, chap. 352. — Sauvage, t. 1, p. 188, chap. 161. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 187, chap. 352. — Buchon, *Panth.*, t. 1, p. 342, chap. 32.

En observant toutefois, pour les quatre éditeurs, que les détails de cet alinéa du Ms. d'Amiens sembleraient se rapporter davantage au dernier paragraphe des chapitres cités en regard de l'alinéa 557 précédent.

(5) *III mille hommes d'armes*, etc. — Ce détail de la bataille du duc de Normandie se cherche envain dans les imprimés aux chapitres que je viens d'indiquer; c'est aux chapitres 350 de Dacier et de M. Buchon, ainsi qu'à celui 160 de Sauvage, qu'on trouve les subdivisions de l'armée du roi; et à la bataille du duc de Normandie, qui est ici marquée, on y porte à seize mille le nombre des troupes.

Digitized by Google

Normandie pour lui gouvernner et conssillier li sires Destvent (1) *et messire Thummas de Vodenay Bourgignon et s'arme de geullez à trois tourtiaux d'or : la avoit en celle bataille grant foison de bonne chevalerie* (2). *En le seconde bataille* (3) *apriès estoit li dus d'Orliens, freres au roi de France, et avoit une mout grosse routte de gens d'armes et pouvoit etre bien XV. M. hommes. Uns cantiez* apries *estoit la grosse bataille du roy* de Franche, ou il y avoit grant foison *de comtez, de barons et de chevaliers*, et estoit li roys armés lui XX MC *d'unes* parures et portant sa souverainne bannierre *chils bons chevaliers messire Joffroy de Chargny ; c'etoit une biauté de veoir bannerrez, pignons* (4), *blazons et ces clerrez armures reflamboiier au soleil. Si estoit li roys de Franche montes sour ung blancq coursier et tenoit I blancq baston et chevauchoit de bataille en bataille, et prioit et amonestoit ses gens de bien faire et leur disoit* (5) *par tel langage* : « *Biau Seigneur*, quant vous estes » à Paris, à Rains, à Chartres ou à Laon, vous manechiez (6) » les Engles et vous souhediés (7) le teste armée devant yaux ; » or y estez vous je les vous monstrez si vous voeillez souvenir » de vos mautalens (8) et monstrez le haynne que vous avez sour » yaux, et contrevengier les dammaiges et les despis qu'il vous » ont fes, car je vous proummes que nous les combaterons et » Dieux nous soit en aye. » *Enssi reconfortoit li roys Jehans ses gens et tout chil qui le veoient et ooient y entendoient vollentiers. Si estoit adont messire Ustassez de Ribeumont chilz vaillans chevalier mout prochains dou roy et seoit sour I coursies fort et de livre* (9) *et estoit armés de toutes pieces, et entendoit as batailles, ordonner*

(1) *Li sire de St Vent.* — Il faut lire sans doute *de St-Venant.*

(2) *Grant foison de bonne chevalerie*, etc. — Cette phrase, appliquée ici à la bataille du duc de Normandie, s'applique dans les imprimés (chap. 350 de Dacier et M. Buchon) à la bataille du roi.

(3) *Le seconde bataille*, et que commande ici le duc d'Orléans, est la première dans les imprimés.

(4) *Pignons.* — M. Buchon ne donne pas ce mot; *morceau de lances*, suiv. Requefort.

(5) *Et leur disoit.* — Dans les imprimés, ce discours du roi Jean se trouve à la fin du chap. 350 de Dacier et M. Buchon, *Chron.*, et au chap. 160 de Sauvage.

(6) *Manechiez.* — Menneiez, Roquefort. — M. Buchon ne donne pas ce mot.

(7) *Souhediés.* — Roquefort écrit *souhaidier.*

(8) *Mantalens*, *colère*, *couroux*, *dépit*, suivant Roquefort. — *Mécontentement*, suivant M. Buchon.

(9) *Livre*, *poids*, suivant Roquefort.

Digitized by Google

de par le roy et ossi à le fois il chevauchoit vers les Engles pour veoir et aprendre de leur convenant et puis si s'en revenoit deviers le roy. Et li roys li demanda : « Messire Ustasse, que vous semble il de » de notre affaire, » et li chevalier l'en respondit mout joyeusement : « Certes sire, tres bien, au plaisir de Dieu nous avons hui (1) *une » belle journée sour nos ennemis. » Or devez vous savoir entrues que ces batailles s'ordounnoient tant li Franchois comme li Englez et que chacuns entendit à se besoingnes*, vinrent deviers le roy de Franche *doy cardinal loist* (2), *assavoir messire Tallerans* (3), cardinaux de Pieregort, *et messire Nicoles, cardinaux d'Urgel.* Si priierent moult affectueusement en nom de pite (4) et dumélité au roy Jehan que il volsit mettre ce jour en souffrance et entendre à aucune belle pais pour lui et son royaumme de ses ennemis. Li roys de Franche a le priere des cardinaux descendi, mes ce fu a dur et moult longement, car il les volloit combattre et li sien en estoient en grant vollenté si comme il disoient et montroient.

(5) *Quant li cardinal dessus noummet eurent amené le roy de France à dire que chilz jour estoit mis en souffranche de respit*, si s'envinrent deviers le princhе *et li compterent ce qu'il avoient impetret a grant meschief et li priierent que il volsist entendre et destendre à trétié d'acort a quel meschief que ce fust, car il estoit en un mout dur parti.* Li princhez y entendi vollentiers, *car il et ses conssaux se veoient emblés* (6) *ou fort dou royaumme et se doubterent des premiers li Engles et li Gascon que li Franchois ne les tenissent la ensi que pour assegiés sans combattre cestoit li ordonnanche qu'il resongnoit le plus. Si furent tretiet et preposet par ces cardinaux qui allerent ce dimmence de l'un à l'autre pluissieurs tretés d'acort ou de pos, et missent plusieurs parchons avant, mes nulle n'en peut venir à effet ; car li roys de Franche et ses conssaux qui tenoient les Englés pour assegiés ne si volloient accorder ne as-*

(1) *Hui.* — Aujourd'hui.

(2) *Loist.* — M. Buchon ne donne pas ce mot; on trouve dans Roquefort *loit, lié, joint.* — Ainsi on peut traduire ce mot par *joints ensemble.*

(3) *Tallerans.* — Les imprimés n'indiquent pas ce nom de famille, et ne parlent que d'un seul cardinal.

(4) *Pite, pitié, clémence* (Roquefort). Buchon ne donne pas ce mot.

(5) M. d'Amiens, f° CIIII v°, alinéa 560. — Dacier, p. 402, chap. 352 et 353. — Sauvage, t. I, p. 188, chap. 161. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 187, chap. 352 et 353. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 342, chap. 32 et 33.

(6) *Emblés.* — Ce mot, dans le manuscrit, est écrit de cette manière *emb*; *emblayer*, d'après Roquefort, veut dire *empêcher, embarrasser.*

Digitized by Google

sentir nullement se li princhés et tout chil (1) *qui avoecq lui estoient ne se rendoient simplement au roy et a se volenté; laquelle cose li Engles et li Gascon n'euuissent jammais fait, bien offroient au roy de France si comme jou oy depuis recorder*, que li princez enuist rendus tous les prisonniers qu'il avoit pris en ce voiaige villes et castiaux ossi et se astenroit (2) de lui armer VII ans contre le royaume de Franche. Ceste offre ne vot mies li roys de France acepter. Endementre que *chil doy* cardinal alloient de l'un à l'autre *et que souffranche estoit des II hos*, avoit aucuns chevaliers entre les Engles jonnes et amoureux *qui sabauchoient* de chevaucher avant pour veoir *le convenant* des Franchois *et le grant plenté des belles gens d'armes qui la estoient*, dont il avint que messire Jehans Camdos et messire Jehans de Cleremont, marescaux de France, se trouverent *sus les champs* ou ils chevauchoient de l'un à l'autre et portoient chacun une meysme devise *sus son senestre bras* desus *ses parures* cestoit ouvré de broudure une bleue damme en 1 ray dun soleil *bien perlée et bien arrée*. Quant il se furent trouvé d'aventure il se coummencierent *à ramprounner* (3) *et demanda li marescaux de Franche* à monseigneur Jehan Camdos depuis quantiesme il avoit porté *et enchargiet* (4) sa devise. *Li chilz Engles li respondi que de ce navoit il que faire de savoir* et que la devise pooit estre sienne que a nul autre. Dont li dist messire Jehans de Cleremont Camdos, Camdos, che sont bien des *ponnées* (5) de vos Engles il seuent *à leuz honneur* faire peu de cose de nouviel. *La devise est mienne et devant vous l'encargai, et se demain je le vous voy porter, je le vous calengeray* (6). Sire, ce respondi messire Jehans

(1) *Tout chil.* — Les imprimés, qui, en d'autres termes, disent la même chose, remplacent ces deux mots par *cent chevaliers des siens.*

(2) *Astenroit.* — On ne trouve dans Roquefort que les mots *abstener* et *atenir*, qui, tout en exprimant le mot *abstenir*, s'éloignent cependant de l'expression picarde. Le texte de Sauvage s'en rapproche davantage, puisqu'il porte *ne s'y assentoyent point.*

(3) *Ramprounner.* — Buchon, dans son Glossaire, écrit seulement *ramposner*, *se défier par des bravades.* — Roquefort donne de plus *ramponner*, *ramproner*, etc., qu'il traduit par *bailler*, *se moquer*, *insulter*, etc.

(4) *Enchargiet.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort traduit par *charger quelqu'un de faire une chose.*

(5) *Ponnées.* — M. Buchon et Roquefort écrivent *posnée*, que le premier traduit par *orgueil*, et le deuxième par *pompe*, *parure*, *étalage*, etc.

(6) *L'encargai.* — Roquefort et M. Buchon ne donnent pas ce mot que le père Daire écrit *encarchier*; toutefois on trouve dans Roquefort *carchier*, *chercher*, tandis que Daire traduit *encarchier* par *charger.*

Digitized by Google

Camdos, *et à mon poois* je le deffenderay. *Ensi et par yrour* (1) *se departi li uns de l'autre* sans plus riens faire ne dire et toudis alloient li cardinal de lun à lautre qui rien ne faisoient. Quant ce vint au soir il se retraissit à Poitiers *et li Engles et li Franchois demorerent sus lez camps tous rengiés lun devant lautre.*

(2) Quant ce vint le lundy au matin *on dist pluissieurs messes en touttes les II hos et sacuine* (3) *ni a qui acumeniiez se volt. Apries les messes chacuns se remist en se bataille et desoubz se bannierre, ensi que le dimenche il avoient esté ordounnet.* Encorres revinrent *li doy* cardinal et venrent coummenchier à traitier *pour briser* (4) *celle journée, mes il despleut a aucuns chevaliers* (5) *de Franche et leur dissoient que se il aloient ne venoient plus il leur en mescheroit.* Si se retraissirent *li doy* cardinal à Poitieres sour ceste parolle. *Vous avez chi dessus oy coumment li CCC hommes à cheval etoient bien montés et quel cose il devoient faire. D'autre part je vous ai petit parlet dou convenant* des Engles *fort ensi* que li IIII chevaliers envoiiet de par le roy de Franche raporterent *che fu au plus justement selloncq leur advis quil le peurent aviser ne coinsidérer, bien est voirs que li Franchois estoient V tans de gens que li Engles. Mais les gens darmes Engles et Gascon estoient toutte gens d'eslite et ossi estoient en verité li plus des Franchois et bien se montrerent. Quant li princhc de Gallez et li seigneurs d'Engleterre et de Gascoigne* (6) *virent que combattre les convenoit, si se conforterent li ungs parmi lautre et ordonnerent troix bataillez et avoit en chacune* (7) *M.*

(1) *Yrour.*— Roquefort et M. Buchon se taisent sur ce mot.

(2) M. d'Amiens, f° CV r°, alinéa 561.— Dacier, p. 405, chap. 354 et 355. — Sauvage, t. I, p. 189, chap. 161. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 194, chap. 354 et 355.— Buchon, *Panth.*, t. I, p. 344, chap. 34 et 35.

(3) *Sacuine.* — Ce mot n'existe pas dans Roquefort ni dans M. Buchon, il doit signifier *chacun.*

(4) *Briser.*—Le mot abrégé du manuscrit est *brys.* Celui de *briser* signifie *empêcher*, d'après Roquefort.

(5) *A aucuns chevaliers.* — Les imprimés mettent ces menaces sur le compte du roi Jean.

(6) *Et de Gascoigne.* — De tous nos historiens, Villaret, continuateur de Velly, est le seul qui a fait observer que la plus grande partie de l'armée du Prince-Noir se composait de Français et de Gascons. D. C.

Il est en effet à remarquer que la victoire remportée à Maupertuis sur le roi Jean, le fut, non pas par les Anglais seuls, mais par les Anglais et les Aquitains du Midi ou Gascons, alors tous également sujets d'Edward III Plantagenet, roi d'Angleterre. D'après cela, l'orgueil français se trouve pour ainsi dire hors de cause. D. L. F.

(7) *Et avoit en chacune*, etc.— Ce dénombrement de l'armée anglaise n'existe pas dans les imprimés.

Digitized by Google

hommez darmez et XXII^c archiers et XV^c brigans de piet que li aucun en armes apellent ribaudailles (1). *Car il sieuvent les gens darmes et se mettent entre les batailles, et si tost que on a abattu gens darmes il viennent sus yaux si les ochient sans pité. La premmiere bataille des Englès avoient li doy marescal* li comtez de Warwich et li comtez de Sufforch, *et la estoient li Gascon*, li sires de Labrech (2), li sires de Pummers (3) et si frerre, li sires de Montferart (4), li sires de l'Espare, li sires de Muchident, li sires de Condon, messire Jehans de Grailli captal de Beus, *messire Ammeris de Tarse* (5) *et pluissieurs aultres bon chevaliers et escuier de Gascoingne et d'Engleterre*, et les archiers tous devant *yaux à mannierre dune herce. La seconde bataille avoit li princhés a M. hommes darmes XXV^c archiers et XVI^c brigans et estoient en frain* (6) *dou prinché, et pour son corps garder* (7). *Chil doy bon chevaliers* messire Jehans Camdos et messire James Dandelée. *La estoient en le bataille dou prinché chilx bons chevaliers*, messire Renaux de Gobehen, messire Ricart de Stamfort, li sires de le Ware, messire Edouars sirez Despensser *qui y fu ses chevaliers, et leva banierre messire Bietremieux de Brouech* (8), messire Pierre d'Andelée, *messire Hues et messire Thummas lez Despenssiers, messire Thummas de Grantson, messire Richars de Pontcardon, messire Neel Lornich, li sires de Felleton et pluisieurs autre bon chevalier et escuiers. Si estoient tres bien ordounnet et mis en bon convenant chacun baron et chevalier desoubs se banniere et se penon, et les archiers devant yaux. La tierce bataille qui estoit si comme li arriere garde, gouvernoient doy comte d'Engleterre bon chevalier durement* li comtez de Sallebrui et li comtes d'Askesouforch (9).

(1) *Ribaudailles*, troupe de ribauds. — Suivant M. Buchon, ce mot, que Roquefort traduit par *canaille*, signifiait ou plutôt désignait, dans les armées du XIIIe siècle, une troupe d'élite qui veillait à la garde du roi. Le mépris qu'elle encourut dans la suite devait sans doute provenir de l'emploi qui lui fut donné de tuer *sans pitié* un ennemi renversé, et par conséquent hors d'état de se défendre.

(2) *Labrech.* — D'Albret, suivant Dacier.

(3) *Pummers.* — Pommiers, *id.* (4) *Montferart.* — Montferrant, *id.*

(5) *Ammeris de Tarse.* — Aymeri ou Aymon, suivant M. Buchon.

(6) *Frain.* — Roquefort écrit *frein*, de *frenum*, bride.

(7) *Et pour son corps garder.* — Voyez la note ci-dessus de la ligne 37.

(8) *Bietremieux de Brouech.* — M. Buchon traduit ce nom par *Barthélemy Burghersh.*

(9) *D'Askesouforth.* — Dacier écrit ce nom *Eskesufforch*, que M. Buchon coupe en deux dans son Glossaire, et dont il fait alors *Asque-Sufforch*, ou le traduisant par *Oxford.*

Digitized by Google

La estoient messire Guillaume, filx Warinne, *messire Estienne nues* (1) *de Gousenton*, li sires de Braseton, *li sires de Multon*, *messire Bauduins de Fraiville* (2), li sires de Basset, li sires de Willeby (3), li sires de Bercler, *messire Daniel Pasele*, *messire Denis de Morbeke et pluissieurs autres bons chevalliers et escuiers chacuns seigneurs* (4) *desoubs se bannierre et les archiers devant yaux. Si se confortoient bellement seloncq le quantité quil estoient, et avoient bien empris que diaux combattre tant qu'il poroient durer. Enssi estoient les batailles ordonnées si comme vous avez oy deviser.*

(5) *Ly roys de Franche et ses conssaux qu'il a nul acort ne tretiet de pes n'avoient vollut entendre ne descendre fissrent ou non de Dieu et de monsieur saint Denis aprocher le bataille des marescaux et des Allemans.* Or avint que messire Ustasse dAubrecicourt pour sen corps avanchier se parti de son convoi et sadrecha entre les batailles contre I chevalier dAllemaigne qui sarmoit dargent à V rosses de guelles *et ferirent chevaux des esperons et se conssuirent de leurs glaives sour leurs targes* (6). Si appelloit-on le chevalier alemant messire Lois de Recombes, et estoit des gens le comte Jehan de Nasco. *La jouste des deux chevaliers fu moult belle*, car il se porterent tout doy jus a terre. Messire Ustasse se releva premierement et *couri* à son glaive et puis sen vint sus le chevalier qui estoit *relevés* (7) *si lassailli vassanment et lenuist à ce coummenchement concquis par armes*, quant chil de se bataille se desrouterent et vinrent sus messire Ustasses et lassaillir vistement et environnerent de tous les. La ne fu nient adont messire Ustasses secourus des siens. De quoy il fu pris et fianchiez prison (8)

(1) *Nues.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort traduit par *nouveau, qui n'a pas encore servi.* — Dacier écrit le nom *consenton.*

(2) *Fraiville.* — M. Buchon écrit *Franville.*

(3) *Willeby.* — *Willoughby*, suivant Dacier et M. Buchon.

(4) *Seigneurs.* — Ce mot est ici répété deux fois.

(5) M. d'Amiens, f° CV, alinéa 562. — Dacier, p. 408, chap. 356, au milieu, et 357. — Sauvage, t. I, p. 190, chap. 162, *id.* — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 356, *id.* et 357. — Buchon, *Panthéon*, t. I, p. 346, chap. 36 et 37.

(6) *Targes.* — Espèces de boucliers. — Voyez Roquefort.

(7) *Relevés.* — Le texte de Dacier et celui de Sauvage porte, au contraire, *qui la gisoit*, ce qui n'aurait pas été loyal; la version de notre manuscrit vaut donc mieux

(8) *Fianchiez prison.* — Locution dont Buchon ne parle pas, et que Roquefort traduit par *se rendre prisonnier.*

Digitized by Google

des Allemans et mis sus un kar. Dont aprochierent li marescal et le bataille et entrerent tout à cheval dedens le chemin ou li grosse haye estoit de II costez sitost quil furent la embatu archiers qmencierent a traire a esploit a deux lez de le haie et a versser chevaux et a enfiller de ces long hez sayeitez barbues chil cheval qui tret estoient et qui les fiers de ces saiettes sentoient resoiignoient et ne volloient avant aller et se tournoit li ungs de traviers, li autre de costet ou il ceoient (1) et trebuchoient desoubz leurs maistres qui ne se pooient relever, *et les gens darmes engles venoient entre deux et les ocioient ou prendoient à vollenté.* Enssi fu li bataille des marescaux desconfite *a grant mescief*, et la mors des premiers messire Jehans de Cleremont et pui messire Ernoulx dAndrehen *et durement navrés et mors messire Ustasse de Ribeumont; mez il y fist merveilles darmes de son corps chil qui derriere estoient et qui le meschief veoient, et qui avant* passer ne pooient, reculoient et venoient deviers le bataille dou duc de Normandie qui estoit grande et espesse mais tantost fu aclerie (2). Quant il virent et entendirent que li marescaux estoient desconfi, et monterent à ceval li plus et sempartirent. Car il descendi une routte d'Engles d'une montaingne en costiant les batailles, tous montet à cheval et grant fuison darchiers devant yaux et s'en vinrent ferir sus elle, sus le bataille le duc de Normendie. Au voir dire li archiers d'Engleterre porterent à leurs gens moult grant avantage, et trop esbahirent les Franchois, car il traioient si ouniement et si espessement que li Franchois ne savoient au quel les entendre qu'il ne fuissent consievi dou tret, et toudis savanchoient il et concquerroient terre.

(3) Quant lez gens darmes dEngleterre virent que ceste premmierre bataille estoit desconfite et que la bataille dou duc de Normandie souvroit et branloit si leur revint force et couraige et monterent errant tout a cheval chil qui cevaux avoient et quoy que de premiers il se fuissent mis en troix batailles il se remissent tantost en une, et puis cevancierent avant en es-

(1) *Ceoient.* — Roquefort écrit *cheoir*, *tomber.*

(2) *Aclerie.* — Ce mot n'est ni dans M. Buchon, ni dans Roquefort. Le texte de Dacier porte *esclarcie.*

(3) M. d'Amiens, f° 105 v°, alinéa 563. — Dacier, p. 410, chap. 358 et 359. — Sauvage, t. I, p. 191, chap. 162, à partir de ces mots : *Quant les gens d'armes*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 205, chap. 358 et 359. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 348, chap. 38 et 39.

Digitized by Google

crivant mout hault et moult cler saint Gorge, Guiane *et fissent passer* leurs bannierres et trouverent de premiers en courant le bataille des Allemans qui tantost fu desconfite. La furent pris li comtes de Sallebruge (1), li comtes de Nido, li comtes Jehans de Nasco et plussiers autrez chevaliers et escuiers et rescous messire Ustasses d'Aubrecicourt par monseigneur Jehan de Gistelles, son compaignon et remis à cheval li quelx y fist depuis moult de belles appertises d'armes. Quant la bataille dou ducq de Normendie si comme je vous ai dit, virent aprocher si fortement les batailles dou princhc qui ja avoient desquonfis les marescaux et les Alemans et estoient entré en cache si furent tout esbahy et entendirent *li plus ayaux* et a sauver les enfans dou roy premierement le duc de Normendie, le comte de Poitiers et le comte de Tourainne qui estoient *ad* (2) ce jour tout troy moult jonne si crurrent ceux qui les gouvernoient. Avoecq ces III seigneurs se partirent plus de *XVI. C.* lanches (3) et prissent le cemin de Cauvegny. Quant messire Jehans de Landas et messire Thienbaux de Bodenay qui estoient mestres et *menneurs* (4) dou duc de Normendie avoecq le signeur de Saint Venant eurent chevauchiet environ une grosse heulre, il prissi congiet au ducq et prïerent au seigneur de Saint Venant que mies ne le volsist laissier mes menner à sauveté et qu'il y acquerroit otant donneur en gardant son corps que ce qu'il retournast mes li dessusdi volloient retourner et venir devers le roy. Apries ces parolles li doy chevaliers dessi noummet retournerent et encontrerent le duc d'Orleans et se grosse bataille toute sauve et toutte entiere qui estoient parti et venu par derriere le bataille dou roy. Bien est voirs que pluissieurs bons chevaliers et escuiers quoy que leur seigneur se partesissent ne se volloient mies partir mes enuissent plus chier a morir que il leur fust reprochié fuite.

(5) Vous avez chy dessus en ceste histoire bien oy parler de le

(1) *Sallebruge.* — Dacier a écrit *Sarrebruche.*

(2) *Ad.* — Préposition latine, dit Roquefort, dont on a fait celle française *à.* M. Buchon n'en parle pas.

(3) *XVIc lances.* — Les textes de Dacier et de Sauvage portent 800 lances.

(4) *Menneurs*, *tuteur*, *conducteur*, d'après Roquefort. M. Buchon ne donne pas ce mot dans son Glossaire. Le texte de Dacier porte *gouverneur* à la place de ce mot.

(5) M. d'Amiens, f° cv v°, alinéa 564. — Dacier, p. 412, chap. 360 et 361 à 363 inclus. — Sauvage, t. I, p. 192, chap. 162, à partir de ces mots : *La bataille du roy*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 210, chap. 360 et 361 à 363. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 349, chap. 40 et 41 à 43.

Digitized by Google

bataille de Crechy et coumment fortunne fu moult mervilleuse (1) pour les Franchois, ossi à le bataille de Poitiers elle fu moult diverse et très fellenesse pour yaux et anques pareille si comme à Crechi. Car li Franchois estoient bien *de droite* bonnes gens darmes contre les Engles V contre ung (2). Mais au voir dire li bataille de Poitiers fu trop mieux combatue et plus longement que celle de Crechi et plus de biaux fes d'armes, *et de bellez bacheleriez y avinrent car li roys Jehans de Franche comme loyaux chevalier preudomme et hardis ne daigna fuir, et quant il vit et entendi la desconfiture de ses marescaux il nen fu mies pour ce trop effraié, car bien quida ce journée par fet darmes recouvrer et commanda que chacun se mesist à piet et fist passer aireement* (3) *et ordonneement ses bannierres* dont messire Joffroys de Chargny portoit le souverainne et enssi par bon convenant le grosse bataille dou roy sen vint assambler as Engles. La eut grant hustin fier et cruel et dounet maint horion de hachez, despees et dautres bastons de guerre si assambla li roys et messire Phelippes ses mainnes filz a le bataille des marescaux d'Engleterre, le comte de Warvich et le comte de Sufforch et des Gascons. La crioient li Franchois leur cri mon joie saint Denis et li Engles saint Gorge Giane (4). Se revinrent al doy chevaliers tout à tans qui laissiet avoient le routte le duc de Normendie, messire Jehans de Landas et messire Thieubaux de Vodenay. Si se missrent tantost apret en le bataille dou roy et se combatirent depuis moult vassanment. Dautre part se combatoient li dus dAthennes, connestables de Franche, messire Robers de Duras, messire Guichars dAngle, messire Renaux de Pons *et faisoit chacuns de son corps merveillez darmes*, ossi a ung autre les (5) se combatoient messire Pieres ducq de

(1) *Mervilleuse.* — Ce mot, qui se prend presque toujours en bonne part dans son acception ordinaire, devait nécessairement avoir un sens différent dans la langue d'oil, d'après l'application qu'en fait ici Froissart.

(2) *V contre un.* — La partialité de Froissart pour la cause anglaise entre sans doute pour beaucoup dans cette évaluation de la force respective des deux armées. Le texte de Dacier porte VII.

(3) *Aireement.* — Roquefort et M. Buchon écrivent *errament*, *erranment*, promptement.

(4) *Giane.* — Le texte de Dacier porte *Guienne.* D. C.

Guienne était alors le cri de guerre des Aquitains du Midi, non encore français. Ainsi, on voit dans les mots *St-Georges* et *Guyenne*, l'union des Anglais et des Gascons, et ce fut ce concert qui décida du sort de la journée de Maupertuis. D. L. F.

(5) *Les.* — Roquefort et Dacier écrivent *lez*.

Digitized by Google

Bourbon, messire Guichars de Biaugeu, messire Jaquemes de Bourbon, *li evesquez de Chaalons*, *li sires de Baselin* et li sires de Castiaus Villain. Dun autre costet ossi se combatoient li comtes de Ventadour et de Montpense, li arcepriestres messire Guillaummes de Montagut, messire Guillaumme de Niielle (1), messire Joffroix de Saint Digier (2), *li sires dEnglure qui porte lez armes de Sallehadin et crie* Damas. En une autre route se combatoient messire Guillaumme, comtes de Douglas dEscoce, messire Archebaux ses cousins et bien C.C. de leur compaignie qui y fissrent mainte belle appertise darmes. *En le grosse bataille dou roy estoient pluisieurs grant seigneur, comte, baron, chevalier et escuiers dont chacuns faisoit son devoir au plus loyaument qu'il pooit, et vous di que li Engles ne l'eurent mies davantaige, car ils trouverent em pluissieurs lieux durs encontres et bonnes gens darmes quoyque li fortune fust pour yaux. Ossi au voir dire il estoient tres appertes* (3) *gens darmes sage de guerre et bien combatant.* Dalles le prinche de Galles estoient chil doy bons chevaliers messire Jehans Camdos et messire James Daudelée *qui de mener et enssaignier le prinche fissrent ce jour bien leur devoir, car il ny prissrent oncques prisonnier ne entendirent au prendre fors amenner toudis le prinche avant et conssiellier leur gens et yaux amonnester de bien faire. Entre les batailles eut pluissieurs caches* (4) *et pluissieurs belles aventures de fes darmes. Si se contourna toutte li grosse bataille des Engles et des Gascons darchiers et de touttes manierres de gens combatans sus le bataille dou roy et les assaillir vistement et fierement la eut fait maintes appertises darmes, mainte prise et mainte rescousse, car chacuns pour son corps avanchir* (5) *tirait a desconfire le roy, a lui prendre et chiaux qui dalles lui estoient, car on penssoit bien que cestoient ung petit enssus* (6) *de le bataille dou*

(1) *Niielle.* — Dacier écrit *Neelle*, et ajoute en note que différents manuscrits portent de *Noyelle*, de *Marle* et de *Noelle*.

(2) *St Digier.* — Un manuscrit, suivant Dacier, porte *St Ligier*; il condamne cette leçon et dit que le vrai nom est *St-Digier*.

(3) *Appertes.* — Roquefort écrit *apert*.

(4) *Caches.* — M. Buchon ne donne pas ce mot, que Roquefort traduit par *course*.

(5) *Avanchir.* — Peut-être n'ai-je pas bien lu ce mot écrit ainsi *auanchir*, et qui, en le lisant *avanchir* ou *aveinchir*, se cherche en vain dans tous les glossaires.

(6) *Enssus.* — On trouve dans Roquefort *ensus*, mot dont la signification ne peut trouver ici son application. Le calligraphe n'a-t-il pas voulu mettre *ensay*, *essai*?

Digitized by Google

roy. Fu mors li dus dAthenes connestablez de Franche et sachies qu'il ne fu mies ochis seux en son conroy mes pluisseurs bons chevaliers et escuiers de son hostel et de se delivranche (1), dautre part fu ochilz li gentil dus de Bourbon et ca maint bon chevalier et escuier dalles lui messire Guichars de Biaugeu, li sires de Castiel Villain et pris li arceprestres et durement navrés pris li comtes de Waudimont et li comte de Vendome. Au dehors de le bataille dou roy en une routte se combatoient chil bon chevalier messire Jehans de Landas, messire Thieubaux de Vodenay, messire Guichars dAngle *qui merveille y fist darmes de se main*, messire Grimouton de Cambli *et qui se tinrent une grant espasse en bon convenant*, mes il avoient ossi devant yaux bonne gens darmes le comte de Sallebrui, monseigneur Renaut de Gobehen, monseigneur Richart de Stanfort, monseigneur Guillaume de Felleton, monseigneur Bietremien de Bruech (2) et leur routtez et ossi des Gascons le seigneur de Monferrat, monseigneur Jehan et monseigneur Helyes de Pummiers, et le captal de Beus. *Si furent chil chevalier de Franche durement fort assailli et calengiet as haces et as espées; la eut fort boutée, dure presse, grant enchauch* (3), *et fort estecheis. Touttes fois cette routte des Franchois fu toutte reboutée et ouverte et lez bannieres et li pennon des Franchois tous ruès par terre, et la mors messire* Jehans de Landas et pris messire Thieubaux de Vodenay et durement navrés et chilx bons chevaliers ossi messire Guichars dAngle pris et navres pries ca mort et tous essannés (4), mors messire Moutons (5) de Cambli *et messire Robiers de Duras* et puis s'en revinrent Engles et Gascon sus le bataille dou roy de France : on ne vous pouroit ne saroit nullement recorder tous ces fes darmes et les merveilleuses aventures qui la advinrent à pluissieurs chevaliers et escuiers, et toudis chachoient li Engles les fuians dont il avint que messire Oudars de Renti (6),

(1) *Delivranche.* — M. Buchon écrit *délivrance* dans son Glossaire, et traduit ce mot par *suite, livrée;* et, chose extraordinaire, Roquefort ne le donne pas.

(2) *Bietremieu de Bruch.*—M. Buchon, dans son Glossaire, traduit ce nom par *Barthélemy, Burghersh.*

(3) *Enchauch.* — Le Glossaire Buchon donne *enchas*, combat, qui ne se trouve pas dans Roquefort.

(4) *Essannés.* — Roquefort écrit *essaner*, perdre son sang; tandis que M. Buchon traduit le verbe *essanner* par *mettre hors de sens*, appliquant ainsi au moral un mot qui semble n'avoir de rapport qu'à un simple effet physique.

(5) *Moutons.*—Abréviation de *Grimouton.* — Voyez plus haut, lig. 119.

(6) *Oudars de Renti.* — Sauvage nomme ce chevalier *Edouard de Roucy.*

Digitized by Google

uns bons chevaliers franchois sen tournoit arrierre comme desconfis. Si encontra daventure 1 chevalier englès qui cachiet avoit che jour ses ennemis bien heulre et demie. Quant messire Oudars leut veu quil chevauchoit contre lui se congnut tantost quil estoit Engles si tourna sour lui et cescria et dist quil estoit Franchois et quil se voulloit a lui esprouver. Li chevalier engles neult nul tallent dou refuzer la se combatirent il de leurs epées et puis de daghes asses et longement sans nulx venist sus yaux qui les empechast ne qtredesist et tant que messire Oudars de Renti (1) mena tel le chevalier engles que par armes il le concquist et len mena avoeq lui pour son prisonnier.

(2) Encorres entre les batailles et ou fort de le cache avint une ossi belle aventure à 1 escuier de Pikardie *de le marce dAmmiens* car il sestoit partis de le bataille comme desconfis pour son corps sauver et bien montes sus fleur de courssier. A vint que li sires de Bercler *ungs grans banneres* dEngleterre qui a ce jour estoit jonnes chevalier *et amoureux* perchupt le dit escuier franchois bien armet et bien montes partir des conrois il se mist en cache apries lui tous seux *sans compaignie de ses gens et le poursui par proeche et par bachelerie* plus que dunne grant heulre toudis lespée en se main et li escrioit a le fois qu'il retournaist, car ce nestoit mies honneur a ung homme darmes densi fuir. Quant li escuier franchois qui cachier se sentoit vit quil estoit eslongiet de le bataille plus du une grant lieulve, il regarda derriere lui et vit le seigneur de Bercler qui tout seulx le sieulvoit, se li sembla bien par ses parures grant seigneur et gentil homme durement. Si se reconforta en courraige et tourna le courssier sus frain et prist sen espée qui roide et forte estoit durement et le mist desoubs son bras à mannierre de glaive et sen vint en cet estat sus le seigneur de Berceler li quelx ne le daignast ne ne volt oncques refuzer mes prist sen espée qui estoit de Bourdiaux bonne et legiere et roide asses et la puigna par les hans (3) en levant le main pour

(1) *Oudars de Renti.* — Le combat de ce chevalier est rendu d'une manière toute différente dans les imprimés. Le récit de notre manuscrit est plus simple et semble approcher davantage de la vérité.

(2) M. d'Amiens, f° CVI r°, alinéa 565. — Dacier, p. 416, chap. 363. — Sauvage, t. I, p. 193, chap. 163, à partir de ces mots: *Encores advint*, etc. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 219, chap. 363. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 352, chap. 43.

(3) *Hans.* — M. Buchon, dans son Glossaire, écrit *han*, mot que Roquefort ne donne pas; on n'y trouve que *hanste*, *hampe*, *hante*, qui n'exprime pas, ce me semble, la même chose, puisque M. Buchon donne à *han* et à *hanste* deux significations différentes. Le texte de Dacier porte, comme celui d'Amiens, *hans*.

Digitized by Google

jetter en passant à lescuier si comme il fist. Li escuier qui vist l'espée en vollant venir sur lui se destourna et perdi par celle voie le cop qu'il avoit entese (1) au chevalier et fist aussi au chevalier perdre le cop de son espée car elle coulla entierre. Quant li sires de Bercler vit quil navoit point despée et li escuier avoit le sienne si sailli jus de son courssier et sen vint tout le pas la ou sen espée estoit. Mes il ny peult oncques si tost venir que li escuiers ne le hastast et jetta sen espée au chevalier qui estoit à terre et le conssuivi haut ens es cuissieux tellement que li espée qui estoit roide et bien acerée et lancée de roit (2) brach, et de grant vollente entra ens es cuissiens et percha le premier et le quisse ossi et sen cousi en lautre cuisse bien une puigne. Li sires de Bercler qui durement fu navres de ce cop chey a terre et ne se pot relever adont descendi li escuier franchois et vint a lespée dou chevalier qui encorres estoit enterre si le prist et apuigna (3) et vint sus le chevalier et li demanda *moult courtoisement* se il se volloit rendre. *Li sires de Bercler li respondi oil et que voirement* se rendoit il son prisounnier car *par bel fet darmes* lavoit il concquis. La li fist li escuier *franchier prison* et li hosta sen espée hors de ses quisses et li bendela ses plaies au mieux quil peult et le monta sus son courssiez et le mena tout le pas jusques a Castieleraut. La le fist il remner (4) et appareillier, et fist tant depuis par littieres et par haqhennees quil lenmena en son hostel em Pikardie et le garda plus dun an ainschois quil fuist tout sauves. Si demourra il afolles de le navreure et au partir il paya a lescuier VI M. nobles *si comme je loy compter* (5) *depuis le seigneur de Blecler* (6) *en Engleterre en son castiel meysmes qui siet sour le rivierre de Saverne ou chemin de Galles*, et devint li dessus dit escuiers pour lonneur et le prouffit quil eut de son prisonnier chevalier.

(7) Ainssi aviennent les fortunes *souvent* en armes et en amours

(1) *Entese.* — M. Buchon ne donne pas ce mot que Roquefort traduit par *apprêter une arme* et *lever une épée pour en frapper.*

(2) *Roit.* — Roquefort écrit *roist*, *roide*, *tendu*, et M. Buchon *roy*; ce qui ne peut être qu'une faute d'orthographe.

(3) *Apuigna.*—M. Buchon donne dans son Glossaire *appuigner*, empoigner, qui se cherche envain dans Roquefort; on y trouve seulement *pugnat, poing.*

(4) *Remuer.* — Roquefort traduit le mot par *changer.*

(5) *Compter.* — Lisez *conter.*

(6) *Blecler.* — Lisez *Bercler.*

(7) M. d'Amiens, f° CVI v°, alinéa 566. — Dacier, p. 417, chap. 364. — Sauvage, t. I, p. 194, chap. 164. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 222, chap. 364. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 353, chap. 44.

Digitized by Google

plus entrieusses et plus mervilleusses que on ne les poroit ne oseroit pensser ne souhaidier il avient souvent en batailles et en rencontres con pert bien par trop follement cachier, au voir dire a celle bataille qui fu asses pries de Poitiers es camps de Maupetruis (1) peurent bien advenir pluissieurs belles aventures et grant fes darmes qui ne vinrent mies tout a gognissence *mes jen parole et les declare au plus pries que je puis seloncq ce que jay depuis enquis et demandé as bons chevaliers et escuiers qui y furrent dun les et de l'autre et as hiraux ossi qui sont tailliet* (2) *de telx coses savoir, et enquerré. Si comme dessus est dist* che fu une bataille tres bien qbatue bien pourssuilvite et mieux achievée pour les Engles et y souffrirent li combatant dun les et de lautre moult de painne. La y fist li roys Jehans de sa main merveilles darmes et tenoit une hace dont trop bien se combatoit. Si furent pris asses pries de lui li comtes de Tankarville, li comtes dEu ses cousins germains messire Jaquemes de Bourbon comtes de Pontieu *et li comtes de Dammartin et ochis li sires dEnglure, li baudrains de le Huesse* (3), messire *Renaux* de Pons, *li evesques de Chaalons neveus au cardinaul de Pieregorth*, la se combattirent vanssaument

(1) *Maupetruis.* — Le texte de Dacier porte : *Es champs de Beauvoir* et *de Maupertuis*; et Belleforêts, t. II, p. 874, *in fine*, fixe encore d'une manière plus précise le lieu de la bataille, en disant que le camp du prince de Galles était situé entre *Beauvoir*, *Maupertuis et l'abbaye de Nouaillé*. Cassini, dans le n° 67 de sa Carte, a omis d'y indiquer l'emplacement de cette bataille, et on y cherche vainement le lieu appelé *Maupertuis*. Cette omission est d'autant plus extraordinaire, qu'elle n'existe pas pour Crécy. D. C.

La dissertation de M. Rédet, déjà citée et insérée dans la première série de ce Recueil, t. I, p. et s., décide définitivement le point sur lequel a été livré la bataille de Poitiers de 1356. Le système de M. Buchon, qui, en adoptant l'opinion de Bourgeois, place le champ de bataille vers Beaumont, entre Poitiers et Châtellerault, n'est plus soutenable aujourd'hui. D. L. F.

(2) *Tailliet.* — M. Buchon ne donne pas ce mot; Roquefort rend le verbe *tailler* par *être fait.*

(3) *Li Baudrains de le Huesse.*—Les mots *Baudrains* et *Huesse* se cherchent envain dans les glossaires que je possède, tandis que dans la table de M. Buchon, indiquant les noms et qualités des personnages, on trouve *Baudrains de la Heuse*, cet éditeur ayant sans doute considéré le mot *baudrains* comme un nom propre. Mais puisque le texte de Dacier (chap. 362) porte *monseigneur le Baudrain de la Heuse*, et que notre manuscrit, après avoir mis *li comte de Dammartin* et *li sire d'Englure*, ajoute *li Baudrains de le Huesse*, on pourrait penser que *baudrain* est une qualification, et que ce mot dérive de *baudre*, *baudrier*, tiré lui-même de *baudrellus* (voy. Ducange), et qu'il indique peut-être l'officier chargé de la garde du *baudrier du roi.*

Digitized by Google

messires Joffroix de Chargny et estoient toutte li priesse (1) et li huée sour lui pour tant quil portoit le souverainne bannierre dou roy et il meysmes avoit sa bannierre devant lui qui estoit de geulles a trois escuchons dargent, tant y sourvinrent autour de lui dEngles et de Gascons et il sefforchierent que par farche il ouvrirent et rompirent le bataille dou roy et fu si plainne dEngles et de Gascons quil y avoit bien V hommes darmes sour I gentil homme prisounnier voirs sil nestoit pris en le cache. Et la fu mors et ochis messire Joffroy de Chargny et les bannierres de Franche gettées par terre et y eut a dont trop grant priesse au roy Jehan car chacuns li crioit: « Rendes vous, rendes vous. » La avoit I chevalier de le nation de Saint Omer que on *clammoit* monseigneur Denis de Morbecke *et avoit pour son advanchement grant temps servi le roy engles coumment quil fuist artisiens* mes de jonnesse pour aucunnes fourfait il avoit perdu le royaumme de Franche pour chou sestoit il tres en Engleterre. Si vint si bien a point que il estoit la dalles le roy ou chacun pressé, pressoit, et tiroit à lui et li disoit: « Rendez vous, rendez vous. » Li roys qui se veoit en dur parti et trop efforchies de ses ennemis et que sa deffence ne li valloit riens demanda à qui me renderai-je, chils messire Denis li respondi *en franchois* a moy, sire, qui sui chevalier et de le nation de votre royaumme, et a vous dubt dire li roys me reng-je (2). Lors li bailla son gant *de fier*. Li chevalier le prit. La eut grant priesse et grant tirich (3), car chacun volloit dire « je lay pris, je lay pris. » *Et la avoit I appert escuier de Gascoingne que on noummoit Bernard de Trutes et sarmoit dor a II trutes* (4) *de geulles qui y clammoit grant part. La fu li roys de France depuis quil fut pris en grant peril et pries ochilz par envie. Mes li roys qui sages etoit* et qui vit leur estrit, leur dist mout cotoisement: « Seigneur, seigneur, appaisies vous, car j'ay assez

(1) *Priesse.* — M. Buchon ne donne pas ce mot, et Roquefort le traduit par *chapelle, oratoire;* ne doit-il pas signifier *entreprises?* Le texte de Dacier porte *la presse.*

(2) *Me reng-je.* — Les imprimés, tout en racontant le même fait, l'assaisonnent de discours tenus par le roi et le chevalier de Morthèque, et qui sont invraisemblables. La simplicité du récit du manuscrit d'Amiens est plus croyable.

(3) *Tirich.* — Le texte de Dacier porte *tireis*, et on trouve dans le Glossaire Buchon *tirois* et *tiris*, action de tirer; et, chose assez extraordinaire, Roquefort ne donne aucun de ces mots.

(4) *Trutes.* — Roquefort traduit *trut* par *tour*, mot que M. Buchon ne donne pas.

Digitized by Google

pour chacun de vous faire tout esiene si me menes deviers mon cousin le princhc. *Lors en fu menes li roys et messire Phelippes ses mainnés filz devers le princhc qui nestoit mies loing de la. Quant li princhc vit le roi de France si descendi tantost a terre de son cheval et lonnoura moult et ne le volt oncques depuis laissier pour les perilz et lez aventurez, car li roys li recorda en quel peril il avoit estet depuis quil sestoit rendus. Encorres duroit li cache des Engles et des Gascons si furent ochis en ces caches messire Guillaumme de Mielle* (1) *bons chevaliers durement, et messire Guillaume de Montagu* (2)..... *et pluissieurs aultre et tamaint* (3) *bon chevalier et escuier pris qui ne daignierent fuir.*

(4) Quant ceste grant bataille fu desconfite enssi comme vous avez oy qui fu es camps de Maupetruis a II lieulves de Poitiers lan de grasce Notre Seigneur mil. CCC et LVI le XXme jour dou mois de septembre (5) par I lundi et coummencha à heure de primme et fu toutte passée à basse nonne *environ heure de vespres,*

(1) *Guillaume de Mielle.* — M. Buchon, dans sa table des noms d'hommes, a mis *de Merle.*

(2) Il y a ici dans le manuscrit un mot qu'il m'a été impossible de déchiffrer. Le voici : *Gamtzyne.*

(3) *Tamaint.* — Roquefort ne donne pas ce mot, qui, d'après le Glossaire de Buchon, veut dire *plusieurs.*

(4) M. d'Amiens, f° CVII r°, alinéa 567. — Dacier, p. 421, chap. 367. — Sauvage, t. I, p. 196, chap. 166. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 239, chap. 367. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 358, chap. 47.

(5) *XXme jour du mois de septembre.* — Dacier et Sauvage fixent cette date au 19 septembre, d'après les actes de Rymer. M. Buchon se range à cette opinion, et prétend l. c., p. 239 du t. III des *Chroniques*, note 1re, que la découverte du champ de bataille fut faite en 1743, mais il n'en indique pas l'auteur ; et il ajoute : « Ce n'est pas à Beauvoir, au sud de Poitiers, mais à » Beaumont, au nord de cette ville, que se trouve le champ de Maupertuis. » J'ai déjà fait observer que le nom de *Maupertuis* se cherche envain sur la 67e Carte de Cassini, dont Poitiers forme le centre. Il faudrait donc un plus ample informé, avant de se ranger à cette opinion de M. Buchon, contredite par tous les historiens, qui placent le champ de bataille à deux lieues de Poitiers, et Beaumont en est à plus de cinq lieues. Il faut, en outre, remarquer que cet emplacement ne peut s'accorder avec la marche du roi Jean par Chauvigny.

D. C.

J'ai déjà répondu au système de M. Buchon, dans une précédente note. On avait dit aussi que dans tous les manuscrits on lisait le mot *Beaumont*, au lieu de *Beauvoir*, qui aurait été substitué au premier, d'après le témoignage de Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine.* Mais le savant M. Lacabane, de la bibliothèque du roi, qui s'occupe d'une nouvelle édition de Froissart, m'a assuré que les manuscrits de cet auteur portaient Beauvoir et non pas Beaumont. D. L. F.

Digitized by Google

Engles et Gascons furrent tout repairiet ou dit lieu de leur cache et ot chacuns amennet ses prisons li I, II, li autre III, li autre IIII. Si se retraist chacuns a se loge tout joindant ou li bataille avoit estet. Si se desarmerent et fissirent desarmer leurs prisonniers et les hounourerent tant quil peurent chacuns les siens car chilx qui prendoit prisonnier en bataille de leur partie li prisonnier estoit siens et le pooit quitter ou ranchounner à se vollente. Si puet chacuns savoir et pensser que tout chil qui la furent en ceste fortuneuse bataille avoecq le princhc de Galles furent riches dounneur et davoir tant parmy les ranchons des prisons (1) comme parmy le gaaing dor et dargent qui la fu trouves quen vaissellemente (2) quen riche jouiaux quen deviers mounnoies que en chevaux, en tentes, en harnas darmes *et em pluissieurs autres coses qui trop long seroient a deviser, et si vinrent tres bien à point as Engles et Gascons les pourveanches que li Franchois avoient la amennées, car les leurs lors estoient fallies et navoient li Gascon et li Engles goustet de pain troix jours avoit passet pour tant avoient il offert les offres dessus dittez. Car il doubtoient plus que li roys Jehans ne les affammaist quil ne doubtaissent le bataille car il n'est si dure espée que de fain.*

(3) Quant ce vint au soir li princhcs dounna à soupper *en sa loge* le roy de Franche et tous les seigneurs et chevaliers, banneres et prisonniers *et les festia et hounoura humblement dou mieux quil pot de leurs pourveances meysmes car il navoient autres* et assey (4) li princhc, le roy Jehan, monseigneur Jakemon de Bourbon, monseigneur Jehan dArtois, *le comte de Nasco, le comte de Ventadour*, le comte dEstampes, *le comte de Waudimont*, et de Genville (5), le seigneur de Partenai *et III autres vaillans chevaliers* a une table moult haulte et bien couverte, et tous les autres seigneurs barons et chevaliers as autres tables et servoit toujours li princhcs au devant de le table dou roy et par tout les autres tables ossi si hum-

(1) *Prisons.* — Le texte de Dacier porte *prisonniers.*

(2) *Vaissellemente.* — Ce mot, que M. Buchon ne donne pas dans son Glossaire, est rendu par Roquefort par *meubles*, *équipages.* Le texte de Dacier porte tout simplement *vaisselle.*

(3) M. d'Amiens, f° CVII r°, alinéa 568. — Dacier, p. 423, chap. 369. — Sauvage, t. I, p. 197, chap. 168. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 243, chap. 369. — Buchon, *Panth.*, t. I, p. 360, chap. 49.

(4) *Assey.* — Le texte de Dacier porte *assist.*

(5) *Genville.* — Le texte de Dacier porte *Joinville*, et il cite en note les noms de *Jenville* et *Neuville*, qui se sont trouvés dans différents manuscrits.

Digitized by Google

blement quil pooit ne oncques nol se vot seoir a le table dou roy pour priierre que li roys len fesist, ains disoit toudis quil nestoit mies encorres si souffissant quil appertenist a lui de seoir a le table de si grant princhc et de si vaillant homme que li corps de lui estoit et que monstret avoit a le journee. Mais toudis se agenouilloit par devant le roy et disoit chiers sires ne voeillies faire simple chierre se Dieux ma volut conssentir votre volloir au jour dui, car certainnement messire *li roys* mes peres vous fera toutte lounneur et amisté quil porra et sacordera à vous si raisounnablement que vous demoures bon amit enssamble a tous jours, et *si* mest avis que vous aves grant cose et bien raison de vous *eslecher* (1) coumment que la besoingne ne soit tornée à vostre gret: car vous aves concquis au jour dui le haut non de proéce et aves passet tous les mieux faisans de vostre costet. Je nes di mies che sachies chiers sires pour vous lober car tout chil de notre partie qui ont veu les ungs et les autres se sont par plainne science a chou acordés et vous en donnent le pris et le cappelet se vous le voulles porter. A che point chacuns coumença à murmurer et disoient entre yaux Franchois et Engles que noblement *et* a point li princhc avoit parlet. Si le prisoient durement en disant que en lui avoit encorres gentil seigneur sil pooit longement vivre et eu telz fortune perseverer.

(2) Quant il eurent souppet et asses festinet selonc le point la ou il estoient chacun sen alla a se loge avoecq ses prisonniers pour reposer. Celle nuit y eut grant fuisson de prisons chevaliers et escuiers qui se ranchonnerent enviers chiaux qui pris les avoient car il les laissoient plus courtoisement ranchonner concques gens feissent ne ne les constraindoient autrement qui leur demandoient soux leur foy de combien il porroient paiier sans yaux grever et les creoient legiérement de cou quil en disoient et *leur donnoient jour de rapporter le somme des florins quil avoient ditte et noummée, a le feste dou Noel apres en suilvant en le chite de Bourdiaux sour le foy creancée ou de revenir de dits le dit jour tenir prison.* Et disoient coummunement quil ne volloient mie chevalier ne escuier ranconner si *entierement* quil ne se prennist bien chevir et gouverner del sien et servir ses seigneurs seloncq son estat et aller

(1) *Esleecher.* — *Se réjouir*, d'après Roquefort et M. Buchon.

(2) M. d'Amiens, f° CVII r°, alinéa 569. — Dacier, p. 424, chap. 370. — Sauvage, t. I, p. 198, chap. 169. — Buchon, *Chron.*, t. III, p. 245, chap. 370. — Buchon. — *Panth.*, t. I, p. 360, chap. 50.

Digitized by Google

aval le pays avancir son corps et sen hounneur. Telle n'a mies estoit la coustumme ne li courtoisie dez Alemens insi que aorez. *Je ne say comment il en feront dorez en avant car il nont pité ne merchiy de crestiiens gens darmes tant soient* noble ne gentil homme quant il les tiennent mes lez mettent en chéés (1), *en grésillons*, en polies et en destroites prisons *comme larrons et mourdreourt* (2) et tout pour mieux ranchonner. Quant che vint au matin que chil seigneur eurent messe oie et il eurent beu 1 cop il se partirent de la et arouterrent leur carroy et leur aroy *et en menerent moult courtoisement le roy de Franche et les autres seigneurs ossi, et les chevaliers et escuiers laissoient il aller den coste yaux bellement sour leur foy et en allerent en celle mannierre de journée en journée sans ardoir et sans gaster le pays.* Tant qu'il vinrent en la bonne chité de Bourdiaux la ou ils furent rechupt et festinet à grant joie, et missent le roy Jehan en une abbeie *pour lui crisier et reposer a se vollente mes bien le faisoient garder ce nestoit mies merveilles et son jome fil avoec lui que on clammoit monseigneur Phelippe et tout le plus des autres seigneurs, comtes, barons et chevaliers rachata li princhés a chiaux qui les avoient pour grandes sommes de florins selonceq che que chacuns estoit. Si recrut* (3) *les pluissieurs sour leurs fois à retourner a Bourdiaux dedens le Noel ou la Candeler en ssuilvant. Si tenoit li roys de Franche son estat à Bourdiaux tout enssi comme il faissoit a Parris tant que de ses chapelle et de ses menestrelx avoir dalles mi et toutte se famille quil remanda et le compaignoit souvent li princhés et faisoit compaignier des plus grant de son hostel, et son consseil.. Nous lairons ung petit a parler dou roy de Franche. Si parlerons des aventures qui avinrent en son royaumme* (4).

L.-N.-J.-J. DE CAYROL (*de Compiègne*).

(1) *Chées.* — On cherche en vain ce mot dans les glossaires. Le texte de Dacier porte *en ceps.*

(2) *Mourdreours.* — Ce mot est transformé en *mourdreur* dans Roquefort, qui le traduit par *meurtrier.* M. Buchon ne donne que le mot *murdre*, meurtre.

(3) *Recrut.*—M. Buchon donne *recreer*, délivrer ; de même, par Roquefort.

(4) Nous n'avons pas besoin de fixer l'attention de nos lecteurs sur l'importance de ce document, tant pour l'importance des faits nouveaux qu'il fait connaître, que par l'idiome dans lequel il a été écrit. Néanmoins, comme le manuscrit d'Amiens a donné lieu à des réclamations, que M. Lacabane, notamment, le croit un manuscrit *remanié* et non un manuscrit original, la Revue anglo-française sera ouverte à toutes les réclamations. D. L. F.

Digitized by Google

Acte de remplacement consenti entre des seigneurs poitevins, pour aller faire la guerre contre les Anglais, en Normandie (1449).

Sachent tous que comme ja piéca ait été fait de par le roi, nostre sire, certaine ordonnance touchant les nobles du royaume de France, mêmement du pays de Poitou, et par icelle et par les commissaires d'icelle ayant été mis par ordonnance *messires Guillaume Barret*, *Jehan Robin*, *Pierre et Jacques de Boussay* (1), écuyers, ensemble pour servir ledit seigneur d'ung homme d'armes, de tout harnois complet, de ung *constalleur et paige armé* et habillé, en tel cas appartenant, toutes fois et quantes que par lui ils seroient mandés et de ce, eussent fait le serment ensemblement, en tel cas appartenant, comme il appert par la lettre et certification desdits commissaires; sur ce, ordonnés et depuis certain tems, en çà, ledit seigneur se soit *mis sus*, lui et toute son armée, pour conquêter son pays et duché de *Normandie* (2), et par ce moyen, ait mandé par ses lettres patentes, à très-noble et très-puissant seigneur M. *le vicomte de Thouars*, de prendre et mener audit pays de Normandie, *trente lances des nobles...* par sadite ordonnance, lesquels il voudroit choisir et élire en la comté de Poitou, mêmement en ladite vicomté, à l'occasion de ce, mondit seigneur le vicomte ait mandé partie des nobles de ladite vicomté, et entr'autres, ait choisi et élu pour une desdites lances, la lance des dessus dits Barret, Robin, Pierre et Jacques de Boussay (3), et par ce moyen, ait convenu les dessus dits y envoyer. Aujourd'huy, en nostre cour de *Thouars*, en droit, pardevant nous personnellement établi, ledit messire Guillaume Barret, tant en son nom que soi faisant fort pour ledit Jehan Robin, d'une part, et ledit Pierre de Boussay, d'autre part, ont

(1) La maison de Boussay, aujourd'hui éteinte, tirait son nom de la paroisse de ce nom, près Airvault. C'est dans cette même paroisse que se trouve la Tour de Châtillon, qui a été possédée par des personnages marquants de la province.

(2) Ce fut en cette année et l'année suivante, que la Normandie fut soumise définitivement et pour toujours à la France. Charles VII fit son entrée à Rouen, le 4 novembre 1449; et le 15 avril 1450, fut livrée la bataille de Formigni, par suite de laquelle fut complétée la conquête de la province.

(3) On voit par là, et par ce qui précède et ce qui suit, que le lance était composée de plusieurs guerriers à cheval, armés différemment et ayant des positions sociales diverses. Il parait aussi que le vicomte de Thouars faisait choix, *élisoit*, parmi les nobles de sa vicomté, ceux qui devaient faire partie des *lances* que lui demandait le roi.

Digitized by Google

fait, passé et accordé lesdites parties entr'elles, les accords et convenances qui s'ensuivent; c'est à savoir que ledit Pierre de Boussay, de son bon gré, pure et libérale volonté, et sans aucun parforcement, mais qu'ainsi lui a plu et plaît, a promis et promet, audit messire Guillaume Barret, audit nom, aller en ladite guerre et audit voyage dudit pays de Normandie, pour lesdits Barret et Robin et pour lui (1), et de faire et accomplir ledit voyage pour les dessus dits ainsi et par la forme et manière que ils sont tenus servir ledit seigneur par ladite ordonnance, et sans que les dessus dits Barret et Robin en soient aucunement intéressés et endommagés, et avec ce, a promis et promet ledit Pierre de Boussay, ci-dessus dits Barret et Robin de leur en rapporter décharge et certification de sondit capitaine (2); comment les dessus dits Barret et Robin y ont envoyé et ce faisant ledit Barret audit nom a baillé audit de Boussay, en nos présences, *trois chevaux*, c'est à savoir un *grand grison*, un *fauveau*, un *béart-morel* (3), et avec ce, un *jacquet*, un *hoqueton* (4) tout neufs, valeur six livres ou environ; un *manteau noir doublé de blanc*, valeur *trois réaux* (5) ou environ, en ce non compris un harnois complet qui était audit de Boussay, lequel harnois ledit Barret fait nettoyer et fourbir à ses dépens de lui et dudit Robin, lesquelles dites choses dessus déclarées ledit Pierre de Boussay a connu et confessé avoir eues et reçues dudit Barret audit nom, pour occasion dudit voyage et icelui a promis et promet rendre et restituer, lui venu dudit voyage dudit pays de Normandie, audit Barret audit nom, et a esté dit entre lesdites parties qu'en cas que ledit Pierre de Boussay, audit voyage dudit pays de Normandie, seroit pris prisonnier, ledit Barret, audit nom, lui a promis et promet de le délivrer et de s'endommager de ladite prise, pour telle partie et portion que

(1) On le voit, la pièce que nous donnons est un véritable acte de remplacement pour un service militaire. On ne rencontre pas facilement des conventions de cette espèce, faites sous le régime féodal.

(2) Il fallait, par conséquent, un certificat de libération du capitaine, afin de libérer le seigneur désigné primitivement pour un service militaire.

(3) Trois chevaux, un gris, un bai et un noir.

(4) Portions d'armures de l'époque.

(5) On voit que les *réaux* avaient alors cours en France, à raison du grand commerce que les marchands castillans y faisaient. On se servit longtemps de cette monnaie espagnole, car Louis XIV rendit, en 1673, une déclaration pour leur donner cours dans tout son royaume, au cours de 58 sous pièces, et ensuite de 60; plus tard, ils furent décriés.

Digitized by Google

lui et ledit Robin seroient tenus ; et aussi là, où ledit Pierre de Boussay prendroit *aucun Anglois* prisonnier ou acquêteroit aucune chose, ledit de Boussay a voulu et veut que lesdits Barret et Robin y eussent leur droit et portion (1), et aux choses dessus dites et chacune d'icelles, tenir, garder et accomplir, sans jamais aller, faire, ne tenir contraire, lesdites parties et chacune d'elles, portant que chacune touche ou peut toucher son fait, ont obligés et obligent eux, leurs hoirs et successeurs et tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles et héritages présens et avenir quelconques, renonçant sur ce, icelles dites parties et chacune d'elles, à toutes et chacunes les causes, faits, raisons et allégations, oppositions, et autres choses quelconques, qui tant de droit, de fait, de us, style et coutume de pays, leur pourroient aider, et avoir métier advenir contre la teneur, effet et substance de ses présentes, en tout ou en partie et au droit disant générale renonciation non valoir, les foys et serments de leurs propres corps, sur ce, donnés en nos mains, et en ont été jugés et condamnés à leurs requestes et de leur consentement par le jugement de nostre dite Cour de Thouars, de ce, fut fait et donné le quinzième d'aoust, l'an mil quatre cent quarante-neuf. (Signé) Gentil, Générot.

(1) On voit que les fortunes de guerre étaient communes, et que si Pierre de Boussay était fait prisonnier, Guillaume Barret et Jean Robin devaient concourir au paiement de sa rançon ; de la même manière, et en sens inverse, si Pierre de Boussay prenait *aucun Anglois* prisonnier ou faisait quelque butin, il était obligé de tenir compte d'une portion de *ladite prise*. Seulement il n'est pas dit quelle était la portion pour laquelle chacun était tenu passivement ou activement, dans les deux cas donnés.

Digitized by Google

Chronique.

*** *Prochaine publication d'une traduction des Annales de Flandre, par Meyer.* — « M. Charles de Godefroy (de Lille), ancien sous-préfet de Lille, descendant d'une famille qui a tenu un rang distingué dans les lettres, et qui compte le fameux commentateur Denis Godefroy parmi ses ancêtres, s'occupe activement de la traduction des *Annales de Flandre*, de Meyer, qu'il a poussée jusqu'à l'avénement des ducs de Bourgogne. Ce travail, intéressant pour la contrée que nous habitons, est fait avec soin et conscience, et attirera, nous en sommes sûrs, l'attention de tous les amis de l'histoire locale. M. de Godefroy enrichit sa traduction de notes et de commentaires historiques précieux, et indique les sources auxquelles Meyer a puisé et fait souvent des emprunts notables et non reconnus jusqu'ici. » (*Echo de la frontière de Valencienne.*)

*** *Annonce d'un ouvrage historique relatif au bas Limousin.* — M. Marvaud, auteur des *Études historiques sur l'Angoumois*, et professeur d'histoire, met sous presse une *Histoire politique, civile et religieuse du bas Limousin*, depuis les temps anciens. Cet ouvrage, qui fera 2 vol. in-8°, sera de nature à intéresser grandement les amateurs des études historiques. Ce travail est divisé en six grandes périodes, et le prospectus parle de deux d'entre elles dans les termes suivants : « La quatrième période contient les guerres anglo-aquitaniques, qui furent si remarquables dans le bas Limousin, province que les chants des troubadours conviaient à l'indépendance. A côté de ces grands événements politiques, l'histoire des familles illustres, et toujours l'histoire du peuple, et celle de l'église. La cinquième période commence avec les mêmes éléments, et se continue à travers les faits nombreux de la lutte anglo-française... » On le voit, dans ce livre la *Revue* aura une abondante moisson à faire, et nous entretiendrons nos lecteurs de cette publication aussitôt son apparition.

Digitized by Google

⁂ *Autres publications nouvelles dues à des collaborateurs à la Revue anglo-française.* — M. Francisque Michel fait imprimer, en ce moment, des ouvrages anglo-français à Paris, à Bordeaux, à Poitiers, à Rouen, à Londres, à Édimbourg et à Glascow. — M. L. Impost (*de Noirmoutiers*) a donné un second volume de fables. Il a, de plus, fourni au journal *le Breton* (*de Nantes*) des traductions en vers de diverses pièces de poésie allemande.— M. de la Fontenelle a fait paraître à Fontenay-le-Comte (*Vendée*) les *Chroniques Fontenaisiennes*, 1 vol. in-8°, contenant : 1° la *chronique du Langon ;* 2° la *chronique de Pierre Brisson ;* 3° et la *chronique de la guerre des trois Henri.* Ces documents contiennent surtout beaucoup de détails sur les desséchements des marais et les guerres de religion. — M. Bourgon, professeur d'histoire à la faculté des sciences de Besançon, publie par livraison une *Histoire de Pontarlier.* — Deux volumes de l'ouvrage de M. le marquis de Fortia, sur l'*Histoire primitive de la Chine*, ont déjà paru. — M. A. Mazure a publié un prospectus annonçant les *Fors du Béarn ;* il s'agit de la coutume ancienne et locale de cette province. — M. Chardon, président à Auxerre, à qui on doit une excellente *Histoire* de cette ville et un *Traité du dol*, s'occupe d'un *Traité sur la puissance maritale, paternelle et tutélaire.* — M. A. Charuel, auteur d'un bon livre anglo-français, va publier un travail *sur l'origine de la commune de Rouen et sa constitution sous les Anglais* (1150-1204). — M. Verger imprime un 5e volume des *Archives curieuses de Nantes*, et, en outre, une *Statistique détaillée de la Loire-Inférieure.* — M. Victor Foucher, avocat général à Rennes, continue sa traduction des Codes étrangers. — MM. Charles Arnault et Briquet (*de Niort*) font paraître, par cahiers, les *Monuments des Deux-Sèvres.*

⁂ *Ancien canon trouvé dans la Vendée.*—Ce Recueil (2e série, tom. II, p. 238 et s.) fait connaître l'existence d'un très-ancien canon trouvé en mer, près de Calais, et emporté en Angleterre. Or, une pièce d'artillerie à peu près semblable a été trouvée dans la Vendée, à Mervant, et elle a été conservée au chef-lieu du département.

⁂ *Témoignage honorable donné à ce Recueil par le ministre de l'instruction publique.* — En renouvelant, au mois de janvier dernier, l'abonnement de son ministère à la *Revue anglo-française,* M. le ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il se trouvait heureux de donner un témoignage d'intérêt à cette publication.

Digitized by Google

Les termes dont s'est servi M. Villemain pour rendre cette idée sont si flatteurs, qu'on se dispensera de les reproduire ici.

⁂ *Mention de la Revue anglo-française dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres.* — Le 28e volume de l'*Archæologia* publiée par la Société des antiquaires de Londres, en 1840, contient un article intitulé : *An inquiry into the existing narratives of the battle of Cressy, with some account of its localities traditions and Remains*, par G.-F. Beltz, et adressée à sir H. Ellis, secrétaire de la Société. Après avoir cité plusieurs fois le mémoire du baron Seymour de Constant, inséré dans la *Revue anglo-française*, l'auteur s'exprime ainsi : « *J have extracted a large portion of the preceding narrative from an instructive memoir contributed by M. Louandre to the « Revue anglo-française » publishing at Poitiers*.

⁂ *Mort de M. Jules Ollivier.* — La mort vient de frapper M. Jules Ollivier, d'abord juge à Valence et ensuite à Grenoble. Ce magistrat, très-versé dans les études historiques, a fourni à ce Recueil un très-bon article sur la coopération du Dauphiné à la lutte anglo-française. M. Jules Ollivier a composé, du reste, un grand nombre d'autres ouvrages, et sa *Revue du Dauphiné*, publiée pendant plusieurs années, contenait beaucoup de morceaux intéressants.

⁂ *Poignard donné par Marie Stuart à un de ses partisans.* — Il a été présenté, à l'une des dernières séances de la Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers, un poignard donné par Marie Stuart à Adam de Blacwod, neveu de Robert Reid, évêque des îles Orcades, chef du parlement d'Écosse, et ambassadeur à la cour de France, pour y arrêter le mariage de la princesse avec le dauphin François, depuis François II. Cette arme se trouve appartenir encore aux descendants, par les femmes, d'Adam de Blacwod, qui consacra toute sa vie en voyages et en écrits pour *cette sœur* de la reine Élisabeth, envers laquelle celle-ci fut si cruelle. On conserve ce don royal avec un soin tout particulier, et comme un noble souvenir d'un attachement de famille à une grande et mémorable infortune.

⁂ *Placement prochain d'une colonne anglo-française sur la butte de Dives.* — La Revue du Calvados, en parlant du placement à Vimont d'une borne commémorative de la bataille du *Val-ès-Dunes*, gagnée par Guillaume, duc de Normandie, sur ses barons révoltés, le 10 août 1047, ajoute ce qui suit : « M. de Caumont

Digitized by Google

conçut, il y a longtemps, le projet de mnémoniser les grands événements de notre histoire normande, au moyen de colonnes commémoratives portant des inscriptions. Déjà plusieurs colonnes ont été placées ; d'autres sont préparées depuis longtemps. Une de ces colonnes sera plantée prochainement sur la butte de Dives, près du port où fut équipée une partie de la flotte qui fit voile pour la conquête de l'Angleterre, en 1066..... »

*** *Mort d'un descendant du vainqueur de Chandos au pont de Lussac.* — M. de St-Martin de Bagnac, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vient de mourir en Limousin. C'était un descendant de l'écuyer St-Martin, qui, le dernier jour de l'an 1369, blessa mortellement le fameux Chandos au combat du pont de Lussac.

DE LA FONTENELLE.

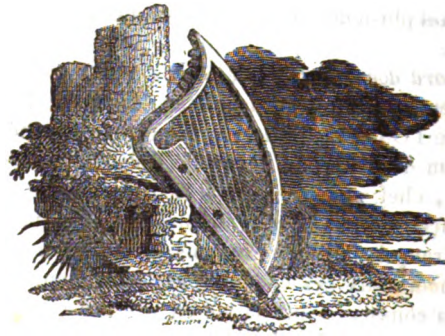

Digitized by Google

LES SAINTONGEOISES

AU TEMPS DE L'OCCUPATION ANGLAISE.

Parmi les forteresses qui couvraient la Saintonge aux XIVe et XVe siècles, il en était trois que les Anglais possédèrent longtemps, et qui leur furent enlevées par les Français.

La première, située sur les bords de la petite rivière de Seuigne, s'appelait Pons ; la seconde, construite sur la Charente, à quelques lieues de son embouchure, portait le nom de Soubise ; et la troisième était Mortagne, dont les créneaux hérissaient les escarpements de la Gironde (1). Trois femmes, trois Françaises, commandaient dans ces places, à une époque de démoralisation nationale ; époque où la noblesse de Saintonge brisait tout lien avec la France, où les dames, trop sensibles à la courtoisie britannique, se rangeaient sous la bannière de l'étranger.

Que certaines femmes se soient engouées des grâces chevaleresques des guerriers anglais, il n'y a rien là pour s'éton-

(1) Chaque grande châtellenie de Saintonge avait, pour principal manoir, un château fort. On comptait dans cette province, au XIIIe siècle, cinquante de ces grandes forteresses. Les rivières et fleuves en étaient bordés : on distinguait, sur la Boutonne, un tonnay ; sur la Seudre, Mornac et Saujon ; sur la Séuigue, Pons et Jonzac ; sur la Charente, Saintes, Taillebourg, un second tonnay, Rochefort, Soubise ; sur la Gironde, Royan, Didonne, Talmont, Mortagne, Cosnac. Ces donjons, à huit kilomètres de distance, au plus, les uns des autres, étaient entourés de châteaux inférieurs. Toute la Saintonge était couverte d'habitations féodales murées, avec tours à mâchicoulis.

Digitized by Google

ner (1) ; mais ce que l'on conçoit moins facilement, c'est l'ascendant général du Prince-Noir sur l'esprit de presque toutes les Saintongeoises. Était-il donc si séduisant, ce prince de Galles, qu'il pût inspirer de l'intérêt, même après sa mort ? La générosité, l'urbanité galante, étaient-elles des qualités réparties aux seuls hommes d'outre-mer, et la France n'avait-elle plus de chevaliers courtois ?

Le prince de Galles venait de quitter la France ; le duché d'Aquitaine était entre les mains de son frère, le duc de Lancastre. Aussitôt, plusieurs hommes du continent, *sujets à varier*, saisissent l'épée pour expulser les étrangers du territoire, tandis que d'autres s'arment pour les défendre. Les femmes surtout restent attachées à l'Angleterre.

On alléguera, pour la justification des derniers, que la noblesse saintongeoise, assujétie aux prescriptions de Brétigny (2), voulait y demeurer fidèle ; que la vie des habitants de la rive gauche de la Charente s'était identifiée aux mœurs britanniques ; que les femmes de cette même rive, fortement imprégnées d'anglomanie, ne conservaient plus rien de français. Sans prétendre fixer la valeur de ces considérations, je me bornerai à dire qu'aussitôt que le prince de Galles eut refusé de comparaître devant la cour des pairs, où le roi Charles V l'avait ajourné, pour cause d'infraction au traité de Bréti-

(1) On voit qu'à une époque un peu antérieure, les dames de St-Jean-d'Angély s'étaient éprises d'un bel amour pour le comte de Derby, qui, disaient-elles, *estoit le plus noble prince qui pust chevaucher sur palefroy*. Voir, à ce sujet, le 1er vol. de la 2e série de ce recueil, pag. 365 et suiv. Nous ne tarderons pas, du reste, à donner un article sur la ville de St-Jean-d'Angély, rédigé par un écrivain de la localité. D. L. F.

(2) Par le 1er article du traité de Brétigny, en 1360, toute la Saintonge, en deçà et au delà de la Charente, fut donnée aux Anglais. Par des traités antérieurs, les Anglais possédaient seulement la partie de la province qui s'étend à la gauche de la Charente ; les places de Soubise, Mortagne et Pons, situées dans cette partie, étaient du domaine de l'Angleterre depuis 1259.

Digitized by Google

gny (1), il trouva des approbateurs en Saintonge ; les femmes, pour la plupart, se déclarèrent pour lui ; plusieurs d'elles prirent la cuirasse et résolurent de combattre pour sa cause.

Il est vrai que les paroles outrageantes (2) qui avaient accompagné son refus indignèrent un grand nombre de seigneurs ; et lorsque Charles V fit marcher des troupes en Saintonge, plusieurs vassaux se rallièrent sous les étendards de la France.

D'illustres guerriers des deux partis parcoururent alors la Saintonge : c'était le temps des Chandos, des Pembroke, des captal de Buch ; c'était aussi celui d'Ivain de Galles, de Clisson, de Duguesclin ; et parmi les barons de Saintonge qui avaient fait partie de l'armée anglaise, on comptait Herpedanne, Guichard d'Angle, Renaud de Pons, Jacques de Surgères, Gérard de Maumont, seigneur de Tonnay-Boutonne. Les femmes qui se signalèrent par leur dévoûment aux Anglais, furent Marguerite de Périgord, jeune dame de Soubise, et Louise de Mortagne (3) : chacune d'elles se fortifia dans son *castrum*, et résista longtemps, avec une rare intrépidité, aux entreprises des Français.

Marguerite (4), dame de Pons, fut la première attaquée dans son château. Renaud, son mari, le plus puissant sire de Saintonge, avait d'abord partagé les opinions de sa femme et

(1) Charles V cita le prince de Galles à se présenter en personne à la chambre des pairs, *pour ouïr droit sur ses complaintes et griefs dont ses sujets clamoient droit en la cour.* Le prince refusa de se présenter, et la cour des pairs déclara la confiscation de toute la Guienne : la Saintonge en faisait partie.

(2) Il avait répondu qu'il comparaîtrait suivi de 60,000 hommes.

(3) Elles appartenaient à des familles nobles, introduites en Saintonge, et impatronisées dans le pays par des alliances.

(4) Marguerite de Périgord, selon Maichin, fut la première femme de Renaud. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* donne à ce sire de Pons, qu'il nomme Bertrand, une femme appelée Marguerite de Périgord, fille de Roger Bernard.

Digitized by Google

servi les Anglais ; longtemps il avait chevauché en France, à la suite de Pembroke et de Chandos ; il était devenu un des héros de l'armée du prince de Galles ; mais lorsque celui-ci, par son éloignement, eut occasionné la défection de son armée, Renaud abandonna les Anglais, offrit son bras à Charles V, et devint, jusqu'à la fin de sa vie, l'un de ses plus zélés défenseurs.

Madame de Pons fut plus constante ; fortifiée dans ses pensées par des agents de l'Angleterre, et principalement par *Aimenon du Bourg*, homme réputé de valeur et d'adresse, elle brava le sire Renaud. Dédaigner ses insinuations, résister à ses ordres, le traiter en ennemi, opposer le glaive au glaive : voilà ce qu'osa Marguerite sur les murs de Pons.

Accordera-t-on que son courage fut le résultat d'un caractère ferme et élevé, ou bien lui imputera-t-on une conduite équivoque, qui compromettrait la foi conjugale ? Il nous semble plus beau de croire à l'héroïsme inspiré par le respect dû à un engagement noble, que de supposer, dans un cœur, l'exaltation d'une passion coupable ; et sans vouloir approfondir quels ont été, dans cette circonstance, les motifs de Marguerite, contentons-nous de rapporter des faits.

Renaud retournait de ses expéditions militaires à la tête de ses vassaux, ne songeant qu'à livrer au roi de France sa ville de Pons ; mais son désappointement fut au comble quand, arrivé aux murailles, il trouva les portes closes : Marguerite avait donné des ordres pour qu'on les tînt fermées. L'entrée de la place fut donc refusée au sire (1).

Les hostilités commencèrent entre les époux. Renaud

(1) C'est en vain qu'on chercherait aujourd'hui les murs de la ville de Pons ; les fortifications de cette place, du temps de Renaud VI, sont détruites. De toute la partie du château défendue par Marguerite, il ne reste que le donjon, tour carrée encore bien conservée, et à laquelle se rattachent plusieurs souvenirs.

Digitized by Google

attaqua sa propre ville; retranché dans les environs, il paraissait chaque jour sous les murs, soit pour intimider ceux qui étaient dans la place, soit pour tâcher de les surprendre.

De vaines négociations furent entamées; Marguerite ne céda pas; l'appareil de la guerre qui fut déployé ne put l'ébranler. Le sire de Pons livra plusieurs combats sans succès, et les beaux lauriers qu'il avait cueillis naguère sur divers points de la France se flétrirent à la porte de son château (1). Ce ne fut que quelque temps après, à la suite du dépérissement des affaires d'Angleterre, qu'il reprit possession de sa ville.

Mais, alors qu'il guerroyait sous les murs de Pons, il fut appelé sous ceux de Soubise, afin d'assiéger cette forteresse que défendait Jeanne, la dame du lieu.

Soubise était importante, par sa position sur la tortueuse Charente; fortifiée dès longtemps par les soins des Parthenay-l'Archevesque, elle protégeait la navigation, et disputait l'empire du fleuve au donjon de Rochefort, qu'elle avait en amon, et à celui de Fouras, qui s'élevait à l'embouchure. Soubise était au pouvoir des Anglais, et Jeanne (2) résistait aux

(1) On donne trois femmes à Renaud VI: Marguerite de Périgord, Marguerite de la Trémouille, Catherine de Montberon. Si l'on connaissait la date de leur mariage, il serait facile de déterminer laquelle des trois soutint le siége de Pons. Il n'y a pas d'apparence que ce soit Catherine, qui vécut longtemps après Renaud et se remaria avec Jean de Malestroit, seigneur d'Oudon.

Il n'est guère présumable que ce soit Marguerite de la Trémouille, qui appartenait à une famille éminemment attachée à la France, et dont le père, Guy de la Trémouille, surnommé le Vaillant, était garde-oriflamme; et comment accorder l'obstination sévère de cette Marguerite à servir l'Angleterre, avec le dévoûment sans borne des la Trémouille pour nos rois ?

Il n'en est pas ainsi de Marguerite de Périgord, dont le père, Roger Bernard, favorisa les entreprises des Anglais, et qui, dans le dessein de faire annuler l'autorité municipale à Périgueux, consentit à être vassal de l'Angleterre.

(2) Cette dame de Soubise, sur le nom de laquelle Froissart garde le silence, doit être, à mon avis, *Jeanne du Parc*, fille de Hugues d'Amboise, et femme

Digitized by Google

tentatives que faisaient les chevaliers français pour s'en rendre les maîtres.

Il n'est pas présumable qu'à l'exemple de madame de Pons, Jeanne, en s'armant du bouclier, agit contre les intentions de son époux. Celui-ci, resté dans la ligue anglaise, était occupé sur un autre point ; peut-être défendait-il Taillebourg, ayant confié à sa femme la place de Soubise.

La chance de succès était alors pour la France ; les Anglais étaient battus de toute part ; les Espagnols, qui leur faisaient la guerre sur mer, avaient brûlé et coulé à fond plusieurs de leurs vaisseaux et pris leur capitaine Pembroke ; Duguesclin leur enlevait des places en Poitou et en Saintonge ; Jean Herpedanne, Guichard d'Angle, Maumont de Tonnay-Boutonne, rendus à la France, réunissaient leurs efforts contre son ennemi.

Madame de Soubise fut assiégée dans sa forteresse par le sire de Pons, placé avec deux cents lanciers sur la gauche de la Charente. Jean de Grailli, captal de Buch, était à Saint-Jean-d'Angély ; Jeanne lui fit savoir ce qui se passait à Soubise : il vint à son secours (1). Ivain de Galles quittant la Rochelle, où il était avec le général espagnol Rodrigo, arriva secrètement par la Charente, et se posta dans la prairie de Rochefort, vis-à-vis le château, à l'opposite des lanciers pontois.

de Guy l'Archevesque. Etienne de Cypre en fait mention ; elle se maria en 1329, et pouvait avoir 55 ans lors de la prise de Soubise. Guy l'Archevesque vivait en 1364, comme je l'ai vu dans le Répertoire de Taillebourg, où il est dit que ce Guy l'Archevesque fait aveu de son château de Taillebourg au prince de Galles, en 1364. Tandis que Guy l'Archevesque était renfermé dans Taillebourg, qu'il tenait pour les Anglais, sa femme défendait Soubise. C'est le sang de cette Jeanne, qui, au XVIe siècle, coulait dans les veines d'Anne de Parthenay et de Catherine de Parthenay, si célèbres par leur talent et leur courage.

(1) Jean de Grailli, captal de Buch, avait remplacé le prince de Galles dans le commandement des troupes anglaises.

Digitized by Google

Le captal, qui ignorait l'arrivée d'Ivain, attaque Renaud, le fait prisonnier avec soixante des siens, et met en fuite le reste de sa troupe. Jeanne, du haut des remparts, suit de l'œil tous les mouvements.

Ivain, ayant passé la Charente pendant la nuit, tombe avec ses lanciers sur les troupes de Jean de Grailli et les taille en pièces. Ce redoutable captal de Buch est pris par Pierre d'Auvillier, chevalier français (1).

Jeanne, toujours attentive, s'empresse de faire ouvrir les portes du château, pour recueillir les Anglais échappés à cette surprise. Le lendemain elle paraît au haut des murs, à la tête de la garnison. Ivain et Renaud (2) attaquent les Anglais avec une nouvelle ardeur, luttent avec les troupes du dehors sous les traits de celles du dedans. Madame de Soubise soutint les efforts des Français ; mais ne pouvant tenir contre les rudes coups qui lui sont portés, elle consent à capituler. Cependant elle ne livra la place qu'après s'être assurée de la liberté des chevaliers qui avaient concouru à sa défense. La reddition de Soubise fut suivie de celle de plusieurs autres places : Saint-Jean-d'Angély, Saintes, Taillebourg, rentrèrent dans le domaine français.

Mortagne-sur-Gironde résista plus longtemps ; elle passait pour une des fortes places de l'époque. Un premier siége, qui dura dix-huit mois, fut fait sans aucun succès ; Ivain de Galles y perdit la vie, et les Français furent forcés à la retraite. C'est quelques années après, que Louise devint dame de Mortagne, et prit le commandement de la forteresse pour les Anglais. Cependant la Saintonge, presque entièrement re-

(1) Le captal de Buch fut emmené à Paris. Le roi d'Angleterre obtint de Charles V qu'il fût mis en liberté, mais à condition qu'il ferait serment de ne jamais porter les armes contre la France. Il refusa de faire ce serment et préféra demeurer en prison : il mourut après cinq ans de captivité.

(2) Renaud s'était dégagé des mains de ceux qui l'avaient fait prisonnier.

Digitized by Google

conquise, venait d'être de nouveau érigée en comté, en faveur de Charles de Berri. L'esprit de cette province était devenu français.

Mortagne était pour les Anglais une place importante, leur boulevard en Saintonge, qui leur assura longtemps la conservation du pays. Cosnac, Talmont, Didonne, Royan, munis d'hommes de *par-delà*, avaient aussi gardé les bords du fleuve; mais ils ne pouvaient ôter à Mortagne une supériorité qu'elle devait à sa double enceinte, à ses énormes tours, à tout ce qui constituait, dans ce temps, une excellente place de guerre (1).

La dame de Mortagne, comme l'avaient fait celles de Pons et de Soubise, s'établit châtelaine guerrière dans son fort, imposant aux habitants de la châtellenie des contributions que ses suppôts les Anglais prélevaient les armes à la main. Le Pontois Renaud, toujours le premier dans les expéditions de la province, se mit à la tête des mécontents : sept cents hommes sous la bannière de Pons parurent devant Mortagne.

Louise (2), sommée de rendre la place au roi Charles VI, refuse de se soumettre. Le sire de Pons fait dresser des batteries. L'attaque commence; Louise fait lancer des traits, flèches, carreaux ; les machines françaises frappent la muraille ; une tour tombe, et la fille de madame de Mortagne, qui prenait part à l'action, est écrasée dans la chute. Ce malheur excite la fureur de Louise ; elle paraît alors sur la brèche, ne

(1) C'était, dit Froissart, le castel le plus bel et le plus fort qui fût sur la frontière des Marches de Poitou, de la Rochelle et de Saintonge.

(2) *Louise de Clermont.* Elle était fille de Jean de Clermont, seigneur de Mortagne, vicomte d'Aunay. Jean de Clermont, dépossédé de la châtellenie de Mortagne, qui était tombé au pouvoir des Anglais, aida le roi de France de sa bourse comme de son bras, se ruina en prodigalités pour son service, s'endetta et mourut insolvable. Il s'était marié à Éléonore de Périgord, fille d'Archambeau et de Louise de Masta ; il en eut une fille : ce fut la châtelaine qui combattit à Mortagne.

Louise de Clermont, poursuivie par les créanciers de son père, les renvoya

Digitized by Google

le cédant en vaillance à aucun chevalier ; mais les assiégés ne pouvant suffire à réparer les murailles à chaque instant renversées, et d'ailleurs manquant de vivres, proposent à Louise de parlementer. L'intrépide châtelaine repousse de tels conseils, et continue de se défendre. Alors les soldats de la garnison, prenant la résolution d'abandonner la dame, se jettent, au milieu de la nuit, dans une barque, et s'éloignent de la forteresse sur les flots de la Gironde.

Le lendemain, les assiégeants, ne trouvant plus de résistance, parvinrent facilement dans le donjon ; ils retinrent la malheureuse Louise prisonnière, et ne la rendirent à la liberté qu'au moyen d'une forte rançon.

Si, pendant la longue lutte entre les deux nations, la Saintonge vit surgir quelques importants personnages, pourrait-on ne pas comprendre, parmi les célébrités de la période, ces trois femmes courageuses, les dames de Pons, de Soubise et de Mortagne? et parce qu'elles n'auraient pas voulu fausser des engagements préjudiciables à la France, leur refuserait-on la part de gloire qu'on accorde au héros ?

Quand dans la série des possesseurs de fiefs de Saintonge on trouve tant de stérilité, que du moins les illustrations de cette province soient tirées des ténèbres : Marguerite de Périgord, Jeanne du Parc et Louise de Clermont doivent échapper à l'oubli! MOREAU (*de Saintes*).

au roi de France, et se donna aux Anglais. Elle suivit en cela l'impulsion donnée par plusieurs membres de la famille de sa mère, lesquels avaient embrassé le parti de l'Angleterre.

Archambeau V, son grand-père, avait eu ses biens confisqués par Charles V. Son oncle, Archambeau VI, avait été condamné à mort. Sa grand'mère, Louise de Masta, qui était dame d'Arvert, de Royan, de Mornac, irritée contre les rois de France à cause des malheurs de sa famille, entraina facilement sa petite-fille dans le parti des Anglais. Ceux-ci la reçurent dans la forteresse de Mortagne dont elle prit le commandement, en entrant en jouissance de ses droits et priviléges.

Digitized by Google

LITTÉRATURE ANGLO-SAXONNE.

HISTOIRE DU ROI LÉIR (1) ET DE SES FILLES.

Cette pièce est écrite en un anglo-saxon tout-à-fait corrompu. Les règles de la grammaire et de l'orthographe y sont violées presque à chaque mot. Je présume que ce petit poëme fut composé vers le milieu du XIIe siècle, environ cent ans après la conquête de l'Angleterre par les Normands; il ne contient aucun mot français, si ce n'est le mot *duc*. La fusion du français et de l'anglo-saxon ne s'opéra que bien longtemps après la conquête; les deux langues se sont parlées séparément, pendant de longues années, en Angleterre; on peut s'en convaincre par les Annales de Péterboroug, qui, à la date de l'an 1130, sont écrites d'une part en anglo-saxon passable (beaucoup meilleur que celui du poëme du roi Léir), de l'autre en vers français. Or, ces Annales de Péterboroug, en deux langues, dont on prétend que tout le texte français et une partie du texte anglo-saxon furent écrits par un même auteur (le prieur Renaldus), représentent les deux idiomes, sans mélange de l'un avec l'autre; cependant, plus tard, les deux langues se corrompirent et se confondirent. Dans la légende du roi Léir, il y a corruption, mais non confusion; tous les éléments sont anglo-saxons, mais ils sont tellement défigurés que, sans le rapprochement perpétuel des deux textes que nous possédons, celui du manuscrit *Caligula*

(1) Léar de Shakespeare.

Digitized by Google

et de celui dit *Othon*, que M. Thorpe a publiés tous deux, la plupart des mots seraient méconnaissables sous leur accoutrement insolite, et la majeure partie du poëme serait intraduisible. Il est remarquable que le pronom *ic* anglo-saxon (*je*) est toujours remplacé par le *ich* allemand, sans que l'on voie cependant d'autres germanismes bien appréciables. Les vers sont de sept à huit syllabes, comme dans la plupart des poëmes anglo-saxons ; mais leur cadence, au lieu de reposer sur l'allitération, selon l'usage le plus général des langues gothiques, paraît fondée uniquement sur la rime finale ; ce qui était un cas très-rare, et que les Anglo-Saxons n'employaient guère que dans leurs hymnes religieuses composées en latin.

Nous avons traduit presque littéralement, ayant soin de renfermer le sens de chaque vers dans une ligne ; ce n'est que par ce moyen qu'on peut reproduire avec quelque fidélité ces anciennes compositions.

Histoire du roi Léir (Léar) *et de ses filles.*

Bladud avait un fils
Qui se nommait Léir.
Après que son père fut mort,
Il régna sur ses états,
Et sa vie dura
Soixante ans.
Il bâtit une ville puissante,
Par l'avis des sages,
Et la nomma
D'après lui-même :
Kaer-Léir s'appela la ville,
Dont il fut le roi bien-aimé.
C'est ce qu'en notre vulgaire langage

Digitized by Google

Nous nommons Léir-Chestre (Leicester),
Aux jours d'à présent.
Ce fut une riche et noble ville;
Mais ensuite elle éprouva
Les plus grands malheurs,
Car elle fut ruinée de fond en comble,
Et ses habitants furent massacrés.
Léir depuis soixante hivers
Gouvernait cette terre.
Ce prince avait trois filles
De sa royale épouse,
Mais il n'avait pas de fils ;
Aussi était-il fort chagrin
De ne pouvoir laisser son royaume
Qu'à ses trois filles.
L'aînée s'appelait Gornoille,
La seconde Régane,
Et la troisième Cordoille.
La plus jeune des sœurs
Était la plus belle;
Son père lui était cher
Comme sa propre vie.
Cependant le roi devenait vieux
Et son pouvoir s'affaiblissait ;
Alors il songea
A ce qu'il ferait
De son royaume
Après sa mort.
Il se dit à lui-même
(Et il eut tort) :
Je veux donner mon royaume
A mes trois filles,
Leur donner mes peuples

Digitized by Google

Et leur distribuer mes vassaux.
Mais auparavant je veux éprouver
Celle qui m'aime le plus,
Parce qu'elle aura la meilleure part
De mon domaine royal.
Ainsi pensa le roi,
Et de suite il l'exécuta.
Il appela Gornoille,
Sa fille chérie,
Hors de sa chambre,
Et le vieux roi parla ainsi
De dessus son trône :
Dis-moi, Gornoille,
Avec franchise,
Toi qui m'es bien chère,
M'aimes-tu de même,
Et te montreras-tu digne
De gouverner mon empire ?
Gornoille était rusée,
Comme les femmes sont partout,
Et fit un mensonge
Au roi son père :
O mon cher père !
Comme je le demande aux dieux,
Et comme me l'accorde Apollon,
Car en lui est toute ma foi,
Toi seul m'es plus cher
Que ce qu'il y a de plus précieux au monde !
Et pour le dire plus encore,
Tu m'es plus cher que la vie !
Et, je te le dis avec vérité,
Tu peux me bien aimer.
Le roi Léir

Digitized by Google

Crut au mensonge de sa fille ;
Et voici la réponse
Que fit le vieillard :
Je te dis, Gornoille,
Ma fille chérie,
Que bonne sera ta récompense
Pour ton amour.
Je suis, pour gouverner mon peuple,
Très-affaibli,
Et tu m'aimes
Plus que toute chose au monde :
Je veux que mon royaume
En trois soit partagé ;
Ton lot sera le meilleur,
Parce que tu es ma fille chérie,
Et tu seras suzeraine
Des meilleurs vassaux
Que je pourrai trouver
Sur tout mon domaine.
Ensuite le vieux roi s'adressa
A sa deuxième fille :
Chère fille Régane,
Dis-moi si je te suis cher.
Elle répondit avec ses lèvres,
Et non avec son cœur :
Tout ce qui existe m'est bien moins cher
Que ton seul amour ;
Je le préfère à ma propre vie.
Elle ne disait pas plus vrai
Que sa première sœur ;
Et tout son mensonge
Fut cru par son père.
Alors le roi répondit

Digitized by Google

A sa fille, en lui disant :
Des trois parts de mon domaine
Je te mettrai l'une en main ;
Tu seras la souveraine
De celle qui te plaira davantage.
Le roi ne voulut pas
Discontinuer son épreuve,
Il fit venir devant lui
Sa fille Cordoille.
Elle était la plus jeune
Et la plus franche en ses discours,
Et elle aimait le roi
Bien plus que ne le faisaient les deux autres.
Cordoille avait entendu le mensonge
Que ses deux sœurs avaient fait au roi ;
Elle prit la résolution sincère
De ne pas mentir,
Et de dire franchement à son père
Comment il pouvait être aimé ou haï.
Le vieux roi lui dit,
Plein de démence :
Je veux apprendre
De toi, Cordoille,
Que protége Apollon,
Combien ma vie t'est chère.
Alors Cordoille répondit
Doucement, et aussi
Sans plaisanter et sans rire,
A son père chéri :
Je t'aime comme mon père,
Et tu m'aimes comme ta fille ;
J'ai pour toi une juste affection,
Car nous sommes de bien près parents,

Digitized by Google

Et je m'en trouve bien heureuse ;
Je veux te dire davantage :
C'est que plus tu seras élevé
Et plus tu seras puissant,
Plus on t'aimera ;
Mais on te haïra
Dès que tu cesseras d'être riche.
Ainsi parla la jeune Cordoille,
Puis elle attendit tranquillement.
Le roi entra alors dans une grande colère,
Car il ne s'était jamais cru tant offensé,
Et il s'imagina
Que c'était pour quelque défaut
Qu'on le supposait si indigne ;
Et il résolut de ne pas l'avantager
Autant que ses deux sœurs,
Qui l'avaient flatté par des mensonges.
Le roi Léir resta stupéfait ;
Pâles comme un linge
Devinrent sa peau et son teint,
A cause de sa grande colère.
Au milieu de son courroux,
Ses sens l'abandonnèrent,
Et il tomba évanoui.
La jeune fille en fut effrayée ;
Mais enfin il revint à lui,
Puis ensuite il se releva
Et prononça ces mots terribles :
Écoute, Cordoille,
Je vais te dire ma volonté :
De mes filles tu me fus la plus chère,
Maintenant tu m'es la plus odieuse ;
Jamais tu ne posséderas

Digitized by Google

Aucun lot de mon bien.
Je veux à mes autres filles
Partager ma fortune;
Tu seras misérable
Et vivras dans la détresse ;
Car jamais je n'aurais pensé
Que tu pusses m'insulter ainsi ;
C'est pourquoi je te regarderai comme morte.
Fuis de ma présence :
Tes sœurs auront mon domaine;
Telle est ma volonté.
Le duc de Cornwaille
Épousera Gornoille,
Et le roi d'Écosse
Aura la belle Régane;
Et je leur donnerai ce que je possède
Et ce que je gouverne.
Et le vieux roi fit
Tout ce qu'il avait annoncé.
La jeune vierge en fut malheureuse,
Mais jamais moins bonne;
Ce qui lui fit le plus de peine,
Fut le courroux de son père.
Elle se retira dans sa demeure,
Où souvent elle pleura;
Mais elle ne voulut jamais mentir
Pour l'amour de son père.
La jeune fille vécut très-retirée;
Elle évitait son père,
Et elle fit très-sagement
En restant dans sa chambre.
Elle endura de grands chagrins
Et s'affligea vivement ;

Digitized by Google

Et ainsi un jour
Ressemblait aux jours suivants.
En France il était un roi
Puissant et très-brave,
Nommé Aganippe;
Des guerriers il était le modèle.
Ce roi était jeune,
Et n'avait point de reine.
Il envoya un héraut,
En ce pays,
Au roi Léir,
Pour le complimenter cordialement
Et lui demander s'il voulait
Lui donner Cordoille,
Parce qu'il voulait l'avoir
Pour sa glorieuse reine.
Ensuite il lui dit:
Qu'elle était celle qu'il aimait le plus,
Parce que des hommes recommandables
Avaient parlé d'elle au roi de France,
De son admirable beauté
Et de sa parfaite bonté,
De sa douceur
Et de l'élégance de ses manières;
Qu'enfin, dans le royaume de Léir,
Il n'y avait aucune femme aussi parfaite.
C'est ainsi que le roi Aganippe
Complimenta le roi Léir.
Le roi Léir songea
A ce qu'il ferait;
Il écrivit une lettre
Avec beaucoup de soin,
Et il l'envoya par son héraut

Digitized by Google

Au roi de France.
Le message du roi
Était ainsi conçu :
Le roi de Bretagne,
Qui se nomme Léir,
Salue Aganippe,
Le roi de France :
Honneur à toi,
Pour ta démarche
Et ton bon message
Qui me complimente ;
Je te fais connaître,
Par ma présente lettre,
Que mon royal domaine
A été partagé
A mes deux filles
Qui m'aiment tendrement.
J'ai une troisième fille
Dont je ne m'inquiète guère,
Parce qu'elle m'a outragé
Et qu'elle m'a méprisé ;
Par quoi elle m'a si fort irrité
Qu'il lui en est mal advenu :
Car de toute ma terre
Et de tout mon peuple
Que toujours j'ai possédés,
Et que d'autres auront,
Je te dis tout franchement
Qu'elle n'aura rien ;
Que si, malgré cela, tu veux l'avoir
(Car elle est gentille),
Je te l'accorderai
Et te l'enverrai dans un navire,

Digitized by Google

Avec son simple trousseau ;
De moi elle n'aura rien de plus.
Si tu veux l'accepter,
Je ferai comme j'ai dit.
J'ai fini sur ce chapitre ;
Porte-toi sain et sauf.
Cette lettre arriva en France
Au noble roi.
Il se mit à la lire,
Et en fut satisfait.
Il pensa
Que c'était par intérêt
Que le roi Léir
Voulait éconduire sa fille ;
Il désira d'autant plus vivement
La jeune princesse,
Et il dit au héraut
Envoyé du roi :
Je suis assez riche
Pour ne pas désirer davantage ;
Si jamais le roi Léir
Veut me l'envoyer,
Je suis prêt à la recevoir
Pour ma reine.
Que le père garde sa terre,
Tout son argent et son or ;
Je ne demande rien de tout cela,
Parce que j'ai suffisamment ;
Mais la jeune Cordoille
Est tout ce que je désire.
Il expédia de nouveau
Dans le pays
Un héraut porteur d'écrits et de paroles,

Digitized by Google

Pour demander au roi Léir de lui envoyer
Son aimable fille,
Qu'il l'acceptait très-volontiers
Et lui rendrait tous les honneurs.
Alors le vieux roi prit
La noble vierge,
Avec ses seuls vêtements,
Et la mit dans un navire,
Sur la mer orageuse :
Son père était bien sévère !
Aganippe, le roi français,
Reçut l'aimable enfant ;
Tout son peuble en fut ravi
Et la proclama reine.
Alors elle éprouva
Qu'elle était chère à ses sujets.
Et le roi Léir son père
Vécut dans son pays.
Il avait cédé à ses deux filles
Son royal patrimoine ;
Il donna Gornoille
Au roi d'Écosse,
Nommé Maglaune,
Prince puissant ;
Le duc de Cornwaille
Eut Régane.
Or il advint,
Bientôt après,
Que le roi d'Écosse et le duc
S'entretinrent ensemble
Par correspondance,
Et conclurent ainsi :
Qu'ils voulaient avoir leurs terres

Digitized by Google

En leurs propres mains;
Qu'ils nourriraient le roi Léir
Tant qu'il vivrait,
Jours et nuits,
Avec quarante cavaliers;
Qu'ils lui procureraient
Chiens et faucons,
Pour qu'il pût se promener
Par tout le pays,
Et vivre heureusement
Toute sa vie.
La convention fut ainsi réglée,
Mais elle fut bientôt rompue;
Le roi Léir l'accepta,
Et bien mal lui en prit.
Il se rendit par mer
Chez les Écossais,
Près de Maglaune, son gendre,
Et de sa fille aînée.
Ils m'ont reçu, dit le roi,
Avec grand éclat,
Et m'ont préparé
Quarante cavaliers,
Des chevaux et des chiens,
Et tout ce qu'ils m'ont promis.
Mais il advint encore,
Bientôt après,
Que Gornoille songea
A ce qu'elle pourrait faire;
L'entretien et la dépense de son père
Lui firent former de mauvais projets.
Elle commença de se plaindre
A Maglaune, son époux,

Digitized by Google

Et lui dit, sur le lit
Où ensemble ils reposaient:
Dis-moi, mon seigneur,
Toi qui m'es si cher,
Il me semble que mon père
S'est bien affaibli;
Il ne peut profiter de ses honneurs,
Son esprit est abattu;
Il me semble que le bonhomme
N'a plus besoin de rien.
Il a ici quarante cavaliers,
Jour et nuit;
Il a ici des vassaux
Et des paysans,
Des chiens et des faucons:
Il résulte de là que nous sommes pauvres,
Parce qu'il n'apporte rien.
Et qu'il se hâte de dépenser
Tout le bien que nous lui donnons,
Et il le dissipe indignement.
Il n'a aucune reconnaissance
De ce que nous faisons pour lui;
Il nous prodigue l'injure,
Et ses gens battent les nôtres.
Mon père a un grand nombre
D'hommes oisifs.
Que la quatrième partie
En soit par nous congédiée;
Il en aura encore assez de trente
A se presser autour de la table:
Nous-mêmes avons des cuisiniers
Pour faire la cuisine;
Nous avons des serviteurs

Digitized by Google

Et des pages suffisamment.
Laissons donc cette foule
Aller où elle voudra ;
Et comme ce fut toujours mon désir ,
Je ne veux pas la souffrir davantage.
Maglaune entendit
Ce que son épouse lui disait,
Et il lui répondit
Par ce noble langage :
Milady, vous vous trompez ;
N'avez-vous pas assez de domaines ?
Que votre vieux père vive en paix,
Il ne peut vivre longtemps.
Si des rois étrangers
Avaient entendu votre discours
Et la manière dont vous avez traité votre père ,
Ils nous blâmeraient sévèrement.
Laissons-le donc gouverner
Toute sa maison comme il l'entend.
Tel est mon avis ;
Puis, dès qu'il sera mort,
Nous aurons en notre pouvoir
La moitié de son royaume.
Alors Gornoille dit :
Milord, soyez tranquille,
Laissez-moi faire la chose ,
Je saurai bien m'en tirer.
Elle envoya traîtreusement
A la maison des cavaliers,
Et leur fit dire de se mettre en route,
Parce qu'elle ne voulait plus les nourrir.
Elle congédia beaucoup de vassaux
Et beaucoup de paysans

Digitized by Google

Qui là étaient venus
Avec le roi Léir.
Le roi Léir apprit cela,
Et en fut fort courroucé.
Il éclata
En paroles amères,
Et il s'écria,
Le désespoir dans le cœur :
Malheur est arrivé à l'homme
Qui avait terres et vassaux,
Et qui a tout distribué à ses enfants,
Quand il pouvait gouverner ;
Car souvent il lui arriva
De s'en repentir.
Maintenant je veux aller
Droit en Cornwaille ;
Je veux me rendre
Vers ma fille Régane,
Mariée au duc Hémeri (1),
Et possédant ma terre.
Le roi se dirigea,
Du côté du sud,
Vers Régane sa fille.
Son espoir fut déçu.
Quand il arriva en Cornwaille,
Il fut bien accueilli,
Pendant une demi-année,
Avec toute sa suite.
Puis Régane dit
Au duc Hémeri :
Milord, écoutez-moi ;

(1) Le manuscrit Othon dit *Amari*. C'est toujours une corruption d'Amalaric ou Amauri.

Digitized by Google

Ce que je veux vous dire est très-vrai.
Nous avons fait une sottise,
Quand nous avons reçu mon père
Avec trente cavaliers;
Tout cela me déplaît fort.
Renvoyons-en vingt;
Une dixaine sera suffisante :
Car tous boivent et mangent,
Et ne rapportent rien.
A cela le duc Hémeri répondit :
Que le vieux père les abusait,
Qu'il vivait éternellement;
Qu'en réduisant ses gens à cinq,
Il en aurait encore assez,
Pour des gens qui ne faisaient rien,
Et que s'il voulait s'en aller,
Il pouvait partir de suite.
Ils firent tout cela
Comme ils avaient dit.
Ils renvoyèrent ses cavaliers
Et ses valets,
Et ne voulurent lui laisser
Que cinq hommes.
A cela le roi Léir vit
Que le malheur pesait sur sa vie;
Son esprit se troubla;
Il s'affligea vivement,
Et prononça ces mots
En sanglotant :
Bonheur! bonheur! bonheur!
Comme tu trompes les hommes;
Plus on se fie en toi,
Plus tu es décevant.

Digitized by Google

Il n'y a pas encore
Deux ans entiers
Que j'étais un roi puissant,
Gouvernant mes vassaux ;
Maintenant que j'ai voulu
Rester dépouillé
Et privé de biens,
Le malheur est sur ma vie.
Je suis allé chez Gornoille,
La meilleure de mes filles ;
J'ai demeuré sur sa terre
Avec mes trente cavaliers.
J'y vivrais encore ;
Mais j'en suis parti,
Et je suis venu ici, croyant mieux faire ;
Mais j'ai trouvé que c'était bien pis.
Je veux retourner en Écosse,
Auprès de ma belle enfant,
Implorer sa pitié
Et la prier de me recevoir
Avec mes cinq cavaliers.
Je veux demeurer là,
Et y souffrir la tempête
Encore quelques instants ;
Car je n'ai pas longtemps à vivre.
Le roi Léir partit,
Et demeura chez sa fille, au nord.
Pendant trois nuits,
Elle l'hébergea
Lui et ses gens ;
Mais elle jura le quatrième jour,
Par toutes les puissances célestes,
Qu'elle ne voulait plus avoir

Digitized by Google

Qu'un seul cavalier chez elle,
Et que si son père n'était content,
Il pouvait aller où il voudrait.
Léir fut de nouveau bien malheureux.
Et alors plus que jamais,
Le vieux roi s'écria,
Le désespoir dans le cœur :
O mort! ò mort !
Pourquoi ne veux-tu me condamner !
Cordoille m'avait dit vrai,
Je le vois suffisamment;
Ma plus jeune fille
M'aimait le plus.
Alors elle me parut la plus odieuse,
Parce qu'elle m'avait dit tout franchement
Qu'il est méconnu et dédaigné
L'homme qui possède peu.
Aussi ne suis-je plus autant honoré,
Qu'au temps où j'avais du bien ;
Elle disait bien vrai, la jeune fille ;
Elle était pleine de sagesse.
Tant que je possédai mon royaume,
Le peuples m'aimèrent
Pour ma puissance et ma richesse;
Mes barons se pressaient à mes genoux.
Maintenant que je suis malheureux,
Personne ne m'aime.
Ah ! ma fille disait vrai,
Maintenant je le crois ;
Et ses deux sœurs
M'ont dit faussement,
Que je leur étais cher,
Comme leur propre vie ;

Digitized by Google

Et Cordoille ma fille
Avec vertu m'a dit
Qu'elle m'aimait autant
Qu'on doit aimer son père :
Que pouvais-je demander mieux
De cette fille chérie ?
Maintenant je veux partir,
Et traverser la mer,
Et savoir de Cordoille
Quel est pour moi son sentiment.
J'ai pris ses vérités pour une injure,
Ce dont j'ai maintenant bien du regret ;
Et maintenant je recherche
Ce qu'autrefois j'ai dédaigné.
Elle ne me fera rien de pire
Que de me chasser de sa terre.
Léir s'avança vers la mer
Suivi d'un seul valet ;
Il monta sur un navire,
Sans être connu de personne.
La mer on traversa,
Et bientôt on prit port.
Le roi Léir se mit en chemin,
N'ayant que son valet.
Ils demandèrent la reine,
Pour arriver plus vite à elle.
Le peuple leur indiqua
Où était la reine du pays.
Le roi Léir entra dans un champ,
Et s'y reposa sur la terre ;
Il fit partir en avant son valet,
Qui était un fort bon serviteur.
Il s'adressa à la reine,

Digitized by Google

Et lui dit avec calme :
Salut à vous, belle reine ;
Je suis le serviteur de votre père,
Votre père est ici venu,
Car il a perdu sa terre,
Qui appartient à vos deux sœurs,
Par suite de leur parjure.
L'indigence l'amène
Parmi votre nation ;
Secourez-le, vous le pouvez ;
Il est votre père, et la chose est juste.
La reine Cordoille
Resta longtemps immobile,
Et devint rouge sur son siége,
Comme si elle eût été abreuvée de vin.
Le valet tomba à ses pieds.
Bientôt après elle se remit,
Puis enfin se releva,
Et ce qu'elle dit fut bien.
Apollon, mon seigneur, je te remercie
De ce que mon père est venu vers moi ;
J'apprends avec amour
Que mon père est en vie ;
De moi il sera bien traité,
Ou puissé-je plutôt mourir !
Attends, bon serviteur ;
Écoute mon discours :
Je vais te donner
Une bonne cassette,
Où se trouveront
Environ cent livres ;
Je te donnerai un cheval
Bon et vigoureux,

Digitized by Google

Pour porter ce trésor
A mon bien-aimé père;
Dis-lui que je le salue
Des vœux les plus tendres;
Invite-le à venir promptement
Dans notre ville :
Un asile lui est ouvert
Auprès de nous.
Tu lui achèteras de suite
Tout ce qu'il voudra,
Mets et liqueurs
Et beaux habits;
Chiens et faucons,
Et les meilleurs chevaux;
Tu installeras dans sa maison
Quarante cavaliers
Beaux et forts
Et bien vêtus;
Tu lui feras un bon lit,
Et souvent tu le baigneras.
Quand tu voudras d'autre argent,
Il suffira de me le dire.
Alors j'en enverrai
Une provision,
Comme jamais n'en aura vu,
En aucun pays,
Guerrier ni paysan,
Ni aucun serviteur.
Déjà depuis quarante jours,
C'est chose connue
De mon cher seigneur,
Que Léir est, sur ses terres,
Venu à travers la mer

Digitized by Google

Pour voir sa fille.
Mais je veux le recevoir
Comme si je ne savais pas
Qu'il fût venu
Vers mon seigneur et maître ;
Il est le bienvenu.
Personne ici ne sait
Son arrivée récente ;
Porte donc ce message
Au roi mon seigneur.
Reçois cet argent,
Et vois à bien l'employer.
En le dépensant, mets de côté,
Pour toi, une bonne part.
Le serviteur prit l'argent,
Et le porta à son maître,
Au roi Léir ;
Et lui raconta tout cela,
Tandis qu'il était dans le champ,
Reposant sur la terre.
Le vieux roi se trouva
Parfaitement honoré,
Et il dit ces mots
D'un ton pénétré :
Après le mal vient le bien.
Ce qu'ici je rencontre est heureux.
Ils se rendirent à la ville,
Comme la reine l'avait ordonné,
Et firent toute chose
Comme elle l'avait prescrit.
Cependant, après
Quarante jours,
Le roi Léir prit

Digitized by Google

Ses bons cavaliers,
Et salua Aganippe,
Son aimable gendre,
Et lui fit dire par son héraut
Qu'il était venu dans cette terre,
Pour parler avec sa fille,
Qui lui était très-chère.
Aganippe fut heureux
Que Léir fût venu.
Il le conduisit,
Accompagné de tous ses vassaux,
A la reine Cordoille.
Léir alors fut satisfait;
Elle s'avança au devant de lui
Et le baisa.
Ils vinrent au palais,
Où toute la cour fut ravie;
Des chants se firent entendre,
Et le peuple y répondit.
Tout le palais fut
Orné de tapisseries,
Toutes les tables à manger
Étincelèrent d'or.
Chaque homme avait au bras
Un bracelet d'or;
Les bardes chantèrent
Avec des violons et des harpes.
Le roi monta sur une estrade,
Et élevant la voix sur tous,
Il annonça que le roi Léir
Était venu dans le pays.
Aganippe ordonna,
Que le roi Léir

Digitized by Google

Fût le premier sur tous,
Et qu'il fût le roi
De tout ce peuple,
Autant d'années
Qu'il y voudrait rester ;
Qu'Aganippe lui-même
Voulait être son sujet;
Que tant que vivrait Léir,
Il tiendrait sa promesse ;
Que si quelqu'un violait la sienne,
Il saurait l'en punir;
Que chacun devait enfin savoir
Qu'ici régnait le roi Léir.
Alors le peuple répondit :
Nous voulons faire
Très-volontiers
Tout ce que veut le roi.
Par la suite, chaque année,
On fit comme on avait promis.
On jouit d'une paix parfaite
Et de beaucoup d'honneur.
Au bout d'un an,
Le roi Léir voulut retourner
Dans son pays.
Il désira l'approbation du roi.
Le roi Aganippe
Lui répondit ainsi:
Tu n'y retourneras jamais
Qu'avec une bonne armée ;
Je veux t'en prêter une
De mon peuple :
Cinq cents navires
Chargés de soldats,

Digitized by Google

Et tout ce qu'il faut
Avoir en tel voyage ;
Et ta fille Cordoille,
Reine de ce pays,
T'accompagnera,
Pour naviguer vers cette terre
Où tu fus roi.
Et s'il peut arriver,
Que tout d'un temps
Tu reprennes tes droits
Et ton royaume,
. . . . . (1).
. . . . . .
. . . . . .
Et mets Cordoille en possession,
Afin qu'elle ait tout
Après ta mort.
Ainsi parla Aganippe,
Et le roi Léir s'y conforma.
Il fit toute chose
D'après les conseils de son ami.
Il cingla vers cette terre
Avec sa fille chérie;
Il fit la paix avec la plupart
Qui voulurent se soumettre,
Et il vainquit tous ceux
Qui osèrent combattre ;
Et toute la contrée
Plia sous sa main.
Il la donna à Cordoille,

(1) Ici sont trois vers que je ne puis entendre, et je ne suis pas sûr du sens des quatre précédents. Les deux manuscrits diffèrent beaucoup ; il est probable qu'en tous deux, les mots sont défigurés d'une manière méconnaissable.

Digitized by Google

Reine de France.
  Le roi Léir vécut
Trois ans encore ;
Puis vint le dernier moment de la vie,
Que personne ne peut décliner,
Dans Leirchestre.
Sa fille le porta
Au temple de Janus,
Comme le livre dit.
Et Cordoille gouverna cette terre
Avec une grande puissance ;
Pendant cinq ans entier,
Elle en fut la reine.
Puis le roi de France
Vint à mourir,
Et Cordoille apprit
Qu'elle était veuve.
  La chose vint
Au roi d'Écosse,
Que l'époux de Cordoille,
Aganippe, était mort.
Il envoya à travers la Bretagne,
En Cornwaille,
Pour inviter le brave duc
A porter la guerre dans le sud,
Pendant que lui, par le nord,
Attaquerait le pays ;
Car c'était pour eux une grande honte
Et un cruel grief
De voir une femme
Maîtresse de ce royaume,
Au préjudice de leurs enfants.
Il leur semblait plus convenable,

Digitized by Google

Qu'aux fils des sœurs aînées
Cette terre appartînt :
Nous ne le souffrirons pas davantage;
Nous voulons avoir tout le royaume.
Ils commencèrent à attaquer
Avec une armée nombreuse ,
Et les fils des deux sœurs
Combattirent de concert.
Leurs noms étaient ainsi :
Morgan et Cunédagius.
Souvent ils furent vainqueurs ,
Et souvent vaincus;
Tantôt dessus,
Tantôt dessous.
Enfin il arriva
Que ce fut la plus aimable
Que les deux Bretons firent périr.
Ils s'emparèrent de Cordoille ,
Et la mirent en prison
Dans un cachot.
Ils écrivirent à leurs mères ,
Plus en noir qu'ils ne devaient ,
Que cette femme était si méchante ,
Qu'on ne pouvait trop la haïr.
Elle prit un grand couteau ,
Et trancha sa propre vie :
Telle fut la funeste résolution
Qui lui causa la mort.
Ainsi vint ce royaume
Aux mains de Morgan et de Cunédagius.

CH. MOURAIN DE SOURDEVAL (*de Tours*).

Digitized by Google

CROISIÈRE

DE L'AMIRAL D'ORVILLIERS

DANS LA MANCHE EN 1779.

Un projet de descente en Angleterre fut formé, par le cabinet de Versailles, au commencement de la guerre maritime de 1778, et l'on déploya aussitôt une grande activité pour l'accomplissement de cette résolution. Dès l'été de 1779, 35,000 hommes étaient réunis sur le littoral de la Normandie et de la Bretagne ; 300 bâtiments, destinés à les transporter au delà de la Manche, se trouvaient rassemblés dans les ports du Havre et de Saint-Malo. Cette armée avait une nombreuse artillerie de campagne ; 5,000 grenadiers volontaires, tirés de tous les régiments, devaient former son avant-garde. Comme, plus tard, la grande armée de Boulogne, ce corps expéditionnaire s'embarquait à tout moment ; la flottille évoluait au large ; on faisait des simulacres de descente. Les troupes étaient animées du meilleur esprit ; elles avaient un désir ardent d'aller planter leur drapeau sur le rivage anglais. Le maréchal comte de Vaux était désigné pour commander le débarquement ; le marquis de la Fayette, récemment revenu d'Amérique, devait servir sous ses ordres.

La Grande-Bretagne, informée de ces préparatifs, prenait toutes les mesures possibles pour se garantir de l'invasion dont elle se voyait menacée. Plusieurs régiments de milices étaient campés sur ses côtes de la Manche, avec ordre de marcher au premier signal sur les points qui seraient attaqués ; ses gardes-du-corps étaient prêts à monter à cheval,

Digitized by Google

pour se porter au secours des miliciens. Une proclamation de Georges III, datée du 9 juillet 1779, enjoignait aux officiers civils et militaires de faire diriger vers l'intérieur tous les bestiaux de la côte, si les Français venaient à effectuer quelque part leur projet de débarquement. Les craintes les plus sérieuses agitaient les esprits.

Tandis que l'Angleterre faisait ses dispositions de défense, et que nos flottilles du Havre et de Saint-Malo s'exerçaient aux manœuvres d'une descente et n'attendaient qu'un ordre du ministre Sartines pour mettre à la voile, le comte d'Orvilliers était sorti de Brest, avec ses vaisseaux, pour aller se réunir à l'escadre espagnole de l'amiral don Louis de Cordova. La jonction des deux armées, longtemps retardée par les vents, s'effectua le 25 juillet, sous l'île de Sizarga, devant la Corogne.

La flotte combinée, forte de 66 vaisseaux de ligne, dont 30 vaisseaux français et 36 vaisseaux espagnols, d'un grand nombre de frégates, de corvettes et de bâtiments légers, manœuvrait sous les ordres de l'amiral d'Orvilliers. Elle marchait dans l'ordre de bataille suivant, en entrant dans la Manche:

L'*avant-garde*, composée de 15 vaisseaux, 9 français et 6 espagnols, était commandée par le comte de Guichen, qui montait le vaisseau la *Ville-de-Paris*, de 104 canons.

Le *corps de bataille*, fort de 15 vaisseaux, 9 français et 6 espagnols, était commandé par le comte d'Orvilliers, général en chef de l'armée, qui avait son pavillon sur le vaisseau la *Bretagne*, de 110 canons.

L'*arrière-garde*, également de 15 vaisseaux, 9 français et 6 espagnols, avait pour commandant don Michel Gaston, qui montait le vaisseau la *Foudre*, de 80 canons.

L'*escadre légère*, composée de 5 vaisseaux, 3 français et 2 espagnols, et de toutes les frégates et autres voiles qui n'é-

Digitized by Google

taient point attachées aux divisions, marchait en avant, sous les ordres de la Touche-Tréville, qui avait son pavillon sur le vaisseau la *Couronne*, de 80 canons.

Enfin l'*escadre d'observation*, forte de 16 vaisseaux espagnols, et qui avait ordre de prendre, pour point de relèvement, le chef de file de l'armée, était commandée par l'amiral don Louis de Cordova, qui montait le vaisseau la *Sainte-Trinité*, de 114 canons.

Cette puissante flotte, la plus formidable qui ait jamais sillonné la Manche, jeta l'alarme parmi les populations du littoral anglais, lorsqu'elle apparut en vue des côtes; la consternation fut générale. La crainte d'une invasion, l'effroi commun se communiqua, comme un coup électrique, dans l'Angleterre entière.

Des ordres étaient donnés pour prendre toutes les précautions contre un débarquement auquel on s'attendait : on détruisit à l'instant toutes les balises qui jalonnaient l'entrée des ports; on coupa les bouées qui indiquaient un mouillage ou signalaient un écueil; on augmenta l'artillerie et l'approvisionnement des forts; on doubla les gardes dans les ports de Plymouth et de Portsmouth; tout commerce par mer fut interrompu.

Les principaux habitants de la Cornouailles et du Devonshire se retirèrent précipitamment dans l'intérieur des terres avec leurs familles, emportant leurs effets les plus précieux et emmenant leurs bestiaux. Tout fuyait loin du rivage : les chemins étaient couverts de monde, d'animaux domestiques, de voitures chargées de meubles. Cette panique offrait l'image d'une déroute. A voir toute la population de la côte se sauvant pêle-mêle avec son butin, on aurait dit d'une tribu tartare abandonnant ses tentes à l'approche de Genghis-Khan.

Le 17 août, le vaisseau britannique l'*Ardent*, de 64 canons, attaqué par les frégates françaises la *Junon*, commandée par

Digitized by Google

le chevalier de Marigny, et la *Gentille*, montée par Mengaud de la Hàge, se rendit en vue de terre. Cette capture augmenta encore la terreur des Anglais ; leur effroi fut au comble.

La prise de l'*Ardent* fut la seule perte que l'armée combinée fit éprouver à la Grande-Bretagne, et l'unique succès qu'obtint l'amiral d'Orvilliers, dans une campagne qui promettait tant et nous coûta si cher. Un vent continuel de N.-E., la maladie et les orages secondèrent mieux l'Angleterre que toutes les dispositions qu'elle prit contre ses ennemis. Sa flotte, forte de 37 vaisseaux de ligne, sous les ordres de l'amiral Hardy, fut vainement chassée pendant vingt-quatre heures (du 31 août au 1er septembre) par l'armée du comte d'Orvilliers : un vent forcé, qui nous était contraire, la mit à l'abri du canon de nos vaisseaux ; elle se réfugia sans dommage dans la rade de Plymouth.

Pressée par une disette absolue de vivres et d'eau, affaiblie par une effrayante mortalité, la flotte combinée rentra à Brest le 10 septembre, après 104 jours de mer. Une épidémie, qui s'était déclarée à bord, avait emporté 5,000 hommes ; 5,000 autres étaient couchés sur les cadres : les équipages de la plupart des vaisseaux étaient affaiblis de moitié.

Cette funeste campagne mit la flotte dans l'impossibilité de reprendre la mer le reste de l'année. C'était payer bien cher une démonstration qui paraît n'avoir eu d'autre but que de neutraliser, par la peur, les efforts extérieurs de l'Angleterre.

On s'était imaginé en France que le comte d'Orvilliers allait conquérir l'Angleterre ; tout le monde fondait sur sa campagne les plus hautes espérances. Le désappointement fut général, lorsqu'on sut que le comte était revenu à Brest avec ses vaisseaux, sans avoir pris la flotte anglaise, ou au moins ravagé les côtes britanniques. On se vengea de cette déception par des épigrammes ; on chansonna l'amiral : car c'est ainsi que le peuple français en agissait alors envers ceux qui

Digitized by Google

trompaient son attente ou qui lui déplaisaient. Le comte d'Orvilliers était dévot, et passait pour hypocrite. Voici une épigramme où on l'apostrophait en cette qualité :

Vous entendez toujours la messe,
Et n'entendez jamais raison ;
On vous voit aller à confesse
Quand il faut tirer le canon.
Faux dévot n'est qu'un petit homme :
Quittez vos profanes desseins,
Aujourd'hui que chacun vous nomme
Vice-amiral des capucins.

L'exagération est le propre de la satire. La critique était injuste envers l'amiral d'Orvilliers ; cependant il est vrai qu'il ne fit pas avec sa flotte tout ce qu'il eût pu faire : jamais aussi puissante armée navale n'obtint, dans une mer voisine et au cœur de l'été, des résultats plus négatifs.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

HISTOIRE DES ANGLO-SAXONS, par sir F. Palgrave, traduit de l'anglais par A. Liquet, 1 vol. in-8°. Rouen, E. Frère, 1836.

(1er *article.*)

L'ouvrage dont je vais rendre compte, écrit par un des hommes les plus savants de l'Angleterre, et traduit par un littérateur distingué, dont la Normandie déplore aujourd'hui la perte, est d'une grande importance et contient des détails très-curieux. Mais on sent que le commencement du livre est dans un ordre de chose étranger à ce recueil. Ce n'est donc que de la partie tendant à une conclusion, qu'il peut être question ici, et pourtant je ne pourrai tout faire entrer dans le cadre d'un seul article.

Je me trompe ; il est une série de faits plus anciens, qui établirent des premières relations entre les Anglo-Saxons et les Français, sur la fin de la domination de la race karolingienne, et à l'aurore du règne de la dynastie capétienne. En effet, ce fut dans l'île de Bretagne, que le fils de Louis le Bègue, Charles le Simple, fut obligé de se réfugier, quand, pour pourvoir à son incapacité, on eut élu roi Eudes, comte de Paris, fils de ce Robert le Fort tué sur les bords de la Sarthe, en résistant aux Normands. Mais le gouvernement d'Eudes excita des mécontentements, et Charles fut rappelé en France, où il arriva avec sa femme, la belle Edgive, fille d'Édouard l'Ancien, roi des Anglo-Saxons. Après quelques démêlés avec le comte de Paris, tous les deux partagèrent le royaume. Eudes étant mort, Charles le Simple régna sur toute la France, autant qu'il était possible lorsque la contrée était fractionnée par le commencement de la féodalité. A ce point donné, laissons parler l'auteur par l'organe du traducteur :

« Charles le Simple, dit-il, n'était pas sans vaillance ; il avait même ce qu'on appelle un caractère décidé, qui souvent ne prouve qu'un défaut de jugement. C'était le courage de l'*aveugle Bayard*,

Digitized by Google

qui, dit le vieux proverbe, *ne réfléchit jamais avant de sauter* (1). Ceux effectivement qui sont le moins en état de faire face au péril se montrent quelquefois plus ardents à s'y précipiter. Charles le Simple fut privé du gouvernement pendant sept mois; mais les nobles, après avoir délibéré, dans un grand conseil tenu à Soissons, s'ils le renverraient tout à fait, comme ils avaient renvoyé Charles le Gros, lui permirent de continuer son règne, se contentant d'exiger qu'il changeât de manière de gouverner, et qu'il chassât le méprisable Haganon. Charles se soumit à ces conditions pendant quelque temps, mais avec beaucoup de répugnance, et aussitôt qu'il crut pouvoir impunément effectuer son dessein, il rétablit son favori dans ses honneurs et son emploi. Le ressentiment des nobles français ne connut plus de bornes. Ils se réunirent derechef en conseil, et se donnèrent pour roi Robert, duc de France et frère d'Eudes. Charles leva sur-le-champ des troupes et les conduisit contre Robert, qu'il tua de sa propre main dans une bataille. Hugues le Grand, fils de Robert, rallia ses partisans. Charles fut à son tour défait, et prit la fuite; mais arrêté dans les états d'Humber, comte de Vermandois, qui agissait de concert avec Raoul de Bourgogne, il fut emprisonné d'abord à Château-Thierry, et ensuite à Péronne, où il mourut dans la captivité.

» Raoul fut élu roi et couronné à Soissons, principalement par l'influence de Hugues le Grand, son beau-frère. Edgive, qui avait quitté l'Angleterre avec tant de joie, lorsque Charles s'était décidé à monter sur le trône de France, retourna tristement, avec son fils Louis, encore enfant, dans le pays où son époux avait été exilé. Hugues le Grand, qui avait fait élever Raoul à la dignité royale, possédait tant de pouvoir, qu'il était souvent qualifié de roi des Français, quoiqu'il n'eût aucun droit réel à ce titre; et, afin de conserver son autorité, il fit tous ses efforts pour se procurer l'alliance et l'autorité de notre Athelstane. Il vint à Londres, et offrit de riches présents: l'épée de Constantin le Grand et la lance de Charlemagne, qui, dans les mains du fameux empereur de la chevalerie, avait, disait-on, toujours été le gage assuré de la victoire. Le principal objet de Hugues était d'obtenir en ma-

(1) Le traducteur fait remarquer que le nom de *Bayard*, dans ce vieux proverbe anglais, est donné à un cheval aveugle, qui ne se montre insensible au danger que parce qu'il ne l'aperçoit pas, et non par un courage réel. En France, on entendait par cette expression un cheval bai, par opposition à un cheval noir, qu'on appelait cheval moureau ou moreau.

Digitized by Google

riage une des sœurs d'Athelstane. Il pensait probablement que ce prince pouvait être porté à soutenir les prétentions du jeune Louis, mais que, si le *roi des Français* avait à ses côtés la sœur du roi anglo-saxon, celui-ci se déciderait ensuite à passer sur les droits du fils d'Edgive. Athelstane consentit à remplir ses vœux.

» A la mort de Raoul, le gouvernement monarchique cessa, pendant quelque temps, chez les Français. Chaque comte, chaque duc et chaque baron gouverna lui-même son territoire du mieux qu'il put, et les anciennes villes qui avaient été colonies romaines semblent avoir administré leurs affaires par leurs propres magistrats. Il se présentait de nombreux compétiteurs pour la couronne; mais aucun ne put prévaloir, quoiqu'il y eût un fort parti pour la dynastie carlovingienne, c'est-à-dire en faveur du jeune Louis. Athelstane s'efforça de seconder cette disposition, et la nation française consentit enfin à rappeler le prince de son exil. Les états de France envoyèrent des députés, avec le pouvoir d'agir ostensiblement. Ils arrivèrent en Angleterre. Là, en présence d'Athelstane, ils firent serment de fidélité à Louis, qui, accompagné d'un grand nombre de prélats et de seigneurs anglo-saxons, quitta ce pays et alla prendre possession de son royaume. Louis, à cause de son long séjour en Angleterre, prit le nom de Louis d'Outre-Mer, et l'assistance d'Athelstane contribua beaucoup à le soutenir contre ses propres sujets, qui ne l'aimèrent jamais cordialement. Athelstane agit-il ou non avec justice, en appuyant ainsi son neveu? C'est une question sur laquelle il peut y avoir diversité d'opinion. Je présente seulement le fait comme une preuve de l'influence considérable qu'exerçait l'Angleterre anglo-saxonne.

» Si l'on doit en juger par le résultat, il n'y eut dans cette intervention, ni discernement, ni prudence, car les Carlovingiens ne se rétablirent pas réellement en France. L'arbre avait été si souvent arraché, qu'il ne pouvait plus reprendre racine; les Français avaient cessé d'être soumis à cette famille, et, à la mort de Louis le Fainéant, petit-fils de Louis d'Outre-Mer, Hugues-Capet, fils de Hugues le Grand, monta sur le trône.

» De notre temps, ces scènes se sont renouvelées: un Louis et un Charles, descendant de Hugues-Capet, ont demeuré parmi nous, comme ceux qui avaient été chassés, il y a neuf cents ans, par les ancêtres de Hugues-Capet; quelque opinion que l'on puisse avoir sur les causes de leur expulsion, il faut espérer que l'An-

Digitized by Google

gleterre présentera toujours un refuge à l'exilé, un sanctuaire au malheur. »

On ne peut qu'applaudir à la générosité de ces dernières paroles de sir Francis Palgrave.

Nous trouvons, en 991, un premier point de contact entre l'Angleterre et la Normandie, formant un des anneaux de cette chaîne d'événements, qui aboutit à la conquête de la première contrée par les habitants de la seconde. A cette époque, une guerre éclata entre Ethelred, roi de Wessex, et Richard II dit *le Bon*, duc de Normandie, fils de Richard *Sans-Peur*, et petit-fils de Rollon *le Ganger* ou *le Marcheur*. La cour de Rome intervint, et fit conclure la paix, en 1002, avec cette condition que chacun de ces princes n'admettrait, dans ses États, nul individu suspect à l'autre. Ce traité fut suivi du mariage d'Ethelred avec Emma, sœur du duc de Normandie, et cette union eut, pour la suite, un grand résultat, ainsi qu'on le verra. Pour le moment, il amena à la cour anglo-saxonne des favoris français, dont l'un, le comte François-Hugues, s'étant fait faire shérif d'Exeter, livra plus tard, par trahison ou par négligence, cette ville aux Danois, dans la lutte qu'Ethelred eut bientôt à soutenir contre eux. Lorsque Sweyne, son compétiteur, l'eut emporté, et que Londres se fut rendu à lui, il envoya la reine Emma en Normandie, où elle obtint le meilleur accueil du duc Richard, son frère. Quand Ethelred y vint lui-même, il fut très-bien reçu ; mais la mort soudaine et inattendue de Sweyne le rappela du continent en Angleterre.

Cependant Canut, fils de Sweyne, occupait une partie du pays, et Ethelred, qu'on avait à juste titre appelé l'*Indolent*, mourut bientôt. Si Edmond *Côte-de-Fer*, son fils, fut reconnu roi, après lui, par une partie de la nation, l'autre partie, constituée en parlement, déféra la couronne à Canut. Alors les droits étaient si incertains, que sir Palgrave va jusqu'à dire qu'il est difficile de décider quel était le roi ou le prétendant. Ensuite Edmond avait de la bravoure, et il en donna des preuves multipliées ; mais Canut, courageux aussi, était de plus rusé au dernier point. Edmond fut battu dans une grande bataille, et ayant proposé un duel à son adversaire, celui-ci le refusa comme *de trop petite stature* relativement au *gigantesque Edmond*, et il finit, pour arrêter l'effusion du sang, par proposer un partage de provinces. Ce parti fut accepté. Peu après, Edmond cessa de vivre, victime probablement d'une de ces trahisons qui avaient souvent accompagné sa marche sur la terre.

Digitized by Google

Alors Canut fut appelé à régner sur tout l'empire anglo-saxon ; et lorsque Edouard et Alfred, fils d'Ethelred par Emma, et demeurés en Normandie, se présentèrent comme ses compétiteurs, il fit déclarer qu'Ethelred n'avait réservé aucun droit de succession à ses frères, et que, quant à ses fils, il devait être le gardien de leur enfance. Plus encore, il ne trouva rien de mieux, pour affermir son pouvoir, que de séduire et d'épouser leur mère, qui donna sans répugnance sa main à celui qu'on indiquait pour être le meurtrier de son mari. « Une légende bien connue apprend, si l'on en croit l'auteur, qu'ayant été accusée d'incontinence, elle avait prouvé son innocence en marchant sur sept socs de charrue rougis au feu, sans être blessée; elle eût plus difficilement trouvé le moyen de laver la tache que cet amour dénaturé imprima sur elle. »

Ici, nous rappellerons un de ces faits qui, dans l'histoire, doivent servir comme un utile enseignement. Dans la lutte précédemment terminée, Edric Steone avait d'abord paru servir Ethelred, qu'il trahissait pour assurer le pouvoir à Canut, à qui ensuite il s'était montré tout dévoué. Or, une discussion irritante s'éleva entre Edric et Canut, et le premier, qui ne se contentait plus de la possession de la Mercie, insista sur une demande d'augmentation de richesses, en faisant valoir qu'en quittant les rangs d'Edouard, il avait procuré la couronne au roi danois. Celui-ci répondit avec mépris qu'il ne pouvait se fier à la fidélité d'un vassal assassin de son ancien maître. Ces mots prononcés avec un geste indicatif de l'idée du souverain de se défaire de son sujet, eurent une prompte exécution : Eric de Northumbrie était présent, et l'*earl* ou comte s'avança aussitôt sur Edric, dont il abattit la tête d'un coup de hache. Le corps de ce misérable fut jeté dans la Tamise, et sa tête fut clouée à la principale porte de Londres, pour apprendre le châtiment qu'un félon avait subi par suite de ses forfaits.

C'est assez dire que le règne de Canut fut l'exercice du despotisme le plus complet. L'auteur l'a dit, on croirait voir là un fragment de l'histoire de Turquie : toujours de nombreux assassinats et d'immenses spoliations sans jugement; de plus, l'asservissement d'un peuple par un autre ; tout pour les Danois, rien pour les Anglais : un Danois et un Anglais se rencontraient-ils sur un pont, le dernier devait descendre de cheval, et se placer sur le côté, pour laisser passer l'autre. On ne s'étendra pas davantage à

Digitized by Google

ce sujet, il suffit d'un tel exemple. Canut était à la fois roi des Danois, des Suédois et de l'Angleterre asservie, et il sut se maintenir et régner avec quelque grandeur. Enfin, il mourut en 1035, laissant d'Emma de Normandie un seul enfant nommé Hardicanut, et deux prétendus fils, Sweyne et Harold *Pied-de-Lièvre*, qu'une de ses concubines, Alfgine, réputée stérile, lui présenta comme siens, et qu'on a dit être issus d'une autre femme et de deux pères de basse naissance. Toujours est-il que, par son testament, Canut avait disposé de l'Ile de Bretagne en faveur d'Harold, qu'il avait donné le Danemarck à Hardicanut, et la Norwége à Sweyne. Ces dispositions ne furent pas tout à fait suivies : les habitants du Wessex choisirent Hardicanut pour leur souverain, et Emma gouverna d'abord en son nom ce pays, tandis que lui régnait en Danemarck. Plus tard Harold Pied-de-Lièvre obtint la possession de toute l'Angleterre.

Une circonstance de déloyauté se rattache ici au souvenir d'Harold, ou peut-être même d'Emma. Edouard et Alfred, les fils du premier mariage de cette dernière, relégués d'abord chez le roi des Suédois, et passés ensuite à la cour de Hongrie, où il leur fut fait un bon accueil, avaient, à la mort de Canut, tenté de reprendre la couronne dans l'Ile de Bretagne ; le premier s'était même approché du port de Southampton, où il avait éprouvé une vive résistance, ce qui l'avait déterminé à se réfugier en Normandie. Bientôt les deux frères reçurent une lettre, paraissant écrite au nom de leur mère, qui invitait l'un d'eux, au moins, à se rendre en Angleterre, pour détrôner Harold, qu'on leur dépeignait comme un tyran. Alfred tomba dans le piége et partit avec quelques amis dévoués, qu'il s'était faits en Flandre. Débarqué dans l'Ile-Britannique, il se rendit à Londres où l'earl Godwin lui fit bon accueil. Mais, saisi bientôt comme conspirateur, on lui creva les yeux et on le conduisit au monastère d'Ely, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir. Godwin fut accusé d'avoir commis ce crime à l'instigation d'Harold ; mais des soupçons, on l'a déjà indiqué, se reportèrent aussi sur Emma.

Après un règne court et sans gloire, Harold Pied-de-Lièvre mourut en 1040. A sa mort, les nobles danois et anglais engagèrent Hardicanut à revenir régner en Bretagne ; il y arriva, en effet, mais ce fut pour perdre une popularité de quelques instants et exercer de nombreuses exactions afin d'en gorger des favoris. Parraissant éprouver un vif regret de la mort de son frère Alfred,

Digitized by Google

il fit exhumer le corps d'Harold, et le fit jeter dans la Tamise, en même temps que Godwin était accusé d'avoir été l'instrument du crime commis sur son frère; néanmoins celui-ci échappa à une condamnation par de riches présents, et en faisant jurer, par les plus grands personnages de la contrée, qu'il n'avait pas participé à la mort d'Alfred. On peut apprécier ce serment en ce sens, que si Godwin avait concouru à la mise à mort du jeune prince, les ordres du souverain étaient jugés suffisants pour ne lui faire encourir aucune responsabilité morale à raison du fait incriminé.

Hardicanut mourut en 1042, par suite d'excès dans un banquet donné à l'occasion du mariage d'un grand de sa cour. Il avait attiré près de lui, depuis quelque temps, Edouard, demeuré son seul frère utérin, persuadé qu'il n'avait rien à craindre du caractère paisible de celui-ci. Rien n'était plus vrai, car Edouard apprit avec terreur la mort d'Hardicanut, et, avant de prendre un parti, il dépêcha vers Godwin, afin d'obtenir ses conseils. Celui-ci, dans une position difficile à cause du soupçon qu'avait fait lever sur sa tête la mort d'Alfred, refusa d'abord de s'expliquer. Edouard revint alors à la charge, en le priant seulement de faciliter son retour en Normandie, vers son oncle le duc Richard, près duquel il annonçait vouloir passer le reste de sa vie, dans la vie commune et même dans l'obscurité. Ce fut alors que l'ambitieux comte, qui semblait avoir voulu beaucoup se faire prier, lui répondit : « N'êtes-vous pas l'héritier légitime de la couronne, le fils d'Ethelred, le petit fils d'Edgar? Pourquoi préférer au trône un exil avilissant? » En même temps que Godwin enhardissait Edouard à réclamer la couronne, en lui représentant qu'il trouverait peu d'opposition et en lui promettant son entier concours, il dictait des conditions, en formulant des stipulations pour son compte. En effet, non content de la conservation pour lui et ses fils de tous leurs honneurs, il exigeait qu'Edouard entrât dans sa famille, en épousant sa fille Edithe *la Belle*. Le fils d'Ethelred qui, à ce qu'il paraît, serait, sans beaucoup de regret, retourné en Normandie, pour s'enfermer dans l'abbaye du Bec ou dans le cloître de Fecamp (et notons ici qu'il fut depuis nommé *le Confesseur*), en consentant à être roi comme par obligation, accepta les conditions qui lui étaient faites. Il fut bientôt après proclamé roi à Londres, par les prélats et les grands des royaumes anglo-saxons, que Godwin gagna par son

Digitized by Google

éloquence persuasive. Il eut aussi, en sa faveur, l'influence de la puissance normande, qui commençait à peser sur la grande île voisine; car Guillaume de Normandie fit dire à ses habitants qu'il était l'ami et l'allié du roi nouvellement élu.

La domination d'Edouard, qui réussissait en sa faveur les conditions de la légitimité par hérédité à celle de l'élection, fut, dans les premiers temps, celle de la douceur, de l'indulgence, de l'économie et de l'exécution des lois. Par malheur, les frères de la reine Edithe prirent beaucoup de prépondérance, et ce roi eut aussi le tort d'attirer trop de courtisans du dehors. Or, le parti normand domina bientôt le pays, au grand mécontentement des natifs. L'écriture normande, étant jugée plus belle que l'écriture anglo-saxone, on substitua l'une à l'autre dans les actes officiels, et au lieu de la simple croix que le souverain y apposait d'usage, on la remplaça par l'empreinte d'un sceau, comme sur le continent (1). Cet usage, au premier aperçu, semblerait indifférent; mais il exigeait l'emploi de *clercs* amenés de Normandie, qui dès lors furent les conseillers en même temps que les chapelains du prince, et leur chef devint son chancelier; plus tard, on étendit beaucoup le besoin des ordres écrits du roi, et dès lors toutes les affaires publiques du pays furent traitées par des étrangers.

Une autre innovation fut encore introduite à la cour d'Edouard. Pendant son séjour en Normandie, il s'était fait à l'usage de la langue parlée dans ce pays, et, pour lui plaire, ses courtisans l'adoptèrent. Or, on sait que l'idiome d'un pays est l'un des premiers caractères de sa nationalité.

Mais nous arrivons à un fait marquant de vexation d'un personnage étranger, agissant à raison de sa position de famille envers Edouard. Celui-ci avait une sœur germaine, du nom de Goda, qui s'était mariée deux fois : en premières noces, elle avait épousé Gauthier, comte de Mantes, dont elle eut un fils nommé Ralph, que son oncle Edouard *le Confesseur* fit comte de Worcester. En second mariage, Goda épousa le comte de Boulogne Eustache II, dit aux *Grenons*, à cause de ses épaisses moustaches. Celui-ci, quoique très-puissant, fut ravi d'avoir un roi pour beau-frère, et il s'embarqua un jour pour aller le visiter. Mais

(1) Le second Édouard portait son effigie avec la légende : *Sigillum Eduuardi Anglorum Basilei.*

Digitized by Google

en passant par Douvres, et habitué qu'il était à se mouvoir dans un pays sous ses ordres, il crut pouvoir se loger militairement dans la ville. En Angleterre, le roi lui-même ne pouvait agir ainsi que dans les terres qui dépendaient directement de la couronne; et pour repousser un pareil acte, il était tenu à Londres, même après la conquête, qu'un citoyen avait le droit de tuer celui qui tenterait de s'introduire chez lui, comme faisant partie de la suite du roi ou d'un baron. Or, cette résistance eut lieu contre deux hommes du comte de Boulogne, qui voulaient occuper militairement une maison, de la part du propriétaire; et celui-ci ayant été blessé par les deux Français, agissant dans le cas de légitime défense, il tua un de ces derniers. Le comte Eustache, bientôt informé de l'événement, réunit tous ses hommes, entoura la maison, et, après en avoir brisé les portes, massacra l'Anglais près de son foyer; non content de cela, le comte de Boulogne et les siens coururent la ville, et tuèrent ou blessèrent plusieurs autres individus. Alors les habitants se réunirent en grand nombre, et quoiqu'ils eussent affaire à des cavaliers couverts de fer, ils se portèrent sur eux, et après un rude combat, dans lequel il y eut perte d'hommes de part et d'autre, Eustache-aux-Grenons fut obligé d'abandonner Douvres.

Le comte se rendit aussitôt près de son beau-frère, et lui raconta, à sa manière, le fait qui venait d'avoir lieu. Le roi, sans informations préalables, et sur le seul rapport de l'accusateur, invita le comte Godwin à se rendre à Douvres, pour punir cette ville par une exécution militaire. Cet ordre était injuste, puisqu'il ne permettait pas aux inculpés de se justifier, et de plus il était tellement général, qu'il confondait avec les coupables, si coupables il y avait, ceux qui n'avaient pris aucune part à la résistance contre le comte de Boulogne. Aussi, non-seulement Godwin refusa de remplir la mission qui lui était donnée, mais de concert avec ses fils, il réunit des forces pour marcher contre Edouard, qui se trouvait à Glocester. Celui-ci, étonné et épouvanté à la fois de cette démonstration, fit appel à ses amis. Ceux-ci montrèrent de la tiédeur, et pourtant enfin une armée royale se forma sous les ordres de Ralph, comte de Worcester. Elle se trouva bientôt en position d'agir contre celle des confédérés; mais de part et d'autre on était peu disposé à en venir aux mains, et les guerriers de l'armée royale sentaient surtout qu'ils défendaient une cause

Digitized by Google

injuste et anti-nationale. Des négociations résultèrent de cet état de choses, et un traité fut conclu, portant trève jusqu'au moment où une assemblée de la législature réglerait les différends élevés. L'éloignement de ce *witenagemot*, c'est ainsi qu'on appelait ces assemblées, donna le temps à Edouard d'agir avec cette facilité que donne l'exercice du pouvoir. Aussi, à la réunion, le parti du roi l'emporta de beaucoup, et on déclara d'abord que le comte Sweyne, fils de Godwin et le véritable chef de l'armée confédérée, avait *une tête de loup*, ce qui signifiait qu'il était hors la loi, et que chacun pouvait le tuer impunément; de plus, Godwin et Harold, un autre de ses fils, furent sommés de comparaître. Voulant le faire avec sécurité, ils demandèrent un sauf-conduit qu'on leur refusa exprès pour les empêcher de se justifier, et on condamna aussitôt ces deux personnages au bannissement. Godwin et Sweyne s'embarquèrent pour la Frandre avec leur trésors, et Harold, inculpé aussi, passa en Irlande. La reine Edithe, qui, malgré sa rare beauté, n'avait jamais été aimée de son époux dont elle n'avait point eu d'enfant, fut comprise dans la disgrâce de sa famille; on confisqua toutes ses richesses, et on la confina dans le monastère de Whervell, dans le Hampshire, où elle demeura dans une dure captivité, sous la garde de l'abbesse, sœur du roi.

On voit, dans cette période, une manière d'agir d'Edouard toute différente de celle par laquelle il avait préludé; il avait commencé comme un bon roi, il finit comme un tyran. Mais nous arrivons de plus en plus vers une solution qui a trait au but de cette publication.

Robert, duc de Normandie, n'existait plus; il avait été remplacé par ce fils naturel, par ce bâtard à la *grande vigueur*, qui devait si bien effacer, par ses hauts faits, la tache de sa naissance. Il était le cousin germain d'Edouard, roi des Anglo-Saxons, son père Robert étant frère d'Emma, mère de ce monarque. Or, il lui vint à l'idée, et probablement il avait déjà ses vues, d'aller visiter son bon parent de l'autre côté du détroit, et même sa tante, qui existait encore: il est à noter aussi qu'Édouard se faisait déjà vieux et n'avait pas d'enfant, et que le seul autre parent appelé à lui succéder était Edouard *le Proscrit*, seul fils existant d'Edouard Côte-de-Fer, et qu'on avait confiné au fond de la Hongrie. Guillaume trouva son parent entouré de Français; il y en avait partout, dans les villes comme dans les forteresses, et tout

Digitized by Google

paraissait ne pas devoir beaucoup résister à des attaques étrangères. Aussi les proscrits Godwin et Harold père et fils arrivèrent-ils sur des vaisseaux, l'un de Flandre et l'autre d'Irlande, et pillèrent-ils d'abord, sur les côtes d'Angleterre, les possessions de leurs ennemis. Puis s'étant fait un parti dans le Kent, le Sussex, le Surrey et l'Essex, ils cinglèrent vers Londres, marchant de conserve avec des forces de terre, qui, après s'être déclarées pour eux, suivaient la côte. Arrivés au port de Londres, les chefs de cette réunion, qui étaient surtout des dépossédés, demandèrent seulement à être rétablis dans leurs possessions. Cette réclamation si juste, Edouard ne voulut point y faire droit. Alors les bourgeois de Londres, jusque-là demeurés incertains, prirent parti pour Godwin, et ceux qui tenaient pour le roi, craignant une révolution, l'engagèrent à traiter, lui indiquant ce parti comme le meilleur qu'il eût à suivre. Un parlement fut convoqué; Godwin y comparut, et déclara que lui et ses fils n'étaient pas coupables. L'assemblée le reconnut; ces proscrits rentrèrent en possession de leur pouvoir, et Edithe la Belle reprit même son titre de reine. Mais d'autres furent sacrifiés à leur tour, ce furent les Français: on les proscrivit pour avoir donné de mauvais conseils au roi. Deux d'entre eux, notamment Robert, ancien moine de Jumiéges, et pourvu de l'archevêché de Cantorbery, et Ulf, évêque de Dorchester, parvinrent avec peine à arriver à la côte, tandis que d'autres furent tués ou blessés par ceux qui voulaient s'assurer de leurs personnes. Si quelques Français employés à la Cour à des occupations réputées viles, furent exceptés de la proscription, c'était comme par manière d'offense envers les hommes de position élevée qu'on chassait ainsi du pays.

Godwin était devenu alors une puissance, et il faut noter sa mort, arrivée en 1053, dans un festin que donnait Edouard, d'autant mieux qu'une circonstance curieuse s'y rattache. Le roi, croyant toujours que ce personnage avait causé le meurtre d'Alfred, lui en avait fait encore le reproche, et celui-ci lui avait répondu : « S'il en est ainsi, que ce morceau soit le dernier que je mange. » Or Godwin fut étouffé par la bouchée de pain qu'il venait d'avaler, et on crut généralement dès lors à sa culpabilité. Quoi qu'il en soit, Harold, son fils aîné, lui succéda dans son autorité et dans une partie de ses immenses richesses. Divers incidents se rattachèrent à l'exercice de son pouvoir, et nous ne les mentionnons pas, pour abréger; nous nous bornerons à dire

Digitized by Google

que la puissance de ce personnage allait toujours en croissant.

Cependant Edouard vieillissait, et il appela, de sa retraite de Hongrie, Edouard le Proscrit, qui arriva avec sa femme Agathe, parente de l'empereur, et ses enfants d'un premier mariage, Edgar, Christine et Marguerite : ce fut une grande joie en Angleterre lors de l'arrivée de ce prince; mais cette joie fut de courte durée, car Edouard le Proscrit mourut bientôt, sans qu'on sache si cette mort fut naturelle ou non.

« Le projet d'Edouard ayant ainsi avorté, dit l'auteur, il résolut de désigner Guillaume de Normandie comme son successeur au trône d'Angleterre. » Et il paraîtrait, en effet, qu'il fit un testament en ce sens, pensant qu'Harold son beau-frère, quoique très-puissant dans le pays, trouverait un trop grand obstacle dans son extraction, n'étant pas issu d'une maison royale. Guillaume a de plus affirmé que sa désignation avait été faite de l'avis des grands vassaux de la couronne et de Godwin lui-même. Ce fut toujours bien Harold qui alla donner connaissance au duc de Normandie de cette désignation, et il paraît que ce dernier, voulant s'assurer des bonnes dispositions de l'autre, lui engagea la main de sa fille Adèle, et qu'en retour le fils de Godwin promit au duc de lui garder le château de Douvres, indiqué comme la clef de l'Angleterre. On a été jusqu'à parler d'une reconnaissance de vassalité de la part d'Harold à Guillaume, et par anticipation.

Harold, revenu dans l'île de Bretagne, conquit le pays de Galles après avoir défait Greffelh. Si les frères de ceux-ci se reconnurent les vassaux d'Edouard, il rendirent préalablement foi et hommage au vainqueur, qui préludait ainsi au pouvoir suprême.

Edouard inaugurait, pour les fêtes de Noël 1065, l'abbaye de Westminster qu'il venait de reconstruire. Tout à coup et le 5 janvier, il sentit les approches de la mort. On dit qu'Harold et ses parents, ayant forcé l'appartement du roi, l'engagèrent à indiquer son successeur, afin que l'État fût gouverné convenablement. Que se passa-t-il alors? car on sait qu'on a beaucoup équivoqué à ce sujet. Or, M. Palgrave formule ainsi la réponse et ce qui en fut la suite : « Vous savez bien, seigneurs, que » j'ai légué mon royaume au duc de Normandie; ne vois-je pas » ici ceux mêmes qui ont assuré cette succession par leurs ser- » ments. » Harold s'approcha davantage, et, interrompant le roi, il lui demanda qui serait possesseur de la couronne. « Harold, répondit Edouard, prends-la, si c'est ton dessein;

Digitized by Google

mais ce funeste don causera ta perte. N'espère pas maintenir ta puissance contre le duc et ses barons. » Harold répliqua qu'il ne craignait ni le Normand, ni aucun autre ennemi. Le roi mourant, fatigué de son importunité, se retourna sur sa couche : il fit entendre d'une voix éteinte que la nation anglaise pouvait prendre pour roi Harold ou tout autre qui lui conviendrait davantage, et, presque aussitôt après, il rendit le dernier soupir.

« Harold, continue l'auteur, fonda depuis ses droits sur la *dernière* volonté d'Edouard ; l'opinion d'un grand nombre de leurs historiens lui est favorable, et l'on concilierait fort difficilement les diverses prétentions que ce sujet a fait naître. Cependant les circonstances, prises sous un point de vue général, sont exactement pareilles à celles que nous rencontrons dans la vie privée. Le possesseur d'un grand domaine, n'ayant pas d'enfants, veut d'abord laisser sa propriété à un cousin du côté de sa mère. Il avance en âge, et change ses intentions en faveur d'un neveu de la ligne paternelle, jeune homme rempli de qualités aimables, qui demeure dans un pays éloigné, et dont il a toujours vécu séparé, par suite d'une querelle de famille, d'ancienne date. Le jeune homme vient dans la maison du testateur ; il y est reçu avec une tendre affection, mais il est soudainement enlevé par une maladie. Le testateur retourne aux volontés qu'il avait exprimées à l'égard de son cousin, qui demeure aussi dans une autre contrée ; mais son beau-frère, homme actif et rusé, a pris la direction de ses affaires : celui-ci, lorsque le testateur est à son lit de mort, s'efforce, par de vives instances, de lui faire changer le testament à son profit. Tel est parfaitement l'état de la question, et malgré les doutes qui se sont élevés au sujet du legs contradictoire du Confesseur, on ne peut faire difficulté d'admettre que les prétentions simultanées de Guillaume et de Harold étaient fondées sur des actes émanés d'un esprit faible et vacillant. Lorsque des différends de cette espèce ont lieu entre des individus privés, c'est un tribunal qui en décide ; mais quand il s'agit d'un royaume, on les règle à la pointe de l'épée. »

J'arrête ici cet article, qui partage très-bien le compte rendu de la traduction de l'ouvrage du savant antiquaire de Londres.

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

LETTRES SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SOMME, par M. H. Dusevel. 3me édition, 1 vol in-8°. Amiens. Caron-Vitet. 1840.

L'ouvrage dont je veux rendre compte contient une foule de documents anglo-français ; j'aurai donc tant à extraire, que je pourrai à peine tout colliger dans un seul article.

On peut comparer le plan de l'auteur à celui d'un voyageur ; il s'arrête dans chaque localité, et fait connaître tous les faits curieux qui s'y rattachent. Moi je ne noterai que ceux de ma spécialité.

L'auteur commence sa tournée par ABBEVILLE (1). C'était la capitale du comté de Ponthieu. M. Dusevel fait remarquer la répugnance des habitants de cette contrée pour la domination anglaise. Quant à Abbeville, ce fut là que Louis XII, roi de France, épousa, le 9 octobre 1514, Marie d'Angleterre, sœur de Henri VII. Ce mariage, comme le dit l'auteur, fait avec une pompe vraiment royale, fut fatal au monarque français. Louis XII était âgé, Marie n'avait que dix-huit ans ; et le monarque ayant changé sa manière de vivre, ce changement le conduisit au tombeau. « Car, dit un ancien historien (2), il souloit (avait coutume) dîner à huit heures, il convenoit qu'il disnat à midi ; où il vouloit se coucher à six heures du soir, souvent se couchoit à minuit. »

« NOYELLES-SUR-MER, dit l'auteur, vit récompenser un traître par un prince anglais, en 1348. Après le passage du gué de *Blanche-Taque*, voisin de cette commune (3), par Edouard III, roi d'Angleterre, qui poursuivait l'armée française, Gobin Agale reçut en effet, dans ce village, *un bon ronsin* et *cent nobles d'or* que le monarque lui avait promis s'il lui indiquait un lieu où il pût passer la Somme. Il ne reste pas de vestiges du château de Noyelles, qui était situé près de cette rivière, et qu'Edouard épargna *courtoisement*, par considération pour la propriétaire, Catherine d'Artois, veuve de Jehan de Ponthieu, qui l'habitait alors. »

ST-VALERY-SUR-SOMME, ancienne capitale du Vimeu, nous porte

(1) Voir le compte rendu de l'*Histoire d'Abbeville*, par M. F.-C. Louandre, inséré dans la 1re série de cette *Revue*, t. III, p. 191 et suiv. Cet article est de M. de Pongerville, de l'académie française.

(2) *Histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche.*

(3) On fait ici remarquer que c'est à tort que Froissart et les auteurs modernes ont placé ce gué près du Crotoy, et qu'il existe entre Noyelles et Port-le-Grand.

Digitized by Google

à des souvenirs antérieurs. C'est là que l'on dit que Guillaume le Bâtard s'embarqua, en 1066, avec une flotte de 600 voiles et 100,000 guerriers, pour aller conquérir l'Angleterre.

Près de là est la TOUR D'HAROLD. « Le nom de cette dernière tour lui vient, dit-on, d'Harold, comte de Kent, qui y fut détenu, dans le XIe siècle, par ordre de Guy, comte de Ponthieu. Harold avait été chargé par Édouard, roi d'Angleterre, d'aller vers le duc de Normandie, pour lui offrir la couronne; mais la tempête ayant fait échouer la barque que montait Harold à la pointe du Hourdel, Guy se saisit de l'ambassadeur et le retint prisonnier dans cette tour, jusqu'à ce qu'effrayé des menaces de Guillaume, qui avait appris le malheur d'Harold, il le fit conduire au château de Beaurain. Cet événement est représenté sur la célèbre tapisserie de Bayeux, et Robert Wace en parle ainsi, dans son curieux roman de Rou :

« Guy garda Herolt par grand cure
Moult en eust mésaventure,
A Belrem le fist envoyer
Pour faire le duc esloingnier. »

Suit l'exemple d'une grande infortune. « HÉLICOURT, que j'ai traversé ce matin, dit encore l'auteur, est un lieu assez célèbre, où naquit un roi et où fut donnée une sanglante bataille, en 1421. Les dictionnaires fournissent peu de détails sur la vie de ce monarque (1); j'ai consulté d'anciens auteurs, et voici à peu près ce que j'y ai trouvé : Jean de Bailleul (c'est ainsi qu'il se nommait) s'était attiré les bonnes grâces d'Édouard 1er, roi d'Angleterre, par sa valeur et ses talents. Lorsque les principaux seigneurs qui se disputaient le gouvernement de l'Ecosse prièrent ce souverain de leur choisir un roi, Edouard offrit aussitôt la couronne à Jean de Bailleul, à condition que le royaume d'Écosse relèverait de celui d'Angleterre. Jean de Bailleul accepta; il fut couronné solennellement à Scône, où les Écossais lui prêtèrent serment de fidélité. Trois ans après, ce nouveau monarque fut appelé en Angleterre, pour y rendre raison d'une sentence qu'il avait prononcée en faveur des meurtriers du comte Vista. Inférieur au roi d'Angleterre, on l'obligea à se défendre debout. Son orgueil en fut si vivement offensé, qu'à son retour en Écosse, il rompit

(1) Voir, relativement à lui, les articles de M. Em. Gaillard et du Mis Lever dans la 1re série de ce *Recueil*, t. III, p. 205 et suiv., et t. IV, p. 220 et suiv. M. Dusevel, l'un de nos collaborateurs, aurait pu les citer.

Digitized by Google

l'alliance qu'il avait faite avec Édouard, et se plaça sous la protection de Philippe le Bel. Alors la guerre éclata entre les Anglais et les Écossais. Ceux-ci furent vaincus, et leur roi tomba entre les mains d'Édouard, qui le fit renfermer dans la tour de Londres. Le pape Boniface VIII et Philippe le Bel sollicitèrent vainement sa mise en liberté; pour l'obtenir, Jean de Bailleul fut forcé de céder sa couronne à Robert Bruce. Il se retira ensuite dans son pays natal où il mourut. Son fils, Édouard de Bailleul, épousa la nièce de Philippe de Valois. »

La terre de Gamache se rattache à la fois à la lutte anglo-française et à la province de Poitou, par la maison de Rouault (1), qui en devint propriétaire en 1376, et la fit ériger en marquisat en 1620. « C'est de cette noble famille, ajoute M. Dusevel, que sortait Joachim Rouault, plus connu sous le nom de *maréchal de Gamache*. Il défendit vaillamment la ville de Beauvais contre le duc de Bourgogne, en 1472, et fut surnommé le *fléau des Anglais;* il les chassa entièrement de la Bretagne, et les vainquit à la bataille de Castillon, où le fameux Talbot perdit la vie. »

Le château de Rambures fut pris par les Anglais en 1434; mais il fut repris, la même année, par Charles Demarest, attaché au propriétaire de cette seigneurie, alors prisonnier en Angleterre.

Sur Crécy, il y aurait trop à dire; seulement, il faut rappeler qu'un moulin à vent en pierre, placé près le champ de bataille, est connu à la fois, et dans le pays et en Angleterre; aussi les Anglais ne manquent pas de le visiter, parce que Edouard se tint là au fort de la bataille: c'est de ce point qu'il aurait, d'après Froissart, dit à Thomas Norwich, qui le pressait d'envoyer du secours au jeune prince de Galles : *Laissez à l'enfant gaigner ses esperons !*

Sans m'arrêter à Hiermont, dont le château fut détruit par les Anglais en 1346, je n'aurai que peu de chose aussi à dire de Pont-Remy, où s'arrêta l'empereur Sigismond, lors du voyage qu'il fit en Angleterre, après le concile de Constance, dans le but de faire cesser le schisme et de réconcilier les rois de France et d'Angleterre. Ce fut aussi dans cette localité que, sous Charles V, les Anglais se retirèrent lorsqu'ils furent chassés d'Abbeville.

Beauquesne n'est pas noté pour des souvenirs anglo-français,

(1) Voir un article sur Tristan Rouault, dans la 1re série de cette *Revue*, t. V, p. 112 et suiv.

Digitized by Google

mais pour relever une erreur. Belleforest dit, en effet, que le roi d'Angleterre traversa, en 1415, *la rivière de Somme* dans cette localité : or, cette rivière ne passe qu'à plusieurs myriamètres de ce lieu.

Le château de Domart a appartenu à Jean de Craon, d'une maison de l'Anjou. Ce guerrier se distingua à la bataille d'Azincourt, où il fut fait prisonnier. Il désirait se racheter; mais sa rançon était fixée si haut, qu'il ne le put. Alors, de dépit, les Anglais ruinèrent la forteresse de Domart, et dévastèrent toutes les possessions du seigneur.

Canaples a été possédé par une branche de l'illustre maison de Créquy, qui en avait pris le nom. D'une part, on trouve Jean de Créquy, seigneur de Canaples, défendant Paris, en 1429, contre l'armée royale, et de l'autre, le seigneur de Canaples, mestre-de-camp du régiment des gardes, se distinguant, en 1627, à un débarquement dans l'île de Ré, avec 1,200 hommes, pour soutenir les assiégés, et cela, malgré les efforts d'une flotte anglaise. Plus loin, l'auteur parle du château de Mailly.

Miraumont rappelle que Philippe de Valois eut tort de rejeter une proposition que lui faisait Henri V. Le roi d'Angleterre ayant passé la Somme à Eclusier avec son armée, en 1415, se cantonna autour de ce bourg, où il se logea lui-même. De là, se croyant dangereusement engagé, il fit proposer au roi de France (1) de réparer tous les dommages qu'il avait faits sur le continent, si on lui permettait de se retirer paisiblement sur Calais. Malheureusement ces offres ne furent pas acceptées, et bientôt s'ensuivit la désastreuse journée d'Azincourt.

La mémoire d'une autre bataille désastreuse pour la France, celle de Crécy, se rattache à Bray-sur-Somme, car Philippe de Valois s'y réfugia avec quelques troupes après sa défaite. Plus tard, et quatorze ans après, cette place fut assaillie par le duc de Lancastre ; mais le comte de St-Pol et le seigneur de Lamerval repoussèrent ses attaques. En 1522, le duc de Suffolck emporta d'assaut et brûla Bray-sur-Somme, qui eut encore beaucoup à souffrir des guerres postérieures.

Nesle est un lieu fameux à plus d'un titre : c'était la patrie, ou du moins on le croit, du troubadour Blondel, si sincèrement attaché à Richard Cœur-de-Lion. Tout le monde sait que ce

(1) *Mémoires de P. de Fenin.*

Digitized by Google

prince, arrêté à son retour de la croisade, fut retenu prisonnier, par le duc d'Autriche, dans un château d'Allemagne, où Blondel, allant avec sa lyre de château en château, parvint à le découvrir, et par suite à lui faire obtenir sa liberté, moyennant rançon.

Avenescourt a, dans son église, le tombeau de Jean de Haugest dit Rabache, *otage* du roi Jean, mort en Angleterre en septembre 1363. La Revue a déjà parlé de ce monument (1).

Pothon de Saintrailles, valeureux capitaine de Charles VII, qui parfois se battit pour son compte, s'établit à Guerbigny dans le xve siècle, et il fit une rude guerre aux Anglais et à Thomas Kiriel, qui les commandait dans ces parages.

J'aurais beaucoup à dire sur Amiens, si déjà le compte rendu (2) de l'histoire de cette ville, par le même auteur, ne m'en dispensait en grande partie; seulement, pour l'hommage rendu par Henri III, roi d'Angleterre, comme duc de Guyenne, à Louis IX, roi de France, il ne faut pas adopter la date du mois de janvier 1265, donnée par M. le marquis de Villeneuve-Trans, et préférer le 8 juin 1263, indiqué par M. Champollion-Figeac dans ses *Lettres des rois, reines, etc., de France et d'Angleterre*. Je dois aussi dire que le livre dont je rends compte ne manque pas d'indiquer les documents précieux qui existent aux archives de la mairie (3), le curieux

(1) 1re série, t. II, p. 220.

(2) Voyez 1re série, t. II, p. 298 et suiv.

(3) Nous allons indiquer les documents anglo-français indiqués par M. Dusevel : — 1269. *Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre*, datées d'Amiens, au sujet de la cession de l'Agenois à lui faite par Louis IX. — 1331. *Lettres d'Édouard, roi d'Angleterre*, déterminant la forme de l'hommage que lui et ses successeurs doivent prêter au roi de France comme ducs de Guyenne, etc. — 1346. *Lettres de Charles-Delphin de Viennois*, faisant mention des entreprises des ennemis contre le royaume, des moyens par lui pris pour *ravoer* et *rachester* hors de leurs mains le roy Jehan, son père, et du pardon par lui accordé aux prélats, gens d'église, barons et gens de bonnes villes, pour les désobéissances, rébellions et ports d'armes illicites qu'ils s'étoient permis. — 1361. *Lettres du roi Jean*, par lesquelles il ordonne que les villes de Corbie, St-Riquier, Montreuil et Doullens, paieront, chaque année, une partie de la dépense faite par deux bourgeois que la ville d'Amiens avoit envoyés en otage en Angleterre pour ce monarque. — 1418. *Lettres de Charles VI* pour fortifier la ville d'Amiens, aux environs de laquelle les Anglais faisaient *moult courses et chevaucées*, depuis que la ville de Rouen et autres villes et forteresses *de la duché de Normandie avoient été subjugez et mises en l'obéissance au roy d'Engleterre*. — 1425. *État de la dépense faite par la ville d'Amiens* pour offrir une coupe d'or à Catherine de France, fille de Charles VI, épouse du roi d'Angleterre. — 1435. *Rapport des députés de la ville d'Amiens* sur la paix conclue à Arras entre Charles VII et le duc de

Digitized by Google

manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens, et ajoute que sa valeur a été d'abord reconnue par un jeune Anglais, M. Edouard Butler, qu'un brusque départ pour sa patrie aurait empêché de faire connaître de curieuses variantes. S'il en est ainsi, il est heureux que des savants de la localité aient suppléé à ce que ce jeune étranger avait l'intention de faire, et le monde savant y a grandement gagné.

Disons aussi que, pour le traité de mai 1549 entre Henri II, roi de France, et les ambassadeurs d'Angleterre, l'auteur transcrit un passage du *Cartulaire de la confrérie de N.-D.-du-Puy d'Amiens*, qui fait connaître le cérémonial qui fut usité, le mardi 6 du mois précité, pour la signature de cette paix, du reste tout à fait éphémère. La messe fut dite à la cathédrale, dans laquelle on avait préparé un *pavillon triomphant* et un bureau. Après la consécration et l'*Agnus Dei* chanté, le roi vint au bureau jurer et signer le traité, et les ambassadeurs d'Angleterre en firent autant. Puis on paracheva la messe, et le roi sortit de l'église avec tout le cortége, précédé d'une nombreuse musique, pour se rendre à son hôtel.

Picquigny est célèbre par l'entrevue de Louis XI et d'Édouard, roi d'Angleterre, qui eut lieu le 29 août 1475. Chacun y fut en si grande défiance, qu'on ne se parla qu'à travers un treillis de bois, susceptible à peine de recevoir le bras, *comme aux cages de lions*, a dit Comynes. Le nom de cette localité était difficile à prononcer pour les Anglais, et il paraît que, comme pour les *vêpres siciliennes*, quand ces insulaires furent chassés du Ponthieu, beaucoup d'entre eux furent massacrés, pour n'avoir pas exprimé ce mot, comme le font les natifs du pays.

Bourgogne. — *Id. Discours prononcé par le souverain bailly de Flandre*, par ordre du duc de Bourgogne, devant les doyen, jurés et membres de la bourgeoisie de Gand, au sujet de la déclaration de guerre faite, en son nom, aux Anglais. (L'auteur prétend qu'il existe, dans ce discours, de grandes différences avec le récit de M. de Barante). — 1437. *Relation de l'entrée de Charles VII à Paris.* — 1439. *Projet de traité entre la France et l'Angleterre*, arrêté à Calais par le cardinal d'Angleterre, le duc d'Orléans, Madame la duchesse de Bourgogne et autres ambassadeurs. — 1440. *État des sommes remboursées par la ville d'Amiens* pour aider le duc de Bourgogne à payer la rançon du duc d'Orléans aux Anglais. — 1553. *Traité de Bordeaux*, qui casse et annule tous les priviléges de cette ville, et la fait rentrer sous la domination du roi de France. — 1475. *Entrevue d'Edouard, roi d'Angleterre, et de Louis XI, à Picquigny. — Trêves conclues entre ces deux princes.*

Digitized by Google

On se reporte indirectement aux jours qui ont précédé la bataille de Crécy, pour les souvenirs du château de Boves ; car Henri VIII tira de grands secours de ce lieu, lorsqu'il tenta, en 1544, de passer le gué de Blanche-Taque, comme l'avait fait son prédécesseur Édouard III. En effet, le châtelain de Boves, sans vouloir livrer sa place à des ennemis, et peut-être par humanité pour ceux-ci, exténués de fatigue et harcelés par l'armée française, fit descendre, du haut de ses tours et de ses murailles, des corbeilles remplies de vivres, afin de substanter le roi d'Angleterre et les personnes de sa suite.

Un souvenir de conservation, si rare dans les guerres de peuple à peuple, s'attache d'abord à Airaines, et d'autres encore. Laissons parler l'auteur. Le roi d'Angleterre s'empara de ce lieu en 1346, et défendit sous la *hart* d'y mettre le feu. « Là, dit M. de » Châteaubriand, se répentant de ses triomphes, il envoya pro- » poser une suspension d'armes au roi de France ; il offrait de » rendre ce qu'il avait pris. Mais pouvait-il rendre la vie aux » laboureurs, aux bourgeois paisibles, aux familles innocentes » immolés à son ambition? Tant de calamités devaient-elles être » regardées comme jeux de rois, qui ne laissent plus de traces » quand il plaît à ces rois de les interrompre? Chef et père de la » patrie, le monarque, plein de douleur, refusa tout. » Et le roi d'Angleterre, *moult pensif*, comme dit Froissart, quitta Airaines, après avoir ouï la messe, avant le lever du soleil. Ajoutons que le roi d'Angleterre, partant d'Airaines, fut prendre gîte dans la riche commanderie de Malte d'Oisemont, où il tint son conseil aux flambeaux. Ce serait à la suite de ce conseil, que Gobin-Agace aurait découvert le passage de la Blanche-Taque, d'une si grande importance, puisque sa découverte décida probablement le succès de la campagne.

Le livre de M. Dusevel se termine par hasard, puisque c'est un ouvrage où l'on a suivi l'ordre des localités, avec un souvenir de la fin de la lutte anglo-française sur le continent. C'est à l'occasion du château de Sénarpont, appartenant à Jean de Mouchy, à qui on prête l'idée bizarre d'avoir renversé la moitié de son château à coups de canons, pour donner à ses convives le spectacle d'un siége. Mais ce n'est pas à raison d'un tel acte de folie que nous le signalons, ce fut pour avoir puissamment concouru, sous le duc de Guise, à la prise de Calais en 1558. « Les Anglais, dit l'auteur, s'attendaient si peu à voir assiéger et prendre cette place,

Digitized by Google

qu'ils avaient fait graver cette inscription insolente sur la porte de la ville :

> Les Français à Calais viendront planter le siége,
> Quand le fer et le plomb nageront comme liége. »

M. Dusevel finit ici en disant : *Mes courses sont terminées.* Notre tâche l'est aussi, et nous ne pouvons que le féliciter sur ce dernier ouvrage, qui offre réellement un grand intérêt, et nous en avons extrait une véritable statistique historique, de notre spécialité, pour le département de la Somme. Mais qu'il soit permis au directeur de cette Revue d'insérer ici un correctif, et d'exprimer un sentiment pénible, en voyant des gens de science de la même localité entièrement désunis, et ne pas toujours garder, dans leurs polémiques, *cette urbanité* et *ces égards que se doivent les hommes de lettres.* Ici nous employons les propres expressions de l'auteur, et nous désirons vivement aussi l'application de cette théorie pour tous et par tous... Mais est-il bien vrai, comme le dit l'auteur des *Lettres sur le département de la Somme*, que si Amiens a une *académie des sciences*, *belles-lettres et arts*, et une *société d'antiquaires de Picardie*, « on ne compte malheureusement aucun écrivain, aucun savant distingué parmi leurs membres ? » Ceux qui connaissent M. H. Dusevel lui-même, MM. Rigollot, de Cayrol, et plusieurs autres encore, donneront un démenti à cette assertion, dont l'auteur ne pourra vraiment pas se fâcher, puisqu'on lui rendra, malgré lui, une position distinguée qui lui appartient véritablement, comme prix de ses connaissances étendues et de ses utiles travaux.

DE LA FONTENELLE.

ESSAI SUR LES ÉCRITS POLITIQUES DE CHRISTINE DE PISAN, suivi d'une notice littéraire et de pièces inédites. Par M. R. Thomassy; in-8°. Paris, Debecourt, 1838.

Des recherches sur les écrits d'une femme qui a brillé au commencement du XVe siècle ne peuvent qu'intéresser vivement. Italienne de nation, Christine de Pisan vint en France, et en fit sa véritable patrie par les liens qu'elle y forma et par l'intérêt qu'elle prit au royaume, alors sur le penchant de sa ruine. Aussi Henri IV de Lancastre, qui lut un recueil de ses poésies apporté en Angleterre par le comte de Salisbury, favori de Richard II, essaya-t-il vainement, dit l'auteur, de l'attirer à la cour;

Digitized by Google

et dut-elle, d'après ses opinions politiques, s'applaudir du parti qu'elle avait pris, lorsqu'elle vit cet Henri de Lancastre déposer son cousin Richard II, et qu'en France *on étoit alors en adventure de faire ce qu'on avoit déjà fait en Angleterre* (1)!

L'auteur cite *le livre de la Paix* comme fait en l'honneur du traité d'Auxerre, de 1412. A la suite du siége de Bourges, trainé en longueur, on avait pu renvoyer les troupes étrangères amenées par le duc de Clarence ; mais cette paix, ainsi qu'on le sait, comme celles de Chartres (1409) et de Bicêtre (1410), qui précédèrent, et celles qui suivirent, savoir de Pontoise (1413) et même celle d'Arras (1414), n'étaient que des trèves dérisoires, comme le fait remarquer M. Thomassy, qui ajoute que la dernière « donna aux princes et à la noblesse le temps de se reconnaître et de s'unir pour aller ensemble se faire exterminer à la bataille d'Azincourt. »

Notons ici que *le livre de la Paix* fait connaître à fond les mœurs et les excès de ces temps de désordre; c'est un véritable miroir d'une époque néfaste. Suivant ses indications, l'auteur vient aux rivalités des maisons d'Orléans et de Bourgogne, qui livrèrent la France aux Anglais. Il considère le dauphin Charles comme complice de la première de ces maisons et des d'Armagnacs, et résistant avec eux aux ennemis de la France, tandis que sa mère, *une reine déshonorée*, les appuyait de toute sa puissance.

Or, arrivent les faits surnaturels de Jeanne d'Arc, et Christine compose un chant national à son sujet et sur le résultat de sa mission. Elle appuie sur ce qu'il y a d'extraordinaire, de *divin*, on peut le dire, dans les faits et gestes de *cette fillette de seize ans*, à qui *armes ne sont pesants*, qui conduit le roi à son sacre, et chasse les Anglais comme Dieu *abat* les *orguilleux*.... (2).

On doit encore à Christine de Pisan le *livre des Trois Vertus*, qu'Henri VII fit traduire en anglais, ainsi que plusieurs autres écrits du même auteur, et notamment *les Proverbes moraux*.

M. Thomassy donne, dans son livre, un extrait des *Proverbes moraux* de Christine, que le comte Rivers traduisit en anglais, et il indique le *livre des faits d'armes et de chevalerie*, du même auteur, traduit en anglais et imprimé par ordre du roi Henri VII, en 1489.

(1) Citation de l'auteur.

(2) Ce poëme, dont M. Buchon a publié le premier des extraits rapportés par Thomassin, successivement conseiller de Charles VII et secrétaire de Louis XI, a été copié par M. Jubinal, dans son Voyage scientifique de Berlne.

Digitized by Google

Il y avait beaucoup à dire, et on a dit beaucoup dans ce livre, tant sur la femme célèbre qui en est l'objet, que sur ses écrits, qui eurent, au moment de leur apparition, un très-grand succès, tant en France qu'en Angleterre. En donnant cette publication, M. Thomassy a fait un livre curieux et d'une lecture intéressante.

DE LA FONTENELLE.

HISTOIRE DE MAILLEZAIS, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Ch. Arnault; 1 vol in-8°, avec lithographies. Niort, Robin, 1840.

Le livre que je mentionne ici est le début, dans la carrière, d'un jeune érudit destiné à jouer un rôle marquant parmi les hommes qui se livrent aux études historiques pour le Poitou. Déjà, en effet, il a fait de nouveaux travaux (1).

Les points rentrant dans le cadre de cette Revue sont peu nombreux, malgré la multitude des faits mentionnés dans ce livre. Indiquons-les. Ce fut en 1159 que Pierre de la Garnache, qui se rendait auprès du roi d'Angleterre, passa à Maillezais et gratifia ce monastère du tiers des sèches qu'il pêchait à Beauvoir-sur-Mer. Or, la sèche était le poisson qui alors tenait lieu de la morue que, par suite de la découverte de l'Amérique, le banc de Terre-Neuve nous fournit aujourd'hui. C'est plus tard de Richard Cœur-de-Lion, en ce temps comte de Poitou, que l'abbaye de Maillezais reçut, en 1184, des possessions dans le fief de Coulonges.

Un passage de l'auteur fait connaître l'esprit monacal au moyen-âge. « Bientôt après, dit-il, Renaud de Pressigny, le seigneur de Marans, fait dire à l'abbaye : « Les Anglais nous menacent; » ils ont insulté les côtes; on les a vus près de la Rochelle; on » tremble en Aunis et en Saintonge : il faut donc se préparer, réunir » des armes, lever des soldats, fortifier la place que je défends; » et vous, moines, qui dans vos domaines possédez des hommes » et des terres, nous abandonnerez-vous? » Mais les moines étaient avides, ils aimaient à recevoir et jamais à donner; car, dans leur vie individuelle, séparés depuis longtemps d'un monde qui n'était plus fait pour eux, parqués sur un coin de terre, leur

(1) M. Ch. Arnault publie, de concert avec M. Beaugier, qui s'est chargé des dessins, un *Recueil des monuments du Poitou*, composé de lithographies, avec un texte.

Digitized by Google

dernière demeure, ils songeaient seulement aux intérêts privés de leur monastère, dont ils faisaient leur plus chère patrie. Pour l'homme de la solitude, elle consiste en effet dans le toit qui l'abrite, dans les arbres qui lui prêtent leur ombre, et pour la cloche qui tinte pour lui qui va prier, pour lui qui va mourir. Aussi les religieux de Maillezais sont d'abord insensibles à la voix qui les sollicite. Cependant, après avoir songé à leurs frères qui demeurent dans les environs de Marans; cependant, après avoir fait décider qu'un précédent ne pouvait pas compromettre les intérêts de leur abbaye, après s'être assurés que leurs priviléges seraient toujours respectés, les religieux consentirent à donner au seigneur de Marans quatre livres tournois; ils les offrirent, mais comme un don, comme une grâce qui leur laissait, dans toute leur intégrité, leurs droits et leur indépendance (1). Le château de Marans fut fortifié, et le Poitevin Hugues de Thouars fut envoyé par le roi pour veiller à la défense des côtes (2). »

Quand Maillezais de simple abbaye fut érigé en évêché, un des prélats de cette église, Pierre de Thury, pourvu de ce siége en 1382, devint maître de requête, et fut employé comme ambassadeur pour négocier une trêve entre la France et l'Angleterre. Au commencement de cette série d'années, où le Dauphin, depuis Charles VII, se fut réfugié dans l'Ouest pour résister d'abord aux Bourguignons, et ensuite aux Anglais, ce prince vint à Maillezais : c'était en 1418, et il y prit des mesures pour faire exécuter le traité fait avec le duc de Bourgogne. Plus tard, mais encore dans cette période, l'évêque de cette localité, Guillaume de Luci, siégeait au conseil royal à Poitiers.

Je pourrais encore donner quelques autres indications, afin d'établir l'importance de l'*Histoire de Maillezais*, pour laquelle j'ai fourni des documents assez nombreux; mais je me trouve placé par l'auteur (3) dans une position exceptionnelle, et j'en appelle, dès lors, aux nombreux lecteurs de ce livre.

DE LA FONTENELLE.

(1) Ms. de D. Fonteneau.

(2) Arcère, *Hist. de la Rochelle.*

(3) Il a dédié son livre au directeur de cette *Revue.* — M. Ch. Arnault a promis au *Recueil* un récit de la bataille de Chizé, l'un des plus beaux faits d'armes de Duguesclin.

Digitized by Google

Biographie Anglo-Française.

LE CONTRE-AMIRAL TROUDE.

Le contre-amiral Gilles-Aimable Troude est, avec les Tourville, les Lhermite, les Pléville le Péley, les Hugon, une des gloires maritimes de notre département (1). Ce marin célèbre, né à Cherbourg le 1er juin 1762, débuta bien jeune dans la carrière où il s'est illustré. A l'âge de 14 ans il s'embarqua comme pilotin sur le caboteur la *Sainte-Catherine*, qu'il abandonna bientôt pour un navire de long cours allant aux Antilles. En 1779, la guerre étant déclarée entre la France et l'Angleterre à propos de l'indépendance américaine, Troude quitta la marine marchande et fut embarqué, d'abord sur le vaisseau le *Pluton*, ensuite sur le vaisseau l'*Hercule*, qui se trouva aux combats livrés dans les Antilles aux amiraux anglais Graves, Hood et Rodney, par les escadres françaises de Grasse et de Guichen. Il était matelot à bord du *Crescent* en 1782, lorsque ce navire, qui se rendait au siége de Gibraltar, eut à soutenir un combat de deux heures contre un bâtiment anglais supérieur en force.

La paix de 1783 rendit Troude au commerce maritime. Il était capitaine au long cours quand il fut rappelé dans la marine militaire et nommé enseigne de vaisseau, le 16 janvier 1793. Embarqué à bord de l'*Achille*, bâtiment de l'escadre de Morard de Galles, il eut bientôt occasion de se faire remarquer. Pendant l'imprudente croisière d'hiver que cette armée navale fit sur les côtes de l'Océan, l'*Achille* démâta dans un ouragan, et les mâts, retenus encore par les manœuvres et agités par le gros temps, menaçaient dans leurs ballottements de défoncer les flancs du vaisseau ; Troude se jette à la mer sans mesurer le danger, plonge dans l'eau glacée, coupe les cordages et parvient à débarrasser l'*Achille* des débris de sa mâture. Cet acte d'intrépidité et de dévoûment lui valut, quel-

(1) Le département de la Manche.

Digitized by Google

ques mois après (le 2 juillet 1793), le grade de lieutenant de vaisseau.

Il passa à bord de l'*Eole* en 1794, et c'est comme lieutenant de ce vaisseau qu'il assista au combat du 13 prairial, à jamais célèbre dans les fastes de la marine par l'héroïque défense du trois-ponts la *Montagne* contre six vaisseaux anglais, et par la défense plus héroïque encore du vaisseau le *Vengeur*, le Léonidas de la flotte française, qui aima mieux s'ensevelir glorieusement dans les ondes que d'amener son pavillon. Bertrand Keranguen, commandant de l'*Eole*, fut tué dans cette mémorable journée, en luttant vaillamment contre deux vaisseaux.

Nommé capitaine de frégate en 1796, et appelé au commandement de la corvette la *Bergère*, Troude fit plusieurs voyages en Amérique pendant les trois années qu'il resta sur ce bâtiment.

En 1799, l'amiral Bruix ayant reçu le commandement de l'armée navale de Brest, Troude lui demanda de servir en second sur un des vaisseaux de son escadre. L'amiral, qui connaissait Troude et savait l'apprécier, le nomma son capitaine de pavillon; mais cette mutation lui étant parvenue trop tard, il n'arriva qu'après le départ de l'armée, et fut obligé, en attendant son retour, de passer une année d'inactivité à Brest. Aussitôt sa rentrée au port, Bruix s'empressa d'employer Troude sur le *Tyrannicide*, qui s'appela le *Desaix* après la mort du héros de ce nom à Marengo. Ce vaisseau fut d'abord sous les ordres de l'amiral Gantheaume, ensuite il fit partie de la division du contre-amiral de Linois.

La division à laquelle appartenait Troude fut attaquée, le 6 juillet 1801, dans la baie d'Algésiras, par l'escadre de l'amiral Saumarez, et, quoique inférieure de moitié, elle contraignit les Anglais à se retirer à Gibraltar, après avoir perdu deux de leurs vaisseaux. A la suite de cette affaire, Troude fut désigné par l'amiral de Linois pour commander le vaisseau le *Formidable*, en remplacement du brave Lalonde, tué par un boulet sur son banc de quart.

Bientôt Linois fut renforcé par l'escadre espagnole de l'amiral Moreno, forte de six vaisseaux. Il porta alors son pavillon sur la *Sabine*, et fit route pour Cadix le 12 juillet.

Le *Formidable* avait été fort maltraité au combat d'Algésiras : ses mâts étaient jumelés, son gréement endommagé, sa voilure en lambeaux; cent hommes manquaient à son équipage réglementaire. Ainsi avarié, le *Formidable* marchait lentement; tous les

Digitized by Google

bâtiments de l'escadre combinée l'eurent bientôt dépassé ; insensiblement il les perdit de vue. La nuit arriva, le vent fraîchit, la mer devint grosse, et à minuit le *Formidable* se trouva au milieu de l'escadre anglaise, qui suivait les eaux de la division Linois. Plusieurs vaisseaux lui envoyèrent leurs bordées. Troude réussit à tromper ses assaillants en faisant hisser à la corne trois feux de reconnaissance, signaux que portaient les bâtiments ennemis ; ils le prirent, de ce moment, pour un des leurs et cessèrent de le canonner. Le *Formidable* manœuvra pour rejoindre son escadre ; mais, lourd en ses mouvements, il ne put jamais la rallier. Il gouverna alors pour gagner Cadix. Il se trouvait en vue de ce port, le 13 juillet (24 messidor), à quatre heures du matin, lorsque quatre bâtiments anglais arrivèrent dans ses eaux : c'étaient le vaisseau amiral le *César*, monté par Saumarez ; les vaisseaux le *Superbe* et le *Vénérable*, et la frégate la *Tamise*. Le *Formidable* voulut prendre la chasse ; la brise était faible, impossible d'avancer. Il ne lui restait plus d'autre parti que de se défendre contre un ennemi aussi supérieur en nombre. Le branle-bas fut ordonné, et en quelques minutes Troude se trouva prêt pour le combat de géant qu'il allait livrer avec un succès que lui-même n'espérait pas. Il ordonna à ses canonniers de mettre deux à trois boulets dans chaque pièce, et déclara à l'équipage qu'il n'amènerait son pavillon que quand il n'aurait plus de projectiles à son bord.

L'affaire s'engagea avec le *Vénérable* et la *Tamise ;* les vaisseaux s'approchèrent vergue à vergue, et le combat le plus vif se livra. Le *César* et le *Superbe* arrivèrent en même temps sur le *Formidable*, qui eut ainsi à lutter contre trois vaisseaux et une frégate. L'acharnement durait depuis une heure et demie, lorsque le grand mât du *Vénérable* tomba sous les volées de l'artillerie française. Ce vaisseau laissa arriver ; Troude le suivit dans son mouvement de retraite, le canonna en poupe et lui abattit encore son mât de misaine. Ainsi désemparé et mis hors de combat, le *Formidable* l'abandonna pour diriger tout son feu sur le *César*. Celui-ci, foudroyé par les décharges écrasantes de son antagoniste, se sauva en désordre après une demi-heure d'engagement. Le *Superbe*, laissant arriver, prit aussi la fuite en passant sous le vent du vainqueur. Il était sept heures du matin, lorsque Troude se trouva ainsi maître du champ de bataille, le plus glorieux dont il soit fait mention dans les annales de notre marine consulaire. Jamais vaisseau n'a mieux justifié son nom que le *Formidable* au 24 messidor.

Digitized by Google

Troude s'attendait à un nouvel engagement : il fit à la hâte rafraîchir son équipage, réparer son gréement, tout disposer enfin pour soutenir une seconde attaque. Il lui restait encore des munitions pour une heure et demie de combat. Mais, contre ses prévisions, les Anglais firent route pour Gibraltar, abandonnant le *Vénérable* qui avait perdu son dernier mât, et qui alla s'échouer, rasé comme un ponton, entre l'île de Léon et la pointe de Saint-Roch.

Le *Formidable* entra dans la rade de Cadix le même jour, à deux heures de l'après-midi, aux acclamations d'une foule immense, spectatrice de son glorieux combat, et tout étonnée de l'issue inattendue de cette lutte inégale. Le brave Troude fut accueilli à son débarquement par les bravos de vingt mille personnes rassemblées sur les quais. On l'entourait, on le pressait; tout le monde voulait voir le vaillant capitaine : ce fut pour lui un beau char de triomphe que toute la population d'une grande ville saluant son héroïsme et l'accompagnant avec enthousiasme jusqu'à son logement. Troude était blessé à la tête et couvert de contusions occasionnées par les éclats de mâture enlevés par les boulets. Son chapeau, haché par la mitraille, n'offrait plus que des lambeaux ; les basques de son habit avaient été coupées par les balles; son porte-voix lui avait été enlevé dans les mains par un projectile ; enfin, le héros était couvert de sang.

Quant au vaisseau, il se trouvait dans un état de délabrement impossible à décrire : sa coque était criblée de trous de boulets, ses bastingages étaient rasés, sa mâture entamée, ses manœuvres coupées, ses voiles à jour; ce n'était que débris sur le pont ; et dans les batteries neuf pièces de canon étaient hors de service. Cependant il n'avait perdu que 25 hommes, tandis que plus de 300 avaient été mis hors de combat à bord du *Vénérable* seulement.

Le premier consul voulut voir le marin qui soutenait si bien contre les Anglais l'honneur du pavillon national. A son retour en France, Troude fut appelé à Paris par Bonaparte. Le premier consul le serra dans ses bras, puis, s'adressant aux généraux qui l'entouraient : « Je vous présente, leur dit-il, l'Horace français, le brave capitaine Troude. » Un tel éloge dans la bouche du héros d'Italie faisait une réputation militaire.

En 1803, Troude fit avec la frégate l'*Infatigable* une campagne à Saint-Domingue. Il reçut ensuite le commandement du vaisseau

Digitized by Google

le *Suffren*, et partit de Rochefort en 1805, avec l'escadre de l'amiral Missiessy, pour aller ravitailler nos possessions des Antilles et ravager les colonies anglaises. Le *Suffren* se distingua particulièrement à l'attaque de la Dominique, en foudroyant la ville du Roseau, dont il fit taire le feu des batteries.

Troude servait sous l'amiral Lallemand dans cette merveilleuse escadre qui reçut l'épithète d'*Invisible*, lorsqu'il fut désigné, en 1806, pour se rendre avec quatre frégates au cap de Bonne-Espérance; mais on apprit que les Anglais s'étaient emparés de cette importante colonie, et l'expédition n'eut point lieu.

Au mois de mars 1809, Troude partit de Lorient avec une division composée des vaisseaux le *Courageux*, le d'*Hautpoul* et le *Polonais*, et des frégates la *Furieuse* et la *Félicité* (1). Sa mission était d'aller porter 594 conscrits et des approvisionnements de guerre à la Martinique, menacée par les Anglais. Il apprit en route que cette colonie venait de tomber au pouvoir de l'ennemi. Par la prise de la Martinique, les Saintes devenaient la plus importante des possessions françaises aux Antilles, et le seul point d'où l'on pût envoyer des secours à la Guadeloupe; Troude résolut de s'y rendre. Il mouilla dans la rade des Saintes le 30 mars. Les conscrits et les munitions qu'il apportait de la métropole pour la Martinique furent débarqués sur-le-champ. Il s'occupa ensuite de garantir ses vaisseaux des entreprises de l'ennemi, dont les croiseurs se ralliaient autour des Saintes.

Le 14 avril, au point du jour, on signala 22 voiles anglaises qui s'approchaient avec des barges à la remorque. A onze heures elles étaient près de terre : 200 hommes furent débarqués et s'emparèrent du Gros-Morne, point culminant de l'île. Le chef de division Troude, descendu au bourg, offrit 1,000 matelots armés pour chasser les Anglais; il ne demandait qu'un ordre écrit du commandant de la colonie pour faire débarquer ses marins : on le lui refusa, et il retourna à son bord.

Troude se trouva bloqué dans la rade des Saintes par cinq vaisseaux et sept frégates, aux ordres de l'amiral Cochrane. Cette position difficile ne lui laissait qu'un moyen de salut, c'était de

(1) Les trois vaisseaux étaient de 74; les deux frégates étaient armées en flûte. Troude montait le *Courageux*; le d'*Hautpoul* était commandé par le capitaine Le Duc; le *Polonais*, par le capitaine Mequet; la *Félicité*, par le capitaine Bigot, et la *Furieuse*, par le capitaine Lemarant, le même qui a été préfet maritime à Cherbourg, et qui est aujourd'hui vice-amiral.

Digitized by Google

forcer les passes pendant la nuit; mais une telle entreprise était périlleuse; elle ne pouvait s'accomplir qu'avec un grand courage, une audace héroïque : Troude la tenta et réussit. Le même jour, 14 avril, à onze heures du soir, il appareille avec ses trois vaisseaux, laissant ses deux frégates au mouillage, et traverse l'escadre de l'amiral Cochrane, en la saluant de toute l'artillerie de ses deux bords. Les forces navales qui le bloquaient, voyant échapper une proie qu'elles avaient regardée comme certaine, se mirent à sa poursuite. Les deux frégates restées au mouillage profitèrent de cette chasse générale pour aller jeter l'ancre, le lendemain matin, dans la rade de la Basse-Terre. Le d'*Hautpoul* fut pris par les Anglais. Troude, avec le *Courageux* et le *Polonais*, vint mouiller en rade de Cherbourg, le 29 mai suivant, au grand étonnement de la marine française, au désespoir de la marine britannique.

Il reçut alors le commandement de la division navale stationnée à Cherbourg, poste qu'il occupa jusqu'à la chute de l'Empire. Napoléon, qui visitait Cherbourg, monta à bord du *Courageux* le 27 mai 1811 : reconnaissant dans le chef de division Troude son *Horace français* de 1802, il lui fit arborer le pavillon de contre-amiral, et lui signa à l'instant sa nomination à ce grade sur la culasse d'un canon qui sentait encore la poudre, particularité digne du vainqueur d'Austerlitz et du héros du *Formidable*.

Au retour des Bourbons, le 13 avril 1814, le duc de Berri, arrivant de Jersey à Cherbourg sur la frégate anglaise l'*Eurotas*, fut reçu en rade par le contre-amiral Troude, qui avait son pavillon sur le vaisseau le *Polonais*. Le prince changea le nom du *Polonais* en celui du *Lis*, et envoya l'amiral avec ce vaisseau à Portsmouth, pour se mettre à la disposition de Louis XVIII qui allait rentrer en France. Troude se rendit à Hartwell ; mais le roi ne put s'embarquer sur le *Lis*, tout étant déjà préparé pour son passage par Douvres et Calais. L'amiral revint à son bord avec la croix de Saint-Louis. Il ramena à Cherbourg ses compatriotes du département de la Manche, qui se trouvaient prisonniers dans les pontons de Portsmouth, bagnes flottants où la plupart souffraient le martyre depuis tant d'années.

Ici se termine la glorieuse carrière du contre-amiral Troude. Mis à la retraite le 1er janvier 1816, alors que son âge lui permettait encore de servir son pays, il se fixa à Brest, où il est mort le 1er février 1824, dans sa 62e année.

Digitized by Google

L'amiral Troude a laissé trois fils, tous les trois officiers en activité, et dont l'un est aujourd'hui capitaine de vaisseau.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

LE MARQUIS LEVER.

Nous allons transcrire ici deux notices nécrologiques faites sur cet amateur zélé des études historiques.

« La Société de l'Histoire de France, dit le *Bulletin* de cette société, n° 6 (10 décembre 1840), vient de faire une perte sensible dans la personne de M. le marquis Lever, un de ses fondateurs. M. Lever est mort à son château de Roquefort, près Yvetot, à l'âge de 80 ans. Appliqué, dès sa jeunesse, à l'étude de l'histoire, des institutions, des mœurs et usages de la France, il avait acquis dans ces parties des connaissances très-profondes et très-étendues. Ses relations avec les anciens bénédictins et les gens de lettres livrés aux mêmes travaux que ces savants religieux, avaient aussi contribué beaucoup à les accroître. Sa riche et belle bibliothèque contenait non-seulement les meilleures éditions des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de France, mais encore un assez grand nombre d'excellents manuscrits : on distinguait parmi ces manuscrits, outre un énorme dictionnaire des mots et choses remarquables, composé par un de ses ancêtres au XIIIe ou XIVe siècle, cinq ou six cartulaires très-anciens, d'une grande valeur historique. M. Lever a lui-même travaillé à la composition d'un dictionnaire de tous les lieux mentionnés dans les tables du *Recueil des historiens de France*, et l'on a des raisons de croire que ce travail est à peu près terminé. Enfin, il a publié, sur divers sujets, des dissertations remarquables sous le double rapport de l'érudition et de la critique. Les travaux littéraires de M. le marquis Lever, non moins que les occupations de toute sa vie et ses éminentes vertus, sont donc, pour ses confrères de la Société de l'Histoire de France, autant de titres à leurs légitimes regrets. »

— « Le dernier descendant de notre plus ancienne famille municipale, lit-on dans l'*Abbevillois* du 28 octobre 1840 (1), M. le

(1) On croit que cet article a été rédigé par M. Louandre, bibliothécaire à Abbeville, dont on connaît l'érudition, et qui a publié une *Histoire d'Abbeville*, dont il a été rendu compte dans ce *Recueil*, 1re série, t. II, p. 298 et suiv.

Digitized by Google

marquis Lever, né à Amiens en 1760, est mort dans sa terre de Roquefort, près Yvetot, le 8 de ce mois. Ancien colonel de cavalerie et chevalier de St-Louis, M. Lever, dans l'émigration, où l'avait porté une inviolable attachement à sa foi politique, adoucit par l'étude les pénibles épreuves de l'exil, et, à son retour en France, il se consacra tout entier aux sciences historiques, et spécialement à l'étude de l'histoire de la Picardie et du Ponthieu. Un intérêt tout particulier et comme personnel l'attachait, en effet, à l'exploration de nos antiquités et de nos annales. En 1183, l'un de ses aïeux figure comme mayeur d'Abbeville ; un autre assiste, en 1184, à la rédaction de la charte d'affranchissement de cette ville ; et depuis cette époque jusqu'en 1439, vingt-deux membres de cette honorable famille sont appelés, par le vœu de leurs concitoyens, à régir la cité en qualité de mayeurs. En 1346, le mayeur Colart Lever, aussi brave soldat que magistrat intègre, marche à la tête des bourgeois contre les Anglais la veille même de la bataille de Crécy ; il leur tue 200 hommes et ramène 80 prisonniers. Le courage et la loyauté se sont transmis ainsi jusqu'à nos jours avec le nom de Lever, et le dernier héritier de ce nom, toujours dignement porté, a aussi payé sa dette, par son zèle éclairé pour l'encouragement des sciences et des lettres, et le plus noble emploi d'une grande fortune. M. Lever, l'un des fondateurs de la Société de l'Histoire de France, a publié plusieurs dissertations remarquables, entre autres : *Examen d'un diplôme de l'an* 877. Paris, 1829 ; in-8°. — *Dissertation sur l'abolition du culte de Roth, soit par St Mellon*, 1er *évêque, soit par St Romain*, 19e *évêque de Rouen*. Paris, 1829 ; in-8°. — *Notice sommaire sur quelques difficultés historiques relatives à Jean de Bailleul, roi d'Ecosse*, etc.

» M. Lever laisse une bibliothèque extrêmement riche en manuscrits et en documents relatifs à l'histoire du Ponthieu. Espérons que ces richesses scientifiques ne seront pas perdues pour le pays. »

— C'est dans la Revue anglo-française, à laquelle il s'était attaché dès son apparition, que M. le marquis Lever a publié sa *Notice historique sur Bailleul, roi d'Écosse* (1). Il faut aussi rappeler que plus d'une fois il fonda des prix pour arriver à la solution de questions historiques, et fit des fonds considérables

(1) 1re série, t. III, p. 444 et suiv.

Digitized by Google

pour opérer des fouilles archéologiques. On a parlé de ses riches collections et de sa belle bibliothèque, l'une des plus nombreuses, en bons et beaux livres, appartenant à un particulier en France. Or, ces trésors ne seront ni perdus ni même dispersés ; ils continueront à être déposés à son château de Roquefort, près Yvetot, en Normandie. M. Édouard de Cassette, neveu et héritier du marquis Lever, possesseur de ces richesses et zélé aussi pour les études historiques, les conservera, s'en servira et en aidera les travailleurs. Réalisant pour le neveu une promesse faite à l'oncle, le projet du directeur de cette Revue est d'aller parcourir tous ces manuscrits, tous ces cartulaires et tous ces livres, pour en rendre compte dans ce Recueil, invité qu'il est de le faire par le possesseur actuel de ces trésors de la science.

D. L. F.

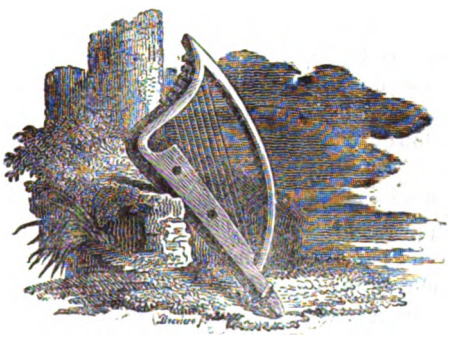

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

RÉFUTATION DES OBJECTIONS FAITES CONTRE L'ANTIQUITÉ DE LA TAPISSERIE DE BAYEUX.

La tapisserie de Bayeux, représentant la conquête d'Angleterre par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, connue depuis plus d'un siècle par les dissertations de D. Bernard de Montfaucon et de Lancelot, a été depuis ce moment l'objet d'un grand nombre d'écrits, tant en France qu'en Angleterre. Ces deux savants l'avaient considérée comme un monument contemporain, et leur opinion avait été assez généralement admise; car on ne peut pas sérieusement invoquer le témoignage de Hume et de Lyttleton, qui regardaient la tapisserie comme un ouvrage de l'impératrice Mathilde. Ces derniers n'ont jamais vu l'original; ils n'ont pu, par conséquent, former leur opinion que sur des gravures d'une imperfection notoire : c'est assez dire combien leur jugement doit être suspect.

Il était réservé à notre époque et à un savant de notre pays, de chercher à appuyer de son érudition une prétention émise, avec tant de légèreté, par des hommes qui n'avaient point étudié consciencieusement le monument. Aujourd'hui il semble que le mal est loin de diminuer, depuis que M. l'abbé de La Rue a ouvert la brèche, en publiant, en Angleterre d'abord et ensuite en France, ses *Recherches sur la tapisserie de Bayeux* (1). Quelques personnes ont saisi avidement cette circonstance, pour faire de l'érudition à peu de frais, en empruntant, souvent sans le citer, les arguments de cet abbé. Cependant, il faut le dire, notre savant compatriote avait trouvé en Angleterre des hommes qui n'ont pas

(1) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, par M. l'abbé de La Rue. Caen. Mancel, 1825. 1 vol. in-4° avec fig.

Digitized by Google

laissé sans réponse ses objections contre la tapisserie. MM. Hudson Gurney et Thomas Amyot sont de ce nombre. L'artiste Stothard, dont l'autorité, en pareille matière, était d'autant plus imposante qu'il avait une grande connaissance des mœurs et des usages du moyen-âge, pensait aussi que la tapisserie est du temps de la conquête.

En France, MM. Honoré Delaunay et Frédéric Pluquet, de Bayeux, ont vigoureusement repoussé les attaques de l'abbé de La Rue: leurs écrits, que l'on peut consulter, présentent d'excellentes raisons en faveur de l'âge de la tapisserie (1).

Tout récemment, un savant distingué de Poitiers, M. Lecointre-Dupont, vient aussi d'apporter les réflexions judicieuses de son expérience contre les raisonnements consignés dans un petit écrit publié en Angleterre.

Nous regrettons que M. Achille Deville, correspondant de l'Institut, créateur et conservateur du musée d'antiquités de Rouen, qui partage aussi l'opinion de la contemporanéité du monument, ne puisse, dans ce moment, appuyer de son autorité les raisons qui militent en sa faveur; mais il faut espérer que M. Deville publiera un jour ses propres réflexions.

Dans un moment où la ville de Bayeux, aidée des secours du gouvernement et de ceux de M. le comte d'Houdetot, pair de France, vient de faire construire une galerie pour l'exposition permanente de ce précieux monument de notre nationalité normande, nous ne pouvons rester spectateurs tranquilles, lorsque l'on vient de nouveau remettre en question les arguments déjà repoussés, et en produire quelques nouveaux qui sont encore plus malheureux. Nous devons donc, pour empêcher le scandale de se propager plus longtemps, essayer de mettre la vérité dans tout son jour.

La *Revue anglo-française*, éditée à Poitiers, a traduit et publié en 1840 l'écrit d'un antiquaire anglais, M. Bolton-Corney, intitulé: *Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux.* Cet écrit, publié en 1836, revu et corrigé en 1838, a été de nouveau traduit, avec plus d'exactitude et de soin, par l'un de nos amis

(1) *Origine de la tapisserie de Bayeux, prouvée par elle-même*, par H.-F. Delaunay. Caen, Mancel, 1824, in-8°, et à la suite de la traduction française des *Antiquités de Ducarel*, par M. Léchaudé d'Anisy.

Essai historique sur la ville de Bayeux, par Frédéric Pluquet. Caen, 1829, p. 80, in-8°.

Digitized by Google

et confrère, M. Evrem. Pillet (1). Cette publicité doit nécessiter suffisamment les réponses que nous sommes obligés de faire.

Pour ne pas être dans la nécessité de revenir continuellement sur les différentes parties de notre sujet, nous donnerons une rapide indication de la nature du monument, afin de laisser le moins d'obscurité possible, et particulièrement pour éclairer les personnes qui ne connaissent pas l'original.

La tapisserie n'est point, ainsi que son nom semblerait l'indiquer, un véritable ouvrage de tapisserie; c'est une pièce de toile blanche à laquelle le temps a donné une teinte brune, comme la toile de Hollande : elle a 50 centimètres (1 pied 6 pouces 5 lignes 648) de hauteur sur une longueur de 70 mètres 34 centimètres (216 pieds 6 pouces 4 lignes). On voit par là que toutes les mesures qui ont été indiquées sont inexactes. On remarque, dans le haut, une addition de toile un peu moins belle, mais néanmoins ancienne, qui est jointe par une couture. Cette addition ne porte point de figures; elle a 20 centimètres: peut-être a-t-elle été ajoutée postérieurement pour faciliter son exposition? On voit, dans le tissage de cette partie, des lisérés bleus, des croix simples, doubles, triples, au devant d'une espèce d'autel, une échelle dont les montants sont terminés par une croix, un petit étendard rayé dont le bâton est surmonté d'une croix.

Les figures sont travaillées à l'aiguille avec des laines de différentes couleurs au nombre de huit, savoir: bleu foncé et léger, rouge, jaune, vert foncé et léger, noir et couleur Isabelle. Le dessin des figures est rude et barbare, et il ne paraît pas que l'on ait accordé une très-grande attention à l'exactitude des couleurs des objets représentés. Les chevaux sont bleu, vert, rouge ou jaune, mais cette circonstance peut provenir aussi du nombre

(1) *Recherches et conjectures sur la Tapisserie de Bayeux*, par M. Bolton-Corney, *traduites de l'anglais* par M. V.-E. Pillet. Bayeux, C. Groult, 1841. Cette traduction est sans doute plus *élégante* que celle donnée par ce Recueil. L'auteur de cette dernière a eu pour but de rendre le *sens littéral* du texte. Quant à ce que dit M. Pillet de ce travail, on ne peut guère s'y arrêter, car le dernier traducteur d'un ouvrage croit toujours avoir mieux fait que ses devanciers. Pour ce qu'il ajoute, que M. Lambert *veut finir ce procès archéologique*, nous croyons pouvoir assurer que ce savant n'a pas cette prétention. Le débat sur la tapisserie de Bayeux est loin d'être terminé, et quand on a notamment à combattre un homme tel qu'Augustin Thierry, le chef de la dernière école historique, il est permis de douter, et il est surtout difficile de croire qu'on ait dit le dernier mot. D. L. F.

Digitized by Google

très-limité de laines employées à ce travail. Seulement, comme les ouvriers procédaient avec des teintes plates et uniformes, et qu'ils ne pouvaient par conséquent avoir la ressource des clairs et des ombres, ils ont été obligés d'employer des laines de couleur différente, pour trancher les unes sur les autres, ou indiquer les parties éloignées: ainsi, un cheval vert aura les deux jambes opposées au spectateur de couleur rouge; un cheval rouge aura les jambes opposées travaillées en laine bleue, et ainsi de suite. La composition est toujours rendue avec une grande vérité d'expression. Les scènes réellement historiques n'occupent qu'une hauteur de 33 centimètres 5 millimètres (1 pied 0 pouce 4 lignes 504); le haut et le bas forment des bordures fantastiques qui contiennent des lions, des oiseaux, des chameaux, des minotaures, des dragons, des sphinx, quelques fables ésopiennes, des scènes de labourage et de chasse, etc.

Les figures sont couvertes par la laine posée à plat et reprise ensuite par des points de chaînettes; et les contours, les articulations et les plis sont arrêtés par une espèce de cordonnet. Cependant les visages, les mains et les jambes, lorsqu'elles sont nues, sont seulement terminés par un contour soit bleu, soit rouge, soit vert; souvent les traits du visage sont dessinés en jaune.

On voit, par ce que nous venons de dire, que le monument de la conquête normande devrait plutôt se nommer *broderie historique* que *tapisserie;* mais nous acceptons la dénomination consacrée par le temps, et nous ne faisons cette remarque que pour mieux préciser la nature du monument.

Après cet exposé indispensable pour l'intelligence de notre monument, nous allons naturellement passer aux arguments de l'abbé de La Rue, devenu le chef de la secte des opposants; nous nous occuperons ensuite de répondre à l'écrit de M. Bolton-Corney.

M. l'abbé de La Rue dit, dans ses Recherches sur la tapisserie de Bayeux, qu'*il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre la vérité.* Nous adoptons cette maxime comme incontestable, et c'est avec elle que nous voulons repousser les raisonnements négatifs qu'il a fournis contre elle; toutefois nous le ferons avec le plus de brièveté possible, afin de ne répondre qu'aux objections qu'il aura soulevées et qui méritent d'être réfutées.

La tradition qui attribue la tapisserie à Mathilde, femme du Conquérant, est, selon nous, une chose peu importante; nous ne

Digitized by Google

voyons pas pourquoi on insiste tant pour la combattre; la question n'est pas sur ce terrain. Que la tradition soit vraie ou supposée, peu nous importe; la véritable question à poser est celle-ci : Le monument est-il contemporain des événements qui y sont retracés ? A-t-il été exécuté par des personnes bien informées ? Porte-t-il en lui-même le cachet caractéristique de la seconde moitié du XIe siècle ? Si l'on répond affirmativement à ces trois propositions, que deviennent les arguments présentés par M. de la Rue et par ceux qui se sont portés ses imitateurs, sans avoir, comme lui, les ressources d'une vaste et profonde érudition ?

C'est précisément parce qu'il n'y a pas d'autorité qui puisse prévaloir contre la vérité, que nous disons à nos adversaires : Vous administrez des arguments négatifs tirés du testament de Guillaume, de celui de Mathilde ; et par l'énumération que vous faites des ornements royaux en leur possession, vous dites : la tapisserie n'est pas indiquée. Mais s'ils avaient pu en disposer pendant leur vie, ou si elle ne leur a jamais appartenu, où voulez-vous trouver cette indication ?

Vous dites : si la tapisserie eût existé dans le trésor de l'église cathédrale de Bayeux, elle eût probablement été consumée dans l'incendie général qui dévora cette ville, en l'année 1106, lors du siége de Henri Ier, roi d'Angleterre, qui prit d'assaut cette ville sur le duc Robert, son frère. On conçoit que des objets de valeur, des vases formés de métaux précieux, tels que le plateau d'argent trouvé, en 1729, dans le parc des Risley, comté de Derby (1), aient excité la cupidité du soldat toujours avide de pillage ; mais une simple toile avec quelques figures de laine ! D'ailleurs maître Wace dit positivement que les richesses furent conduites dehors (2).

Tout le trésor ne fut pas entièrement pillé et dissipé, puisque Raoul l'Angevin, chanoine, qui a écrit les *us et coûtumes de l'église de Bayeux*, en 1269 (3), dit que le casque surmonté d'une cou-

(1) *An account of a large silver plate of antique Bassorelievo, Roman Workmanship, found id Derbyshire, by Wm. Stukeley.* Broch. in-4° avec fig.

(2) Tote fut l'iglise destruite,
E la richesce fors conduite.

(3) *Item in forestâ de Alâ....*

Et est sciendum quod in dedicatione ecclesiæ Baiocensis dedit eamdem forestam ecclesiæ Baiocensi illustris rex Anglorum Guillelmus, ad usus canonicorum et episcopi, pro igne et maneriis eorum reædificandis, et in

Digitized by Google

ronne dorée, que le Conquérant avait posé et laissé sur l'autel le jour de la dédicace de l'église, en signe du don qu'il faisait de la forêt d'Elle, existait encore à cette époque. Tout n'avait donc pas encore été enlevé !

Comment se fait-il que jusqu'en 1476 (1), et postérieurement jusqu'aux guerres civiles du XVIe siècle, non-seulement le casque ou *bacinet* du même prince, mais encore les manteaux que le duc et la duchesse portaient le jour de leurs noces aient subsisté dans le trésor de l'église de Bayeux? Ceci est positif, vous ne pourriez répondre; l'enlèvement n'a donc pas été aussi général que vous le dites !

Ces derniers objets ne sont pas indiqués non plus dans l'inventaire ordonné par Guillaume à son lit de mort, ni dans le testament de Mathilde, par une raison toute simple: c'est qu'ils ne leur appartenaient plus au moment de leur décès, puisqu'ils en avaient diposé pendant leur vie.

M. de La Rue dit (2): *La tapisserie est un ouvrage qui n'a jamais été fini; on voit à son extrémité des figures simplement dessinées,*

signum donationis ipsius posuit cassidem æneam super majus altare Ecclesiæ cum coronâ deauratâ quæ adhuc custodiuntur in ecclesiâ in testimonium prædictorum. Ext. du cérémonial ms. de l'Angevin.

(1) *Item* le bacinet du duc Guillaume de cuivre doré. Fol. 79.

En suivent pour le tiers chapitre, les prétieux manteaux et riches chapes trouvez et gardez en triangle qui est assis en costé dextre du pulpitre dessous le crucifix.

Premierement ung mantel duquel, comme on dit, le duc Guillaume estoit vestu quand il espousa la ducesse, tout dor tirey, semey de croisettes et florions d'or. Et le bort de bas est de orfray à ymages faict. Tout environ ennobly de fermailles dor esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses. Et de présent y en a encore sept vingts. Et y a sexante dix places vuides où aultres fois avoient esté perlles, pierres et fermailles dor esmaillies. Fol. 80.

Item. Ung aultre mantel duquel, comme len dit, la ducesse estoit vestue quand elle espousa le duc Guillaume, tout semey de petits ymages dor tire a orfrais pardevant. Et par tout le bort debas enrichis de fermailles dor esmaillies et de camahieux et aultres pierres précieuses; et de present en y a encore deux cens quatre vingts douze. Et y a deux cens quatre places vuides ausquelles aultres fois estoient pareilles pierres et fermailles dor esmaillies..... *Ibid.*

Item une tente tres longue et estroicte de telle a broderie de ymages et escripteaulx faisans représentation du conquest dAngleterre, laquelle est tendue environ la nef de leglise le jour et par les octaves des reliques. Fol. 89.

Ext. de l'*Inventaire des joyaulx, capses et reliquaires, ornements, etc., appartenans à l'église N.-D. de Baieux*, dressé en 1476, sous l'épiscopat de Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem.

(2) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, p. 16.

Digitized by Google

se sont des hommes à pied qui s'enfuient à toutes jambes. Ce passage prouve d'une manière positive, comme nous le savions déjà parfaitement, que l'abbé de La Rue n'avait vu que très-rarement la tapisserie, puisqu'il ose avancer un fait aussi matériellement faux. Les figures qu'il dit être simplement dessinées sont altérées et détériorées par l'effet du temps, de telle sorte qu'il ne reste que la trace des points d'aiguille, et quelques légers fragments de la laine qui les garnissait dans l'origine. Cette partie est dans le plus mauvais état; on voit qu'elle a été détruite, par suite des événements et des vicissitudes auxquels un monument aussi fragile a dû être exposé depuis près de huit siècles (1).

M. de La Rue s'étonne du silence de R. Wace, qui, écrivant dans la deuxième moitié du XIIe siècle, et traitant *ex professo* de la conquête, n'a pas mentionné la tapisserie: le savant abbé devait savoir mieux que personne combien les historiens et les poëtes du moyen-âge sont sobres de pareils détails. Les objets d'arts ne sont presque jamais décrits par eux: cela est si vrai, que nous n'avons aucuns détails historiques sur le monument où s'opère le grand changement de l'architecture romane à l'architecture ogivale. Voilà cependant un changement important qui avait lieu sous les yeux de tous, et personne n'a daigné nous en instruire.

Les connaissances que l'on a acquises à cet égard sont le résultat des observations, le fruit des comparaisons et des recherches des savants modernes. Qu'on juge après cela du reste!

Vous reconnaissez vous-même l'exactitude de la tapisserie dans la description du vaisseau qu'avait fait construire Mathilde et que montait son mari (2), et vous dites ensuite qu'elle représente des faits dont Wace n'a point parlé, qui ont échappé aux historiens normands et anglo-normands, et dont Lancelot et tous ceux qui ont écrit sur ce monument n'ont donné aucune explication. C'est précisément ce motif qui la rend plus importante pour l'histoire, et qui lui donne un véritable caractère de contemporanéité. Les jongleries de Taillefer, rapportées par Geoffroy Gaimar, qui a écrit en vers français l'histoire des rois d'Angleterre jusqu'à Guil-

(1) Voyez à cet égard le savant et curieux *Rapport fait au conseil municipal de Bayeux* par M. Pezet, président du tribunal civil, au nom de la commission chargée de prendre des mesures pour la conservation de la tapisserie de la reine Mathilde. Bayeux, 1838, in-8°, et dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont. 1840, 6e vol., p. 62.

(2) *Recherches sur la tapisserie*, p. 21.

Digitized by Google

laume le Roux, reproduits par la tapisserie, prouvent une grande vérité dans les détails (1).

Pour la forme des caractères qui composent les inscriptions de la tapisserie, M. de La Rue dit qu'elle diffère de beaucoup des lettres gravées sur le sceau du Conquérant. Dans son premier travail, il n'avait pas cité l'épitaphe du tombeau de la reine Mathilde, qui existe encore au milieu du chœur de l'ancienne abbaye de Ste-Trinité de Caen, dont les lettres sont absolument identiques avec celles des inscriptions de la Tapisserie; dans le second, il l'a indiquée parce qu'elle lui avait été opposée par les savants anglais, mais avec la prétention qu'elle contient des lettres purement romaines et d'autres entièrement anglo-saxonnes. On conçoit difficilement une pareille aberration, en présence des deux monuments. Il est d'une évidence frappante, pour les personnes qui ont pu comparer, que la similitude est complète entre les caractères de la tapisserie et ceux de l'inscription tumulaire. La prétendue différence avec les lettres du sceau ne consiste que dans trois lettres : C, O, S, qui sont rendues avec des formes angulaires ; et cela s'explique facilement de la part du graveur, qui, ayant à travailler sur un corps dur, préférait employer des lignes droites, qui se prêtent mieux au maniement de l'outil que les lignes courbes. C'est aussi par ce motif que l'épitaphe de Mathilde contient quelques C carrés. La même raison n'existait pas pour un travail à l'aiguille; aussi se hâte-t-il de dire qu'il n'y a pas entre les écritures des deux siècles une différence assez marquée pour former une objection qui mérite qu'on s'y arrête.

Mais pourquoi donc M. de La Rue n'a-t-il pas cité le sceau d'Édouard le Confesseur, prédécesseur du Conquérant, qui existe au musée britannique, qu'il connaissait bien, et dont une copie fidèle a été publiée depuis dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (2) ? Là, les prétendues lettres anglo-saxonnes n'existent pas, les caractères formés de lignes courbes sont rendus avec leur forme naturelle; ceci prouve nettement que les lettres angulaires

(1) *Chroniques anglo-normandes*, par F. Michel, t. 1er, p. 8; *Recherches sur la tapisserie*, p. 23. H. de Huntingdon, libr. 7, fol. 211. *Quidam verò nomine* Taillefer *diu antequàm coirent bellatores, ensibus jactatis ludens coram gente Anglorum, dum in eum omnes stuperent, quemdam vexillifer-um Anglorum interfecit.*

(2) *Sceaux des rois et des reines d'Angleterre.* Paris, 1835, in-folio, planche 1re, n° 1.

Digitized by Google

du sceau de Guillaume sont le résultat du caprice de l'artiste, et rien autre chose.

Nous ajouterons que ce sceau d'Édouard est excessivement curieux pour l'étude de notre monument; les légendes, parfaitement conservées, sont d'une ressemblance parfaite avec celle de la tapisserie, et M. de La Rue n'aura pas voulu éveiller, par cette coïncidence frappante, l'attention du public sur ce point délicat de sa discussion.

Relativement au mot *Wadard* écrit au dessus d'un cavalier qui tient une lance et un bouclier, vous dites que c'est tout simplement *une sentinelle préposée à la garde des effets de l'armée.* Pour nous, nous y reconnaissons ce que nous pourrions appeler de nos jours un officier chargé du détail et de surveiller les fournisseurs de l'armée, un intendant militaire si l'on veut. Ses fonctions sont faciles à deviner par la position qu'il occupe au milieu des hommes qui portent et abattent des bestiaux; le chef des bouchers est même descendu de son cheval pour lui parler, il est reconnaissable à la hache qu'il porte sur son épaule droite. La preuve que ce n'est pas une simple sentinelle, c'est qu'il est revêtu de la cotte de maille et qu'il est à cheval comme les autres chevaliers. La désignation de son nom suffisait à des contemporains pour le faire reconnaître.

M. de la Rue prétend, à l'occasion de dix à douze fables d'Ésope qui se trouvent représentées dans les bordures de la tapisserie, que ces fables n'ont pu être connues qu'après la première croisade, en 1096, et que c'est sur des exemplaires rapportés de l'Orient que Henri Ier, duc de Normandie, fit une traduction au commencement du XIIe siècle. Cette opinion est une erreur; il existe dans la bibliothèque de Leyde, en Hollande, un manuscrit de fables ésopiennes qui offre, *ad marginem*, des figures et des indications portant date de l'année 1026. Le manuscrit est nécessairement antérieur, mais la date portée dans la marge suffit pour établir qu'une collection de fables ésopiennes était connue avant l'époque qu'on veut leur assigner: d'ailleurs Henri Ier n'est pas le premier traducteur des fables d'Ésope, puisque Alfred, formé par des instituteurs français (1), les avait traduites du grec en saxon dans le IXe siècle. Marie de France en donna une traduction sur le manuscrit saxon d'Alfred.

(1) *Per gallicanos doctores, omnibus litteris apprimè instructus erat.* Ingulf. p. 912.

Digitized by Google

Vous dites : le monument ne peut être au plus que du XIIe siècle ; c'était l'opinion de Hume, qui attribuait la tapisserie à Mathilde, fille du roi Henri Ier, et dernier rejeton de la première famille des ducs de Normandie.

Mais pourquoi voulez-vous qu'il ne soit que du XIIe siècle au plus, puisqu'il porte tous les caractères d'une époque antérieure? De quelle importance peut être l'autorité de Hume en pareille matière? Hume est sans doute un grand historien; mais quand il s'agit de juger de l'âge d'un monument ancien, est-il un juge compétent? Avait-il vu d'ailleurs le monument en original? l'avait-il étudié comme il convient, pour prononcer en connaissance de cause? Assurément, non; donc son autorité est sans valeur.

L'usage, dites-vous, d'exposer publiquement la tapisserie, pendant l'octave des reliques, n'existait pas à Bayeux dans le XIIIe siècle; mais sur quoi votre prétention est-elle fondée? C'est probablement parce que le Recueil des coutumes et des statuts de l'église (1) n'en parle pas; ce silence s'explique aisément: la tapisserie n'était pas un objet religieux, elle ne servait pas à la célébration du culte; ce n'était qu'un objet de pur ornement dont la décoration même, il faut l'avouer, n'était pas une chose très-convenable pour une cathédrale, puisqu'il ne s'agit que d'exploits guerriers, depuis les prétentions de Guillaume au trône d'Angleterre jusqu'à la défaite des Saxons.

Dans l'exposition de la réponse que fait l'abbé de La Rue pour réfuter MM. Gurnet, Amyot et Stothard, on voit clairement qu'il connaissait peu la tapisserie; il l'avait rarement vue en original, et toutes ses objections ont été faites sur les mauvaises copies qui circulaient avant celles publiées par la Société des Antiquaires de Londres (2).

M. de La Rue vante continuellement l'inventaire de 1369, et cet inventaire n'est connu que par la mention qui en est faite dans celui de 1476 (3). Voici comment on le trouve indiqué dans ce dernier, au folio 72 v° :

INUENTAIRE DES JOYAULX RELIQUES ET RELIQUAIRES DE LEGLISE. FAIT LAN MIL TROIS CENS SEXANTE NEUF. ET ESCRIPT EN LA FIN DU LIURE DES EUAGLES COUUERT DARGENT DORÉ.

(1) *Brevis tractatus de consuetudinibus et statutis ecclesiæ Baioc.* Per Rad. andegavinum, an 1269, Ms. in-4°.

(2) *Recherches sur la tapisserie de Bayeux*, p. 43. (3) Id., p. 48.

Digitized by Google

M. de La Rue n'a pu voir ce livre, puisqu'il est disparu de la bibliothèque du chapitre depuis longues années. La richesse de sa couverture indique assez le motif de sa disparition.

Mais il est un autre chapitre bien plus extraordinaire, c'est celui où, après avoir parlé de la cathédrale, qui fut brûlée en 1106, par Henri Ier, neveu d'Odon, qu'on dit restaurée par lui dans les années suivantes, on prétend qu'elle fut de nouveau brûlée, en 1160, sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt (1). Ce dernier incendie est inconnu dans les fastes de notre histoire locale ; on peut consulter à cet égard les ouvrages de Hermant et de Beziers (2). C'est bien effectivement l'évêque Philippe de Harcourt qui travailla avec activité à réparer les désastres causés par un incendie, mais l'incendie de 1106. Les premiers travaux n'avaient pas été entrepris avec beaucoup d'ardeur, si même il y en eut de faits par son prédécesseur, Richard III, fils naturel de Robert, comte de Glocester, celui-là même qui, d'après l'historien du diocèse, aurait détruit la ville et la cathédrale de Bayeux, par ordre de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui commandait en personne. Robert du Mont, dans son *Appendix* à la chronique de Sigebert (3), dit, sous l'année 1161 : *Ecclesiâ Baiocensi igne combustâ, Philippus episcopus in ejus restauratione iterùm viriliter laborat.* L'adverbe *iterùm* ne peut se rapporter évidemment qu'à la reprise des travaux, et non pas à un second incendie. Les travaux de rétablissement avaient été si peu considérables sous Richard III, qu'il donna au chapitre de Bayeux l'église et la cure d'Isigny, en l'année 1138, *comme une espèce de compensation des grands maux que son père lui avait causés* (4). L'épiscopat de ce Richard ne fut d'ailleurs que d'environ huit ans; ainsi d'aussi grands désastres ne peuvent se réparer aussi promptement.

Le livre noir de la cathédrale, que nous avons consulté, contient une bulle du pape Innocent III, de l'an 1210, sous l'épiscopat de Robert des Ablèges, qui prouve que la cathédrale n'était pas encore terminée à cette époque (5).

(1) *Recherches sur la tapiss. de Bay.*, p. 51. M. Auguste Le Prévost place la prise de Bayeux avant le mois d'août 1105.

(2) *Hist. du dioc. de Bayeux*, p. 173. Hist. som. de Bay., p. 40.

(3) Rob. de Monte, in append., 1er vol. de la Collection de Pistorius, p. 641.

(4) Hermant, *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. 169.

(5) *Ad fabricam ecclesiæ Baiocensis quæ magnas expensas exegit.* Ex. cart. eccl. Baioc., fol. 9 verso.

Digitized by Google

Ainsi les documents que nous venons de consulter indiquent bien qu'il s'agissait de réparer les désastres de 1106, et non pas ceux d'un incendie de 1160, qui est inconnu dans l'histoire. C'est cependant cette dernière date que M. Bolton-Corney a choisie !

Nous sommes d'accord avec M. de La Rue, lorsqu'il voit, dans une des scènes de la tapisserie, la promesse faite à Harold d'une fille de Guillaume. Cette circonstance est exprimée par un clerc, un secrétaire qu'on lui envoie pour lui annoncer l'alliance qu'on vient d'arrêter pour elle. Il touche de l'extrémité des doigts de la main droite la joue de la princesse; c'était probablement le cérémonial usitée en pareille occasion. Cette fille du Conquérant est nommée diversement par les auteurs : les uns l'appellent *Adelillis*, d'autres *Agatha*, *Ela*; mais le nécrologe de Bayeux indique *Aelis*, qui probablement est le même nom qu'*Adèle*. Nous reconnaissons ce nom dans celui écrit *Ælfgiva* sur la tapisserie. Cette princesse fut enterrée dans la cathédrale de Bayeux, où l'on célébrait l'anniversaire de sa mort le 10 décembre de chaque année.

On conçoit parfaitement le laconisme de l'inscription qu'on n'a pas voulu rendre plus explicite : *Ubi unus clericus et Ælfgiva*. C'était assez pour la vérité historique, sans compromettre la position de cette princesse, envers laquelle on devait garder des ménagements.

Quand même il serait vrai que le mot *Wadard*, en lui faisant subir les altérations proposées par M. de La Rue, signifierait *vigila custos*, garde ou sentinelle, en saxon et anglo-saxon, qu'est-ce que cela prouverait ? que le nom aurait une signification étymologique. Mais la plupart de nos noms propres actuels ne sont-ils pas dans le même cas? n'ont-ils pas une signification d'origine, sans pour cela désigner les fonctions que nous exerçons ?

M. de la Rue nous apprend lui-même que Vitalis, l'un des personnages de la tapisserie, paraît avoir été un vassal de l'évêque Odon, et qu'il figure comme témoin dans une charte de cet évêque pour l'agrandissement de son palais, en 1092, mais sans aucune attribution de titre (1). Cette circonstance n'est-elle pas favorable à l'opinion de ceux qui pensent que la tapisserie aurait

(1) *Cartul. eccl. Baioc.* Recherches sur la tapiss., p. 57 et 58.

Digitized by Google

été faite par l'ordre d'Odon, puisqu'il y a fait figurer des officiers de sa maison?

Les lions qui se trouvent un si grand nombre de fois dans les bordures de la tapisserie ne peuvent-ils pas déjà être considérés comme des emblèmes de force et de puissance, empruntés aux paroles de l'Écriture? Le lion de la tribu de Juda figurait sur le tombeau d'un fils de Richard Ier, duc de Normandie, inhumé dans l'abbaye de Fécamp. Sur un des chapiteaux de l'église St-Gervais de Falaise, on voit des lions; de même sur le chapiteau d'une des colonnes de l'abside de l'abbaye de Ste-Trinité de Caen, dédiée en 1066, on voit deux lions supportant sur leur tête un cadre qui entoure le buste d'une femme, qui, d'après l'opinion de M. de La Rue lui-même, représente la reine Mathilde, fondatrice de ce monastère (1). Dans la partie ancienne de la nef de la cathédrale de Bayeux, on voit un lion qui paraît y être placé comme un symbole de la puissance normande, et ce symbole est d'autant plus frappant pour nous, qu'il est devenu le type du sceau municipal de cette ville (2). Les lions étaient si bien considérés comme l'emblème de la Normandie, que la chambre des comptes de cette province, faisant exécuter, en 1583, un fort joli jeton pour servir aux opérations de calcul, y a fait graver les deux lions passant et marchant à gauche. Ainsi ce ne doit être que par l'ignorance et l'inhabileté des artistes que les lions sont devenus des léopards.

Wace décrit le costume de l'évêque Odon pendant le combat, et cette description, selon l'abbé de La Rue, n'est pas conforme à la tapisserie; mais cette différence n'est-elle pas à l'avantage du monument? Wace n'est pas contemporain, les faits peuvent avoir été altérés dans son récit; d'ailleurs l'histoire du moyen-âge est pleine de ces contradictions, et l'on ne peut raisonnablement tirer avantage de pareils faits.

M. de La Rue termine ses observations en disant: « La tapis-» serie n'offre aucun caractère intrinsèque ni extrinsèque qui ap-

(1) Voyez la figure dans la traduction de Ducarel, par M. Léchaudé d'Anisy, pl. XIX, fig. 56.

(2) *Mém. des Antiq. de Norm.*, t. x, p. 647, et atlas, pl. IV. La ville de Bayeux porte pour armes, *de gueules à un lion passant d'or accompagné en chef des lettres* B *et* X, d'après l'armorial général de France, tenu par d'Hozier; cependant dans la pratique, et particulièrement depuis le XVIIIe siècle, ce lion est devenu léopardé, et on lui a retourné la tête.

Digitized by Google

» partienne exclusivement au XIe siècle ; il ne lui manque, au con-
» traire, aucun de ceux qui appartiennent au XIIe : elle doit donc
» avoir été fabriquée dans ce dernier siècle. C'était l'opinion de
» Hume, de lord Lyttleton et de Strutt ; nous la suivons, et nous
» pensons, avec les deux premiers, que le monument doit être at-
» tribué à l'impératrice Mathilde (1). »

Nous avons combattu, dans cet écrit, les raisons de notre adversaire, par des citations empruntées principalement aux archives locales, et par l'inspection du monument, qui porte en lui-même le caractère évident de la seconde moitié du XIe siècle. Nous nous contenterons de faire remarquer que les trois savants dont on invoque ici le témoignage n'ont jamais vu l'original, que c'est sur des copies au simple trait, faites sur une petite échelle, défectueuses au plus haut degré, que leur opinion a été conçue ; et encore faut-il dire que Strutt consacre seulement dix lignes à l'examen de cette question (2). Quant à l'impératrice Mathilde, à qui on en veut faire honneur, nous ne pensons pas qu'aucune personne un peu au courant de l'histoire de notre province puisse jamais soutenir une pareille proposition. Qu'on examine sérieusement si la vie agitée de cette femme, traversée continuellement par des intrigues politiques, eût pu lui permettre d'entreprendre un pareil labeur ; pour nous, nous ne le pensons pas.

Après avoir exposé et repoussé, le plus succinctement qu'il nous a été possible, les arguments négatifs de l'abbé de La Rue, nous devons actuellement passer à ceux présentés par M. Bolton-Corney, qui déjà ont été réfutés en partie d'une manière judicieuse par M. Lecointre-Dupont (3).

Nous devons dire aussi que la *Bibliothèque de l'École des Chartres* a consacré un petit article à l'écrit de notre antiquaire anglais, et que l'opinion de M. Jules Quicherat est favorable à la contemporanéité de notre monument (4).

M. Bolton-Corney commence par s'appuyer de l'autorité du savant M. Daunou, qui dit « que l'opinion qu'on a conçue
» à Bayeux de l'origine de cette tapisserie est, comme la plupart
» des traditions locales de cette espèce, *dénuée de tout fondement*
» *et incapable de supporter un examen sérieux.* » Mais nous avons

(1) *Recherches sur la tap. de Bay.*, p. 92.
(2) *Angleterre anc.*, par J. Strutt ; trad. par Boulard, in-8°, p. 182.
(3) *Revue anglo-française*, t. 1er de la 2e série, p. 408.
(4) *Bibliothèque de l'École des Chartres*, tom. 2, p. 91.

Digitized by Google

déjà démontré, au commencement de cet écrit, que ce n'est pas le véritable point de la question que l'on agite ainsi : il s'agit seulement de savoir si le monument est contemporain ; nous soutenons l'affirmative, voilà la véritable question. Tout le reste n'est que des paroles oiseuses, sur lesquelles on peut disserter éternellement sans arriver à aucune conclusion utile, puisque les témoignages écrits manquent.

Vous dites rejeter la tradition, ce n'est pas nier l'antiquité de la tapisserie. Fort heureusement, sans doute ; mais, encore une fois, la tradition ne fait rien à la chose, c'est le monument qui porte en lui-même le caractère de son époque ; les archéologues les plus éclairés qui l'ont examiné avec tout le soin qu'il réclame, sont convaincus qu'il a dû être exécuté immédiatement après la conquête, dans un moment où le souvenir de toutes les circonstances de ce grand événement, qui y sont fidèlement retracées, devait être présent à la mémoire des personnages qui en dirigeaient l'exécution.

Vous répondez en disant : *La propriété des costumes n'accuse pas toujours l'exécution contemporaine d'un monument ; elle peut avoir été le résultat du choix ou du penchant des artistes médiocres à copier les ouvrages de leurs prédécesseurs.* Nous disons, nous : Votre raisonnement ne peut se soutenir : il est de principe invariable que les artistes du moyen-âge, l'Italie exceptée, n'ont jamais exécuté les scènes qu'ils avaient à représenter qu'avec les costumes de leur propre temps ; une autre manière de procéder eût été insolite, et n'eût pas été comprise par les contemporains.

Une sorte de perfection dans la composition et une certaine intelligence dans les inscriptions trahissent, dites-vous, la surveillance de quelque savant personnage dans la direction du travail. Mais croyez-vous que, dans le cas où la reine Mathilde et ses femmes eussent brodé la toile qui devait transmettre à la postérité le plus grand événement de la vie de son mari, qui plaçait sur sa tête la couronne d'un grand peuple et signalait la valeur des Normands, on n'eût pas choisi l'homme le plus capable de diriger une semblable entreprise?

Si l'exécution en est due à l'évêque Odon, qui y figure d'une manière si capitale, croyez-vous qu'un homme aussi éclairé, aussi ami des arts, qui envoyait des jeunes gens se perfectionner dans les écoles les plus fameuses des pays étrangers, qui était riche,

Digitized by Google

puissant, et qui avait rebâti sa cathédrale, ne fût pas capable d'entreprendre un monument de ce genre?

Que l'on consulte, comme objet de comparaison sur l'état des arts à cette époque, les sculptures qui décorent extérieurement et intérieurement l'église de l'Abbaye-aux-Dames, à Caen, et l'on se convaincra de la possibilité d'exécution, en voyant particulièrement les chapiteaux de l'abside de cette église bâtie par la reine Mathilde (1). Un de ces chapiteaux, singulièrement remarquable, offre la figure de deux minotaures affrontés et ailés, portant sur la tête le casque à nasal, tel qu'il se trouve sur la broderie de Bayeux. Peut-on invoquer une autorité plus concluante que celle d'un édifice bâti par la princesse même à qui la tradition de Bayeux attribue la confection du monument ?

Vous constatez vous-même l'exactitude rigoureuse de la tapisserie, en faisant remarquer que Harold est appelé *dux* antérieurement à la scène du couronnement, ensuite *rex*. Vous dites : Guillaume, dont le couronnement ne fait point partie de cette peinture historique, est qualifié *dux*, jamais *rex*, ce qui montre le désir d'éviter des anachronismes. Ceci prouve d'une manière évidente que le monument est contemporain; vous ne pouvez rien conclure de ce que le couronnement de Guillaume ne s'y trouve plus dans son état actuel. Nous avons déjà fait remarquer que la fin de la tapisserie est dans le plus mauvais état; elle est détériorée par l'effet du temps; elle en porte des marques non équivoques; elle n'est plus dans son état primitif. Le monument, lorsqu'il était dans son intégrité, devait continuer l'histoire jusqu'au couronnement du Conquérant; c'est sans doute une grande perte, mais qui est aujourd'hui irréparable.

Votre prétention d'établir que la tapisserie a été exécutée après la réunion de la Normandie à la France ne peut avoir rien de sérieux ; elle n'est appuyée d'aucune raison concluante; ainsi c'est une allégation gratuite qui tombe d'elle-même.

Vous dites: Guillaume fut un prince trop politique pour prendre le titre de *Conquérant*. Dans le *Domesday-Boock*, il est constamment dit de lui : *postquàm venit in Angliam*. Nous concevons que ce point est délicat pour la susceptibilité nationale des Anglais; cependant il y a une réponse facile à produire. Les archives du dépar-

(1) Voyez les *Antiquités anglo-normandes*, de Ducarel; trad. de M. Lechaudé d'Anisy, p. 111.

Digitized by Google

tement de la Manche conservent un acte authentique original, en faveur de l'abbaye du Mont St-Michel, qui porte la signature de Guillaume et celle de son épouse. Nous avons fait un *fac simile* de ce précieux document. La signature du Conquérant, figurée par une rude croix, est précédée des mots : *Signum victoriosissimi* Regis Guillelmi ✠; celle de la reine est précédée de ceux-ci : *Signum nobilissime* Mathildis Regine ✠ (1).

Nous croyons que ceci est trop près du titre de Conquérant, pour que désormais on puisse songer à renouveler cet argument. Mais pour qu'on ne vienne pas dire que ce titre de *victoriosissimus* pourrait avoir été pris avant la conquête, nous devons ajouter que la même feuille de parchemin contient un acte antérieur, lorsqu'il n'était que duc de Normandie, qui porte la souscription suivante : *Signum gloriosissimi Normannorum* Ducis Guillelmi ✠ (2).

M. Bolton-Corney reproduit l'argument, déjà fourni précédemment, que Guillaume de Poitiers appelle l'armée combinée *Normanni*, tandis que sur la tapisserie elle est désignée sous le nom de *Franci;* mais il oublie, dans cette circonstance, que son principal guide, l'abbé de La Rue, a abandonné cette objection dans son

(1) *Ego* Guillelmus *gratiâ Dei* Rex *Anglorum ac Princeps Normannorum per hoc signum sanctæ* Crucis *confirmo decretum meorum optimatum supra scriptorum ut molendinum comitis quod abbas Ranulfus me favente a Gualeranno redemit perpetuò sit juris sci Michaelis ad victum suorum monachorum. Nec habeat potestatem quisquam meorum successorum seu ejusdem montis abbatum vel monachorum hoc ame meisque sancitum immutare qualibet occasione aut quantalibet numerositate preciorum.*

Signum Nobilissime Mathildis Regine ✠.

Signum Victoriosissimi Regis Guillelmi ✠.

(2) *Ego Willelmus grâ Dei tocius Normannie Comes, rogatus multis modis ab abbate Ranulfo monasterii beati archangeli Michaelis quod est in monte qui Tumba antiquitùs nuncupatur, concessi eidem loco molendinum in villa que Veim vocatur perpetuò possidendum, largienti michi eodem abbate sua spontanea voluntate ob memoriale sempiternum trigenta tres libras Cenomannensium. Et ut hec mea donatio inconvulsa in posterum successionibus maneat perpetuùm subter manu propria signum vivifice crucis imprimere curavi. Signum gloriosissimi Normannorum* Ducis Guillelmi ✠. *Testes autem asfuerunt Johannes presul Abrincencis* ✠. *Hugo presul Luxoviensis* ✠. *Robertus Btram* ✠. *Richardus viccomes* ✠. *Radulfus cubicularius* ✠. *Radulfus filius ejus et alii quam plurimi.*

Digitized by Google

second travail, et qu'il a entièrement renoncé à s'en prévaloir (1). M. J. Quicherat fait remarquer à cette occasion que, « dès » le onzième siècle, cette dénomination s'appliquait à tous les » peuples habitant le territoire de la Gaule, par opposition aux » peuples de race étrangère (2). » Ainsi c'est encore un argument qui n'a aucune valeur.

Nous avons fait voir que l'incendie de la cathédrale, en 1160, est imaginaire. C'est néanmoins toujours sur ce texte que l'on augmente pour chercher à établir que la tapisserie aurait dû être détruite; mais nous avons déjà prouvé que des richesses tout aussi périssables avaient été sauvées lors du siége de 1106; et ce n'est pourtant pas les seuls objets; car si nous consultons l'inventaire de 1477, nous trouvons, non-seulement le coffret oriental en ivoire qui renferme la chasuble de St Regnobert, mais encore quatre coffres de même matière qui existaient à cette époque (3). Ces faits démontrent bien évidemment que la majeure partie du mobilier de l'église fut sauvée, probablement par la générosité du roi Henri Ier; ce qui paraît même résulter de la mesure prise à l'égard du clergé, qui fut épargné par la clémence du vainqueur (4).

(1) *Rech. sur la tap. de Bay.*, p. 29.

(2) *Biblioth. de l'École des Chartres*, t. 2, p. 91.

(3) *Item.* Un coffret de yuiere barre et borde a couplets derriere sur lesquels il se euure. Et a serreure p. deuant qui se clot a clef p. une barre d'argent donc le crampon chiet dedens la serrure. Le tout dargent dore et ouure de menuerie. En lung des bouts a deux anelets dargent un hault et lautre bas. Et en lautre bout en a ung en hault et celui de bas est chaest. Et dedens est le casuble monsr. sainct Regnobert.

Item. . . . . . .

Item. Quatre coffre de yuiere desquels deux sont quarres. Et les deux aultres sont plus longs que leys. Garnis p. dessus en millieu et aux cornières dargent dore. Et œuure pareillement comme en coffre du casuble sainct Regnobert. Et sont clos et serres sans clef et sans serreure. Dedens lesquels sont plusieurs joiaulx et reliques comme plus amplem. est declare end. ineuentaire ancien donc dessus est faicte mention. Recours à icelui.

Et est a noter que p. la teneur dud. inuentaire ancien lors y auoit cinq tels coffres de yuiere. Mes de pnt. celui qui est designe pour le quart end. inuentaire na point este trouue. Et aussi led. inuentaire ancien dit que il demoura tout vuide. Fol. 74 v°.

(4). . . . . *Clerum*
Jam diffidentem, supremaque fata videntem,
Ædibus è sacris flammæ vis expulit acris
Sorsque fuit talis, non permisit furialis

Le clergé désespérant de son salut, voyant sa dernière heure, est chassé des temples par les vives ardeurs de la

Digitized by Google

Les prétendues observations paléographiques sur la forme des caractères des inscriptions de la tapisserie, comparés à ceux du sceau de Henri de Beaumont, évêque de Bayeux, qui siégea de 1165 à 1205, ne sont pas plus heureuses ; tout cela est une illusion de M. Bolton-Corney.

Tous les antiquaires qui ont parlé de notre monument le regardent comme un *don ;* M. Bolton soutient, au contraire, qu'il a dû être exécuté aux frais du chapitre ; mais cette prétention, comme on le pense bien, n'est appuyée d'aucune preuve justificative. Nous demanderons, nous, aux personnes désintéressées dans la question, s'il est naturel de penser que le chapitre eût fait exécuter un travail aussi long, aussi dispendieux? Un corps religieux ne pourrait se déterminer à faire les frais d'une pareille dépense que par un motif bien puissant, et nous ne pouvons trouver ce motif cent quarante ans après l'événement, lorsque la Normandie était rentrée sous la domination française, et alors qu'elle n'avait plus d'existence politique.

Là se borneront nos observations pour repousser les prétentions étranges émises, seulement depuis quelques années, par des hommes qui connaissent peu ou même point du tout l'original de notre monument, et dont les raisonnements, on vient de le voir, reposent sur des bases aussi fragiles. Nous n'insisterons pas davantage ; nous nous contenterons, afin de ne laisser aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs, de résumer l'ensemble des preuves qui démontrent que la tapisserie est réellement un *ouvrage* de la seconde moitié du onzième siècle.

RÉSUMÉ. — CONCLUSION.

L'antiquité du travail de la tapisserie n'est pas douteuse ; elle porte en elle-même l'évidence de l'exactitude et de l'authenticité ; elle fournit des circonstances de détail dont les historiens n'ont point conservé le souvenir.

Une chose qui frappe d'abord et avant tout, c'est que dans le grand nombre de bâtiments, de palais, de portiques, d'églises qui y sont représentés, il n'y a pas un seul exemple de l'archi-

Arma subire gregis nos indulgentia Regis.

182 vers. Serlonis. *De capta Baiocensum civitate.*

flamme. Mais la clémence du roi ne permit pas que nous passassions par les armes de ses troupes furieuses.

Digitized by Google

tecture ogivale, ni même de la transition; tout, au contraire, y est à plein cintre, et rappelle parfaitement le style de l'architecture romaine. Il n'en serait certainement pas ainsi, si le monument eût été exécuté, dans le XIIe siècle, sous l'impératrice Mathilde, quatre-vingts ou cent ans après la conquête (1).

Guillaume de Malmesbury nous apprend qu'Edouard, contre l'usage de sa nation, portait la barbe de moyenne longueur : les Saxons avaient les cheveux coupés et la barbe rase; ils la laissaient croître sur la lèvre supérieure (2). Ces circonstances sont fidèlement reproduites sur la tapisserie.

M. Augustin Thierry, dans son Histoire de la conquête de l'Angleterre (3), après avoir donné l'analyse du travail de Lancelot, publié dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, termine par une note dans laquelle il semble adopter l'opinion de l'abbé de La Rue, tout en attribuant la tapisserie à une Mathilde qu'il dit *femme de Henri Ier et fille du roi d'Écosse;* ce serait alors Mathilde, fille de Malcom, roi d'Écosse, qui mourut le 1er mai 1118, et que l'église regarde comme une sainte. Mais on voit que le savant historien a confondu dans cette circonstance la mère et la fille, du même nom, pour ne faire qu'un seul personnage. Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, et de la pieuse Mathilde d'Écosse, devenue veuve en 1125 de Henri V, empereur d'Allemagne, remariée à Geofroi V, surnommé le *Bel* et *Plantagenet*, comte d'Anjou, mourut en 1167.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de M. Thierry, il est cependant certain qu'il considère, et avec raison, la tapisserie de Bayeux comme un monument authentique et digne de foi, puisqu'il l'invoque constamment à l'appui de son texte. Ainsi, sous ce rapport, il la consulte comme le poëte Wace et les chroniques qui servent de base à son histoire. Cet assentiment nous paraît déjà assez significatif pour lui donner toute la valeur qu'elle mérite.

Les effigies du sceau de ce prince et ses monnaies le représentent de la même manière; les caractères de son sceau sont sem-

(1) Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, mariée le 7 janvier 1114 à Henri V, empereur d'Allemagne, veuve en 1125, se remaria, au mois de juin 1129, à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et mourut en 1167.

(2) *Erat discretæ prolixitatis barba.* Will. Malmesb.

(3) *Hist. de la conq. de l'Angl.*, t. 1er, p. 407.

Digitized by Google

blabes à ceux de la tapisserie : ainsi voilà une coïncidence remarquable qui ne pourrait certainement pas exister si le monument n'était pas contemporain.

La tapisserie est évidemment l'ouvrage d'un homme du temps ; les caractères et le style des inscriptions le prouvent.

Après la campagne faite dans la Bretagne armorique, l'armée rentre en Normandie ; une scène représente le duc Guillaume à l'entrée d'une ville ; l'inscription porte : *Hic Willelm venit Bagias.* Or ce nom de *Bagias* pour exprimer Bayeux ne se rencontre nulle part ailleurs ; seulement, sur un plateau d'argent présentant des bas-reliefs antiques d'un travail romain, retrouvé en 1729 dans le parc du château de Risley, comté de Derby, on lit ces mots, en lettres majuscules : EXSVPERIVS EPISCOPVS ECLESIAE BAGIENSI DEDIT (1). Est-il possible maintenant de se méprendre sur une expression qui doit nécessairement appartenir à une locution du dialecte du Bessin, puisque le plateau retrouvé en Angleterre paraît provenir de l'église de Bayeux, à laquelle saint Exupère, son premier évêque, l'avait donné ?

Dans cette circonstance, le *g* est employé pour l'*i* ; *Bagias* équivaut à *Baïas*, et l'on trouve sur plusieurs monuments, pour désigner cette ville, *Baïa* ou *Baïæ*, *Baïarum* ; c'est une espèce de syncope ou d'abréviation de *Baiocas* (2).

Avant la révolution de 1789, la tapisserie était exposée dans la nef de la cathédrale de Bayeux, en commençant vers l'aile gauche, faisant retour au jubé et se terminant du côté droit vers les marches qu'il faut descendre pour y entrer. Cette exposition était périodique ; elle avait lieu chaque année depuis la Saint-Jean jusqu'à la dédicace que l'on célèbre dans cette église, suivant un ancien usage, le dimanche le plus proche du 14 juillet. C'est évidemment une commémoration de l'exposition primitive qui avait eu lieu en présence de Guillaume, de Mathilde, de ses fils Guil-

(1) L'inscription, telle qu'elle est figurée dans la dissertation du docteur William Stukeley, lue à la Société des Antiquaires de Londres en avril 1736, porte *Bogiensi*, au lieu de *Bagiensi* ; mais c'est une erreur évidente provenant de l'infidélité du dessin qui fut envoyé à l'auteur, lequel ne vit jamais l'original.

Nous nous proposons de faire connaître plus tard le dessin de ce curieux monument, dont nous devons une copie aux soins obligeants de notre digne confrère M. le vicomte Fritz de Cussy.

(2) V. H. Delauney, *Origine de la tapisserie de Bay.*, p. 17 et 75.

Digitized by Google

laume et Robert, de toute sa cour, en l'année 1077, lorsque la cathédrale fut consacrée (1).

Dix ans s'étaient écoulés depuis la conquête, et cette période de temps est suffisante pour avoir permis l'exécution d'une broderie de ce genre.

Quel autre bâtiment que la nef d'une cathédrale, nous le demandons, eût pu servir à développer une pareille tenture? Le monument a donc été fait pour la cathédrale de Bayeux, puisqu'il pouvait s'y déployer même lorsque la toile était plus complète qu'elle n'est aujourd'hui. Cette nef a cent quarante pieds de long sur trente-huit de large. Nul autre édifice, même dans les plus vastes palais du moyen-âge, n'aurait pu offrir un pareil emplacement.

Qui pouvait avoir le droit de faire exposer un monument profane dans une église, si ce n'est l'homme qui en était le chef suprême, dont la gloire se trouvait rehaussée par la part active qu'il avait prise a la conquête? Odon était dans ces conditions; on le voit d'abord assistant au conseil du duc lorsqu'il ordonne la construction des navires, ensuite il bénit les mets dans le repas qui a lieu après l'arrivée à Hastings, il figure au conseil qui a lieu avant la bataille, enfin il rallie l'armée dans un moment de désordre qui a lieu pendant l'action et qui faillit être si fatal à la fortune de Guillaume. HIC. ODO EPS : BACVLV̄ TENENS : CONFORTAT PVEROS. C'est en quelque sorte une apologie des services qu'il avait rendus à son frère.

La couronne d'Édouard et celle de Guillaume, comme roi d'Angleterre, sont fermées sur les sceaux et sur leurs monnaies; tandis que sur la tapisserie, celle du premier est un simple cercle orné de fleurons à pétales, imitant de grossières fleurs de lis. Il en est

(1) Dans une charte du duc Robert Courteheuse, comte du Mans, par laquelle il donne à l'église Sainte-Marie de Bayeux les fiefs situés tant à Bayeux qu'à Rouen et dans les autres parties de la Normandie, que *Ebremarus* tenait de son père le jour où il prit l'habit religieux, on lit cette note qui se trouve à la fin de la charte :

Anno igitur ab incarnatione Dni M°.LXXX°.IX°. *indict.* XIII *principatus Roberti Comitis anno secundo*, dedicationis ejusdem ecclesie anno XII°. *ordinationis Odonis ejusdem ecclesie episcopi anno* XL. VIII *kal. Maii dum esset Robertus Comes apud Vernonem quoddam castrum Normannie, iturus in expeditionem in Franciam; hic que scripta sunt coram primatibus suis predicte ecclesie in perpetuum possidenda contradidit contradita. Per hanc cartam sigilli sui assertione firmatam posteritati mandavit.* Ex. cart. eccles. Baioc.

Digitized by Google

de même de la couronne que porte Harold lorsqu'il est assis sur son trône. Cette circonstance nous paraît une preuve démonstrative que la tapisserie n'a point été exécutée en Angleterre, mais bien en Normandie.

Les étendards de la tapisserie ressemblent à celui que Guillaume porte sur le revers de son grand sceau, où il figure comme duc de Normandie. L'étendard que le pape lui avait envoyé, orné d'une croix, se trouve d'abord au haut du mât du vaisseau amiral, ensuite on le voit devant Guillaume à la bataille d'Hastings ou de Saulac; il est porté par un chevalier au dessus duquel est un nom propre écrit dans la bordure, mais il y a une lacune dans la toile qui ne présente plus que les lettres E...TIVS (*Eustatius*); c'est probablement le nom d'Eustache de Boulogne.

La comète qui parut en 1066, représentée dans la tapisserie, ne dura que cinq jours : on commença à la voir le VII des kalendes de mai, et c'est encore une circonstance frappante qui démontre que le monument a dû être exécuté à une époque très-rapprochée, puisque ce phénomène céleste n'a point été omis.

Ainsi donc les costumes, les armes, les caractères des inscriptions, le style de l'architecture, la vérité des détails, les usages, l'exactitude de l'histoire, prouvent un monument de la seconde moitié du onzième siècle, qui aura été donné à la cathédrale de Bayeux par son évêque Odon de Conteville, frère utérin de Guillaume le Conquérant, soit qu'il l'eût reçu de la libéralité de la reine Mathilde, sa belle-sœur, soit qu'il l'eût fait exécuter lui-même, ce qui paraîtrait plus probable. Maintenant nous croyons avoir envisagé la question sous son véritable point de vue, et nous laisserons le lecteur juge des raisons qui ont été administrées contre l'âge d'un monument si digne de fixer l'attention du public éclairé.

Ed. LAMBERT (*de Bayeux*).

TRAITÉ DE GRENILLON (1) FAIT ENTRE LE ROI D'ANGLETERRE ET LE DUC DE BOURGOGNE, EN 1359.

Le roi d'Angleterre étant entré, par Calais, dans l'Artois, la Picardie et la Champagne, sur la fin de 1359, se jeta en Bourgogne avec son armée, et prit Flavigny en Auxois, ce qui donna

(1) Autrement Guenillon ; ce nom de lieu est écrit de deux manières.

Digitized by Google

l'alarme aux deux Bourgognes. La reine, pour y remédier, assembla à Beaune les états des deux provinces, qui résolurent d'envoyer au roi d'Angleterre des ambassadeurs au nom du duc, afin de traiter avec lui, pour les deux Bourgognes et la terre d'Ile en Champagne. Par suite, un traité portant trève pour trois ans fut conclu au lieu de Grenillon, en Bourgogne, aux conditions suivantes :

(1) Art. I. Que le roi restituerait au duc la ville de Flavigny et accordait trève, pendant trois ans, à condition que le duc paierait au roi d'Angleterre à Calais, s'il en était le maître, sinon à Londres, deux cent mille d'or ou deniers d'or, à trente sous le denier, aux termes y portés ;

II. Que pour sûreté des IIc M moutons, le duc, les évêques de Châlons et d'Autun, les abbés de Cîteaux, de St-Pierre de Châlons, de St-Benigne de Dijon, de St-Martin d'Autun, de St-Seyne, de Flavigny, de Tournus, de Fontenay, de Maisières, de la Ferté, de la Bussière, de Châtillon, de St-Étienne de Dijon, d'Ogny, de Ste-Marguerite; les villes de Dijon, d'Autun, de Châlons, de Beaune, de Semeur, de Montbart, de Châtillon, s'obligeront audit paiement ;

III. Que les quinze seigneurs que le duc avait envoyés au roi d'Angleterre, savoir : Otte, sire de Grançon, lieutenant général du duc au comté de Bourgogne; Jacques de Vienne, sire de Longvi; Hugues de Vienne, sire de St-Georges; Henri de Vienne, sire de Mirebel en Montagne; Hugues de Montagu, sire de Conches; Guilbaut de Mello, sire des Poisses ; Jean, sire de Sombernon ; Gui de Frolois, sire d'Arcoes ; Jean, sire de Sénécey ; Geoffroy de Blaisy, sire de Maunoilly ; Guillaume de Montagu, sire de Marigny ; Simon, sire de Châteauneuf; Jean, sire de Montmartin ; Guillaume de Poilley et Girard de Thoirey, écuyers; avec sept bourgeois, savoir : Hugues Aubriot, Poincard Bourgeoise, Guillot de Marsilly, bourgeois de Dijon; Guyot Fournier, bourgeois de Sémur ; Jean d'Oudry et Hugues de Cluny, bourgeois d'Autun, et Me Philippe Paillard, bourgeois de Beaune, s'obligeraient et jureraient de payer lesdites sommes ;

IV. Que s'il n'était satisfait au paiement des deux cent mille moutons, aux termes portés, le duc, les prélats, les nobles et bourgeois paieraient le double ;

(1) *Archives de la Côte-d'Or, layette du traité de Guenillon*, cote Ier.

Digitized by Google

V. Qu'à défaut d'accomplir ce que dessus, les trèves cesseraient, et au cas où le roi d'Angleterre voudrait se faire sacrer roi par la plus grande partie des pairs de France, si le duc y contredit, les trèves cesseraient ;

VI. Pour sûreté de la peine et du principal, le duc ferait obliger les seigneurs et bourgeois d'entrer en otage, en la prison du roi d'Angleterre, à Calais ou à Londres, un mois après le défaut de paiement, qui demeureront sans violence, et si aucuns s'en retournaient, le duc sera obligé d'y en envoyer un autre ;

VII. Que moyennant ce, le roi d'Angleterre fera remettre au duc ou à son député la ville de Flavigny, en l'état qu'elle était lors avec les biens qui étaient dedans, avec remise des rançons des habitants et autres prisonniers qui ne l'avaient encore payée.

Ce traité (1) fut fait du consentement de dix seigneurs anglais, savoir : de Leonet, comte d'Exester ; d'Espun de Langeley, fils du roi de France et d'Angleterre ; d'Henri, duc de Lancastre ; de Thomas, comte de Warrewych ; d'Urfort, comte de Sulfeld ; de Henri, sire de Percy ; de Gauter, sire de Mauny ; de Gui de Brienne ; de Renald de Cothan et de Jean Chaundos : ils promirent d'observer la trève, et de payer en leur propre et privé nom tous les dommages que l'on porterait au duc ou à ses sujets, si le roi n'y satisfaisait.

Ce traité (2) fut aussi ratifié par les quinze seigneurs et les sept bourgeois de Bourgogne, qui en donnèrent leur obligation au roi d'Angleterre, le 10 mai.

Cette trève fut suivie d'un traité, signé le même jour, par lequel le roi d'Angleterre accordait la liberté de commerce aux sujets du duc, en ses duché et comté de Bourgogne et bailliage d'Ile-en-Champagne, pour conduire par eau et par terre tout ce qui leur plairait, par le royaume de France, soit blé, vin, sel, laines, pendant un an, en justifiant des lettres du duc qui constataient que les marchands étaient ses vrais sujets, en payant, par les rivières d'Yonne et de Seine, un denier d'or ou mouton pour chaque pipe de vin; et, pour six tonneaux de blé, un mouton d'or; plus, pareille somme pour deux tonneaux de sel (3).

Le lendemain, 11 mars, Otte, seigneur de Grançon, fondé de

(1) *Même layette*, cote II.
(2) *Même layette*, cote IX.
(3) *Même layette*, cote III.

Digitized by Google

pouvoir exprès, ratifia le traité au nom du duc; ce qui firent pareillement les gens de l'église, la noblesse et bonne ville de la province, s'obligeant tous au paiement des deux cent mille moutons d'or; et ces obligations furent délivrées à l'instant à Guillaume de Grançon, lieutenant général du roi d'Angleterre, sire de Ste-Croix (1).

Cette trève ne fut pas exactement entretenue par les Anglais, parce qu'au mois de juin, le maréchal de Rye, avec deux cents hommes d'armes, fut obligé de s'opposer aux ennemis, qui voulaient entrer en Bourgogne, du côté de la rivière de Loire.

BAUDOT (*de Dijon*).

(1) *Même layette*, VI *jusqu'à la cote* XVII.

Digitized by Google

Chronique.

⁂ *Mort de M. Hérault.* — M. Hérault (de Châtellerault), une des plus anciennes familles de cette partie du Poitou, puisqu'elle a donné son nom à un château, près duquel s'est groupé depuis une ville importante, est mort il y a quelque mois. Homme de finance par sa profession, il s'était livré avec ardeur aux études historiques, qui étaient son seul délassement. On trouve dans ce Recueil (1re série, t. v, p. 345 et suiv.) un article de lui intitulé : *Châtellerault pendant la période anglo-française et sous la période franco-écossaise.*

⁂ *Découverte d'un document faisant connaître les réjouissances faites à Amiens, lors de l'expulsion entière des Anglais de France.* — Dans un rapport fait par M. Dusevel au comité des arts et monuments, sur les archives de la mairie d'Amiens, il rend compte d'un *registre aux comptes* du xve siècle, contenant des détails sur les jeux des personnages, les processions et les *Te Deum*, par lesquels on célébra à Amiens les victoires de nos soldats et l'expulsion de ces insulaires. Après avoir chanté le *Te Deum*, on faisait une procession durant laquelle les *joueurs de personnages* de plusieurs paroisses de la ville, montés sur des chariots, représentaient des mystères.

⁂ *Translation de la dépouille mortelle de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne.* — Un journal de Dijon annonce que les restes des ducs de Bourgogne, et notamment ceux de Jean-sans-Peur, ont été découverts dans le lieu où ils reposaient, par les soins et à raison des indications d'un vénérable rédacteur de ce Recueil, M. Baudot (*de Dijon*). Depuis, nous lisons l'article suivant : « Le 28 juillet (1841), les ossements de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qui ont été retrouvés à Dijon, dans le caveau de la chapelle, où sont placés les fonts baptismaux de la cathédrale, y ont été redescendus après la messe et l'absoute, célébrées par M. le curé de St-Étienne. — A cette cérémonie, assistait un concours nom-

Digitized by Google

breux et distingué, qui était allé avec le clergé prendre le double cercueil où les ossements avaient été renfermés, dans une salle de l'évêché, convertie en chapelle ardente, par les ordres et les soins de M. l'évêque. — Les coins du poële étaient tenus par M. le comte Merlin, lieutenant-général; M. Nepveur, premier président de la Cour royale; M. Dumay, maire de Dijon; M. Maillard de Chambure, président de la Société des antiquités. Le cercueil était porté par MM. Henri Baudot, secrétaire de la commission; Émile Sagot; Joseph Garnot, secrétaire-adjoint; Caumont St-Père, et Joanne, membres de la commission. »

⁂ *Publication d'une traduction de Mathieu Paris.* — Une traduction française de la *grande chronique de Mathieu Paris*, allant de 1066 à 1273, vient d'être publiée en 9 vol. in-8°, par les soins et aux frais de M. le duc de Luynes, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a écrit l'introduction et les notes. Le traducteur est M. A. Huillard-Breholles. Plus tard, on rendra compte, dans ce Recueil, de cette publication anglo-française.

⁂ *De la propriété littéraire en Angleterre.* — En Angleterre, l'auteur a la propriété exclusive de ses ouvrages pendant toute sa vie. A sa mort, ses héritiers ou ayant-droit en jouissent pendant vingt-huit ans. La jouissance du droit est subordonnée au dépôt d'un exemplaire, d'après le statut VIII de la reine Anne, chap. 19, et les statuts XV, XLI et LIV du roi Georges III. On punit la contrefaçon par la confiscation des exemplaires contrefaits, et par une amende de trois deniers par feuille, partageable par moitié entre le fisc et le dénonciateur.

⁂ *Origine anglaise du froment lammas.* — Ce gramen, qui est si propre à faire du méteil, parce qu'il mûrit à peu près en même temps que le seigle, a reçu son nom en Angleterre, où il a sans doute été découvert parmi d'autres froments, parce qu'il se récolte ordinairement vers le 1er août, jour de la fête de St Pierre-ès-Liens, qu'on appelle en anglais *Lammas*. Deux épis de ce blé ayant été adressés, en 1797, à M. Weathloft, membre de la Société d'agriculture de Caen, cet agronome multiplia avec soin cette espèce, à cause de sa précocité. Du Calvados, elle se répandit dans le reste de la France, et elle est surtout appréciée dans la Vendée.

⁂ *Nombreux emprunts faits par la langue anglaise à l'idiome normand.* — Dans un travail soumis par M. la Marche à la Société

Digitized by Google

académique de Cherbourg, il a établi, par la comparaison d'une foule de mots, que la langue anglaise a fait de nombreux emprunts au dialecte normand, tandis que le patois des campagnes de l'ancienne Neustrie n'a rien pris à l'idiome anglais, qui lui est de beaucoup postérieur. On sait, en effet, que la langue anglaise est l'idiome national le plus moderne de l'Europe. Ce fut seulement en 1362 qu'Édouard III statua, de concert avec le parlement, qu'à l'avenir, dans les cours de judicature et dans les actes publics, on se servirait de la langue anglaise, au lieu de la langue française ou normande, qui était usitée depuis Guillaume le Conquérant. Le premier écrivain bien connu qui ait écrit en anglais, est Jean Gower, auquel succéda Chaucer son disciple, le père de la poésie anglaise. Geoffroy Chaucer mourut en 1400. La langue anglaise n'était pas encore entièrement formée au temps du chancelier Thomas Morus, décapité par Henri VIII, en 1535. (*Journal de Cherbourg*.)

*** *Invention des canons.* — Le *Messager des sciences historiques de Belgique*, après avoir relevé une erreur échappée à l'*Écho tournaisien*, qui indiquait un canon en fer battu, essayé en cette ville en 1436, comme *le premier qui ait existé*, cite ceux employés devant Puy-Guillaume, en Auvergne, en 1338, la mention dans les archives de Venise de plusieurs pièces de canons qui se trouvaient dans l'arsenal de cette ville, en 1344, et l'usage de l'artillerie par les Anglais à la bataille de Crécy, deux ans après. « Mais ce qui prouve encore mieux, dit ce Recueil, combien l'usage des armes à feu était déjà répandu dès le milieu du xve siècle, c'est qu'en 1356 la ville de Louvain fit l'acquisition de 32 canons (*Donderbussen*). Les canons de cette époque étaient de longs cylindres creux en fer, et fortifiés d'espace en espace par des cercles de la même matière... Un canon semblable se voit aujourd'hui dans la cour du palais de l'industrie. »

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

JACQUES II.

Alfred, un jour, chassé de son domaine,
Vit ses sujets passer sous d'autres lois.
Le barde en pleurs, sur sa harpe d'ébène,
Redit encor pour la dernière fois :
« Plaignez Alfred et le destin des rois. »
Romance moderne.

La maison Stuart figure dans l'histoire comme une déplorable victime de son attachement à la foi catholique; mais, si elle souffrit au dernier point de son zèle religieux, la politique fut-elle tout étrangère à ses actes, et l'histoire n'a-t-elle pas de graves reproches à faire aux princes de cette maison, du sang versé pour le triomphe, en même temps de leur croyance et de leur absolutisme? Qu'importait aux peuples la conscience de leurs rois, s'il leur était impossible de s'y rendre, et quel homme excusera le prince, le plus dégagé même de tout motif mondain, des persécutions inspirées par le prosélytisme? Est-il donc si nécessaire qu'un homme en régisse d'autres, s'il y croit sa conscience engagée? et Jacques ne pouvait-il pas, dès le début de son règne, sacrifier à la paix de son âme la pompe d'une vaine couronne, et prendre le parti qu'il ne prit qu'en désespoir de cause, et où il passa les dix moins malheureuses années de sa vie?

Jacques II, « dur, faible, entêté et fanatique, dit M. de Châteaubriand (1), n'avait pas, lorsqu'il prit en main les rênes des trois royaumes, la moindre idée de la révolution opérée dans les esprits; il était resté en arrière de ses con-

(1) *Les quatre Stuarts.*

Digitized by Google

temporains de plus d'un siècle. » Résolu de vivre en roi catholique, il prétendait continuer Charles II, son frère, dont il attesta la foi par un prêtre nommé Huldiston, qui, dit-il, lui avait, à la mort, administré les derniers sacrements de l'Église romaine. Jacques assistait à la messe avec tous ses insignes; enfin il fit partir pour Rome un agent chargé d'assurer au saint-père sa résolution de professer ouvertement les dogmes du catholicisme.

Pendant que Jacques agissait avec cette pieuse imprudence, une révolution était tentée dans ses États par un jeune prince que le peuple aimait, et pour ses qualités aimables, et parce qu'il espérait trouver en lui un défenseur de la liberté politique et religieuse du pays. Monmouth, un fils naturel de Charles II, fit une descente en Angleterre en 1685, mais fut vaincu à la bataille de Sedgemoor, fut fait prisonnier et emmené à Londres où il fut exécuté. Le peuple, quoique la mort de Monmouth n'eût été rien moins qu'un mystère, prétendit que le prince était vivant; que le supplicié était un étranger par lequel on avait prétendu l'induire en erreur, et qu'il pouvait conserver l'espérance de le voir à la tête d'un parti qui l'affranchît un jour de la tyrannie du roi Jacques. Cette croyance, dénuée de tout fondement, donna cependant à quelques historiens l'idée de faire de Monmouth l'homme *au masque de fer*.

Jacques, naturellement cruel, trouva un bourreau (1). Il fit punir avec une rigueur atroce, par Jefferies, son chancelier, les révoltés arrêtés les armes à la main, ou les personnes que l'on soupçonna de connivence avec ceux-là. Ces cruautés exaspérèrent le peuple, et le confirmèrent dans la résolution de tout entreprendre pour secouer le joug de son monarque.

(1) Châteaubriand, *Les quatre Stuarts*.

Digitized by Google

A la révocation de l'édit de Nantes (1685), plus de 50,000 Français se réfugièrent en Angleterre, et y aggravèrent encore l'animosité que l'on y portait à la religion catholique.

Le roi comptait sur l'Irlande; il comptait sur les conseils et l'intervention du pape, auquel il envoya une ambassade; il établit à Londres une cour ecclésiastique : moyens dont le nombre ne constitue pas la force, qu'un souffle de la nation pouvait détruire, et qui ne faisaient que compromettre le roi et rendre sa position plus périlleuse.

Une guerre de souverain avec son peuple était un sinistre expédient, après celle qui avait précipité du trône le malheureux Charles Ier; mais les événements politiques se reproduisent rarement sous des formes semblables. Les esprits n'étaient point exactement dans les mêmes dispositions; il y avait, du temps de Jacques II, plus de politique, plus d'amour-propre offensé, plus de haine contre la cour de Rome, que de fanatisme. Il n'existait aucune sympathie entre le roi et ses sujets; et l'assurance que celui-là montrait d'arriver à son but, était la principale raison qui portait les Anglais à l'empêcher d'y jamais atteindre. On ne visait plus à la république, on ne songeait qu'à changer de maître, et on le choisit dans la famille même de celui que l'on méditait de détrôner. Le peuple offrit la couronne à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gendre du roi Jacques, qui règnerait conjointement avec Marie, fille aînée de ce prince.

Le révocateur de l'édit de Nantes, Louis XIV, si souvent en guerre avec Guillaume et si souvent inquiété par lui, désirait intervenir dans cette querelle, qui aurait fait une diversion aux armes de Guillaume dans les Pays-Bas. Il offrit des vaisseaux, des soldats: mais le roi d'Angleterre ne vit point d'abord avec satisfaction ces offres généreuses; il s'en montra humilié. Dans son aveuglement, il pensait que sa fortune n'était point devenue tellement douteuse, qu'elle dé-

Digitized by Google

pendit d'un roi étranger, et il désavoua les démarches que Louis avait faites en sa faveur auprès des États de Hollande. Les Anglais cependant n'en crurent point son désaveu; ils se regardèrent comme menacés d'un ennemi de plus, et n'en furent que plus résolus à rejeter le roi qu'ils appelaient un tyran.

Guillaume fit de si grands préparatifs pour répondre à l'attente des Anglais, que Jacques cessa de présumer aussi favorablement de sa victoire sur ses sujets rebelles; il s'alarma sérieusement; il recula devant les difficultés nombreuses qui surgissaient de toutes parts; il annula ce qu'il avait fait; il remit en vigueur des lois qu'il avait abrogées, et rendit la liberté à ceux à qui elle avait été ravie pour cause d'opinions religieuses; mais toutes ces démarches devaient être bien plutôt interprétées à crainte qu'à sincère résipiscence: on n'y eut aucun égard. Les mesures du prince d'Orange étaient si bien concertées, dit Hume, qu'en trois jours plus de 400 bâtiments de transport se trouvèrent prêts. L'armée hollandaise descendit promptement de Nimègue par les rivières et les canaux; l'artillerie, les armes, les munitions, les chevaux furent embarqués, et le prince *mit à la* voile à Helvoëtluis avec une flotte d'environ cent vaisseaux et plus de 14,000 hommes de guerre. Une tempête, qui le maltraita beaucoup, le repoussa d'abord en arrière; mais la flotte, bientôt rétablie, se remit en mer sous les ordres de l'amiral Herbert, et fit route, avec un vent favorable, vers l'ouest de l'Angleterre. Le même vent, retenant la flotte royale dans la Tamise, mit les Hollandais en état de passer le détroit sans obstacle. Les deux rivages étaient couverts de spectateurs, curieux de voir quel serait le succès d'une entreprise dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis Guillaume le Bâtard; et le prince, après une heureuse navigation, débarqua à Torbay, le 5 novembre 1688 (1).

(1) Hume, *Hist. des Stuarts.*

Digitized by Google

L'armée anglaise abandonna le roi. Churchill, si connu depuis sous le nom de Marlboroug, qui avait été page de Jacques II, et pour lequel celui-ci avait une amitié particulière, Churchill se rangea sous les drapeaux du prince d'Orange; Anne, fille du roi et femme du prince George de Danemarck, sur les consolations de laquelle l'infortuné monarque avait droit au moins de compter, comme les autres Anne délaissa son père. La solitude s'étendait autour de celui qui s'était si légèrement isolé de l'opinion nationale; il demanda des conseils au duc de Bedfort, père de lord Russel, décapité sous le règne précédent par les ordres de Jacques lui-même : « J'avais un fils, répondit le vieillard, qui aurait pu vous secourir. »

Jacques se mit à la tête de quelques troupes; mais on l'avait suivi sans inclination, on l'abandonna sitôt qu'on le put. Le *Lilli-balero*, espèce d'hymne révolutionnaire, fut chanté par les déserteurs.

Châteaubriand fait une remarque curieuse. « Guillaume avait chassé Jacques d'Angleterre au refrain d'une chanson révolutionnaire, *Lilli-balero;* on voit que le fameux *God save the king*, dont l'air est d'origine française (1), est un hymne religieux entonné par les jacobites en marchant au combat. »

Jacques ne vit à prendre d'autre parti, que celui de quitter l'Angleterre. Il y en avait un autre, meilleur peut-être, et certainement plus magnanime, c'était de demeurer, de faire tête à l'orage; mais toute l'histoire politique de ce prince n'offre que des exemples de témérité, d'indécision et de faiblesse. Il fut souvent faux, quelquefois il fut cruel; il se joua sans scrupule de ses promesses, quand elles étaient adressées à des hérétiques. « Si la foi gardée, dit M. de Châteaubriand, n'a pas toujours sauvé les États, il est rare

(1) Voir, à ce sujet, la 1re série de ce Recueil, t. II, p. 443 et 444.

Digitized by Google

que la foi mentie ne les ait pas perdus (1). » Emporté par son zèle religieux, dit le même historien, que l'on n'accusera pas d'irréligion, j'espère, le monarque n'écoutait que les avis de son confesseur, le jésuite Péters, qu'il avait entrepris de faire cardinal (2).

D'abord Jacques fit passer la reine sous la conduite de ce duc de Lauzun, si connu par les mémoires de Mme de Montpensier et par les disgrâces que lui valurent son mariage avec cette princesse. Nous parlons plus bas de cette évasion de la reine d'Angleterre.

Jacques s'était retiré à Rochester, d'où Guillaume voyait parfaitement qu'il allait s'échapper pour se faire conduire en France, ce qui ne l'inquiétait d'aucune manière. Voici ce que dit Berwick à ce sujet: « J'arrivai donc à Rochester, et le roi me dit de rester à son coucher. Après qu'il fut déshabillé, et que tout le monde fut congédié, il reprit ses habits, et, sortant par une porte dérobée qui était dans sa chambre, il gagna le bord de la mer, et s'embarqua dans une grande chaloupe que Travagan et Macdonnel lui avaient préparée. Il n'avait avec lui que ces deux officiers, Hidolph, gentilhomme de la chambre, Labadye et moi. Nous débarquâmes la nuit d'après à Ambleteuse (3).

Jacques s'embarqua sur la Tamise (4), y jeta les sceaux de l'État, « ou plutôt, dit M. de Châteaubriand, sa couronne, que le flot ne lui rapporta jamais. »

Jacques ne pourvut à rien, en quittant l'Angleterre ; il ne s'occupa ni du gouvernement ni de l'administration qui s'exer-

(1) *Les quatre Stuarts.*

(2) On disconvenait si peu que les jésuites entraînaient le roi Jacques dans de téméraires entreprises, que Mme de Maintenon en fait l'aveu, quand elle dit : « Le P. de la Chaise loue leur zèle (des jésuites), mais ne loue pas leur prudence. » (*Lettres.*)

(3) *Mém. du maréchal de Berwick.*

(4) La Midway, où est Rochester, se jette à l'embouchure de la Tamise.

Digitized by Google

ceraient en son absence. La populace se précipita sur tous les établissements pieux qu'il avait fondés, sur toutes les chapelles qu'il avait édifiées. Le chancelier Jefferies, qui s'était rendu fameux par des condamnations injustes et cruelles, n'échappa pas à la vengeance du peuple. Dans cette débâcle, il voulut fuir, fut surpris et maltraité de telle sorte, qu'il en mourut.

Ces événements ne manquèrent pas d'occuper vivement la France; c'était une puissante nouveauté de plus, dans ce siècle si fécond en nouveautés. Louis XIV alla au devant de la reine d'Angleterre jusqu'à Chaton. « Je vous rends, Madame, lui » dit-il, un funeste service; mais j'espère vous en rendre » bientôt de plus grands et de plus heureux. » Il la conduisit à Saint-Germain, où elle trouva le même service qu'aurait eu la reine de France. Il y avait parmi les présents une bourse de 10,000 louis d'or sur sa toilette. Les mêmes attentions furent observées pour son mari, qui arriva un jour après elle: on lui régla 600,000 livres pour l'entretien de sa maison (1).

Voici ce que dit des personnes et des choses la grande nouvelliste du temps, la très-spirituelle Mme de Sévigné; elle débute par cette phrase assez singulière: « Ils m'ont d'abord fait souvenir de mes chers romans, mais il faudrait un peu d'amour sur le jeu. » Elle parle des nouveaux hôtes de Saint-Germain.

De la reine d'Angleterre: « On est content de cette reine, elle a beaucoup d'esprit. Elle dit au roi, lui voyant caresser le prince de Galles, qui est fort beau: « J'avais envié le bonheur » de mon fils, qui ne sent point ses malheurs; mais à présent » je le plains de ne point sentir les caresses et les bontés de » Votre Majesté. » Son mari n'est pas de même; il a bien du courage, mais un esprit commun. Il conte tout ce qui s'est passé en Angleterre avec une insensibilité qui en donne pour

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

Digitized by Google

lui. Il est bon homme, il prend part à tous les plaisirs de Versailles.

» Le roi loua beaucoup la reine, et dit : « Voilà comme il » faut que soit une reine et de corps et d'esprit, tenant sa » cour avec dignité. »

« Mais ne semble-t-il pas, dit ailleurs Mme de Sévigné, à me voir causer tranquillement avec vous, que je n'ai rien à vous mander? Écoutez, écoutez. La reine d'Angleterre et le prince de Galles, sa nourrice et une berceuse uniquement, seront ici au premier jour. Le roi leur a envoyé les carrosses sur le chemin de Calais, où cette reine arriva mardi dernier (21 décembre 1688), conduite par M. de Lauzun. Voici le détail que M. Courbin, revenant de Versailles, nous conta hier chez Mme de la Fayette. Vous avez su comme M. de Lauzun se résolut, il y a cinq ou six semaines, d'aller en Angleterre; il ne pouvait faire un meilleur emploi de son loisir. Il n'a point abandonné le roi d'Angleterre pendant que tout le monde le trahissait et l'abandonnait. Enfin, dimanche dernier, 19 de ce mois, le roi (d'Angleterre), qui avait pris sa résolution, se coucha avec la reine (1), chassa tous ceux qui le servaient encore, et une heure après se releva pour ordonner à un valet de chambre de faire entrer un homme qu'il trouverait à la porte de l'antichambre : c'était M. de Lauzun. Le roi lui dit : « Je vous confie la reine et mon fils; il faut tout ha- » sarder et tâcher de les conduire en France. » M. de Lauzun le remercia, comme vous pouvez bien penser; mais il voulut mener avec lui un gentilhomme d'Avignon nommé St-Victor, homme de beaucoup de courage et de mérite. Ce fut St-Victor qui prit sous son manteau le petit prince qu'on disait être à Portsmouth, et qui était dans le palais. M. de Lauzun donna la main à la reine. Vous pouvez jeter un regard sur l'adieu qu'elle fit au roi; et, suivis de ces deux femmes que

(1) Il s'agit ici de son évasion de Rochester.

Digitized by Google

je vous ai nommées, ils allèrent dans la rue prendre un carrosse de louage. Ils se mirent ensuite dans un petit bateau, le long de la rivière, où ils essuyèrent un si gros temps, qu'ils ne savaient ou se mettre. Enfin, à l'embouchure de la Tamise, ils entrèrent dans un yacht, M. de Lauzun auprès du patron, en cas que ce fût un traître, pour le jeter dans la mer. Mais comme le patron ne croyait mener que des gens du commun, ce qui lui arrive souvent, il ne songea qu'à passer tout simplement, au milieu de cinquante bâtiments hollandais, qui ne regardaient pas seulement cette petite barque; et ainsi, protégée du ciel, et à couvert de sa mauvaise mine, elle aborda heureusement à Calais, où M. de Charost reçut la reine avec tout le respect que vous pouvez penser. Le courrier arriva hier, à midi, au roi, qui conta toutes ces particularités; et, en même temps, on donna ordre aux carrosses du roi d'aller au devant de cette reine, pour l'amener à Vincennes, que l'on fait meubler. On dit que Sa Majesté ira au devant d'elle: voilà le premier tome du roman dont vous aurez incessamment la suite. »

« ..... La belle âme du roi se plaît à jouer ce grand rôle. Il fut au devant de la reine avec toute sa maison et *cent* carrosses à six chevaux (1). Quand il aperçut le carrosse du prince de Galles, il descendit et l'embrassa tendrement (bien entendu que c'est le jeune prince), puis il courut vers la reine qui était descendue. Il la salua, lui parla quelque temps, la mit à la droite dans son carrosse, lui présenta Monseigneur et Monsieur qui furent aussi dans le carrosse, et la mena à Saint-Germain, où elle se trouva toute servie, comme la reine, de toutes sortes de hardes, parmi lesquelles était une cassette très-riche avec six mille louis d'or. Le lendemain, il fut question de l'arrivée du roi d'Angleterre à Saint-Germain, où le roi l'attendait. Il arriva tard. Sa Majesté alla au bout de

(1) Mme de Sévigné use ici, sans doute, d'une hyperbole.

Digitized by Google

la salle des gardes, au devant de lui... En les quittant, le roi dit : « Voici votre maison ; quand j'y viendrai, vous m'en » ferez les honneurs, et je vous les ferai quand vous viendrez » à Versailles. »

Nous avons interrompu la suite des événements qui regardent le roi Jacques en Angleterre, pour rapporter l'accueil qu'on lui fit en France ainsi qu'à la reine ; retournons dans les États que l'irréflexion de ce prince abandonnait à l'habileté de son rival.

La nation anglaise forma une convention qui se réunit le 27 janvier 1689. Jacques y fut déposé ; et voici les termes du bill de déchéance : « Le roi s'étant efforcé de renverser la » constitution du royaume, en rompant le contrat original » entre le roi et le peuple ; ayant violé les lois fondamentales » par le conseil des jésuites et d'autres pernicieux esprits, » et s'étant évadé du royaume, avait abdiqué le gouverne- » ment ; ainsi le trône était vacant. » On voit que notre Convention est un emprunt que fit à l'Angleterre la révolution française ; on voit que cette assemblée de la nation, où il s'agissait de disposer de la couronne et même de la vie d'un roi, n'était point chose nouvelle, puisque le *covenant*, sous Charles Ier, avait eu de si funestes suites pour ce prince.

Les torys, qui s'étaient montrés contraires au roi dans ses tentatives contre le libre exercice et les priviléges de la religion anglicane, sentirent toutes les conséquences possibles de l'excès où se livraient les communes. Ils revinrent sur leur opposition précédente, et représentèrent « que l'entreprise de détrôner un souverain et de lui donner un successeur était tout à fait imprévue par la constitution ; qu'elle tendait à rendre la dignité royale dépendante et précaire...; que l'élection d'un roi serait un précédent pour l'élection indéfinie d'autre roi, et que, par cette imprudente pratique, on verrait le gouvernement dégénérer en république, ou, ce qui devait

Digitized by Google

paraître encore pire, en une incertaine et turbulente monarchie...; que si la doctrine d'*obéissance passive* n'était pas exactement raisonnable dans toutes ses circonstances, il était fort bon que le peuple ne s'en crût jamais affranchi, et qu'établir un gouvernement sur d'autres bases, c'était jeter les fondements d'une suite perpétuelle de révoltes et de convulsions. » On votait donc pour une régence; mais les wighs, représentant qu'une régence aurait autant d'inconvénients, autant de dangers que le choix d'un nouveau monarque, après de chauds débats sur cette question entre les deux partis, celui qui voulait l'élection d'un roi l'emporta de deux voix seulement sur ses adversaires, qui voulaient une régence.

Enfin la convention porta le bill qui donnait la couronne au prince d'Orange et à sa femme, la princesse Marie, l'administration néanmoins réservée au prince seul. Après eux, mais avant la postérité que pourrait avoir Guillaume d'une seconde femme, la princesse Anne, sœur de Marie, succéderait au trône.

La convention joignit à ce règlement une déclaration des droits de la nation anglaise, où tous les points controversés entre le peuple et le roi étaient enfin décidés, et la prérogative royale réduite à ses justes termes, et plus expressément définie qu'auparavant.

La passion avait présidé sans doute aux discussions de cette assemblée; mais à un argument que l'on tirait de l'évasion du roi pour inférer sa déchéance, on en portait un autre qui n'eût pas manqué de poids en présence de la froide et prudente raison : « Un homme, répondait-on, perd-il ses droits » de propriété sur sa maison en feu au profit de l'incendiaire, » s'il ne veut pas y rester et s'y laisser brûler (1)? »

Une question qui fut le sujet de nombreux discours dans l'assemblée, c'est sur ce que l'on ferait d'un fils dont la reine

(1) *Vie de Jacques II*, par le rév. J.-S. Clarke, t. III, p. 35.

Digitized by Google

venait d'accoucher ; pour couper court dans cette matière embarrassante, on contesta la légitimité de cet enfant ; on prétendit que c'était un enfant supposé. Ce point très-délicat, et qui n'est pas nouveau dans de certains cas de haute politique comme était celui-ci, a été discuté par les historiens avec toute la gravité qu'il comporte. « On jugea dans le cabinet, dit Rapin de Toyras, que les preuves de légitimité données par le roi Jacques dissipaient moins les soupçons qu'elles ne les confirmaient ; et l'on craignit que les preuves imparfaites de la supposition ne la rendissent plus douteuse. Les seigneurs déclarèrent donc qu'ils s'embarrassaient peu de connaître l'origine de cet enfant. » On s'aperçoit ici que Rapin n'est pas très-favorable au roi Jacques : Rapin était protestant, et s'était expatrié de France à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Écoutons, au contraire, ce que dit Berwick, fils naturel du roi Jacques, dans les *Mémoires* qu'ils nous a laissés : « Nul prince n'est venu au monde en présence de tant de témoins. » Il engage son honneur au soutien de la légitimité du prince de Galles ; et l'honneur du maréchal duc de Berwick était chose assurément d'un très-grand poids.

Il fut question d'abord de déférer la régence du royaume au prince d'Orange, supposant le cas de démence dans le roi Jacques, démence réelle ou d'induction relativement à sa conduite, les droits de la souveraineté lui étant d'ailleurs conservés. Mais Guillaume prétendait à un titre plus élevé ; la couronne fut donc offerte à Guillaume et à Marie Stuart, sa femme, comme il a été dit plus haut.

Jacques, avec les secours que lui promettait Louis XIV, résolut de descendre en Angleterre. Les Écossais l'appelaient, et lui annonçaient de nombreux partisans dans leur pays ; mais l'Écosse était hérétique ; ce fut l'Irlande qu'il choisit. Talbot, lord Tirconnel, vice-roi de cette île, l'assurait que les soldats de Guillaume déserteraient en foule pour renforcer

Digitized by Google

son armée, et que le succès le plus brillant l'attendait au milieu de tant de sujets fidèles; mais c'étaient des illusions. L'auteur même, déjà cité, de sa vie, s'exprime ainsi au sujet de Godolphin et de Churchill : « Il est difficile, quand on réfléchit à ce qui arriva, de bien juger de leurs intentions. »

Jacques partit de Saint-Germain, pour s'embarquer à Brest (1). Il passa par Angers le 2 mars 1689; un ordre du gouvernement en avait prévenu la ville, et portait qu'on lui préparât un logement et à souper. On fit de grands préparatifs, et la milice bourgeoise tout entière fut sous les armes. Il devait arriver par la porte Saint-Aubin. Il était accompagné du duc de Berwick et de trois autres seigneurs anglais; il entra à Angers sur les cinq heures du soir. On lui destina la chambre du maire à l'hôtel de ville : il reçut dans la grande salle du conseil, soupa dans une autre salle, se retira ensuite dans son appartement, où il ne se coucha pas, et dont il sortit vers les onze heures pour être conduit, dans le carrosse de M. d'Autichamp, à un bateau qui devait le transporter à Nantes (2).

Le souper que prit le roi Jacques à Angers, chose assez peu importante en soi, me remet en mémoire un autre souper dont parle madame de Sévigné, dans une lettre du 11 mars 1689. « M. de Chaulnes, dit-elle, a fait en perfection les honneurs de son gouvernement au roi d'Angleterre. Il avait fait préparer deux soupers sur la route : l'un à dix heures, l'autre à minuit. Le roi poussa jusqu'au dernier, à la Roche-Bernard. Il embarrassa fort M. de Chaulnes. M. de Chaulnes voulut le mener dans une autre chambre pour s'y reposer; le roi dit : Je n'ai besoin de rien que de manger. Il entra dans une salle où les fées avaient fait trouver un souper

(1) L'escadre commandée par Gabaret était de 30 vaisseaux; elle mit à la voile en février, et aborda, le 17 mars 1689, à Kinsale, en Irlande.

(2) *Registre des conclusions de la municipalité d'Angers*, année 1689.

Digitized by Google

tout servi, tout chaud, des plus beaux poissons de la mer et des rivières... Il mangea, ce roi, comme s'il n'y avait pas eu de prince d'Orange dans le monde. »

En Irlande, Jacques ne montra pas plus d'habileté qu'au commencement de la révolution. On lui reprocha qu'après avoir manqué beaucoup d'occasions qui lui auraient été très-favorables, il eût engagé avec le prince d'Orange une bataille inégale, et par conséquent imprudente : c'est la bataille qui porte le nom de la Boyne, rivière auprès de laquelle elle fut livrée, et qu'il perdit en juin 1690.

Jacques quitta l'Irlande après cette défaite, et, de l'aveu de tous ses biographes, il se hâta trop. Peut-être ne l'aurait-il pas fait, s'il n'avait pas été obsédé des conseils de seigneurs qui le trahissaient, et qui savaient que, par son absence, il se fermait à jamais tout espoir de rentrer dans ses États.

Limmeric, occupé depuis plusieurs mois par les jacobites, fut enfin obligé de se rendre, mais après une capitulation honorable. Guillaume s'engagea à faire transporter en France, et la garnison, et tout Irlandais qui voudrait aller retrouver le roi Jacques; il fut convenu que les Irlandais auraient, comme au temps de Charles II, le libre exercice de la religion catholique.

Cent cinquante militaires de Dundée, tous gentilshommes, étaient passés en France; et ne voulant pas rester à la charge du roi, ils demandèrent à former une compagnie de volontaires, ne se réservant que le droit de nommer leurs officiers. Ils se rendirent à Saint-Germain pour que le roi les y passât en revue. Ils avaient emprunté des habits à un régiment français. Arrivés, ils se rangèrent en bataille dans un lieu par où devait passer le roi pour aller à la chasse. Il demanda quels étaient ces militaires, et fut surpris d'apprendre que c'étaient les mêmes hommes qu'il avait vus la veille, dans son

Digitized by Google

palais, habillés d'une manière plus convenable à leur rang. Frappé de l'idée de la frivolité du divertissement auquel il allait se livrer, tandis que tant de gens étaient pour lui réduits à la misère, il rentre pensif au château. Un historien rapporte que, traversant les rangs, il nota sur son portefeuille le nom de tous ces *nobles* soldats; qu'il les remercia chacun en particulier; que s'étant ensuite placé en face du détachement, il le salua en ôtant son chapeau; qu'après s'être détourné, craignant de ne lui avoir pas fait assez d'honneur, il revint sur ses pas, le salua de nouveau, et fondit en larmes (1). Jacques eût-il été également sensible au sort d'un détachement de simples roturiers?

La garnison et les réfugiés de Limmeric mouillèrent à Brest, au nombre d'environ 20,000; on les mit d'abord en quartier d'hiver dans la Bretagne, et le roi Jacques alla lui-même les reconnaître. Il en forma neuf régiments d'infanterie de deux bataillons chacun : deux de dragons à pied, deux de cavalerie, et deux compagnies de gardes du corps, dont Berwick eut la première, et milord Lucaw la seconde. Toutes ces troupes étaient à la commission du roi Jacques, mais payées par les trésoriers de France.

Jacques, pour se rendre en Bretagne, passa encore à Angers; ce fut le 17 décembre. Le ministre Ponchartrain fit savoir à la municipalité de cette ville que le roi d'Angleterre y coucherait, mais qu'on ne lui rendît aucuns honneurs, le roi voulant faire ce voyage le plus mystérieusement possible.

Les embarras nombreux de Louis XIV ne lui permettaient guère de faire pour Jacques tout ce qu'aurait souhaité ce dernier, mais il s'en défendait toujours avec grâce. Jugeant le ci-devant roi d'Angleterre peu propre, par la faiblesse et l'in-

(1) Dalrymphe, t. 1, pag. 358, cité dans l'*Histoire de Jacques II*, par le rév. J.-S. Clarke.

Digitized by Google

constance de son caractère, à suivre jusqu'au bout une entreprise, il évitait, autant qu'il le pouvait, d'avoir avec lui des entrevues. Un jour, ayant refusé Jacques en termes plus explicites qu'à l'ordinaire, il en adoucit la rigueur, cependant, par une politesse qu'il savait employer à merveille, et lui dit que c'était la première faveur qu'il refusait à son ami, et que ce serait la dernière (1).

En effet, Louis XIV donna l'ordre d'équiper une flotte, dont 44 vaisseaux s'armeraient à Brest, et 35 à Toulon. Les troupes irlandaises, avec quelques bataillons et quelques escadrons français, furent stationnées à la portée de la Hogue et du Havre-de-Grâce, lieux où se devait faire l'embarquement; et le roi se rendit auprès de la Hogue à la fin d'avril 1692. La flotte devait se rassembler au mois de mai à la hauteur d'Ouessant; mais les vents contraires empêchèrent le comte d'Estrées, pendant six semaines, de sortir de la Méditerranée avec les vaisseaux de Toulon, de manière que le roi de France, impatient d'exécuter ce qu'il avait résolu, donna l'ordre au chevalier de Tourville, amiral de la flotte, d'entrer dans la Manche avec les vaisseaux de Brest, sans attendre l'escadre du comte d'Estrées, et de combattre les ennemis, forts ou faibles, s'il les rencontrait. Tourville, le plus habile homme de mer qu'eut la France, piqué surtout de ce que, la campagne précédente, on avait voulu lui rendre un mauvais office auprès du roi en le représentant comme n'aimant pas les batailles, ne songea qu'à exécuter les ordres qu'on lui donnait; et, malgré son talent reconnu, sa bravoure éprouvée, accablé par le nombre, entraîné par le courant et par la marée, il perdit la bataille. Les historiens lui donnent le nom de *la Hogue*, et l'ont décrite dans toutes ses particularités. Le maréchal de Berwick en parle amplement

(1) Dalrymple, t. 1, p. 444.

Digitized by Google

dans ses mémoires (1692). Carter, amiral anglais, fut tué dans l'affaire; il avait promis d'être favorable au roi Jacques; sa mort ne permit pas de vérifier s'il fut ou non fidèle à sa promesse. Cependant Bertrand de Molleville tranche sur la question, et dit que cet amiral trahissait le roi, et qu'il avait fait savoir à la reine Marie qu'on avait fait des démarches auprès de lui pour le corrompre.

Pendant que Tourville perdait la bataille navale de la Hogue, la reine allait accoucher à Saint-Germain, et le roi Jacques, argumentant de ces nouvelles couches contre ceux qui avaient prétendu que, dès la naissance du prince de Galles, elle n'était plus en âge d'avoir des enfants, écrivit une circulaire aux seigneurs et aux dames d'Angleterre d'un rang à être appelés dans une telle conjoncture, pour assister à la délivrance et constater la légitimité de ce second enfant, comme on avait fait à l'égard du premier. Mais Guillaume se montra peu disposé à donner aucuns saufs-conduits, et personne, au reste, ne songea peut-être à lui en demander.

Malgré le désastre de la Hogue, Jacques Stuart, tout en vantant le bonheur de la solitude, tout en écrivant à son ami l'abbé de Rancé qu'une semblable vie était la seule où il aspirât, à laquelle il portât envie, ne perdait pas de vue cependant le trône dont il s'était précipité lui-même, et n'en cherchait pas moins à renouer toutes ses tentatives de restauration. Il entra en communication avec le général Russel, et chercha à le piquer de la gloire de devenir pour lui un autre Monck. Il invoqua milord Churchill, qui avait déserté sa cause, et qui n'en eût été que plus propre à le servir en secret; puis il lança un manifeste dans lequel il prodigue des promesses de faveurs, d'indulgence et d'amnistie sans réserve, à ceux qu'il appelle encore ses sujets. Il s'y humilie par des repentirs, des aveux; il promet de faire pour la constitution anglaise plus que n'ont fait les mieux inten-

Digitized by Google

tionnés de ses prédécesseurs, son but radical étant de ne pas leur laisser le moindre sujet d'inquiétude relativement à leur conscience, à la liberté de leurs personnes et à la jouissance de leurs biens. Il proteste qu'il n'est pas resté l'ombre de l'animosité dans son cœur, et que le passé sera pour lui dans l'oubli le plus profond. Il va plus loin, il jure sa parole de roi qu'il protégera la religion d'Angleterre telle exactement qu'elle a été garantie par les lois; qu'il assurera à ses sujets leurs églises, leurs universités, leurs colléges et écoles, ainsi que leurs dignités, droits et priviléges. Ce manifeste était daté de Saint-Germain, le 17 avril 1693.

On blâma les termes de cette déclaration; on les trouva si contraires aux principes et au caractère du roi Jacques, qu'ils pouvaient faire soupçonner une arrière-pensée peu honorable pour ce prince. Le roi la soumit à quatre casuistes (quelle pauvreté!); et ces quatres prêtres répondirent unanimement que le roi n'avait pu faire de semblables concessions, en sûreté de conscience. Cependant, après réflexion, considérant sans doute le côté utile du manifeste, ils y donnèrent leur approbation. L'évêque de Meaux lui-même fut consulté. Il fut moins scrupuleux que Jacques; il trouva du rapport entre la conduite du roi très-chrétien Henri IV envers les huguenots, par l'*édit de Nantes*, et celle que tenait le roi d'Angleterre : bien triste, bien maladroite similitude qu'établissait là Bossuet, dans le temps que tous les hommes sensés et justes déploraient si amèrement la révocation de cet *édit de Nantes* par un autre roi très-chrétien, Louis XIV! Il maintient qu'un prince catholique peut accorder à la religion protestante une prééminence dans ses États. Toutefois, Bossuet laisse apercevoir dans cette décision quelque louche peu digne de son génie et de sa vertu; il sembla même la rétracter ensuite, mais en faisant entendre au roi qu'il n'était pas utile que lui, Bossuet, le mit par écrit, et que

Digitized by Google

l'on rendit ce nouveau sentiment public. Comme on tourmentait la conscience de ce pauvre prince!

Enfin, Jacques lui-même, soit de son propre mouvement, soit sur l'influence des jésuites, auquel il était intimement attaché, se repentit de cette *scandaleuse* déclaration. Il écrivait à l'abbé de la Trappe qu'il s'était trop hâté de la faire imprimer; qu'il s'y avançait trop, etc. L'auteur de sa vie, le Rév. Clarke, dit que ce manifeste ne servit qu'à lui attirer les reproches de ses amis, le mépris de ses ennemis, et le trouble de sa propre conscience.

En 1696, il se trama à Londres une conspiration dont le but eût été d'amener le peuple à redemander Jacques, de lui préparer le retour au trône; mais à ces vues simplement politiques se mêla le complot d'assassiner Guillaume, qui rendit cette conspiration odieuse. On accusa Jacques de n'avoir pas ignoré cette dernière intention des conspirateurs, et de l'avoir néanmoins laissée se former. Jacques désavoua le complot d'attentat contre la vie de son gendre; mais on trouva qu'il le fit faiblement, en termes ambigus et obscurs.

Mais cette conspiration fut éventée; plusieurs de ses fauteurs furent mis à mort. Charnock, King, William Perkins, Rookword, Lowick, Keys, furent exécutés. On regretta surtout sir John Fenwick, homme d'une famille ancienne, d'une rare probité, qui n'était accusé que de la conspiration politique, et nullement du projet d'assassinat : mais Guillaume, depuis longtemps, en voulait à Fenwick, et désirait sa perte.

Fenwick dénonça Russel, Churchill, Rodolphin; et cette faiblesse, par laquelle il pensait améliorer sa position, n'y servit de rien et nuisit à la cause de Jacques. Il aliéna de lui ces seigneurs et beaucoup d'autres; et, soit qu'ils n'eussent été que de faux amis, soit qu'ils jugeassent dangereux de correspondre avec une cour aussi indiscrète que celle de

Digitized by Google

Saint-Germain, ils cessèrent toute communication avec elle.

A propos de cette indiscrétion, voici ce qu'on lit dans les mémoires de madame de Caylus : « Madame de Maintenon souffrait impatiemment le peu de secret que le roi et la reine gardaient dans leurs affaires ; car on n'a jamais fait de projet pour leur rétablissement, qu'il n'ait été aussitôt su en Angleterre qu'imaginé à Versailles. Mais ce n'était pas la faute de ces malheureuses majestés ; elles étaient environnées à Saint-Germain de gens qui les trahissaient. »

Voici de quoi apprécier la conspiration dont nous venons de parler dans un passage de l'éloge qu'a laissé Montesquieu du maréchal de Berwick. « En 1696, il fut envoyé secrètement en Angleterre pour conférer avec des seigneurs qui avaient résolu de rétablir le roi ; il avait une mauvaise commission, qui était de *déterminer ces seigneurs à agir contre le bon sens ;* Berwick ne réussit pas, et hâta son retour, parce qu'il sut que l'on conspirait contre les jours de Guillaume d'Orange. »

Jacques fut sensiblement affecté de ces exécutions et des persécutions qu'attira sur les catholiques cette tentative avortée.

Prenant ensuite très-chrétiennement toutes ces adversités, les considérant comme une voie de salut que lui ménageait le ciel, il avait résolu de ne plus penser à sa restauration ; mais la maladie de celui qu'il n'appelait que le prince d'Orange, maladie présage d'une fin prochaine, ralluma dans son âme un feu près de s'éteindre, et quelque espérance en cas qu'il survécût à son gendre : alors il aurait passé en Angleterre, mais accompagné d'un petit nombre d'affidés.

La reine Marie, aux approches de la mort de son mari, écrivit à son père, et lui demanda la permission de succéder à Guillaume, pour obvier à de plus grands maux, mais lui

Digitized by Google

promettant de lui rendre la couronne, s'il l'exigeait, aussitôt qu'elle pourrait le faire sans causer trop d'agitation parmi le peuple. Mais Jacques ne répondit pas.

Sur ces entrefaites, le trône de Pologne vint à vaquer par la mort de Jean Sobieski, et le cardinal de Polignac, ambassadeur à cette cour, fit demander si Jacques accepterait la couronne de Pologne. Louis XIV lui communiqua cette idée du cardinal; mais Jacques refusa de se mettre sur les rangs, ne voulant pas sembler se désister ainsi d'un trône héréditaire, et priver à jamais sa postérité des droits qu'elle y conserverait pour les honneurs d'une souveraineté simplement élective.

A la paix de Riswick, Guillaume, prince d'Orange, fut reconnu roi d'Angleterre; et Louis, pensant bien que ce parti politique, qui lui coûtait assurément beaucoup à lui-même, ferait, à plus forte raison, une peine extrême à Jacques Stuart, fit proposer au prince d'Orange de reconnaître, à son tour, le fils de Jacques pour héritier. Guillaume, qui n'avait pas d'enfants, et qui, parvenu au but de son ambition, ne se souvenait plus, il faut le croire, des protestations qu'il avait faites jadis contre la légitimité du prince de Galles, y consentit; mais Jacques réjeta ce bienfait de son spoliateur. « Je me résigne, dit-il, à l'usurpation du prince » d'Orange, mais mon fils ne peut tenir la couronne que de » moi; l'usurpateur ne peut lui donner un titre légitime. »

La conduite de Louis XIV montre combien est faible et variable la politique des rois même les plus fermes et les plus absolus, et combien ils s'y dégagent facilement de tous liens de famille, d'alliance ou d'amitié. Le roi de France renonçait à rétablir son ami sur le trône, mais continuait de le traiter avec une invariable générosité. Quant à Jacques, il envoya à Riswick un agent chargé d'y défendre sa cause, et d'y faire comprendre que des négociations, dont l'objet était de

Digitized by Google

cimenter une paix européenne, ne devait pas regarder comme y étant étrangère la restauration d'un prince dont le détrônement pouvait compromettre cette même paix, soit dans l'intérieur de l'Angleterre, soit au dehors. Le roi Guillaume, informé, fit savoir à l'empereur combien il était choqué de cette légation, et l'on passa outre au congrès sur les prétentions du ci-devant monarque. Alors, en désespoir de cause, celui-ci fit présenter aux plénipotentiaires une protestation contre tout ce qui s'y ferait contre ses droits à la couronne d'Angleterre, en faveur de Guillaume de Nassau, prince d'Orange (8 juin 1697).

Au traité de Riswick, il fut question encore d'un douaire de 50,000 livres sterlings pour la ci-devant reine d'Angleterre; et Guillaume les promit, mais à condition que Louis XIV renverrait de Saint-Germain la famille détrônée. On conçoit que c'était à quoi le roi de France ne consentirait jamais, et le parlement d'Angleterre prétexta ce juste et honorable refus pour ne pas voter le douaire.

Jacques, depuis lors, ne s'occupa plus que de vivre saintement, que d'écrire les mémoires de sa vie, et de partager les revenus qu'il recevait de Louis avec les seigneurs qui s'étaient attachés à sa personne, ou qui venaient passagèrement lui faire leur cour. Il mourut, le 16 septembre 1701, d'une rechute d'apoplexie, selon Berwick. La reine, après la mort de son mari, se retira au couvent de Chaillot. Le roi Guillaume III mourut l'année suivante, le 9 mars, à l'âge de 52 ans. La dernière chose qu'il fit avant d'expirer, fut de signer l'acte qui excluait du trône le fils de Jacques II.

Jacques II eut un fils, le prince de Galles, nommé encore le chevalier de Saint-Georges, qui mourut le 2 janvier 1766. Celui-ci eut deux fils, le prince Charles-Edouard (le prétendant) et Henri-Benoît, cardinal d'Yorck.

Un fils naturel, qu'il avait eu d'Arabella Churchill, fut

Digitized by Google

son compagnon fidèle, l'assista dans ses malheurs en Angleterre, le consola à Saint-Germain, et fournit une carrière glorieuse dans les armées de Louis XIV. Il fut estimé de ce prince et honoré par lui de la haute dignité de maréchal de France. Nous avons de lui des mémoires curieux, et qui répandent beaucoup de clarté sur l'histoire militaire de son temps.

Le duc de Berwick prenait aussi le nom de Fitz-James (1); il naquit le 21 août 1670 : c'est à lui que remonte la famille actuelle de Fitz-James. Le duc de ce nom, pair pendant la restauration, et qui est mort depuis peu (1840), était petit-fils du maréchal de Berwick. Son fils aîné (2) est l'époux d'une demoiselle de Marmier, qui se rattache à l'Anjou par sa mère, mademoiselle de Lalorie.

Lord Bolingbroke a fait un portrait du duc de Berwick d'où je tirerai ce qui suit : « A l'âge de 7 ans, il fut envoyé en France, et il étudia au collége de la Flèche. A 14 ans, il commença de servir, et parut à la bataille de Bude. De Hongrie il revint en Angleterre, où le roi lui donna le gouvernement de Portsmouth, et le nomma duc de Berwick. Il fut lieutenant du royaume, lorsque lord Tyrconnel revint en France, en 1689; lorsque ce lord retourna en Irlande, Berwick revint encore en France, et se mit au service de Louis XIV. Il mourut d'un coup de canon le 12 juin 1734, étant à la tranchée devant Philipsbourg. »

Berwick avait un frère, le duc d'Albemurle, probablement comme lui fils de Jacques II et d'Arabella Churchill. J'aimerais que ce d'Albemurle fût ce seigneur si généreux, si

(1) Fils de Jacques.

(2) Jacques Stuart de Berwick, actuellement duc de Fitz-James. Son frère puiné, Charles de Fitz-James, a épousé une demoiselle de Poilly, dont le père est à la tête de l'industrie verrière en France, comme propriétaire de la verrerie royale de Follembray, près Coucy-le-Château (Aisne).

Digitized by Google

délicat, et dont on rapporte des traits charmants. Ayant été heureux avec une maîtresse dans un certain château, il laissa tomber exprès une bague de prix. La dame lui demandant pourquoi il agissait ainsi : « J'ai voulu, répondit-il, qu'un autre fût heureux à sa manière où j'ai eu tant de bonheur moi-même. » Une de ses maîtresses, ou la même, dans une promenade du soir, s'amusant à lui vanter la beauté d'une étoile : « Ne la regardez pas taut, ma chère, je ne puis vous la donner. »

BLORDIER-LANGLOIS (*d'Angers*).

Digitized by Google

ESSAI SUR LE DOMESDAY-BOOK.

Le *Domesday-book*, dont le nom est évidemment d'origine anglo-saxonne, a successivement porté ceux de *liber de Wintoniâ* (1), *rotulus Wintoniæ* (2), *liber judiciarius*, *censualis*, ou *lustrum scriptura thesauri regis*, *rotulus regis*, et les Anglais lui conservèrent celui de *the book of judicial verdict*, qu'ils ont adopté d'après les expressions de Gervais de Tilbury (3). Suivant Etow (4), le livre aurait été trouvé dans le trésor du roi, à Winchester ou à Westmenster, dans un lieu nommé *Domus Dei*, d'où est venu, par corruption, le nom de *Domesday*.

Ce registre domanial de l'Angleterre semblerait avoir été fait d'après un livre du même genre, rédigé vers l'an 900 par les ordres du roi Alfred. On prétend qu'il se trouvait encore à Winchester lors de la conquête; mais depuis il a été perdu.

Les historiens et les critiques sont peu d'accord sur l'année du règne de Guillaume pendant laquelle ce prince aurait fait commencer ce vaste travail. Mathieu de Westmenster dit que ce fut la 16e année depuis son couronnement; la chronique de Bermond fixe cette date à la 17e; la chronique saxonne et Henri de Huntington à la 18e; Roger de Hoveden à la 19e; Upod Neustriæ reporte même cette date jusqu'à la 20e. Mais,

(1) *Domesday*, p. 332 *b*, vol. 1. (2) Ingoulf, p. 908.

(3) Ob hoc nos eundem librum judiciarium nominamus, non quòd in eo de propositis aliquibus dubiis feratur sententia, sed quod à prædicto judicio non liceat ullà ratione discedere. *Gerv. de Tilbur. de Scacario*, c. 32.

(4) P. 118.

Digitized by Google

suivant le livre rouge de l'échiquier, ce prince aurait fait faire cette recherche, avec l'avis de son parlement, en 1080, la 13e année de son règne. Quant à l'époque où elle fut terminée, une inscription imprimée en lettres majuscules, dans le second volume de l'édition de Nichols, semblerait lever toute difficulté à ce sujet (1).

Cependant lord Lytlelton, dans son Histoire de Henri III (2), dit que cette description fut faite, par l'ordre de Guillaume, en 1086, mais qu'elle ne fut terminée qu'en 1087.

Pour entourer cette description d'un plus grand prestige, et lui donner une apparence d'impartialité, ce fut parmi les familles françaises les plus distinguées que Guillaume choisit les commissaires qu'il envoya dans chacun des comtés de l'Angleterre, pour y faire des enquêtes. Tels furent, pour le Worcesterchire seulement, Rémy, évêque de Lincoln, le comte Walter Gifford, Henri de Ferrières, et Adam, frère d'Eudes, son écuyer tranchant (3). Ces mêmes commissaires, assistés d'un jury assermenté composé de Normands et d'Anglo-Saxons (4), furent chargés de sommer et d'appeler près d'eux tous les hommes libres de chaque centurie, depuis le baron jusqu'au plus petit fermier, pour leur donner, sous la foi du serment, les informations les plus véridiques, afin qu'ils pussent exécuter leur travail avec fidélité et impartialité.

On peut juger, d'après la copie d'un manuscrit du muséum britannique (5), avec quel soin les commissaires de Guil-

(1) ANNO MILLESIMO OCTOGESIMO SEXTO
AB INCARNATIONE DNI VIGESIMO V
REGNI WILLI FACTA EST ISTA DESCRIPTIO
NON SOLUM P HOS TRES COMITATUS
SED ET IA P ALIOS.

(2) *Hist. Henr. III*, t. 2, p. 289.

(3) *Regist. ms. de Rochester. Ibidem Collin's Peerage*, t. 2, p. 470.

(4) Selden, *préf. de Ladmer*, 15. (5) *Ms. Bristish Museum*, n° 5167.

Digitized by Google

laume procédèrent aux enquêtes, et dans quels détails ils furent obligés d'entrer (1).

Dans quelques comtés, les commissaires demandaient combien la terre pouvait nourrir de bêtes à cornes, de moutons, de chevaux; quelle était la quantité de cochons qui pouvaient être mis dans les forêts. Souvent aussi on trouve dans ces enquêtes le nombre d'églises, de presbytères ou de curés que renfermait chaque comté, ainsi que la nature des rentes coutumières, des prestations ou des services dont il était grevé.

Néanmoins, malgré toutes les précautions prises par le conquérant pour que ce registre fût fait avec impartialité, Ingoulf, secrétaire de ce prince (2), avoue que, par un motif pieux, les terres de son abbaye ne furent point taxées à leur véritable valeur, ni suivant leur étendue, *non ad verum pretium, nec ad verum spatium nostrum monasterium librabant* (3).

(1) On y lit : « Hic subscribitur inquisitio terrarum, quomodo barones regis inquirunt: (viz) per sacramentum vicecomitis sciræ, et omnium baronum et eorum francigenarum, et totius centuriatus, presbiteri, præpositi, VI villani (sic forte villanorum) unius cujusque villæ. Deinde quomodo vocatur mansio, quis tenuit tempore regis Edwardi, quis modo tenet, quot hidæ (*mesure de terre*), quot carneatæ in dominio, quot hominum, quot villani, quot cotarii, quot servi, quot liberi homines, quot sockemanni (*petits propriétaires soit libres, soit assujétis à la glèbe*), quot radmanni (*ces hommes étaient d'une condition libre et paraissaient destinés à servir dans la cavalerie*), quot radchinistri (*les radchinistres étaient d'une condition inférieure, et cependant servaient à cheval. Suivant Ducange, les radmanni et les radchinistres paraîtraient être des journaliers employés aux travaux des champs*), quantum silvæ, quantum prati, quot pascuorum, quot molendini, quot piscinæ, quantum est additum, vel ablatum, quantitum ibi quisque liber homo vel sockemannus habuit vel habet. Hoc totum tripliciter scilicet, tempore regis Edwardi, et quando rex Willelmus dedit et quomodo sit modo et si potest plus haberi quam habeatur. »

(2) Ingoulf, p. 80 et 81.

(3) Ordéric Vital, 678.

Digitized by Google

Souvent aussi le *Domesday-book* diffère des enquêtes faites par le jury dans les différents comtés, notamment dans celui de Cambridge. Mais cela peut s'expliquer par une enquête manuscrite trouvée dans la bibliothèque cotonnienne (1), qui dit : 1° que les commissaires, en faisant leurs recherches sur le terrain, inscrivaient en masse les terres du domaine du roi, ainsi que celles des grands tenanciers, telles qu'elles se trouvaient alors; 2° que leur travail préparatoire une fois terminé, les rôles d'enquêtes étaient envoyés à Winchester, et que les terres de la couronne, des maisons religieuses ou des grands tenants, situées dans les différentes centuries d'un même comté, étaient divisées, classées et inscrites sous le nom du véritable propriétaire, pour former le *Domesday-book* tel que nous le voyons encore aujourd'hui.

L'exécution de ce registre fut alors considérée comme un événement d'une telle importance pour l'Angleterre, qu'une charte donnée peu de temps après porte cette date remarquable : *Post descriptionem totius Angliæ* (2).

Mais les motifs qui déterminèrent Guillaume à entreprendre cette description furent, pendant les siècles suivants, l'objet de sentiments bien différents à l'égard de ce prince. La chronique saxonne semble en attribuer la confection à son avarice (3).

En effet, les nombreux défrichements de terre qui avaient eu lieu dans toutes les provinces de l'Angleterre, depuis 1013 jusqu'à la conquête, et qui n'avaient pas été taxées, sembleraient avoir été une des causes qui déterminèrent ce

(1) *Ms. Tiberius*, A. p. 109, col. 2.

(2) Madox, p. 228.

(3) « Rex magnum concilium et graves sermones habuit cum suis proceribus de hac terra, quomodo incoleretur, et a quibus hominibus, quisque rex ipse haberet terrarum et pecudum in eo comitatu ; et quantum causus annus deberet percipere ex eo comitatu. » *Chron. Saxon.* anno 1082.

Digitized by Google

prince à faire faire cette vaste recherche, afin d'augmenter ses revenus.

On doit aussi citer ici le témoignage de Gervais de Tilbury, sur ce que fit Guillaume lorsqu'il eut affermi la couronne sur sa tête (1).

D'autres rendent hommage à la justice et à l'équité de ce prince, en disant que, par cette nouvelle distribution des terres, il avait fait connaître à chaque habitant la nature et l'étendue de sa propriété, et l'avait ainsi mis à l'abri des empiétements de ses voisins. Ils ajoutent encore que ce prince voulut répartir plus également le *danegelt*, ou l'impôt sur les Saxons, après s'être convaincu que les Danois, maîtres de l'Angleterre, avaient établi cette taxe avec une fort grande négligence (2).

Quelques historiens prétendent aussi que ce prince n'entreprit cette recherche que pour sa sûreté personnelle, et pour connaître quelles étaient les forces militaires dont il pouvait disposer (3).

Ingoulf et les auteurs contemporains du conquérant, ainsi que leurs successeurs, ont donné des descriptions plus ou moins étendues de cet important travail. Les poëtes mêmes ont aussi tenté de le décrire dans leurs vers. Robert de Glocester dit en vieil anglais :

(1) « Decrevit subjectum sibi populum jurl scripto, legibusque subjicere, etc., etc.; fecit describi omnem Angliam, quantum terræ quisque baronum suorum possedebat, quot feudatos milites, quot carucas, quot villanos, quot animalia; imo quantum vivæ pecuniæ quisque possidebat in omni regno suo a maximo usque ad minimum, et quantum redditus quæque possessio reddere poterat. » Gerv. de Tilbury, *de Scacario*, C. 32.

(2) « Cum rex Willelmus illud (danegelt) aliquando majoris, aliquando minoris emolumenti esse in comperto habuisset, optimum esse duxit ut inquisitio per totum regnum haberetur, quâ dignosceret quantum singula oppida, villæ et hamlettæ numerare tenerentur. » *Append. honor. Richemondi*, p. 3.

(3) Quot milites essent in uno quoque comitatu, ut sciret quo numero virorum possit, si tanta necessitas emergeret. *Math. West.* 229.

Digitized by Google

« The K. William vor to wite the Worth of his londe,
» Let enqueri streitliche thorn al Englonde,
» How moni plou lond, hand hov moni hiden also,
» Were in everich sire, and Wat hli were wurth yereto, etc. »

Le poëte Guillaume le Breton dit aussi dans sa Philippide que ces tables faisaient connaître :

« Quid deberetur fisco, quæ, quanta tributa,
» Nomine quid census, quæ vectigalia, quantum
» Quisquis teneretur feodali solvere jure,
» Qui sint exempti, vel quos augaria damnent,
» Qui sint vel glebæ servi, vel conditionis,
» Quove manumissus patrono jure ligetur, etc. (1). »

Les nombreuses contestations qui s'élevèrent entre les vaincus et les vainqueurs, au sujet des propriétés anglo-saxonnes que Guillaume avait données aux Normands, retardèrent l'exécution du *Domesday*, que ce prince méditait depuis longtemps. Les enquêtes ne furent même commencées que lorsque les Anglo-Saxons, après avoir contracté des alliances avec les Normands, consentirent aux tenures et francs-fiefs, et qu'ils eurent connaissance du cens et de l'hommage que chaque homme leur devait. D'un autre côté, ce prince fut aussi arrêté par la dépense excessive que nécessitait cette vaste entreprise. Aussi, pour la couvrir, fut-il obligé d'établir une taxe de six sols sur toutes les terres labourables ; et quoiqu'elle fût trois fois plus forte que dans le *danegelt*, précédemment imposé par les Danois, elle fut cependant levée sans difficulté.

On a remarqué avec surprise que cet ouvrage, d'une exécution aussi difficile, d'une nature aussi variée, n'avait cependant offert jusqu'ici que de légères erreurs qui ne pouvaient porter préjudice ni à la couronne, ni aux propriétés particulières. Aussi le nom de *Livre du jugement* lui était resté sans aucune contestation. Son usage est d'autant plus répandu,

(1) Guill. Brit. *Philip.* l. IV.

Digitized by Google

que lorsqu'une discussion ou un procès s'élevait entre particuliers, les droits de chacun acquéraient une nouvelle évidence par le *Domesday*. Dans ce dernier cas, les barons de l'échiquier, sur une demande qui leur était adressée directement par le juge de la cour devant laquelle le procès était pendant, renvoyaient aussitôt à cette cour une copie de la partie du *Domesday* qui concernait la matière en discussion ; et cette copie, attestée par les officiers de l'échiquier, décidait seule la solution du procès.

Sous certain rapport, cet ouvrage offre encore un léger produit au gouvernement. Ainsi, chaque particulier qui veut consulter ce registre est obligé de payer la taxe de 6 sols 8 deniers, établie à cet effet, ainsi que 4 deniers pour la transcription d'une ligne.

Le livre du *Domesday* forme deux volumes, l'un grand in-folio, et l'autre seulement in-4°.

Le premier volume se compose de 382 doubles pages, et à double colonne ; il est écrit sur vélin, en petit caractère, mais d'une calligraphie fort nette. On doit en excepter seulement les feuillets 332 et 333, contenant les fiefs de Robert de Bruis, qui sont écrits postérieurement et d'une autre main. Ce volume donne la description de trente-un comtés, dont Kent est le premier, et Lincoln le dernier. Vers la fin de ce même comté de Lincoln, page 373, il est fait mention, sous le titre de *Clamores*, des réclamations faites dans les trois divisions du Yorkshire; viennent ensuite, folio 375, celles du comté de Lincoln, avec les décisions du jury sur ce sujet ; et enfin, depuis la page 379 jusqu'à la fin de ce volume, on trouve une espèce de récapitulation de chaque canton ou centenie dans les trois divisions du Yorkshire, qui comprend les villes de chaque centenie, le nombre des charrues et d'oxgangs (1)

(1) Étendue de terre qu'un bœuf peut labourer.

Digitized by Google

qu'elles renferment, ainsi que le nom du propriétaire, écrit en très-petits caractères.

Le second volume, format in-4°, contient 450 doubles pages, mais à une seule colonne. Le caractère de l'écriture est plus fort et plus net; aussi est-il plus facile à lire que le premier. Ce volume ne donne la description que de trois comtés, savoir : Essex, Norfolk et Sussex. Ceux de Northumberland, de Cumberland, de Westmorland et de Durham ne sont pas décrits, et le Lancashire n'est pas indiqué sous son véritable titre. Brady (1) dit, à ce sujet, que les commissaires du roi ne purent pas sans doute pousser leurs recherches dans ces différents comtés, soit parce qu'ils avaient beaucoup souffert des ravages de la guerre, soit parce qu'ils étaient dans la main des Écossais, soit même parce qu'ils ne jugèrent pas à propos de renvoyer un nouveau jury pour compléter et rectifier leur premier travail. Quant à Durham, s'il n'a pas été décrit, ce fut parce que tout le pays situé entre les rivières de la Teis et de la Tyne avait été conféré à l'évêque de ce siége par le roi Alfred, et qu'il fut considéré comme un comte palatin, lors de l'arrivée du conquérant.

Mais Furnes (2) et la partie nord de ce comté, ainsi que celle du sud de Westmorland, avec une partie du Cumberland, sont renfermés dans le West-Riding du Yorkshise. Il en est de même d'une partie du Lancashire, contenant six centenies, situées entre les rivières de Rible et de Mersey, qui est inscrite dans le Cheshire, folio 269. Cette dernière partie était aussi regardée comme un comté palatin. Le comte Hugues la tenait en totalité du roi, à l'exception de ce qui appartenait à l'évêque de Litchefield, qui prit le nom de Chester depuis qu'il établit sa résidence dans ce lieu. Enfin une partie du comté de Rutland se retrouve dans celui de Northampton, p. 293 *b.*,

(1) *Brady, append.* 17.

(2) *West. antiquities of Furnes*, p. 12 et 13.

Digitized by Google

ainsi que dans celui de Lincoln, p. 367 *a*. Mais les tenanciers étaient peu nombreux. Dans ce comté, les terres du roi, ainsi que celles des autres propriétaires, ne sont désignées par aucun titre ni par aucun numéro, quoiqu'elles soient inscrites séparément.

Les hommes libres des comtés d'Essex, de Norfolk et de Sussex sont aussi classés séparément, dans ce même volume, sous le titre de *liberi homines ;* et les invasions faites sur le domaine du roi ont été désignées sous celui de *invasiones super regem*.

La description de chaque comté, dans les deux volumes, suit assez généralement l'ordre suivant, savoir : les domaines du roi, sous le nom de *terra regis*, sont toujours placés en tête du comté, et sont désignés par les mots de *rex Willelmus, Witt., rex Anglorum*, ou *rex tenet*, etc. Quelquefois, sous le nom de *Archbishop, Bishop, Abbey* ou *Church*, on indique les terres et domaines appartenant à quelque évêché ou maison religieuse. Viennent ensuite les noms des tenants du roi, dans ce comté, ainsi que ceux de ses thanes ou barons, de ses ministres, de ses serviteurs, qui sont souvent désignés par un numéro, en encre rouge, pour les distinguer plus facilement. Souvent, après la liste des grands tenants, dont le nombre s'élève à 420 environ, on a donné très-minutieusement celle de leurs sous-tenants, avec l'état des manoirs et possessions qu'ils tenaient à charge de rente ou de service quelconque, soit qu'ils fussent situés dans un seul ou dans plusieurs comtés. Cependant on a inscrit avant les domaines du roi, dans quelques comtés, celles qui appartenaient aux villes et aux bourgs que le comté renfermait, ainsi que les lois particulières et les coutumes qui y étaient observées. Mais les coutumes de Londres, celles de Winchester, d'Abington et de quelques autres villes, ne sont cependant pas mentionnées dans ce registre. Néanmoins cette insertion partielle est

Digitized by Google

d'autant plus précieuse, qu'elle nous donne la preuve que Guillaume le Conquérant fit très-peu de changements aux lois et coutumes dont le royaume jouissait du temps d'Édouard le Confesseur, malgré tout ce que les détracteurs de ce prince ont pu dire sur ce sujet.

Quel que fût le soin que les enquêteurs eussent apporté dans la confection du *Domesday*, Cambden assure cependant que plusieurs parties en ont été négligées, *quia pinsitationibus liberæ* (1). On y voit, en effet, que sur les douze centenies du comté de Worcester, on en a omis sept, parce que, disent les indicateurs, elles étaient si tranquilles et si fidèles, que le sherif ou vicomte n'avait jamais rien eu à démêler avec les habitants (2). Enfin les commissaires, en faisant leur rapport, ajoutent quelquefois : « Telle ou telle terre n'a jamais été hidatée ou taxée, et, par conséquent, nous n'avons pas pu en faire mention. »

On peut aussi demander comment il se fait que les 439 domaines d'Odon, évêque de Bayeux, qui, suivant tous les historiens, furent confisqués en 1082, soient cependant inscrits dans le *Domesday*, comme étant tenus par ce prélat, puisque le registre ne fut terminé qu'en 1086? Il en est de même du domaine de Maslow, dans le comté de Buckingham, qui est inscrit sous le nom de la reine Mathilde (ou *Mathildis tenet*), quoique cette princesse fût morte le 2 novembre 1083; tandis que dans les comtés de Dorset et de Gloucester, les domaines que cette princesse y possédait soient bien désignés par les mots *Mathildis tenuit*, ou par ceux-ci : *Quando regina vivebat*. Aussi Pogge (3) est-il porté à croire que les possessions de l'évêque Odon ne furent pas confisquées par Guillaume, malgré la trahison de ce prélat.

(1) Kelham, *Domesday-book illustrated*, p. 17.
(2) *Domesday*, folio 17.
(3) *Archeologia*, t. 1, p. 341.

Digitized by Google

En général, tous les articles du *Domesday* ne sont pas également décrits, et ils sont plus ou moins détaillés dans un comté que dans un autre, suivant la capacité et l'intelligence du jury et des commissaires. Mais ces négligences se font particulièrement remarquer dans la manière d'écrire les noms de lieu; de sorte qu'il est fort difficile maintenant de leur assigner celui qui leur appartient véritablement. Cette différence, suivant Brady (1), pouvait provenir des scribes ou des clercs qui, étant ou Normands ou Saxons, écrivaient les noms suivant le son que la prononciation produisait sur leur oreille. Blomfield (2) pense cependant que les noms inscrits dans le *Domesday* doivent être considérés comme les plus exacts ou conformes à ceux qui existaient du temps d'Édouard le Confesseur. Il ajoute même que probablement on avait puisé ces noms dans le *Domesday* du roi Alfred, qui existait encore lors de la conquête.

Quelque graves que soient les erreurs ou les omissions commises par les commissaires chargés de la rédaction de ce livre domanial, on reconnaîtra qu'elles sont bien minimes, si l'on veut se reporter au siècle et aux circonstances fâcheuses pendant lesquelles ce travail fut entrepris. Ces erreurs ne seraient même pas dignes d'être notées, si on les comparait à celles qui se rencontrent dans des ouvrages à peu près semblables, tels que le cadastre du Piémont et celui de la France, qui, exécutés huit siècles après le *Domesday*, devaient au moins être exempts des mêmes fautes.

Aussi devons-nous peu nous étonner que les Anglais tirent une aussi grande vanité de posséder un ouvrage tel que le *Domesday*, qui occupe, à juste titre, la première place parmi les documents historiques du onzième siècle. Mais nous devons nous demander comment il se fait que les

(1) Brady, *Hist. hasted's Kent.*

(2) *Pref. to Blomfield's Norfolk*, t. III, p. 5.

Digitized by Google

Normands, dont les ancêtres contribuaient si puissamment à la rédaction de ce vaste répertoire, après avoir affermi la couronne d'Angleterre sur la tête du duc Guillaume, aient été si peu jaloux de leur gloire, pour ne pas faire connaître cet ouvrage à leurs successeurs, ou du moins pour ne pas leur avoir laissé un extrait de ce qui avait rapport à leurs familles et à leur pays.

Aujourd'hui même, le *Domesday*, qui peut être regardé comme le premier acte de naissance des familles normandes et anglo-normandes, est tout à fait inconnu aux quatre-vingt-dix-neuf centièmes des Normands, pour lequel il devrait avoir tant d'intérêt. Aussi n'est-ce que dans Howard, ainsi que dans quelques écrits de leurs voisins d'outre-mer, et particulièrement dans le *Peerage* d'Angleterre, qu'ils sont obligés de recourir pour savoir d'où ils sortent.

Cependant l'Angleterre, jalouse de propager cet important recueil, avait tenté de le faire imprimer vers le milieu de la seconde partie du siècle dernier. Cet essai ne réussit pas alors; mais peu de temps après, grâce au patronage du roi Georges, ainsi qu'au zèle éclairé des sociétés savantes de ce royaume, cette entreprise obtint un succès complet. Il fut enfin imprimé aux frais de la nation, par John Nichols, avec un beau caractère fondu exprès par Joseph Jackson, afin qu'il fût en rapport avec la calligraphie du manuscrit. Cette belle édition fut destinée à l'usage des membres des deux chambres du parlement, ainsi que pour les bibliothèques publiques du royaume.

Bientôt après cette publication, plusieurs savants antiquaires anglais cherchèrent à donner la clef de cet immense recueil et à aplanir une partie des difficultés qu'il présentait aux recherches des savants. Parmi ceux-ci, on doit distinguer Robert Kelham qui publia, en 1788, un volume in-8°, sous le titre de *Domesday-book illustrated*, dans le-

Digitized by Google

quel on trouve une table raisonnée des comtés, contenant la liste des personnes possédant des domaines qui en faisaient partie, ainsi que le numéro de la colonne et de la page dans lesquelles ils sont inscrits dans le manuscrit. Il donne, en outre, dans une espèce de glossaire, l'interprétation des sigles ou des abréviations qui fourmillent dans cet ouvrage, afin d'en rendre la lecture plus facile.

Je dois dire cependant que l'ouvrage de Kelham ne peut être que d'une utilité bien secondaire pour les Français qui n'ont pas toujours la facilité de recourir, soit à l'original ou à l'édition de Nichols, pour y faire de recherches ; que, d'un autre côté, cet ouvrage est d'un prix fort élevé, et qu'il ne se trouve en France que dans un petit nombre de bibliothèques, telles que celles de Paris, de Rouen et de Caen (1) ; et qu'enfin les indications données par Kelham, comté par comté, quoiqu'elles puissent s'appliquer à l'original, ainsi qu'à l'édition Nichols, n'obvient cependant pas encore à l'embarras, à la perte de temps et à la difficulté de chercher, dans chaque shire ou comté, les diverses donations faites par les conquérants au même seigneur ou à la même maison religieuse. Outre cela, Kelham n'a fait aucune mention des sous-tenants, et par conséquent son ouvrage est imparfait sous ce rapport, et devient inutile pour les Français.

Un extrait du *Domesday*, accompagné d'une nouvelle classification de cet ouvrage, devient donc absolument nécessaire en France (2), pour éviter la perte de temps que je viens de signaler, ainsi que pour grouper et réunir, sur une même tête, les diverses concessions qui lui furent faites dans plu-

(1) Par suite de mes travaux pour la commission des records d'Angleterre, j'ai obtenu un exemplaire de toutes les publications de cette commission en faveur de la bibliothèque de la ville de Poitiers. D. L. F.

(2) Un travail très-important sur le Domesday-book a été publié en Angleterre, par sir Palgrave, il n'y a que quelques mois. D. L. F.

Digitized by Google

sieurs comtés. Pour arriver à ce but, j'ai donc été forcé, non-seulement d'abandonner la division par comté, telle qu'elle existe dans ce registre, mais encore de suivre l'ordre alphabétique des tenants et sous-tenants, afin d'éviter vingt ou trente répétitions, lorsque la même personne avait reçu des donations dans un égal nombre de comtés. Ainsi, après avoir indiqué les différents noms sous lesquels un tenant quelconque aura été inscrit dans le *Domesday*, et avant de donner l'extrait des donations qu'il aurait reçues, on trouvera le nom du comté, ainsi que le numéro de la page du manuscrit sous lequel il aura été inscrit, et qui est également indiqué dans l'édition de Nichols. Cette double indication permettra de recourir à l'un ou à l'autre ouvrage, dans le cas où mon extrait ne suffirait pas à celui qui fait des recherches.

Une courte notice, placée à la suite du nom du tenant, servira à faire connaître si la famille de celui-ci a fait souche en Angleterre, le rang qu'elle occupait dans le parage de ce royaume, ainsi que l'état que tenaient, en France, les branches mères ou collatérales de ces mêmes familles (1).

Tel était le cadre de travail que j'avais préparé depuis

(1) Pour donner une idée de ces notices, j'en prends une au hasard.

ABETOT (Urso de), désigné quelquefois dans le *Domesday-book* sous le nom d'*Urso* seul, de *Urso vicecomes*, ou bien de *Urso de Virecestre* ou *de Worcestre*, parce qu'il était shérif héréditaire de ce comté et gouverneur du château de Worcester. Il vint en Angleterre avec Guillaume, et fit partie de son conseil; il paraît même avoir contribué à la confection du cadastre de ce royaume.

Aldred, archevêque d'York, qui couronna Guillaume, en parle ainsi dans le distique anglais suivant :

« Hatest thou Urse,
» Have thou god's curse. »

Dugdah en fait aussi mention dans le baronage d'Angleterre (pag. 462), et Kelham dit qu'il était frère de Hugues de Montgomméry, comte d'Arundel; il ajoute qu'il n'eut qu'une seule fille, qui épousa Walter de Beauchamp, l'un des grands barons d'Angleterre (*Peerage*, t. 1, p. 104). Cet Urso d'Abetot

Digitized by Google

longtemps, pour la Normandie seulement. Mais j'ai pensé que mes recherches ne devaient pas se borner à cette seule

vivait encore du temps d'Henri Ier. On le voit figurer comme témoin, dans les chartes de ce prince, insérées dans le *Monasticon anglicanum.*

La partie de cette famille d'Abetot, restée en Normandie, contribua à la fondation du prieuré de Ste-Barbe-en-Auge, faite par Odon Rigaud, et confirmée par le roi Guillaume en 1068. On voit que Rabel, fils de Guillaume le chambellan, et neveu de ce même Odon, en confirmant la donation de son oncle, par sa charte de l'an 1128, confirma également celle faite à ce prieuré par Lesca, femme de Robert d'Abetot. Un bref de Henri Ier confirma la donation du prieuré de Lodres, faite à Urson, 2e abbé de Montebourg, par Richard de Reviers. Enfin, un Gauthier (ou Walter) de Abetot figurait encore dans la liste des gentilshommes normands, qui fut faite en 1212, sous Philippe-Auguste; mais depuis, il n'est plus fait mention de cette famille, et on n'en trouve aucune trace dans les chroniques ou dans les listes de Brompton, de Duchesne et autres, ni même dans Montfault, ainsi que dans les autres nobiliaires de la province, d'où l'on peut conclure que cette famille est éteinte en Angleterre comme en Normandie.

Le siége de cette famille dans la province nous est inconnu; mais elle avait pris ou donné son nom à deux paroisses de la haute Normandie, qui ont eu le même sort que les Abetot. Ainsi, dans le pouillé de Rouen, elles sont maintenant désignées sous le nom d'*Appetot* et sous celui d'*Aptot*, dans les anciennes cartes de la province. Cependant on voit dans un manuscrit du XIIIe siècle, provenant de la bibliothèque de Rosny (manuscrit acheté par M. Leprévost et maintenant à la bibliothèque du roi), que ces paroisses portaient encore alors ce nom de Abetot. On y lit que Jean de Crasmesnil tenait un quart de fief *apud Abetot*, etc.

Comme grand tenant sous le nom de Urso d'Abetot, il avait eu des domaines (voyez le *Domesday*, vol. 1er): 1° dans le comté de Glocestre, folio 169 *b*; 2° dans celui de Worcestre, f° 177 *b*; 3° dans celui de Héréford, fos 180-181 *b* et 187; 4° enfin dans celui de Warwick, f° 243.

Comme sous-tenant, sous le nom d'Urso seulement, il tenait: 1° dans le comté de Wilhs, f° 66 *b*; 2° dans celui de Dorset, f° 80 *b*, *passim* 82; 3° dans celui de Worcestre, f° 173, *passim* 173 *b*, 174, *passim* 174 *b*, 175 *b bis*, 176 *ter*, et 176 *b*; 4° dans celui de Warwick, f° 238 *b*, 244.

Ibidem, sous le nom d'*Urso vicecomes*, dans le comté de Worcestre, f° 172, 172 *b*, *passim* 175, *passim* 175 *b*. De plus, dans une charte de l'évêque Wilstan en faveur de l'église de Worcestre, vers le commencement du règne de Guillaume le Roux, on voit figurer parmi les témoins: « *Urso vicecomes, cum omnibus militibus vicecomitatis ejus.* (*Ms. Cotton, Tiberius A. XIII*, f° 192 *b.*)

Digitized by Google

province, et qu'elles devaient s'étendre sur toutes les familles françaises dont les ancêtres avaient pris part à la glorieuse conquête de l'Angleterre (1). C'est par ce motif que j'ai donné à la suite de la table générale des tenants *in capite* et des sous-tenants, différentes listes des compagnons du duc Guillaume, notamment celle de Robert Wace, de Brompton, du manuscrit de *Batle-Abbaye* et d'André Duchesne, afin de les comparer entre elles. Quelques additions, marquées d'une astérique, que j'ai faites à cette dernière liste, serviront à remplir en partie l'engagement verbal contracté envers la société royale de Londres, par le savant abbé de la Rue, qui avait promis de compulser nos archives pour rectifier les listes qui avaient été publiées jusqu'ici. Enfin, une statistique de l'Angleterre, formée d'après le *Domesday*, ainsi qu'un glossaire assez étendu, compléteront l'ouvrage que je me propose de donner au public.

Je ne me suis cependant pas dissimulé qu'en étendant ainsi le cercle de mes recherches, j'augmentais beaucoup les difficultés de mon travail (2). J'avoue même que je ne l'eusse pas entrepris, si mes savants amis de Gerville et Le Prévost et autres membres de la Société des antiquaires de Normandie, ne m'eussent pas fait espérer d'y joindre quelques notes critiques, qui donneront à cet ouvrage une véritable importance.

LECHAUDÉ-D'ANISY (*de Caen*).

(1) J'ai prouvé que le Poitou avait fourni son contingent pour cette expédition. Voir la 1re série de ce Recueil, t. 1er, p. 36 et suiv. D. L. F.

(2) Il est à désirer qu'un ouvrage anglo-français aussi important que celui annoncé dans cet article arrive promptement à une heureuse conclusion. On doit déjà à M. Lechaudé-d'Anisy une bonne traduction des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, et un Recueil de chartes anglo-normandes. D. L. F.

Digitized by Google

SUR LA DÉLIVRANCE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

DE LA DOMINATION ANGLAISE, EN 1372.

Les historiens qui ont transmis à la postérité les exploits immortels d'Alexandre le Grand ont tous rapporté que le héros macédonien était passionné pour la lecture de l'Iliade, et qu'il s'écriait souvent : *Heureux Achille, d'avoir trouvé un Homère pour célébrer tes hauts faits!* Cette pensée est d'une grande vérité; il faut, en effet, qu'un auteur, en vers comme en prose, fasse connaître, sous ses diverses phases, la vie publique de l'homme qui fut l'arbitre de la destinée des peuples, et qu'il retrace avec talent et impartialité les traits les plus saillants du caractère de ce chef, fût-il ministre, général, roi, empereur, pour que les générations futures portent un jugement sain sur ses actions, et rectifient celui de ses contemporains. Si le héros a été heureux de trouver un historien digne de lui, l'historien n'a-t-il pas partagé le même bonheur, puisqu'il s'est, en quelque sorte, identifié à la gloire qu'il a rapportée, et qui doit nécessairement rejaillir sur son propre nom? Il résulte de ces réflexions que les faits ont besoin d'être d'abord appréciés avec justice, et présentés ensuite avec clarté aux lecteurs, qui ne peuvent bien juger les siècles passés que sur les rapports, plus ou moins fidèles, des témoins de ce qui a fixé l'attention publique à diverses époques. Sans ces relations exactes, l'histoire n'est plus qu'un dédale aussi obscur qu'inextricable, où Clio n'offre à personne le fil protecteur d'Ariane. Une petite ville fournit rarement des faits susceptibles d'exciter ces grands mouvements

Digitized by Google

de l'âme que nous éprouvons en apprenant des actions sublimes ; mais si, par une exception fort extraordinaire, il s'est passé dans l'enceinte d'une cité du moyen-âge, d'une importance tout à fait secondaire, un de ces événements pour lesquels l'histoire s'empresse de prodiguer avec orgueil de justes éloges aux peuples qui ont bravé tous les dangers pour recouvrer vaillamment, les armes à la main, leur nationalité, ne doit-il pas être permis de gémir sur la déplorable fatalité par laquelle d'épaisses ténèbres semblent avoir enveloppé des exploits mémorables qui auraient dû, au contraire, être rapportés avec les plus grands détails, puisque chaque ligne de cette relation devenait naturellement un titre imprescriptible de gloire pour les habitants de cette ville? Les fastes de St-Jean-d'Angély n'offrent pas un vif intérêt; cependant les passions y ont sans doute fermenté avec violence, puisque, depuis plusieurs siècles, cinq mille habitants y sont réunis. Les vengeances particulières ont dû, comme ailleurs, s'y exercer quelquefois, sous le masque imposteur de l'intérêt public ; mais aussi d'honorables actions y ont été souvent remarquées. L'histoire a enregistré rapidement dans ses annales la fondation de la ville, par suite de la découverte du chef de St Jean-Baptiste ; les ravages des pirates normands ; l'établissement d'un hôtel de ville, par lettres patentes de Philippe-Auguste ; la construction du château, des remparts et des tours ; l'entrée de Louis VIII et celle de St Louis à St-Jean-d'Angély ; la fameuse entrevue de Philippe le Bel avec Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, à la Fayolle ; la prise de St-Jean-d'Angély par le comte de Derby ; l'expulsion des Anglais par le connétable de la Cerda ; la rentrée des Anglais dans cette place, par suite de la funeste bataille de Poitiers ; *la seconde expulsion de ces insulaires par les habitants, soutenue ou non par Duguesclin ;* l'emprisonnement du duc de Guienne, frère de Louis XI, par l'abbé Versois,

Digitized by Google

prieur des bénédictins ; les horribles ravages de la peste ; le calvinisme introduit à St-Jean-d'Angély ; le premier pillage de l'abbaye des bénédictins par les Huguenots ; l'horrible massacre de ces religieux et de quelques prêtres de la ville ; l'occupation de la place par Châteauroux, général de l'armée royale ; son évacuation par les catholiques ; l'épouvantable recrudescence des massacres des bénédictins et des prêtres ; la démolition des églises par les calvinistes ; le siége et la prise de la ville par Charles IX ; l'adhésion des habitants à la révolte des Rochelais ; l'emprisonnement du prince de Condé ; le procès commencé contre la princesse sa femme, soupçonnée de ce crime ; le siége et la prise de St-Jean-d'Angély par Louis XIII ; l'abolition de ses priviléges ; la démolition complète de ses remparts et du temple des protestants ; le passage de Philippe V par cette ville, lorsqu'il allait prendre possession du trône d'Espagne ; le camp établi à St-Jean-d'Angély, en 1781 ; les premières commotions de ce grand mouvement qui allait agiter la France, depuis 1789 jusqu'au consulat ; l'assassinat du malheureux maire de Varaize ; les partis Valentin et Normand, en 1790 ; l'émigration de la noblesse ; la formation des bataillons de volontaires ; l'expulsion des religieux et religieuses des cinq couvents ; les comités révolutionnaires ; la vente des biens des émigrés ; le règne de la terreur ; la terrible apparition du féroce Lequinio ; la fin de la guerre de la Vendée, qui avait menacé St-Jean-d'Angély ; le retour de l'ordre légal ; les constructions importantes des halles, du marché et de l'hôtel de ville, sous l'administration de M. Griffon, maire de St-Jean-d'Angély ; les brillants voyages de M. le comte Regnaud, et les services si nombreux qu'il se plaisait à rendre à ses concitoyens : tels sont les principaux traits de l'histoire de cette ville pendant une période d'un peu plus de mille ans ; mais ils diffèrent peu de ceux qu'on remarque dans les chroniques de Saintes, de la

Digitized by Google

Rochelle, de Niort, Bressuire, Parthenay, Fontenay, ou, pour mieux dire, de celles de toutes les villes du second ou du troisième ordre des départements de l'Ouest. Partout la guerre civile a exercé ses ravages; partout les peuples ont souffert des maux cruels qu'ils ont tour à tour reportés avec fureur sur le territoire de leurs voisins; partout enfin les événements ont prouvé que les passions ne s'éteignent jamais, et que si les hommes de notre temps diffèrent, par les coutumes et l'habillement, des hommes des XIVe, XVe et XVIe siècles, ils s'en rapprochent par des traits caractéristiques qui démontrent leur filiation, bien plus que des titres de famille conservés avec un soin minutieux. Mais si du milieu de cette masse de faits semblables en Bretagne et en Poitou, comme en Saintonge, il pouvait en surgir un seul qui l'emportât sur tous les autres, de même que des chefs illustres s'élèvent au dessus de leurs contemporains, n'est-il pas convenable, n'est-il pas juste de s'efforcer de l'arracher à l'oubli, pour l'offrir à l'admiration de la postérité? N'est-il pas du devoir d'un patriote, dans la véritable acception de ce mot, de présenter à ses concitoyens le tableau fidèle du courage *héroïque* de leurs ancêtres? C'est ce qui fera, plus tard, le sujet de cette dissertation historique.

La perte de la bataille de Poitiers, suivie du traité de paix de Brétigny, si funeste à la France, avait fait passer sous la domination anglaise l'Angénois, le Périgord, le Rouergue, le Quercy, le Bigorre, l'Angoumois, le Limousin, le Poitou, *le châtel et la cité de Saintes, avec toute la terre et partie de Saintonge deçà et delà Charente*, c'est-à-dire l'Aunis et la Saintonge proprement dite, depuis la Sèvre jusqu'à la Gironde. Mais les habitants de St-Jean-d'Angély suivirent en tout le noble et courageux exemple que leur avaient donné les Rochelais, lorsque cinq notables de la ville de la Rochelle, mandés itérativement à Calais par le roi Jean, pour recevoir

Digitized by Google

de lui-même l'ordre de remettre leur place aux Anglais, conformément au traité qu'il venait de conclure avec eux, répondirent hardiment à ce prince : *Nous serons et obéirons aux Anglois de lèvres, mais nos cœurs ne s'en mouveront;* et ils le promirent d'une manière tellement énergique, que la postérité apprécie leur inébranlable fidélité.

Duguesclin, qui rendit de si grands services à la France, ayant, en 1372, vengé en cent lieux la honte de la défaite de Poitiers, et pris rapidement les villes et châteaux de St-Maixent, Melle et Aulnay, marcha vers St-Jean-d'Angély. Mais là paraît s'embrouiller la question; car les historiens ont presque laissé dans l'obscurité le fait incontestablement le plus remarquable et le plus glorieux des annales de cette ville. Voici ce qui dut se passer dans cette cité, d'après mon opinion, que j'établirai sur des pièces justificatives dont l'autorité est irrécusable : A peine les habitants furent-ils informés de l'approche des troupes françaises, qu'ils attaquèrent avec autant d'audace que d'impétuosité la garnison anglo-gasconne qui tenait leur place sous le joug détesté de l'Angleterre; ils étaient commandés par leur maire, le chevalier *Hugues de Cumont*, probablement fort mal armés, et durent éprouver de grandes pertes en combattant tumultueusement contre des hommes d'armes couverts de fer, assujétis à la discipline militaire, sous les ordres de chefs intrépides et expérimentés, et qui pouvaient facilement accabler de traits, du haut des tours du château et des remparts et des autres édifices dont ils étaient les maîtres, les habitants réunis à la hâte et en masse dans les rues. L'amour de la patrie et la haine de l'étranger embrasèrent les cœurs des généreux citoyens, et les firent triompher de tant d'obstacles presque invincibles. Les Anglo-Gascons, après un rude et sanglant combat, opérèrent leur retraite; et les habitants de St-Jean-d'Angély, fiers, à juste titre, d'une victoire si chèrement

Digitized by Google

achetée, eurent le bonheur et la gloire d'ouvrir leurs portes au grand connétable, à Duguesclin, ce héros du moyen-âge, dont les exploits ont égalé ceux des plus illustres guerriers de l'antiquité, et n'ont pas été surpassés par les braves qui, depuis le XIVe siècle, se sont distingués sous les nobles drapeaux de la France. Je crois qu'il me sera facile de démontrer, jusqu'à l'évidence, que les choses ont dû se passer ainsi; mais les historiens donnent, sur un fait si remarquable, des détails tellement peu circonstanciés, qu'il n'y a que le raisonnement, le bon sens et la vraisemblance qui fassent connaître la vérité. J'ai consulté trois auteurs qui sont loin d'être sans mérite, quoiqu'on puisse avec justice critiquer plusieurs parties de leurs ouvrages : ce sont *Armand Maichin* et MM. *Merville* et *Massiou*. Je vais rapporter leurs relations de l'expulsion des Anglais de St-Jean-d'Angély en 1372, et on verra dans quel vague ils laissent le lecteur, au lieu de préciser les faits, d'y donner un développement convenable, et d'y ajouter quelques réflexions analogues à un sujet si digne d'enflammer leur patriotisme. *Maichin*, ordinairement diffus, s'excuse en cette circonstance sur le silence de Froissart, de ne pouvoir donner de détails sur le brillant fait d'armes de nos ancêtres du XIVe siècle : « Les Anglois s'emparèrent de la ville » de St-Jean-d'Angély, en conséquence du traicté fait à » Calais le 24 octobre 1360; mais comme leur domination » étoit injuste et tyrannique, le sieur *de Cumont*, gentil- » homme considérable dans la province, se mit à la tête des » principaux habitants qu'il avoit trouvés grandement fidèles » et affectionnez au party du roy de France, et en chassa les » Anglois, en l'année 1372, après un grand et sanglant com- » bat. Froissart dit qu'*en ce temps-là les habitants de la ville* » *de St-Jean-d'Angély se tournèrent François;* mais il ne fait » point le détail de cette action, qui étoit sans doute bien » glorieuse en toutes ses circonstances, et qui parut telle au

Digitized by Google

» roy Charles cinquième, surnommé *le Sage*, qu'il donna les
» mêmes droicts et priviléges de noblesse à ceux de St-Jean-
» d'Angély, qu'avoient les habitants d'Abbeville, et qu'il
» entendoit donner aux habitans de la Rochelle, comme il
» paroît par ses lettres patentes données à Paris, au chasteau
» du Louvre, le neuviesme jour de novembre de la même
» année 1372. Ces beaux priviléges furent ensuite confirmez
» par les rois Charles VI et VII, ses successeurs, et particu-
» lièrement par le roy Louis XI, qui eut mesme la bonté de
» les augmenter. »

M. Merville, dans ses *Recherches topographiques et historiques*, s'exprime de la manière suivante :

« Le connétable fit marcher son armée à St-Jean-d'Angély.
» Les choses y réussirent comme on pouvait le désirer : car
» les habitants, toujours affectionnés pour leur souverain, et
» persuadés que Duguesclin ne venait que pour leur offrir
» la protection du roi ; qu'il n'avait amené ses troupes que
» pour assurer leur repos et leur liberté, et que son intention
» n'était que de les rendre à la France dont ils avaient été
» détachés, non-seulement lui ouvrirent les portes de leur
» ville et le reçurent sans condition, mais encore expulsè-
» rent, sous le commandement de *Hugues de Cumont*, leur
» maire, les Anglais de leurs murs. Ils célébrèrent l'entrée
» du connétable et leur soumission par mille actions de
» grâces qu'ils rendirent à Dieu, par des feux de joie qui
» éclairèrent pendant la nuit dans toutes les rues, et par
» toutes les marques qu'ils purent donner d'une allégresse
» universelle. Duguesclin, au nom du roi qui lui avait con-
» fié son autorité royale, usa envers les habitants de St-
» Jean-d'Angély de sa douceur accoutumée; il les reçut avec
» la même tendresse qu'un père aurait pour ses enfants,
» confirma leurs priviléges, et n'oublia rien de ce qui pouvait
» leur faire ressentir l'avantage de leur réduction. »

Digitized by Google

Ces détails sont tirés de Froissart, mais ils ne sont nullement satisfaisants, en les prenant à la lettre. En effet, d'après ce récit, il paraîtrait que les habitants de Saint-Jean-d'Angély auraient attendu patiemment l'arrivée de l'armée sous les ordres de Duguesclin, pour attaquer la garnison anglaise, de concert avec les troupes du connétable : or, si ce fait était parfaitement prouvé, malgré mon ardent désir de rendre un juste hommage aux Saintongeois du quatorzième siècle, j'avoue franchement qu'en cette circonstance la louange de tout homme impartial devrait être exclusivement réservée pour la garnison anglo-gasconne, qui, faisant face et résistant à la fois à un assaut général donné par des troupes nombreuses et aguerries, sous les ordres du plus grand capitaine de cette époque, et à une insurrection formidable dans l'intérieur de la place, aurait déployé une énergie égale aux dangers dont elle était environnée de toutes parts, et se serait enfin retirée avec honneur d'une lutte devenue évidemment trop inégale.

M. Massiou, auteur d'une *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, dit, par erreur, que ce grand événement, sur lequel il aurait dû s'étendre, eut lieu *en* 1371, et croit que les habitants de notre ville n'attaquèrent les Anglais qu'après le commencement du siége par Duguesclin. Il rapporte cependant ainsi les récompenses accordées aux habitants de Saint-Jean-d'Angély par Charles V :

« De la ville de la Rochelle et de son territoire, la muni-
» ficence royale se porta sur Saint-Jean-d'Angély, dont les
» bourgeois avaient aussi secoué le joug de l'Angleterre pour
» se donner à la France. Le 9 novembre 1372, Charles V
» leur expédia de Paris des lettres patentes conçues en ces
» termes :

Digitized by Google

» A la supplication de nos amés et féaux les maire et » jurés de la communauté de notre ville de Saint-Jean-d'An- » gély, lesquels, comme nos bons et loyaux sujets, se sont » de nouvel et librement mis sous notre sujétion, et ont » volonté d'y demeurer perpétuellement, nous, considérant » leur bonne et vraie affection, avons voulu condescendre » à leur demande, afin que, lorsqu'ils se verront, par notre » puissance, confirmés en leurs droits, maintenus en paix » et préservés de toute oppression, ils aient plus grand désir » de garder leur loyauté envers nous.

» En conséquence, prenons, par ces présentes, iceux » maire et bourgeois, avec tous les biens appartenant à la- » dite communauté, en la protection et spéciale sauvegarde » de nous et de nos successeurs et à toujours ; mandons au » sénéchal de Saintonge, qui est ou sera pour le temps à » venir, qu'il députe auxdits maire et bourgeois, toutes fois » que le cas adviendra, un ou plusieurs de nos sergents qui » soient leurs gardiens, et mettent nos pennociaux ès-lieux, » maisons et biens d'eux et de leurdite communauté, afin » que nul ne puisse sur ces choses s'excuser de son igno- » rance. »

Il me paraît suffisamment démontré que les faits se passèrent comme je l'ai dit plus haut, c'est-à-dire qu'au seul bruit de la marche de l'armée française sur Saint-Jean-d'Angély, les habitants coururent aux armes, et conduits par un chevalier digne de ce beau nom, qui avait échangé l'habit du maire contre l'armure du guerrier, ils assaillirent les Anglais sur tous les points avec tant de vigueur et d'impétuosité, qu'ils les forcèrent d'évacuer précipitamment la place, *avant l'arrivée de Duguesclin*, auquel ils s'empressèrent alors d'ouvrir leurs portes, en témoignant leur vive allégresse de rentrer sous l'obéissance du roi de France, pour le service duquel ils venaient d'exposer si généreusement leur vie.

Digitized by Google

On conçoit facilement l'insurrection d'un pays longtemps opprimé, et qui, à la voix de chefs ardents et intrépides, se lève, comme un seul homme, pour repousser une injuste agression, ou la tyrannie de l'étranger. La révolution de Portugal en offre un mémorable exemple. Le joug de fer de *Vasconcellos* avait exaspéré la nation, et, sans calculer les chances plus ou moins hasardeuses de leur entreprise, les Portugais se levèrent en masse, et parvinrent à recouvrer promptement leur indépendance sous une dynastie nationale. De nos jours, les Vendéens osèrent résister aux soldats de la Convention, et leur firent chèrement acheter la victoire. Les Espagnols combattirent également avec énergie l'armée française qui, en 1808, avait envahi leur territoire, et les Grecs ont mérité récemment, par d'héroïques efforts, de reprendre leur rang parmi les nations indépendantes de l'Europe; mais on doit convenir qu'il faut une résolution moins audacieuse, moins héroïque à toute une nation ou aux habitants d'une vaste contrée, pour prendre simultanément les armes, qu'à quelques centaines de bourgeois et d'ouvriers réunis dans l'enceinte d'une petite ville, et ayant à combattre des soldats plus nombreux qu'eux, mieux armés, plus aguerris, soumis à une sévère discipline, ayant confiance en des chefs expérimentés, et ayant surtout l'immense avantage d'occuper tous les points importants pour s'y défendre, et les portes pour recevoir des secours ou effectuer, en temps convenable, leur retraite. Un peuple entier s'anime, il s'excite à la résistance, il s'exagère ses succès, il atténue ses défaites, et trouve des ressources toujours renaissantes dans l'ardente et profonde sympathie du pays, vouée aux guerriers qui combattent pour l'indépendance nationale; mais entre les murs d'une place, il faut, en quelques heures, vaincre ou mourir. Cette alternative n'est pas douteuse, et cette nécessité impérieuse doit faire accorder au chef habile et courageux qui a

Digitized by Google

conçu le plan d'une si noble et si périlleuse entreprise, et aux habitants dévoués qui l'ont si vaillamment secondé, les éloges qu'on ne refuse jamais aux belles actions, parce que la justice est naturelle à l'homme, quand les passions n'égarent pas son jugement.

En 1371, les Rochelais avaient également expulsé les Anglais de leur ville par un stratagème de leur maire *Chauldrier*. Il fit savoir à *Pierre Mancel*, gouverneur du château, que le roi d'Angleterre avait envoyé l'ordre à lui, maire de la ville, de faire la *monstre* (revue) des habitants, en même temps que le gouverneur ferait celle de la garnison. Le gouverneur qui, vu sa qualité de chevalier du quatorzième siècle, ne savait pas lire, et en tirait probablement honneur, s'en rapporta pleinement à un grand *scel* d'Angleterre, et sortit sans nulle défiance, le lendemain, à la tête de sa garnison composée de cent hommes; aussitôt il tomba dans une embuscade; les Rochelais, bien armés, se jetèrent précipitamment entre sa troupe et le pont-levis du château, et Mancel, hors d'état de résister à des forces trop supérieures aux siennes, se rendit prisonnier sans coup férir. Les douze hommes qui étaient restés dans le château en ouvrirent immédiatement les portes, sur la menace qu'on leur fit de couper la tête à tous les prisonniers, en cas de la moindre résistance. Cette ruse de guerre était sans doute bien permise; mais il faut convenir que si les habitants de Saint-Jean-d'Angély, abandonnés à leurs propres forces, ont audacieusement, ou plutôt témérairement attaqué la garnison anglaise, et l'ont expulsée de leurs murs, en se faisant un rempart des corps de leurs braves compatriotes qui succombaient sous une grèle de flèches dans cette lutte désespérée, leur courage ne doit-il pas être mis au dessus du stratagème des Rochelais, qui avaient toutes les chances de succès en leur faveur; tandis, au contraire, que si nos ancêtres du quatorzième

Digitized by Google

siècle ont attendu l'attaque des troupes de Duguesclin pour commencer la leur, il est évident que la conduite des Rochelais livrés à eux-mêmes mérite plus d'éloges que celle des habitants de Saint-Jean-d'Angély, soutenus, dans cette dernière supposition, de toute une armée déjà victorieuse, et commandée par Duguesclin, l'effroi des Anglais ? Cette question ne peut rester un seul instant douteuse, si on considère que le roi Charles V, justement surnommé *le Sage*, a rendu le témoignage le plus éclatant au courage et au dévoûment des habitants de Saint-Jean-d'Angély, dans les lettres patentes du 9 novembre 1372 que j'ai rapportées.

Mais un autre suffrage leur a encore été décerné par un juge fort compétent sur le mérite de services rendus, Louis XI, qui fut un méchant homme, mais un profond et habile politique, le *Richelieu* de son siècle, et qui, cent neuf ans après l'expulsion des Anglais, rendit en faveur de nos compatriotes les lettres patentes ci-après :

« En l'an 1372, les habitants de la ville de Saint-Jean-
» d'Angély, connoissant les grands maux et entreprises que
» les Anglois s'efforçoient lors faire à l'encontre de notre
» royaume, désirant toujours demeurer en l'obéissance de
» nos prédécesseurs, *mirent derechef ladite ville en celle de*
» *Charles cinquième*, de bonne mémoire, notre bisaïeul,
» lequel, en reconnoissance des grands et agréables services
» que lesdits habitants avoient faits, tant à lui qu'à ses
» prédécesseurs, confirma toutes leurs libertés, et en outre
» leur donna et à leurs successeurs habitant en ladite ville
» plusieurs beaux et notables priviléges qu'avaient et ont
» ceux d'Abbeville et de la Rochelle, lesquels leur ont depuis
» été confirmés par nosdits prédécesseurs, et pareillement
» les leur confirmâmes à notre avénement à la couronne.

» Nous, considérant les grands et louables services que
» les maire et échevins et leurs prédécesseurs ont faits à nous

Digitized by Google

» et à la couronne de France, afin qu'eux et leurs succes-
» seurs soient toujours de plus en plus enclins à nous être
» bons et loyaux, avons de notre pleine puissance, grâce
» spéciale et autorité royale, donné et octroyé auxdits maire
» et échevins, conseillers et pairs de ladite ville, qu'ils
» soient nobles, eux et leur postérité née et à naître de loyal
» mariage, et leur avons donné et donnons pouvoir d'ac-
» quérir et tenir à perpétuité tous fiefs et juridictions nobles
» par tout notre royaume, sans pour ce, ni pour ladite
» nobilitation, payer à nous et à nos successeurs aucune
» finance, ni indemnité ;

» Voulons que lesdits maire, vingt-cinq échevins et pairs
» et leur postérité soient tenus et réputés nobles, et jouissent
» de tous droits, honneurs, prééminences et prérogatives
» qui appartiennent au privilége de la noblesse ; qu'ils puis-
» sent obtenir l'ordre de chevalerie, si bon leur semble,
» tout ainsi que s'ils étaient nés et procréés de noble lignée,
» et que desdites grâces ils jouissent ainsi que font les maire
» et échevins de la Rochelle. Auxdits maire et échevins,
» conseillers et pairs octroyons qu'ils soient dorénavant et à
» toujours exempts de toutes commissions et charges publi-
» ques ; et avec ce que ladite ville est près de la mer et en
» pays de frontière, avons, de notredite grâce, octroyé aux-
» dits maire, échevins et conseillers que dorénavant ils
» soient exempts d'aller à nos osts et armées, soit par ban
» et arrière-ban, ou autrement, et qu'ils demeurent en
» ladite ville pour la garde et défense d'icelle, tout ainsi que
» font ceux de ladite ville de la Rochelle.

» Donné à Plessis-du-Parc, au mois de septembre, l'an
» de grâce 1481. »

Voici le résumé de la question que je discute, d'après les trois historiens que j'ai cités précédemment.

Maichin affirme que « les habitants de Saint-Jean-d'An-

Digitized by Google

» gély, grandement fidèles et affectionnez au party du roy
» de France, et commandés par leur maire, Hugues de
» Cumont, chassèrent les Anglois de leur ville, après un
» grand et sanglant combat. »

M. Merville dit que « non-seulement les habitants de
» Saint-Jean-d'Angély ouvrirent leurs portes à Duguesclin
» et le reçurent sans condition, mais encore expulsèrent,
» sous le commandement de Hugues de Cumont, leur maire,
» les Anglais de leurs murs. »

M. Massiou enfin nous apprend que, « bien que décou-
» ragée par la perte du captal de Buch, la garnison anglo-
» gasconne de Saint-Jean-d'Angély fit bonne contenance,
» et se défendit bravement contre l'armée de Duguesclin ;
» mais les bourgeois, qui subissaient à regret le joug de
» l'Angleterre, résolurent de s'en affranchir par un coup
» hardi. A la voix du sieur de Cumont leur maire, gentil-
» homme plein de courage et aimé de ses concitoyens, ils
» s'insurgèrent contre la garnison, et l'ayant forcée, après
» un rude combat, à mettre bas leurs armes, ouvrirent leurs
» portes aux Français, qui entrèrent dans la place et en pri-
» rent possession au nom du roi. »

J'avouerai franchement ici que, sans les pièces justificatives qui ont servi de base à mon opinion, j'aurais pensé qu'en effet les habitants de Saint-Jean-d'Angély ne s'étaient levés contre les Anglais qu'au moment même de l'attaque générale de leur place par l'armée française, et alors cette action ne méritait, ni par sa rareté, ni par son importance, d'être transmise à la postérité. Mais, en raisonnant d'après cette hypothèse, comment les habitants d'une cité au pouvoir des Anglais auraient-ils choisi pour s'insurger contre eux précisément le moment où ceux-ci avaient repoussé bravement l'assaut de l'armée française? Comment cette même armée assista-t-elle, au pied des remparts, l'*arme au bras*,

Digitized by Google

au combat sanglant livré par les bourgeois à la garnison dans l'intérieur de la ville? Comment justifier les lettres patentes si honorables délivrées par Charles V, *en faveur de ses bons et loyaux sujets, lesquels s'étaient de nouvel et librement remis sous sa sujétion?* S'ils avaient été énergiquement et puissamment secondés par l'attaque formidable d'une armée assiégeante et victorieuse, pouvaient-ils dès lors être considérés comme se donnant de nouveau *librement* au roi de France? Dans le tumulte inséparable d'un assaut, une porte aurait donc été assaillie par une centaine de bourgeois, et cette surprise d'une simple porte (ce que nous appellerions maintenant l'enlèvement d'un corps-de-garde) aurait-elle suffi pour motiver une récompense aussi éclatante, décernée par un souverain que la France a mis au rang de ses meilleurs rois, et à qui elle a donné le glorieux surnom de *Sage?* Mais ensuite comment les habitants de Saint-Jean-d'Angély auraient-ils pu se convaincre que *Duguesclin ne venait que pour assurer leur repos et leur liberté*, comment lui auraient-ils ouvert les portes de leur ville, et l'auraient-ils reçu sans condition, si la garnison anglaise, simultanément attaquée par les habitants de la place et l'armée du connétable, avait successivement abandonné le château, les tours et les remparts pour se disperser dans la campagne? Les Français, pénétrant, en ce cas, de vive force dans la place sur tous les points, en refoulant vigoureusement la garnison anglaise de rue en rue, n'auraient pu avoir une réception d'apparat, telle qu'on en fait à une armée qui prend paisiblement possession d'une ville après une capitulation. Je ne nie pas cependant que quelques coureurs de l'armée française aient paru sous les murs de Saint-Jean-d'Angély, venant d'Aulnay, précédant et annonçant l'armée française en marche sur cette première place; mais la contradiction évidente des historiens dans la juste appréciation d'un fait si éminemment remar-

Digitized by Google

quable dans nos annales; mais les lettres patentes de Charles V et de Louis XI; mais les développements que j'ai donnés sur l'expulsion des Anglais, et que j'ai fait ressortir des preuves palpables que la vraisemblance a changées en une vérité très-suffisamment démontrée, ne me permettent pas de douter qu'à la voix patriotique de leur courageux maire, les habitants de Saint-Jean-d'Angély aient attaqué à l'improviste, et avec la plus grande impétuosité, la garnison anglo-gasconne de leur ville, et l'aient forcée d'évacuer la place avant qu'elle eût été investie par l'armée de Duguesclin, et qu'aussitôt l'arrivée de cet illustre chef sous leurs remparts, ils lui aient apporté leurs clefs, en faisant éclater leur amour pour le roi de France par mille signes d'allégresse.

Mais si les lettres patentes de Charles V ne suffisaient pas encore pour démontrer qu'une récompense extraordinaire n'a dû être accordée qu'à une action infiniment plus remarquable que l'escalade des remparts d'une ville, dans laquelle les habitants auraient attaqué la garnison, de concert avec l'armée assiégeante, les nouveaux honneurs accordés au maire et aux échevins de la même ville, *cent neuf* ans après l'événement qui avait motivé cette faveur de Charles V, ne sont-ils pas cause du plus grand poids dans la balance de Thémis, remise aux mains de Clio? Si ce fait n'avait pas été glorieux, n'eût-il pas été confondu de droit avec ces mille combats sans résultats, ces prises de villes et de châteaux qui remplissent les annales du moyen-âge? Dès qu'il y a exception dans le cours ordinaire du gouvernement du roi, il a dû nécessairement y avoir eu, au préalable, exception dans le cours ordinaire des événements de la guerre en 1372. Et qu'on ne croie pas que Charles V et Louis XI étaient des juges incompétents pour apprécier un noble fait d'armes et le récompenser dignement. Lorsque Duguesclin, simple gentilhomme breton, eut repris aux Anglais presque toutes les

Digitized by Google

provinces qu'ils avaient conquises sous Édouard III et le Prince-Noir, Charles V crut ne pouvoir mieux reconnaître de si grands services qu'en le faisant connétable. Ce héros, aussi modeste que vaillant, trouvant cette dignité au dessus de sa capacité, ne pouvait se résoudre à l'accepter; mais le roi lui parla ainsi : « Sachez, messire Bertrand, que je n'ai » frère, cousin, ne neveu, ne baron en mon royaume, qui » n'obéisse à vous, et se nul en étoit contraire, il me cour- » rouceroit tellement, qu'il s'en appercevroit. Si, prenez » l'office joyeusement, et vous en prie. »

Louis XI faisait le plus grand cas de ceux qui se distinguaient par leur valeur. Raoul de Lannoy étant monté à l'assaut à travers le fer et la flamme, au siége du Quesnoi, le roi, qui avait été témoin de son brillant courage, lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : « Par la pâque de » Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat; il » vous faut enchaîner, car je ne veux point vous perdre » désirant me servir de vous. »

Voilà quels furent les juges de l'événement qui fixa leur attention, et provoqua les récompenses que j'ai fait connaître. Pour bien apprécier les faits, il ne faut pas les prendre au point de vue où ils ne peuvent être que mal connus. Il est indispensable de se reporter à l'époque du moyen-âge, pour apprécier l'étendue du bienfait de Louis XI, en accordant la noblesse aux maire et échevins de St-Jean-d'Angély. Il est plus que probable que maintenant de pareilles lettres patentes feraient sourire de pitié un grand nombre de conseils municipaux. *Autres temps, autres mœurs.* Mais si, de nos jours, une ville française était attaquée; que le corps municipal eût montré une énergie remarquable dans sa défense, et que des croix et des pensions eussent été accordées à tous les membres de ce conseil, et des places gratuites à leurs enfants dans des écoles spéciales, n'y aurait-il pas lieu de croire, dans cinq

Digitized by Google

cents ans, que leur courage a été dignement récompensé, selon les mœurs du temps où ils vivaient, quoique alors ce genre de faveur fût entièrement passé de mode? Il en est de même pour les habitants de St-Jean-d'Angély aux XIVe et XVe siècles; ils ont fait une action d'éclat, elle a été dignement récompensée, et a traversé les siècles plutôt malgré la relation des historiens qu'avec leur secours.

Mais ces priviléges, si glorieusement mérités, ont été ravis aux habitants de St-Jean-d'Angély par ordonnance de Louis XIII, aussitôt après la prise de leur ville par ce prince, en 1621. Les lettres d'ennoblissement du maire et des échevins disparurent sous la poussière des remparts et des tours qui s'écroulèrent à la voix du roi, vainqueur des protestants; et il me reste à voir si un souvenir de l'événement mémorable de 1372 existe encore à St-Jean-d'Angély. L'histoire a justement marqué du stigmate de l'infamie le chevalier félon *Régnault de Pressigny*, seigneur de Marans, qui exerçait contre les voyageurs d'horribles cruautés. Ce brigand féroce fut arrêté, jugé et pendu au gibet de Montfaucon. Quel sera donc, en revanche, le prix que décernera la postérité au noble et vaillant chevalier *Hugues de Cumont*, au libérateur de sa patrie, qui n'a employé ses talents, son courage, son pouvoir et son influence, que pour arracher glorieusement sa ville natale au joug de l'Angleterre? Une statue lui a-t-elle été élevée dans cette cité qu'il délivra du joug de l'étranger? A-t-il, au moins, son nom inscrit à l'une de ces rues qu'il affranchit, au péril de sa vie, d'une domination tyrannique et détestée? Non; il se perd dans l'oubli du temps, et bien peu d'habitants de St-Jean-d'Angély savent, sans doute, que le maire Hugues de Cumont a été l'*André Doria* de leur ville, en 1372.

L'autorité municipale, qui se livre avec autant de zèle que de succès à tout ce qui peut contribuer à l'embellissement

Digitized by Google

et à l'utilité de St-Jean-d'Angély, vient de donner à quelques rues de cette ville les noms d'hommes célèbres qui y ont vu le jour, ou qui y sont connus par d'éminents services. Cette distinction est flatteuse et justement méritée ; on s'honore en acquittant la dette de la reconnaissance publique. Mais le nom de *Cumont* ne méritait-il pas cet honneur autant que celui de *Priolo*, par exemple, qui paraît n'avoir d'autre titre à cette distinction, que d'avoir été porté par l'auteur d'une Histoire de France, en latin, de 1640 jusqu'à la mort de Louis XIII, c'est-à-dire *pendant une période de trois ans?* J'ai lieu de penser que peu de personne ont lu ce fragment historique; quant à moi, je n'en ai pas eu connaissance, et j'avoue que je lui préfère celui de 1372.

Je résume rapidement la question que je viens de traiter.

Le maire de la Rochelle, *Jean Chauldrier*, qui, par un ingénieux stratagème, expulsa les Anglais de cette place, a donné son nom à la rue *des Chauldriers*, devenue *de la Chaulderie*, et enfin *de la Chaudellerie*.

Le maire de St-Jean-d'Angély, *Hugues de Cumont*, a livré un long et sanglant combat aux mêmes ennemis, et son nom est à peine connu dans l'histoire de la ville qu'il delivra glorieusement par son courage du joug de l'étranger.

Les annales de la Rochelle font connaître, dans le plus grand détail, toutes les circonstances du projet que Chauldrier mit si heureusement à exécution.

Les annales de St-Jean-d'Angély se contredisent : les unes font emporter la place par l'armée de Duguesclin, soutenue des habitants ; les autres disent qu'après un grand combat, les Anglais furent expulsés de la ville, et que les portes en furent ensuite ouvertes au connétable.

Cette cause a donc été plaidée contradictoirement en présence de la postérité.

Les lettres patentes de Charles V, de 1372, sont un juge-

Digitized by Google

ment solennel, rendu en faveur des habitants de St-Jean-d'Angély, par le tribunal de première instance.

Les lettres patentes de Louis XI, de 1481, sont la confirmation de ce même jugement par la Cour royale.

L'opinion publique, éclairée par des développements puisés dans la vérité des faits, sera la Cour de cassation, et il y a lieu d'espérer que les deux jugements précédents ne seront pas *infirmés* par elle.

Mais les habitants de St-Jean-d'Angély n'en auront pas moins le droit de s'écrier : *Heureuse la ville de la Rochelle, d'avoir eu le père Arcère pour historien !*

H. D'AUSSY (*de St-Jean-d'Angély*).

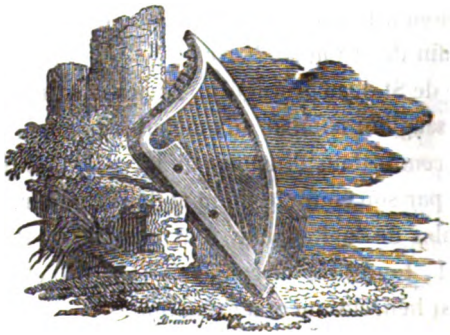

Digitized by Google

JONCTION DE L'ANGLETERRE A LA FRANCE,

DANS LES SIÈCLES PRIMITIFS.

L'ancienne jonction de l'Angleterre à la France est tout à la fois une probabilité physique et une vérité géologique, bien qu'aucun monument de l'histoire n'atteste l'existence d'un isthme joignant au continent cette terre maintenant isolée. L'époque de sa séparation de la terre ferme se perd dans les ténèbres de l'antiquité : c'est une de ces insolubilités qui arrêteront à jamais les recherches de l'érudit. Les Phéniciens, qui ont connu les îles Cassitérides, ne nous en ont rien laissé ; aussi Hérodote avoue-t-il qu'il ignore où elles étaient placées, et cela ne doit pas surprendre, puisque les navigateurs de la Phénicie faisaient en secret le commerce de ces îles, dans la crainte que les autres peuples maritimes ne leur fissent concurrence. Les Carthaginois ne nous en ont pas appris davantage. Quant aux Grecs, ils avaient trop peu de rapport avec les Cassitérides pour pouvoir les décrire. Mais il est certain que le détroit du Pas-de-Calais existait déjà du temps de Pithéas, qui le franchit, trois siècles avant notre ère, pour pénétrer dans la mer du Nord, jusqu'à l'hyperboréenne Thulé.

César, si exact dans ses descriptions des lieux qu'il parcourt, César qui passa le Pas-de-Calais et y fut contrarié par la tempête, ne parle nullement, ni d'après des indices encore existants, ni d'après des traditions conservées chez les riverains, qu'autrefois ce détroit fût un isthme. Strabon,

Digitized by Google

Pline, Pomponius Méla, n'en disent rien non plus. La tradition et l'histoire sont donc muettes à cet égard.

Quoi qu'on ait écrit sur ce vers de Claudien : *Et nostro diducta Britannia mundo ;* quoi que le commentateur Servius en ait dit de ces mots de Virgile : *Et toto divisos orbe Britannos*, aucun passage des anciens n'indique l'existence ou la rupture d'un isthme entre la France et l'Angleterre.

Parmi les modernes, Cambden, Westgau, Musgrave, Twine, Wallis, Duchesne, qui ont traité des temps primitifs de la Grande-Bretagne, se sont, il est vrai, prononcés pour l'existence de l'isthme ; mais ils n'ont fait qu'énoncer une opinion, sans présenter d'autres témoignages à l'appui de leur sentiment que des raisons géologiques et des circonstances physiques.

Ainsi rien, absolument rien de positif sur ce point dans les annales de l'histoire. Et pourtant tout porte à croire que l'Angleterre a tenu à la France, comme la Sicile à l'Italie, comme l'Eubée à l'Attique, comme l'Espagne à la Mauritanie. C'est d'ailleurs ce qu'a prouvé Desmarest, dans une dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, savant et judicieux ouvrage qui nous a beaucoup servi dans nos recherches.

Ce qui corrobore l'opinion qu'un isthme existait, dans les anciens temps, entre Douvres et Calais, c'est que le fond, dans le milieu du Pas-de-Calais, indique le sommet aplati d'une montagne élevée de 620 pieds de hauteur perpendiculaire au dessus du niveau moyen du fond de la mer, et de 230 pieds au dessus du fond à l'embouchure de la Manche, entre Ouessant et le cap Lézard. La profondeur de la mer, dans le détroit, est de 20 à 30 brasses ; de 30 à 40 entre l'île de Wight et le cap de la Hève ; de 40 à 50 entre la pointe de la Hague et le cap Perevel ; de 50 à 60 entre l'île de Bas et Startpointe ; enfin de 60 à 70 brasses à l'embouchure. De

Digitized by Google

l'autre côté du détroit, vers la mer du Nord, on trouve à peu près la même progression de profondeur. Le détroit a donc un fond qui fait éminence, particularité frappante en faveur des savants qui croient qu'une langue de terre existait là, et qu'une violente convulsion des flots l'aura franchie, en bouleversant sa crête, après en avoir miné les bords. C'est cette situation du fond de la mer dans le détroit et à ses extrémités, plus encore que le gisement des deux rives, qui a paru à Buache une preuve convaincante de l'ancienne jonction de l'Angleterre au continent.

Le Pas-de-Calais, qui n'a que 7 lieues dans sa moindre largeur, est bordé à droite et à gauche de côtes absolument semblables : même gisement, même élévation, mêmes couches de terrain, même sol sur le littoral d'Angleterre que sur le littoral de France. Cette parfaite analogie des bords du détroit, sur une étendue de plus de 22 lieues, nous paraît un témoignage frappant de l'ancienne union des deux rives. Non-seulement les couches de terre qu'on observe sur une côte sont les mêmes sur la côte opposée, mais elles s'y trouvent à la même hauteur, conservant la même inclinaison, la même direction. L'identité est complète entre les angles correspondants des deux rivages. Le sol y est partout de même nature, ainsi que l'a constaté l'académicien Guettard, dans un mémoire sur la minéralogie des terrains de la France et de l'Angleterre, sentiment qui s'accorde d'ailleurs avec les écrits de Childrey et de Gérard Boate sur l'histoire naturelle de la Grande-Bretagne. D'un autre côté, le géographe Buache a remarqué qu'une chaîne de montagnes partant de l'intérieur de la France a une branche de collines qui va aboutir à Calais, est interrompue par le détroit, reparaît au bord opposé, et se continue assez loin en Angleterre.

Tout concourt donc à prouver qu'un isthme existait autrefois où est maintenant le détroit du Pas-de-Calais. Il a été

Digitized by Google

rompu par les eaux, à une époque inconnue, ainsi que l'indiquent les nombreuses marques de l'action de la mer, les traces de déchirements et d'alluvions qui, dans le canal de la Manche, déposent partout en faveur d'une irruption des flots. Comment s'est opérée cette révolution dont tant de monuments géologiques attestent l'existence ?

La mer, mue par des agents généraux si puissants, agit à coups redoublés et incessants sur ses côtes, et quand son action, minant sans relâche les terres en butte à ses coups, reçoit l'impulsion des vents, quand elle est parvenue à l'état de tempête, ses ravages sont terribles. En supposant la réunion de ces causes, combinées avec la force des marées, qui augmente d'une manière inconcevable l'intensité de sa puissance, on conçoit comment elle a pu rompre cette digue que lui opposait la nature. Ce fait ne serait pas d'ailleurs sans analogie. Platon et Pline ne disent-ils pas que jadis la Méditerranée était un grand lac, et que les efforts des vagues ont rompu la barrière qui la séparait de l'Océan? On sait, par expérience, que les flots, lorsqu'ils sont poussés, en tempête, dans la Manche, y entrent avec toute la vitesse acquise dans la vaste étendue de la pleine mer, et que, resserrés dans ce canal, ils y agissent avec une impétuosité, une fureur qui cause souvent de grands dégâts.

Voyons les exemples des envahissements et des atterrissements anciens de la mer sur ses côtes; et en combinant ces faits historiques, dont les traces sont vivantes, avec les effets que les flots produisent journellement sous nos yeux, et concluant du présent au passé, on pourra établir non pas une démonstration rigoureuse, une preuve authentique, mais des probabilités dont l'évidence équivaudra presque à une certitude.

Les atterrissements, produits par le transport de graviers, de galets et de coquillages qu'opère la mer dans son agita-

Digitized by Google

tion, proviennent des mêmes causes que les invasions, quoiqu'ils donnent des résultats opposés; car ils n'est pas d'atterrissements sans envahissements.

Au nord-est du Pas-de-Calais est la Hollande, qui porte, de toutes parts, des marques frappantes du séjour des eaux, comme l'a si bien démontré Fromond. Il est même probable qu'elle a été envahie, puis abandonnée par la mer. La Zélande est formée en partie d'alluvions marines; les environs de Bruges en portent aussi des traces. On trouve dans ces terres beaucoup d'arbres, qui ont sans doute été renversés par les vagues, puis recouverts de couches de sable et de limon déposés par les eaux.

A l'opposite, le littoral des comtés de Lincoln, de Norfolk, de Suffolk et d'Essex, porte aussi des traces des révolutions de la mer. La province de Kent présente les mêmes caractères géologiques; et Twine pense que les flots ont couvert toute la plaine entre Sandwich, Cantorbéry et Chatam. John Sumner a établi dans les *Transactions philosophiques*, année 1701, que la plaine de Romney-Marsh, qui s'étend sur plusieurs lieues depuis New-Romney jusqu'à Ashford, a été élevée par des dépôts que la mer a détachés de l'isthme qui joignait anciennement l'Angleterre à la France.

On lit, dans le recueil des historiens d'Angleterre, par Richard, que la mer fit irruption dans le comté de Kent et y submergea plusieurs villages, en 1014 et 1099. Mathieu Paris parle d'une autre inondation arrivée en 1250. En 1251, dit le même historien, les flots envahirent la Frise et y séjournèrent quarante jours. Le Zuyderzée fut formé par une irruption de la mer, en 1225. On sait aussi que le 19 novembre 1421, les flots irrités rompant les digues de Dordrech, et séparant cette ville de la terre ferme, inondèrent tout le pays jusqu'à Gertruidemberg : un terrain de 7 lieues d'étendue fut submergé pour toujours ; 72 villages et 100,000 habitants

Digitized by Google

disparurent sous les eaux. On n'ignore pas non plus le grand cataclysme de 709, qui ensevelit la forêt de Scicy et forma la baie du Mont-Saint-Michel.

Quand on réfléchit sur de pareils événements, auxquels on pourrait ajouter tant d'autres catastrophes analogues, on conçoit facilement la possibilité de la rupture d'un isthme qui aurait séparé la Manche de la mer de Hollande, et il n'est pas besoin de forcer les inductions pour croire à la réalité de ce fait.

Nous sommes d'ailleurs témoins de l'action incessante des flots sur les rivages de la Manche ; ils envahissent ou déposent en cent endroits divers. Il y a longtemps que Gassendi a fourni des preuves que la mer mine les côtes de Picardie. Elle ronge aussi les environs de Boulogne : ce sont ses empiétements qui firent crouler la Tour d'Ordre, en 1644.

L'isthme qui unissait la Grande-Bretagne à la France était sans doute formé de pierres de craie, comme le sont les côtes du détroit du Pas-de-Calais. Battu à la fois par les flots de la Manche, d'un côté, et par les vagues de la mer du Nord, de l'autre, centre commun d'efforts, il a dû s'affaisser insensiblement, et céder à la longue à l'action envahissante des deux mers. Mais combien de temps résista-t-il à l'agent qui le dévora? quand fut-il rompu sous le poids des flots? On l'ignore absolument, et on l'ignorera toujours : car si l'on a des preuves de l'existence et de la destruction de cet isthme, il ne reste aucun indice pour préciser l'époque de sa disparition, même à mille années près.

VÉRUSMOR (*de Cherbourg*).

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

Histoire de saint Louis, roi de France, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, associé libre de l'académie des inscriptions et belles-lettres.—3 vol. in-8°. Paris, Paulin, éditeur; Nancy, Grimblot, Thomas et Raybois, 1839.

En empruntant à l'Histoire de saint Louis deux de ses chapitres pour enrichir la Revue anglo-française (1), M. de la Fontenelle a déjà fait pressentir aux lecteurs de ce recueil le mérite et l'importance du bel ouvrage que M. le marquis de Villeneuve-Trans a consacré à la gloire du plus juste de nos rois. Nous n'avons donc plus à louer ici ni le style animé de l'auteur, ni sa mise en œuvre savante, ni sa profonde érudition, qualités déjà appréciées par les abonnés de la Revue. Que pourrions-nous d'ailleurs ajouter au suffrage de l'académie des inscriptions et belles-lettres, qui n'a trouvé, pour l'Histoire de saint Louis, d'autre récompense digne de l'auteur, que le titre d'associé libre de l'institut qu'elle lui a conféré? Notre tâche se borne donc à donner une idée de l'ensemble de l'ouvrage et de ses principales divisions, à rappeler sommairement les faits qui rentrent spécialement dans le cadre de la Revue, et à présenter, à mesure que l'occasion s'en trouvera, quelques légères observations de détail qui porteront uniquement sur des points de contact entre la France et l'Angleterre.

Une introduction remarquable nous initie à la pensée qui a guidé M. de Villeneuve dans le plan de son travail. Pour lui, Louis IX est, comme saint, comme guerrier, comme législateur, la plus haute expression de ces siècles de féodalité, que nos études actuelles du moyen-âge commencent enfin à réhabiliter, et qu'il envisage en homme profondément religieux et monarchique. Aussi,

(1) Différends de Henri III et de ses barons, et arbitrage de saint Louis (1258-1263), 2e série, t. 1er, p. 64.—Henri III, roi d'Angleterre, à Paris, et paix définitive entre ce prince et Louis IX (1254-1259); *ibidem*, p. 130.

Digitized by Google

dans cet ouvrage, St Louis n'est jamais séparé de son siècle, qu'il domine par ses vertus. M. de Villeneuve nous le montre au milieu des mœurs, des habitudes, des arts et de la civilisation de son temps, luttant avec les passions et les intrigues de ses contemporains, régularisant par la rectitude de son jugement, par la fermeté de ses décisions, par la puissance de ses exemples, le désordre où la barbarie du xe siècle avait plongé la France ; et, autour de cette grande figure, il groupe toutes les illustrations de l'époque, noblesse et clergé, savants et artistes, guerriers et artisans, nous promenant tour à tour et dans le sombre palais où Mauclerc ourdit ses perfidies, et dans la demeure poétique de Thibault de Champagne, et dans le féodal manoir de Joinville, et dans la cour gracieuse de Raymond Bérenger, et dans les camps de Frédéric II et de Charles d'Anjou ; puis il fait successivement passer sous nos yeux les pieuses retraites de Clairvaux et de Cluni, et les sanctuaires vénérés de la sainte chapelle, de St-Denis et de St-Michel, et les portiques de l'université, et les bannières variées des corporations; en sorte que son livre est un tableau complet et fidèle de la France sous St Louis, bien différent de toutes les autres histoires de ce monarque que nous possédions déjà, et qui font, dans l'introduction de M. de Villeneuve, l'objet d'une rapide revue. On nous pardonnera facilement d'emprunter à cette narration, comme exemple des appréciations historiques de l'auteur, quelques *lignes sur ce* bon Joinville que, nous aussi, nous aimons de tout cœur à entendre deviser si naïvement et si bien de lui et de son maître.

« Il en est un surtout (un chroniqueur) dont le nom et la phy-
» sionomie, de même que ceux d'un vieil ami de jeunesse, se
» présentent spontanément à la pensée. Jehan, sire de Joinville,
» le noble sénéchal de Champagne, type des chevaliers et des
» loyaux serviteurs de tous les temps, demeurera *à tousiours-*
» *mais* comme un témoignage vivant des mœurs du moyen-âge,
» de la franchise, de la bonne foi, de l'enjouement, de l'honneur
» français. Une sorte de sympathie indéfinissable s'attache à ses
» récits comme à sa personne aventureuse; sans lui, on admirerait
» autant peut-être, mais on aimerait moins son auguste ami, son
» saint maître, tant il nous a profondément initiés aux secrets in-
» times de sa vie, identifiés à ses royales pensées ! Une couleur
» locale et contemporaine, une piquante naïveté, une teinte pitto-
» resque, la crédulité superstitieuse du baron champenois, ses
» aveux candides, les détails précieux qu'il fournit sur les con-

Digitized by Google

» naissances du temps, son vieux langage expressif, sorte de reflet
» du siècle ; tout enfin, jusqu'à sa gaîté piquante au sein des pé-
» rils, rendra constamment la lecture des mémoires du bon séné-
» chal une des plus attachantes comme une des plus curieuses de
» notre histoire. »

M. de Villeneuve a eu l'heureuse idée de rattacher à son introduction une suite de portraits de St Louis tracés par des écrivains éminents de toutes les croyances, de tous les partis, de toutes les trempes d'esprit, historiens et philosophes, prédicateurs et académiciens, hommes de lettres et hommes de loi, catholiques et protestants, voire même par des adorateurs sans-culottes des chastes déesses de la nature et de la raison. Pour l'un de ces citoyens, Louis IX *fut un des souverains les plus médiocres, et même un des plus funestes qu'ait eus la France ;* et en voilà un autre qui s'écrie : *Les moines firent de St Louis un superstitieux et un fanatique ; ils en firent presque un moine.* — Quelle pitié !

Ainsi n'ont point pensé Fénélon et Voltaire, Hallam et Montesquieu, Daunou et Michaud, Hume et M. Guizot, et tant d'autres écrivains dont M. de Villeneuve-Trans a réuni les jugements sur St Louis. M. de Sismondi surtout nous paraît avoir, dans ces deux phrases, parfaitement caractérisé le saint roi :

« Le plus consciencieux des hommes qui aient porté une cou-
» ronne, c'est pour avoir uniquement été dirigé par le sentiment
» du devoir, qu'il mérite notre admiration.... On ne devait jamais
» chercher à expliquer sa conduite par son intérêt ou les avantages
» qu'il en pouvait attendre ; c'est dans sa conscience seule qu'on
» pouvait en trouver les motifs. »

Oui, la conscience fut toujours la loi souveraine de la politique de St Louis. Elle seule peut expliquer la générosité de ce prince vis-à-vis de Henri III, comme elle seule peut expliquer aussi la confiance du roi et des barons d'Angleterre venant demander justice au roi de France. Et, admirables effets de cette politique toute d'équité ! la France jouit au dedans d'une tranquillité jusqu'alors inconnue : les barons, en fléchissant sous l'ascendant moral des vertus de Louis IX, s'habituent à plier devant la suprématie de la couronne ; le peuple, confiant dans le monarque, s'affectionne pour ses lois, et, un siècle après, redemande encore dans sa détresse les bons règlements de *monseigneur St Louis;* et à l'extérieur, ce prince, partout respecté, devient l'arbitre des rois, et à aucune époque de nos annales, la France ne nous paraît aussi supérieure à l'Angle-

Digitized by Google

terre, sa rivale, que sous ce beau règne dont nous allons recueillir sommairement, dans l'ouvrage de M. le marquis de Villeneuve, les souvenirs anglo-français.

L'Histoire de St Louis est partagée en sept livres, subdivisés eux-mêmes en chapitres et accompagnés de notes, de pièces justificatives et de documents historiques destinés à compléter ce que le texte n'aurait pu nous apprendre sur les hommes et sur les choses du temps, sans des digressions fatigantes qui auraient entravé la marche du récit.

Le livre premier s'ouvre par des souvenirs de Philippe-Auguste et de Louis VIII. Commençant au mariage de ce dernier avec Blanche de Castille, il se termine à l'époque du mariage de St Louis : il comprend ainsi la période de 1200 à 1234, période féconde en événements anglo-français.

D'abord, c'est la vieille Eléonore de Guienne qui, sortant de sa tombe anticipée de Fontevrault, va chercher à Tolède, pour en doter la France, une de ses petites-filles, cette Blanche de Castille qui devait attacher tant de grandeurs à son siècle ; Blanche, la future mère de St Louis, la future régente du royaume. *Solennelle expiation !* s'écrie M. le marquis de Villeneuve, *l'ineffable don de Blanche rachetait bien des erreurs, effaçait bien des égarements, purifiait bien des scandales; il compensait le duché d'Aquitaine.*

Après avoir conduit Blanche à Bordeaux, Éléonore *serait, d'après* l'Histoire de St Louis, rentrée de suite dans sa cellule pour n'en plus sortir vivante. Toutefois elle ne venait point alors demander au cloître un repos définitif pour les restes d'une vie si longtemps agitée ; et, deux ans plus tard, on vit encore la reine octogénaire, renfermée dans son château de Mirebeau, soutenir un siége contre son petit-fils Arthur, entouré de l'élite des guerriers de la Bretagne et de l'Anjou.

Ici les souvenirs anglo-français se pressent dans le livre de M. de Villeneuve : Arthur est pris devant Mirebeau, et bientôt disparaît du monde. Le meurtrier, c'est Jean-sans-Terre. Tout crie vengeance contre lui. Les pairs du royaume déclarent qu'il a forfait ses fiefs. La Normandie, l'Anjou, le Haut-Poitou, sont enlevés au prince anglais. En vain une ligue européenne menace un moment la France, le même soleil éclaire et les trophées de Bouvines et la victoire de la Roche-aux-Moines ; le même soleil voit fuir l'empereur devant Philippe-Auguste, et Jean-sans-Terre devant Louis le Lion, fils du roi de France.

Digitized by Google

Quatre ans plus tard, Louis, appelé par les barons d'Angleterre, s'empare du comté de Kent, de Carliste, de Winchester, et reçoit à Londres, dans la cathédrale de St-Paul, l'hommage et féauté des Anglais. Mais Jean-sans-Terre meurt de mort inattendue ; et pendant que ses merveilleuses apparitions *saisissent de grans esfroys et espouvantemens* les pieux habitants de West-Minster, le sentiment de la nationalité, éteint par la haine du prince, se réveille dans le cœur des barons ; et bientôt, à défaut de la couronne des rois d'Angleterre, Henri, le fils de Jean, est sacré avec un cercle d'or, tandis que Louis, abandonné de tous, même de Philippe-Auguste, n'a de secours à espérer que de la magnanime Blanche. *Par la benoîte mère de Dieu ! ay beaux enfants de monseigneur*, dit-elle, *les mettray en gaige, et trouveray qui me prêtera sur eulx.* La flotte équipée par Blanche arriva trop tard. Battu dans la journée dite *la belle de Lincoln*, Louis fut contraint de repasser la mer.

En 1224, Louis reprend sa revanche en Poitou et en Saintonge. Ici nous emprunterons à l'Histoire de saint Louis le récit de cette expédition dont les détails n'ont point encore figuré dans cette Revue.

« Enfermé dans les murs de Niort avec nombre d'hommes d'ar-
» mes, Savary de Mauléon attendit résolument les Français. Mais
» *le Lion* parut bientôt (4 juillet 1224) devant la place, à la tête
» de douze cents chevaliers et d'un corps considérable de fan-
» tassins. Savary, forcé de capituler après un siége meurtrier,
» obtint de se retirer avec tous ses gens à la Rochelle : il lui fallut
» auparavant jurer sur les Évangiles que, *jusqu'à la Toussaint*
» *suivante*, cette ville serait la seule où il tirerait l'épée pour
» Henri III.

» Le vainqueur ayant mis une forte garnison dans Niort, marcha
» droit à St-Jean-d'Angély. La poignée d'Anglais qui l'occupait
» parlait de se défendre, quand le corps municipal et le clergé,
» voulant conjurer l'orage, ouvrirent leurs portes et vinrent rendre
» hommage au roi. Louis entra aussitôt dans la ville, *où lui et sa*
» *gent furent moult honorablement reçus.*

» Au milieu des honneurs dont il devint l'objet, on lui remit des
» dépêches de Falkaise de Briant et d'autres barons anglais in-
» surgés. Ayant brisé les portes de la citadelle de Bedfort, leur
» prison, ils mandaient à Louis de poursuivre ses succès avec con-
» fiance, lui promettant d'occuper assez Plantagenet au delà du

Digitized by Google

» détroit, pour lui ôter toute faculté de songer aux affaires du con-
» tinent.

» Louis se dirigea aussitôt sur la Rochelle, la seule place qui
» tînt encore pour Henri en Saintonge, et où Savary de Mauléon,
» avec trois cents chevaliers et une multitude de sergents et de
» soldats, avait proféré le serment de se défendre jusqu'à la der-
» nière extrémité. On devait s'attendre à des assauts meurtriers,
» à un long siége; et Louis informa la reine de ces circonstances,
» en lui indiquant le jour où il ferait avancer les engins et ma-
» chines de guerre contre les remparts.

» Invoquant le secours du ciel pour les armes françaises, Blan-
» che de Castille, nu-pieds et en chemise, ainsi que Bérangère,
» reine de Jérusalem, sa nièce, et Isemburge même, se rendirent
» en procession à Notre-Dame, suivies des enfants de France,
» d'une foule de bannerets et de tout le clergé.

« Par Paris, nu-pieds en langes,
» Que nul des trois n'ot chemises, »

» dit la chronique, en parlant des trois reines.

» Le lendemain de ce jour, la division se glissa dans les rangs
» de la garnison anglaise; les secours qu'elle attendait n'arrivèrent
» point, et, après trois semaines de blocus, la ville se rendit à
» discrétion.

» Aussitôt, le vicomte de Limoges, le comte de *Périgord*, la
» plupart des châtelains dont la Garonne séparait *les fiefs*, *dépo-*
» sèrent les armes, et vinrent prêter à Louis serment de vassalité.

» Savary, le plus célèbre d'entre les capitaines anglais venus en
» Aquitaine, s'apprêtait à s'embarquer pour Londres, quand il ap-
» prit que sa conduite était calomniée auprès de Henri III, et que
» le monarque accueillait les délateurs. Trop fier pour s'abaisser à
» une humiliante justification, il se présenta dans la tente du roi
» de France, en lui offrant l'appui de son épée. Louis l'embrassa,
» le reçut avec les honneurs dus à sa naissance comme à son beau
» caractère, et le réintégra dans ses fiefs, où, par une bulle d'Ho-
» norius III, Savary obtint en 1235, l'année de sa mort, *le droit*
» *de faire battre monnaie*. La conquête d'un tel héros valait celle
» de la Rochelle, et couronna dignement cette glorieuse cam-
» pagne. »

On le voit, M. le marquis de Villeneuve a répété l'erreur commise par grand nombre d'écrivains qui ont voulu voir un Anglais

Digitized by Google

dans le poitevin Savary, baron héréditaire de Mauléon, maintenant Châtillon (Deux-Sèvres). Est-il plus exact de dire que la conquête d'un tel héros valait celle de la Rochelle? Traître, comme toujours, à la France, Savary fut en 1226 (1227), auprès de Henri III, le principal instigateur de la reprise des hostilités contre la veuve et le jeune fils de Louis VIII; et si l'on se reporte au t. II, 1re série, pag. 343 de ce recueil, on y verra que Savary était mort en 1235, et que la bulle confirmative de son droit de battre monnaie, accordée par Honorius III, qui mourut lui-même en 1227, ne saurait être postérieure à 1225. Ici l'Histoire de saint Louis a payé son tribut à l'imperfection humaine. Les meilleurs ouvrages n'en sont pas exempts.

Louis VIII ne devait point rester longtemps tranquille dans son triomphe. L'année suivante (1225), Richard de Cornouailles, frère de Henri III, et le comte de Salisbury, son oncle, débarquent inopinément à Bordeaux avec trois cents voiles, rallient sous leurs bannières plusieurs des barons d'Aquitaine, enlèvent de vive force St-Macaire, place alors importante; mais ils échouent devant la résistance invincible que leur oppose la petite ville de la Réole; et Richard, averti que le roi de France accourt à la défense de ses fidèles Réolois, se rembarque précipitamment, et est bientôt suivi du comte de Salisbury lui-même, qui, assailli par une tempête et rejeté sur les côtes du Poitou, trouve un refuge dans l'humble cellule du prieur de Notre-Dame-des-Châtelliers.

Le moment de jeter les Anglais hors du royaume semblait être arrivé; mais, poussé par la cour pontificale, Louis consentit à une trève de quatre ans, que Henri III acheta toutefois moyennant trente mille marcs d'argent; et le roi de France ne songea plus qu'à sa fatale expédition contre les Albigeois, qui devait réaliser ces prophétiques paroles de Philippe-Auguste mourant : *Les gens d'église pousseront mon successeur à guerroyer les Albigeois; il perdra la santé en cette fatale entreprise; il y périra même de mort, et le royaume des lys tombera entre les mains de femme et d'enfant.*

Dans la nuit du 7 au 8 novembre 1226, Louis VIII expirait, en effet, au château de Montpensier; et le 1er décembre suivant, un roi de onze ans était sacré à Reims, sous la régence de sa mère, et déjà de violentes tempêtes grondaient autour de ce trône occupé par un enfant et soutenu par une femme.

De 1227 à 1234, ce ne sont que luttes sans cesse renaissantes entre Blanche et les barons du royaume, qui, longtemps compri-

Digitized by Google

més par le bras victorieux de Philippe-Auguste, aspirent à recouvrer cette indépendance qu'ils avaient conquise sous les derniers Carlovingiens. A leur tête est Mauclerc, et derrière lui Henri III, promettant sans cesse des secours qui n'arrivent jamais, et se bornant, pour tout exploit, à la prise de Mirebeau, pendant que la régente et le jeune roi enlèvent à son allié Bellesme, Angers et Clisson.

Diviser les ennemis, profiter de leurs fausses démarches, gagner les uns par des bienfaits, en imposer aux autres par la fermeté ou les abattre par la promptitude des mouvements de ses armées, fortifier la maison royale par d'utiles alliances, et miner, en même temps, la féodalité dans ses fondements, en empêchant toute transmission de fiefs à l'étranger ou à des vassaux déjà trop puissants, telle est, pendant cette orageuse période, la politique de Blanche, toujours calme, toujours digne, toujours confiante au milieu des dangers qui assaillent la monarchie.

Il faut lire, dans le premier livre de l'ouvrage de M. le marquis de Villeneuve, tous ces détails compliqués de petites guerres, de trêves et de paix d'un jour, d'agitations et d'intrigues dans lesquelles la cour d'Angleterre se trouve constamment mêlée. Ces faits échappent, par leur nature, à une analyse aussi rapide que doit être la nôtre. Le second livre va nous offrir de plus graves événements.

Grâces à la politique de Blanche, les ferments de *discorde semblaient* avoir disparu. Le jeune Louis avait atteint sa majorité et saisi les rênes de l'Etat. Devenu, depuis 1234, l'époux de Marguerite de Provence, il avait favorisé l'union de Henri III avec sa belle-sœur Aliénor, fille elle aussi, comme Marguerite, de Raymond Bérenger; et cette alliance, en resserrant d'anciens liens de parenté entre les deux monarques, semblait promettre à leurs sujets de longs jours de paix. « Louis, dit M. le marquis de Vil-
» leneuve, se trouvait à une de ces rares et trop courtes époques
» de la vie, où l'avenir rayonne d'espérance, le présent de bon-
» heur. Son royaume était en paix et florissant; le mariage d'Al-
» phonse de France avec l'héritière du comte de Toulouse offrait
» une sécurité de plus; et, après des années d'attente, Mar-
» guerite de Provence venait de donner le jour à une fille appelée
» Blanche, comme son aïeule.

» Le monarque voulut alors s'entourer de sa fidèle noblesse,
» et la faire jouir du spectacle d'une de ces brillantes cours plé-

Digitized by Google

» nières qui font époque dans un règne. Il choisit donc le moment » où le comte de Poitiers, qui accomplissait sa vingt-unième » année, allait ceindre l'écharpe de chevalier, et longtemps » d'avance, des hérauts d'armes, des messagers royaux parcou- » rurent la France et l'étranger, annonçant pour le 24 juin 1241 » une réunion générale de la chevalerie dans la jolie ville de » Saumur, surnommée la *Bien-Assise*...

» Pendant les préparatifs de la solennité, Louis se transporta, » avec toute sa cour, à l'abbaye de Robert d'Arbrissel, si juste- » ment appelée le *cimetière des rois*... Et quels rois! Guillaume » le Conquérant, dit le *Bastard à la grant vigueur!* Henri Ier » Plantagenet (1), Richard Cœur-de-Lion, dont le cœur était à » Rouen, les entrailles et la cervelle à Poitiers. La trop célèbre » Aliénor de Guienne y reposait également depuis le 31 mars » 1204. »

Ici force nous est de relever deux erreurs échappées à l'auteur: Guillaume le Conquérant fut inhumé à Saint-Etienne de Caen, et ses restes y ont toujours reposé jusqu'aux ravages des protestants. Quant à Richard Cœur-de-Lion, ce fut à Charroux et non à Poitiers que ce prince légua ses entrailles.

Jamais les peuples de l'Anjou, habitués qu'ils étaient cependant aux pompes des rois anglais, n'avaient été témoins de magnificence égale à celle que déployèrent, en 1241, la cour et les barons de France, dans les solennités de Saumur. Cette fête royale, que l'admiration des contemporains a nommée la Nonpareille, se termina par la reconnaissance d'Alphonse, frère de saint Louis, en qualité de comte de Poitiers; et l'on vit alors la veuve de Jean-sans-Terre, la mère de Henri III, plier le genou devant la nouvelle comtesse, pendant que Lusignan, son second époux, tête nue, sans baudrier, épée ni éperons, recevait le baiser de protection que lui donnait du haut de son siége Alphonse, paré de sa couronne et de son armure, et avouait tenir de lui ses fiefs et ses comtés.

Après la réception de l'hommage, Alphonse, accompagné du roi son frère, vint prendre à Poitiers possession de son comté, et occupa sur le point culminant de la ville, le château célèbre témoin du mariage d'Eléonore avec Henri Plantagenet.

M. le marquis de Villeneuve suppose qu'Alphonse eût préféré

(1) Henri II comme roi d'Angleterre.

Digitized by Google

le manoir si pittoresque de Clain et Boivre, mais que son état de délabrement ne lui permit pas de l'occuper. Une raison beaucoup plus péremptoire défendait de l'habiter. Construction de la fin du XIVe siècle, due au comte Jean, frère de Charles VI, le château de Clain et Boivre, loin d'être délabré en 1241, n'existait pas encore. Ce fut donc le vieux palais des Guillaume qui reçut Louis IX et Alphonse; ce fut dans ce même vieux palais que le jour de Noël suivant, Hugues de Lusignan, seul avec la comtesse-reine, vint porter ces fières paroles au nouveau comte: « Pardieu, comte, ne » te doibs rien! ne te doibs nul hommaige à toi, ni à aulcun fils » de Blanche... L'avais promis..., ains esté trompé; n'es qu'ung » usurpateur, et te desclaire que onques ne serai homme lige de » cil qui déloyaument a robé le comté de Richard, mon biau-fils, » ores qu'estoit oultre-mer à guerroyer ennemis du Christ. Ne » suis subject que de Henri III. »

On sait quelles furent, pour Lusignan et Henri III, les suites de cette audacieuse provocation. Les siéges de Montreuil, de Béruges, de Frontenay, les victoires de Taillebourg et de Saintes, les fureurs de la comtesse-reine, la soumission du comte de la Marche, la fuite précipitée du roi anglais; enfin tous les grands épisodes de la guerre de 1242, de cette guerre terrible allumée par l'orgueil et la jalousie d'une femme, et dans laquelle Louis IX s'immortalisa par sa valeur et sa générosité, ont été retracés, dans la Revue, par MM. l'abbé Gibault, Castaigne, Moreau et Massiou. Nous nous contenterons donc d'emprunter à M. de Villeneuve quelques détails sur la trève qui mit fin à cette mémorable lutte de la France et de l'Angleterre.

« Le 7 avril suivant (1243), Henri III, par l'intermédiaire de » son oncle Pierre de Savoie, demanda une trève de cinq années, » dont il laissait les articles à la disposition des pleiges fournis de » part et d'autre. Redoutant d'être dépouillé en totalité de ses » fiefs, si le roi de France reparaissait en Guienne avec des » troupes fraîches, Plantagenet faisait se succéder messagers, » ambassades, missives, et employait tous les moyens de séduction » pour mettre dans ses intérêts les princes du sang et les hauts » barons.

» Blessé de la conduite si peu loyale de son beau-frère, Louis » résista quelque temps; s'abandonnant toutefois à sa générosité » naturelle, il fit apporter l'acte de la trève, rédigé d'avance, et y » trouvant son nom: *Nul de cœur dur*, s'écria-t-il, *n'acquit oncques*

Digitized by Google

» *salut*. Les pleiges, du côté de Louis, furent le sénéchal de » Saintonge, Geoffroi de Rancon et Renaud, sire de Pons; de la » part du prince anglais, Geoffroy Rudel, sire de Blaye, Pierre, » évêque et métropolitain de Bordeaux. On assure que, mettant » le comble à sa magnanimité, le monarque céda même à Henri, » malgré l'avis de ses prud'hommes, divers fiefs dont il venait de » faire la conquête en Poitou.

» *Le fils de Jean-sans-Terre*, dirent alors les barons du conseil, » *ne devroit mie y avoir droict! — Ne l'ignore*, reprit Louis; *ains* » *ne suis-je excusable d'agir de la sorte? N'avons-nous pas les deux* » *sœurs pour femmes? Nos enfants ne sont-ils pas cousins germains?* » *Convient donc bien que paix y soit. Elle m'est d'ailleurs à grand* » *honneur, car le roi d'Angleterre devient véritablement mon vassal;* » *point ne l'étoit auparavant. Bienheureux les pacifiques!* »

A cette trêve se termine le second livre de l'Histoire de saint Louis, et se terminent aussi les grands événements anglo-français dont nous avions à recueillir les souvenirs dans l'ouvrage de M. le marquis de Villeneuve-Trans, puisque nous ne devons point nous occuper de la paix définitive conclue en 1254. et du mémorable arbitrage de Louis IX entre le roi et les barons d'Angleterre, dont la Revue a déjà puisé les détails dans l'Histoire de saint Louis. Nous finirons donc ce compte rendu par quelques citations relatives à la coopération d'Edouard d'Angleterre à la seconde croisade du saint roi.

« Au rendez-vous d'honneur des croisés à Vincennes, se trou- » vait Edouard d'Angleterre, avec lequel venait de se conclure un » traité définitif d'alliance. Comptant sur la bravoure comme sur » la haute sagesse de ce prince, Louis tenait beaucoup à ce que » l'expédition possédât dans ses rangs l'héritier des Plantagenet, » renommé aussi par sa force peu commune, sa haute stature, sa » noble physionomie; il avait alors trente et un ans. A la nais- » sance de ce fils (16 juin 1239), Henri III exigea que les » hérauts envoyés dans les provinces pour l'annoncer, revinssent » chargés d'or et d'argent. Aussi y répétait-on à l'envi: *Si Dieu* » *nous le donne, le roi nous le vend*. . . . . .

» Le dimanche 21 juillet, les divisions navales se ralliaient en » vue de Tunis, à cinq lieues sud-est des ruines de Carthage, et » en face de la Sicile....., et chacun se félicitait à l'envi des » auspices favorables sous lesquels commençait l'expédition.

» L'arrivée d'Edouard d'Angleterre et d'Eléonore de Castille,

Digitized by Google

» son épouse, acheva de mettre le comble à la satisfaction générale;
» fidèle à son traité, ce prince, embarqué à Bordeaux, mais con-
» trarié par les vents, n'avait pu aborder à Aigues-Mortes avant
» le départ de la flotte royale.

» Toutefois, l'héritier des Plantagenet ne demeura pas long-
» temps sous les bannières françaises; loin d'approuver la résolu-
» tion de s'emparer de Tunis, il insista, malgré les motifs
» exprimés dans le conseil des chefs, pour marcher directement
» sur la Syrie et vers Jérusalem. N'espérant pas le ramener à son
» avis, et convaincu qu'agir autrement compromettait le succès
» de la croisade et le salut des chevaliers, il se sépara de l'armée.
» *Irai*, dit-il en s'éloignant, *passer l'hiver en Sicile et y attendre*
» *le résultat d'une tentative imprudente et dont ne peulx bien au-*
» *gurer.* »

Les tristes prévisions d'Edouard ne tardèrent pas à se réaliser. Moins de six semaines après, le chef de la croisade, le pieux monarque, étendu sur un lit de cendres, et encore plus grand dans la mort qu'au sein de la victoire, succombait sous les coups de la maladie qui avait déjà frappé un fils de France. Victorieux par les armes, mais vaincus par le fléau, les croisés acceptaient avec joie les ouvertures de paix que Mohammet avait faites.

« Les chargés de pouvoir, continue M. le marquis de Ville-
» neuve, s'apprêtaient à apposer les scels royaux sur le traité,
» quand la flotte d'Angleterre fut signalée en rade; et en peu
» d'instants on vit débarquer le prince Edouard, Eléonore de Cas-
» tille, sa femme, ce modèle d'héroïsme conjugal, son frère Ed-
» mond, et plusieurs hauts barons de leur suite. Espérant décider
» son cousin à marcher sur Jérusalem, l'héritier des Plantagenet
» lui amenait un grand nombre d'hommes d'armes, de muni-
» tions de toute espèce, et des vaisseaux bien équipés.

» A l'annonce de la trève prête à être signée, Edouard, indigné,
» exhala sa colère dans les termes les plus vifs; repoussant de
» prendre part à de nouvelles délibérations, et refusant avec
» mépris sa part des 200,000 onces d'or. *La guerre! la guerre!*
» s'écriait-il; *la demande, l'exige! pas de traité avec les infidèles!*

» Seul de son avis, il courut s'enfermer dans sa tente avec son
» valet de chambre appelé Fomen. Là on l'entendit répéter, en se
» frappant la tête de son gantelet: *Par le sang-Dieu! si chascun*
» *m'abandonne, irai à Saint-Jehan-d'Acre, dussé-je n'être accom-*
» *pagné que de Fomen!* Il manifestait surtout un grand courroux

Digitized by Google

» contre le roi Charles son oncle, l'accusant, non sans raison » peut-être, d'être l'instigateur d'un traité entièrement dans son » propre intérêt. »

Vaste répertoire des renseignements les plus variés sur les mœurs, la législation, les arts et les hommes du moyen-âge, l'Histoire de saint Louis peut, sous quelques rapports, être comparée à ces œuvres immenses où les érudits du XVIe siècle entassaient les recherches de leur accablante érudition. Mais, à la différence de ces auteurs, M. le marquis de Villeneuve n'a point jeté pêle-mêle le sacré avec le profane, le moyen-âge avec l'antiquité; il a réservé pour ses notes la plupart de ses hors-d'œuvre, au lieu d'en encombrer son texte; et chez lui l'érudition n'a tué ni la grâce ni la sensibilité. Témoins ces détails pleins de charme sur l'éducation et la vie intérieure du saint roi; témoins surtout ces recits touchants de la fin du juste couronné, que suivent coup sur coup dans la tombe tant de royales victimes. Avec quelle émotion profonde M. de Villeneuve retrace, lui attaché de cœur à la vieille monarchie, l'excès des douleurs de Philippe III, conduisant à la fois les cercueils de père, de frère, de sœur, de beau-frère, d'épouse enfin ! Hélas! combien d'autres épreuves l'avenir réservait encore à cette auguste famille des lis, dont les malheurs ont pu seuls égaler les vertus !

S'il se fût agi d'une œuvre vulgaire ou sans avenir, nous eussions pu laisser passer inaperçues quelques erreurs que nous avons cru devoir relever. Notre sévérité à cet égard est une garantie de la sincérité de nos éloges. Nous ajouterons qu'il nous a fallu, pour bien goûter la lecture de l'Histoire de saint Louis, nous habituer à la facture neuve et originale de l'auteur, à l'emploi trop fréquent peut-être, et pas toujours heureux, de citations et de locutions des anciens chroniqueurs. Nous avons déjà lu bien des fois cet excellent ouvrage; et plus nous l'avons lu, plus nous l'avons aimé, plus nous espérons encore le relire avec plaisir et le consulter avec fruit.

G. L. D.

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

MÉMOIRES SUR LA COOPÉRATION DE LA FRANCE DANS LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (1780-1781).

1re *partie* (1).

Depuis le commencement de la révolution, les Américains se soutenaient seuls contre toutes les forces que l'Angleterre avait employées pour les réduire; mais plus leurs efforts avaient été grands, moins ils pouvaient se renouveler, et leur situation devenait chaque jour plus dangereuse. Dans cet état, le congrès se détermina à solliciter auprès du roi, leur allié, un secours de vaisseaux, de troupes et d'argent. Le roi leur accorda, sans aucune condition, une escadre de six vaisseaux pour agir sur leurs côtes, un corps de quatre mille hommes et des secours pécuniaires. Peu après, le roi résolut d'augmenter le nombre des troupes, ainsi que l'équipage d'artillerie et la quantité des munitions. Le chevalier de Ternay (2) eut le commandement de l'escadre, et le comte de Rochambeau (3) celui des troupes.

Tout ce qui concernait le département de la guerre fut préparé avec la plus grande diligence, et rendu au port de Brest dans les premiers jours du mois d'avril 1780, époque fixée pour l'embarquement.

(1) Ces mémoires inédits, trouvés au château de Berlongles (Somme), proviennent du comte Devaux, et ont été communiqués par M. de Betz, petit-neveu de cet homme de guerre, à M. Dusevel, notre collaborateur, qui a bien voulu nous en aider. Nous y ajouterons des notes extraites du journal et de la correspondance d'un officier général de la marine, le chevalier Sochet des Touches, grand oncle maternel du directeur de cette *Revue*, et ayant joué un rôle principal dans cette lutte, puisqu'il commanda en chef, pendant plusieurs mois, les forces navales de France dans l'Amérique septentrionale. Ces renseignements inédits sont précieux pour faire connaitre à fond la guerre de l'indépendance et le concours prêté par la France aux Américains du nord. D. L. F.

(2) Cet officier général de la marine était des environs de Loudun. D. L. F.

(3) Élevé à la dignité de maréchal de France, au commencement de la grande révolution. D. L. F.

Digitized by Google

Les vents ayant contrarié les bâtiments de transport qui devaient se rendre de Bordeaux à Brest, il ne s'y en trouva, à l'arrivée du comte de Rochambeau, que la quantité nécessaire pour transporter cinq mille hommes; le reste des troupes, dont le corps devait être augmenté, fut laissé sur la côte de France, et une partie des munitions à Brest.

L'escadre du chevalier de Ternay fut augmentée d'un vaisseau de ligne.

Les préparatifs que l'on faisait en Angleterre pour mettre une escadre à la suite du chevalier de Ternay, l'avantage que cette escadre pouvait avoir, pour l'atteindre, en marchant sans convoi, la nécessité de porter aux Américains un secours prompt et effectif, détermina à donner au chevalier de Ternay l'ordre de faire voile au premier moment favorable; mais les vents contraires retinrent en rade l'escadre et le convoi jusqu'au 2 du mois de mai; les mêmes vents ne permirent pas aux bâtiments destinés pour le transport du reste des troupes et des munitions, de sortir de Bordeaux.

Quinze jours avant cette époque, le marquis de la Fayette (1), qui retournait à l'armée américaine en sa qualité de général-major, partit de Rochefort, sur une frégate, avec M. Corny, commissaire des guerres, pour aller annoncer aux Américains le secours qui devait leur arriver, et préparer à Rhode-Island le débarquement et les approvisionnements pour les troupes du roi.

Enfin, la nuit du 1er au 2 du mois de mai, le chevalier de Ternay profita habilement du premier vent favorable pour mettre à la voile avec le convoi assemblé à Brest. Il sortit sans accident de la passe du Rat (2); mais trois jours après il fut accueilli, dans le

(1) Le marquis de la Fayette était de la même famille que le maréchal de la Fayette, qui a grandement marqué dans la lutte anglo-française. D. L. F.

(2) La flotte de M. de Ternay ne put, en effet, sortir de Brest que le 2 mai 1780. Elle se composait des vaisseaux suivants: le *Duc-de-Bourgogne*, de 80 canons, monté par le chef d'escadre; le *Neptune* et le *Conquérant*, de 74, commandés par MM. des Touches et de Réal; la *Provence*, l'*Éveillé*, le *Jason* et l'*Ardent*, de 64, montés par MM. le Lombard, de Tilly, de la Clocheterie et de Marigny; les frégates l'*Amazone* et la *Surveillante*, de 32, aux ordres de MM. de la Peyrouse et de Cellart, et la corvette la *Guêpe*, de 14, sous M. de Maulévrier. On y avait joint le *Fantasque*, de 64, armé en flûte, et les flûtes l'*Ile-de-France*, de 28; le *Pluvier*, le *Saumon*, la *Barbue* et l'*Ecureuil*, de 20. Les troupes de débarquement et les munitions se trouvaient sur vingt-un bâtiments de transport. M. des Touches, premier capitaine, qui s'était distingué au combat d'Ouessant, où il montait l'*Artésien*, ouvrait la marche, monté sur le *Neptune* et accompagné de l'*Éveillé*.

Digitized by Google

golfe de Gascogne, d'un coup de vent violent; le convoi fut dispersé pendant la durée de la tempête, qui continua pendant quatre jours; le vent ayant changé, il le rallia avec célérité et doubla le cap Finistère.

L'amiral Graves était sorti des ports d'Angleterre par le même vent dont avait profité le chevalier de Ternay pour sortir de Brest; mais, surpris par la même tempête avant d'être hors de la Manche, il fut contraint de rentrer dans un port, ce qui donna quelque avance à l'escadre française et au convoi. Leur navigation, après avoir doublé le sud des Açores, fut heureuse, mais lente et contrariée par des calmes.

Le 20 du mois de juin, étant au sud des Bermudes, on découvrit une escadre de six vaisseaux arrivant à toutes voiles sur le convoi. Le chevalier de Ternay le rallia derrière sa ligne, et présenta ses sept vaisseaux de guerre en ordre de bataille.

L'escadre opposée retint le vent, à l'exception d'un seul de ses vaisseaux, qui se trouvait sur la prolongation de la ligne du chevalier de Ternay. Il fut chassé si vigoureusement, qu'il était au moment d'être pris; mais le chevalier de Ternay, s'apercevant que la *Provence* ne pouvait le suivre, ce qui occasionnait un vide dans sa ligne, et craignant que le gros de l'escadre ennemie, qui était au vent, ne séparât la sienne pour tomber ensuite sur le convoi, fit signal aux deux vaisseaux qui le précédaient de diminuer de voiles. Celui des Anglais profita de ce moment pour virer de bord et aller se réunir à son escadre, en essuyant tout le feu de la ligne de l'escadre français, qui ne put le désemparer. On se canonna de part et d'autre jusqu'au coucher du soleil; alors le chevalier de Ternay continua sa route avec le convoi, préférant sa conservation à la prise d'un vaisseau ennemi (1).

(1) On apprit depuis, que l'escadre anglaise était commandée par le capitaine Cornwallis, et qu'elle retournait à la Jamaïque, après avoir escorté un convoi jusqu'à la hauteur des Bermudes. Voici, au surplus, comment M. des Touches rend compte de cette rencontre dans son *journal de campagne:* « ... L'escadre et la flotte étant parvenue à la hauteur des îles Bermudes le 20 juin, les frégates en avant de la flotte firent le signal qu'elles découvroient des voiles au vent et sur bâbord, l'escadre et la flotte courant vent arrière le cap à O.-N.-O.; le général fit le signal au *Neptune* et l'*Éveillé* de les aller reconnaître. Sur-le-champ, ces deux vaisseaux tinrent le vent, les armes en bâbord, toutes voiles dehors, l'escadre et la flotte continuant leur route; il étoit pour lors dix heures du matin. A midi, ayant bien distingué six bâtiments venant grande largue sur nous avec des bonnettes, dont un étoit détaché des cinq autres, et paraissoit diriger sa marche sur

Digitized by Google

Quelques jours avant cette rencontre, l'escadre française prit un cutter anglais, qui transportait aux îles quelques officiers partis de Charles-Town. On apprit, par eux, le siége et la prise de cette ville, capitale de la Caroline méridionale.

Le 4 juillet, étant à peu de distance des caps de la Virginie, on prit un bâtiment anglais; les papiers qu'on y trouva confirmèrent la prise de Charles-Town, et apprirent le retour de l'escadre de l'amiral Arbuthnot à New-York, avec les troupes qui, aux ordres du général Clinton, avaient été envoyées pour faire le siége de Charles-Town. On sut aussi que l'amiral Arbuthnot avait laissé, dans cette dernière ville, cinq mille hommes aux ordres du lord Cornwallis; qu'après que les troupes qu'il ramenait à New-York y seraient arrivées, la garnison serait forte de quatorze mille hommes, et qu'Arbuthnot attendait, de moment à l'autre, l'amiral Graves, pour se réunir à lui et agir ensuite avec toutes leurs forces de terre et de mer. Le soir du même jour, comme on se préparait à mouiller, le chevalier de Ternay aperçut, à l'ouverture des caps de la baie de Chesapéak, onze voiles fortes que l'on estima être des vaisseaux de guerre. On conjectura que c'étaient les six vaisseaux qu'on avait combattus le 20, et qui, s'étant joints à ceux d'Arbuthnot, attendaient l'escadre française.

Les ordres qu'avait le chevalier de Ternay lui enjoignant de débarquer le convoi à Rhode-Island, il vira de bord, fit pendant

notre flotte, peu de temps après, je ne doutois plus que ce ne fût cinq vaisseaux de guerre et une frégate, dont je fis le signal au général, qui n'y répondit pas. Je ne laissois pas que de continuer à aller à leur rencontre, sans diminuer de voiles, l'escadre du roi ayant tenu le vent, mais à petites voiles. Le *Neptune* étant parvenu par le travers des premiers vaisseaux ennemis, qui avoient tenu insensiblement le vent, mais qui n'avoient pas diminué de voiles, j'allai à la rencontre de celui qui étoit détaché pour donner dans la flotte, au vent duquel j'étois incertain de passer. L'escadre du roi se trouvant assez éloignée de moi et de l'*Éveillé*, et les ennemis ne changeant point de route, je repris mes amarres sur tribord, pour me rallier à l'escadre du roi, qui fit le signal d'ordre de bataille, dont j'étois le premier vaisseau de la ligne. Dès lors je repris les amarres sur bâbord avec toutes mes voiles. L'escadre ennemie en avait fait autant, en tenant le vent; mais un des cinq vaisseaux se trouvoit seul sous le vent dont j'étois dans les eaux, et l'avois approché en peu de temps à une bonne portée de canon, lorsque le général me fit le signal de diminuer de voiles, ce dont le vaisseau ennemi profita, en virant de bord pour joindre son escadre. Il y eut plusieurs bordées de tirées de part et d'autre; quelques hommes furent tués et blessés à mon bord. L'escadre eut ordre de continuer sa route. »

Digitized by Google

la nuit quelques fausses routes, dont la dernière fut dirigée au nord-est pour porter sur cette île. C'eût été une occasion favorable, parce que ces onze voiles fortes n'étaient, comme on l'apprit depuis, qu'un convoi allant de Charles-Town à New-York, sous l'escorte de quelques frégates; mais le chevalier de Ternay, principalement occupé de mener en sûreté son convoi au lieu de sa destination, cherchait à éviter toute espèce d'engagement. Il entra enfin, le 12 juillet, dans le port de Rhode-Island (1), après une navigation de soixante-dix jours. Il y trouva une frégate commandée par M. de la Touche (2), qui, peu de jours auparavant, avait eu un combat obstiné avec l'*Isis*, frégate anglaise.

L'escadre de l'amiral Graves arriva, le 13, à New-York On sut que c'était à Plymouth que la tempête l'avait forcé de se jeter, et qu'il n'avait pu en sortir que quinze jours après. Il prit, vers les Açores, *le Fargès*, vaisseau de la compagnie française des Indes, et le remorqua pendant une partie de sa route, ce qui ralentit sa marche, et, suivant toutes apparences, retarda sa jonction avec Arbuthnot. Si ces deux escadres se fussent trouvées en travers sur les atterrages à l'arrivée de l'escadre française à Rhode-Island, celle-ci aurait couru de grands dangers.

Le corps de troupes françaises débarqua à New-Port; le camp que le comte de Rochambeau lui fit prendre couvrait la ville, sa droite appuyée au mouillage de l'escadre, qui s'embossa, protégée

(1) On lit dans le *Mercure* les passages suivants d'une lettre d'un officier de l'armée de M. de Rochambeau: « ... Nous arrivâmes ici (à Rhode-Island) le 11 (juillet), après une traversée de 72 jours, que les marins n'ont pas trouvée trop longue, à raison du convoi que l'escadre escortoit. Un seul bâtiment s'étoit séparé de nous pendant le trajet, c'est la flûte l'*Ile-de-France*; elle portoit 20 officiers et 300 hommes du régiment de Bourbonnais. Comme le rendez-vous, en cas de séparation, était à Boston, l'*Ile-de-France* s'y est rendue, et les hommes qu'elle avoit à bord sont venus par terre rejoindre l'armée. Nous n'avions, en débarquant ici, que 600 malades, dont 40 sont morts depuis. La plupart de ceux-là avoient été blessés dans la rencontre que nous fîmes de Graves à la hauteur des Bermudes. Cet amiral nous suivoit depuis quelques jours... »

(2) L.-R.-M. Levassor de la Touche-Tréville, né à Rochefort en 1745, soutint en juin 1780, avec l'*Hermione*, qu'il commandait, un combat de deux heures et demie contre la frégate l'*Isis*, en présence de deux autres frégates anglaises. La Touche-Tréville eut, dans cette occasion, trente-sept hommes tués et cinquante-trois blessés, et lui-même reçut une balle dans le bras droit. D. L. F.

Digitized by Google

par des batteries qu'on établit sur toutes les pointes et dans les îles (1).

On travailla en même temps à fortifier différents points sur lesquels l'ennemi pouvait débarquer, et à ouvrir des marches pour s'y porter; dans cette position, les troupes françaises avaient l'avantage de pouvoir marcher, par la ligne la plus courte, à tous les points de débarquement, tandis que l'ennemi, pour varier ses attaques, avait de grands cercles à parcourir. En douze jours de travail de toute la partie de l'armée en état d'agir, la position fut rendue respectable; mais un grand tiers de l'armée, tant de terre que de mer, était fortement attaqué du scorbut, et fut envoyé aux hôpitaux qui avaient été préparés dans l'intérieur de l'île.

La prise de Charles-Town avait jeté un grand discrédit dans les finances des Américains, c'est-à-dire dans le papier-monnaie. Quant à la situation des affaires militaires, le général Washington,

(1) « Le 11 juillet, l'escadre et la flotte ont mouillé devant New-Port, dans la rade de Rhode-Island, sans faire aucune rencontre. Les ennemis, renforcés par six vaisseaux arrivés d'Europe six jours après nous, vinrent, au nombre de onze vaisseaux et plusieurs frégates, se présenter devant l'entrée de la rade. M. Clinton fit, en même temps, à New-Yorck, plusieurs mouvements de troupes qu'il embarquoit sur des navires de transport, ce qui fit craindre quelque entreprise sur New-Port et l'escadre. On établit quelques batteries de peu de défense. Le 17 septembre, MM. de Rochambeau et de Ternay étant partis pour un rendez-vous donné avec le général Washington, le lendemain de leur départ, je fus informé que l'amiral Rodney venoit d'arriver à Sandyhook avec dix vaisseaux de ligne et deux frégates, et que le général Clinton faisoit un embarquement considérable de troupes: personne ne douta qu'elles ne fussent destinées pour Rhode-Island, protégées par vingt-un vaisseaux de ligne et deux frégates. En conséquence, M. le baron de Viomesnil détacha un aide de camp à MM. de Rochambeau et de Ternay, pour informer de cette importante nouvelle, à laquelle ils n'ajoutèrent pas foi. Cela n'empêcha pas que, sans perdre un moment, M. le baron de Viomesnil et moi nous fissions travailler avec la plus grande diligence à faire des fortifications respectables sur la pointe de Brinton et l'île de Rose, tellement qu'au bout de six jours il y eut trente-six canons de 36 et de 24, prêts à faire effet sur l'île de Rose, et douze canons de 24 et huit mortiers sur la pointe de Brinton, et l'escadre rangée sur une ligne, entre ces deux points l'artillerie croisant ses feux sur tous les mouillages de l'escadre. Ces dispositions furent trouvées si formidables, que tous les esprits passèrent, de ce moment, de la plus grande inquiétude à la plus grande sécurité. En sorte que les ennemis, parfaitement informés de ce qui se passoit à New-Port, par les torys, dont la ville est pleine, ne jugèrent pas à propos, malgré leurs prodigieuses forces, de venir nous attaquer. Cette protection nous a fait passer très-tranquillement les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. » *Journal de campagne du chevalier des Touches.*

Digitized by Google

après avoir détaché dans la Caroline, aux ordres du général Gates, toutes les troupes des États du sud, se trouvait réduit à la défensive, dans les Jersey, avec sa petite armée, composée des troupes des états du nord. Le corps des Français fut reçu par le général Washington et par le congrès avec beaucoup de joie et de reconnaissance; mais ils désiraient une augmentation de troupes et de vaisseaux, qui pût donner, sur la mer, la supériorité pour agir contre les places situées sur les côtes.

Dix jours après le débarquement à Rhode-Island, les escadres d'Arbuthnot et de Graves, réunies au nombre de vingt voiles, dont onze vaisseaux de ligne, se présentèrent devant Rhode-Island, et s'approchèrent de l'île de tous les côtés, cherchant à attaquer l'escadre française dans son mouillage. Les deux amiraux parurent renoncer à ce projet, jusqu'à ce qu'ils fussent secondés par l'armée de terre, dont le général Clinton pressait l'embarquement dans le Sund, près New-Yorck. Le général Washington, qui observait leurs mouvements, en donna de fréquents avis au comte de Rochambeau, et, attendu l'affaiblissement considérable que les maladies occasionnaient dans l'escadre et parmi les troupes françaises, il l'autorisa à requérir les milices de l'État de Boston et de Rhode-Island, pour l'aider dans ses travaux et à la défense de l'île.

Les États lui envoyèrent quatre à cinq mille hommes convoqués par le général Héath; ils marchèrent avec beaucoup de volonté et de diligence. Le général Héath avait été détaché par Washington pour procurer au corps français tous les secours qui seraient en son pouvoir; il s'en acquittait avec un zèle vraiment patriotique. Le comte de Rochambeau ne garda que deux mille hommes, et en donna le commandement au marquis de la Fayette, que le général Washington lui envoya. Le reste des miliciens retourna dans ses habitations, pour achever leur moisson, qu'ils avaient interrompue pour marcher aux ordres du comte de Rochambeau.

Le général Clinton s'était effectivement embarqué, dans un port de Long-Island, avec dix mille hommes de ses meilleures troupes, de la grosse artillerie et des mortiers, dans le dessein d'attaquer les Français à Rhode-Island; mais soit qu'il fût informé des dispositions qui y avaient été faites, soit qu'il eût avis d'une marche que fit le général Washington pour s'approcher de New-Yorck, il jugea ne devoir point s'éloigner de cette place et la laisser, en son absence, livrée à une trop faible garnison; il prit, en conséquence, le parti de débarquer ses troupes et de les faire

Digitized by Google

camper sur Long-Island. Le marquis de la Fayette commandait alors l'infanterie légère du général Washington, qui l'avait rappelé de New-Port pour le charger de cette commission. Les généraux anglais firent, pendant le cours des mois d'août et de septembre, différentes démonstrations qui annonçaient un projet d'attaque; mais elles furent toutes trop tardives pour donner de l'inquiétude. L'escadre française resta bloquée, et les Anglais parurent attendre une combinaison de forces pour opérer.

Au commencement de septembre, on eut nouvelle que l'escadre de M. de Guichen (1) avait paru sur les côtes du sud de l'Amérique. Le chevalier de Ternay, se voyant bloqué par des forces supérieures, avait requis ce général, suivant le pouvoir qu'il en avait reçu, de le renforcer de quatre vaisseaux de ligne. Sa lettre n'arriva au cap qu'après son départ; elle fut remise à M. de Monteil qui ne put la déchiffrer; il était d'ailleurs engagé à aider les Espagnols dans leurs opérations contre Pensacola.

On reçut, au commencement de septembre, de fâcheuses nouvelles des États du sud. Le lord Cornwallis s'était porté à Camden au devant du général Gates, qui marchait à lui pour le combattre. L'armée de ce dernier avait été mise en déroute, et ses débris s'étaient retirés jusqu'à Hilborough, dans la Caroline du nord. M. Calb, officier français, fut tué dans l'action, à la tête d'une division d'Américains, qui en soutint tout le poids. Sur la nouvelle de l'approche de M. de Guichen, le chevalier de Ternay et le comte de Rochambeau eurent avec le général Washington, à Hartford, le 20 septembre, une entrevue dans laquelle on régla les bases des opérations, dans la supposition de l'arrivée d'une augmentation de forces. Mais on en perdit l'espérance, lorsque l'on apprit l'arrivée de l'amiral Rodnay à New-Yorck, ce qui triplait les forces maritimes des Anglais; et M. de Guichen, au lieu d'amener des renforts, faisait route vers l'Europe avec un grand convoi qu'il était chargé d'escorter. Après la conférence, le général Washington rejoignit son armée, où sa présence était plus nécessaire que jamais. Le chevalier de Ternay et le comte de Rochambeau retournèrent, de leur côté, à leurs postes. Pendant leur

(1) L.-A. du Bouexic, comte de Guichen, noble breton, concourut au combat d'Ouessant, et remporta des avantages marquants sur les Anglais, vers la Dominique, dans trois différents combats, en avril et mai 1780. Cet intrépide marin fut élevé au grade de lieutenant général, et concourut à la gloire du pavillon français en plusieurs autres circonstances. D. L. F.

Digitized by Google

absence, le baron de Viomesnil (1) avait fait les dispositions nécessaires pour assurer le mouillage de l'escadre contre les nouvelles forces des Anglais.

C'est à cette époque qu'éclata la trahison d'Arnold; il négociait depuis près d'un mois avec André, aide de camp du général Clinton, pour livrer aux Anglais la forteresse de West-Point, place de dépôt des Américains sur la rivière d'Hudson. Le général Washington, qui faisait cas de ses talents militaires, lui avait donné, par confiance, le commandement de ce poste. André fut arrêté sur le chemin de West-Point à West-Yorck, par une patrouille de milice; il était déguisé, et l'on trouva dans ses souliers tout le plan de la conspiration. Il offrit une bourse aux miliciens, qui la refusèrent et le conduisèrent au quartier général. Le général Washington arrivait chez Arnold; mais ce dernier, averti un instant auparavant de la détention d'André, descendit de sa forteresse et se jeta dans un bateau, lequel, à force de ramer, gagna une frégate anglaise qu'il savait stationnée au dessus de King's-Ferry. Le général Washington, ne l'ayant point trouvé, ignora ce qu'il était devenu, mais des lettres qu'il reçut de son armée l'instruisirent de la trahison; il retourna à son quartier après avoir donné des ordres pour la sûreté de West-Point. Chacun sait la fin tragique du jeune André, qui fut plaint même par les juges que la sévérité des lois et la nécessité de faire un exemple forcèrent de le condamner.

Le comte de Rochambeau, de retour à Rhode-Island après sa conférence avec le général Washington, eut à s'occuper de l'établissement de ses troupes pendant l'hiver, ce qui n'était pas sans difficulté, non-seulement par la disette de bois pour le chauffage, les Anglais ayant consumé tout celui qui était dans l'île pendant le séjour qu'ils y avaient fait depuis trois ans, mais aussi par l'embarras pour le logement dans un pays de liberté, où chaque habitant regarde sa propriété si sacrée, que les troupes même du général Washington n'avaient jamais eu pour couvert que la toile ou des baraques construites dans les forêts. La discipline au delà de toute espérance qu'observaient les troupes françaises, captiva les Américains et les engagea à faire acquiescer l'État de Rhode-Island à la proposition que lui fit le comte de Rochambeau, de réparer aux dépens du roi toutes les maisons que les Anglais avaient détruites, à la condition que les soldats les occuperaient

(1) Mort maréchal de France sous la restauration. D. L. F.

Digitized by Google

pendant l'hiver, et que chacun des autres habitants logerait un officier; ce qui fut exécuté.

Les différents députés des sauvages qui vinrent au camp français furent eux-mêmes frappés de la discipline qui régnait parmi les troupes, et témoignèrent une extrême surprise en voyant les arbres chargés de fruits au dessus des tentes que les soldats occupaient depuis trois mois.

Un autre objet très-instant était de prendre le moment pour faire passer à travers l'escadre anglaise une frégate qui devait porter en France le vicomte de Rochambeau (1), fils du général, pour expliquer au ministère les besoins de l'armée française et de celle des Américains. M. de la Peyrouse (2), chargé du commandement de la frégate et des dépêches du chevalier de Ternay, prit, le 28 octobre, le moment de son départ dans un coup de vent très-violent, qui ne permettait pas à l'escadre anglaise de se tenir ensemble. Il passa au milieu d'elle avec deux autres frégates destinées à aller à Boston, pour rallier quelque bâtiments chargés de bois de construction qu'on y avait fait rassembler; elles furent vivement chassées par les croiseurs anglais. Celle de M. de la Peyrouse fut démâtée; mais étant déjà hors de portée de l'ennemi, celui-ci leva la chasse.

Rodney repartit pour les îles dans le courant du mois de novembre avec son escadre, laissant douze vaisseaux de ligne à l'amiral Arbuthnot, qui établit sa croisière, pendant tout l'hiver, dans la baie de Gardner, à la pointe de Long-Island, afin de ne pas perdre de vue l'escadre française, tandis qu'avec des vaisseaux de cinquante canons et un nombre infini de frégates et autres petits bâtiments, il établit des croisières à l'entrée de presque tous les autres ports de l'Amérique. Pendant le temps qu'il avait tenu toutes ses forces rassemblées devant l'escadre française, le commerce des Américains, tant de Boston que de Philadelphie, ne fut point interrompu; leurs corsaires firent même beaucoup de prises sur les Anglais.

Après la journée de Cambden, le lord Cornwallis suivit l'armée américaine jusque dans la Caroline du nord; mais la difficulté des subsistances et la sûreté de ses convois exigeant beaucoup de détachement pour leur protection, et l'un de ses corps

(1) Devenu lieutenant général sous la république. D. L. F.

(2) J.-F. Galaup de la Peyrouse, célèbre surtout par la malheureuse expédition scientifique et de découvertes à laquelle son nom a été attaché. D. L. F.

Digitized by Google

détachés, aux ordres du major Fergunan, ayant été battu par des détachements de milices, et ayant perdu douze cents hommes tués ou pris, le lord Cornwallis fut forcé de rétrograder sur Cambden. Le général Clinton avait fait partir, vers la fin d'octobre, un corps de trois mille hommes, aux ordres du brigadier général Lesley, lequel avait débarqué à Portsmouth dans la baie de Chesapéak, dans la vue de combiner ses opérations avec celles du lord Cornwallis; mais on apprit que sur la nouvelle de la défaite du détachement, et ayant été mandé par le lord, il s'était rembarqué pour aller le rejoindre et le renforcer à Charles-Town et à Cambden. Les troupes du brigadier Lesley furent remplacées à New-Yorck par trois mille hommes arrivés d'Islande. Le général Green partit à cette époque de l'armée du général Washington, pour aller, par ordre du congrès, relever le général Gates à la tête de l'armée du sud.

Le corps de troupes françaises entra au commencement de novembre à New-Port dans les logements qui lui avaient été préparés. La cavalerie de la légion de Lauzun, pour pouvoir subsister, fut séparée de son infanterie, et alla avec les chevaux d'artillerie et des vivres dans le Connecticut, occuper des baraques que l'État avait fait construire pour ses milices.

Le comte de Rochambeau n'avait point encore perdu l'espoir des renforts qu'il attendait de France; mais quoiqu'il n'en eût aucune nouvelle, il fit des dispositions pour les établir dans le Connecticut, dans le cas où ils arriveraient. Ses reconnaissances dans le pays, pour cet objet, le conduisirent à Boston, où il apprit en arrivant, par un courrier du baron de Viomesnil, la mort du chevalier de Ternay. Le chevalier des Touches (1), étant le plus ancien officier de l'escadre, en prit le commandement (2).

La même harmonie continua de régner entre l'escadre et l'armée de terre qui se soutenaient réciproquement, toujours bloquées par des forces supérieures.

Le commencement de l'année 1781 s'annonça d'une manière

(1) La Revue donnera des détails sur les faits et gestes de ce marin distingué, et pas assez connu, d'autant mieux qu'on l'a confondu parfois avec la Touche-Tréville, qu'il précéda dans la carrière. D. L. F.

(2) Une lettre de Washington, datée de New-Windsor, le 23 décembre 1780, répond à celle par laquelle le chevalier des Touches annonçait au généralissime américain, qu'à raison de la mort du chevalier de Ternay, il prenait le commandement de la flotte française. D. L. F.

Digitized by Google

peu avantageuse pour les Américains dans le continent. Le tiers de l'armée du général Washington se révolta; la ligne de Pensylvanie, après avoir mis ses généraux et ses officiers aux arrêts, marcha, sous la conduite d'un sergent, en ordre de bataille pour aller à Philadelphie demander sa paie au congrès et à l'assemblée législative de cet État. On doit citer, dans ce moment de rébellion, un acte de patriotisme extraordinaire. Le général Clinton, commandant à New-Yorck, à portée duquel passait cette troupe, lui envoya des émissaires pour l'engager à venir se réunir aux corps d'Américains réfugiés qui étaient dans son armée, lui offrant de payer tous les arrérages qui lui étaient dus. Le sergent commandant la ligne dit à sa troupe : « Camarades, il nous prend pour des » traîtres; nous sommes de braves soldats qui ne demandons que » justice à nos compatriotes, mais nous ne trahirons jamais leurs » intérêts. » Il traita ces émissaires en espions, et continua sa marche. L'assemblée de Pensylvanie envoya au devant de la troupe des députés, lesquels, après une négociation difficile, parvinrent à la ramener à son devoir.

La mutinerie s'étendit dans la ligne de Jersey; le général Washington fut forcé d'arrêter par un exemple de sévérité un désordre dont la communication eût été d'autant plus dangereuse, qu'elle pouvait s'étendre dans toute son armée, qui avait les mêmes griefs, et qui pouvait avec justice former les mêmes plaintes.

Le corps français était dans l'impossibilité de donner à l'armée américaine aucuns secours pécuniaires, étant déjà obligé de recourir à des emprunts très-onéreux. Les lettres de change sur la France se négociaient à Boston et à Philadelphie à une perte prodigieuse. Le papier-monnaie perdait encore plus, et était à la veille de son anéantissement total.

Ce fut dans ces circonstances que le traître Arnold s'embarqua à New-Yorck avec quinze cents hommes, pour aller prendre poste à Portsmouth en Virginie, et faire, dans la baie de Chesapéak, des incursions et des dépradations contre lesquelles il ne pouvait trouver d'opposition que de la part des milices du pays.

Tous ces malheurs engagèrent le congrès à envoyer en France le colonel Laurens, aide de camp du général Washington et fils du fameux Laurens, précédemment président du congrès, lequel était alors détenu à la tour de Londres. Cet officier avait ordre de représenter dans le plus grand jour, à la cour de France, l'état de détresse dans lequel était sa patrie.

Digitized by Google

Les frégates du roi, qui étaient parties de Boston par un coup de vent, en furent battues pendant l'espace de trois semaines, et rentrèrent à New-Port vers la fin du mois de janvier. Leur retour fit naître au chevalier des Touches l'idée de former une escadre légère d'un vaisseau de ligne et de ses trois frégates, pour aller dans la baie de Chesapéak troubler les opérations d'Arnold, dont on savait que les vaisseaux de transport n'étaient escortés que par deux petits vaisseaux de quarante canons et quelques autres petits bâtiments de moindre force. C'était répondre aux instances réitérées de l'assemblée de Virginie, qui lui en faisait depuis assez longtemps la demande. Cet escadre, aux ordres de M. de Tilly, appareilla dans le plus grand secret; elle remplit une partie de l'objet auquel elle était destinée, en s'emparant du *Romulus*, vaisseau de quarante-quatre canons, et de quelques transports; mais le reste des forces de l'ennemi remonta la rivière Elizabeth jusqu'à Portsmouth; et le chevalier de Tilly n'ayant pu y faire piloter son vaisseau, qui tirait trop d'eau, il retourna avec ses prises à New-Port (1). Le rapport qu'il fit, détermina une entreprise plus

(1) M. des Touches rend compte de cette expédition, dans les termes suivants: « L'événement de la mort de M. de Ternay m'ayant chargé du commandement de l'escadre, je me suis occupé à la rendre le plus utile aux Etats-Unis qu'il m'a été possible, en protégeant leur commerce à cette côte, et faisant sortir des vaisseaux et frégates pour favoriser leurs rentrées et leurs sorties. Les Etats de Virginie m'ayant demandé un vaisseau et deux frégates, au mois de février, pour protéger le commerce de la baie de Chesapéak et pour détruire les projets d'Arnold sur les côtes, je détachai sur-le-champ cette division aux ordres de M. de Tilly, commandant de l'*Eveillé*, qui s'empara du *Romulus*, de 44 canons, et de dix bâtiments de transport et de commerce. » — Le *Mercure de France* donne sur cette expédition de nouveaux détails, d'après des lettres de New-Port: « M. des Touches vient de faire sortir l'*Eveillé*, vaisseau de guerre de 64 canons, excellent voilier, et deux frégates, dont l'une est la *Surveillante* et l'autre la *Gentille*. On dit que ce vaisseau et les deux frégates ont pour objet d'aller brûler un vaisseau de guerre de 50 canons et une quarantaine de bâtiments, qui ont transporté Arnold dans la baie de Chesapéack avec 3,000 hommes.—Le 24 février, l'*Eveillé* et les deux frégates sont rentrées sans avoir pu exécuter leur projet. Arnold avait eu le temps de s'enfoncer dans la rivière avec ses transports. La *Surveillante* ayant voulu y pénétrer, a touché de façon qu'on a été obligé de lui ôter ses canons pour la dégager. En revenant, nos vaisseaux n'ont pas perdu tout à fait leur temps et leur peine; ils ont d'abord pris le *Romulus*, de 50 canons, ont brûlé un corsaire, et en ont amené cinq ou six. Le *Romulus* est un fort bon vaisseau, mais un peu fatigué, parce qu'il tient la mer depuis quatre ans. » — Wasingthon complimente le chevalier des Touches sur ces avantages, par une lettre du 27 février 1781; et dans une missive du 3 mars suivant, M. le

Digitized by Google

sérieuse, dont l'événement qui arriva aux Anglais pouvait faire espérer le succès.

Les mêmes coups de vent qui avaient tourmenté les frégates françaises firent un effet bien plus funeste sur quatre vaisseaux de ligne anglais qui étaient sortis de la baie de Gardner pour les intercepter. Deux furent jetés à la côte, deux autres démâtés. Le chevalier des Touches ayant fait reconnaître les différents points du continent et le véritable état de l'escadre anglaise, dont on découvrait en entier le mouillage, mit son escadre en état de sortir aussi promptement que le manque de moyens pouvait le lui permettre. Le général Wasinhgton, informé de ce projet, se détermina sur-le-champ à faire partir le marquis de la Fayette, à la tête d'un détachement de mille hommes, pour aller par terre se réunir aux milices de la Virginie, et proposer au comte de Rochambeau d'embarquer sur l'escadre mille hommes du corps français pour aller, conjointement avec le marquis de la Fayette, attaquer Arnold dans sa position de Porstmouth, où l'apparition du chevalier de Tilly dans la baie l'avait fait rentrer.

Le comte de Rochambeau détacha douze cents hommes dont il donna le commandement au baron de Viomesnil, ayant à ses ordres le marquis de Laval, le vicomte de Noailles et M. Anselme de Gamber. Ces troupes furent embarquées avec de l'artillerie de siége, et un nombre de mortiers suffisant pour le succès de cette expédition, si l'escadre était assez heureuse pour pouvoir arriver. Mais le temps indispensable pour les dispositions, quoique l'armée de terre lui fournît en vivres et en argent ce qui lui restait, ne lui permit de sortir qu'au commencement du mois de mars. Les Anglais profitèrent de ce temps pour se séparer, et vingt-quatre heures après le départ de l'escadre, ils se mirent à sa suite. Les vents forcés et la navigation dure de cette saison obligèrent le chevalier des Touches à porter au large pour se rapprocher ensuite de la côte, aussitôt qu'il serait dans la latitude de la Virginie. Une mer orageuse et la marche inégale de ses vaisseaux lui occasionnèrent une séparation qui aurait pu devenir funeste, si le matin même du jour auquel il fut dans le cas de combattre, il

chevalier de la Luzerne, ambassadeur de France près les États-Unis, s'exprimait ainsi : « Recevez mon très-sincère compliment sur la capture du *Romulus* et les autres prises faites dans la baie de Chesapéack par les vaisseaux à vos ordres. La nouvelle de cet avantage a fait ici (à Philadelphie) le plus grand effet, et l'on en a senti avec raison tout le prix. »

Digitized by Google

n'eût eu le bonheur de réunir son escadre. Elle était composée de huit vaisseaux, dont le *Romulus*, qu'il mit en ligne, faisait partie. Il découvrit l'escadre anglaise aux atterrages de la baie de Chesapéak. Elle était aussi composée de huit vaisseaux; mais le *London*, que montait Graves, était à trois ponts; les autres vaisseaux, de part et d'autre, étaient à peu près d'égale force. Le combat s'engagea par les quatre vaisseaux de la tête de la ligne du chevalier des Touches contre les quatre vaisseaux de celle des Anglais. Il fut très-vif et très-meurtrier. Le *Conquérant*, commandé par M. de la Grandière; le *Jason* et l'*Ardent*, commandés par MM. de Marigny (1) et de la Clocheterie, s'y distinguèrent particulièrement. Trois vaisseaux anglais sortirent de la ligne fort maltraités, deux des Français ne le furent pas moins. Dans le moment où le chevalier des Touches se préparait à virer de bord pour recommencer le combat, on vit la flotte anglaise tenir le vent et manœuvrer pour rentrer dans la baie de Chesapéak; ce qui engagea le chevalier des Touches à se retirer pour rentrer à Rhode-Island, en remorquant le *Conquérant*, qui avait perdu son gouvernail. Le marquis de Laval fut blessé légèrement à bord de ce vaisseau (2).

(1) Bernard de Marigny, qui a commandé la marine à Brest, et oncle du général vendéen de ce nom. D. L. F.

(2) Il faut donner ici la relation de cette expédition d'après le document officiel, c'est-à-dire d'après le journal du chevalier des Touches: « Le général Washington, voyant avec la plus grande inquiétude les progrès que faisoit Arnold sur la rivière de James et d'Élisabeth, demanda à M. de Rochambeau d'y faire passer 1,200 hommes de ses troupes, protégés de toute mon escadre. Je saisis avec empressement cette occasion de rendre utiles aux États-Unis les forces qui se trouvoient sous mon commandement, malgré les inconvénients que je prévoyois pouvoir en résulter. Les ennemis étant mouillés à Gardner, mes dispositions furent bientôt faites. Les troupes embarquées, je mis sous voile à sept heures du soir, par un très-petit vent de N.-O. dont je ne me serois pas servi sans la présence du général Washington à New-Port, qui avoit le plus grand désir de nous voir partir. Ce que je craignois tant arriva; le vent devint contraire le lendemain, et donna le temps aux ennemis d'être informés de notre départ. Ils nous suivirent avec tout l'avantage d'une escadre doublée en cuivre, sur la mienne qui ne l'étoit pas. Je fus donc devancé par l'ennemi, que je trouvois à quinze lieues de la baie de la Chesapéack. De ce moment, je jugeai qu'un combat devenoit inévitable par la supériorité des ennemis. En conséquence, je m'y préparai, en faisant signal à l'escadre d'ordre de bataille. Je me trouvoi à une lieue au vent, lorsque dans un revirement de bord, vent de vent, par la contre-marche, les vergues des grandes hunes de l'*Éveillé* et de l'*Ardent* rompirent et m'ôtèrent tout espoir de conserver le vent. J'ordonnois de virer lof pour lof, et de former l'ordre de bataille sur l'autre bord. Pendant ce temps, l'escadre anglaise s'élevoit au vent,

Digitized by Google

On eut, dans le courant du mois de février, la nouvelle de la défaite de Tarleton par le corps du brigadier général Morgan ; mais cet échec ne fit qu'irriter le lord Cornwallis ; il marcha avec

toutes voiles dehors, et prolongeoit ses bordées pour gagner les eaux de ma ligne, à quoi elle parvint sur les une heure après midi, et se disposoit à doubler mon arrière-garde. Pour détruire ce plan d'attaque, je me décidois à faire revirer mon avant-garde lof pour lof, par la contre-marche, avec le signal de courir quatre quarts large sur l'autre bord. Ce mouvement, que les ennemis n'avoient point prévu au moment qu'ils alloient commencer le combat, et qui menaçoit de mettre la tête de leur ligne entre deux feux, l'obligea d'arriver aussi; en sorte que trois vaisseaux de leur avant-garde présentèrent longtemps l'avant au travers de la mienne, qui en profita par un feu vif et soutenu. Les deux têtes des escadres se prolongèrent longtemps à portée de mousqueterie, lorsque mon corps de bataille étoit encore à une grande portée de canon de celui des ennemis, et mon arrière-garde hors de portée. Je sentis que j'aurois moins d'avantage à rendre le combat général, en laissant prolonger en entier les deux lignes. Je fis le signal de rétablir la ligne de combat, les amarres sur bâbord, sans observer de rang, en venant successivement au vent, dans les eaux les uns des autres. Ce mouvement faisoit défiler mon corps de bataille sur les trois vaisseaux de l'avant-garde des ennemis, qui, déjà fatigués par le feu de la mienne, ne purent soutenir longtemps et arrivèrent en présentant l'arrière, position où ils achevèrent d'être maltraités au point de faire des signaux d'incommodité. Le corps de bataille ennemi et son arrière-garde, qui s'étoient approchés de la mienne, se contentèrent de l'annoncer à portée de canon. La vergue du grand hunier du *London* ayant été rompue, son escadre mit en panne, les frégates arrivèrent sur les vaisseaux incommodés, et l'escadre du roi étoit en ligne sur les deux huniers, les amarres sur bâbord, prête à recommencer le combat, lorsque le *Conquérant* et l'*Ardent* me firent le signal d'avaries qui ne pouvoient se réparer à la mer et les mettoient hors d'état de retourner à l'ennemi. Je me contentois de conserver mon ordre de bataille à très-petites voiles, ayant tous mes feux allumés, durant la nuit qui fut très-noire. Et le lendemain matin, n'ayant aucune connoissance des ennemis, je fis mettre l'escadre en panne, et appelois tous les capitaines à mon bord pour qu'ils me rendissent compte de l'état de leurs vaisseaux, afin de constater le parti qu'il y auroit à prendre. Il fut reconnu que le *Conquérant* avoit la tête de son gouvernail percé de deux boulets; que son grand mât et mât de misaine l'étoient pareillement dans leur centre. L'*Ardent* ayant les mêmes avaries reconnues par la visite que j'en fis faire sur-le-champ par le major de l'escadre et les charpentiers les plus expérimentés, qui tous conclurent lesdits vaisseaux hors d'état de tenir la mer et de résister à un coup de vent; ce considéré, tous les capitaines, assistés de MM. de Mainonville, de Laval et de Noailles, il fut reconnu que l'escadre étoit hors d'état de poursuivre sa mission, et forcée de rentrer à New-Port pour réparer les dommages occasionnés par le combat du 16 mars. En conséquence, l'escadre fit route au nord, et me trouvant par le travers de la rivière de la Delaware, j'y fis entrer la frégate l'*Hermione*, commandée par M. de la Touche (Tréville) qui la remonta jusqu'à

Digitized by Google

toutes ses forces à la suite du général Morgan ; mais il ne put l'atteindre avant sa réunion à l'armée du général Green, où il mena

Philadelphie, pour y déposer entre les mains de M. le chevalier de la Luzerne, ministre du roi près les États-Unis, les armes et munitions de guerre dont elle étoit chargée pour l'Etat de Virginie. Cette frégate avoit en même temps commission de se charger de 1,200 barils de farine, pour la subsistance de l'escadre. Ce qu'elle a exécuté en peu de jours, et a joint l'escadre du roi dans la rade de New-Port, où j'étois occupé à faire travailler, avec la plus grande activité, à réparer les avaries occasionnées par le combat du 16 mars sur les caps de Virginie. »

Ce combat fut extrêmement glorieux pour le chevalier des Touches. Aussi, le chevalier de la Luzerne lui écrivait-il, le 3 avril: « J'ai l'honneur de vous envoyer un résolvé du congrès, qui vous sera transmis par le président de ce corps, qui exprime faiblement les sentiments de reconnoissance et d'estime que vous avez inspirés aux citoyens des treize États. De vieux préjugés enracinés par les malheurs de la dernière guerre, avoient persuadé à ces gens-ci que notre marine étoit inférieure à celle des Anglois par la science des manœuvres et la bravoure. Un combat donné sur leurs côtes avec une infériorité incontestable de notre côté, dans lequel cette fière nation reconnoit elle-même que nous avons eu de l'avantage, établit l'honneur des armes du roi dans ces parages. C'est à vous, Monsieur, à qui la France est redevable de cet avantage. » Dans une autre lettre du 13 du même mois, il disait encore : « Toute l'Amérique rend justice à l'habileté et au courage que le combat du 16 vous a donné occasion de déployer. Les Américains qui étoient à bord de votre escadre ont rendu un témoignage qui mérite d'autant plus d'attention, qu'il est impartial, et même que leurs anciens préjugés, en faveur de l'habileté des Anglois sur mer, les faisoient incliner pour eux, si votre bonne conduite et la bravoure de l'escadre eussent été moins évidents. Ils s'accordent tous à dire qu'on ne peut montrer plus d'intelligence, de fermeté et de sang-froid qu'ils n'en ont remarqué sur l'escadre du roi, et que l'escadre angloise n'a pas, à beaucoup près, montré la même intelligence, la même résolution. »

La délibération du congrès des États-Unis est ainsi conçue : « *By the united states, in congrès assembled resolved : — That the president transmet the thanks, of the United States, in congrès assembled, to the count de Rochambeau and the chevalier des Touches, commanders of the army and fleet, sent by his most christian majesty to the succour of his allies, for the zeal and vigilance they have on every occasion manifested to fulfill the generous intentions of their sovereign and the expectations of these states.—That he present their particular thanks to the chevalier des Touches and the officers and men under his command, for the bravery, firmness and good conduct displayed in the late entreprise again the enemy at Porstmouth in Virginia, in which alshoegh the accomplishement of the object was prevented by unforesen events, the arduous contest so gallantly and advantageously maintened on the 16 th of March last, off the caps of Chesapeack bay, against a superior British fleet does honor to the arms of his most christian majisty and is a happy presage of decisives advantages to the United States.*

Digitized by Google

tous ses prisonniers. Le général Green continua à se retirer pour aller au devant des secours qui lui arrivaient sur le Roanoek dans la Caroline du nord; les ayant reçus, il se porta à Guilfort-Court-House. Le lord Cornwallis l'y attaqua avec la plus grande vigueur; et après une action des plus meurtrières, il parvint à le déposter. Le général américain ne perdit que le champ de bataille, et prit une nouvelle position à quelques milles en arrière. Le lord Cornwallis, ayant souffert tout ce que peut occasionner une longue marche, un combat meurtrier et une grande disette de vivres, fut obligé de rétrograder vers le cap Féar, dans un canton occupé par des Écossais loyalistes, espérant y trouver des rafraîchissements et des secours pour ses blessés. La conduite du général Green, tant dans sa retraite le jour de l'action de Guilfort, qu'après l'action, lui mérita de grands éloges et commença tous les talents qu'il déploya dans la suite.

M. de la Peyrouse fut de retour à Boston dans les derniers jours du mois de février. Ce fut par lui que l'on reçut les premières dépêches, depuis que l'escadre avait quitté le port de Brest; elles apprirent que M. de Sartine était retiré du département de la marine; qu'il était remplacé par M. le marquis de Castries; que les Anglais ayant déclaré la guerre aux Hollandais, et étant prêts à les prendre au dépourvu dans toutes leurs possessions, la cour de France préparait des forces de terre et de mer pour les empêcher de succomber; qu'enfin ces nouvelles circonstances pouvaient partager l'attention que méritaient les affaires de l'Amérique. Cependant le roi envoya aux Américains une somme de 1,500,000 liv. M. de la Peyrouse en fut chargé, et partit sur-le-champ de Brest avec la frégate la meilleure voilière. Le vicomte de Rochambeau eut ordre d'attendre le moment auquel on pourrait faire des réponses positives aux demandes des Américains.

Après la rentrée de l'escadre de M. des Touches à New-Port, Arnold fut renforcé, dans la Virginie, par trois mille hommes partis de New-Yorck, aux ordres du général Philips. L'escadre anglaise rentra à New-Yorck pour réparer ses trois vaisseaux, qui avaient été fort maltraités. Le chevalier des Touches travailla, de son côté, à réparer *le Conquérant*.

Le marquis de la Fayette continua à marcher par terre pour se joindre au baron de Stuben, avec deux détachements des milices que la Virginie avait mises sur pied.

L'État de Boston sollicita le chevalier des Touches pour une ex-

Digitized by Google

pédition sur Pénobscot, que les Anglais avaient fortifié à l'extrémité du nord de l'Amérique, et qui incommodait beaucoup le commerce. Le général Washington n'approuva pas ce projet, et fit connaître ses motifs bien fondés (1).

(1) M. des Touches donne des détails ignorés et importants sur les causes qui empêchèrent la mise à exécution de cette entreprise : « Je fus, dit-il, dans ce même temps, sollicité par l'Etat de Massachusset de faire une entreprise sur le port de Pénobscot, qu'occupent les Anglois dans le voisinage de Boston, et le gouverneur Hancock m'assura que ce seroit rendre le plus important service à cette partie de l'Amérique, que de m'emparer et détruire ce poste ennemi, repaire de tous les corsaires qui interrompoient le commerce de la côte de l'est, lequel étoit gardé par 350 Écossois dans un fort de terre entouré de fossés fraisés, palissadés, avec abattis tout autour et quelques pièces de canons. Après en avoir conféré avec M. de Rochambeau, il fut résolu qu'il donneroit 820 hommes de ses troupes, et de son artillerie 4 canons de 24 et 4 mortiers de 12 pouces, le tout commandé par M. le comte de Chastelux, maréchal de camp.

» Je donnois le commandement des forces maritimes à M. de la Clocheterie, capitaine de vaisseau, commandant *le Jason*, et j'y joignis le vaisseau l'*Ardent*, commandé par M. de Marigny, dont les avaries du combat de la Chesapéack étoient déjà réparées. Les frégates l'*Astrée* et l'*Hermione* furent pareillement ordonnées pour le même objet, ainsi que la flûte le *Fantasque*, le et l'*Ecureuil*, pour le transport des troupes de l'artillerie et des bagages. Le succès de cette opération dépendoit autant de l'activité que l'on mettroit que du secret, les ennemis étant dans ce moment rentrés à New-Yorck pour y réparer les avaries de notre combat, qui n'étoient pas petites. De leur côté, tout fut prêt sous huit jours, et M. de Rochambeau, qui avoit dépêché un exprès au général Washington, pour lui demander son agrément à cette expédition, n'attendoit que sa réponse pour faire embarquer ses troupes, et moi pour faire appareiller la division. Mais le général américain ayant trouvé que cette séparation de mes forces maritimes pourroit entraîner de grands inconvénients pour un objet qui n'étoit que d'un intérêt secondaire à la cause générale de l'Amérique, jugea que cette expédition devoit être faite par les frégates seulement. Plusieurs officiers de marque trouvèrent ces réflexions bonnes, et il ne me convenoit pas de m'obstiner. Dans cette idée, l'expédition fut suspendue, et le manque de frégates où je me trouvois dans ce moment me fit attendre l'arrivée annoncée de France d'un convoi escorté par le *Sagittaire*, de 50 canons, et d'une frégate, avec lesquels je comptois reprendre le projet de Pénobscot, toujours animé du désir de rendre utiles aux États-Unis les forces qui se trouvoient sous mon commandement. Ne voyant point arriver le convoi annoncé de France, mon escadre étant totalement réparée des avaries occasionnées par le combat du 16 mars, je proposois à M. le comte de Rochambeau de reprendre le projet de Pénobscot, protégé par toute mon escadre, ce qui en rendoit le succès infaillible ; mais ce général ne fut pas de cet avis, m'observant que la partie la plus souffrante et celle qui avoit le plus besoin de secours étoit l'Etat de Virginie, ce dont je fus très-d'accord avec lui ; et pour

Digitized by Google

L'escadre anglaise s'étant réparée, et ayant été renforcée à New-Yorck de tous les vaisseaux de cinquante canons qui étaient en différentes stations, cette supériorité mit l'escadre française dans l'impossibilité de former aucune entreprise par mer.

L'ennemi paraissait décidé à porter toute l'offensive contre les Etats du sud, et l'escadre française pouvait, à cette époque, être laissée en sûreté à Rhode-Island, avec un moindre nombre de troupes pour assurer son mouillage. Le comte de Rochambeau proposa au général Washington de marcher par terre à la rivière du nord, pour se réunir à lui vis-à-vis New-Yorck, et le mettre en état de renforcer le marquis de la Fayette par un détachement de son armée. Le général Washington reçut cette offre avec beaucoup de satisfaction; et ne jugeant pas les affaires du sud assez instantes, il fut d'avis de différer le mouvement, non-seulement pour donner le temps de préparer des subsistances, mais aussi pour attendre le retour du vicomte de Rochambeau, que l'on espérait pouvoir amener quelques secours. Cependant le général Wasingthon fit marcher la ligne de Pensylvanie, sous les ordres du général Wance, pour joindre le marquis de la Fayette.

Au mois d'avril et pendant une partie de mai, le lord Cornwallis donna à ses troupes des quartiers de rafraîchissement aux environs du cap Féar. Pendant ce temps, le général Green marcha, par l'Isbouroug, vers Cambden et la Caroline du sud, pour attaquer le lord Dzowdon, qui était resté avec un corps de troupes pour couvrir cette province. Il espérait obliger par ce mouvement le lord Cornwallis à rétrograder, pour marcher à son secours; mais comme, par cette manœuvre, il découvrait la Virginie, le lord Cornwallis, par une marche rapide, passa le Dzoanoek à Halifax, et se réunit à Pétersbourg, en Virginie, aux généraux Philips et Arnold.

N. ***.

l'en convaincre, je lui proposois d'y passer avec 2,000 hommes de ses troupes, avec de l'artillerie, ce qu'il n'approuva pas encore, disant ne pouvoir diviser son armée pour un si long temps; et que pour une expédition qui demandoit la presque totalité de ses troupes, et dans ce cas, il s'embarqueroit volontiers, vendant tous ses magasins et évacuant complétement Rhode-Island. J'eus l'honneur de lui représenter qu'ayant dix-neuf bâtiments de transport de moins que j'avois envoyés à St-Domingue, il m'étoit impossible de passer toute son armée et bagages, et que je croyois que 2,000 hommes de ses troupes seroient d'un grand secours pour le moment pour l'Etat de Virginie. Je ne pus le déterminer à ce parti; je pris celui d'attendre l'arrivée du convoi... (*Sur ces entrefaites arriva M. de Barras, ainsi qu'on va le voir.*) »

Digitized by Google

CÉRÉMONIAL DE L'INHUMATION DU ROI CHARLES VI.

L'an 1422, le mercredi 21 octobre, feste des XI milles vierges, environ 6 heures du matin, le roy Charles VI, que Dieu absoille, trespassa, et pour ce que on ne peut promptement faire l'obsèque dudit roy Charles, son corps vuidé des entrailles et rempli d'espices et d'herbes sentans bons, et puis son corps fut mis en coffre plombé et gardé en la chapelle de l'hostel de *St-Pol*, jusques au X de novembre ensuivant. Et ce pendant furent chantées messes et le service des trespassés solemnellement en ladite chapelle, chascun jour, par les gens d'esglise et colléges de ladite ville de Paris. Ung jour y vindrent ceulx de Nostre-Dame, autre jour ceulx de la saincte chapelle du Palais, autre jour les jacobins ou les cordeliers et aussi tous les autres colléges semblablement. En chascune paroisse et esglises furent fais services solemnez, et encore tous officiers et maistres de la ville, et chascun office et mestre a part soy, et qui plus notable, pouvoit plus le faisoit. Ce temps durant, les lettres et l'audiencerie de France furent faictes, au nom du chancellier et du conseil de France et scellées du seel de la prévosté de Paris, jusques au temps que dit sera cy-après.

Le duc de Bedfort, régent le royaume de France, vint à Paris, le 3 novembre, et après sa venue, on apresta de faire l'enterrement et service du roy Charles, duquel le corps estoit en la chapelle de son hostel lez St-Pol et fut son obsèque moult noble, voir est que grans altercations ce moult de diverses opinions, de la manière comment elle seroit faicte. Car, en ce temps, y avoit peu de gens à qui souvenist comment on avoit accoustumé de faire, ou temps passé, porter les rois de France à sépulture, et en quel ordre les gens y devroient aller, chascun selon son estat. Car les cas n'adviennent pas souvent et n'en trouvoit on riens en escript, et pour ce, en feray-je ici mention de ce qui en fut faict, tout par grande et mûre délibération, affin de y prendre exemple, se autrefois le cas advenoit, car ce qui en fut faict fut, par grande et meure délibération de chevaliers, escuyers, clers et gens sages, anciens et notables, qui, en maints lieux, avoient veu semblables besongnes (1).

Premièrement une littière fut faicte à limons, devant et derière, et lesdits limons furent fourez et couverts de cuir ou de drap noir,

(1) On voit que c'est ici une espèce de procès-verbal que le rédacteur a entendu faire, pour servir de précédent dans les temps postérieurs.

Digitized by Google

pour moins blesser ceulx qui porteroient le corps, car le coffre ou le corps estoit bouté avec le plomb et autres choses qui y estoient dedans pesoient bien XIIII$_c$. Ladite littière estoit tellement faite que, en passant par les portes de l'hostel de St-Pol, de l'esglise Nostre-Dame et par les rues, on la restreignoit, et quant on estoit oultre passé en place large, on la relargissoit. En icelle littière fut mis le coffre a tout le corps du roy, et sur ledit coffre, on mit une coeste et un coessin et deux draps de lin, linceux beaux et deliez, et par dessus, en manière de couverture, un grand poile de drap d'or, sur champ vermeil, bordé autour d'un bord de veluyau azur componé de fleurs de lys d'or et de brodure. Estoit ledit bord large d'environ demi-pied, et ledit poil estoit si large, que, de chascun costé, il traignoit a terre ou bien près et sy estoit ladite littière haute, près de la hauteur d'un homme, on ne voyoit pas le coffre, car il estoit meussé sous la coiste et ledit poile. Mais, sur toutes les choses, fut mise l'image du roy, la plus propre qu'on la pouvoit faire, à la semblence du roy, vestu de cotte royale et par dessus un mantel dorné le drap du poile. Et estoit le mantel ouvré d'hermines ou de lettres, les chausses avoit semellées d'un drap de soye azur tissu à fleur de lys, en ses mains avoit ungs gands blans, et, sur sa tête, avoit une couronne; en l'une de ses mains tenoit un ceptre et, en l'autre main, une verge, comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seigne ou benict et estoient lesdites couronne, ceptre et verge tout d'une matière, en façon d'argent dorée. Et quant tout fut appoincté, ladite littière, ainsi chargée et habillée, fut mise en la court dudit hostel lez St-Pol, devant la porte, devers le Célestins, et, par ladite porte, fut mise hors dudit hostel et au coing, on retourna en la rue, en passant l'église de St-Pol, en la grande rue St-Antoine et d'illec le droit chemin au pont Nostre-Dame et par la rue de la Juirie, a l'esglise Nostre-Dame. Maistres d'hostels, eschançons, pannetiers, fruictiers, varlets de chambres, fourriers, varlets de porte et tous les officiers de l'hostel du roy furent vestus de brunette; les eschançons, pannetiers et varlets de chambre portoient chascun une torche pesant IV livres, ès torsses et sur leurs poitrines et espaules avoient escussons, aux armes de France; estoient bien deux cents portans lesdites torches. Le corps et la littière furent portés par les varlets de porte, car c'est leur droict, et estoient bien cinquante aux limons de ladite littière, qui estoient

Digitized by Google

tous las de la porter et bien souvent leur convenoit reposer et mettre la littière sur deux grands tretteaux propices, qu'on portoit après. Ainsi fut porté le corps a Nostre-Dame, à heure de vespres. L'ordre des gens fut tel: les ordres mendians, c'est assavoir jacobins, cordeliers, carmélites et augustins à belle procession furent premiers; les colléges si comme Ste-Catherine du Vaulx des escoliers, les mathurins, les billettes Ste-Croix et leurs semblables après; les paroisses après; les esglises collégiaux, si comme St-Benoist le bien tourné, St-Mery, le Sépulcre, St-Germain-l'Auxerrois et leurs semblables après; les colléges de Nostre-Dame et de la sainte-chapelle du Palais après, et tous lesdites gens d'esglise, deux à deux, alloient d'un des costés de la rue, et les escoliers et supposts de l'université de Paris alloient de l'autre costé de la rue. Après lesdites processions alloient neuf prélats, que évesques, que abbés, revestus en chappes noires et mittres blanches, entre lesqueulx estoit le patriarche de Constantinople, lors administrateur de l'évesché de Paris, lequel fit l'office, le prévost de Paris alloit entre les prélats et le corps, devant la littière, une verge en la main, les chambellans du roy, varlets tranchans et escuyers d'escuyrie et les maistres d'hostel alloient entre le prévost et la littière. Les quatre présidents du parlement, vestus de leurs manteaux vermeils, fourrez de menu vair, tenoient les quatre cornets du poile et les seigneurs et les greffiers de parlement entour la littière, de costé et d'autre, et tenoient ce que pendoit du poile. Car c'est leur droit que ils qui en parlement représentent la personne du roy et qui gouvernent la justice souveraine du royaume, soient au plus près du corps du roy. Les huissiers de parlement, tenans leurs verges, estoient aux quatre cornets de la littière, emprès les présidents pour garder que nul gens ne se boutassent entre eulx. Et le premier huissier avoit son bonnet fourré en la teste, aussi les présidents, et seigneurs et greffiers de parlement avoient vestus leurs chaperons fourrés, ainsi comme ils les ont en la cour dudit parlement. Le prévost des marchands et eschevins de la ville portoient un ciel haut, a huit bastons, tel que l'on a accoustumé de porter sur le *corpus Domini*, le jour de la Feste-Dieu, aux processions, lequel ciel estoit grand et large et bien hault et s'y estoit de même drap du poile. Et quant lesdits prévost et eschevins estoient las de porter ledit ciel, qui estoit bien pesant, on mettoit en leur lieu notables bourgeois, qui le portoient jusques a ce qu'ils estoient laz.

Digitized by Google

Le duc de Bedfort, régent le royaume de France, les maistres des requestes et autres conseillers et officiers du roy alloient derière la littière, et après eulx le peuple, en grand nombre, et a tant par les rues veissiez gens aux huis et fenestres et sur les estaulx qui plouroient et menoient grant dueil et non sans cause, car grant desolation fut et ne sçavoient se de longtemps auroient roy en France (1). Ainsi fut porté le corps du bon roy a Nostre-Dame et fut mis au cueur de l'esglise, a tout tout la littière, sous la chapelle, qui noblement fut faicte et allumée, car chascun cornet de ladite chapelle avoit un gros cierge, tout rond, pesant XXV liv. de cire et sur ladite chapelle, tant qu'il y pouvoit, de cierges de deux livres, tout autour de l'esglise de Nostre-Dame, par bas, avoit torches de IV livres a deux rangs, et par le haut du cueur et tout autour de l'esglise, par en haut, dessous les voultes et par tous les pilliers du lieu, avoit cierges bien drus d'une livre. Toute l'esglise alentour fut environnée ou enciente d'un parement de toile perse, semée de fleurs de lys, furent parés tous les pilliers de ladite esglise, par le hault, de tant que ladite toille estoit large.

On arriva a l'esglise Nostre-Dame, ainsi comme après les vespres. Et chanta un les vigilles des morts notablement et a trait aus quelles furent les neuf prélats devant dits, les abbés de St-Germain, de St-Magloire, de St-Crespin de Soissons et des Vaux de Cernay. Tenoient le cueur, le duc de Bedfort, assis en la première chaire du cueur, derière l'image Nostre-Dame, les chambellans de ce même costé, assez loing de lui, et une partie de Messieurs de parlement après, et, a l'autre bout de ce même costé, vers la chaire de l'évesque, estoient ledit patriarche en sa chaire, et des chanoines de leans après lui. Et de l'autre costé du cueur, devers le cloit en la première chaire, derière l'autel de St-Sébastien, estoient le chancellier de France, les présidens de parlement et de mes seigneurs du parlement, emprès eulx tous, en chapperons fourrés. Et a l'autre bout dudit costé devers l'autel estoient les évesques de Therouenne et de Chartres, le recteur de l'université et des chanoines de Paris. Le soir furent chantées vigilles, a neuf pseaulmes et neuf leçons et fut nuict.

L'endemain qui fut mardi X^e jour de novembre, environ huit

(1) Le dauphin régent, devenu roi par la mort de son père, sous le nom de Charles VII, était à Poitiers, véritable capitale du royaume de France pour cette époque. D. L. F.

Digitized by Google

heures au matin, en l'esglise Nostre-Dame et en l'ordre et manière devant dite, furent faites les recommandances et après fut chantée la messe des morts et nul n'alla a l'offrande, senon le duc de Bedfort. Après la messe chantée, chascun alla disner ou il ot appareillé. Et environ douze heures, on reassembla, en ladite esglise Nostre-Dame, pour aller à St-Denis et fut porté le corps, par les gens et en l'ordre du jour précédent. Et quant on fut hors la porte St-Denis, qu'on dit la Bastille, les varlets de porte du roy, qui jusques là avoient porté le corps du roy, le laissèrent et les hannoüars, porteurs de sel, le portèrent, car s'est leur droit qu'ils doivent porter le corps du roy jusques à la prouchaine croix de St-Denis. Mais pour ce que le fardel estoit trop pesant, les religieux de St-Denis, qui illec le devoient prendre et porter en leur esglise, donnèrent de l'argent aus dits hannoüars, lesquels le portèrent en l'esglise de St-Denis. Voir est que lesdits religieux y vindrent revestus a procession et avec eulx les gens de la ville de St-Denis. La littière fut mise au cueur de l'esglise, sous la chapelle qui y fut faite, semblable a celle qui fut faite à celle de Nostre-Dame de Paris, et peut-être qu'elle n'estoit pas si large que celle de Nostre-Dame de Paris. Mais le luminaire fut pareil et parement de la toille perse, peinte a fleurs de lys, autour du moustier, et autour de chascun pillier. Ce soir furent chantées vigilles a neuf pseaulmes, par les religieux de leans, car les colléges et autres gens d'esglises de Paris s'en retournèrent, quant le corps fut livré aus dits religieux. Et le landemain qui fut mercredi, feste St-Martin, la messe *de Requiem* fut chantée a grant solemnité et fit l'office ledit patriarche, l'abbé de St-Denis fut le diacre, et l'abbé de St-Crespin le soubs-diacre. L'abbé de St-Magloire et l'abbé de St-Germain-des-Prés tindrent le cueur, avec IV des religieux de leans, et tous les autres religieux estoient ès autres chaires, ou cueur, vestus de chappes à fleurs de lys. En la première chaire qui est le lieu de l'abbé, estoit le duc de Bedfort et les chambellans après lui et puis une partie des seigneurs du parlement et les religieux après; et de l'autre costé du cueur estoient les évesques de Therrouenne et de Chartres et une partie des seigneurs du parlement, tous en chapperons fourrés et les religieux après. Quant la messe fut chantée, le corps fut porté enterrer, en la chapelle emprès, le degré devers la bonne main; ou furent enterrés ses père et mère. Et fut porté le corps du cueur jusques a la sépulture par les varlets de porte du roy, qui paravent

Digitized by Google

l'avoient porté. A l'enterrer y ot grand debat, entre les religieux de leans, d'une part, et aucuns officiers de l'hostel du roy, ne sçay si estoient sergens d'armes ou fourriers ou varlets de porte et estoit pour le poile et autres habillemens, estans autour le corps du roy, que chascune desdites parties disoit a lui appartenir, et que tels estoient leurs droits et tirèrent, l'un de çà, l'autre de là, et à peine qu'ils ne vindrent a voye de fait, mais le régent fit mettre le débat en main de justice et fut le corps enterré.

Après l'enterrement et illec mesme avant que aucun se partist, un crieur de corps cria à haulte voix : *Priez pour l'âme de très-excellent prince Charles VI, roy de France!*

Ces choses ainsi faites, le disner fut appareillé, en l'abbaye, a tous venans. Le duc de Bedfort disna en chambre, la grande salle fut toute pleine de tables et de gens; en la grande table furent assis l'abbé de St-Magloire le premier, l'abbé de St-Germain-des-Prés, le chancellier de France, le patriarche qui avoit fait l'office, l'évesque de Chartres, l'abbé de St-Denis et l'abbé de St-Crespin; les seigneurs du parlement furent assis ès premiers bans, d'un costé et d'autre de la salle, et les trois greffiers du parlement, le civil, le criminel et des présentations estoient assis en une table a part eux, devant la grande table, dont auscuns des sergents d'armes du roy commencèrent à grousser, disant que c'estoit leur droit d'estre a ladite table. A quoy fut respondu par les maistres d'hostel qu'ils se tussent et que ce n'estoit pas leur droit, mais des greffiers; ainsi demeurèrent en leur estat.

Tandis qu'on faisoit le service, on fit une donnée de six doubles, dont les cinq valoient huit deniers parisis, a tous ceux qui y voudroient venir et là reçeurent plus de cinq mille personne. Dieu lui présente a l'âme!

Et succéda au royaume son propre fils Charles VIIe de ce nom, très-glorieux, victorieux et bien servi, lequel débouta et expulsa a l'aide de Dieu, omnipotent, les Anglois, anciens ennemis de son royaume, par ses vertueux, nobles et louables fais. Dieu leur fasse pardon à tous!

L'original est en ma possession.

VICOMTE DE GUITON (*de la Manche*).

Digitized by Google

Chronique.

*** *Détails statistiques sur la situation actuelle de l'Amérique anglaise du nord. — Effets de la réunion des deux Canadas. — État religieux. — Erreurs de la presse en Europe. — Population indigène. — Forces militaires.*

Les nouvelles du Canada, de tout le nord américain, sont affligeantes, autant que peut être douloureux le récit d'actes arbitraires, de mesures destructives de traités, d'atteintes incessantes à une ancienne nationalité, des sourdes menées d'un parti haineux et qui est soutenu par la force des armes et par un gouvernement de métropole. Dans l'ancien monde, la France, qu'elle soit en paix ou en guerre, agitée de troubles intérieurs ou heureuse, exerce une influence irrésistible sur la situation des plus puissants États. De même, dans l'Amérique, où la France a tant fait de créations et de pertes, sa colonie principale et la plus ancienne, quoique arrachée à sa domination depuis bientôt un siècle, ne subit pas des violences et des désastres sans que les pays voisins n'en ressentent des effets funestes à leur prospérité. Naguère, le Canada avançait-il rapidement dans la voie du progrès, les autres possessions anglaises du nord américain voyaient en même temps leur population augmenter, leurs défrichements s'étendre, leur commerce grandir, leurs institutions provinciales se consolider. Mais la métropole s'inquiète de ces développements, à cause de l'impulsion qu'ils reçoivent du bas Canada ; il ne lui suffit plus d'y déporter annuellement des myriades de pauvres émigrants du royaume uni, et d'employer, pour affaiblir l'ancienne population, les moyens que procurent le pouvoir, la richesse et le monopole commercial. Enfin le patriotisme, trop irrité pour être prévoyant, a recours aux armes; la colonie succombe dans la lutte; et depuis 1838, la ruine de tout ce qui est d'origine française est opiniâtrement poursuivie. Cependant cette province n'est pas plutôt privée de sa constitution, que celle du haut Ca-

Digitized by Google

nada se corrompt : la tribune anglo-française est détruite à Quebec ; les chambres électives du New-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, même de Terre-Neuve, restent sans énergie ; projets d'amélioration, cultures, affaires, tout est atteint de langueur dans l'Amérique anglaise du nord.

A présent la réunion des deux Canadas est consommée par le fait ; il n'y a plus qu'un seul parlement, et ce n'est pas dans une des capitales, Toronto ou Quebec, qu'il a tenu sa première session, mais à Kingston. C'est l'ancien poste Frontenac, sur le lac Ontario ; devenu le principal port militaire, il est entouré de fortifications. Lors des élections, le haut Canada a été agité par toutes les intrigues ordinaires à des partis hostiles : on eût dit d'élections à l'européenne, si les candidats avaient été assez riches pour acheter des suffrages, assez puissants pour se faire des créatures. Dans l'autre province, l'administration n'a rien épargné afin d'écarter les candidats d'origine française : la plupart ont été nommés, malgré des actes de violence commis par le parti britannique. Mais ces députés n'ont pu se trouver qu'en minorité dans l'unique chambre élective ; ils y auraient cherché en vain d'anciens collègues, qui expient dans l'exil de s'être distingués par leurs talents et par un ardent libéralisme.

Le haut Canada est grevé d'une dette s'élevant à plus de 75,000 livres sterlings, et qu'il est dans l'impuissance d'acquitter ; au contraire, le bas Canada a toujours balancé ses dépenses par ses recettes. Et le parlement impérial a décidé que les deux provinces n'auraient plus qu'un même trésor ; un emprunt qu'on a essayé de négocier en Angleterre, doit être contracté en leur nom collectif. Quand des pays ont des intérêts aussi opposés, leurs représentants ne peuvent pas agir d'accord. La session a fini en août dernier. Des bills ont été amendés, d'autres ajournés, plusieurs rejetés. Ainsi le projet d'une banque gouvernementale a été d'abord repoussé par 40 voix contre 29. La deuxième chambre a adopté un bill concernant la naturalisation des étrangers. Les journaux de l'administration ont vanté des bills pour l'encouragement du commerce, pour le progrès de l'agriculture et de l'industrie ; mais la majorité, dans les deux chambres, s'est moins proposé de simplifier les lois sur la procédure, que d'abolir les coutumes françaises. La procédure de l'ancien parlement de Paris, maintenue dans le bas Canada, n'était pas aussi défectueuse que celle qui est pratiquée aux États-Unis ; et l'Angleterre, avec son chaos

Digitized by Google

de formalités, peut-elle opérer une sage réforme dans le nord américain?

Lord Sydenham, gouverneur général de l'Amérique anglaise, est mort par suite d'une chute de cheval. Son administration, qui a duré moins de deux ans, n'a pu être violente. Un système, en apparence de conciliation, paraît au gouvernement plus rassurant que le régime despotique; cependant le parti canadien français ne se laisse pas abuser par la modération que feint d'observer à son égard le parti métropolitain, qui n'aspire véritablement qu'à le subjuguer. Le nouveau gouverneur en chef est sir Charles Bagot.

Des écrivains protestants se plaignent que la cour de Rome envoie des missionnaires dans toutes les colonies anglaises, que les catholiques ont des évêques ou des vicaires apostoliques à Quebec, Montréal, à la baie d'Hudson, à Kingston, à Terre-Neuve, à St-Jean (New-Brunswick), à la Nouvelle-Ecosse, ainsi qu'au cap de Bonne-Espérance, à Ceylan, en Australie, etc. En effet, les siéges épiscopaux sont multipliés dans tous les pays nouveaux; la plupart des prélats qui les occupent, viennent successivement en Europe et vont résider quelque temps à Rome. De son côté, le protestantisme crée aussi des évêchés; et ses missionnaires, richement salariés, plus trafiquants qu'apôtres, peuvent redouter la concurrence de prêtres qui, s'ils continuent l'ancien enseignement mystique des missions catholiques, mènent une vie austère et désintéressée. Les uns et les autres négligent de rien apprendre des arts nécessaires et utiles aux colons et aux Indiens. Un institut catholique a formé des associations dans les établissements anglais; il vient d'envoyer de Londres à la Nouvelle-Écosse 4,000 brochures religieuses.

Montréal et sa banlieue sont encore contraints de payer à quelques sulpiciens des droits féodaux produisant environ 200,000 fr. par an. On entretient, parmi des populations pauvres, le goût de construire des églises somptueuses. A Terre-Neuve, les catholiques sont en majorité dans le parlement insulaire; depuis juin dernier on bâtit une cathédrale à St-John. Le portail de la nouvelle église de la Prairie, gros village dans le bas Canada, se compose d'un premier fronton, supporté par six pilastres d'ordre ionique et hauts de 40 pieds, d'un second portique d'ordre composite, et par-dessus un clocher: l'élévation de tout le portail est de 160 pieds. La dîme ne cesse de produire à de simples curés des revenus plus considérables que le sont en Europe des traitements d'évêques.

Digitized by Google

Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse vient de sanctionner l'acte de la législature pour ériger en université le collége catholique d'Halifax, avec adjonction de celui de St-André. Deux autres séminaires-colléges existent dans le New-Brunswick. Mais les écoles primaires, qui, il y a dix ans, s'étaient multipliées avec le plus grand succès dans tout le bas Canada, sont fermées la plupart. On veut proscrire jusqu'à la langue française.

Cette politique, en apparence favorable au catholicisme, pourrait bien être déchue. Il fait de grands progrès aux États-Unis: c'est un lien de plus entre les Américains et les Canadiens, qu'un ancien évêque de Nanci proclame des catholiques modèles. M. Forbin-Janson, qui prêchait récemment dans les villes du bas Canada, a fait imprimer dans l'*Ami de la Religion*, que les districts de Quebec et de Montréal contiennent 700,000 catholiques et à peine 70,000 protestants. Jadis, les missionnaires pouvaient avoir pour excuse à de semblables exagérations, le manque de statistiques. Cette province, y compris le district des Trois-Rivières, ne compte guère que 600,000 habitants, dont la septième partie professe le protestantisme. Le *Journal des Débats* répète aussi que depuis 1815, la multitude d'émigrants britanniques qui vont annuellement dans l'Amérique anglaise du nord, s'élève à 50,000 individus. Le terme moyen n'atteint pas à la moitié de ce nombre. Le bulletin de la Société de statistique à Londres vient de publier une statistique du *Journalisme*, par M. Sismondi. Suivant cet écrivain célèbre, la presse anglaise tire par semaine 29,000 exemplaires, et la presse française 8,000: cela dans le haut Canada, qui compte 28 feuilles hebdomadaires. Les colons d'origine britannique sont beaucoup plus curieux de gazettes que les anciens habitants; et ceux-ci sont aux autres dans le rapport de 1 à 25. C'est dans le bas Canada que le tirage des journaux français égalait au moins celui des papiers anglais, avant que les vexations de l'administration aient supprimé la plupart des premiers. La liberté de la presse pourrait-elle encore exister dans un pays où l'institution du jury a été abolie?

Une maison de missionnaires à Marseille et le séminaire St-Sulpice à Paris, sont les seuls établissements en France qui entretiennent des relations continues avec le bas Canada. Quatre prêtres provençaux sont partis récemment pour être curés dans le diocèse de Montréal. On veut ignorer qu'aux États-Unis, où les produits français vont être frappés de taxes excessives, une partie

Digitized by Google

des importations a pour destination le bas Canada : nos statistiques officielles ne font pas cette distinction, comme elles ne mentionnent pas que les exportations faites directement de la Rochelle, Bordeaux et Marseille, par navires anglais, ont beaucoup diminué depuis plusieurs années. Il n'est pas surprenant que la presse périodique soit souvent mal renseignée, malgré le retentissement immense qu'a eu le procès de Mac-Leod. Les gazettes américaines se plaisent à montrer comme très-formidables les associations qui se sont formées sur l'une et l'autre rive du Saint-Laurent, dans le dessein d'arracher le Canada à la domination britannique ; des journaux de Londres évaluent jusqu'à 80,000 hommes armés le nombre de ces *chasseurs*. Le ministère anglais apprécie de telles exagérations ; mais il juge lui-même cette séparation inévitable, et il prévoit qu'un jour elle entraînera la perte, pour la Grande-Bretagne, de ses autres provinces du nord américain.

Toutefois, le litige qui dure depuis 1783 sur la limitation des territoires ne va pas, quoi qu'on dise, recevoir enfin une solution. S'il est impossible d'en finir à l'amiable, les embarras intérieurs qu'éprouvent les États-Unis et l'Angleterre ont déjà trop de gravité, sont trop menaçants, quoique différents, pour qu'une guerre éclate prochainement. On compose néanmoins une sorte d'avant-garde avec des bandes d'Indiens, débris de tribus que l'union achève d'expulser de son territoire actuel. En 1840, environ 2,000 Ottaways et Chippeways, assemblés à l'extrême nord du lac Huron, ont reçu de commissaires américains 18,000 piastres, quatrième paiement du prix de la cession de leur territoire : le cinquième et dernier versement vient de leur être fait. Ils se sont réunis aux restes d'autres nations indigènes auxquelles, depuis longtemps, l'Angleterre a distribué des terres, procuré même des écoles, et auxquelles elle fournit encore des vivres et des munitions.

Deux années de guerre, 1812 et 1813, coûtèrent à l'Angleterre plus de 1,400 millions, et aux États-Unis environ 600 millions de francs. Alors les Canadiens empêchèrent, par leur intrépidité, la conquête de leur pays ; aujourd'hui, la Grande-Bretagne y entretient presque le cinquième de son armée, et ces forces sont insuffisantes pour lui en assurer la paisible possession. L'état militaire anglais, en temps de paix, se compose : 1° de 20 régiments de cavalerie à 8 compagnies ou 400 hommes par régiment ; 2° de 111 régiments ou bataillons d'infanterie de 906 soldats chacun, ré-

Digitized by Google

partis en 10 compagnies du centre et 2 de flanqueurs; 3° d'un régiment d'artillerie, fort de 5,000 hommes, dont 1,000 artilleurs à cheval; 4° de compagnies du train et du génie militaire. Or, 24,000 hommes environ de cette armée sont ainsi répartis dans le nord américain : deux régiments de cavalerie et quinze d'infanterie dans le Canada, six régiments d'infanterie à la Nouvelle-Écosse, et, dans le New-Brunswick, des détachements d'artillerie, etc.; en outre, plusieurs bataillons aux Bermudes.

ISIDORE LE BRUN (*de Paris*).

*** *Incendie de la Tour de Londres.* L'événement le plus important que peut mentionner ce Recueil, dans sa partie d'actualité, est l'incendie qui vient de dévorer en partie la Tour de Londres. Cet édifice est à la fois la forteresse principale et le chef-lieu de la monarchie anglaise, en même temps qu'il contient d'immenses richesses scientifiques et artistiques, se rattachant également à l'Angleterre et à la France. On indiquera notamment une quantité de chartes prises en Normandie et en Aquitaine. Néanmoins, il paraît que le dommage n'est pas aussi grand qu'on aurait pu le craindre, et qu'on a sauvé les objets les plus précieux, renfermés dans cet immense édifice, dont une partie seulement a souffert. On sait que la Tour-Blanche a été construite en pierre de taille venue de la Normandie, et particulièrement des carrières d'Allemagne près de Caen, localité qui a fait croire à Dibdin que ces matières avaient été tirées de *Germany*. On n'ignore pas aussi que cette construction a été commencée par Guillaume le Conquérant et continuée par Guillaume le Roux. Henri Ier ajouta à ces constructions, et sous le règne d'un de nos Plantagenet, lorsqu'en courant à des exploits chevaleresques, Richard Cœur-de-Lion tomba en captivité, Guillaume de Longchamp, chancelier et chef de la régence, la ceignit d'une forte muraille. La Tour de Londres fut agrandie et de plus en plus fortifiée par d'autres rois d'Angleterre. La relation des événements importants qui s'y sont passés formerait un volume, et il en faudrait autant pour la description détaillée de l'édifice et de ses richesses. A cette occasion, on indiquera comme étant inexact ce que disait un journal, qu'une pièce de canon dont se seraient servi les Anglais à la bataille de Crécy, se trouvait dans ce dépôt. Il n'en est rien, et on aurait même été fondé à douter qu'on eût fait usage de l'artillerie dans cette rencontre, les manuscrits anciennement connus de Froissart n'en disant rien, si celui d'Amiens n'était venu lever tout doute à ce sujet.

Digitized by Google

*** *Souvenir anglo-français des vicomtes de Soule.* On lit dans l'*Essai historique et critique sur les Mérovingiens d'Aquitaine*, publié tout dernièrement par M. Rabanis, doyen de la faculté des lettres de Bordeaux, le passage suivant : « Mêlée aux guerres des Anglais et des Français, elle (la famille des vicomtes de Soule) se condamne à un exil volontaire, en 1296. Son chef, le vaillant Auger, refusant de prêter hommage au roi d'Angleterre Edouard Ier, comme duc de Guienne, abandonne son antique manoir de Mauléon, et passe dans la Navarre espagnole, où Philippe le Bel, roi de cet Etat par sa femme, lui cède, en compensation de ses domaines de France, la baronnie de Rada. Pendant ce temps, le pays de Soule est tenu en sequestre par les Anglais, qui l'occupent jusqu'à leur expulsion du continent. Auger, devenu tige des vicomtes de Mauléon de Rada ou de Navarre, reçoit, dans sa nouvelle patrie, la charge d'*alfier* ou ganfalonnier du royaume. Sa petite-fille, héritière de son nom et de ses domaines, épouse Charles de Beaumont, issu des rois de Navarre, et qui devient, par cette alliance, ganfalonnier du royaume; de telle sorte que les Mauléon et les Beaumont ne font plus, à partir de cette époque, qu'une seule et même famille. »

*** *Prochaine publication d'une Histoire de l'invasion d'Edouard III en France.* Ce travail doit être bientôt publié par un membre de l'académie française, qui en a offert des fragments à notre collaborateur, M. H. Dusevel, pour en enrichir ses *Archives de Picardie.*

*** *Indication des bibliothèques publiques qui reçoivent la Revue anglo-française.* Parmi les bibliothèques de villes qui reçoivent ce Recueil, nous indiquerons celles de Blois, Foix, Macon, Bayeux, Lyon, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Hyères, Toul, Cherbourg, Chartres, Narbonne, Compiègne, Avranches, Abbeville, Domfront, Clermont (Oise), Laon, Fontainebleau, Avignon et St-Quentin. Les bibliothèques de deux villes du premier ordre, Bordeaux et Rouen, ne l'ont reçu qu'en dernier lieu, et l'abonnement pour la bibliothèque de Caen a cessé. On doit sentir pourtant l'importance de cette collection dans toutes les bibliothèques publiques, et particulièrement dans celles des provinces qui ont été le théâtre de la lutte anglo-française, comme la Normandie, l'Aquitaine, etc.

DE LA FONTENELLE.

Digitized by Google

SAVARI DE MAULÉON.

Un des personnages qui ont le plus marqué dans la grande lutte anglo-française au XIIIe siècle, naquit au nord du département des Deux-Sèvres, dans le lieu appelé aujourd'hui, et si mal à propos, Châtillon-sur-Sèvre (1). C'est Savari de Mauléon, qui servit successivement, sur terre et sur mer, sur le continent et au delà du détroit, les deux grandes puissances de l'époque, la France et l'Angleterre; combattit les croisés et se croisa lui-même, et enfin, ne se contentant pas de combattre, écrivit et chanta, en prenant place au premier rang parmi les troubadours ou poëtes de l'époque. Né dans une haute position, Savari de Mauléon devint une puissance, un quasi souverain d'une contrée étendue, formée d'une partie du bas Poitou et de l'Aunis; leva des troupes, construisit des vaisseaux, et battit monnaie. On est étonné de ne pas trouver un article sur un aussi notable personnage dans la *Biogra-*

(1) Mauléon prit le nom de Châtillon, quand cette baronnie, qui relevait de la vicomté et ensuite du duché-pairie de Thouars, fut érigée en duché, sous l'année 1736, pour un membre de l'illustre maison de Châtillon-sur-Marne. Comme il existe en France plusieurs lieux du nom de Châtillon, on voulut ajouter à la dénomination de ce nouveau Châtillon l'indication d'une rivière, et, à cause du ruisseau qui arrose cette localité, on l'appela *Châtillon-sur-Oing*. Mais, comme bientôt on se souvint qu'il y avait déjà un *Châtillon-sur-Loing*, en Gâtinais, on se détermina à nommer l'antique Mauléon Châtillon-sur-Sèvre, quoique la Sèvre-Nantaise, à laquelle on faisait allusion, se trouve à plus d'une lieue du point et même du territoire à qui on imposait ce dénominateur. Pour conserver les anciens souvenirs et faire quelque chose de logique, il serait préférable de donner à l'ancienne cité de Savari le nom de Châtillon-Mauléon.

Digitized by Google

phie universelle, ce recueil spécial destiné à faire époque comme l'Encyclopédie; et c'est un compatriote de l'illustre guerrier-troubadour qui, appelé à remplir cette lacune (1), vient apporter ici le résultat de son travail.

Néanmoins, malgré les faits nombreux où l'on voyait Savari de Mauléon jouer un rôle, les renseignements manquaient encore sur son compte jusqu'à ces derniers temps. Ce sont, en effet, les recherches anglo-françaises faites en Angleterre et en France, ce sont les investigations sur les troubadours et les trouvères dues surtout aux doctes Raynouard et de la Rue, qui ont augmenté les matériaux, éclairci des doutes et levé des difficultés.

Avant d'aller plus avant, il faut relever une grave erreur échappée à plusieurs auteurs (2) qui ont prétendu que Savari de Mauléon était né en Angleterre. Or, les Anglais eux-mêmes, notamment Mathieu Paris (3), reconnaissent cette vérité, que Savari de Mauléon était poitevin, et ce point historique n'est pas contestable.

Une autre erreur est celle qui fait descendre le personnage qui nous occupe des comtes de Poitou. J'ai repoussé ailleurs (4) la fausse généalogie des Mauléon. Quant à la filiation véritable, elle a été jusqu'ici entourée de ténèbres que j'ai cherché à dissiper. Un savant ecclésiastique (5), né dans le

(1) L'auteur de cet article a déjà fourni de nombreux articles au supplément de la *Biographie universelle* de Michaud, surtout en ce qui concerne le Poitou.

(2) Notamment à l'écrivain italien Redi, à Beauchamp, *Recherches sur les théâtres de France*, et enfin en dernier lieu à M. de Villeneuve-Trans, dans son *Histoire de Louis IX*. L'erreur de ce dernier auteur a été indiquée dans cette *Revue*, 2e série, t. II, p. 269, par M. G. Lecointre-Dupont.

(3) Dans sa grande chronique.

(4) Dans mes *Recherches sur les chroniques du monastère de St-Maixent en Poitou*.

(5) L'abbé Cousseau, né à Châtillon-sur-Sèvre, et supérieur du grand séminaire de Poitiers. Il vient d'imprimer, dans les *Mémoires de la Société des*

Digitized by Google

pays, a aussi fait des investigations extrêmement érudites sur le même sujet, et je me trouve heureux de pouvoir les signaler ici.

Savari de Mauléon, fils de Raoul et d'Aliette de Ré, fut appelé, jeune encore, à la possession de la terre de Mauléon. Plus tard, à la mort de son oncle, Guillaume de Mauléon, il fut prince (1) ou baron de Talmont. Dans l'Aunis, la baronnie de Châtelaillon (2) lui advint comme héritier de la maison de ce nom, et il devait posséder la Rochelle. Mais ce point, de simple village, devenait une ville importante à l'aide d'un port qui allait être appelé à de hautes destinées, et les comtes de Poitou et les Plantagenet, à leur place, s'en emparèrent en abandonnant, en échange, à l'antique maison de Châtelaillon la terre de Benon et des rentes.

Aussi nous lisons dans un document pris, il y a quelques années, en Angleterre, à la bibliothèque harléïenne, que le roi de cette contrée donna à Savari de Mauléon tout le pays appelé le Talmondais, les Moutiers des Mafels, Curzon et dix mille sous de rente à prendre sur la ville de la Rochelle, en échange des droits qu'il avait et qu'il exerçait, ce sont les expressions du document, à titre héréditaire sur cette ville.

La politique et la guerre n'absorbaient pas, il faut le croire, tout le temps et surtout l'attention des hommes marquants

antiquaires de l'Ouest, une notice curieuse sur Geoffroy de Mauléon ; et on lit de lui, dans le même recueil, un savant travail sur la *liturgie poitevine*, et un très-bon article sur *St-Martin de Ligugé*.

(1) Savari, dans plusieurs chartes, se qualifie de prince de Talmont, comme l'avaient fait les anciens seigneurs de cette localité, notamment Guillaume le Chauve, qui avait une cour de barons. Les possesseurs de Mauléon ont, plus tard, continué à prendre ce titre quoique d'une manière anti-féodale, qu'on me passe l'expression, puisque la seigneurie de Talmont relevait de la vicomté de Thouars, érigée dans ces derniers siècles en duché-pairie.

(2) Châtelaillon a été aussi quelquefois qualifié du titre de principauté. C'était une ville, avec port, d'une grande importance, avant la fondation de la Rochelle.

Digitized by Google

de l'époque. Alors, comme dans tous les siècles connus de l'histoire, le brillant guerrier offrait son hommage aux dames, mais de plus, en faisant l'amour, on le chantait. Aussi Savari de Mauléon fut, je l'ai dit déjà, un troubadour distingué, et, dédaignant l'idiome de notre pays ou la langue d'oil ou du nord, il écrivit ses poëmes dans l'idiome du midi ou la langue d'oc, qui était alors la langue des beaux esprits, et celle qu'on parlait surtout à Poitiers, à la cour du comte de Poitou, duc d'Aquitaine (1).

Un des morceaux les plus curieux de la collection des poésies en langue romane (2), est un *tenson* ou tournoi, *tournoyement*, dans lequel figure notre guerrier poëte du nord du Poitou. Savari de Mauléon aimait Guillemette de Benague, femme du vicomte Gavaret, seigneur de Langon et de St-Macaire, et croyait en être payé de retour; mais cette dame, passablement coquette, avait donné des espérances à trois de ses adorateurs à la fois : à Geoffroy Rudel, seigneur de Blaye, c'était un tendre regard; Elias Rudel, seigneur de Bergerac, avait eu la main pressée par elle, et le pied de Savari avait été touché doucement par celui de Guillemette. Or, Geoffroy et Elias Rudel divulguèrent les marques de faveur qu'ils avaient obtenues; et si Savari de Mauléon, piqué de la fausseté de celle qu'il croyait être uniquement sa belle, garda le secret sur le témoignage qu'il avait obtenu, il n'en voulut pas moins savoir quel était celui des trois qui devait être considéré comme le mieux partagé. A ce sujet, il consulta deux troubadours *diserts en cour d'amour*, Hugues de la Bachellerie et Guillaume Faidit, et soumit la difficulté à leur science, sans nommer la dame.

(1) Cette question a été traitée au congrès de Blois, et on peut consulter, à ce sujet, le compte-rendu de cette réunion scientifique.

(2) Voir l'ouvrage de l'abbé Millot sur les troubadours, et surtout le Recueil de Raynouard.

Digitized by Google

Savari expose ainsi à ses juges le point à décider :

Une dame a trois solliciteurs
Et étreint là tant leur amour,
Que, quand tous trois sont devant elle,
A chacun elle fait d'amour semblant.
L'un elle regarde amoureusement;
A l'autre elle serre la main doucement;
Au troisième elle presse le pied en riant.
Dites auquel, puisqu'ainsi est,
Elle fait plus grand amour des trois.

Guillaume Faidit prétend :

Que les regards plaisants viennent du cœur,
Que de presser la main c'est un accueil ordinaire,
Et que le pied touché
Ne doit pas être considéré,
Comme une marque d'amour.

Hugues de la Bachellerie soutient au contraire :

Qu'il n'y a rien de particulier
Dans un regard, même bien affectueux,
Parce que c'est chose habituelle;
Mais que quand la main blanche, sans gant,
Presse celle de son ami doucement,
C'est vraiment l'amour qui vient du cœur.
Il n'attache pas tant d'importance
Au *touchement* du pied.

Savari veut démontrer l'importance de ce dernier fait en disant que :

Le *presser* du pied est de fine amitié,
Et un acte célé
Aux médisants.

Guillaume Faidit réplique, et

Défend le coup d'œil, messager du cœur,
Et prétend que bien des dames
Sans intention ont pressé
Le pied d'un chevalier,
Et que la poignée de main
Jamais du cœur ne vint.

Digitized by Google

La Bachellerie représente :

Les yeux des dames comme trompeurs,
Et qu'il n'attachait aucune importance
A ce qu'elles lui pressent le pied,
Tandis que le serrement de main
Vaut cent fois mieux.

Savari prétend que :

Guillaume et Hugues sont vaincus,
Et s'en tient au tendre témoignage
Qu'il a reçu.

Chercher à énumérer les amours du jeune seigneur de Mauléon, serait vouloir écrire un volume. On sait notamment qu'il aima de nobles dames des maisons de Levi et d'Aspremont, qui le payèrent de retour (1).

A ces passe-temps à la fois littéraires et amoureux devaient succéder des faits plus graves. La guerre était alors l'état normal de la société; les grands personnages de l'époque n'étaient pas destinés à passer leur vie dans la mollesse, et les combats ne tardèrent pas à appeler le jeune Savari à entrer dans la carrière que lui ouvrait sa haute position sociale.

L'héroïque Richard Cœur-de-Lion avait péri à Chalus, et un autre fils de notre Aliénor et d'Henri Plantagenet occupait à la fois le trône royal d'Angleterre et le trône ducal d'Aquitaine. C'était le méprisable Jean-sans-Terre. Nous le trouvons, en 1201, cherchant à s'attacher Savari de Mauléon, puisqu'il ordonna à Guillaume de la Celle, sénéchal du Poitou, de compter deux cents livres de monnaie angevine à ce jeune seigneur, probablement pour l'aider à entrer en campagne et à se disposer à faire ses premières armes.

Mais l'indigne frère de Cœur-de-Lion indisposa contre lui, par une première déloyauté, tous les grands vassaux de l'Aquitaine du nord. Invité par Hugues de Lusignan, comte de la

(1) Millot, *Poésies des troubadours.* — Dreux-du-Radier, *Bibl. du Poit.*

Digitized by Google

Marche, à assister à son mariage avec Isabelle d'Angoulême, il enleva la fiancée de son ami, et força l'évêque d'Angoulême à le marier, lui Plantagenet, avec l'héritière de l'Angoumois. Aussitôt, de la Loire à la Dordogne, un cri de guerre fut poussé par les hauts seigneurs pour venger l'injure faite à l'un d'eux. Parmi eux on remarque Geoffroy de Lusignan, Savari de Mauléon et Hugues le Brun, ce dernier poursuivant le roi Jean pour lui avoir *enlevé sa fiancée chérie* (1). Mais un autre intérêt les entraînait encore dans cette ligue formée contre le roi d'Angleterre. Arthur de Bretagne, neveu de celui-ci, avait des droits à régner sur l'Aquitaine; il s'était rendu à Mirebeau accompagné de Guillaume des Roches, son général, et nombre de grands du pays, et notamment le vicomte de Thouars, s'étaient joints à lui. Savari de Mauléon, qui avait, de concert avec Bertrand de Born, provoqué déjà par des poésies le zèle des Poitevins en faveur d'Arthur, arriva avec 30 chevaliers et 70 servants d'armes sous ses ordres. On voit donc, dès son début, le jeune guerrier appelé à peser grandement dans la balance politique, et commencer à faire trève à la poésie et à l'amour pour préluder à la gloire militaire, qui devait surtout illustrer son nom. Néanmoins, Jean-sans-Terre arriva à l'improviste, s'introduisit dans Mirebeau dont il s'empara, délivra la reine Aliénor, sa mère, qui s'était réfugiée dans le château, et s'empara de son neveu Arthur (2).

Savari de Mauléon et tous les seigneurs poitevins qui avaient pris parti pour le jeune Arthur, furent aussi surpris et faits prisonniers dans Mirebeau par Jean-sans-Terre (3). Le

(1) *Guliel. Armor. Phillip.*

(2) On faisait autrefois, tous les ans, dans l'église principale de Mirebeau, un service funèbre pour Arthur de Bretagne. Le souvenir de cet usage s'est conservé dans cette localité, et on nous en rendit compte dans une tournée archéologique que nous fîmes, M. Ludovic Vitet et moi, en 1832.

(3) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*

Digitized by Google

roi d'Angleterre (1) mit seulement en liberté sur parole un grand seigneur de la contrée, André de Chauvigny, et conduisit les autres, ainsi que son neveu Arthur, dans la ville de Rouen. La plupart des seigneurs poitevins furent mis en liberté, parce qu'ils demandèrent la liberté à condition de servir leur vainqueur, et celui-ci se rendit exprès en Poitou pour s'assurer de leur fidélité. Quant à Mauléon, il en fut autrement, car on l'envoya en Angleterre pour demeurer prisonnier dans le château de Corf.

Qui ne connaît pas le grand forfait de Jean-sans-Terre, qui, ayant conduit Arthur de Bretagne, son neveu, en Normandie, le poignarda à Rouen, le jeudi saint 1203! Le roi de France, Philippe-Auguste, fit condamner son vassal par la cour des pairs, et pour cet acte de cruauté et de félonie, à la confiscation de ses terres du continent, et la bravoure des guerriers français mit à exécution l'arrêt qui flétrissait un vil assassinat.

Mais Savari de Mauléon ne put rester ainsi sous les verrous sans chercher à obtenir sa liberté, et son activité belliqueuse lui fit tenter, si l'on en croit un chroniqueur, une entreprise tout à fait audacieuse (2). Le jeune seigneur poitevin était gardé dans le château de Corf par quatre hommes qui, nuit et jour, veillaient exactement sur sa personne. Or, un jour il les fit tant boire, qu'il les enivra complétement,

(1) La plupart des écrivains prétendent que Guillaume des Roches, général des troupes d'Arthur, le trahit en négociant avec Jean-sans-Terre, et en lui facilitant l'entrée de Mirebeau, où il aurait pris au lit et le jeune Arthur et les seigneurs de sa suite. Un chroniqueur représente ces mêmes seigneurs surpris lorsqu'ils *mangeaient des pigeons*, c'est-à-dire qu'ils déjeunaient. Quant à Mathieu Paris, il indique un violent combat devant Mirebeau où le roi d'Angleterre serait entré avec les siens pêle-mêle avec les vaincus. M. le duc de Luynes a relevé cette contradiction dans sa belle publication de Mathieu Paris.

(2) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.* La délivrance de Savari de Mauléon, d'après ce document, a quelque chose de romanesque.

Digitized by Google

et en cet état ils s'endormirent. Savari de Mauléon, voyant ses gardiens livrés au sommeil, s'empara d'une cognée qui était là, et mit ses gardes à mort. Alors le guerrier se débarrassa des fers dont il était chargé, et s'établit dans la principale partie de la forteresse, afin de résister à ceux qui viendraient l'attaquer, ce qui était une lourde charge. Il arriva, en effet, que Jean-sans-Terre, qui se trouvait à une journée de Corf, se rendit dès le lendemain devant ce château afin de saisir Savari et de le mettre à mort. Celui-ci, réduit à lui seul, n'aurait pu se défendre que bien peu. Heureusement qu'Hubert Gautier, archevêque de Cantorbéry, et bon nombre de personnages de marque, implorèrent le monarque pour un guerrier si jeune et si intrépide, et le firent admettre à merci. Il se fit homme du roi d'Angleterre, qu'il promit de servir loyalement en donnant pour otage sa mère (1) et sa femme (2).

Aussitôt que Savari se fut attaché à la fortune du roi Jean-sans-Terre, celui-ci l'envoya en Poitou (3) où on lui donna un commandement. Il s'empressa donc de réunir ses propres vassaux et se porta sur Niort, dans le dessein de s'en emparer par surprise. C'était le dernier d'avril, et, cette nuit même, les habitants de la ville allaient à une lieue de là, dans un bois, pour couper des branches d'arbres, afin de les placer devant les portes du maire et des principaux fonctionnaires. Or Mauléon et les siens arrivèrent entre la ville et le bois où les Niortais choisissaient des *mais*, prirent aussi des branches d'arbres dont ils se couvrirent, et entrèrent en ville au lever du jour, le 1er mai, n'éprouvant aucune difficulté pour leur introduction dans la cité, parce qu'on crut

(1) Aliette de Ré.

(2) Savari de Mauléon aurait-il été marié dès cette époque ? Ce point est au moins très-douteux.

(3) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*

Digitized by Google

qu'ils étaient les Niortais sortis quelques heures auparavant. Entré dans l'intérieur, Savari se porta aussitôt, aidé d'une partie des siens, vers le château qu'il trouva *tout dégarni*, et dont il s'empara. S'étant ainsi rendu maître de la ville et du château de Niort, le jeune guerrier se porta avec une partie de ses forces vers le bois où étaient ceux qui coupaient les mais; il les fit tous prisonniers, parce qu'ils ne s'attendaient à rien; mais il ne les mit pas en *prisons dures*, et il se contenta de prendre leur parole de servir la cause de l'Angleterre, en leur faisant donner des gages pour cette promesse.

Mais bientôt Savari de Mauléon fut assiégé dans Niort par toute la noblesse du Poitou, demeurée attachée à la cause de la France. On voyait parmi les assaillants Hugues de Lusignan, dit le Brun, comte de la Marche; le comte d'Eu, son frère; Geoffroy de Lusignan, leur oncle; Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault; Ayméri V, vicomte de Thouars; Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay; Thibault de Beaumont, sire de Bressuire, et même Guillaume de Mauléon, oncle de Savari. Ces seigneurs et *maints autres hauts barons que je ne puis pas tous nommer* (1), dit le chroniqueur, *longuement demeurèrent devant la place*, mais ils ne purent rien faire que moult *bièles chevaleries* (2).

Quand Philippe-Auguste, roi de France, eut appris la surprise de Niort, il réunit une armée à Tours, et se disposa à aller secourir ceux qui avaient assiégé la place; mais, sollicité par les habitants de Chinon, ville occupée par ses troupes, d'aller soumettre le château qu'Hubert du Bourg tenait pour le roi d'Angleterre, il dirigea ses forces sur ce point, où il

(1) *Hist. des ducs de Norm. et des rois d'Angl.*

(2) Voici un fait d'armes cité pour exemple par le chroniqueur dont mon collègue Fr. Michel vient de publier le travail: « Un jor i ot. i. poingneis, u » Savaris porta Hugon de Surgères à tierre o tout le cheval en mie les rues » del fourbourc; et puis s'en renïra en la ville. »

Digitized by Google

demeura quelque temps. Sur la nouvelle de la présence du roi de France à Chinon, les seigneurs poitevins qui étaient devant Niort s'y rendirent, et laissèrent Savari de Mauléon jouir paisiblement de la place dont il s'était emparé avec tant d'adresse.

En récompense du dévoûment de Savari de Mauléon, Jean-sans-Terre lui accorda, en 1206, deux cents marcs d'argent dont il le gratifia, en le chargeant de jurer, avec Thibault de Blaison, une trève faite avec Philippe-Auguste.

L'année suivante, le roi d'Angleterre s'allia plus intimement avec les seigneurs marquants du Bas-Poitou, et vint à Thouars. Une nouvelle guerre paraissait imminente; mais bientôt une trève fut faite, dans cette ville, entre la France et l'Angleterre. Savari de Mauléon en fut établi conservateur, pour le roi d'Angleterre, avec Guillaume de Chantemerle; tandis que Guillaume de Mauléon était fait conservateur, de cette même trève, pour le roi de France. Ainsi l'oncle Guillaume de Mauléon et le neveu Savari de Mauléon étaient au premier rang dans les deux partis. Le vicomte de Thouars, Thibault Chabot, et le sire de Maulevrier, qui avaient embrassé la cause de l'Angleterre, accédèrent à cette trève.

Ce fut alors que le jeune Bertrand de Born, dans ses vers historiques adressés à Savari de Mauléon, reprochait à Jean-sans-Terre de préférer à la gloire les joutes et les chasses, les lévriers et les faucons; de traîner une vie sans honneur, de se laisser dépouiller de son vivant, et de perdre le Poitou faute de le secourir. « Savari, disait encore le troubadour, on peut dire qu'un roi sans cœur ne fera guère de conquêtes; à un cœur lâche et mou jamais nul homme ne pourra s'attacher. »

En 1208 (1), le maréchal Henri Clément (2), et Guillaume

(1) Rigord. — *Guliel. Armor. Phillip.*

(2) La *Revue anglo-française* contient, dans sa 1re série, liv. III, p. 204 et

Digitized by Google

des Roches, sénéchal d'Anjou, attaquèrent à l'improviste le vicomte de Thouars et Savari de Mauléon, qui, par l'ordre du roi d'Angleterre, étaient entrés sur les terres du roi de France et y avaient fait un riche butin. Le vicomte et Savari, malgré la bravoure qu'ils déployèrent, furent battus, et le maréchal et le sénéchal prirent trente à quarante chevaliers du parti anglais, qu'ils envoyèrent au roi de France, à Paris. Parmi les prisonniers se trouvaient Hugues de Thouars, frère du vicomte, Aymeri de Lusignan, et Porteclé, seigneur de Mauzé.

Mais voilà que le prince Jean-sans-Terre, ami de Savari de Mauléon, est excommunié par le pape. On croirait peut-être que le meurtre d'Arthur avait dirigé les foudres de l'Église; non, c'était pour avoir chassé d'Angleterre un légat, à qui le souverain pontife avait donné, sans consulter le roi d'Angleterre, l'archevêché de Cantorbéry. Alors celui-ci veut résister au pape, sur le continent comme dans son île, et Savari de Mauléon est envoyé avec des forces considérables au secours des Albigeois (1). On sait qu'à cette époque, la population de cette province et de presque tout le midi vers Toulouse fut accusée d'hérésie, et qu'une croisade fut prêchée contre eux. Qui ignore les cruautés de Montfort et des siens?

Ce fut en 1211 que Savari de Mauléon arriva dans le midi à la tête d'une armée composée d'Anglais et d'Aquitains du nord et de Gascons, gens fort adroits et vaillants, dit un

suiv., un article curieux sur le maréchal Henri Clément, dit le *petit maréchal*, article dû à la plume élégante et facile d'Em. Gaillard (*de Rouen*).

(1) MM. Barrau et d'Arragon, dans leur *Histoire des croisades contre les Albigeois*, donnent à Savari de Mauléon le titre de sénéchal d'Aquitaine, et ils ajoutent qu'il amena au secours des Albigeois *deux mille Basques, bons frondeurs*. Il est évident, d'après cela, qu'ils considèrent à tort Savari comme seigneur de la ville de Mauléon, dans le voisinage des Pyrénées.

Digitized by Google

auteur de l'époque. Le guerrier-troubadour en imposa tellement aux croisés par sa vaillance, qu'ils conçurent contre un ennemi généreux une horreur indicible. Savari, suivant eux, et je laisse parler un moine qui vivait alors, était un méchant apostat prévaricateur, fils du diable en iniquité, fauteur de l'antechrist, surpassant tous les autres hérétiques connus, relaps, ennemi déclaré de Jésus-Christ, poison si jamais il en fut, scélérat de toute perdition, ennemi de Dieu, prince d'apostasie, artisan de cruauté, auteur de perversité, complice des méchants, consort des pervers, opprobre des hommes, ignorant en vertu, être diabolique, plus que cela, diable tout à fait! J'ai cru devoir reproduire ici, à cause de sa singularité, cette litanie d'injures accumulées par Pierre, religieux du monastère de Vaux-Cernay. Au lieu de cela, un autre auteur, moins partial, plus modéré surtout, qualifie l'envoyé de Mauléon d'homme sage et prudent.

Quoi qu'il en soit, Raymond, comte de Toulouse, lorsqu'il eut reçu le renfort que lui envoyait Jean-sans-Terre, fut assiéger Carcassonne, ville dans laquelle était Simon de Montfort, qui s'empressa d'évacuer la place, pour se retirer sur Castelnaudary, position plus faible, afin de la défendre. Ayant joint le comte de Toulouse, le comte de Foix livra un combat près le fort de St-Martin; et Savari de Mauléon, resté presque seul au siége, le poussa, et donna même un assaut général qui fut sans résultat (1). Enfin comprenant que la position des siens l'obligeait à des ménagements, il concentra ses forces, et se réunit à ceux de son parti, afin de marcher sur Puylaurent. Bientôt, par suite de l'arrivée de l'armée aux ordres de Savari de Mauléon, les villes des environs se soumirent à l'autorité du comte de Toulouse; des

(1) MM. Barrau et d'Arragon (*Hist. des crois. contre les Alb.*) nous apprennent que le nom de Savari de Mauléon est demeuré au quartier du nord de Castelnaudary, contre lequel ce guerrier dirigea ses attaques.

Digitized by Google

succès divers eurent ensuite lieu, et le personnage qui nous occupe et les siens, pensant avoir rempli leur tâche, finirent bientôt par retourner dans leur pays; pour le natif de Mauléon et les siens, c'était notre pays, c'était le Poitou.

Dans le compte rendu des actes du concile de Lavaur, tenu à la mi-janvier 1213, on trouve une lettre pour le pape Innocent III, écrite au moment de se séparer. Cette pièce énumère des griefs nombreux contre Raymond VI, comte de Toulouse, et parmi eux se rencontre celui-ci : « Il a appelé contre l'armée de Dieu, Savari, sénéchal du roi d'Angleterre, ennemi de l'Église, avec lequel il a eu la temérité d'assiéger le comte de Montfort dans Castelnaudary. Le seigneur a puni sa présomption, et une poignée de catholiques a mis en fuite un nombre infini d'ariens. »

C'est aussi le langage de plusieurs autres écrivains de l'époque (1). Jean-sans-Terre avait envoyé, disaient-ils, des Anglais, des Poitevins, des gens de Saintes et de Bordeaux, attaquer les catholiques vers Toulouse. Mais ils ont été vaincus par Simon de Montfort, et Savari, leur chef, est en fuite avec les siens.

On a vu que la résistance fut tout autre, et que Savari fit, dans le midi de la France, comme dans l'ouest de cette région, preuve d'un grand courage. Mais qui le décida à abandonner la cause des Albigeois? Ce fut, d'après certains documents du temps (2), et la chose est à croire, à cause du parti pris

(1) *Guliel. Armor. Philip.* — Pétr. V. Abéric.

(2) « Devant cest affaire avint que li rois d'Engletierre envoia Savari de Maulyon au conte Raimon de Toulouse, son serouge, que il entendi ke li cuens estoit escumeniiés de l'apostole pour les mescreans d'Aubegois que il soustenoit, et de lui-meismes tiesmoignoit-on qui il estoit de mauvaise créance; par coi il fu fourjujiés en la court de Rome. Savaris, quant il chou sot, ne vaut plus démourer en son service; ains s'en parti, et il requist que il li palast ses soldées, et li cuens ne li vaut paier; par coi il prist puis Raimont son fill, qui niés estoit le roi d'Engleterre son segneur, fils de sa serour

Digitized by Google

par la cour de Rome contre cette ligue qu'elle reconnut bien décidément entachée d'hérésie. Savari se trouvait ainsi le point d'attaque des partisans de la foi orthodoxe. Ensuite il paraît que Jean-sans-Terre, en l'employant dans une expédition où le risque moral était peut-être plus grand que le risque matériel, ne songeait guère à pourvoir à la solde et aux besoins de ceux qui combattaient pour lui. Alors il y eut au moins de la froideur entre les deux personnages.

Sentant toute l'importance de Savari de Mauléon dans la lutte anglo-française, le roi Philippe-Auguste chercha à se l'attacher en lui faisant les offres les plus séduisantes. Il proposa de lui céder la Rochelle, l'ancien patrimoine de sa maison, mais à la charge de l'enlever au roi d'Angleterre et d'en faire hommage à la France (1). On y ajoutait Cognac et Benon, avec toutes les dépendances de ces terres. On doit insérer dans ces propositions que Savari de Mauléon ne jouissait pas de Benon, que lui avait cédé pourtant la reine Aliénor en échange de ses droits héréditaires sur la Rochelle, avec des rentes alors d'une valeur considérable.

Nous allons donc voir Savari de Mauléon combattre pour la couronne de France; et cette fois c'est sur mer qu'auront lieu ses prouesses, car rien ne semblait en dehors de la spécialité de cet homme extraordinaire.

Philippe-Auguste entreprit une expédition contre Ferrand, comte de Flandre, dont le but principal était d'anéantir les premiers efforts de la ligue formée contre la France, dont Othon de Saxe, petit-fils d'Aliénor d'Aquitaine, et l'oncle de

la roine Jehane, si le raienst de x^{m} livres. Lors fu noncié a Savari que li rois d'Engleterre li savoit si mauvais gré de son neveu, ke raient avoit, que, se il li pooit tenir, il li feroit anui; par coi il cuist sa pais au roi de France, et s'aparella de passer o lui en Engletierre. »

(1) *Monum.* Durand et Martenne.

Digitized by Google

celui-ci, Jean-sans-terre, roi d'Angleterre, étaient les chefs, en même temps que Ferrand, comte de Flandre, et Renaud, comte de Boulogne, y jouaient un grand rôle. Les confédérés, assemblés à Valenciennes, s'étaient déjà partagé la France, partage si souvent fait et que notre esprit de nationalité, disons-le avec orgueil, à nous Français, rendra toujours d'une exécution impossible. Tout le pays d'outre-Loire devait être réuni définitivement, et sans hommage, à l'Angleterre; tandis que le Vermandois était promis à Renaud, et Paris et l'Ile-de-France à Ferrand.

Pour résister à cette ligue, un concile national avait été réuni à Soissons, et on s'était prononcé contre l'empereur Othon, qui, disait-on, désolait l'Église. On le voit, on se servait ici d'un motif pieux pour un but politique. Un auteur qui parle de cette réunion (1) dit que Savari y jura de défendre la cause sainte; mais il y ajoute une réflexion critique, *lui qui change de parti suivant l'occasion, selon l'habitude des Poitevins* (2).

Cette expédition dont nous venons de parler eut lieu tant par terre que par mer. Philippe-Auguste s'embarqua avec sa suite et son armée, et donna le commandement de la flotte à Savary de Mauléon, qui avait amené un grand nombre de vaisseaux de la côte du Poitou, et ils étaient montés par des matelots de cette province, qui passaient pour être très-habiles, mais aussi pour être très-adonnés à la piraterie. Jean de Nivelle, Louis Galiot, et même Cadoc avec sa bande d'impitoyables routiers, étaient aussi là. Le point indiqué pour la réunion de la flotte était

(1) *Guliel. Armor. Phil.*

(2) On sait que les Poitevins sont assez maltraités par les écrivains de cette époque. On les accusait de passer aisément d'un parti dans un autre, et depuis on a dit qu'ils tenaient trop fortement à leurs idées.

Digitized by Google

Boulogne, et il en partit 1700 navires. « L'océan, dit un auteur breton (1), semblait trop étroit pour contenir tant de navires; le vent du midi manquait de souffle pour agir à la fois sur tant de voiles; un œil humain ne pouvait embrasser toutes ensemble les embarcations qui mettaient à la fois à la mer. »

La flotte stationna d'abord à Calais et ensuite à Gravelines. Là le roi et son armée débarquèrent pour faire le reste du trajet à pied. Des vaisseaux en moindre nombre et les simples transports étaient restés en arrière, sillonnant la mer des côtes de Flandre jusqu'au port de Dam, où ils mouillèrent.

Dans ce lieu, alors d'une si grande importance, Savari de Mauléon, aussi bon marin qu'expert à la guerre, trouva une agglomération des richesses de tout le monde connu, que des navires y apportaient continuellement. « Là on voyait, dit encore l'auteur de la Philippide, l'argent non travaillé; du métal qui éblouit les yeux de rouge; les tissus des Phéniciens et des Chinois, ainsi que ceux que fournissent les Cyclades; des pelleteries de la Hongrie; de ces grains qui donnent la véritable teinture du rouge vif; des vins de la Gascogne et de la Rochelle; du fer et autres métaux de premier usage; des draps et autres marchandises d'Angleterre. Tous ces objets apportés en Flandre, comme dans un lieu de dépôt, étaient déversés sur d'autres points, au grand bénéfice du peuple industrieux qui se livrait à ce commerce. » Or, quoique reçu à Dam avec la condition que les propriétés seraient respectées, Savari de Mauléon, qui s'était adonné à la piraterie, aidé des hommes sous ses ordres, secondé en cela par Cadoc et les siens, au mépris d'un traité conclu, enleva aux habitants de Dam toutes leurs marchandises, pour en

(1) *Guliel. Armor. Phil.* Je ne puis m'empêcher d'indiquer ici la bonne édition que l'on vient de faire, en Belgique, de l'ouvrage de Guillaume le Breton ou l'Armoricain. Elle est due à M. Oct. Delepierre, archiviste de la France occidentale, à Bruges.

Digitized by Google

enrichir son pays. Guillaume le Breton attribue à cette déloyauté les malheurs postérieurs de l'expédition.

Cependant le roi de France continue ses conquêtes; il soumet Cassel, Bruges, et envoie le comte de Soissons et Albert de Hangest à Dam, avec 240 chevaliers et 10,000 soldats éprouvés. Philippe-Auguste continue le cours de ses succès et assiége Gand.

Or les nombreux vaisseaux mis sous les ordres de Savari de Mauléon se trouvaient dans une rade accessible, lorsque tout à coup les embarcations de toute la côte de la Belgique, qui s'étaient réunies, fondent sur la forêt de navires français, la mettent en désordre, et s'emparent de 400 d'entre eux. Les Poitevins, aidés de Cadoc, se tiennent en réserve pour garder les richesses qu'ils se sont illégitimement appropriées, en semblant négliger le reste de la flotte. Dans l'intérieur de la ville, Robert de Poissy résiste encore aux attaques dirigées contre les portes, mais il perd ses meilleurs guerriers. L'armée ennemie investit la place, et on n'espère plus que sur l'arrivée de Philippe-Auguste, à qui plusieurs *courriers* avaient été dépêchés à son camp devant Gand.

Alors le roi de France se décide à abandonner le siége de cette ville, en marchant par terre au secours de sa flotte, et dépêchant en grande diligence, en avant de lui, une avant-garde aux ordres de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne; celui-ci fit une telle diligence qu'il arriva le lendemain matin. Aussitôt les Flamands s'empressent de faire retraite; on se met à leur poursuite, et le comte de Boulogne et plusieurs autres grands seigneurs de ce parti sont faits prisonniers. Les Anglais en se retirant brûlent, le croira-t-on, presque toutes les habitations de ce beau pays de Flandre, qui s'était si dévoué à eux. Mais Philippe-Auguste apprend que le légat du pape qui lui avait concédé l'Angleterre, dans laquelle il voulait bientôt descendre, a retiré ce

Digitized by Google

don, en recevant l'hommage de Jean-sans-Terre au Saint-Siége. Renonçant aussitôt à cette expédition, il se borne à humilier la Flandre, en emmenant comme otages 60 grands du pays déjà entre ses mains, qui ne pouvaient être rachetés que pour leur propre poids en argent. Alors le roi de France jette sur sa flotte un regard observateur, et comme la libre sortie de ses vaisseaux est impossible, à cause des forces ennemies qui croisent dans le détroit, il ordonne que tous ses vaisseaux seront réduits en cendre, après qu'on en aurait extrait tout ce qu'ils contenaient. Philippe-Auguste croit gagner en détruisant ce que son ennemi allait lui enlever. Le commandement fait, la flotte présente l'aspect effrayant du plus vaste incendie. Le gros de l'armée française va réduire les habitants de Gand, et Savari de Mauléon et ses Poitevins sont obligés de regagner leur pays par la voie de terre, n'emportant avec eux que de l'or, de l'argent, et des articles précieux et d'une grande valeur.

La manière dont un auteur anglais (1) parle, dans cette circonstance, de Savari de Mauléon, dont les siens font un portrait si flatteur à d'autres époques, est curieuse. A l'entendre, ce fut le comte de Salisbury, amiral de la flotte anglaise, qui détruisit celle que Philippe-Auguste avait envoyée sur les côtes de Flandre, commandée, dit-il, par *un pirate nommé Savari, fameux par les brigandages qu'il commettait sur l'océan en rapportant son butin dans un port près de la Rochelle, appelé* le port Savari (2).

(1) Cogghes. — Durand et Marten. — Arcère, *Hist. de la Rochel.*

(2) Ce n'est pas, du reste, de Savari de Mauléon que le port Savari, situé sur la côte du Poitou et non loin d'Esnandes, tirait son nom. En effet, on trouve ce port indiqué dans le don fait, en 1137, par Guillaume le Jeune, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, à l'abbaye de St-Jean-d'Angély, des moulins, des pêcheries et des maisons de la Conche d'Esnandes. Voici cette mention : *Hæc enim concha tenet à cruce quæ est in via usque ad* PORTUM SAVARICI, *et in eadem concha molendina, piscatorias vel aliud quodlibet ædificium.* Je dois ajouter aussi que Duchesne prétend que Savari de Mauléon faisait ses armements dans un port situé sur le petit fleuve au Lay.

Digitized by Google

Jean-sans-Terre essaya de ramener à son parti Savari de Mauléon, en lui écrivant une lettre le 22 août 1213 (1), où il lui annonçait l'envoi de deux de ses familiers, Geoffroy de Nevill et Philippe d'Aubigny. Il ne paraît pas que cette tentative eut alors le succès que le roi d'Angleterre en attendait.

Mais Jean-sans-Terre débarqua à la Rochelle, au commencement de 1214, avec une armée. Bientôt il assiégea le château de Milescu, et Jean Porteclé, seigneur de Mauzé, se soumit presque aussitôt à sa puissance. « Immédiatement après, dit ce monarque dans une lettre adressée à son maréchal, le comte de Pembroke (2), Savari de Mauléon a imploré notre clémence, et, de l'avis de l'archevêque de Bordeaux et de mes fidèles, j'ai traité avec lui (3). »

La manière dont un auteur (4) rend compte de ce changement de parti de la part de Mauléon est curieuse. C'était une preuve de patriotisme de la part de ce personnage, qui, convaincu, dit-il, que le roi Jean, naturellement cruel, ferait une sanglante guerre, appréhendait que les premiers coups de la tempête tombassent sur le pays d'Aunis : « *Changeant* alors de parti, quoiqu'il ne changeât pas de principes, continue l'écrivain que je cite, il travailla à un accommodement avec le monarque anglais. »

Toujours est-il que Jean-sans-Terre, assuré de *l'appui de* Savari de Mauléon, crut qu'il pouvait sans danger s'engager dans l'intérieur des terres. Il se porta donc avec son armée sur les châteaux de Mervent et de Vouvent qu'il soumit successivement ; puis il se rendit à Parthenay, dont le seigneur s'était déclaré pour lui. Ce fut là que Hugues de Lu-

(1) Rymer, *Fœdera.*

(2) Rymer, *Fœdera.*

(3) Nous lisons ailleurs : « Si vos dirons del roi d'Engleterre, qui à l'entrée de cet esté dont je vous ai conté, apparella grand navire, si passa en Poitou. Savaris de Mauléon fist tant que il ot sa pais à lui, si revint en son service. »

(4) Arcère, *Hist. de la Rochel.*

Digitized by Google

signan, comte de la Marche, celui-là même à qui il avait enlevé sa fiancée qu'il devait pourtant posséder plus tard (1), vint se reconnaître son vassal. Enfin le vicomte de Thouars se soumit encore à la puissance anglaise.

Ce fut probablement à cette époque que Savari de Mauléon reçut de Jean-sans-Terre le titre de sénéchal de Gascogne, qu'on lui voit donné pourtant dès le temps où il combattait les Albigeois. Parlons aussi d'une autre concession que lui fit le roi d'Angleterre.

Nous avons dit que Savari de Mauléon avait battu monnaie, et c'est ici que nous croyons convenable de parler de cette circonstance importante qui concerne ce personnage. Pour ne pas revenir sur ce point et le traiter avec plus de suite, nous donnerons ici tout ce qui se rapporte à ce point.

D'abord disons qu'on ne connaît pas bien l'origine du droit de frapper monnaie exercé par Savari de Mauléon. Peut-être usa-t-il de cette prérogative, considérée aujourd'hui comme royale, par voie d'usurpation? Toujours est-il qu'il y eut émission de cette monnaie dès 1215, et probablement auparavant, car nous voyons à la date du 27 mai de cette année (2) que Jean-sans-Terre écrivait aux sénéchaux, maires et notables de Poitou, Angoumois et Gascogne, qu'il avait accordé à son cher et fidèle Savari de Mauléon que sa monnaie aurait cours dans ces provinces tant qu'il plairait à lui roi d'Angleterre, pourvu que cette même monnaie fût de même poids et de même aloi que la monnaie poitevine. Ces lettres invitaient ceux à qui elles étaient adressées à laisser librement circuler cette monnaie.

(1) Après la mort de Jean-sans-Terre, Isabelle d'Angoulême contracta un second mariage avec Hugues de Lusignan.

(2) Documents fournis à l'auteur par l'abbé de La Rue. — *Rotuli litteratum patentium.* — M. G. Lecointre-Dupont, *Monnaies du Poitou.*

Digitized by Google

C'était là une sorte d'autorisation temporaire ; et le 31 août suivant, d'autres lettres adressées à tous les hauts dignitaires de l'ordre ecclésiastique et de l'ordre féodal, aux maires et notables de la Rochelle, Angoulême, Limoges, Niort et St-Jean-d'Angély, vinrent étendre ces priviléges. Elles portaient concession à Savari de Mauléon et à ses héritiers à perpétuité de faire frapper dans sa terre (1) de la monnaie ayant la valeur des tournois, et de la faire circuler dans tout le duché d'Aquitaine. Ceux à qui la dépêche était adressée étaient invités à ne mettre aucun obstacle à ce droit.

Cette concession de monnaie était singulière en ce qu'elle était faite à un personnage, *dans sa terre*, et à ses héritiers ; et sans doute par ce mot on entendait ses différentes seigneuries, puisqu'on n'en indiquait aucune précisément. Les priviléges du même genre étaient ordinairement accordés à un titre de seigneurie et à ceux qui possédaient le fief (2). Toujours est-il qu'il fallut de nouveaux ordres de l'autorité pour activer le cours des *Savaris* (3). Aussi on trouve une lettre, toujours écrite par Jean-sans-Terre, de Rochester, le 6 novembre 1215, à Renaud de Pons, son sénéchal en Poitou, pour faire circuler cette monnaie ; et le 14 septembre de l'année suivante il manda encore aux maires et notables de Bordeaux, Niort, la Rochelle et St-Jean-

(1) *In terrâ suâ.*

(2) On citera pour exemple une pareille concession faite le 18 novembre 1226 par Henri III, fils de Jean-sans-Terre, à Aymeri V, vicomte de Thouars, du droit d'avoir sa monnaie propre, *fieri faciat monetam suam apud Thoarc.*, et de la aire circuler en Poitou. Etait-ce là une concession première, ou une confirmation ? Sur ce point, voir notre *Revue anglo-française*, 1re série, t. v, p. 328, et M. G. Lecointre-Dupont, *Monnaies du Poitou.*

(3) C'est ainsi qu'on appelait la monnaie de Savari de Mauléon. On les distinguait en vieux et en nouveaux Savaris. Les vieux Savaris sont mentionnés dans une charte donnée pour les templiers de la Rochelle, qui se trouve dans Arcère, *Hist. de la Rochel.*

Digitized by Google

d'Angély, de recevoir la monnaie de Savari de Mauléon, si elle était d'argent, au titre de la monnaie courante (1).

Arriva la bataille de Bouvines (2), gagnée par Philippe-Auguste contre l'empereur Othon IV, le neveu de Jean-sans-Terre, et le revers de celui-ci à la Roche-aux-Moines. Puis le vainqueur de Bouvines se dirigea sur le Poitou, et il était rendu à Chinon, lorsque Jean-sans-Terre, renfermé dans Parthenay, et apprenant que les grands vassaux qui naguère s'étaient déclarés ses fidèles, se prononçaient contre lui, implora une trève de son ennemi. Elle fut accordée pour cinq ans, moyennant soixante mille marcs d'argent ou trois millions de notre époque.

Tout dolent, Jean-sans-Terre se retira à la Rochelle, où il ne tarda pas à s'embarquer pour l'Angleterre avec son armée. Savari de Mauléon quitta aussi lui le continent, pour suivre le prince à la fortune duquel il était alors attaché.

Jean-sans-Terre arrivé de l'autre côté du détroit, Savari de Mauléon prit bientôt part à des démêlés d'une nature tout autre que ceux dans lesquels il avait figuré jusqu'ici, tantôt dans un parti, tantôt dans un autre. Il ne s'agissait plus, en effet, de débats entre deux nations. Il était question d'un roi abusant de son autorité, et de ses barons luttant pour les libertés publiques, dont ils étaient alors les véritables représentants (3). Le roi Jean-sans-Terre était dans

(1) Les pièces portant d'un côté le mot *Jhesus* et de l'autre *Ms Leocivis* pour *Malus-leo civitas*, sont bien de Savari de Mauléon; mais pour celles qui portent d'un côté le nom de *Savaricus* et de l'autre *Metulo*, il faut se reporter à ce que j'ai dit dans mon *Histoire des rois et ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*.

(2) Livrée le 27 juillet 1214.

(3) Les bourgeois de Londres et des principales villes, s'arrogeant le titre de la noblesse normande, comme le fait remarquer M. Aug. Thierry, *Conq. de l'Angl. par les Norm.*, prirent parti pour les barons, au nombre desquels ils avaient l'amour-propre de vouloir figurer.

Digitized by Google

cette circonstance, comme cela arrive si souvent, dominé par des courtisans, et ces courtisans, cette fois, se trouvaient être des étrangers au pays. En effet, c'était Savari de Mauléon, d'autres Poitevins, des Angevins et des Gascons, que Mathieu Paris représente comme savants, pleins d'esprit, ayant la repartie vive, et plus susceptibles de plaire que les Normands d'origine, beaucoup plus froids et d'un caractère moins flexible. Les Poitevins et les Angevins ne manquèrent pas, en effet, de supplanter entièrement les Anglo-Normands dans l'esprit du roi Jean, et l'animosité contre eux devint tout-à-fait nationale.

Ce fut alors que les barons anglais, car l'organisation des députés des communes n'eut lieu que plus tard, blessés dans leur orgueil et attaqués dans leurs priviléges, signifièrent à Jean-sans-Terre une charte qui limitait la prérogative royale, et ils sommèrent ce prince de l'accepter, sous peine de cesser de lui obéir. Les seigneurs élurent pour leur chef Robert, fils de Gauthier, qui prit le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église.* Aussi le haut et le bas clergé avaient réuni leurs efforts à ceux des barons, parce que les clercs poitevins enlevaient habituellement aux natifs les meilleurs bénéfices qui venaient à vaquer sur les rives de la Tamise. En vain le roi Jean, pour se rendre la cour de Rome favorable, se déclara-t-il son vassal; cet acte de servilité ne fit que lui aliéner l'esprit de tous ses sujets, même des ecclésiastiques en général.

Or il arriva que, dans une telle occurrence, Jean-sans-Terre se trouva entièrement abandonné par la population anglaise, et la ville de Londres se révolta contre les étrangers que le roi avait à sa suite. Obligés de résister pour eux et pour le roi, les Poitevins et les Angevins se mirent sous les ordres de Savari de Mauléon; les Gascons prirent pour commandant le captal de Buch; et des Flamands qui se

Digitized by Google

trouvaient là mirent à leur tête Gérard de Solenghen.

Les armées campaient dans une grande plaine entre Staines et Windsor. Là il y eut des pourparlers, mais les barons tinrent toujours à leur charte, que Jean fut obligé de souscrire. Elle était particulièrement dirigée contre les Poitevins et les autres étrangers à l'Angleterre, et pour empêcher le souverain de continuer à les gorger de biens. Mais ces dispositions n'étaient que transitoires, et la grande charte contenait en outre des clauses perpétuelles relatives aux libertés publiques en général. C'est dans ce document, d'une importance immense, que fut établi d'une manière positive le droit public de l'Angleterre, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, et que Louis XVIII, à son retour de l'étranger, importa en France, à la suite de la révolution commencée en 1789, et pour tenir lieu de l'édifice de l'ancienne monarchie française, moins tombé de vétusté peut-être que sapée par l'absolutisme des ministères Richelieu et Mazarin.

La clause transitoire de la grande charte portait le renvoi immédiat des étrangers du territoire anglais. Cet article fut reçu avec enthousiasme dans le royaume par toute la population. Comme les Poitevins et autres ne partaient pas assez vite au gré des habitants, on se mit à leur faire la chasse ou à les assiéger dans leurs châteaux et dans leurs maisons, et on s'empara de leurs biens. Sur les routes, les paysans arrêtaient les voyageurs et leur faisaient prononcer des mots anglais ou du langage anglo-normand pour s'assurer de leur origine, et, lorsqu'un individu suspect annonçait l'idiome du sud, on le maltraitait, on le dépouillait, et souvent même on l'emprisonnait plutôt que de le laisser suivre son chemin.

Le roi Jean-sans-Terre s'était, pendant l'effervescence populaire, embarqué à Southampton, et il était allé par mer à Douvres (1) avec Mauléon et Hugues de Boves. Puis il se

(1) « Car, dit un chroniqueur, il n'osoit demourer sour tierre. »

Digitized by Google

réfugia dans l'île de Wight, pour y attendre le moment de recommencer la guerre. Bientôt il demanda et obtint du pape une dispense du serment qu'il avait prêté d'exécuter la grande charte, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir ce serment; mais aucun évêque anglais ne voulut promulguer la bulle. Alors Jean appela à son secours et les étrangers expulsés d'Angleterre et une nuée de Brabançons, sorte de soldats bien aguerris et pillards, fournis surtout par le pays Belge. Ce fut Savari de Mauléon qui prit le commandement d'une moitié de cette armée, et il se mit en position d'agir contre l'armée des barons.

(1) Dans cette guerre, et en 1415, Jean-sans-Terre, renforcé par les troupes qui lui vinrent de la Gascogne et du Poitou, commandées par les frères de Belleville (2), et aussi par des Brabançons, assiégea le château de Rochester, que Guillaume d'Aubigny défendait. Cette forteresse, après un long siége, fut obligée de se rendre; et le roi d'Angleterre ayant fait pendre quelques-uns de ces prisonniers, et se disposant à faire subir le même sort aux autres, Savari de Mauléon courut alors vers Jean-sans-Terre pour arrêter ces barbares exécutions : « Sire, lui dit-il, la guerre est loin d'être finie, et le sort des combats est incertain. Si vous souillez vos victoires par des cruautés, vos ennemis, lorsqu'ils seront vainqueurs à leur tour, agiront de la même manière. Qui consentira à vous servir, s'il a la crainte, lorsqu'il sera pris les armes à la main en combattant pour votre cause, de mourir d'un supplice ignominieux? »

Ces paroles produisirent leur effet, et le sang des pri-

(1) Math. Paris, *Chron.*

(2) Je les crois de la maison de Belleville, qui a fourni plus tard la mère du connétable de Clisson, et dont le château était près de la Roche-sur-Yon, en bas Poitou. L'année suivante, les frères de Belleville furent chargés de la garde du château de Beauvoir.

Digitized by Google

sonniers cessa de couler. Néanmoins un auteur anglais, qui considère Mauléon comme courageux, mais en même temps comme féroce et sanguinaire (1), ne voit dans sa conduite à Rochester qu'un trait de politique; suivant lui, il aurait laissé ses soldats impunément se livrer à tous les excès (2). Il y a sans doute de l'exagération dans ce récit. Il vaut mieux juger de la conduite habituelle par le trait de Rochester, qui doit être parti du cœur et n'être pas le résultat d'un raffinement de politique.

A la fin de la première partie de cette guerre, que nous allons voir continuer avec un autre caractère, Savari de Mauléon tomba dans un piége (3) que lui avaient tendu les habitants de Londres. Les troupes qu'il conduisait furent battues, et il reçut, de sa personne, de fortes blessures qui néanmoins ne furent pas mortelles.

Mais bientôt il arriva une complication dans la guerre d'entre Jean-sans-Terre et ses barons. Ceux-ci, outrés de la conduite de leur roi, offrirent la couronne à Louis dit le Lion, fils aîné du roi de France, qu'ils considérèrent comme ayant des droits à régner sur eux, à cause de sa qualité d'époux de Blanche de Castille, descendante de la maison de Plantagenet. Cette offre fut aussitôt acceptée par le prince français.

Arrivèrent les confiscations opérées par Jean-sans-Terre contre les seigneurs qui s'étaient déclarés contre lui. Or, ce prince voulant s'attacher d'autant plus Savari de Mauléon, lui donna les biens paternels et maternels de Geoffroy de Mandeville, comte d'Essex (4), les seigneuries

(1) Coghes.
(2) *Savaricus de Maloleone belliger et cruentus.*
(3) Math. Paris, *Chron.*
(4) Documents fournis par M. l'abbé de La Rue.

Digitized by Google

de Pétrefield, Mapldurham et autres, situées dans le comté de Southampton, en Angleterre.

Cet acte exaspéra chaque parti l'un contre l'autre. En voici un exemple : Jean-sans-Terre donna à Mauléon, après les avoir ravagées, les terres appartenant au comte Rogier Bighot, qui s'était attaché à Louis de France dès son élection au trône d'Angleterre. Le guerrier poitevin reçut même son bienfaiteur dans le château fort de Frémelinghem, l'un de ceux compris dans le don, et ce fut là que celui-ci apprit un fait d'armes assez singulier (1): ce fut la blessure à mort, dans un tournoi, de Geoffroi de Mandeville, comte d'Essex, par un chevalier français.

Peu après, Louis le Lion s'était, nonobstant l'opposition du pape Innocent III, rendu à Londres (2), où il reçut l'hommage du comte Rogier Bighot et des barons de son parti. Puis il marcha sur le château de Corf, où était la reine, femme de Jean-sans-Terre, et Henri, leur fils, depuis Henri III. Mais le roi Jean, parti de Wincester, arriva à Corf avec Savari de Mauléon, et ils partirent aussitôt de là emmenant la reine Isabelle et le prince Henri à Wincester, qu'ils évacuèrent avant que Louis de France fût venu l'assiéger.

Il est à remarquer qu'à l'arrivée du prince Louis en Angleterre, tous les chevaliers et soldats de la Flandre et des autres pays maritimes de l'autre côté du détroit s'étaient déclarés pour lui et avaient joint ses drapeaux. Il n'y eut que les Poitevins, sous le commandement ou sous l'influence de Savari de Mauléon, qui restèrent fidèles à la cause qu'ils avaient embrassée.

(1) Entre Geoffroy de Mandeville et un chevalier français qu'on appelait Acroche-Mur, sans doute parce qu'il s'était distingué dans un assaut.

(2) Le prince Louis s'embarqua à Calais avec une flotte de 600 navires et de 80 *cogges*, et il débarqua à l'île de Thanet le 21 mai 1216.

Digitized by Google

Le siége de Wincester commencé par Louis-le-Lion et ses partisans, il arriva des partisans du roi Jean, savoir : Guillaume Longue-Épée et le comte de Salisbury, cousins germains de ce monarque, le comte d'Arundel et Guillaume d'Audermale, qui, au lieu de tenir pour l'ancien roi, se déclarèrent, nonobstant leur position, pour le roi français. Alors Savari de Mauléon, qui commandait l'armée de Jean, rendit la place à Louis, en emmenant avec lui les chevaliers de son parti.

Nous avons parlé du beau langage tenu par Mauléon à Rochester; mais, il faut le dire, sa conduite paraît avoir été bien digne de blâme dans une circonstance qui se présenta au temps où nous nous trouvons rendus. S'étant emparé avec Jean-sans-Terre du monastère de Croyland, le lendemain de la St-Michel 1216, le guerrier poitevin serait entré armé et à cheval, avec ses gens, dans les cloîtres et même dans l'église, si on en croit certaines chroniques (1), et cet établissement aurait été alors livré à un système complet de pillage et de dévastation.

Savari de Mauléon s'empara aussi, vers ce temps et en 1216, du château du Plessis.

Mais il arriva que Jean-sans-Terre mourut à Newark, le 18 octobre 1216, et cet événement qui, au jugement de Louis le Lion, devait lui assurer la couronne d'Angleterre, ne tarda pas à détruire toutes ses espérances. En effet, aussitôt la mort du lâche assassin d'Arthur de Bretagne, son fils Henri III fut couronné roi d'Angleterre, et reconnu successivement d'abord par les partisans de son père, et même par ceux qui lui avaient fait la guerre. Quant à Savari de Mauléon, à qui la garde du château de Bristol avait été donnée, il était passé en Poitou avec une partie de ses hommes avant la mort de l'assassin d'Arthur, mais proba-

(1) Math. Paris.

Digitized by Google

blement au commencement de la maladie de ce prince, puisqu'on le trouve au nombre de ceux qui assistèrent comme témoins à la confection de son testament (1).

Mais ce n'était plus dans une guerre pour des intérêts temporels que Savari se disposait alors à agir ; ses regards se reportaient vers les saints lieux, et en attendant il comblait de ses faveurs nombre d'établissements religieux, notamment les prieurés de Fontaine (2), près d'Angles en bas Poitou, de St-Lambert, près Mauléon (3), et de Borgenest (4). Il n'oubliait pas non plus les monastères de Boisgrolland (5) et de Charroux (6). Enfin il confirmait les dons faits au monastère des Fontenelles par Guillaume de Mauléon, fondateur de cette abbaye, et ceux émanés du même personnage en faveur du prieuré de Bellenoue (7).

(1) Rymer.

(2) Charte célèbre, supposée être de 1218, scellée d'un grand sceau, par laquelle Savari, sire de Talmont, s'étant croisé pour la guerre de la Terre-Sainte pour le salut de son âme, Guillaume de Mauléon, de *Maloleone*, remet, quitte et délaisse aux religieux du prieuré de Fontaine, dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, tous et tels droits et domaines qu'il pouvait prétendre sur le prieuré de Fontaine, ses appartenances et dépendances, sur sa grange ou métairie, ses habitants, sur le marais de la Chaussée, sur la terre d'Angles et ses dépendances. Il abandonne les droits de vin et de blé qu'il exigeait pour lui, pour ses baillis, ses chiens et ses chevaux, reconnaissant qu'il exigeait cela injustement. Il donne au prieuré deux vassaux avec leurs biens, et demande que pour tout cela, on dise, chaque année, un anniversaire dans le monastère de Marmoutiers et dans le prieuré d'Angles.

(3) Aujourd'hui commune de St-Amant-sur-Sèvre. Ce prieuré dépendait du monastère d'Orbestier, près Talmont.

(4) Ce don a quelque chose de particulier, et il est bon de le noter. Savari de Mauléon donne, sous certaines conditions, toutes les abeilles de sa forêt d'Orbestier au prieuré de Borgenest. *Ms de D. Fonteneau.*

(5) Don de douze sous de cens et de quelques vignes à Boisgrolland. *Ms de D. Fonteneau.*

(6) Il donne à l'abbaye de Charroux cent sous de rentes à prendre sur sa terre de St-Michel-en-l'Herm. *Ms de D. Fonteneau.*

(7) Ces divers dons semblent avoir des dates différentes; mais il faut remarquer que quelques-uns d'eux sont relatés dans des notices, et qu'ainsi on ne mentionne pas précisément leurs dates.

Digitized by Google

Ce fut sans doute à raison de son intention bien marquée de partir pour la Terre-Sainte, que Mauléon reçut alors une faveur du saint-siége. Quoique rien n'établisse que même le concours de l'autorité papale fût nécessaire pour une autorisation de battre monnaie, nous voyons le pape Honorius III (1) écrire à Savari de Mauléon, à qui il donne la qualification de *croisé*, qu'il ratifie le droit de battre monnaie dans sa terre, que le roi Jean-sans-Terre lui avait accordé, et qu'il agrée la concession de ce droit, et le confirme par son autorité apostolique (2).

Savari de Mauléon faisait plus encore, il engageait ses terres afin de faire un grand armement pour la croisade.

Laissons à ce sujet parler un manuscrit rochelais (3). « Audit an 1218, dit-il, fut passé entre Savari de Mauléon, d'une part, et messire Geoffroy de Mailli, donnée à la Rochelle, scellée de deux sceaux à double queue en parchemin, faisant mention comment ledit Savari baille en gage audit de Mailli ses terres et seigneuries d'Aulnis, savoir : l'isle de Ré, Châtelaillon, Benon, Bouet et leurs appartenances, pour 3,027 livres tournois, monnoie de Poitou. »

Vers ce temps, il y avait chaque année, à deux époques différentes, au mois de mars et au mois de septembre, suivant l'usage ancien des navigateurs, des pèlerins qui allaient d'Europe en Palestine ou qui revenaient de la Terre-Sainte

(1) Le pape Honorius III occupa la chaire de St-Pierre du 18 juillet 1216 jusqu'au 18 mars 1227, jour de sa mort.

(2) D. Carpentier, supplément au *Glossaire de Ducange*. — Ainsi que le fait observer avec beaucoup de sagacité M. G. Lecointre-Dupont (*Monnaies du Poitou*), ce fut sans doute un hommage que Savari de Mauléon voulut rendre au saint-siége, pour la confirmation du monnayage qu'il en avait obtenu, lorsqu'il fit mettre le mot *Jhesus* sur ses pièces. Peut-être aussi son intention était-elle d'indiquer sa qualité de croisé ?

(3) Ms de Baudouin, cité par Arcère, *Hist. de la Rochel.*

Digitized by Google

dans leur pays. Savari de Mauléon, un grand nombre de seigneurs poitevins, l'évêque d'Angers et beaucoup d'autres ecclésiastiques de cette partie de la France, s'embarquèrent et arrivèrent au camp devant Damiette, en 1218, après la retraite des guerriers de Hollande et de Frise, retraite qui avait beaucoup affaibli l'armée chrétienne. Le cardinal Pélage, évêque d'Albano, et légat du saint-siége, un autre cardinal, et Robert de Courçon, prédicateur fameux, débarquèrent aussi dans le même temps. Le comte de Cestre, noble anglais, était aussi de cette expédition (1).

Savari de Mauléon déploya le plus grand courage au siége de Damiette, concourut puissamment à la prise de cette ville en 1219, et fut considéré, dans cette circonstance, comme le libérateur des chrétiens.

On trouve le nom de ce guerrier dans la liste des seigneurs qui, après le fait d'armes dont on vient de parler, écrivirent au pape Honorius III pour réclamer des secours en hommes et en argent.

Il y a lieu de croire que Savari de Mauléon, ne voyant point arriver des forces suffisantes pour soutenir le parti chrétien en Orient, ne tarda pas, après l'affaire de Damiette, à partir pour l'Europe. En y arrivant, il trouva Henri III, roi d'Angleterre, aussi bien disposé pour lui que l'avait été le père de ce prince. Ce fut en effet vers ce temps qu'il fut pourvu de la charge importante de sénéchal de Poitou.

On ne connaît aucune particularité du retour de Mauléon en France, si ce n'est que de Damiette il fut en Syrie (2). Sans doute qu'il se reposa d'abord des fatigues de cette lointaine expédition. Toujours est-il qu'il accorda encore de nouvelles libéralités au prieuré de Fontaine, et la charte

(1) Math. Paris, *Chron.*
(2) *Chron. Abb.*, D. Font.

Digitized by Google

qu'il consentit se fit en son château de Talmont (1), en présence de l'archevêque de Bordeaux et de l'abbé de Talmont (2).

Peu après et en 1223, Philippe-Auguste venait de mourir (3), et son fils Louis VIII l'avait remplacé sur le trône de France. Alors ce prince qui, jeune, s'était mesuré avec le parti anglais, résolut de se servir du prétexte du défaut d'hommage du roi d'Angleterre, comme duc d'Aquitaine, pour entreprendre la conquête de ce pays (4). Il réunit, en conséquence, une armée à Tours, et se dirigea sur les terres du vicomte de Thouars. Ce grand vassal se rendit à Loudun, et, faisant sa paix avec le roi, il dissipa ainsi l'orage (5).

Plus avant, c'était Savari de Mauléon qui commandait pour l'Angleterre. Ce guerrier se renferma dans Niort, qu'investit Louis VIII le 3 juillet. La place se défendit bien; mais, foudroyée par une masse énorme de pierres jetées par les machines en usage dans ces temps éloignés, la place fut obligée de capituler vers le 15 du même mois. Savari et les siens obtinrent de sortir libres, sous la promesse de ne pas combattre contre le roi de France jusqu'à la Toussaint, excepté à la Rochelle. C'était là où devait se rendre Savari de Mauléon, et où il arriva en effet.

Après la prise de Niort, Louis VIII se dirigea sur St-

(1) Le château de Talmont fut bâti au commencement du XIe siècle par Guillaume Ier, dit le Chauve, seigneur ou prince de Talmont, *Willelmus Talemondis princeps*. En 1040, ce même personnage fonda l'abbaye de Ste-Croix de Talmont, dans laquelle, en 1042, il prit l'habit monastique après avoir fait contribuer ses vassaux à la fondation de ce monastère. La dotation première faite par Guillaume le Chauve s'était sans doute trouvée insuffisante.

(2) *Ms de D. Fonteneau.*

(3) Philippe-Auguste mourut le 14 juillet 1223.

(4) La trève de 1214 avait été renouvelée par Henri III.

(5) *De Gest. Lud. VIII.*

Digitized by Google

Jean-d'Angély qu'il emporta, puis il investit la Rochelle. Là se trouvait encore Savari de Mauléon, mais bien fourni de troupes et de munitions, et ayant notamment avec lui 300 chevaliers. Des attaques fréquentes eurent lieu, et la résistance fut forte et bien entendue. Mais la ville était mal approvisionnée, et des secours qui étaient promis par Henri III n'arrivèrent pas, ou le vaisseau qui devait apporter des vivres et des fonds n'était chargé, au dire de certains chroniqueurs, que de son et de pierres (1). Toujours est-il

(1) L'auteur des gestes de Louis VIII prétend qu'on n'avait envoyé, en effet, dans les caisses que lui apporta un navire qui entra dans le port de la Rochelle, que du son, des ferrailles et des pierres. La *Chronique de St-Denis* dit que (les habitants de la Rochelle) « ils trouvèrent en une huche, pierres et bran que ils cuidoient que li roys Henry d'Angleterre leur eust envoyée pleine d'argent. » On lit encore dans Guil. Guyard, *la branche aux royaux lignages :*

Li rois Henris leur ot tramise
Une huche et lot on la mise;
De deniers pleines la cuidoient,
Leurs serjans payer en devoient;
Mais de bran rasée la virent,
Et de pierres quand ils l'ouvrirent.

Ce serait cette sorte de moquerie du monarque anglais qui aurait excité un long débat entre la garnison anglaise et les chevaliers d'Aquitaine, et aurait engagé ceux-ci à traiter avec le roi de France.

D'après les textes cités, il était très-rationnel de la part de Rapin Thoyras d'adopter leur version, et Arcère a tort de s'en étonner. Mais il est un autre document, cité par Mathieu Paris, qui aplanit entièrement cette difficulté, au moins à notre avis. Nous voulons parler de l'espèce d'acte d'accusation dressé, en 1239, par le roi Henri III contre Hubert, comte de Kent. Le monarque anglais reproche à ce personnage d'avoir causé la perte de la Rochelle et de tout le pays qui l'entoure, en n'envoyant aux assiégés renfermés dans cette ville, qui attendaient des secours d'Angleterre, que des tonneaux pleins de sable, au lieu de l'argent destiné à sauver la ville et la terre; lequel argent il avait méchamment et furtivement soustrait. On voit que la chose est claire, car Savari de Mauléon, en ouvrant les tonneaux qui lui étaient adressés et qui devaient contenir de l'argent, n'y aurait en effet trouvé que du sable. Seulement, si Henri III avait bien expédié de l'argent, le comte de Kent l'aurait enlevé pour y substituer ce qu'on trouva à l'arrivée.

Digitized by Google

qu'alors force fut de traiter, et les Aquitains consentirent à se soumettre au roi de France, tandis que leur général, Savari de Mauléon, et les Anglais, avec Geoffroi de Nevill leur chef, obtinrent la liberté de se retirer librement au-delà du détroit (1).

La Rochelle remise entre les mains du roi de France, Mauléon s'embarqua pour passer en Angleterre. Mais, pendant la traversée, il fut en proie aux attaques les plus violentes: on le représenta comme l'auteur de tous les désastres de la campagne, et on manifesta même l'intention de s'assurer de sa personne. Ce seigneur, exaspéré par ces propos et reconnaissant l'existence de menées dirigées contre lui (2), parvint à éviter le piége qui lui était tendu. Il retourna en France (3), où Louis VIII, dit le Lion, l'accueillit favorablement, et reçut son hommage pour ses nombreuses possessions, qui lui furent restituées sans difficulté.

Savari de Mauléon fit plus : jadis à la solde de l'Angleterre, il avait été secourir les Albigeois ; redevenu Français, il assista à une assemblée des notables tenue à Paris, le 28 janvier 1226, où on arrêta les mesures à prendre contre eux. Le guerrier poitevin les indiqua même, et il fut, cette fois, faire la guerre avec le roi Louis VIII à des populations plutôt égarées que coupables. On sait que Louis le Lion mourut dans cette expédition (4), et que se vérifia ainsi la

(1) On lit pourtant dans un document que « Savari se sauva de nuit, laissant là les bourgeois. »

(2) On lit, par exemple, dans une lettre écrite par le corps de ville de Bayonne au roi Henri III, et qui se trouve dans la collection de Rymer, que la ville de la Rochelle avait été livrée aux Français, et qu'elle aurait bien pu être conservée à l'Angleterre, si Savari de Mauléon et les bourgeois de la ville avaient fait pour la défendre ce que leur commandait la foi qu'ils avaient jurée. Voir aussi M. Massiou, *Hist. de Saintonge.*

(3) *Chron. de St Denis.* — *Chron. S. Mart. Tur.*

(4) Le 8 novembre 1226.

Digitized by Google

prédiction de Philippe-Auguste (1) : « Les gens d'église engagent mon fils à faire la guerre aux hérétiques Albigeois, il ruinera sa santé à cette expédition ; il y mourra, et par là le royaume demeurera entre les mains d'une femme et d'un enfant. » Or, cette femme était Blanche de Castille ; cet enfant c'était Louis IX, dit le Saint. Pouvait-on désirer une plus habile régente ! Pouvait-on espérer un roi plus vertueux et plus véritablement grand !

Réconcilié avec le roi de France, Savari fut chargé de la garde des côtes du Poitou (2) et autres adjacentes. C'était une sorte d'amirauté qu'on constitua pour lui dans cette province et au-delà. Ce fut pendant qu'il était absent qu'eut lieu l'expédition du comte de Salisbury pour reprendre la Rochelle, et qui se borna, ainsi que nous l'apprend un historien (3), à une simple descente au prieuré de Notre-Dame-des-Châteliers en l'île de Ré, après une tempête, et à un rembarquement subit pour l'Angleterre.

Il paraît qu'après la mort du roi de France, Louis VIII (4), et sans doute pendant les troubles qui furent le prélude de la régence de Blanche de Castille, Savari de Mauléon changea pour la dernière fois de parti, en quittant la fortune de la France pour s'attacher à celle de l'Angleterre (5). Il entra, du reste, dans la ligue formée par un grand nombre de seigneurs poitevins contre la mère de Louis IX. On a

(1) *Art de vérifier les dates.*

(2) *Mari præfectus in Pictavia.*

(3) Mathieu Paris, qui parle de ce fait, ajoute que Mauléon, visitant alors les îles de la côte avec de nombreux hommes d'armes, aurait pu s'emparer du comte de Salisbury, qui fut reconnu par deux sergents d'armes ; mais que ceux-ci, pour sauver le prince, l'engagèrent à se rembarquer précipitamment ; ce qu'il fit.

(4) Arrivée le 8 novembre 1226, à Montpensier, en Auvergne.

(5) « Dans la suite, dit Arcère, *Hist. de la Rochelle*, il trouva de nouveaux prétextes pour rompre ses anciennes liaisons avec l'Angleterre. » C'est ici une erreur.

Digitized by Google

prétendu qu'il avait même engagé Richard, frère du roi d'Angleterre, à venir attaquer la Rochelle, et qu'il se livra lui-même à des *brigandages multipliés*, c'est l'expression dont se sert Arcère.

On trouve en effet que vers cette époque, et notamment en 1226 et en 1227, Savari de Mauléon, allié avec le roi d'Angleterre, et Richard, frère de celui-ci, se livra à une guerre de piraterie sur les terres du roi de France et particulièrement en Aunis et en Poitou, enlevant tout ce qui tombait en ses mains, et n'épargnant, assure-t-on, ni le rang, ni l'âge, ni le sexe (1). Néanmoins, entré dans la ligue des seigneurs confédérés, ceux-ci, dans leur conférence de Tours (2), ne parvinrent pas à s'entendre. Le comte de Bretagne se détacha du parti et traita. Alors le prince Richard d'Angleterre convint d'une trève avec la France; il en fut accordé aussi une au vicomte de Thouars, et l'autre à Savari de Mauléon (3), et celui-ci obtint même qu'on lui rendrait les meubles qui lui avaient été enlevés lorsqu'il défendait la Rochelle, et la restitution de ses revenus d'après une estimation.

Plus tard Savari recommença ses pirateries; car Henri III, roi d'Angleterre, dans une lettre du 16 mai 1230, mande à ses baillis de ne pas empêcher les hommes de son cher et fidèle Savari de Mauléon de s'enrichir aux dépens de ses ennemis, et particulièrement des habitants de la Rochelle (4). On sait que les armements du personnage qui nous occupe se faisaient dans le port de la côte appelé le port Savari, et l'un des hommes qui ont le plus éclairé notre histoire na-

(1) *Chron. Turon.*

(2) Du 20 février 1227.

(3) Joinville, *Hist. de St Louis.*—Guil. de Nangis, *Annal. du règne de St Louis.*

(4) Rymer, *Fœdera.*

Digitized by Google

tionale (1) prétend que c'était surtout dans un havre existant alors sur un point près de Luçon que le seigneur de Mauléon et de Talmont faisait ses armements.

On retrouve encore quelques actes de Savari de Mauléon sur le continent. Nous citerons, par exemple, la confirmation du don fait précédemment par un comte de Poitou, de l'île de Choupeau, au monastère de Luçon (2). Il faut aussi noter que précédemment, pour réparer les vexations qu'il reconnaissait avoir faites au prieuré de Fontaine, il donna aux religieux de cet établissement trois mille sous d'or et quinze livres tournois (3).

La renommée de Savari de Mauléon était alors si grande, que c'était beaucoup dans l'opinion publique, que de lui tenir par les liens du sang. Aussi Eustachie, sa sœur, prend-elle ce titre dans son testament, où elle donne au monastère de l'Absie-en-Gâtine un vignoble dans l'île de Ré, avec les fûts vinaires qui étaient attachés à ce domaine (4).

Dans les dernières années de sa vie, Savari de Mauléon se fixa tout à fait en Angleterre, et il paraît même qu'il y mourut en 1234 (5), « parce que, dit l'abbé de la Rue, la » garde-noble de son fils était, cette même année, dans les » mains du roi, avec des réserves pour le douaire et les » droits de viduité d'Amabilie du Bois, sa mère (6). » Alors

(1) Duchesne. On a déjà dit un mot de cette opinion.

(2) *Ms de D. Fonteneau.— Hist. du monastère et des évêques de Luçon*, par l'auteur, et actuellement sous presse.

(3) On doit pourtant dire que, si Savari de Mauléon affranchit de tous droits envers lui le prieuré de Fontaine, il paraît d'après un document que l'abbé de Marmoutiers, d'où dépendait ce prieuré, lui avait compté neuf cents sous afin d'arriver à cet affranchissement.

(4) *Ms de D. Fonteneau.*

(5) *Mémoire Ms.*

(6) « Ce seigneur (Savari de Mauléon) vivait encore, dit Arcère, en 1231. On ignore la date de sa mort. »

Il y a sur quelques-uns des *Savaris* que l'on possède la lettre A dans le

Digitized by Google

a fini la vie agitée du natif de la localité que nous nommons à présent Châtillon-sur-Sèvre, et que le guerrier et troubadour Savari a fait connaître au monde du XIIIe siècle en portant le nom de Mauléon.

Quelques mois avant, en 1232 (1), et en vertu des ordres du pape, l'archevêque de Bordeaux avait légitimé un fils appelé Raoul, que Savari de Mauléon avait eu de la même Amabilie du Bois, que l'on prétendait n'être que sa concubine. Le roi d'Angleterre l'avait légitimé également, par lettres du 10 mai 1232.

Néanmoins, plus tard, l'état de Raoul de Mauléon fut encore contesté, et Alphonse, comte de Poitou, s'empara de ses biens. Aussi, lorsqu'en 1242 Henri III, roi d'Angleterre, excité par sa mère, la comtesse-reine, Isabelle d'Angoulême, commença contre la France cette guerre que termina la mémorable bataille de Taillebourg, il prit pour prétexte (2) que Louis IX s'était emparé de l'héritage de Savari de Mauléon, et il ajoutait qu'il ne déposerait les armes que quand l'héritage usurpé aurait été restitué.

champ. On a pensé (M. G. Lecointre-Dupont, *Monnaies du Poitou*) que c'est peut-être l'indication du nom d'Amabilie ou d'Amable, veuve de Savari de Mauléon, qui, après la mort de son mari, aurait fait frapper cette monnaie dans la ville de Mauléon, dont elle jouissait à titre de douaire.

Quoi qu'il en soit, on trouve sous l'an 1256 une charte par laquelle Amable, veuve de noble seigneur Savari de Mauléon, *de Malleone*, assigne sur les terrages de blé de St-Michel-en-l'Herm, dont elle jouissait pour son douaire, une rente de cent livres, léguée par Savari son mari et par Raoul leur fils à l'abbaye de Charroux.

(1) Documents fournis par l'abbé de La Rue.

(2) *Rex omnibus*, etc. *Sciatis quod potestatem dedimus Hugoni de Rohum, comiti Essex*, etc., *quod si Ludovicus, rex Francorum, reddiderit nobis terras quæ fuerunt Savarici de Maloleone, quas occupavit infra trengam inter nos initam, et nobis concesserit quod de exitibus quos indè percepit, postquàm terras illas occupavit, dies rationabiles possint dare de emendis, recipiendis, etc. Apud Pontem*, 30 *die maii*. Rymer, *Fœdera*.

Digitized by Google

Probablement que cette restitution fut opérée sous condition, car on trouve qu'en 1248 Alphonse, comte de Poitou, autorisa Raoul de Mauléon à engager ses terres de Talmont, de Brandois et d'Aunis, envers le vicomte de Thouars, pour 4,000 livres tournois (1). Raoul de Mauléon mourut sans enfant, et après avoir testé, en 1253; et Alphonse, comte de Poitou, renouvela encore ses prétentions en soutenant la non-légitimité de Raoul (2). Néanmoins les biens importants de la maison de Mauléon passèrent à la maison de Thouars, par le mariage de Gui, vicomte de Thouars, avec Alix de Mauléon, l'aînée des sœurs de Savari. Un si riche héritage augmenta beaucoup les richesses des vicomtes de Thouars, dont il augmentait notablement le territoire (3).

(1) On trouve peu d'actes de Raoul de Mauléon, fils de Savari. Néanmoins nous en indiquerons deux de l'an 1248. Par le premier, où il se qualifie de seigneur de Talmont et de Châtelaillon, il confirme les acquisitions faites par le monastère de St-Maixent dans le territoire de ses seigneuries, et dans l'autre il assigne sur sa terre de St-Michel-en-l'Herm la rente de cent livres léguée par son père au monastère de Charroux.

On voit, d'après cela, que *Ro*, comme on l'appelait, ou plutôt Raoul de Mauléon était revenu sur le continent, et qu'il jouissait de son héritage paternel, sauf le douaire de sa mère, qui probablement avait la possession de Mauléon. Toujours est-il que le fils de l'illustre Savari ne poussa pas loin sa carrière, car il mourut en 1254, et nous trouvons sous la date de 1250 le testament de Raoul de Mauléon, sire de Talmont et de Châtelaillon, où il indique comme ses exécuteurs testamentaires, l'abbé de Talmont, *Me Hugues* du Bois, son oncle (c'était le frère de sa mère), et Thibault Chasteigner, chevalier, de cette très-ancienne et illustre famille du Poitou, encore existante.

(2) En effet, à la mort sans enfant, en 1253, de Raoul de Mauléon, on le prétendit bâtard, et Alphonse, comte de Poitou, s'empara d'abord de sa succession comme seigneur féodal. Aymeri VII, vicomte de Thouars, fils du vicomte Gui Ier et d'Alix de Mauléon, sœur de Savari; Aymeri de Rochechouart et Jeanne de Mauléon, sa femme, autre sœur de Savari, et Geoffroy de Tonnay, du chef de ses enfants issus d'une autre sœur de Savari de Mauléon, réclamèrent inutilement la succession de Raoul de Mauléon. Enfin, Alphonse abandonna ses prétentions et remit les biens qu'il avait usurpés, sauf la baronnie depuis comté de Benon, qu'il se fit abandonner par le vicomte de Thouars.

(3) Cet état de choses résulta d'une transaction faite en octobre 1254 entre

Digitized by Google

Comme je l'ai déjà dit, nous avons des poésies de Savari de Mauléon dans la langue du Midi, données par M. Raynouard et par ceux qui, avant lui, ont formé des recueils de ce genre; mais il est probable que ce guerrier-poëte fit aussi des vers dans la langue du Nord, qui était celle qu'on parlait dans les terres du Poitou et de l'Aunis, à Mauléon, à Tal-

Aymeri, vicomte de Rochechouart, et Jeanne de Mauléon, sa femme, d'une part, et Aymeri VII, vicomte de Thouars, de l'autre, par laquelle les premiers abandonnèrent au dernier, moyennant certaines redevances, toute la succession de Savari de Mauléon et de *Ro* ou Raoul de Mauléon, son fils. Nous allons donner ici la copie entière de cette charte, qui fit passer tous les biens de la maison de Mauléon dans celle de Thouars, par le motif surtout que cette pièce, écrite dans l'idiome dont on se servait alors dans le pays, est un curieux morceau de linguistique.

A toz ceaus qui cestes presentes lettres verront e orrunt, Aymeris vicons de Rochechechaward, e Johana sa femme, salu en nostre segnor Jhucrist. Sachet que cum nos demande som porcion e partie avenant, en le héritage e la descendue fau Savari de Mauléon ayné a may Johene, e Ro son fil de Mauléon, dans quaus choses li nobles homes Aymeris, vicons de Thoarz est, en l'ommage e en la foi au cunte de Peiters; a la parfin ou le conseil de prodes homes fut aparié entre nos e dit vicons de Thoarz en tau manère que ledit vicons de Thoarz nos asit quatre-vinz livres de rente durable de monei usable en pais pour raison del héritage e la descendue fau Savari de Mauléon, e trente livres de rende, que il nos done de grace e de don, e nos asiet li dit viscons de Thoarz e lesdites quatre-vinz livres à nos et à nos hers, qui de mei Aymeric et Johana ma femme sunt issu on istront durant le mariage antre nos, à prendre e avoir le devaunt dites rendes chescun an apries la mort Amable femme fau Savari de Mauléon en minage de Niort portant cum li dit minage vaudreit o les appartenances; e si qui endret defaillet dans quatre-vint livres de rende del héritage e trente livres de rende de don desus diz; cou qui en defradet nos aurom e prendrom en l'Ile de Ré duche q a parfscement de la summe devaunt dite. E si aucune maisons est appartenant audit minage, el est nostre sans conter en rende. C'est encore à savoir que en candementres cum ladite Amable vivra, ledit viscons nos est tenus à nos hers de mis diz e à nostre certein comandement rendre e bailler cinquante livres de moneie usable ou poys ou taillées de Talamond, chescun an, à nau tunt solement dau diz quatre-vinz livres de rende, qui nos avom de don, si cum ol est de suis diz, retorneront a dit visconte de Thoarz e à ses hers e à ses succenors. Eisi nos Aymeris et Johana devant dite por nos, e por noz hers, et por

Digitized by Google

mont, à la Rochelle, à Châtelaillon et à Benon. La langue d'oil était alors, du reste, celle de la cour d'Angleterre, et de nombreux Anglo-Français, vers cette époque, notamment Etienne de Langton, cardinal de St-Chrisagon, Thomas de Bailleul, Marie de France, Denis Pyram, Robert-Grossetête, évêque de Lincoln, Haveloc le Danois, Chardry et Adam de Ross, écrivaient dans cet idiome.

Or, il est peu croyable que, Savari ayant habité longtemps à la cour d'Angleterre sous Jean-sans-Terre et Henri III, et possessionné dans cette île, il n'ait point fait des poésies, lui, poëte distingué et fertile dans la langue de cette cour, qui était l'idiome habituel de son propre pays.

noz successors clamon quilé a dit visconte de Thoarz e à ses hers e à ses successors tot le héritage e la descendue devant dite o tote lor appartenances e o totes les choses qui porreint e devroint escheer por raison de fau Savari de Mauléon, for tant solement cou qui à non porreit e devroit escheer por dreit e à venir en aucun tens à nos hers par raison de la partie de iceles qui sont serors à moi Johana devant dite, si aucune de e les o tote morreint sans hers en tens qui est à venir. E ceste paix e cestes convenances nos e aus li diz viscons de Thoarz avom jure suis les seins evangeles à tenir e à garder leaument por nos e por noz hers, et por nos successors sans venir en contre. E est encore à savoir que li diz visconte de Thoarz noz a quité icele partie, que nos doussom mettre au plait e a rechat que il a feit au cunte de Peitirs dan devant dites choses. E si ol aveneit que rechat ou plaiz de mortemain fut fait au viage de moi Aimeric dauvant dit de choses devaunt dites, ge ni suis tenuz à rien mettre, mais après ma mort, ma devant dite femme, et mi hoir, e mi successor sunt tenu à mettre au plait e à rechat de mortemain segom nostre partie de suis nomée, que nos avom de choses, e segom cou qui nostre autre parçonir mettront au plait, et à rechat por eaus por raison de lor partie segum le usage e la costume dau pais. E por cou que nos Aimeris e Johana dauvant dite, e nostre heir, e nostre successors ne poissom en aucun tens venir en contre ceste choses, nos en donom à dit visconte de Thoarz e à ces hers e à ces successors cestes présentes lettres saalées de nos seus en garantie de vérité. Ceu fut fait en l'an de l'Incarnation nostre Seignor Jhésu-Crist 1254 au mois d'octoure. Original orné de deux sceaux, l'un perdu, et l'autre ayant d'un côté les armes des Rochechouart et de l'autre un cheval.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, venons à l'appréciation littéraire du personnage dont nous venons de dérouler la vie.

Les poésies romanes de Savari de Mauléon ont été jugées diversement. Si le Monge ou Moine de Montmajour, le fléau des troubadours, *lous flagel del troubadours*, le traite sévèrement, comme il le fait pour plusieurs autres de ces poëtes ; d'autres écrivains, Nostradamus, St-Cesary, le Monge des îles d'Or, Millot, Raynouard et l'abbé de la Rue, jugent bien autrement ce grand de l'époque, qui non-seulement écrivait, mais distribuait des prix et des récompenses à ceux qui se distinguaient dans la gaie science. Un savant qui écrivait peu loin d'ici, au milieu du XVIIIe siècle, Arcère (1) n'a-t-il pas prouvé que Savari de Mauléon avait bien rendu les peines de l'amour dans ces vers :

O cor ingrat rudé è inesourablé,
Plus dur cen fés à plegâr qu'un gros aubré
Couro aura fin vers mi tu crudel tat !

Les traduisant ainsi :

Cruelle, quels chagrins tu coûtes à mon cœur !
Sous les efforts des vents l'arbre devient flexible,
Mais rien ne te fléchit. Mon amour, ma douleur
Ne te rendront jamais sensible.

Il y a là du trait et de la pensée. On doit donc le reconnaître, malgré le peu d'aptitude que nous ayons, hommes venus bien des siècles après un poëte du XIIIe siècle, à juger ses productions que nous entendons à peine, il y a dans les poésies de celui qui a illustré le nord du Poitou un véritable talent. Peut-il en être autrement, quand ces productions littéraires ont reçu un accueil distingué dans leur temps? Reconnaissons donc à Savari de Mauléon, que Hugues de St-Cyr, auteur d'une vie manuscrite de notre troubadour, appelle *le maître des braves* et *le chef de toute courtoisie*, un

(1) *Hist. de la Rochel.*

Digitized by Google

véritable talent poétique, comme une bravoure et une habileté militaire et politique à toute épreuve. Beau chevalier, vaillant, courtois, docte et libéral, ami des dames et de ceux qui les aimaient, peut-on s'étonner des succès en tout genre du personnage sur lequel je viens aussi fixer l'attention?

En terminant cet article, je me permettrai encore quelques considérations générales sur le personnage dont je viens de dérouler la vie entière. Elle fut pleine d'action, de faits et de gloire, cette existence d'un homme de notre terre du Poitou, au XIIIe siècle. Sans doute, tout n'est pas à louer dans ce que j'ai fait connaître, et ces changements successifs de parti ne sont pas ce qui doit paraître le moins extraordinaire dans les faits que j'ai signalés. Mais qu'on songe à ces deux qualités qui alors semblaient se contredire, plus que cela, qui étaient souvent en opposition formelle, le titre de Français et celui d'Aquitain ou de natif du Poitou. D'après l'un, on se rattachait directement à la couronne de France et aux rois de la descendance des comtes de Paris, et, par l'autre, on tenait comme légitimes souverains, sauf l'hommage de ceux-ci à la couronne de France, les descendants de notre Aliénor d'Aquitaine, les Plantagenets. Ensuite Mauléon fut sans doute un véritable pirate, dévastant, pillant et spoliant les habitants du pays contre lequel il combattait; mais il n'y avait dans cette conduite rien de contraire aux règles ordinaires des guerres du moyen-âge, bien autrement dévastatrices encore que les guerres de nos jours (1). En un mot, voyons dans Savari de Mauléon, le poëte, l'homme d'Etat, l'homme de guerre sur terre et l'homme de guerre sur mer. Or, quelle capacité, quel génie même suppose dans un homme un récit de faits comme celui que je viens

(1) J'en excepte pourtant les *razzias* que nos troupes font en Algérie. Cette sorte de guerre est sans doute obligée, mais ce n'en est pas moins un retour vers la barbarie, comme on l'a dit à la tribune de la Chambre des députés.

Digitized by Google

de faire! Ne doit-on pas même croire que ces armements maritimes faits en Poitou durent être un stimulant à une industrie qui influe tant dans l'équilibre social et politique? Savari de Mauléon fut donc une des gloires de son siècle, comme il est une des gloires du Poitou, qui doit s'enorgueillir d'avoir fourni un personnage aussi réellement grand (1).

DE LA FONTENELLE.

(1) On trouve dans le 18e vol. de l'*Histoire littéraire de France*, publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un article sur Savari de Mauléon, dans lequel M. Em. David indique, par le passage suivant, l'origine du personnage dont je viens d'esquisser la vie politique : « Savaric était fils de Raoul de Mauléon, vicomte de Thouars, et d'Alipse, fille d'Hugues *de Podio Fagi*, seigneur de la maison de Lusignan. D'autres disent que son père se nommait Ebles. Son aïeul paternel était Gui, comte de Thouars, et son aïeule Constance, fille de Geoffroy, duc de Bretagne, que Gui avait épousée après la mort d'Hadélia, sa première femme. » Je m'étonne de trouver dans un tel livre un alinéa qui contient plus d'erreurs historiques que de lignes. L'auteur, il est vrai, s'est appuyé sur la chronique des comtes de Poitou, insérée dans le tome 18 du Recueil des historiens des Gaules, document dont j'ai prouvé la fausseté dans mes *Recherches sur les chroniques du monastère de St-Maixent*. Cette citation démontre combien était fondée ma réclamation, qui avait pour but de placer un extrait de ma dissertation dans la suite du travail de dom Bouquet, pour avertir de ne pas se servir d'un travail fait de complaisance pour certaines familles. Qu'on juge, en effet, l'utilité d'une telle insertion, quand on voit un homme du mérite de M. E. David imprimer, sous le patronage du corps le plus savant du monde dans sa spécialité, qu'un Raoul de Mauléon a été vicomte de Thouars; que la famille du Puy-du-Fou, *de Podio Fagi*, était une branche de la maison de Lusignan; que Savari de Mauléon avait eu pour mère Alipse du Puy-du-Fou, pour aïeul Gui, comte de Thouars (il n'y a pas eu de comte de Thouars), et pour aïeule Constance de Bretagne, etc. Ce sont là les principales fables que je devais relever, sans parler des autres que je ne puis indiquer ici à défaut d'espace.

Digitized by Google

HONFLEUR

PENDANT LA LUTTE ANGLO-FRANÇAISE.

L'histoire monographique de la ville de Honfleur a été récemment écrite par un des collaborateurs à cette Revue. Nous en relèverons ici ce qui appartient à la spécialité de ce recueil.

La fin de la souveraineté des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, par la réunion du duché au royaume de France, après la confiscation prononcée contre Jean-sans-Terre, est l'époque où la ville de Honfleur commence à figurer dans l'histoire. « Elle ouvrit ses portes aux troupes de Philippe-Auguste. »

Enveloppée dans les forêts de Tonques, avait-elle été oubliée? Dans la tranquillité qu'elle devait à son obscurité, simple réunion de pêcheurs d'abord, sa population s'était-elle accrue en silence au point d'être devenue, en 1204, une ville assez importante déjà pour être mentionnée, lorsque la Normandie est de nouveau, après trois siècles, réunie à la France? Ce sont des questions dont il est probable qu'on n'aura jamais une solution satisfaisante. Quelques monuments donneront lieu à des inductions plus ou moins vraisemblables, mais on ne peut espérer trouver quelques-uns de ces documents positifs, sur lesquels seuls l'historien peut appuyer ses récits.

Passons donc, et ne recherchons quelle part Honfleur a prise dans ces longues luttes entre la France et l'Angleterre que depuis 1204, époque où, comme il vient d'être dit,

Digitized by Google

Philippe-Auguste s'en empara, jusqu'en 1450, où, quelques jours avant la bataille de Formigny, qui décida l'évacuation de la Normandie, les Anglais remirent la ville à Dunois, et allèrent rejoindre à Caen le duc de Sommerset, tandis que quelques-uns d'eux retournèrent directement en Angleterre.

Malgré cette citation de 1204 que nous venons de rapporter, nous ne trouvons encore quelque mention de Honfleur, nous ne voyons de titres anciens qui s'y rapportent qu'en 1260. Alors Catherine de Say aumôna l'abbaye de Fontenay d'une rente de quarante sols, à prendre sur la prévôté d'Honifle, laquelle faisait partie de la baronnie de Roncheville, laquelle baronnie exerça sur la ville une suzeraineté qui dura longtemps. Catherine de Say prit dans l'acte de cette donation le titre de *maréchale de France*, « du consentement de son seigneur et mari, Henri, maréchal de France. » Ce seigneur était Henri II Clément, dont l'aïeul, Henri I Clément, était en 1204 sous les murs de Rouen avec Philippe-Auguste, probablement aussi sous ceux de Honfleur, lorsque cette ville ouvrit ses portes au roi de France, qui l'aurait gratifiée de cette prévôté, comme il lui donna la baronnie d'Argentan, une des nombreuses terres confisquées sur Jean-sans-Terre.

Ce n'est, à bien dire, que depuis 1346 que l'on peut suivre avec certitude l'histoire de Honfleur.

Après avoir débarqué à la Hougue, Édouard III s'empara de la basse Normandie, puis se dirigea d'une part sur le Vexin, de l'autre, par la haute Normandie, sur la Picardie où il gagna la fameuse bataille de Crécy. Chemin faisant, ses troupes prirent et pillèrent Honfleur; mais il ne paraît pas qu'elles s'y soient arrêtées.

Lorsque, dix ans après, le duc de Lancaster reparut en Normandie, il n'est fait mention que de l'occupation par les Anglais de Lisieux et de Pont-Audemer. Honfleur n'est pas

Digitized by Google

cité au nombre des villes et châteaux qui devaient être remis au monarque anglais, par suite du traité de 1359, signé par le roi Jean, prisonnier à Londres, après la bataille de Poitiers, quoiqu'on y trouve le château de Bonneville sur Touques qui n'en est que peu éloigné. Toutefois c'est à Honfleur, qu'après le traité de Bretigny, le roi anglais, qui s'était tenu à Chartres pendant les négociations, vint s'embarquer avec ses enfants, le 29 mars 1360. C'est le lieu qu'indiquent les chroniques de France, et nous croyons devoir le citer après elles, quoique Froissard dise Harfleur, accoutumé qu'il était à cette confusion de noms, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, notamment à propos de Binot Paulmier, que le chroniqueur picard fait naître à Harfleur, quand il est évident que ce navigateur naquit à Honfleur.

Les Anglais avaient presque entièrement évacué la France en exécution de ce traité; mais les compagnies franches persistaient à occuper Honfleur, dont elles s'étaient mises en possession. Ce ne fut qu'à prix d'argent qu'on put les en faire déguerpir en 1361.

Dans une dissertation (1) on a dit pourquoi l'on croyait que c'était aussi à Honfleur qu'avaient eu lieu les deux armements d'Yvain de Galles, en 1372; lorsqu'il alla d'abord conquérir Guernesey, qu'il abandonna aussitôt, et lorsqu'en second lieu, il fut joindre la flotte castillane et guerroyer en Saintonge où il trouva la mort. On ne reviendra pas là dessus.

Jean de Vienne était amiral de France et gouverneur de Honfleur, lorsqu'en 1387, Charles VI, voulant profiter des troubles de l'Angleterre, fit armer en ce port une flotte qui avait à bord 6,000 hommes d'armes, 2,000 arbalétriers et 6,000 gros varlets. Citons M. Vérusmor, qui a eu la bienveillance de nous communiquer ce résultat de ses recherches. En ce temps une flotte anglaise et flamande se présenta sur la

(1) Cette dissertation est encore inédite.

Digitized by Google

rade; l'escadre française, renforcée par les marins de Honfleur, l'aborda avec courage et résolution, la mit dans une déroute complète, coula et prit plusieurs de ses navires, et fit prisonnier l'amiral anglais Hugues Spencer, qui fut conduit à la tour de Rouen.

Après ce brillant fait d'armes, il faut franchir un espace de 30 ans avant de retrouver mention de Honfleur.

Le 1er août 1417, Henri V vint débarquer à Touques, s'empara du château de Bonneville, marcha sur Caen, dont, quoique arrivé le 18, il ne put se rendre maître que le 4 septembre; puis, revenant sur ses pas, et rangeant successivement le pays intermédiaire à son obéissance, il vint le 4 février mettre le siége devant Honfleur. La ville était défendue par une garnison de 400 hommes, commandés par sept à huit seigneurs du pays qui s'y étaient renfermés. Elle soutint un siége de trente-six jours, et fut obligée de se rendre.

Pendant que les Anglais l'occupèrent, ils se répandirent dans les campagnes, portant partout la désolation et la mort. Les habitants s'enfuirent d'abord devant eux; mais enfin, réunis par le désespoir, ils fondirent sur ces déprédateurs et les taillèrent en pièces dans un vallon de la commune de Fatonville, qui en a retenu le nom de *Val-aux-Anglais*. Leur déroute fut telle, qu'à peine s'en échappa-t-il un pour en porter la nouvelle à Honfleur. Le cartulaire de St-Gilles, qui rapporte cet événement, n'en cite point la date; il se borne à dire que ce fut sous le règne de Charles VII.

Rouen était revenu en 1444 sous la puissance du roi de France. Au nombre des conditions auxquelles les Anglais furent obligés de consentir en quittant la capitale de la province, était la remise au roi Charles de plusieurs villes, parmi lesquelles celle de Honfleur était dénommée. Mais le chevalier de Courson, qui y commandait, refusa de la quitter, malgré la notification qui lui fut faite de la capitulation,

Digitized by Google

signée à Rouen par le duc de Sommerset. Par suite de ce refus, le sire de Talbot, un des otages fournis par le duc, resta prisonnier.

Le roi Charles, poursuivant ses succès dans la haute Normandie, venait de prendre Harfleur le 1er janvier 1449-1450, et avait consenti, par la capitulation, que la garnison anglaise, qui évacuait la place, fût transportée à Honfleur. Il fit passer son armée en divers lieux sur la rive gauche du fleuve, la suivit bientôt lui-même, et vint s'établir, le 14 janvier, à l'abbaye de Grestrain, à deux lieues de Honfleur, dont le siége commença le 17. On fit des tranchées, des mines; on établit des batteries.

Les assiégés cependant, auxquels le duc de Sommerset avait laissé un renfort de 400 hommes de choix en opérant sa retraite sur Caen, et qui venaient de recevoir la garnison de Harfleur, se défendirent vigoureusement de leur artillerie et de leurs traits. Les assiégeants perdirent quelques hommes, parmi lesquels on regretta le bailli de Montargis, Guillaume Bournigan, et Jehan de Blanchefort, écuyer du pays de Berry. Voyant enfin qu'ils ne pouvaient espérer de secours du dehors, tandis que les habitants étaient exaspérés contre eux, les Anglais sollicitèrent et obtinrent une suspension d'armes, et fournirent des otages, sous la promesse de rendre la place le 18 février, s'ils n'étaient secourus. Ce jour-là, l'anglais Thomas Gouet, qui en avait pris le commandement, la remit au comte de Dunois, à qui Charles VII la confia. Une partie de la garnison anglaise alla rejoindre à Caen le duc de Sommerset, les autres retournèrent par mer en Angleterre (1).

(1) La Revue anglo-française, 3e vol., p. 122, donne une liste des *places conquestées de nouvel en Normandie*. Honfleur y est mentionné, mais n'est qualifié ni ville ni chastel, lorsque d'autres moins importantes aujourd'hui y sont portées comme villes.

Digitized by Google

Honfleur avait été occupé par les Anglais durant trente-un ans.

Le 15 avril suivant eut lieu la bataille de Formigny.

La Normandie respirait enfin, après une si longue tourmente. Mais parmi la noblesse du pays il se trouvait des chevaliers qui avaient des vengeances personnelles à exercer contre les Anglais. Ils sollicitèrent le roi de profiter de leurs querelles intestines pour leur rendre chez eux une partie du mal qu'ils avaient fait chez nous. Le roi se refusa à aucune opération directe, mais ne s'opposa point à une entrepise particulière. En conséquence, la noblesse normande réunit à Honfleur 4,000 hommes de combat. On y comptait : Robert de Flocques, Bailly d'Évreux, Thibaut de Tharmes, Bailly de Chartres, messire Guillaume Cousinot, Bailly de Rouen, Jacques de Clermont, Bailly de Caen, messire Jehan de Brézé, Bailly de Gisors, messire Jehan, seigneur de la Heuse; Jean Carbonnel de Canisy, seigneur de Cezannes; Raoul, seigneur de Barilly; David Bronchard, lieutenant de Monseigneur le comte d'Eu. Cette armée, commandée par Pierre de Brézé, général de Normandie, partit de Honfleur pour les côtes d'Angleterre le jeudi 25 août 1457. Contrariée par le mauvais temps, elle ne put aborder que le dimanche 28, à deux lieues de Sandwich. Elle prit cette ville d'assaut, la mit à contribution; puis, embarquant ses prisonniers sur trois navires de guerre et quelques navires marchands trouvés dans le port, elle repartit chargée de butin et de richesses. Elle arriva dans les premiers jours de septembre à Honfleur, où les prisonniers furent retenus et les prises partagées. La perte du sénéchal, dans cette expédition, avait été de trente hommes; celle des Anglais de plus de trois cents.

Dans les divisions intestines auxquelles l'Angleterre était toujours en proie, le comte de Warwich, battu par Édouard IV, vint mettre sa flotte en sûreté dans les ports de

Digitized by Google

Honfleur et Harfleur. Louis XI lui fournit quelques secours sous les ordres de Louis de Bourbon, amiral de France et gouverneur de Honfleur, qui les conduisit en Angleterre le 31 juillet 1470, et revint sans avoir rencontré la flotte anglaise que le vent avait dispersée.

Cependant Édouard avait ostensiblement déclaré la guerre à la France. Le 6 avril 1475, Louis XI ordonna l'armement de toute la marine de Normandie. Le roi vint le 16 juin s'assurer de l'exécution de ses ordres. L'escadre partit peu après, mais rentra dans les premiers jours de juillet, une trève de sept ans ayant été conclue sur ces entrefaites entre les deux rois.

Elle n'était pas expirée, quand en 1480 une autre expédition navale fut armée à Honfleur, sous les ordres d'un sieur Coulon, vice-amiral, un des plus habiles marins de son temps.

De cette époque jusqu'en 1545 la paix ne fut plus troublée entre la France et l'Angleterre que pendant un an, en 1513. Mais la guerre reprit sous François I avec une nouvelle ardeur; ce prince fit armer alors dans les ports de Honfleur, Harfleur et le Hâvre, fondé depuis à peu près trente ans, une flotte de cent cinquante gros vaisseaux ronds, et soixante plus légers nommés flonius. Il ordonna que vingt-cinq galères passassent de la Méditerranée dans l'Océan. Dix caraques génoises devaient s'y joindre. Au nombre des vaisseaux ronds était *la Maîtresse*, un de ceux armés à Honfleur, sur lequel le vice-amiral de la Meilleraye était embarqué. Cette armée partit le 6 juillet suivant du Bellay et quelques autres historiens, le 25 juillet suivant Masseville, et alla chercher les Anglais qu'elle atteignit bientôt. Battre l'ennemi, s'emparer de l'île de Wight, débarquer à Portsmouth, chasser devant soi les troupes qui s'opposaient à son entreprise, fut l'affaire de peu de temps, et l'amiral d'Annebault, couvert de gloire,

Digitized by Google

vint bientôt rendre compte de sa brillante campagne au roi.

Honfleur depuis ne vit plus l'ennemi. Il ne prit plus part aux guerres qui suivirent que par les armements qui y furent effectués, par ceux de ses habitants qui concoururent, soit par terre, soit par mer, à la défense de la patrie ; et des uns et des autres, plusieurs figurent d'une manière très-honorable dans ces listes de noms qui, pendant un long espace de temps, furent remarqués dans les contrôles de nos régiments, ou sur les rôles d'équipage de nos vaisseaux.

THOMAS (*de Honfleur*).

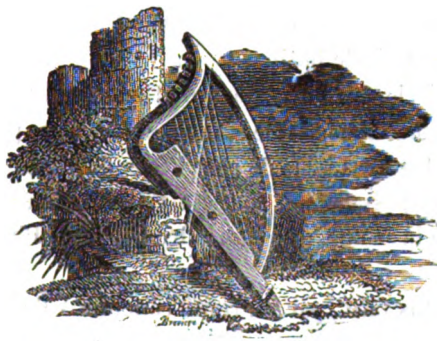

Digitized by Google

COMBAT DE LA FORÊT DE BRIX, EN 1379.

Lors de la conquête d'Angleterre par le duc Guillaume, en 1066, la Normandie se trouva comme incorporée au nouveau royaume du conquérant : en 1204, Philippe-Auguste la réunit à la France; mais les rois anglais, qui regrettaient cette grande et riche province, firent de longs et fréquents efforts pour y rentrer.

Durant la minorité de saint Louis, une puissante invasion ravagea le midi de la province. Les Anglais poussèrent jusqu'à Bélesme, dans l'arrondissement de Mortagne, et se retirèrent chargés de butin.

Dans le siècle suivant, Édouard III descendit à la *Hougue* avec une armée formidable. Aucune force ne put lui être opposée. Il traversa plus de cent lieues de pays, renversant tout sur son passage, et battit à Crécy l'armée française, supérieure à la sienne, et commandée par le roi Philippe en sa personne.

Dix ans plus tard, par un traité conclu à Valognes, et qui se trouve en entier dans une collection de dom Martenne, le Cotentin fut cédé à Charles de Navarre par le fils de Philippe, Jean le Bon, qui, l'année suivante, fut défait et pris par les Anglais à la bataille de Poitiers. Cette cession soumit nos ancêtres à une domination étrangère; pendant longtemps leur pays fut occupé par des garnisons anglo-navarraises.

Sans nous arrêter aux différends qui s'élevèrent entre Charles le Sage et Charles le Mauvais, et qui, pendant les quinze années qui suivirent la bataille de Cocherel, rem-

Digitized by Google

plirent le Cotentin de ruines et de dévastations, disons aussi brièvement que possible qu'en 1379 le connétable du Guesclin, chargé de mettre à exécution l'arrêt prononçant confiscation de tous les biens que le Navarrais possédait en Normandie, soumit en courant tout le pays, à l'exception de Gavray qui fit une belle résistance, et vint mettre le siége devant Cherbourg; mais que ce port, ouvert aux Anglais, leur donnant liberté de faire entrer chaque jour dans la place des vivres et des renforts, le connétable se retira après quatre mois d'efforts inutiles, laissant ses troupes en cantonnement à Montebourg, à Saint-Sauveur, à Carentan et aux Ponts-d'Ouve, afin de surveiller les opérations de la garnison de Cherbourg et d'empêcher ses excursions.

Le commandant de toutes ces forces était Guillaume Desbordes, dont le quartier général était à Montebourg. Ses troupes rencontraient souvent les Anglais. C'étaient journellement des bravades, des défis, des escarmouches et de petits combats. Enfin, John Harleston, parti de Southampton avec 300 archers d'élite, étant venu débarquer à Cherbourg, les Anglais se mirent en campagne, et rencontrèrent Desbordes et les Français dans un lieu alors couvert de bois, que nos pères ont vu défricher il n'y a pas plus de 60 ans.

Laissons un écrivain contemporain raconter les circonstances de ce terrible combat.

« Tant chevauchèrent l'un sur l'autre que messire Guillaume Desbordes se partit une matinée de Montbourg, et toute sa garnison, en volonté de chevaucher devant Cherbourg et combattre messire Jean de Harleston, s'il le pouvoit attirer aux champs. Si s'en vint bien ordonné et appareillé avec toute sa puissance, tant de gens d'armes comme d'arbalétriers, et de gens à pied. D'autre part messire Jean de Harleston, qui rien ne savoit du fait des François, eut volonté aussi de chevaucher ce jour : se fit sonner ses trompettes et

Digitized by Google

armer tous ses gens d'armes tant de cheval comme de pied, et tout aller aux champs, et ordonna qui demeureroit en la forteresse; puis chevaucha en grand arroy et bonne ordonnance, comme celui qui bien le savoit faire; et ordonna messire Jean Worsley avec les gens de pied pour eux mener et conduire; après ce ordonna ses coureurs. Ainsi avoir fait messire Guillaume Desbordes; et tant chevauchèrent en cette manière de l'un et de l'autre, que les coureurs se trouvèrent, et s'entrechevauchèrent de si près, que les coureurs Anglois virent et avisèrent à plein les François, et aussi les coureurs François trouvèrent et avisèrent les Anglois, et se retira chacun à son côté, rapportant la vérité des ennemis.

» Lors furent les deux capitaines joyeux, car ils avoient trouvé ce qu'ils cherchoient; car ils désiroient moult à trouver l'un l'autre. Quand les deux capitaines eurent ouï le rapport de leurs coureurs, chacun recueillit ses gens bien et sagement, et firent développer leurs pennons en approchant l'un de l'autre, et étoient les gens de pied Anglois avec les gens d'armes. Sitôt qu'ils furent entrapprochés si près que à un trait d'arc, les François mirent pied à terre; et aussi firent les Anglois. Adonc commencèrent archers et arbalétriers à tirer fort et roidement, et gens d'armes à approcher; les glaives au poing, abaissés, rangés et serrés si près que plus ne pouvoient. Lors attaquèrent-ils de tous côtés, et commencèrent à pousser, à bouter et férir de glaives et de haches et d'épées: là eut dure bataille, forte et bien combattue: là vit-on gens d'armes éprouver leurs prouesses. Là étoit messire Guillaume Desbordes armé de toutes pièces, une hache en sa main, et frappait à dextre et à sénextre: tout ce qu'il atteignait à plein coup, il ruait par terre: là fit-il tant d'armes et de prouesses de son corps que à toujours il en doit être loué et prisé; et ne demeura mie en lui qu'il ne mit tous les Anglois à déconfiture. D'autre part messire Jean Har-

Digitized by Google

leston, capitaine de Cherbourg, se combattait bien et vaillamment une hache en sa main, pied avant l'autre. Et bien y besognait, car il avait à dure partie à faire et durs combattants. Là eut maintes vaillantises faites ce jour, maintes appertises d'armes, maintes prises et maintes rescousses : qui étoit abattu, c'étoit sans relever. Là eut maint homme mort et navré et mis à grand meschef : là fut messire Jean Harleston porté par terre en très-grand'aventure de sa vie; mais par force d'armes il fut délivré et relevé.

» La bataille dura longuement et moult fort fut combattue et bien continuée, tant d'un côté comme d'autre, et ne l'eurent mie les Anglois davantage; car il y en eut plusieurs morts et navrés et blessés douloureusement; et aussi pareillement des François. Finalement les Anglois se combattirent si longuement et de si grand cœur, qu'ils obtinrent la place : et furent les François déconfits et morts ou pris. Petit s'en sauva de gens d'honneur; car ils s'étoient si fort combattus et mis si hors d'haleine et de puissance qu'ils n'avoient nul pouvoir d'eux partir; mais vouloient tous mourir ou vaincre leurs ennemis. Là fut pris messire Guillaume Desbordes en bon ordre d'un écuyer de Hainault, appelé Guillaume de Beaulieu, appert homme d'armes et qui grand temps avoit été Anglois ès forteresses de Calais, et étoit arrivé de Crasignies. A celui-ci se rendit dolent et courroucé de ce que la journée n'avoit été pour lui. Là vit-on Anglois mettre François à grand meschef, et plusieurs François prisonniers en la fin de la bataille, et maint gentilhomme mort, de quoi ce fut pitié.

» Quand les Anglois eurent les morts dépouillés, messire Jean Harleston et les siens se partirent de la place et emmenèrent leurs prisonniers et leur gain arrière dedans Cherbourg. Si pouvez bien croire que les Anglois menèrent grand'joie cette nuit de la bataille, aventure et journée que

Digitized by Google

Dieu leur avoit donnée : si fut le dit messire Guillaume Desbordes grandement fêté, conjoui et aise de ce qu'on put faire, car sa personne le valoit bien. Cette déconfiture fut entre Montbourg et Cherbourg, le jour Saint-Martin le Bouillant, l'an 1379.

» Quand le roy de France seut ces nouvelles que la garnison de Montbourg et son capitaine étoient morts et pris, et que le pays étoit moult effrayé de cette déconfiture, le roy, comme sage et bien avisé et pourvu en tous ses affaires, y pourvut tantôt de remède et envoya sans délai à Montbourg grands gens d'armes de rechef pour garder les frontières et les forteresses et le pays à l'encontre de la garnison de Cherbourg. Et furent chefs de ces gens d'armes de par le roy de France messire Jean de Vienne et messire Hutin de Bremelles; et tinrent les marches à l'encontre des Anglois. Mais depuis par l'ordonnance du roy de France, ils abandonnèrent Montbourg et tout le pays et tout le clos de Cotentin qui étoit le plus gros du monde, et fit-on toutes les gens, hommes et femmes aller hors du pays dudit clos de Cotentin, et abandonnèrent villes, maisons et possessions, et se retirèrent toutes ces gens par deça le clos que on dit de Cotentin; et tinrent les François frontières au Pont Douve, à Carentan, à Saint-Lô et par toutes les marches sur le clos de Cotentin. »

Une circonstance que nos lecteurs nous sauront gré de leur rappeler, d'autant plus qu'elle est encore un trait de l'antique esprit chevaleresque qui dès lors allait se perdant de jour en jour, c'est que quand les combattants eurent mis pied à terre pour s'ôter tout espoir de retraite, un seul chevalier français, nommé Lancelot de Lorris, se tint sur son coursier et demanda une *jouxte* en l'honneur de sa dame; un Anglais accepta le défi, et Lancelot fut tué. Ce fut dommage, dit le chroniqueur, *car il étoit apert chevalier, jeune, poli et moult fort amoureux.*

Digitized by Google

Ce combat fut livré dans la forêt de Brix, le 4 juillet 1379. Les deux corps de troupes avaient suivi la route de l'Arche de Chiffrevast à la glacerie de Tourlaville. Cette route, la plus directe qui existe, était très-fréquentée dès le temps des Romains, qui avaient un camp considérable à Tourlaville. Le lieu, théâtre de la mêlée, est appelé dans Froissard le *Pastoy-des-Bois*. Ce nom ne se trouve plus aujourd'hui ; mais l'ancien curé de Brix, le vénérable M. Feret, qui avait passé une partie de sa vie au château de Rochemont, avait reconnu ce lieu pour un point voisin de la Boissaye et de Rochemont, dans un reste de bois appelé le *Pastry-ès-Bœufs*, nom très-analogue à celui qu'on trouve dans Froissard. Le nom de l'*Ecocheux*, que porte aujourd'hui cet endroit, indique dans le langage local le lieu d'un combat à outrance.

Peu de temps après, Charles V envoya, pour remplacer les vaincus, quelques troupes sous les ordres du seigneur de Bremailles, qui se fortifia dans Montebourg. Néanmoins les Anglais restèrent maîtres de la campagne. D'ailleurs, la plupart des forces qui étaient dans le Cotentin furent rappelées pour faire partie d'une expédition bien plus considérable, celle où mourut du Guesclin ; les seules garnisons de Saint-Lô et de Carentan furent conservées. Les habitants de la presqu'île, exposés à la merci des Anglais, abandonnèrent leurs possessions et allèrent s'établir dans d'autres parties de la basse Normandie, de sorte que ce fertile territoire fut entièrement dépeuplé.

N.... (*de la Manche*).

Digitized by Google

LES DERNIERS PLANTAGENETS DANS LES ENVIRONS DE ST-OMER.

« La terre manque aux Anglais, et non la haine. » CHATEAUBRIAND.

L'exemple d'Édouard III avait enflammé Henri V ; il rêvait même encore une fortune plus brillante, puisqu'il voulait ravoir au moins tout ce qu'avait possédé Henri II. Bientôt la bataille d'Azincourt, perdue par excès de vanité et de confiance, rappelle le désastre de Poitiers. Alors le nouvel astre d'Albion, se disant appelé par la Providence, attaque aussi la légitimité des Capétiens, et prétend se substituer à leur place et à leurs droits.

En 1420, toutes les notabilités de St-Omer prêtèrent le serment d'observer le honteux traité de Troyes, ce qui fut attesté par Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne. A cette époque, les bourgeois de cette cité avaient franchise et liberté en Angleterre. Leurs biens ne pouvaient y être arrêtés, et leurs successions appartenaient librement à leurs héritiers.

Peu de temps avant sa mort, Henri V fit publier à St-Omer la défense de recevoir les espèces frappées par le roi Valois, comme étant de moindre valeur que les siennes.

Henri V passa par Thérouanne et Fauquembergues..... « Alors la France se sent France.... » Le conquérant meurt, et la fille de Charles VI ramène son cadavre par Thérouanne, en attendant le retour de son débile successeur. Bedford gouverne ensuite la France..... Il se marie à Thérouanne avec la fille du comte de St-Pol, et fait présent de deux belles cloches à la cathédrale de la capitale de la Morinie. Toutefois

Digitized by Google

son orgueil l'aveugle.... les fleurs de lis vont tomber de ses armes, et le vainqueur d'Azincourt gémira dans son cercueil. Déjà Philippe le Bon avait été mécontent du manque de courtoisie que, du vivant de son père, lui avait témoigné à St-Omer le duc de Glocester, le fils de celui qui était venu en cette ville en 1396, lors des fiançailles de Richard II; et, malgré le grand succès de Verneuil et l'inique supplice de Jeanne d'Arc, Bedford, en se brouillant à St-Omer, en 1433, avec le duc de Bourgogne; en commettant cette haute imprudence dans cette ville, où, tandis qu'il était encore beau-frère de ce prince, il avait reçu le vin d'honneur du magistrat, le bouillant Bedford contribua particulièrement à sauver la France. La paix d'Arras ne tarda pas à être conclue, et le duc d'Orléans revit enfin sa patrie.

Cependant Henri VI, loin de régner sur les Français, avait fini misérablement sa carrière dans la tour de Londres. Les Anglais toutefois ne nourrissaient pas moins leurs projets de conquête sur la France, et l'héritier de la Bourgogne travaillait depuis longtemps à les rappeler dans le royaume. Lorsque Édouard IV débarqua pour s'unir au Bourguignon, c'était encore dans l'intention de démembrer la monarchie, sinon d'en ravager les provinces. Il était accompagné des frères du célèbre Warwick, du duc de Clarence et du duc de Glocester, le buveur de sang, l'odieux Richard III, nom le plus malheureux de l'histoire de sa nation, le précurseur de Cromwel.

Édouard IV et le duc Charles s'acheminèrent ensemble de Calais par Guisnes et St-Omer, et il paraît que ce fut avec une profonde irritation que le destructeur des Lancastre remarqua qu'au lieu de lui ouvrir les villes qui étaient à lui, le rival de Louis XI y entrait seul et lui en faisait fermer les portes. Néanmoins le roi d'Angleterre pénétra dans la ville de St-Omer en juillet 1575, d'après nos archives; il séjourna

Digitized by Google

ensuite deux nuits sur le champ de bataille d'Azincourt, et il éleva près de Fauquembergues une tente, *la plus belle de jamais.* — Le 5 janvier 1470, il avait, d'après Turpin, soupé à Aire, avec Marguerite d'York, sa sœur, veuve de Philippe le Bon.

Édouard IV, dans son illusion de s'emparer de la France, avait renoncé en faveur de Charles le Téméraire à l'hommage de la Flandre et de l'Artois; celui-ci l'avait fait descendre malicieusement, et le roi de France, voyant l'affaire, « si bon vin lui donna, que l'autre sans rien faire, content s'en retourna. »

Édouard d'York s'était avancé en France avec une puissante armée, mais ce n'était ni Édouard III, ni le Prince-Noir, ni Henri V...

C'est vers cette époque que Louis XI envoya à St-Omer et en ses environs Philippe de Commines, qu'il appelait l'annaliste de son temps, pour essayer de lui gagner des partisans.

On raconte qu'en 1440 Édouard IV, ayant appris que Louis XI se disposait à assiéger sérieusement Aire et St-Omer, fit savoir à ce monarque que, s'il persistait dans sa résolution, il passerait la mer avec une armée pour défendre ces villes.

La division n'est malheureusement pas rare entre les frères; on connaît la fin des derniers Plantagenets : Marguerite d'Anjou fut vengée par les propres fureurs de ses ennemis !

H. PIERS (*de St-Omer*).

Digitized by Google

LE DERNIER REJETON DE LA ROSE BLANCHE A SAINT-OMER.

« Il y a des familles que la destinée semble persécuter. » — Les vieux proverbes disent quelquefois la vérité.

La fortune avait caressé tour à tour les maisons de Lancastre et d'York, et le xve siècle, si fertile déjà en grands événements, avait même reculé d'horreur en contemplant les sanglants débats des descendants du grand Édouard. — Henri VII était sur le trône; il avait puni l'infâme Richard III. — Son droit à tenir le sceptre d'Albion était-il incontestable? Ne dérivait-il pas des femmes, comme au reste celui d'Édouard IV; et Édouard III en avait-il invoqué un autre en envahissant la France? Par son alliance avec la fille d'Édouard IV, Henri VII avait su réunir à la vérité toutes les prétentions des branches si jalouses de leur suprématie, mais il se rappelait que Jean de la Pôle, vice-roi d'Irlande, avait épousé la sœur de ce même Édouard IV, et qu'il en avait eu plusieurs fils qui s'étaient acquis une haute réputation dans les armes; Jean, l'aîné, avait été tué en 1487, à la bataille de Stoke : restaient Edmond et Richard.

Lors de l'apparition de Perkins, les deux frères avaient quitté prudemment l'Angleterre, et s'étaient retirés, *un espace* de temps, dans la ville de St-Omer. Edmond accompagna ensuite Philippe le Beau, et une tempête le livra à son cruel ennemi. Sauvé d'abord par les supplications de l'archiduc, Henri VII, par son testament, ordonna à son successeur de le faire mourir; et celui-ci, avant son départ pour Thérouanne, lui fit trancher la tête, le 4 avril 1513, de crainte qu'en son absence le peuple ne lui déférât la cou-

Digitized by Google

ronne. Tel avait été le destin de son aïeul, le fameux duc de Suffolk, le ministre dévoué de Marguerite d'Anjou. — Pendant la durée de la détention d'Edmond à la tour de Londres, Henri VII avait voulu contraindre Philippe le Beau ainsi que le roi de France à l'extradition du dernier débris de la maison d'York, vivant alors paisiblement parmi les Audomarois. Toutefois, « il est bien difficile de ne pas se mêler un peu aux passions de son temps ; » il est donc avéré que Richard avait accepté un grade élevé dans l'armée française, et qu'il avait pris le surnom de la *Rose Blanche.* — Il la portait, comme plus tard la porta le prétendant. — Son rival couronné portait encore la *rose rouge.*

Des négociations furent ensuite entamées pour s'emparer de cette tête ardente. Qui peut pénétrer tous les mystères de l'histoire? Il paraît que l'archiduc finit par intimer l'ordre de son arrestation au gouverneur de St-Omer. Denis de Morbecque, l'un des descendants du chevalier trop célèbre qui prit le roi Jean à Poitiers, ne se rendit pas coupable de cette lâche concession. Il temporisa beaucoup... Après l'exécution d'Edmond, à laquelle on donna pour prétexte la saisie d'une correspondance criminelle entre les deux frères, Richard combattit vaillamment à la journée d'Enguinegatte, et quelques années après il parvint à augmenter l'armée de François Ier de plus de 6,000 lansquenets. Fatalité des événements! ce noble Anglais, ce digne ami des Audomarois, se disant toujours roi d'Angleterre, succomba glorieusement, non loin du roi chevalier, dans les champs désastreux de Pavie !

Un nouveau duc de Suffolk avait été créé; c'était Charles Brandon, le mari de la veuve de Louis XII. Les Audomarois le virent aussi dans leurs murs, à la suite de Henri VIII. Il présida ensuite à la sentence de mort d'Anne de Boulen..... Hélas ! l'infortunée Jeanne Gray était sa petite-fille !

H. PIERS (*de St-Omer*).

Digitized by Google

Bulletin Bibliographique.

ARCHŒLOGIA ou Mémoires de la Société des antiquaires de Londres.

Les mémoires publiés par la Société des antiquaires de Londres, sous le titre d'*Archœlogia*, sont peu connus en France. Affilié à cette savante compagnie (1), j'avais désiré connaître tous ses travaux, et, dans mon dernier séjour à Paris, j'ai eu la facilité de me satisfaire, la bibliothèque de l'Institut possédant la précieuse collection dont je vais rendre compte.

Je croyais que dans ces nombreux volumes in-4°, accompagnés de gravures et de cartes, j'aurais à mentionner beaucoup d'articles anglo-français. J'ai bientôt vu, au contraire, que le nombre en est assez restreint.

D'abord je trouve une lettre de Lethieullier (2) sur les antiquités de Bordeaux, et elle est ancienne, puisqu'elle se rapporte à l'année 1746.

L'auteur se trouvant à Bordeaux a recherché les traces du séjour des Anglais dans cette ville, capitale d'une contrée longtemps soumise à leur domination. Il déclare qu'elles sont insignifiantes, et, si on l'en croyait, un esprit de nationalité les aurait détruites. Avec une grande peine, Lethieullier aurait pu rencontrer un édifice rappelant des souvenirs anglo-français. Le seul antiquaire existant alors à Bordeaux, le frère Lambert, gardien des Franciscains, en le lui faisant connaître, lui aurait servi de guide. L'auteur de l'article indique ce religieux comme affable et communicatif, et engagé, avec quatre autres, à faire une histoire

(1) L'auteur de cet article a été nommé correspondant de la Société des antiquaires de Londres le 5 février 1839, et sur son diplôme se trouvent les signatures d'hommes bien connus dans le monde savant, ceux de MM. H. Hallam, Gurney, Hamilton, Th. Amyot, N. Carlisle, H. Ellis, Phillips, J. Gages, etc.

(2) T. Ier, p. 75 et s.

Digitized by Google

générale d'Aquitaine dont ils recueillaient alors les matériaux. Le couvent des Franciscains aurait été fondé, en 1249, par Henri III, roi d'Angleterre, dont la charte originale était conservée dans l'établissement. Mis sous le vocable d'Edward le Confesseur, sa statue était placée dans le cloître où apparaissaient les armes de France et d'Angleterre, trois fleurs de lis et trois lions, et, dans un endroit, celles de Richard, comte de Cornwal et roi des Romains, consistant dans un lion rampant, avec une bordure chargée de besants.

Le père Lambert montra à l'auteur de la lettre un manuscrit de 1600 environ, intitulé *la Bourgeoisie de Bordeaux*, où ce dernier trouva peu de chose, si ce n'est que Jean de Grailly, captal de Buch, propriétaire d'un hôtel dit de Puy-Paulin, le vendit à Edward, prince de Galles et duc d'Aquitaine; hôtel que ce même prince établit pour la résidence de ses lieutenants ou gouverneurs de la province. Cette habitation demeura affectée à cet usage tant que le pays demeura à l'Angleterre, et prit enfin le nom de Talbot, en souvenir du dernier gouverneur anglais. Enfin, lorsque ce dernier succomba à Castillon, la maison Talbot fut dévalisée entièrement, et les meubles brûlés, par suite de la haine qu'on portait aux Anglais. L'auteur du manuscrit parlait de cet hôtel comme étant l'ornement de la rue dans laquelle il se trouvait, à cause de sa belle architecture et surtout de son fronton où étaient des bas-reliefs représentant un combat entre des hommes d'armes, morceaux d'un goût exquis.

Le même manuscrit faisait connaître que, devenu maître de Bordeaux en 1453, Charles VII changea les armes de cette cité, qui étaient trois léopards d'or, un sous l'autre, en en effaçant deux, et en leur substituant un chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or, que la ville a continué de porter.

Lethieullier ne trouva là rien sur les médailles anglo-françaises frappées à Bordeaux, qui étaient alors si rares que l'auteur ne put pas s'en procurer sur les lieux. Seulement le père Lambert lui envoya à Paris une pièce de Richard II, duc d'Aquitaine. Néanmoins on voit l'auteur de la lettre extraire du manuscrit le passage suivant : « *Defuncta domina Blancha de Fuxo, quondam capitalissa de Bogio, presta à Pierre de Saint-Bourgois, e monnoyeur de Bourdeaux, cinquante deniers ou pièces d'or, nommées* LÉOPARDS, *quinquagintie denariorum aureorum vocatos* LEOPARDOS *de auro Burdigalensi.* »

Digitized by Google

Un document curieux est la lettre écrite le 20 octobre 1556 par le Prince-Noir à l'évêque de Rochester (1) relativement à la bataille de Poitiers; mais il est inutile de la reproduire ici, par la raison que M. Buchon en a donné la copie dans son édition de Froissart.

La description des anciennes peintures du château de Windsor représentant l'entrevue d'Henri VIII et de François Ier, en 1520, entre Guines et Ardres, au champ du Drap d'or (2), entre aussi dans le cadre de cette Revue. Mais il suffit seulement d'indiquer ce morceau, et de dire qu'un bas-relief placé sur une maison de Rouen (3) donne une cavalcade de François Ier à cette occasion, car on sait qu'au champ du Drap d'or il y eut des fêtes multipliées et pendant plusieurs jours.

Une dissertation relative à un personnage du xve siècle entre aussi dans la spécialité que je traite. Elle se résout dans cette question : Jean Fastolf se conduisit si mal à la bataille de Patay (4), qu'il fut dégradé de l'ordre de la Jarretière? L'auteur croit à la négative de cette proposition, et il se plaint de Shakspeare à ce sujet, et, malgré le témoignage de Monstrelet, il doute encore, tout au moins.

Un ordre de Charles Ier, adressé à l'amiral Pennington le 28 juin 1625, lui enjoint de mettre sa flotte sous le commandement du marquis d'Effiat (5). Il s'agissait de porter secours au roi de France contre les protestants de la Rochelle, et cette disposition fut fort mal accueillie par la population anglaise.

Nous arrivons à l'*itinéraire de Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, depuis son couronnement, le* 27 *mai* 1199, *jusqu'à la fin de son règne* (6), par Th. Dulfus Hardy.

C'est pour nous la pièce surtout intéressante de la collection, et nous en extrairons, en rectifiant les erreurs commises par l'auteur, tout ce qui concerne l'Aquitaine et l'Anjou.

1199. Novembre, 12, *Haia* (la Haie en Touraine). 15, 22, 24, *Niortum* (Niort en Poitou).

Décembre, 3, 4, *Pictav.* Poitiers. 5, *Faya* (Faye ...). 6, Chinon en Touraine. *Faya* doit être Faye-la-Vineuse.

(1) T. Ier, p. 1, 213.
(2) T. III, p. 185 et s.
(3) Un des recueils académiques de Rouen rend compte de ce bas-relief.
(4) T. IX, p. 266 et s.
(5) T. XVII, p. 110.
(6) T. XXII, p. 124 et s.

Digitized by Google

1200. Juillet, 1, *Luch.* (Loches en Touraine). 4, *Pict.* (Poitiers). 10, *S.-Johens-Angeliac* (St-Jean-d'Angély). 11, *Barbet* (Barbezieux en Angoumois). 14, *Burdigal* (Bordeaux). 16, 18, *Silva* (Bois en Saintonge). 18, *Burdigal* (Bordeaux). 27, *S. Severus in Wascon* (St-Séver en Gascogne).

Août, 1, 2, *Condomum* (Condom). 6, *Stuma* ..... 12, Agen. 14, 16, *Regula* (la Réole). 22, *Petragor* (Périgueux). 26, *Engolism* (Angoulême). 28, *Faya* (Faye en Poitou). 30, *Beaugey* (Beaugé).

1201. Août, 1, 2, Chinon. 3, Loudun en Poitou. 29, Chinon. 29, *Salmur* (Saumur).

Octobre, *Mirabel* (Mirebeau en Poitou). 13, 14, Chinon. 16, *Pont-Valon* (Pont-Valin dans le Maine).

1202. Janvier, 26, 30, *Luch.* (Loches en Touraine). 31, Montmorillon en Poitou.

Février, 4, 5, *Engol.* (Angoulême). 6, *Capma* ..... 7, St-Jean-d'Angély. 15, *Touarc* (Thouars en Poitou). 17, 19, *Chinon*, *Capma* ..... est Cognac.

1206. Juin, 1er, *Erem.* (Yarmoth). 8, 9, *Rupel.* (la Rochelle). 13, 14, St-Maixent près Niort. 14, 19, Niort en Poitou. 25, St-Jean-d'Angély. 28, Gournac en Guienne. 29, *Burg. sup. mar.* (Bourg-sur-Mer).

Août, 4, *Burg.* (Bourg-sur-Mer). 5, *Burg.* (Bordeaux). 13, S.-Emilion. 16, *Xant* (Saintes en Saintonge). 21, 26, Niort en Poitou. 28, *Mulleron* (Montmorillon en Poitou). 30, *Cliston* (Clisson en Bretagne). Il y a ici évidemment erreur pour *Mulleron*, qui n'est point Montmorillon en haut Poitou, mais bien Mouilleron-en-Pareds (bas Poitou). Ce lieu, alors fortifié, se trouve, du reste, à peu près sur la route de Poitiers à Clisson en Bretagne.

Septembre, *Cliston* (Clisson). 6, Châlon près Clisson. 8, 15, *And.* 16, *Qulta epi* ..... 18, *Lud.* (Loudun en Poitou). 20, 21, *Coudray* ..... 24, 26, *St-Alemond* (St-Amand en Poitou). 30, *Bercer* (Bercy en Poitou). Je ne sais pas trop quel est le lieu indiqué par *Qulta epi*. Le Coudray est sans doute le Coudray-Macouard. Quant à *St-Alemond*, quoiqu'il y ait un St-Amand sur les rives de la Sèvre-Nantaise, je ne doute pas qu'il soit ici question de Talmont, lieu très-important; des lettres *th* on aura fait mal à propos *st*, pour les rendre par saint. Pour ce qui regarde *Bercer*, c'est évidemment Bressuire.

Digitized by Google

Octobre, 1, *Bercer* (Bercy en Poitou). 3, 8, *Touarc* (Thouars en Poitou). 12, 14, Niort. *Bercer*, encore Bressuire.

Novembre, 1, 6, *Rupel.* (la Rochelle). 8, 19, St-Martin de Ré. 23, *insula de Sain*, sur la côte de Bretagne. Nous ne savons trop de quelle île on a voulu parler ici.

1214. Février, 78, Yarmouth. 16, 20, *Rupel.* (la Rochelle). 21, 22, *Gracia-Dei* (la Grâce-Dieu, abbaye). 25, 26, Niort en Poitou.

Mars, 1, 6, Milescu en Aunis. 6, 8, *Rupel.* (la Rochelle). *Taunay* (Tonnay-Boutonne près la Rochelle). 12, *Castrum novum* (Châteauneuf entre Jarnac et Angoulême). 13, 15, *Engol.* (Angoulême). 17, St-Junien en Limousin. 21, 23, *Eysse* (Esse ou Aixe). 23, St-Léon en Condomois. 25, *St-Valic* ..... 28, 31, *Subterranea* (la Souterraine en Limousin).

Avril, 1, 2, Grandmont dans la Marche près Limoges. 3, *Lumeg* (Limoges). 4, *Mont-Bereulf* ..... 5, 6, *Engol.* (Angoulême). 7, Coignac en Angoumois. 9, *Pont* (Pons). 11, St-Emilion. 13, *Regula* (la Réole). 16, St-Emilion. 18, Mont-Léon en Condomois. 22, 23, *Rupel.* (la Rochelle). 23, *Mansy* (Mauzé près la Rochelle). 25, 26, Niort en Poitou. 27, 30, Fontenay en Saintonge. *Mont-Berulf* est Montbron en Angoumois; et, quant à Fontenay, je ne pense pas qu'ici, comme dans l'indication suivante, il s'agisse de Fontenay-le-Comte, capitale du bas Poitou, mais bien de Frontenay en Saintonge.

Mai, 1, 2, Fontenay. 3, Niort. 4, *Manzy* (Mauzé). 5, 6, Niort. 7, 8, *St-Leodeg.* (St-Léger près Loudun). 10, Niort. 12, *Chanden* ..... 14, Parthenay en Poitou. 17, *Marval* (Mervent). 19, 29, *Volvent* (Vouvant). 25, 28, Parthenay. 29, *Chichy* (Chiché en Poitou). Il est probable que Jean-sans-Terre, venu à Niort, aura été à Fontenay-le-Comte, et qu'une de ces indications de Fontenay s'applique au point donné. Mais quant à *St-Leodeg* (je me sers des abréviations employées dans le texte), il s'agit évidemment de St-Ligaire près Niort et non de St-Léger près Loudun. De St-Ligaire, le roi d'Angleterre va à Champdeniers, lieu indiqué sous le nom de *Chanden*, puis à Parthenay, Mervent, Vouvent et Parthenay, ainsi que l'histoire le fait connaître. Quant à sa course à Chiché près Bressuire, c'est ce document qui seul en parle.

Juin, 2, 4, *Spina* ..... 5, *Miles* (Milescu). 5, 6, *Pilem* ..... 7, *Chasbeel* (Cassel). 10, 11, *Spina.* 11, 12, Ancenis. 12, *St-Florentius* (St-Florent). 14, *Blatum* (Blaton). 15, Ancenis. 18,

Digitized by Google

Andeg. (Angers). 19, 21, *Rup. Monach.* (Roche-aux-Moines). Ici *Spina* me paraît être l'Épine-Gaudin, terre qui a appartenu au connétable de Clisson. Quant à *Blatum* c'est Blaison, et la Roche-aux-Moines est connue par le siége que cette localité soutint contre Jean-sans-Terre, qui fut obligé de se retirer de devant cette place.

Juillet, 1, *Rup. Monach.* (Roche-aux-Moines). 5, *Padang.* ..... 7, 8, *Mansy* (Mauzé près la Rochelle). 9, 12, *Rupel.* (la Rochelle). 13, 13, Coignac en Angoumois. 14, *St-John* (St-Jean-d'Angély). 15, 16, Niort en Poitou. 17, *Berto* ..... 19, 19, St-Maixent en Poitou. 19, *Mota* (Mothay en Anjou). 25, *St-Joh. d'Angel.* (St-Jean-d'Angély). 26, Jarnac près Coignac. 27, 28, *Bulleville.* 28, 30, *Engol.* (Angoulême). 30, Montignac en Angoumois. 31, *Petrossa. Berto*, ou plutôt *Berlo*, est Breloux, paroisse entre Niort et St-Maixent; et par *Mota*, on a voulu indiquer la Mothe-Ste-Héraye, qui est aussi dans ces parages. Peut-être *Petrossa* est Pierre-Buffière?

Août, 1, *Petrossa.* 2, 3, *Limovic* (Limoges). 3, Montignac en Angoumois. 5, *St-Bened* (St-Benoît en Poitou). 6, 11, *Obbene* ..... 14, Montmorillon en Poitou. 15, *Scs. Peisant* (Ste-Pezenne). *Chaross* (Charroux en Poitou). 16, 17, Montignac en Angoumois. 17, 18, *Engol.* (Angoulême). 19, Coignac en Angoumois. 20, 23, St-Jean-d'Angély. 23, 24, St-Maixent en Poitou. 24, Niort en Poitou. 25, *Berlo.* 26, 28, St-Maixent en Poitou. 29, 31, Parthenay en Poitou. Nous ne pouvons accepter Ste-Pezenne pour *St-Peisant*, car il y a un lieu de ce nom à peu près vers Charroux, et c'est lui qu'on a voulu désigner. On trouve aussi, dans ce mois, Breloux, *Berlo;* et il est rationnel que, partant de Niort le 24, on ait passé là le 25, pour arriver le 26 à St-Maixent et aller de là à Parthenay.

Septembre, 1, 1, Parthenay en Poitou. 3, 7, St-Maixent près Niort. 9, 10, Niort. 12, 22, Parthenay. 30, *Xant.* (Saintes en Saintonge). On voit ici le roi Jean faire un long séjour à Parthenay.

Octobre, 2, *Rupel.* (la Rochelle). 15, *Yarmouth*....

Je terminerai ici mon extrait de l'itinéraire qui nous a permis de faire plusieurs rectifications aux indications données par Dulfus Hardy. Nous profitons de cette occasion pour dire que les itinéraires des rois ont de l'importance, en ce qu'ils éclairent l'histoire. Un pareil travail pour tous les rois de France serait précieux. Je m'en suis particulièrement occupé pour Charles VII durant le temps

Digitized by Google

qu'il habita l'ouest de la France, et pour Henri IV en ce qui concerne le Poitou.

Avant de passer à une série de notices biographiques abrégées qui se rapportent à des personnages marquants de la lutte anglo-française, je citerai un curieux assemblage de proverbes de l'époque :

Largesse de Françoys,
Loyauté d'Anglois,
Patience d'Alemand,
Humilité de Normant,
Labour de Picart,
Pitié de Lombart,
Sens de Breton,
Conscience de Bourgoignon,
Confession de béguine,
Accointance de pauvre meschine,
Tout ne vault une poytevine.

On sait qu'une poitevine ou pite était une petite monnaie de peu de valeur frappée en Poitou.

Passons aux notices; et quant au fameux prince de Galles, duc d'Aquitaine, sans parler de ses hauts faits, nous dirons seulement qu'il prit pour emblème un soleil sortant des nuages.

Jeanne de Kent, fille d'Edmond de Woodstock, célèbre dans sa jeunesse sous le titre de *Fair maid of Kent*, avait été deux fois fiancée ou mariée avant de devenir la femme d'Edward le Prince-Noir, à qui elle survécut neuf ans. Sa mort eut lieu en 1385, suivant Walsingham, et aurait été causée par le chagrin de voir son fils Richard II ne pas pardonner à son frère utérin Jean Holand. Néanmoins celui-ci revint en faveur après la mort de sa mère, et fut même créé duc d'Exeter. Le docteur Lingard dit que cette princesse obtint un entier oubli de son fils; mais, suivant Knyghton, ce fut sur l'intervention du duc de Lancastre et d'un autre lord, que le roi accorda son pardon, aidé de l'indulgence du comte de Stafford, dont le fils aîné avait été tué dans une querelle. On connaît un ancien portrait de cette princesse (1), qui demeura fermement attachée à la foi catholique malgré l'hérésie de Wiclef.

Jean Holand, troisième fils de Thomas, comte de Kent, et de Jeanne de Kent, dont on vient de parler, se trouva, par suite du dernier mariage de sa mère avec le Prince-Noir, frère utérin

(1) Il est copié dans les Antiquités ecclésiastiques de Struts, n° XXXV.

Digitized by Google

du roi Richard II. Il était aussi beau-frère d'Henri, comte de Lancastre, qui avait épousé sa sœur Elisabeth. Jean Holland servit en Écosse, en Espagne et en France.

Henri Percy, fils aîné d'Henri, comte de Northumberland, par Marie de Lancastre, épousa d'abord Marguerite, fille de R. Newil, dont il eut trois fils. Henri Percy servit avec distinction en France; il accompagna le roi d'Angleterre à Calais, lorsqu'il fit la paix avec la France. Ensuite il fut envoyé dans les Marches du Poitou avec des forces considérables, et, retourné en Angleterre, il se disposait à accompagner son souverain pour délivrer Thouars, lorsque l'armée fut retenue par les vents contraires.

Thomas Percy, frère puîné des personnages dont il vient d'être parlé, fut un homme d'État habile et un soldat d'une grande valeur, et toute sa vie fut employée au service de son pays. Thomas Percy accompagna en Aquitaine le Prince-Noir, qui lui confia un des premiers emplois de sa maison. Il servit sous lui, notamment en 1369, avec Chandos, Knolles et autres guerriers de cette école de chevalerie, et se trouva notamment à la rencontre du pont de Lussac, le matin du 31 décembre 1370, où Chandos fut blessé à mort. Thomas Percy assista le prince de Galles dans le dernier acte militaire de sa vie, le sac de Limoges ; et quand Baldwin Freville, sénéchal de Poitou, partit pour l'Angleterre, *il lui* succéda en qualité de sénéchal du Poitou (1). Néanmoins, ayant entrepris une expédition hors de Poitiers, il eut le déplaisir de savoir que cette ville s'était, en son absence, rendue à Bertrand du Guesclin. Bientôt ce personnage fut lui-même fait prisonnier par Ivain de Galles, dans une affaire près du château de Soubise. Il obtint sa liberté en livrant un château pour sa rançon. Thomas Percy joua ensuite un grand rôle sous Richard II ; il devint comte de Worcester, ambassadeur en France, gouverneur d'Aquitaine, amiral, etc. Froissard, qui le connut en 1395, parle de ses gracieuses et agréables manières.

Il y aurait trop de choses à dire sur Jean Chandos. Seulement, on sait qu'il avait une riche robe sur son armure au combat du pont de Lussac, et que ses pieds s'étant engagés dans cette robe, il fit une chute qui permit de l'atteindre. Il y avait alors beaucoup de luxe chez les gens de guerre; et à la bataille de Poitiers, où

(1) Froissart l'indique comme le successeur immédiat de Chandos dans cet emploi, ce qui est une erreur.

Digitized by Google

Chandos marqua tant, les Anglais firent un si grand butin en pierreries et objets d'or et d'argent, qu'ils méprisèrent les armures et autres objets de cette espèce.

Guischard d'Angle, un des capitaines les plus braves et les plus expérimentés du Prince Noir, fut par lui choisi pour instruire son fils, depuis Richard II, *en nobles vertus, par l'accord de tout le pays.* Malheureusement, ce prince fut gâté par la société dans laquelle il vécut.

Jean de Montagu, fils aîné d'un seigneur de ce nom, portant le même prénom, neveu et héritier de Guillaume, comte de Salisbury. Il fit la guerre en France, du temps du Prince Noir; et, en 1369, le comte de Cambridge l'admit à l'honneur de la chevalerie, sur le champ de bataille, à l'attaque de Bourdeille. Il était aussi à Belleperche en Bourgogne, avec les comtes de Cambridge et de Pembrok; et dans la même campagne, il figura à l'attaque du village de Puyrenon, en haut Poitou. Ce guerrier marqua beaucoup sous le règne de Richard II.

William Scroope, second fils de Henri, lord Scroope de Mashan, fut fait sénéchal d'Aquitaine, l'an VI u règne de Richard II.

Thomas-Fitz Allen, troisième fils de Richard; comte d'Arundel et de Warren, par Éléonore sa seconde femme, fille d'Henri, comte de Lancastre. Il entra dans l'état ecclésiastique, devint évêque et assista au baptême de Richard de Bordeaux, depuis Richard II, dans l'église cathédrale de Bordeaux. Il avait acheté du Prince Noir un objet bien précieux, appartenant auparavant au roi de Chypre. C'était une table d'une grande valeur, pleine de reliques, et ornée de perles, de rubis et de saphirs.

On a déjà, dans cette Revue (1), parlé de l'article relatif au tombeau de Chandos, au pont de Lussac; ainsi, cet examen terminé, on voit que les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres n'offrent, pour tant de volumes, que peu d'articles anglo-français. D. L. F.

Poésies de Marie de France, poëte anglo-normand du XIIIe siècle, ou recueil des lais, fables et autres productions de cette femme célèbre, publiées d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, avec une notice sur la

(1) 1re série, t. III, p. 209 et s.

Digitized by Google

vie et les ouvrages de Marie, la traduction de ses lais en regard du texte, avec des notes, des commentaires, des observations sur les usages et coutumes des Français et des Anglais dans les XIIe et XIIIe siècles; par B. de Roquefort, 2 vol. in-8°. Paris, Chassereau et Hecart, 1839.

La Revue anglo-française a déjà parlé (1), avec assez de détails, de Marie de France et des poëmes de cette *Sapho de son siècle*, comme l'a nommée le savant abbé de la Rue. Ici il s'agit de la collection complète des lais et fables de cette femme si intéressante, et on n'ajoutera rien à ce qu'on a dit en ce qui concerne le mérite de ses poëmes. Seulement on appuiera sur cette idée, que presque tous les sujets des lais de Marie étant pris dans la Bretagne armoricaine, on doit croire qu'elle était de cette contrée. On se complaît généralement à parler du pays où on a vu le jour, et certains détails annoncent même une grande connaissance des localités.

Mais on lit dans la traduction du lai du Chaitivel ces mots: « Aux fêtes de Pâques, un grand tournoi eut lieu *dans la plaine* située devant la ville de Nantes, pour jouter contre les quatre prétendants. On y vint de plusieurs pays, car on y vit des Français, des Normands, des Bretons, des Boulonais, des Angevins, et des braves de divers autres pays. » Or, dira-t-on peut-être, il n'y a point de plaine devant la ville de Nantes, le pays ne le comporte pas, et on aurait pu tout au plus parler d'une prairie.

La réponse est facile; elle consiste à transcrire ici le texte même de Marie de France :

Tant qu'après une pastre vient,
Que devant Nantes la cité,
Or un tourneiment crié,
Pur acquointer les quatre druz,
I sunt d'autre pais venuz:
E li Franceis, et li Norman,
E li Flemens, è li Breban
Li Bulninez, li Angevin...

On voit dès lors que cette *plaine située devant la ville de Nantes* disparaît. Cette indication suffira pour prouver que la traduction de Roquefort laisse beaucoup à désirer, et qu'il est loin d'être

(1) 1re série, t. IV p. 168 et s.

Digitized by Google

exact. Ses notes valent beaucoup mieux. Quant à la notice sur Marie de France, elle est extraite d'une dissertation insérée par M. de la Rue dans l'*Archéologie* ou recueil de la Société des antiquaires de Londres (tome XIII), et c'est assez en faire l'éloge.

Quoique la publication de M. de Roquefort remonte à une époque assez éloignée, il était bon de la rappeler actuellement où on s'occupe de faire connaître cette curieuse littérature anglo-française du moyen-âge, si longtemps inconnue à la France, dont elle a pourtant emprunté le langage (1). D. L. F.

OBSERVATIONS RECUEILLIES EN ANGLETERRE, en 1835, par C.-G. Simon. Nantes, Mellinet, 1836; 2 vol. in-8°.

Le voyage qui a donné lieu à cet ouvrage avait été entrepris dans le but de connaître l'Angleterre, surtout sous le point de vue économique, industriel et commercial. Or l'auteur a bien vu, bien examiné, bien apprécié, et son ouvrage est quelque chose de complet et de très-satisfaisant pour sa spécialité. Mais ce n'est pas à dire que M. Simon ait dédaigné de parler de tout ce qui lui a paru curieux ou *pittoresque*, qu'on passe cette expression du jour, dans l'espèce de panorama qui s'est ouvert devant lui pendant son séjour en Angleterre. Ainsi à l'utile se trouve joint ce qui est de nature à intéresser les diverses classes de lecteurs.

Pour arriver à des résultats, l'auteur, souvent ou presque toujours, met en comparaison ce qu'on fait en Angleterre avec ce qui se passe en France. Or, pour ce qui regarde la douane, cette même comparaison n'est pas en faveur de l'arrivée sur le continent.

Ce n'est pas qu'on puisse adresser à M. Simon un reproche d'anglomanie, car il tance vertement parfois nos voisins d'au delà le détroit sur leurs ridicules.

« Le *Petit Courrier des Dames*, dit-il, est à peu près devenu l'oracle des dames de Londres, et les modistes anglaises ont tiré leurs échantillons de Paris. Néanmoins, en fait de modes, Londres peut être comparé à une de nos villes de province les plus éloignées du centre, et suivant la mode du jour.... à un an près. » Il compare aussi la réception d'un docteur-médecin à Oxford avec celle du *Malade imaginaire*.

(1) Parmi les érudits qui se sont occupés de publier les écrits des poëtes anglo-français, on citera au premier rang M. Francisque Michel, l'un des collaborateurs à cette Revue, dont les travaux multipliés en cette partie méritent une mention toute particulière.

Digitized by Google

Mais il faut lire le livre pour se faire une juste idée du véritable progrès de l'agriculture en Angleterre, de la bonne tenue des fermes, de l'état si satisfaisant des voies de communication, du *confortable* des maisons d'habitation et du *grandiose* des établissements publics. Combien, sous ces différents rapports, nous avons à emprunter à nos voisins !

Rédacteur d'un journal (1) estimé, et l'un des plus répandus des publications de cette espèce en province, l'auteur est entré dans les plus grands détails sur la presse périodique en Angleterre; et ces mêmes détails, inconnus assez généralement, sont d'un véritable intérêt.

En rappelant que la houille est la base de la prospérité de l'Angleterre, l'auteur rappelle que son usage, si général aujourd'hui, n'est pas très-ancien. Une proclamation d'Edward Ier en proscrivit l'usage; et suivant Stow, qui écrivait en 1598, à aucun prix les belles dames de Londres n'auraient voulu entrer dans une maison où on en aurait brûlé, ni toucher à aucun mets préparé avec cet odieux combustible. La rareté et le prix élevé du bois firent braver l'édit royal; mais Elisabeth défendit encore de brûler du charbon de terre pendant les sessions du parlement, *de peur*, disait-elle, *que la santé de nos chevaliers des comtés en fût altérée.* Néanmoins, au XVIIIe siècle, la houille devint l'objet d'une consommation générale, et son usage n'éprouva plus de contestation.

Finissons par l'indication de la conclusion de l'auteur. Il convient que, quand il vit arriver en France M. Georges Villiers et le docteur John Bowring, les délégués du commerce anglais, il eut une grande défiance de la mission de ces deux étrangers; mais il ajoute qu'ayant examiné les choses de plus près, et ayant fait de la matière un examen approfondi, il croit qu'on pourrait, dans un avantage commun, établir graduellement la liberté commerciale entre la France et l'Angleterre. D. L. F.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE inédite de Bertrand de Salignac de la Mothe-Fénélon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, publiée par MM. Ch. Purton-Cooper et Teulet; 6 vol. in-8°. Paris, Techener et Bossange, 184..

Cette publication est d'un grand intérêt pour la politique géné-

(1) *Le Breton*, journal publié à Nantes.

Digitized by Google

rale, parce qu'on y trouve dès les deux premiers volumes les faits qui se rattachent à la détention de Marie Stuart, l'accusation contre le duc de Norfolk, la rupture avec l'Espagne et la révolte des catholiques du Nord. Les quatre autres ne sont pas moins curieux, et ils initient à tous les secrets diplomatiques d'entre la France et l'Angleterre. Mais ce qui n'est qu'un hors-d'œuvre, et est pourtant bien bon à consulter, ce sont les nouvelles de la France que le cabinet fait connaître à son représentant à Londres. Là se déroule l'histoire des guerres de religion, et il s'y rencontre des détails qu'on ne retrouve point ailleurs. D. L. F.

JOURNAL DU VOYAGE D'UN AMBASSADEUR ANGLAIS A BORDEAUX en 1442, traduit et accompagné de quelques éclaircissements par M. G. B. (Gustave Brunet); in-8°. Bordeaux et Paris, Techener et Colomb de Batines, 1842.

Cette publication est un véritable service rendu aux amateurs de l'histoire anglo-française, puisque le journal dont il s'agit était encore ignoré en France. Il fait connaître la position où était alors la Guyenne relativement à l'Angleterre, et donne des détails de mœurs et d'usages à peu près inconnus.

Il faut faire connaître l'objet de cette ambassade : « Henri VI, roi d'Angleterre, dit M. Brunet, avait atteint en 1442 sa 21e année; ses ministres songèrent à le marier à une des filles du comte d'Armagnac. Ces seigneurs étaient alors puissants, et en querelle ouverte avec le roi de France Charles VII ; les têtes fortes du cabinet de Windsor pensèrent que cette union procurerait à l'Angleterre un allié capable de l'aider à retenir sous ses lois les provinces qu'elle possédait depuis trois siècles et demi dans le midi de la France, et qui étaient au moment de lui échapper. La mission était délicate; elle fut confiée à Thomas Beckington, évêque de Bath, l'un des politiques les plus éminents, l'un des personnages les plus élevés de la Grande-Bretagne à cette époque... »

M. Brunet trace ainsi la position de la famille d'Armagnac relativement à ce projet d'alliance : « ..... A la fin de 1441, le comte d'Armagnac, Jean III, avait proposé à Henri VI la main d'une de ses trois filles, n'importe laquelle. C'était une race singulière que celle de ces Armagnacs ; battant, battus, toujours en armes, menant les Gascons partout et jusqu'en Italie, vivant constamment excommuniés et en vrais fils du diable, ils surent

Digitized by Google

longtemps échapper au danger d'être broyés entre les deux colosses qui pesaient sur eux. Les rois de France les avaient fait généraux, connétables; mais les désastres de la monarchie les avaient poussés dans les bras de l'Angleterre. En 1441, l'étoile de la France reprenait l'ascendant; le comte cherchait l'appui d'Henri VI; mais en 1442 il lui fallait reculer devant son ouvrage. Sa position était des plus délicates: il devait ménager le roi d'Angleterre, qui possédait encore une bonne partie de la France, que la fortune pouvait de nouveau protéger, et qui offrait un trône à sa fille; il ne fallait pas se brouiller avec le roi de France, qui se trouvait à la tête d'une armée puissante et victorieuse sur les bords de la Garonne, et qui comptait parmi les officiers sous ses ordres le vicomte de Lomagne (fils aîné du comte). Jean III confia cette négociation scabreuse à Jean de Batule, son chancelier, chanoine et archidiacre de Rhodez, homme intelligent et délié. Un passage des *Fœdera* (XI, 6) nous montre qu'en avril 1442, Batule s'était rendu en Angleterre pour traiter cette affaire difficile; il paraît qu'il revint à Bordeaux avec l'ambassadeur anglais. Le 21 juillet, il partit pour Lectoure; il y était arrivé le 29; le 30, le comte écrivit pour la première fois. »

Viennent ensuite des négociations dans lesquelles Jean III d'Armagnac et son chancelier Batule montrent une habileté, disons mieux, une finesse égale au moins à celle des diplomates de nos jours, ce qui n'est pas peu dire. Mais voilà que Charles VIII est victorieux partout, et que le comte d'Armagnac renonce à marier sa fille avec le roi d'Angleterre. D'un autre côté, son ambassadeur voit successivement prendre tout près de lui Clairac, St-Sever, Marmande, Tonneins, Langon et bien d'autres places. Dès lors il ne se trouve plus en sûreté à Bordeaux, et il fait voile pour l'Angleterre. D. L. F.

Digitized by Google

Documents historiques

ET DISSERTATIONS.

MÉMOIRE SUR LA COOPÉRATION DE LA FRANCE DANS LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE (1780-1781) (1).

(2e *partie.*)

Le vicomte de Rochambeau arriva le 8 mai 1781 à Boston, sur la frégate la *Concorde*, avec M. le comte de Barras, chef d'escadre, qui venait remplacer le chevalier de Ternay (2). On apprit par lui qu'ils avaient vu partir de Brest une puissante flotte sous les ordres de M. le comte de Grasse ; qu'une partie devait se détacher à la hauteur de Madère, pour aller, sous le commandement du bailli de Suffren (3), secourir d'abord le cap de Bonne-Espé-

(1) Voir ci-dessus la première partie de ce mémoire, pag. 276 et suiv.

(2) Louis, comte de Barras, d'une ancienne famille de Provence, avait peu marqué quand il vint remplacer le chevalier des Touches; mais il se distingua au combat de St-Christophe des 25 et 26 janvier 1782, et s'empara, peu après, des îles anglaises de Névis et de Montsarrat. D. L. F.

(3) Le chevalier des Touches termine ainsi son *journal de campagne:* « ..... Le 6 mai (1781), arriva à Boston la frégate la *Concorde*, ayant à son bord M. le comte de Barras, chef d'escadre, envoyé par le roi pour prendre le commandement de ses forces navales dans l'Amérique septentrionale. Je repris pour lors le commandement du *Neptune*, et M. le comte de Barras, informé de l'arrivée de M. le chevalier de Grasse à la baie de Chésapéack, fit la réunion de son escadre à la sienne, ce qui le mit dans le cas de protéger le siége d'York et la prise du général Cornwalis. Au départ de l'armée navale pour les îles du Vent, je fus nommé vaisseau de tête de toute l'armée, et, pour l'expédition de St-Christophe, je passai au commandement de l'escadre légère. L'île prise, et l'armée devant retourner à la Martinique, ma santé, on ne peut plus délabrée, me força de passer en France, sur la frégate l'*Aigrette*, après deux ans d'une campagne active et glorieuse pour les armées du roi. »

Après des succès tels que ceux qu'il avait obtenus, M. des Touches devait s'attendre à se voir confirmer dans un commandement provisoire dont il avait fait un si bon usage. Le remplacer fut une injustice criante ; aussi écrivait-il le 12 juin 1781 au ministre de la marine : « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser un extrait du journal de la campagne des vaisseaux le *Neptune* et le *Duc de Bourgogne*, jusqu'à l'époque de l'arrivée de

Digitized by Google

rance (1), et ensuite renforcer aux Indes orientales l'escadre du roi; que le comte de Grasse (2), après avoir passé au sud des Açores, devait détacher un convoi de six cents recrues sous l'escorte du *Sagittaire;* que c'était le seul secours destiné dans ce moment à l'Amérique septentrionale. Le trésor, tant pour la marine que pour les troupes de terre, était partagé sur le *Sagittaire* et la frégate qui portait M. de Barras.

Le comte de Rochambeau fut aussi informé, ainsi que le ministre du roi le déclara au congrès, que Sa Majesté, pour tenir lieu des secours de troupes et de vaisseaux qu'elle ne pouvait envoyer dans ces circonstances aux Américains, assignait une somme de six millions dont le général Washington pourrait disposer pour les besoins de l'armée américaine. Le comte de Rochambeau eut particulièrement avis, pour lui seul, que le comte de Grasse avait ordre de se rendre, au mois de juillet ou d'août, dans les mers d'Amérique, afin de dégager l'escadre de M. de Barras, et que, dans le cas où M. le comte de Rochambeau marcherait avec ses troupes sur le continent pour se réunir au général Washington, M. de Barras devait se replier sur Boston. On envisageait

M. le comte de Barras à Rodes-Island. J'y joins les lettres des Etats-Unis de l'Amérique et celles des généraux français et américains, qui font foi de la conduite que j'ai tenue, et de l'usage que j'ai fait des forces maritimes de Sa Majesté qui se sont trouvées sous mon commandement pendant l'espace de cinq mois, par suite de la mort de M. le chevalier de Ternay. — J'ose me flatter, Monseigneur, que si mes services vous avaient été connus, notamment ceux de cette campagne, vous auriez eu plus de confiance en mon zèle et dans l'expérience que mes trente-huit ans de services non interrompus doivent me donner... »

Le chevalier des Touches emporta en effet les regrets unanimes des Américains et des Français qui servaient pour eux. On pourrait transcrire ici des lettres de Washington, de Rochambeau, du chevalier de la Luzerne et de bien d'autres. Il suffira de dire qu'un officier de marine aussi distingué obtint enfin le titre de chef d'escadre et le cordon de commandeur de St-Louis. Le chevalier des Touches, détenu à Fontenay-le-Comte au commencement de la guerre civile, suivit les Vendéens au delà de la Loire, fit partie de leur conseil militaire, et fut mourir près de Savenay. D. L. F.

(1) P.-A. de Suffren-St-Tropez, un des hommes qui ont le plus honoré la marine française. Ses exploits sont rendus dans l'inscription que les états de Provence firent frapper pour lui en 1784 : *Le Cap protégé, Trinquemale pris, Gondelour délivré, l'Inde défendue, six combats glorieux.* D. L. F.

(2) François-Jean, comte de Grasse-Tilly, nommé chef d'escadre en 1773, eut une vie militaire mêlée de succès et de revers; ayant contribué à la prise de Tabago et de St-Christophe, il fut battu peu après par l'amiral Rodney, qui le fit prisonnier et lui prit sept vaisseaux de ligne. D. L. F.

Digitized by Google

en France comme possibles des expéditions dans le nord de l'Amérique, soit sur la baie d'Hudson, soit sur la Terre-Neuve ou Halifax; mais on laissa au comte de Rochambeau la liberté de combiner avec le général Washington quelque autre opération qui fût proportionnée à leurs forces et aux besoins de l'Amérique, et qui pût être protégée pendant la courte station que le comte de Grasse pourrait tenir dans ces mers.

Aussitôt après, le comte de Rochambeau eut avec le général Washington, à Weatherfield, près de Hartfort, le 13 mai, une conférence à laquelle le comte de Barras ne put assister, parce que dans ce moment l'escadre anglaise vint parader devant la sienne. Dans toute la conférence, le général Washington, sachant que New-York était dégarni des différents détachements qui avaient été envoyés au sud, eut pour principal objet une entreprise contre cette ville, la regardant comme la plus capable de porter, dans sa patrie, le coup le plus funeste à la domination anglaise; d'ailleurs les pilotes américains l'assuraient que la barre de ce port n'était pas impraticable aux plus gros vaisseaux sans être obligés de s'alléger. Il considéra une expédition dans la baie de Chésapeak comme un objet secondaire, auquel il ne fallait avoir recours que lorsqu'on serait certain de ne pouvoir réussir à New-York. A tout événement, il fut convenu qu'aussitôt après l'arrivée des recrues qu'amenait le convoi du *Sagittaire*, le corps français se mettrait en mouvement pour aller se réunir à l'armée américaine, dont on s'approcherait le plus près qu'il serait possible, en attendant des nouvelles du comte de Grasse, auquel on expédierait une frégate.

A son retour à New-Port, le comte de Rochambeau témoigna regretter que le comte de Barras dût se retirer à Bostón, lorsque les troupes quitteraient Rhode-Island pour rejoindre le général Washington. Quoique le port de Boston ne fût par le continent qu'à trente lieues de New-Port, il en est à plus de cent lieues par mer, à cause des bancs de Nantuket qu'il faut doubler; d'ailleurs il est au-dessous des vents régnants, et ces motifs pouvaient retarder longtemps la jonction de M. de Barras avec le comte de Grasse. D'un autre côté, le comte de Rochambeau devait confier à M. de Barras toute son artillerie de siége, qu'il ne pouvait mener dans la marche pénible qu'il allait entreprendre. Dans ces circonstances, il se tint un conseil de guerre, dans lequel on discuta avec M. de Barras si, attendu l'affaiblissement de la garnison

Digitized by Google

de New-York, l'escadre française pouvait rester en sûreté dans le port de Rhode-Island, après le départ des troupes françaises, en y laissant seulement un détachement de cinq cents hommes aux ordres de M. de Choisy, et mille hommes de milices américaines pour occuper les forts qui protégeaient le mouillage.

On ne peut se dispenser de rapporter ici un propos de M. le comte de Barras, qui caractérise le patriotisme de ce respectable amiral. Après que l'on eut fait quelques observations sur l'incertitude de l'arrivée du comte de Grasse dans les mers de l'Amérique septentrionale, le comte de Barras prit la parole, et dit : « Personne n'est plus intéressé que moi à l'arrivée du comte de Grasse dans ces mers ; il vient d'être fait lieutenant général, il est mon cadet ; dès que je le saurai à portée d'ici, je mettrai à la voile pour me mettre à ses ordres. »

Aussitôt après le conseil de guerre, le comte de Rochambeau prépara sa dépêche au comte de Grasse, pour la faire partir dès que la *Concorde* serait en état de mettre à la voile. Il exposa dans cette lettre la détresse dans laquelle était l'Amérique, surtout la Virginie, où il n'y avait à opposer aux efforts du lord Cornwallis (1) qu'un petit corps aux ordres du marquis de la Fayette, lequel n'avait pour sa défense que sa bonne conduite et la nature d'un pays coupé de grandes rivières. Il lui rappela en même temps, au sujet de l'entreprise de New-York, ce qui s'était passé, lorsque dans des circonstances à peu près semblables, étant aux ordres du comte d'Estaing (2), il avait été témoin de l'instance inutile que cet amiral avait faite à un pilote, en lui offrant 50,000 écus

(1) Charles, marquis et comte de Cornwallis, qui s'était déjà distingué, dans la guerre de sept ans, sous le nom de *lord Broome*. Il devint en 1786 gouverneur général du Bengale, défit en 1791 les forces de Tippoo-Saeb, et aida ainsi puissamment à fonder le grand empire que l'Angleterre possède dans l'Inde. Lord Cornwallis occupa, en 1798, le poste de vice-roi d'Irlande, négocia avec la France le traité d'Amiens, et, envoyé dans l'Inde anglaise comme gouverneur général, il y mourut le 5 octobre 1805. D. L. F.

(2) Charles-Hector, comte d'Estaing, de l'ancienne famille de ce nom, et né en Auvergne, servit d'abord dans l'infanterie, et ayant pris du service dans la marine, il devint lieutenant général du service de mer en 1763. Elevé en 1778 au grade de vice-amiral, et envoyé au secours des Américains, il leur porta aide, et s'empara des îles de St-Vincent et de la Grenade. Peu après il battit la flotte de l'amiral Byron, et fit éprouver de grandes pertes aux Anglais. Rentré en France en 1780, d'Estaing ne fit que paraître un instant, en 1785, à la tête des flottes combinées de France et d'Angleterre, et trouva la mort dans sa patrie et sur l'échafaud en 1794, après avoir fait une déposition peu convenable dans le procès de la reine, l'infortunée Marie-Antoinette. D. L. F.

Digitized by Google

pour l'engager à forcer la barre de ce port. Le comte de Rochambeau présenta à M. de Grasse, comme son opinion particulière, une entreprise contre le lord Cornwallis dans la baie de Chésapeak, laquelle lui paraissait plus praticable et peut-être plus inattendue pour l'ennemi. En lui faisant cette ouverture, il lui demanda de requérir avec instance le gouverneur de St-Domingue de lui accorder pour trois mois le corps de troupes qui était aux ordres de M. de Saint-Simon, destiné à agir avec les Espagnols, ceux-ci ne paraissant pas être en état d'en faire usage pendant la campagne.

Des lettres interceptées du lord Germaine à sir Henri Clinton, en date du 7 février et du 7 mars, donnèrent des lumières sur les projets des Anglais. On connut que leur but était de conquérir tous les Etats du sud, et de réduire le général Washington au nord de la rivière d'Hudson. Le lord Germaine traitait dans ses lettres les Américains avec le plus grand mépris, et disait avec reproche à sir Henri Clinton (1) que, puisqu'il croyait avoir à la solde du roi d'Angleterre plus d'Américains royalistes qu'il n'y avait de rebelles dans l'armée de Washington, il était extraordinaire qu'il eût laissé subsister aussi longtemps cette rébellion. Il ne faisait mention des Français que pour assurer le lord Clinton qu'il ne se faisait en France aucuns préparatifs pour envoyer de nouveaux renforts en Amérique, et que les troupes qui y étaient avaient assez affaire à soutenir et à protéger la petite escadre qui était à New-Port. Il observait que le discrédit dans les finances des Américains était au dernier point: en effet, le papier-monnaie venait d'être entièrement annulé par une résolution du congrès.

Le général Green (2), en s'avançant sur Cambden, avait été repoussé à la fin d'avril par milord Rowdon; mais le général Marion, Américain, avait réduit le fort Wetson, situé dans la communication de l'ennemi; et le général Green ne perdait pas l'espoir d'avoir des succès dans la Caroline. La situation de la Virginie était bien différente; le lord Cornwallis, après avoir rassemblé

(1) Henri Clinton, général anglais qui avait fait ses premières armes en Hanovre. Malheureux en Amérique, dans la campagne de 1781, il publia une justification à son retour en Angleterre, devint membre de la chambre des communes, et fut appelé au gouvernement de Gibraltar, où il mourut le 24 décembre 1795. D. L. F.

(2) Nathanel Green, fils d'un quacker, était fabricant d'ancres et autres ustensiles de marine, dans la province de Rhode-Island, quand l'insurrection américaine éclata. Il prit le parti des armes, et devint bientôt l'un des meilleurs généraux des Etats-Unis. D. L. F.

Digitized by Google

toutes ses forces, au nombre de sept mille hommes, marchait contre le marquis de la Fayette, qui n'avait d'autres ressources que de se replier de rivière en rivière pour aller au-devant du général Wayne (1). Ce dernier marchait à son secours avec la ligue de Pensylvanie.

Le 9 juin, le comte de Rochambeau fit embarquer toute son armée pour passer à Providence, et y attendre les recrues qu'amenait le *Sagittaire*, ou marcher sans ces recrues, si les affaires du sud devenaient instantes. Une partie du convoi du *Sagittaire* avait été dispersée; néanmoins les recrues et le trésor arrivèrent, et le comte de Rochambeau, après en avoir laissé la plus grande partie pour former le détachement destiné à protéger l'escadre sous les ordres de M. de Choisy, se mit en marche le 18 juin vers la rivière d'Hudson pour faire sa jonction avec le général Washington. Il reçut en chemin des nouvelles de quelques succès qu'avait eus le général Green sur la communication du lord Rowdon, qui avait même été forcé de quitter Cambden et de se retirer à Charles-Town. Le corps français, ayant passé le Connecticut, arriva à New-Town, sur la frontière de l'Etat de New-York, où il se rassembla.

Le général Washington, ayant eu avis que l'ennemi s'était séparé en plusieurs camps, et qu'il avait envoyé dans les Jerseys un détachement pour en tirer des vivres, profita de ces circonstances afin d'aller faire un coup de main sur le fort Washington, à l'entrée de l'île de New-York. Le général Lincoln fut chargé de tenter cette expédition avec un détachement, et le général Washington marcha le 1er juillet avec toute son armée pour le soutenir; il écrivit en même temps au comte de Rochambeau, pour l'engager à ne point séjourner, comme il se le proposait, à New-Town, et à doubler sa marche avec le corps de Lauzun et sa première brigade, afin d'être à portée de faire la jonction, si elle devenait nécessaire. Le général Lincoln tomba dans un détachement nombreux des ennemis, sorti le matin de New-York pour un fourrage; mais il se replia en bon ordre sur la tête de la colonne du général Washington, qui arrêta les ennemis, tandis que la ca-

(1) Antoine Wayne, autre général américain, né en Pensylvanie, et qui s'était livré de bonne heure au métier des armes. Il eut plusieurs beaux faits d'armes dans la guerre de l'indépendance, et après la paix il fut employé contre les sauvages, qu'il battit et amena à une cession de territoire.

D. L. F.

Digitized by Google

valerie de Lauzun (1) menaçait leur flanc. Ce détachement prit alors le parti de rentrer à New-York : la perte de part et d'autre fut très-légère.

La célérité de la marche du corps français opéra la réunion des deux armées dans le camp de Philipsburgh, à trois lieues de Kings-Bridge, premier poste de l'ennemi dans l'île de New-York. Les deux armées formaient au plus 9,000 hommes ; mais leur mouvement et leur réunion produisirent tout l'effet qu'on pouvait en attendre. Le général Clinton resta à New-York, au lieu de s'embarquer avec un corps de troupes, ainsi qu'il en avait l'ordre, pour aller par le Maryland et la Pensylvanie forcer le général Washington à se réduire à une défensive à l'est de la rivière du Nord. Peut-être ces circonstances contribuèrent-elles à faire rétrograder le lord Cornwallis de l'intérieur de la Virginie, pour aller, à l'entrée de la baie de Chésapeak, prendre et fortifier un poste permanent; ce qu'il y a de certain, c'est que peu de jours après la jonction on eut nouvelle que le lord Cornwallis, après avoir fait un grand circuit dans l'intérieur de la Virginie, se repliait par la rivière de James sur Richemond et à Williamsbourg, éloignés d'York de quatre lieues.

On apprit en même temps qu'il était arrivé de Corck à Charles-Town un convoi de trois mille recrues, et qu'on attendait à New-York un pareil renfort.

Les ennemis firent remonter la rivière d'Hudson à une petite escadre qui s'empara d'un bâtiment chargé de pain pour quatre jours, et destiné pour les troupes françaises. Cet accident fit réduire la ration à quatre onces de pain, auxquelles on ajouta du riz et un supplément de viande. Pour éviter une nouvelle contradiction de cette espèce, on fit établir une batterie de canon de douze et d'obus, sous le commandement de MM. de Neuvis et de Verton, au point le plus étroit de la rivière, pour attendre la flottille anglaise à son retour; elle y fut si bien accueillie, qu'on eut sujet d'espérer qu'elle ne reparaîtrait plus.

Les 19, 21 et 22 furent employés, par les généraux Washington et comte de Rochambeau, à faire dans le plus grand détail

(1) Armand-Louis de Gontaut, duc de Byron, connu d'abord sous le nom de duc de Lauzun. Après la guerre de l'indépendance, il revint en France, s'attacha au parti d'Orléans au commencement de la révolution, fit la guerre contre les Vendéens, et porta enfin sa tête sur l'échafaud révolutionnaire le 31 décembre 1793. D. L. F.

Digitized by Google

les reconnaissances de tous les ouvrages de New-York et des îles adjacentes. Cette reconnaissance fut protégée par un détachement de cinq mille hommes aux ordres du chevalier de Chastellux (1) et du général Lincoln. On nettoya tout le continent des postes de réfugiés qui le désolaient; ce qui n'eut pas le temps de s'embarquer fut tué sur le lieu. Ce détachement était composé des régiments de Bourbonnais et de royal Deux-Ponts, aux ordres du marquis de Laval (2) et du comte de Deux-Ponts (3), de deux bataillons de grenadiers commandés par le vicomte de Rochambeau et le marquis de Charlus, de la légion du duc de Lauzun, et de deux mille cinq cents hommes de l'armée américaine. On tira beaucoup de canons de tous les ouvrages de New-York et des petits bâtiments répandus dans tout le tour de cette île, mais ils ne produisirent aucun effet.

Le lord Cornwallis continuait sa retraite, suivi par le marquis de la Fayette. Ce dernier avait confié son avant-garde au général Waine, qui eut un premier succès contre l'arrière-garde de Cornwallis; mais, à sa seconde attaque, il fut repoussé avec perte. Le lord Cornwallis descendit la rivière de James jusqu'à Portsmouth; il jugea sans doute que ce poste n'était point avantageux à occuper, et alla faire son établissement à York et Glocester, sur les deux rives de cette rivière qui lui servait de port, et où les plus gros vaisseaux pouvaient mouiller.

Le convoi de trois mille recrues annoncé pour New-York y arriva le 11 août; au moyen de ce renfort et de la garnison de Pensacola qui y était rentrée, la force de l'armée anglaise fut au moins de douze mille hommes.

Le 15 août, la frégate qui avait été dépêchée au comte de Grasse apporta sa réponse. Il annonçait son arrivée dans la baie de Chésapeak pour la fin du même mois, avec les trois mille hommes de St-Domingue commandés par M. de St-Simon (4), et une somme

(1) François-Jean, d'abord chevalier, puis ensuite comte de Chastellux, maréchal de camp, employé dans la guerre de l'indépendance. Il est auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, et d'un écrit philosophique intitulé *De la Félicité publique*, livre qui eut beaucoup de succès lors de son apparition. D. L. F.

(2) A.-A.-P. de Montmorency-Laval, depuis duc de Laval, ambassadeur à Rome sous la restauration. D. L. F.

(3) Le comte Guillaume de Deux-Ponts, proche parent du prince de ce nom qui devint roi de Bavière sous Napoléon. D. L. F.

(4) De la maison de Saint-Simon, qui a produit le chef de la secte des saint-simoniens. D. L. F.

Digitized by Google

de 1,200,000 fr., c'est-à-dire avec tous les moyens qui lui avaient été demandés ; il prévenait que le 15 octobre serait le terme de sa station. D'après ces nouvelles, le comte de Rochambeau concerta avec le comte de Barras et le général Washington les moyens de faire la jonction avec le comte de Grasse; en même temps, le général Washington parvint à déterminer deux mille hommes des Etats du nord à le suivre dans l'expédition. Le trésor qui restait dans la caisse des troupes françaises fut partagé avec les Américains.

Les deux armées se mirent en mouvement le 19 du mois d'août ; elles firent trois marches en arrière, pour remonter la rivière d'Hudson; elles la passèrent à Kings-Ferry, sous la protection des forts américains, laissant à la rive gauche trois mille hommes aux ordres du général Héath, pour couvrir West-Point et les Etats du nord. Les généraux Washington et de Rochambeau redescendirent ensuite la même rivière, par sa rive droite, pour se porter en vue de Staten-Island en avant de Chatham, où les Français avaient établis des fours et fait des démonstrations d'approvisionnement qui annonçaient l'attaque de New-York par l'île des Etats. M. Villemanzy (1), commissaire des guerres, remplit parfaitement cette commission. Tout à coup les deux généraux tournèrent à droite, et conduisirent leur armée à la Delawarre ; elle la passa à gué près de Trenton. Ce ne fut qu'alors que l'ennemi put juger du véritable dessein ; il était bien tard pour s'opposer à son exécution, en supposant, comme il était à croire, que le comte de Grasse se trouvât à la baie de Chésapeak à l'époque qu'il avait indiquée.

Les deux armées continuèrent leur marche, traversant Philadelphie, et défilèrent devant le congrès assemblé. Ce fut là que les généraux apprirent que le lord Hood (2) était arrivé devant New-York ; que, sans entrer dans le port, il s'était réuni à l'amiral Graves, et faisait force de voiles vers la Chésapeak. Cette nouvelle inquiétante fut balancée par un rapport arrivé le lendemain de Baltimore, ville située dans le fond de la baie, lequel annonça l'arrivée du comte de Grasse à l'entrée de la baie avec vingt-six

(1) C'est le même personnage qui a joué un si grand rôle dans l'administration militaire, sous l'empire. D. L. F.

(2) Samuel Hood, amiral anglais, pourvu de ce grade en 1780. Ce fut lui qui entra à Toulon, pendant la révolution, par suite d'un complot royaliste. Lord Hood est mort, en 1794, dans le poste de gouverneur de l'hôtel des Invalides de la marine, à Greenwich. D. L. F.

Digitized by Google

vaisseaux de ligne. Les deux généraux continuèrent leur marche à la tête de leurs avant-gardes, et, en arrivant sur la baie à la tête de l'Elk, un officier qui les y attendait depuis une heure leur remit des dépêches du comte de Grasse.

Toutes les difficultés n'étaient point vaincues; les Anglais, dans leurs différentes incursions, avaient tellement détruit toutes les barques américaines, qu'il fut impossible d'en rassembler pour embarquer plus de deux mille hommes, ce qui était à peine suffisant pour transporter seulement deux avant-gardes composées des grenadiers et chasseurs des deux armées aux ordres du général Lincoln, du comte de Custine (1), du duc de Lauzun, du comte de Deux-Ponts, du vicomte de Noailles (2), et du vicomte de Rochambeau. Cette flottille ne put mettre à la voile que le 11 septembre.

Le baron de Vioménil, son frère (3), et M. de Béville, continuèrent à marcher par terre avec l'armée, en tournant la baie, jusqu'à Baltimore et Annapolis.

Le général Washington, le comte de Rochambeau et le chevalier de Chastellux prirent les devants, et, par des marches forcées de soixante milles par jour, ils arrivèrent le 14 septembre à Williamsbourg; ils y trouvèrent le marquis de la Fayette et le marquis de St-Simon réunis, et ayant pris une position très-avantageuse pour les attendre. Le lord Cornwallis était occupé à se retrancher à York et Glocester; il barrait la rivière par des vaisseaux embossés, et en avait coulé quelques-uns à fond dans le canal.

On savait à Williamsbourg l'apparition de l'escadre anglaise, la sortie de celle du comte de Grasse; on avait aussi nouvelle d'un

(1) Adam-Philippe, comte de Custine, né à Metz en 1740, commandait un régiment de son nom, qu'il abandonna pour se mettre à la tête du régiment de Saintonge-infanterie, destiné à aller porter secours aux Américains. Appelé pendant la révolution à commander une armée française, il ne put empêcher la prise de Mayence. Il fut mis en jugement sur ce fait, et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 27 août 1793; son supplice eut lieu le lendemain. D. L. F.

(2) Louis-Marie, vicomte de Noailles, servit avec enthousiasme la cause de l'Amérique du nord, fit partie de l'assemblée constituante, émigra pendant quelque temps, rentra en France au retour de l'ordre, fut envoyé à St-Domingue, où il commanda le môle St-Nicolas; et, ayant évacué ce poste, il fut blessé à mort au retour, en s'emparant d'une corvette anglaise. D. L. F.

(3) Employé comme maréchal de camp sous la restauration. D. L. F.

Digitized by Google

combat donné dans la journée du 5, et que depuis deux frégates anglaises avaient paru dans la baie; mais enfin, dans la nuit du 14 au 15, on apprit par le comte de Grasse que l'escadre anglaise, forte de vingt vaisseaux, était arrivée le 5 au cap Charles; que, quoiqu'il fût privé de quinze cents hommes qui étaient débarqués avec M. de St-Simon, il n'avait pas balancé à couper ses câbles et à aller combattre avec vingt-quatre vaisseaux l'amiral Graves; que, cet amiral s'élevant au vent, l'avant-garde de l'escadre française, sous la conduite de M. de Bougainville (1), avait atteint les Anglais, qui avaient été très-mal traités; que le comte de Grasse les ayant poursuivis quelque temps, était rentré le 11 dans la baie, qu'il y avait trouvé l'escadre de M. de Barras, laquelle, étant partie de New-Port le 25 août avec dix bâtiments portant l'artillerie de siége, était entrée le 10 dans la baie; que les deux frégates anglaises qui y avaient paru, se trouvant entre les deux escadres, avaient été prises; qu'aussitôt ces deux frégates, les dix transports de M. de Barras et les bâtiments qu'avait pris M. le comte de Grasse, furent détachés, sous la conduite de M. de Villebrune, pour aller embarquer les troupes à Annapolis. M. de Villebrune y ayant joint le baron de Vioménil, l'embarquement se fit avec la plus grande célérité, et le 25 l'armée arriva au creck de Williamsbourg; elle y débarqua le 26 et le 27.

Le 28, à la pointe du jour, elle en partit, et se porta sur York. Le comte de Rochambeau, à la tête du corps français, commença l'investissement depuis le haut de la rivière d'York jusqu'au marais près la maison du colonel Nelson, en profitant des bois, des rideaux et des crecks, de manière à resserrer l'ennemi jusqu'à portée de pistolet de ses ouvrages. Les trois brigades françaises partagèrent le terrain, et furent campées à l'abri du canon de l'ennemi. M. le baron de Vioménil commandait les grenadiers et chasseurs de l'armée de l'avant-garde; et cet investissement fut fait, au plus près, sans la perte d'un seul homme. Ce même jour, le corps américain fut obligé de s'arrêter sur le marais, dont tous les ponts étaient rompus, et d'employer le reste de la journée et la nuit pour les raccommoder. Le 29, l'armée américaine passa le marais,

(1) Louis-Antoine de Bougainville, connu par son voyage autour du monde, servit d'abord dans l'armée de terre, puis dans la marine; devint en 1779 chef d'escadre, puis maréchal de camp. Sous l'empire, il fut élu membre de l'Institut et élevé à la dignité de sénateur. Bougainville mourut le 31 août 1811, à l'âge de 89 ans. D. L. F.

Digitized by Google

y appuya sa gauche et sa droite à la rivière d'York ; et l'investissement se trouva complet, et la place resserrée d'aussi près qu'il était possible.

L'infanterie de Lauzun, étant débarquée dès le 23, marcha, sous les ordres du duc, pour rejoindre sa cavalerie, qui avait été dirigée par terre dans le comté de Glocester, aux ordres du brigadier général Werden, qui y commandait un corps de milices de douze cents hommes ; toute la légion y fut réunie le 28, jour d'investissement d'York.

La nuit du 29 au 30, l'ennemi, craignant d'être insulté dans la position un peu étendue qu'il avait fortifiée, prit le parti d'abandonner son camp retranché de Pigeonshill, et de se réduire à l'enceinte de sa place. La journée du 30 fut employée à se loger dans les ouvrages abandonnés par l'ennemi, ce qui mit les alliés à portée de le resserrer dans un cercle moins étendu, et leur donnait les plus grands avantages.

On apprit, à cette époque, que vers la fin du mois d'août Arnold avait fait une incursion et exercé des cruautés à New-London, dans le Connecticut, et qu'après avoir passé au fil de l'épée le brave colonel Ledjar et un détachement de milices qui gardaient un fort, il avait brûlé la ville et une partie des vaisseaux qui étaient dans le port.

On eut nouvelle alors que l'amiral Digby (1) était arrivé à New-York avec trois vaisseaux de ligne et des troupes ; qu'il avait à bord le prince Frédéric-Henri, l'un des fils du roi d'Angleterre ; et qu'un lord Dunmort était arrivé à Charles-Town, où sa cour l'avait envoyé pour reprendre possession de son gouvernement de Virginie. Ces secours de vaisseaux et de troupes mirent Clinton en état d'embarquer une partie de son armée sur une flotte composée alors de vingt-six vaisseaux, dont quelques-uns de cinquante canons, qui furent mis en ligne, et de quelques brûlots. On pressait vivement à New-York son départ pour secourir Cornwallis.

Le 30, sur la demande du comte de Rochambeau, le comte de Grasse lui envoya huit cents hommes de la garnison de ses vaisseaux, pour renforcer le duc de Lauzun dans le comté de Glocester.

Le 3 octobre, M. de Choisy marcha pour resserrer de plus près Glocester. Tarleton faisait un fourrage avec deux cents hommes d'infanterie et quatre cents chevaux. La légion de Lauzun, sou-

(1) De la famille des comtes de Bristol. D. L. F.

Digitized by Google

tenue par un corps de milices, l'attaqua et le culbuta. Tarleton rentra dans la place, ayant fait quelque perte : MM Billy, Dillon et Dutertre, capitaines, furent blessés ; MM. Robert Dillon, Scheloon, Beffroy et Montreuil, s'y distinguèrent. M. de Choisy porta ses postes avancés jusqu'à un mille de Glocester.

En même temps le comte de Vioménil fit attaquer les piquets des ennemis qui occupaient le bois en arrivant de la redoute de droite, et les força de rentrer dans la redoute. Un officier du régiment d'Agenois fut blessé, ainsi que quelques volontaires aux ordres du baron de St-Simon.

Dans la nuit du 6 au 7 octobre, on ouvrit la tranchée à deux attaques ; les Américains eurent celle de la droite, les Français celle de la gauche ; ces derniers furent aussi chargés de la fausse attaque. L'ouvrage de la nuit fut de 6 à 700 toises. MM. du Portail et de Querenet, officiers du génie, conduisaient le siége ; M. d'Aboville (1) et le général Knox (2) commandaient l'artillerie. Quoique l'opération d'un siége fût nouvelle pour les Américains, ils ne restèrent point en arrière dans la partie dont ils étaient chargés, et ils témoignèrent autant de zèle que de courage.

Le 10 on mit le feu au *Charon*, vaisseau de guerre anglais, et à trois bâtiments de transport qui étaient mouillés pour prendre des revers sur les attaques.

La nuit du 14 au 15, la tranchée fut relevée par les régiments de Gâtinois et royal Deux-Ponts, aux ordres du baron de Vioménil. On attaqua deux redoutes détachées en avant de la gauche des assiégés. Le marquis de la Fayette fut chargé de l'attaque de la droite avec les Américains ; le baron de Vioménil de celle de la gauche avec les Français. Quatre cents grenadiers eurent la tête de cette attaque, aux ordres du comte Guillaume de Deux-Ponts et du baron de l'Estrade, lieutenant-colonel du régiment de Gâtinois. Les deux redoutes furent emportées dans le même moment, l'épée à la main. Le plus grand nombre de ceux qui les gardaient furent tués ou pris. On fit soixante-huit prisonniers, dont un major et six officiers. Le logement se fit en joignant les deux redoutes par une communication à la droite de la deuxième parallèle ; l'emplacement des deux redoutes fournit le moyen non-seulement

(1) François-Marie d'Aboville, mort lieutenant général d'artillerie et pair de France, le 1er novembre 1817. D. L. F.

(2) Henri Knox, général américain, ministre de la guerre des Etats-Unis en 1785, et mort en 1806 des suites d'un accident. D. L. F.

Digitized by Google

d'établir de nouvelles batteries qui achevèrent de cerner l'armée de Cornwallis, mais aussi de tirer à ricochets. Le comte Guillaume de Deux-Ponts fut blessé, ainsi que le chevalier de la Mothe, aide maréchal des logis, et M. Gimat, aide de camp de M. de la Fayette.

Le régiment de Gâtinois était le dédoublement du régiment d'Auvergne, et devait avoir la tête de l'attaque. Le comte de Rochambeau dit aux soldats : « Mes enfants, si j'ai besoin de vous » cette nuit, j'espère que vous n'aurez pas oublié Auvergne sans » tache, sobriquet honorable pour ce régiment, et qu'il a mérité » dans toutes les occasions. » Ils répondirent qu'ils se feraient tuer jusqu'au dernier, et en même temps demandèrent qu'on leur rendît leur ancien nom. Ils se conduisirent d'une manière digne des plus grands éloges; et depuis, le roi, par une ordonnance, a donné à ce régiment le nom de Royal-Auvergne. M. de Pireuil, capitaine de chasseurs, fut blessé, et mourut de ses blessures.

La nuit du 15 au 16, les assiégés firent une sortie au nombre de six cents hommes d'élite. Ils trouvèrent de la résistance à toutes les redoutes, et se jetèrent dans une batterie de la deuxième parallèle, dont ils enclouèrent quatre pièces. M. le chevalier de Chastellux marcha à eux avec sa réserve, et les chassa. Les pièces enclouées tirèrent six heures après. Le marquis de St-Simon fut blessé le lendemain à la tranchée, et ne se retira que lorsqu'elle fut relevée.

Le 17, commencement des pourparlers de la part des assiégés. Le colonel Laurens et le vicomte de Noailles furent chargés de dresser les articles de la capitulation, conjointement avec deux officiers supérieurs de l'armée de Cornwallis; elle fut signée le 19 par le général Washington, le comte de Rochambeau et le comte de Barras, chargés de pouvoir du comte de Grasse; suivant sa teneur, le lord Cornwallis et toute son armée furent prisonniers de guerre. A midi les troupes des deux nations prirent possession de deux bastions. Deux heures après, les Anglais sortirent, et défilèrent entre les deux armées tambours battants et portant leurs armes, qui furent ensuite mises en faisceaux, avec vingt-deux drapeaux. Il se trouva huit mille prisonniers, dont sept mille de troupes régulières et mille matelots, deux cent quatorze pièces de canon dont soixante-quinze en fonte. Dans le nombre des prisonniers, on en compta deux mille dans les hôpitaux ; on en prit le plus grand soin ; le reste fut envoyé dans l'intérieur du pays.

Digitized by Google

Le duc de Lauzun et le comte Guillaume de Deux-Ponts furent dépêchés par le comte de Rochambeau, sur deux différentes frégates, pour porter la capitulation à la cour de France, et M. Tilman, aide de camp du général Washington, fut chargé par ce général de la porter au congrès.

A peine les détails de cette opération étaient finis, que l'escadre anglaise, forte de vingt-sept vaisseaux, dont trois de cinquante canons, parut le 27 au cap Henri; elle avait à bord le prince Frédéric-Henri et un corps de troupes aux ordres du général Clinton; mais elle n'y resta pas longtemps, et gagna le large. Le comte de Grasse, de son côté, partit le 4 novembre pour retourner aux Antilles. Il renvoya à St-Domingue partie des troupes que M. de St-Simon en avait amenées, et laissa à York, sous les ordres de M. de Villebrune, une escadre légère, dont le *Romulus* (1) était le plus fort vaisseau. Le général Washington retourna avec les troupes des Etats du nord dans ses quartiers sur la rivière d'Hudson près West-Point. Il envoya les troupes qui étaient précédemment aux ordres du marquis de la Fayette renforcer dans le sud le général Green. Les Français restèrent à York, Glocester, Hampton et Williamsbourg, où ils prirent leurs quartiers en rétablissant les maisons détruites par les Anglais ou par le siége.

Aussitôt que le congrès eut la nouvelle de la reddition de Cornwallis, il passa une résolution pour faire ériger à York, en Virginie, une colonne ornée d'emblèmes pour marquer l'alliance entre le roi et les États-Unis. Il fut aussi décidé qu'il y serait inscrit succinctement le fait de la reddition de l'armée de Cornwallis aux généraux Washington, comte de Rochambeau et comte de Grasse. Le congrès résolut aussi de présenter au général Washington deux drapeaux, et aux comtes de Rochambeau et de Grasse deux pièces de canon prises sur l'armée anglaise, avec une inscription pour leur communiquer de la part du congrès sa reconnaissance de leur coopération au succès de cette brillante expédition. Le roi leur permit de les accepter.

Pendant cette opération, le général Green eut dans le sud de nouveaux succès; il descendit des hautes montagnes de la Santée, passa la Waterée et la Congerée, marcha sur Dorchester, et força l'ennemi à lui abandonner tous les postes qu'il occupait dans la plaine, et à rentrer dans les lignes de Charles-Town. Les Anglais,

(1) C'était le vaisseau que le chevalier des Touches avait pris sur les Anglais.
D. L. F.

Digitized by Google

à la fin de cette campagne, ne possédaient plus, dans le continent de l'Amérique, que cette place, Savanha en Géorgie, et New-York. Tous ces succès ne contribuèrent pas peu à bouleverser le ministère anglais, lorsque la nouvelle en fut arrivée dans l'Europe, et à faire prendre au parlement d'Angleterre la résolution de proposer à leur souverain de renoncer à toute entreprise offensive du côté de l'Amérique.

N. ***.

SUR LE VILLAGE DE BRÉTIGNY, OU FUT CONCLU LE TRAITÉ DE 1380, ET DOCUMENTS RELATIFS A CE TRAITÉ.

Brétigny est un hameau dépendant de la commune de Sours, canton de Chartres sud. Ce hameau est à un myriamètre de Chartres. Je sais qu'on a été jusqu'à nier que ce lieu fût celui où l'on signa le traité qui a pris le nom du village où il fut passé; mais aujourd'hui cette question ne pourrait plus être soutenue sérieusement. En voici la preuve :

On lit dans Froissart (1) : « L'intention d'Édouard étoit telle, qu'il entreroit dans ce bon pays de Beauce et se trairoit tant tellement sur cette bonne rivière de Loere,... adonques étoit-il logé en un village assez près de Chartres, qui s'appelle *Brétigny;* et là fut certaine ordonnance de composition faite et jettée de paix entre le roi d'Angleterre et ses alliés, et le roi de France et les siens. »

Durant les conférences qui précédèrent le traité, le roi d'Angleterre vint à Chartres faire ses dévotions, avec différents seigneurs, le jeudi d'après la St-Jean-Porte-Latine, le 7 de mai. Il désirait voir la sainte châsse dans laquelle on conservait précieusement la chemise de la Vierge. Le chapitre exigea le consentement du roi, qui était alors à Chartres. Le roi y consentit; la paix fut signée.

Le meilleur historien de l'église de Chartres, Souchet (2), a découvert ce fait dans les registres capitulaires de l'église de Chartres; mais le texte par lui copié sur ces registres est important à connaître, et on va le donner ici.

(1) Ed. de Buchon, t. IV, ch. 446, p. 51.

(2) Souchet, qui naquit à la fin du XVIe siècle, était docteur en théologie, chanoine et secrétaire du chapitre de Chartres. Son histoire manuscrite existe dans la bibliothèque communale de cette ville; elle finit en 1620.

Digitized by Google

Extrait du registre capitulaire de l'église de Chartres, des années 1357, 1358, 1359 et 1360, sur la paix faite à Brétigny, paroisse de Sours, près Chartres :

« *Die Mercurii jubilate* 1360, *fol.* 74 *verso. Capitulantibus Dōis cantore, succentore, etc. ordinatum fuit quod fiat processio devoti hâc instanti die Veneris, in festo sanctorum Philippi et Jacobi, apud S. Petrum in Valleya* (1), *et ibidem fiat callaio et missa ut placeat altissimo, tractatum pacis pendentem inter reges Franciæ et Angliæ ædimptere, quæ quidem processio proclamabitur publicè per cenitatem pro parte facientis officium camerarii, cum hâc die et diebus sequentibus est rex Angliæ cum exercitu, sico apud Sours et concilium Franciæ pro pace tractandâ.*

» *Die Jovis post festum sancti Joan. ante Portam Latinam*, 136, *fol.* 75 *v. Captantib. in renestario Dōis cantore, succentore, etc. Ordinatum fuit per capitulum quod sancta capsa amoventuo de loco in quo abscundita est, et ostendatur in loco censueto Dn̄o regi Angliæ et ejus militibus qui dicuntur et sperantuo esse Carnato et venire ad ecclesiam causâ peregrinationis et devotionis in septimenâ præsenti, si per consilium Franciæ ad præsens Carnato residens, saltem per dominum cancellarium Franciæ vel dominum regentis* (sic) *et Symonem de Buciaco ac decanum ecclesiæ reperiatur istud expediens faciendum ad quod consilium petendum dicti cantor, cancellarius una..... aliis quos eligere et habere voluerunt pro capitulum deputati et ad dictam sanctam camptam ostendendam juxtà consilium supra dictum.*

» *Die Veneris subsequente captantibus Dōis prædictis capitulum ordinavit quod dicta sancta capsa ponatur super altare, et ostendatur omnibus ut est constitutum attentio relationibus consilii et quod pax fuerat confirmata.*

» *Die sabbati post S. Joan. ante Portam Latinam, fol.* 76, *anno LX, die* 6 *mensis maii, fecit facta pax inter reges Franciæ et Angliæ, et surata apud Sours, per dūm regem Angliæ instantibus abbate de Clūm, Symone de Langorfs, magno ordinis prædicatorum, legato dni nostri Papæ* (2); *et consilio Franciæ, videlicet: J. de Dormans, Ēpo Beluacensi* (3), *cancellario regnum regente, Ēpo Abrin-*

(1) C'est le monastère de St-Pierre en Vallée. Le cartulaire de cette abbaye vient d'être publié par M. Guérard dans la *Collection des documents historiques inédits relatifs à l'histoire de France.*

(2) Ce personnage n'est point indiqué dans le traité de Brétigny, mais il l'est dans la trêve. D. L. F.

(3) Jean de Dormans, évêque élu de Beauvais et chancelier. D. L. F.

Digitized by Google

censi (1), *cancellario regis Navarræ* (2); *S. Decano Carnotens. Sto de par P. de Caritate* (3), *comite de Tancavillâ* (4), *Bouciquando*, *Symone de Bucy* (5), *Guillelmo de Dormans* (6) *et pluribus aliis, pro quâ exequendâ nutæ fuerunt trengæ, sub hâc formâ.* »

« Edward, par la grâce de Dieu, *roi de France* et d'Angleterre, et seigneur d'Irlande, à tous justiciers, capitaines et à tous nos subgiez, faiaulx et obéissants, qui ceste lettre verront, salut; sçavoir faisons qu'entre nous, pour nous et nos subgiez, adhérens, aliez, aidans et amis, d'une part, et nostre cousin de France et les siens, d'autre part, sont prinses et accordées bonnes trêves et loyalx jusqu'à la S. Michel prochainement venant, et de celui jour jusqu'à un an en suivant, qui finira le jour de S. Michel l'an 1361, pour l'accomplissement et exécution de bonne paix, final et perpétuel entre nous et nostre dit cousin, les subgiez, adherens, alliez, aidans et amis dessus dit; pourquoy nous mandons et commandons chastement et à chacun de vous que lesdites trêves faciez crier et publier partout, et icelles tenir et garder fermement, comme en temps de bonne paix, sans rien faire ou souffrir estre fait au contraire. Donné sous nostre privé scel à Sours, devant Chartres, le 7e jour de mars, l'an de nostre règne de France vint premier, et d'Angleterre trente quatre (7). »

Ces documents sont précieux; ils font connaître que le roi d'Angleterre s'y qualifiait roi de France, le 7 mai, veille du jour où la paix fut signée.

Il existait autrefois à Brétigny un château qui fut détruit. J'ai entendu parler d'une grange ou manoir de cultivateur, qui aurait

(1) Cet évêque d'Avranches, chancelier du roi de Navarre, ne figure point non plus au traité. D. L. F.

(2) Jean de Augerent, doyen de Chartres. D. L. F.

(3) Pierre de la Charité, conseiller du Dauphin et chantre de l'église de Paris. D. L. F.

(4) Le nom du comte de Tancarville ne se trouve point à la suite du traité. D. L. F.

(5) Il est parlé de Simon de Bucy dans un des actes du 7 mai relatifs à la trêve, et non dans le traité. D. L. F.

(6) Guillaume de Dormans figure dans le traité avec le titre de bourgeois de Paris, ainsi que Jehan des Marez et Jehan Maillart, ce qui prouve que la capitale concourait à un traité qui enlevait à la France toute l'ancienne Aquitaine. D. L. F.

(7) La nouvelle collection de Rymer ne donne point cette pièce, mais, au contraire, trois actes du dauphin Charles, du même jour, et datés de Chartres, pour ordonner la publication de la trêve.

Digitized by Google

été construite sur l'emplacement de l'ancien château. On dit que c'est là qu'aurait été conclu le traité de paix. Je n'ai pas d'autres renseignements à donner sur la localité.

Le traité de Brétigny a été imprimé par Rymer, dans sa collection in-f°, *Act. pub.*, tom. III, 1 à 2 (1); il a été imprimé dans les Mémoires du chancelier de l'Hôpital, contenant plusieurs traités de paix, vol. pet. in-12. Cologne, Pierre Ab. Egmont, 1672, p. 140-152.

Le traité se termine ainsi : « Fait devant *Chartres*, le 8 mai, l'an du règne de France 21, et d'Angleterre 34. »

DOUBLET DE BOUTHIBAULT (*de Chartres*).

(1) Il se trouve dans la nouvelle collection de Rymer, t. 3, 1re partie, p. 487 et suiv. Le premier traité fait par le roi Jean à Calais, plus dur encore que celui de Brétigny, a été publié pour la première fois dans ce recueil, 1re série, t. 1, p. 388. D. L. F.

Digitized by Google

Chronique.

*** *Mort de M. Jollois.* M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées pour le département de la Seine, né à Briennon, en Champagne, est mort à Paris le 24 juin 1842, à l'âge de 77 ans; et, d'après le nombre de voix par lui obtenu à la dernière élection, il devait espérer de passer bientôt associé libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut. Il fut admis à l'école polytechnique à sa formation, suivit l'expédition française en Égypte, et remplit les fonctions de secrétaire de la commission chargée de l'exploration scientifique de cette contrée. A son retour, M. Jollois entra dans les ponts et chaussées; et, placé comme ingénieur en chef dans les Vosges, il prépara un projet de monument pour Jeanne d'Arc, monument qu'il fit exécuter à Domremi, patrie de l'héroïne, en même temps qu'il publiait des recherches sur elle. Devenu ingénieur en chef du Loiret, le fameux siége d'Orléans, dont la levée fut due à Jeanne d'Arc, devint le sujet des études de l'ingénieur dont il est question ici, et un extrait de ce livre se trouve consigné dans la première série de ce recueil. M. Jollois a publié ensuite le résultat archéologique de ses travaux sur le département du Loiret, ouvrage couronné par l'Institut, ainsi que son *Histoire du siége d'Orléans;* puis, en dernier lieu, les *Antiquités des Vosges;* et enfin un grand ouvrage sur les antiquités de Paris, inséré dans les Mémoires de l'Institut. On connaît la polémique de ce savant avec M. Vergnaud-Romagnesi, sur l'emplacement du fort des Tourelles d'Orléans, et on sait que l'un des membres les plus actifs de la Société de l'histoire de France, il a rempli les fonctions de vice-président de cette compagnie savante, en 1839 et 1840.

*** *Nouvelles publication de collaborateurs à la Revue anglo-française.* De nombreux ouvrages dus à des collaborateurs à ce recueil ont paru en dernier lieu. On indiquera le 1er volume

Digitized by Google

(format in-4°) des *Recherches sur le Domesday ou liber ceurualis d'Angleterre*, *ainsi que sur le liber de Winton et le Boldon-Book*, par MM. Lechaudé-d'Anisy et de Ste-Marie; le 1er volume (in-8°) de l'*Histoire du bas Limousin*, par M. Marvaud; les *Archives historiques de Picardie*, par M. Dusevel; les *Coutumes de Charroux*, publiées pour la première fois, traduites et annotées par M. de la Fontenelle; le beau travail de M. G. Lecointre-Dupont sur les *Monnaies du Poitou, etc.*, et sa *Notice sur Pierre de Poitiers*, grand prieur de Cluny et abbé de St-Martial de Limoges. Il ne faut pas oublier de citer aussi les ouvrages d'agriculture si remarquables de Me Jacques Bujault, cultivateur à Challoue près Melle (Deux-Sèvres), mort il y a quelques mois; il se proposait de faire un voyage en Angleterre, pour comparer l'agriculture anglaise avec l'agriculture française, et indiquer, par suite, les perfectionnements dont cette dernière était susceptible.

⁂ *Indication des lieux qui fournissent la véritable eau-de-vie de Cognac destinée pour l'Angleterre.* La petite ville de Cognac, si heureusement placée sur le joli fleuve de Charente, était un lieu de séjour très-agréable pour les princes anglais, quand ils possédaient l'Aquitaine; et le Prince Noir surtout se plaisait beaucoup dans la cité qui depuis fut le lieu de naissance de François Ier. Or les Anglais viennent encore à Cognac, mais c'est surtout pour y acheter l'eau-de-vie de cette contrée, qui est la meilleure du monde. Mais ce n'est pas à dire que la bonne eau-de-vie de Cognac est celle qui se récolte à Cognac même. Loin de là, cette eau-de-vie est dite être de *bois*, suivant l'expression en usage, c'est-à-dire d'une qualité inférieure; et la bonne eau-de-vie, la surfine, est celle de la *Champagne de Cognac*, et ensuite celle de la *demi-Champagne*. Indiquer ici les communes qui fournissent les meilleures eaux-de-vie, ce nectar que boivent avec tant de plaisir les habitants d'au delà le détroit, c'est donc traiter un sujet anglo-français. Au surplus, les détails qu'on va reproduire ont été donnés par un membre de la maison Hennecy, si marquante dans le commerce de Cognac. Ajoutons que la famille Hennecy est irlandaise d'origine, qu'elle descend des rois d'Irlande, et qu'elle a été même sur les rangs pour la possession de la couronne de cette île.

Dans le département de la Charente, les communes qui sont classées au premier rang, dans les cantons de Cognac et de Segonzac, sont celles d'Ambleville, Angeac-Champagne, Angles, St-Fort-sur-Né, Gensac, Genté, Juillac-le-Coq, Mainxe, La

Digitized by Google

Pallue, Salles, Segonzac, Verrières, Château-Bernard, Saint-Martin-de-Cognac, et Gimeux. Les communes suivantes, appartenant aux mêmes cantons, ne fournissent pas, dans toutes leurs parties, des marchandises d'une qualité également supérieure, et les propriétaires prétendent cependant à en obtenir le même prix : ce sont Bourg-Charente, Merpins, St-Même, Briseuil, Sonneville, Gondeville, Lignières, la Madeleine. Dans le canton de Châteauneuf, les eaux-de-vie des communes suivantes sont qualifiées de Champagne. Première classe : Bonneuil, Bouteville, St-Preuil. Deuxième classe : Eraville, Nonaville, Touzac, Viville. Troisième classe : Birac, Malaville. La commune d'Ars, au canton de Cognac, placée entre la limite de l'arrondissement et la rivière de Né, est classée pour ses produits comme celles de la Charente-Inférieure. Dans l'arrondissement de Barbezieux, les communes de St-Pallais-sur-Né et la Chaise sont également classées comme petite Champagne. Dans le département de la Charente-Inférieure, on indique les communes suivantes comme fournissant des eaux-de-vie dites *Champagne de Saintonge* ou de deuxième classe, ou demi-Champagne. Canton d'Archiac : Archiac, St-Eugène, Brie-sous-Archiac, Cierzac, Jarnac-Champagne, Germignac, St-Martial-de-Coculet, Lonzac, Celles, Ste-Seurine. Dans le canton de Pons : les communes de Marignac, Avy, Usseau, Chadenac, Biron, Echebrune, Brives, Pérignac, St-Seurin, Montignac, Bongneau, Coulonges et Montils. On remarquera, en prenant l'indication de ces communes sur la carte, que la Champagne de Cognac s'étend du fleuve de la Charente à la rivière de Né, et que la demi-Champagne est au delà de cette petite rivière, en tirant vers Saintes.

⁂ *Clôture de la Revue anglo-française.* Je termine ici la Revue anglo-française, ce recueil fruit d'une pensée qui pouvait avoir d'immenses résultats historiques, et que je commençais à mettre à exécution en 1833. Alors un bon nombre d'hommes de science me comprirent; des collaborateurs d'un grand talent, auxquels j'adresse ici mes remercîments, me secondèrent au delà de toute prévision, et la spécialité à laquelle j'avais destiné cette publication se dessina bien ; je dirai plus, parce qu'on l'a dit et qu'on l'a imprimé, cette spécialité fut bien traitée, et la publication de ce recueil fut jugée très-favorablement dans le monde savant. Néanmoins, je me trouve obligé aujourd'hui de cesser de faire paraître ce recueil, non par le défaut de matériaux, car l'indication de

Digitized by Google

ceux qu'on a en portefeuille démontrerait le contraire, mais par la réduction excessive du nombre des abonnés. Malheureusement, en France, on s'abonne, au moment de son apparition, à une publication périodique relative à la littérature ou à la science; on continue quelques années; mais l'esprit de suite et de persévérance manque tout à fait dans cette contrée, si favorablement dotée d'ailleurs. Or combien de bons recueils ont été obligés aussi de cesser de paraître pour la même cause, tandis qu'en Angleterre les Revues se continuent d'une manière séculaire?

Quoi qu'il en soit, en clôturant une publication qu'on avait l'espoir et le désir de continuer plus longtemps, et jusqu'au moment où on aurait presque éclairé tous les points difficultueux de la grande lutte anglo-française, on a l'amour-propre de croire que ce recueil demeurera comme un dépôt où les amateurs des études historiques viendront souvent puiser. Plus que cela, on regrettera que l'entreprise scientifique ainsi commencée n'ait pas suivi son cours pendant plusieurs années encore..... Le créateur de cette publication ne désespère pas entièrement, du reste, de pouvoir en publier une troisième série; mais alors elle paraîtrait par volume, et son prix, d'autant réduit, la mettrait à la convenance de plus de lecteurs. Toujours est-il que les matériaux anglo-français, en articles, en dissertations et en pièces originales, continueront à être soigneusement recueillis et mis en ordre, en attendant un temps favorable pour une nouvelle apparition. Il ne pourra se présenter d'ailleurs que quand le directeur de la Revue qui finit sera débarrassé des nombreux travaux qu'il a entrepris (1). Et lui restera-t-il assez de vie et de santé pour réaliser cette espérance?

Faisons aussi remarquer que cette publication fut entreprise à une époque où la France et l'Angleterre semblaient avoir oublié entièrement leurs anciennes divisions, et où les hommes mar-

(1) J'ai en ce moment sous presse: à Fontenay, l'*Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, et la *Nouvelle Statistique de la Vendée*; à St-Maixent, le *Journal de Le Riche* sur les guerres de religion; et à Poitiers, les *Lois et usages maritimes de l'Aquitaine du nord* (*Poitou*, *Aunis et Saintonge*). De plus, avant la fin de l'année je commencerai l'impression: à Poitiers, du second et dernier volume de l'*Histoire des rois et des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou*; et à Parthenay, de l'*Histoire des seigneurs de Parthenay et de la Gâtine du Poitou, y compris les annexes de Vouvant et de Mervant.*

Digitized by Google

quants des deux grandes nations jadis rivales proclamaient que de leur alliance devait résulter la paix du monde et le plus grand progrès social. Aujourd'hui il n'en est plus de même, et on n'en précisera pas ici les causes..... Espérons que cet état de cause cessera... En attendant, reproduisons ici ce que disait, il y a quelques mois, à la tribune de la chambre des lords, sur la discussion de l'adresse, un des plus habiles hommes d'État que possède l'Angleterre : « Je n'hésiterai pas à le déclarer, milords, disait lord Brougham en terminant un discours : mon opinion bien arrêtée est que les plus importants intérêts de l'Angleterre, que ses sentiments les plus chers et ses sympathies sont inséparablement liés avec la paix et l'alliance de la France. Je regarde la paix de l'Europe comme pouvant se résumer en un seul mot : paix avec la France. Je regarde la guerre universelle et la dévastation en Europe comme les conséquences immédiates d'une rupture entre ces deux puissances ; et cela tient à ce que ma conviction intime et profonde est que ce qui est bon pour la France est bon pour l'Angleterre, et que la prospérité de l'une ne peut être assurée sans le bonheur de l'autre. Je pense qu'il ne faut qu'un peu d'esprit conciliant, de modération, de loyauté et d'énergie de la part des ministres des deux pays pour ramener les deux peuples, qui ne demandent qu'à revenir à de plus doux sentiments. »

DE LA FONTENELLE.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE

ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

DE LA DEUXIÈME SÉRIE DE LA REVUE ANGLO-FRANÇAISE.

Pour faciliter les recherches, on a divisé cette table en six grandes divisions qu'on va indiquer : 1° *articles principaux*; 2° *bulletin bibliographique*; 3° *biographie anglo-française*; 4° *documents historiques et dissertations*; 5° *chronique*; 6° *collaborateurs à cette Revue.*

I. ARTICLES PRINCIPAUX. — *Aquitaine.* Condition de l'Aquitaine sous la domination anglaise et l'administration du sénéchal Raoul de Faye (1169), par M. D. Massiou, I, 348.— *Aurigny.* Quelques mots sur Aurigny et sur les autres petites îles anglo-normandes, par M. Is. Lebrun, I, 62. — *Brix* (combat de la forêt de), en 1379, par N... II, 362.—*Domesday-Book* (essai sur le), par M. Lechaudé-d'Anisy, II, 221. — *Edouard III* et les Andomarois, par M. H. Piers, II, 45. — *Garnier* (courageuse résolution du capitaine), par M. Vérusmor, II, 50. — *Henri II*, roi d'Angleterre (2 ann. de son règne, 1173-1174), par M. Francisque Michel, II, 5. — *Henri III*, roi d'Angleterre; Henri III à Paris, et paix définitive entre ce prince et Louis IX, roi de France (1254-1259), par le marquis de Villeneuve-Trans, I, 130. — Différends d'Henri III et de ses barons, et arbitrage de St Louis (1258-1263), par le même, I, 64. — *Honfleur* pendant la lutte anglo-française, par M. Thomas, II, 354. — *Introduction* à la 2e série de ce recueil, par M. de la Fontenelle, I, v. — *Iles anglo-normandes* (les), par M. Vérusmor, I, 39. — *Jacques II*, par M. Blordier-Langlois, II, 197. — *Jean Sans-Terre* et le meurtre d'Arthur, par le même, I, 209. — *Jeanne d'Arc* en Poitou, par M. de Ste-Hermine, I, 260. — *Jonction de l'Angleterre à la France* dans les temps primitifs, par M. Vérusmor, I, 257.— *Du jury en Normandie* pendant le moyen-âge, appliqué tant aux affaires civiles qu'aux affaires criminelles, par M. Couppey : 1er article, I, 232; 2e art., I, 313.—*Leir* (le roi). Histoire du roi Leir (*Lear* de Schakespeare) et de ses filles, par M. Ch. Mourain de Sourdeval, II, 102. — *Limoges.* Destruction de cette cité par Edward le Prince-Noir, en 1370, par M. M. Ardant, I, 335. — *Lorraine.* Indication des points de contact entre la Lorraine et les îles britanniques, par le D. Begin, I, 342. — *Mauléon* (Savari de), par M. de la Fontenelle, I, 309. — *Mauvoisin*, Hautes-Pyrénées (le

Digitized by Google

château de), par Me Jacques Bujault, I, 167. — *Orvilliers*. Croisière de l'amiral d'Orvilliers dans la Manche, en 1779, par M. Vérusmor, II, 130. — *Peterboroug*, comté de Northampton (chroniques anglo-saxonnes et normandes de), par M. Ch. Mourain de Sourdeval, I, 22. — *Plantagenets*. Les Plantagenets, par M. Blordier-Langlois, I, 117. — Les derniers *Plantagenets* dans les environs de St-Omer, par M. H. Piers, II, 368. — *Poitou* et ses principaux souvenirs historiques (le), par M. de la Fontenelle, I, 9. — *Pons, en Saintonge*. Arrestation du comte de Warwick et de ses gens à Pons, et conjectures sur les causes de cet événement (1254), par M. D. Massiou, I, 145. — *Rose Blanche*. Le dernier rejeton de la Rose Blanche à St-Omer, par M. H. Piers, II, 371. — *St-Jean-d'Angély*. De la délivrance de cette ville de la domination anglaise, par M. H. d'Aussy, II, 237. — *Saintongeoises* au temps de l'occupation anglaise (les), par M. Moreau, II, 93.

II. Bulletin bibliographique. — *Ouvrages analysés dans ce recueil, et indication des auteurs des ouvrages et des articles*. — *Analectes historiques*, par le docteur Leglay; compte rendu par M. de la Fontenelle, I, 270. — *Anglo-Saxons* (histoire des), par sir Palgrave; C. R. par M. D. L. F., II, 135. — *Antiquaires de Normandie* (Mémoires de la Société des), 2e série, t. 1er; C. R. par M. G. Lecointre-Dupont, II, 54. — *Archæologia*, ou Mémoires de la Société des antiquaires de Londres; C. R. par M. D. L. F., II, 373. — *Auxerre* (histoire de la ville d'), par le président Chardon; C. R. par M. D. L. F., I, 351. — *Christine de Pisan*, par M. R. Thomassy; C. R. par M. D. L. F., II, 155. — *Correspondance diplomatique* inédite de B. de Salignac de la Mothe-Fénélon, ambassadeur de France en Angleterre, de 1568 à 1575, publiée par MM. Ch. Purton Cooper et Teulet; C. R. par M. D. L. F., II, 384. — *Chronologie historique* des papes, des conciles, etc., par M. L. de Malastrie; C. R. par M. D. L. F., I, 190. — *Cours complet d'instruction*. Littérature étrangère, par M. A. Mazure; C. R. par M. D. L. F., I, 75. — *Daire* (le père), essai sur sa vie, avec les Épitres farcies, etc., par le docteur Rigollot; C. R. par M. D. L. F., I, 195. — *Edward IV*. Historie of the arrival of Edward IV in England, etc., éditée par M. S. Bruce; C. R. par M. D. L. F., I, 193. — *Etrennes vendéennes* pour 1840; C. R. par M. D. L. F., I, 272. — *Flamands*. Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lysel. — Iles flottantes. — *Portus Itius*. — Histoire des abbayes de Watten et de Clamarais, par M. H. Piers; C. R. par M. D. L. F., I, 267. — *Henri V*, roi d'Angleterre (extrait des registres des dons, etc., faits dans le duché de Normandie), par M. Ch. Vautier; C. R. par M. D. L. F., I, 196. — *Honfleur* (histoire d'), par M. Thomas; C. R. par M. Vérusmor, I, 369. — *Indicateur angoumoisin* (l'), par M. E. Castaigne; C. R. par M. D. L. F., I, 375. — *Journal du voyage d'un ambassadeur anglais* à Bordeaux, en 1442, traduit par M. G. Brunet; C. R. par M. D. L. F., II, 385. — *Maillezais* (histoire de), par M. Ch. Arnault; C. R. par M. D. L. F., II, 157. — *Marie de France* (ses poésies), etc.; C. R. par M. D. L. F., II, 381. — *Marie Stuart* (lettres inédites de), publiées par le prince Labanoff; C. R. par M. D. L. F., I, 73. — *Monnaies françaises* inédites de M. d'Assy, décrites par M. A. de Longpérier; C. R. par M. D. L. F., I, 271. — *Montreuil-Bonnin*. Notice historique sur ce château, par M. F. Dupuis; C. R. par M. D. L. F., I, 184. — *Observations* recueillies en Angleterre, en 1835, par C.-G. Simon; C. R. par M. D. L. F., II,

Digitized by Google

383. — *Orléans* (histoire du siége d'), par M. Jollois; C. R. par M. D. L. F., II, 88. — *Richard III*, roi d'Angleterre (essais historiques et critiques sur), par M. J. Rey; C. R. par M. H. de Villedieu, I, 173. — *St-Jean-d'Angély*. Recherches topographiques et historiques sur cette ville, par M. S. E. Guillonnet-Merville; C. R. par M. D. L. F., I, 363. — *St Louis, roi de France* (histoire de), par le marquis de Villeneuve-Trans; C. R. par M. G. Lecointre-Dupont, II, 263. — *Sarthe* (essai sur la statistique du département de la), par M. Th. Cauvin; C. R. par M. D. L. F., I, 79. — *Somme* (lettres sur le département de la), par M. H. Dusevel; C. R. par M. D. L. F., II, 148.

III. Biographie anglo-française. — *Détails sur les personnages qui ont figuré dans la lutte anglo-française, sur les écrivains anglo-français, et sur les collaborateurs à cette Revue.* — *Angle* (Guischard d'), II, 381. — *Arundel* (Thomas Fitz-Allen), II, 381. — *Chandos* (Jehan), II, 380. — *Edouard III*, roi d'Angleterre, II, 45. — *Hardy*, capitaine de bord de l'amiral Nelson, à Trafalgar, I, 207. — *Hérault* (de Châtellerault), l'un des collaborateurs à ce recueil, II, 194. — *Jacques II*, roi d'Angleterre, II, 197. — *Jeanne d'Arc*, I, 260. — *Jeanne de Kent*, femme du Prince-Noir, II, 379. — *Jollois*, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine, auteur de plusieurs ouvrages anglo-français, II, 406. — *Kent* (Jean Holland, comte de), frère utérin du roi Richard II, II, 379. — Létanduère (l'amiral Desherbiers de), I, 81. — *Lever* (le marquis), collaborateur à ce recueil, II, 165. — *Mauléon* (Savari de), II, 309. — *Montaigu*, comte de Salisbury (Jean de), II, 381. — *Percy*, comte de Northumberland (Henri), II, 380. — *Percy* (Thomas), II, 380. — *Picquet*, vicaire apostolique en Canada), I, 198. — *Plantagenets* (les), I, 117. — *Scroope de Mastran* (William), II, 381. — *Troude* (le contre-amiral), II, 159.

IV. Documents historiques et Dissertations. *Acte de remplacement* consenti entre des seigneurs poitevins, pour aller faire la guerre contre les Anglais en Normandie (1449), II, 86. — *Artois*. Sur deux chartes curieuses relatives à cette province, par M. Pigault de Beaupré, I, 203. — *Brétigny*. Renseignements sur le village de Brétigny, où fut conclu le traité de 1380; par M. Doublet de Boisthibault, I, 402. — *Charles VI*. Cérémonial de l'inhumation de ce roi, communiqué par le vicomte de Guitton de Villeberge, II, 296. — *Froissart d'Amiens* (*le*). Mémoire sur le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens, et en particulier sur le récit de la bataille de Crécy, par le docteur Rigollot, I, 273. — Lettre à M. Rigollot sur ce même manuscrit, par M. de Cayrol, I, 376. — *Grenillon*. Traité de Grenillon, fait entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, en 1359; par M. Baudot, II, 190. — *Guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique*. Mémoire sur la coopération de la France à cette guerre (1780-1781), par N*** et le chevalier des Touches : 1er article, II, 276; 2e art., II, 387. — *Limoges*. Limoges sous la domination anglaise, par A.; article annoté par M. M. Ardant, I, 98. — Passage du dauphin en cette ville en 1421, pièce communiquée par M. M. Ardant, I, 205. — Entrée de Charles VII dans la même ville en 1438 et 1442, pièce communiquée par le même, *ib.* — *Marie Stuart*. Lettre du gouverneur de Bretagne au sénéchal de Nantes sur l'arrivée prochaine dans cette ville, de Marie Stuart, alors enfant (1548), I, 206. — *Maupertuis*. Récit de la bataille de Poitiers,

Digitized by Google

d'après le manuscrit de Froissart de la bibliothèque d'Amiens (1356); extrait et annoté par M. de Cayrol, II, 59.—*Tapisserie de Bayeux.* Question y relative, soumise aux collaborateurs de la Revue anglo-française, I, 116. — Recherches et conjectures sur la tapisserie de Bayeux, par M. Bolton-Corney, traduction littérale de M. F. V., I, 149.—Opinions diverses sur la tapisserie de Bayeux, par suite de la dissertation de M. Bolton-Corney, de M. G. Lecointre-Dupont, I, 408; —de M. Daunou, I, 411;—du marquis de Fortia-d'Urban, I, 416;—de M. Augustin Thierry, *ib.*—Réfutation des objections faites contre l'antiquité de la tapisserie de Bayeux, par M. E. Lambert, II, 168.

V. CHRONIQUE. — *Amérique anglaise du Nord.* Détails sur sa situation actuelle, par M. Is. Lebrun, II, 302. — *Amiens.* Découverte d'un document faisant connaitre les réjouissances qui eurent lieu, dans cette ville, lors de l'expulsion entière des Anglais de France, II, 194. — *Angers.* Restauration du tombeau où reposent à Angers les restes du roi René et de Marguerite d'Anjou, reine d'Angleterre, I, 207.—*Annales de Flandre*, par Meyer. Prochaine publication d'une traduction de cet ouvrage, II, 89.—*Bertrand de Born.* Souscription pour un monument à lui élever, I, 311. — *Canon* (ancien) trouvé dans la Vendée, II, 90. — *Canons* (invention des), II, 196. — *Chandos.* Mort d'un descendant du vainqueur de Chandos au combat du pont de Lussac, II, 92. — *Correspondance royale anglo-française* (publication d'une), I, 111.—*Clôture de la seconde série* de la Revue anglo-française, I, 408.—*Dives*, en Normandie (placement prochain d'une colonne anglo-française sur la butte de), II, 91.—*Eau-de-vie de Cognac.* Indication des lieux qui fournissent celle destinée pour l'Angleterre, II, 407. — *Edouard III.* Prochaine publication d'une histoire de l'invasion d'Édouard III en France, II, 308.—*Froment lammas.* Son origine anglaise, II, 195.—*Hardy*, capitaine de bord de l'amiral Neslon, à Trafalgar; sa mort, I, 207.—*Herault* (de Châtellerault), l'un des collaborateurs à ce recueil; sa mort, II, 194.—*Institut de France* (collaborateurs à ce recueil nommés correspondants de l'), I, 116. — *Isthme* qui aurait joint, dans les siècles passés, la France avec l'Angleterre (opinion sur l'), I, 118.—*Jean Sans-Peur*, duc de Bourgogne; transport de sa dépouille mortelle, II, 194.—*Langue anglaise.* Nombreux emprunts faits par elle à l'idiome normand, II, 195.—*Langue française.* Renouvellement de son usage en Angleterre dans une occasion solennelle, I, 207.—*Lever*, collaborateur à ce recueil (mort du marquis), I, 416. —*Limousin* (annonce d'un ouvrage historique sur le bas), II, 89.—*Linguistique.* Mention honorable, pour cette spécialité, décernée à l'un des collaborateurs à cette revue, I, 115.—*Marie Stuart.* Continuation des recherches du prince Labanoff sur cette princesse, I, 416; — Poignard donné par Marie Stuart à un de ses partisans, II, 91. — *Mathieu Paris* (publication d'une traduction de) II, 195.—*Maupertuis.* Armoiries des guerriers français de Maupertuis, trouvées à la bibliothèque du Roi, I, 113.—*M. Michelet.* Fragment anglo-français du cours de ce professsur au Collége de France, I, 114.—*Ministre de l'instruction publique.* Témoignage honorable donné par lui à ce recueil, II, 90. — *Mont-St-Michel.* Projet de dépouiller cette localité des canons que les Anglais y avaient laissés au XVe siècle, I, 113. —*Napoléon.* Loi pour le transport en France de ses cendres, I, 312. — *Nominations scientifiques* de collaborateurs à la Revue anglo-française, I, 208. — *OEufs* (de l'exportation en An-

Digitized by Google

gleterre des), I, 111. — *Olivier Jules*, l'un des collaborateurs à ce recueil; sa mort, II, 91. — *Papin* (sur le monument à élever à Blois en l'honneur de), I, 415. — *Picquet*. Anecdote sur ce vicaire apostolique, I, 311. — *Pontbail* (pont de), I, 111. — *Propriété littéraire* en Angleterre (de la), II, 195, 406. — *Publications nouvelles* dues à des collaborateurs à ce recueil, I, 208-416; II, 90. — *Revue anglo-française*. Mention de ce recueil dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Londres, II, 91. — *Indication* des bibliothèques publiques qui reçoivent cette publication, II, 308. — *Soule* (souvenir anglo-français des vicomtes de), II, 308. — *Titres anglo-français*, découverts dans les archives du monastère de Citeaux, I, 112. — *Tour de Londres* (incendie de la), II, 307. — *Voyage en Orient* d'un collaborateur à cette Revue, I, 116.

VI. COLLABORATEURS A CETTE REVUE, et indication des volumes et des pages où se trouvent leurs articles. — *Ardant Maurice*, antiquaire, à Limoges, I, 98-205-335. — *Baudot*, ancien magistrat, à Dijon, II, 190. — *Begin*, docteur-médecin, à Metz, I, 342. — *Blordier-Langlois*, homme de lettres, à Angers, I, 117-209; II, 197. — *Bolton-Corney*, homme de lettres, à Londres, I, 149. — *Bujault* (Me Jacques), laboureur, à Challoue (Deux-Sèvres), I, 167. — *De Cayrol*, ancien député, à Compiègne, I, 376; II, 59. — *Couppey*, juge, à Cherbourg, I, 232-313. — *Daunou*, membre de l'Institut, à Paris, I, 408. — *Doublet de Boisthibault*, avocat, à Chartres, III, 402. — L'abbé *Dupery*, vicaire général, à Bellay, I, 198. — *Dusevel*, antiquaire, à Amiens, II, 276-3. — *Fontenelle de Vaudoré* (de la), directeur de cette Revue. Presque tous les articles du Bulletin bibliographique et de la Chronique, et de plus tous les articles principaux, IV, 9; II, 309. — Le marquis de *Fortia d'Urban*, membre de l'Institut, à Paris, I, 412. — Le vicomte *Guitton de la Villeberge*, au château des Guittons (Manche), II, 296. — *Is. Lebrun*, homme de lettres, à Paris, I, 62, II, 302. — *Lecointre-Dupont*, antiquaire, à Alençon, I, 408; II, 54-263. — Mme *Létanduère-Desherbiers*, veuve Dupuy, I, 81. — *Massiou*, président du tribunal civil, à la Rochelle, I, 145-348. — *Michel-Francisque*, professeur de littérature étrangère, à Bordeaux, II, 5. — *Moreau*, bibliothécaire, à Saintes, II, 93. — *N****, II, 276-387. — *N**** (de la Manche), II, 362. — *H. Piers*, homme de lettres, à St-Omer, II, 45-368-371. — *Pigault de Beaupré*, membre du conseil général du Pas-de-Calais, à Calais, I, 203. — *Rigollot*, médecin et antiquaire, à Amiens, I, 273. — *H. de Ste-Hermine*, secrétaire général de la Vendée, I, 260. — *Ch. Mourain de Sourdeval*, juge, à Tours, I, 22; II, 102. — *Thierry* (Augustin), membre de l'Institut, à Paris, I, 412. — *Thomas*, ancien ordonnateur de la marine, à Honfleur, II, 354. — *Touches* (le chevalier Sochet des), chef d'escadron et commandeur de St-Louis, à Luçon, II, 276-387. — *Verusmor*, littérateur, à Cherbourg, I, 39-369; II, 50-159-257. — *H. de Villedieu*, avocat, à Poitiers, I, 173. — *Villeneuve-Trans* (le marquis de), membre de l'Institut, à Nancy, I, 64-133.

FIN DE LA TABLE DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

Poitiers. — Imp. de F.-A. SAURIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google